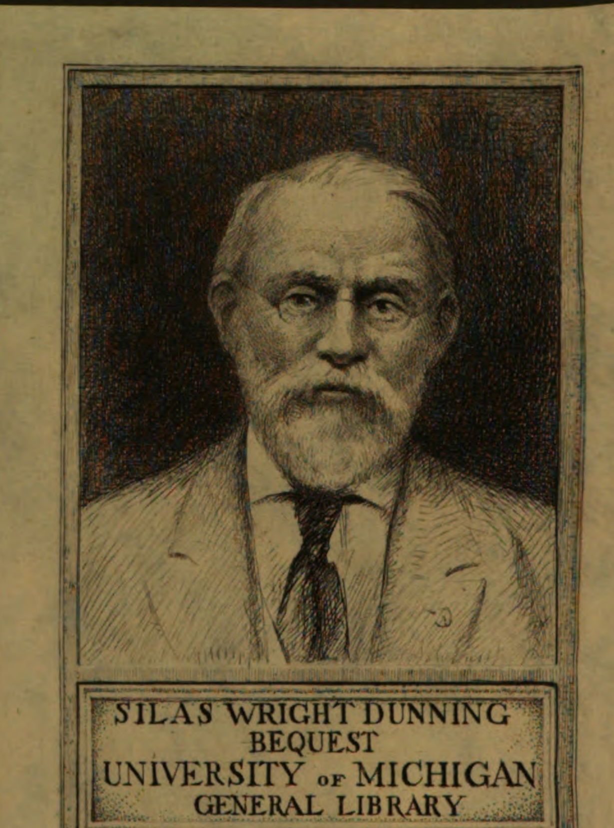
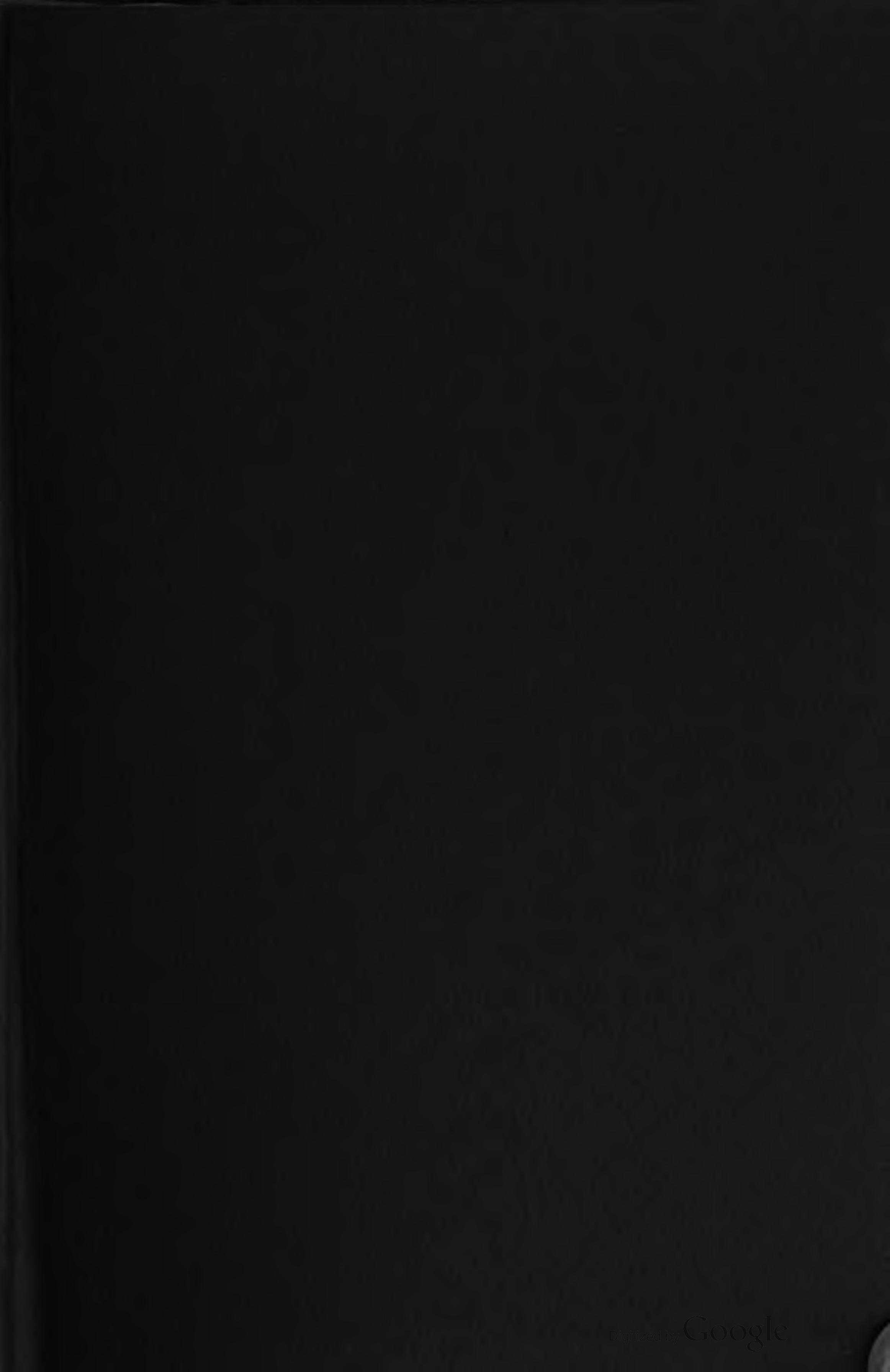

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY




Google

ACADÉMIE DE NIMES.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE NIMES.

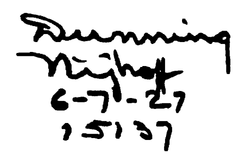
VII° SÉRIE. — TOME IX. — **Année 1886.**



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
F. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — RUE PRADIER — 12

1887

L'Académie laisse à chacun de ses membres
la responsabilité des doctrines émises ou
des faits avancés dans les travaux signés de leurs noms



PIÈCES LIMINAIRES

lues dans la séance publique du 22 mai 1886.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. DELÉPINE,

président d'année.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au siècle dernier, on tenait pour spirituel d'inviter les académies de province à imiter les honnêtes femmes et à ne point faire parler d'elles. De nos jours, il semble qu'on accorderait à nos compagnies plus d'essor. On convient qu'elles méritent attention et faveur, mais à une condition, de se transformer, elles aussi, et de devenir les sociétés savantes. A ce titre, le gouvernement lui-même les adopte et les patronne : il appelle leurs délégués à Paris, préside à leurs réunions, et, dans une séance solennelle, il leur décerne des récompenses dont notre compagnie se glorifie d'avoir eu souvent sa part, et hier encore, dans la dernière et toute récente session, où notre confrère, M. Bondurand, a obtenu les palmes académiques pour ses heureuses découvertes et ses travaux particulièrement distingués.

C'est chose entendue, même réglementée. Passées sociétés savantes, les académies de province se livreront à l'archéologie, à l'épigraphie, à la philologie, à la

statistique, à l'économie politique, à toutes les recherches d'érudition, à toutes les observations scientifiques. Elles étudieront les vieux monuments, les vieilles chartes, les inscriptions plus ou moins frustes, le moindre têt de vaisselle antique. La gangue épaisse d'obscurité dont le temps enveloppe toutes choses ne les déconcertera pas : elles s'enfonceront dans les ténèbres et s'y reconnaîtront ; elles ne négligeront aucun détail, aucun débris du passé ; ce qui avait laissé les contemporains parfaitement indifférents les préoccupera vivement : aux jours de la plantureuse récolte, qui s'inquiète de l'épi tombé à terre, de la grappe oubliée sur le cep. Mais demain viendra la glaneuse, qui fera son profit et sa joie de ces restes délaissés.

Les académies de province, qui, se plaisait-on à dire, jouaient à l'Académie française, sont ainsi appelées à devenir les succursales de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie des sciences morales et politiques. Elles ont assurément cet avantage que, placées sur les lieux et plus à portée des problèmes, les ayant sous les yeux et pour ainsi dire entre les mains, elles sont plus en mesure que leurs illustres modèles, d'en réunir et d'en contrôler les éléments, et d'essayer de les résoudre : tâche ardue, qui use à la peine des générations de savants.

Il faut être de son temps, sous peine de n'être en réalité d'aucun. Comme l'a enseigné notre illustre compatriote et confrère, François Guizot, quand une tendance se produit et s'accuse jusqu'à devenir un fait qui dure, elle a sa légitimité et ses raisons nécessaires d'existence. Il n'y a qu'à s'y rendre. Comment regretter cette forme nouvelle, ce nouveau régime de nos compagnies, quand il nous est donné d'entendre ces ingénieuses discussions sur des inscriptions contestées, ces vivantes analyses de correspondances, de journaux longtemps conservés dans le secret, d'archives oubliées

et qui méritent de ne pas l'être, enfin ces lumineux résumés des efforts tentés pour organiser les travaux ou réparer les misères de la vie sociale.

Je l'avouerai pourtant avec franchise. Tout le monde ne demeure pas satisfait. Il en est qui, dans cette floraison de l'érudition, redoutent le dépérissement de la littérature. Tels membres de nos compagnies, au cours de ces savantes lectures à la mode, se surprennent à rêver mélancoliquement de l'Académie française et songent au vieux temps, où quelques fleurs apparaissaient entre tant de pierres, où quelques feuilles agréables et fraîches se mêlaient aux papiers jaunis et aux parchemins raccornis, où la poésie, puisqu'il faut l'appeler par son nom, élevait plus souvent la voix et, secouant sa fausse honte, se risquait à l'ordre du jour.

Il serait sans doute intéressant, en remontant le cours des deux siècles qu'a vécu notre Académie, en feuilletant ses mémoires, de réveiller l'écho endormi des poésies qu'elle a entendues, de saluer d'un souvenir sympathique les poètes qu'elle a comptés dans ses rangs. Sans sortir de la génération qui nous a précédés et pour ne parler que de ceux qui nous ont récemment quittés pour l'éternel voyage ou pour la retraite, que de chauds amis de la poésie! Autour de Jean Reboul, de Jules Canonge, plus attitrés que les autres, que d'émules distingués qui se reposaient avec la muse de fonctions élevées ou absorbantes, des magistrats, le premier président Teulon, le président Liquier, le président Pelon, le conseiller à la cour de cassation Barafort, le conseiller Maurin ; des universitaires, le recteur Nicot, un professeur de sciences, recteur à son tour, Roustan ; des financiers, le banquier Jean Gaidan. C'était le goût du temps, un dernier reste d'une antique tradition. Des jeunes gens, déjà voués à la vie la plus austère, imitaient leurs aînés. François Guizot, au début de sa carrière, « faisait des vers, » nous dit

M. Jules Simon, qui énumère ses œuvres poétiques. « En 1807, une pièce de vers sur la mort d'Henri IV, » couronnée par l'Académie du Gard, une traduction » de l'épisode de Cacus dans le huitième livre de » l'*Enéide*; en 1809, une traduction en vers de la fête » d'Alexandre par Dryden, une épître à Chateaubriand » sur son poëme des *Martyrs*, et une cantate sur la » mort de Corinne, inspirée par le roman de Mme de » Staël; en 1811, une élégie sur la mort du Tasse. Il » faut se souvenir, ajoute M. Jules Simon, des habitu- » des littéraires de l'époque pour comprendre que » M. Guizot soit l'auteur d'une pièce que les lettrés de » Nimes ont conservée et qui est intitulée : *Vers sur les* » *mots Souvenir et Espérance*, dont une dame m'avait » vanté les douceurs. »

Aujourd'hui quel changement !

D'adorateurs zélés, à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.

La muse se tait. Tout au plus si, de plus loin en plus loin, un vétéran se lève, qu'il faut au moins remercier de n'avoir pas désespéré de la poésie,

Et, s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !

Je sais bien ce qu'on répondrait, si l'on n'y mettait de la courtoisie et de l'urbanité. Horace l'a dit dès longtemps et ne l'a pas dit le premier : La poésie ne supporte pas la médiocrité. Dieu sait pourtant s'il en manque, s'il en a manqué des poëtes médiocres, s'il manque, s'il a manqué du médiocre, même dans les excellents et les maîtres ! Si toutes ces œuvres de moindre valeur étaient déposées au pied du Parnasse, devant cet amoncellement formidable les muses elles-mêmes frémiraient, et notre siècle utilitaire, moins inquiet de la diminution de la houille, s'aviserait peut-être de renouveler le procédé du calife Omar et de mettre à la disposition des machines à vapeur ce combustible tou-

jours renouvelé et décidément inépuisable. Le temps lui-même, ce patient mais irrésistible destructeur, y émousse, s'il n'y brise, sa faux redoutable. Dans ces nécropoles nouvelles, qu'on appelle les bibliothèques, il laisse ces Belles au bois dormant poursuivre leur long sommeil que rien ne viendrait interrompre, si d'aventure quelque érudit passant par là, et avisant l'une ou l'autre d'entre elles, ne s'ingéniait avec mille efforts à lui rendre une vie, hélas! aussi éphémère que la première et bientôt retombée dans le même repos.

Mais alors si tel est le sort qui les attend, pourquoi nos poètes ne s'y résignent-ils pas tout d'abord? Pourquoi ne commencent-ils pas par où il leur faudra finir? Que ne leur souvient-il d'Alceste et de la scène si cruellement amusante du sonnet d'Oronte? Ce serait, en vérité, trop leur demander. Alceste, à coup sûr, n'a jamais passé pour le parfait modèle de la charité, et quand on fait des vers, si réservé qu'on soit, on ne peut pourtant pas ne les lire qu'à son papier. Si, malgré toutes les épigrammes, il nous reste encore des poètes, c'est qu'ils ont de très bonnes raisons à se donner à eux-mêmes et peut-être à donner aux autres. Je ne prétends pas les énumérer une à une. La tâche a été trop souvent remplie, avec succès, et tout récemment encore par notre regretté Jean Gaidan. Qu'il soit tout d'abord entendu qu'il ne s'agit nullement de la renommée, encore moins de la gloire! La gloire! Combien y atteignent, combien s'y maintiennent, même des plus favorisés et des plus célèbres, même après le grand bruit, même après l'apothéose! A la postérité seule, à la postérité lointaine, appartiennent la décision définitive et le jugement souverain. Au Temple de Mémoire, comme disaient nos pères, on lit encore bien des noms; mais combien y trouve-t-on de ces pages toujours vivantes, toujours relues, toujours jeunes, elles aussi, de gloire et d'immortalité? Les plus heureux génies n'y

comptent que quelques œuvres; beaucoup, deux ou trois pièces; quelques-uns, une strophe, un passage; certains même un seul vers. Le nombre et l'étendue des ouvrages n'y font pas plus que le temps mis à les composer. Il faut que le souffle mystérieux, le souffle de source divine ait passé là et y soit resté, *Deus : ecce Deus!*

Si peu que nos poètes puissent se promettre cette inspiration et ces triomphes, le commerce des muses ne les laisse ni sans récompense ni sans douceurs, ceux surtout que l'âge, les infirmités, les révolutions ont arrachés prématurément à des fonctions honorables et aimées.

On ne sait pas assez, muse consolatrice,
A combien d'attristés ton culte rend service.
Dans le silence et l'ombre il leur permet encor
De vivre avec faveur et goût, et leur essor,
Si modeste qu'il soit, suffit à les distraire.
Souvent leur chant s'élève et réussit à plaire!

Quand cette bonne fortune leur arrive, pour être détachés de la vaine gloire et pénétrés de leur néant, ils ne goûtent pas moins les compliments qu'on peut leur adresser, les encouragements qu'on peut leur donner. Ne les leur refusons pas. Ne craignons même pas, si elle dort, de réveiller la poésie. Ne laissons pas supposer que nous préférons qu'elle se taise. Ce serait vraiment trop dommage! Est-ce que le ciel aurait pâli, est-ce que la nature se fanerait, qu'il n'y aurait plus de parfum et d'éclat dans les fleurs, de majesté sur les fronts blanchis, de fraîcheur et d'attrait sur les jeunes visages et, dans nos cœurs, d'amour pour la liberté, d'indignation contre le despotisme, de sensibilité pour le beau, le vrai, le bien dans leur expression la plus agréable et la plus puissante ?

Je n'en crois rien et je n'en veux pour preuve, dans ce silence de la muse française, que l'accueil toujours réservé à cette autre muse, son aînée, ce témoin per-

sistant, cet écho renaissant d'une civilisation antérieure, à cette muse du Midi, si bien ravivée parmi nous dans son élégance, son esprit et sa verve. Il faudrait que les applaudissements qu'elle recueille, excitassent, non pas la jalousie, mais l'émulation de la muse française, qu'une rivalité courtoise s'engageât entre elles, pour le plaisir et le profit des auditeurs. Ils montreraient bien, par leur cordiale et sympathique attention, qu'ils ne demandent qu'à les voir se produire ensemble et lutter d'agrément et d'entrain.

Quant aux détracteurs systématiques et irréconciliables, s'il y en a, de toute poésie, que pouvons-nous mieux faire que de leur lancer à nouveau, du haut du Parnasse, la foudroyante apostrophe de notre confrère du XVIII[e] siècle :

Le Nil a vu sur ses rivages
Les noirs habitants du désert
Insulter, par leurs cris sauvages,
L'astre éclatant de l'Univers.
Cris impuissants ! fureurs bizarres !
Tandis que ces monstres barbares
Poussaient d'insolentes clameurs,
Le Dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs !

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES

PENDANT L'ANNÉE 1885

par M. le docteur Élie MAZEL,
membre-résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est une sage et louable coutume que celle de vous communiquer tous les ans, à pareil jour, ici même, un clair et substantiel résumé des travaux de notre compagnie. Quoi qu'on en puisse dire et toute modestie à part, il y a dans ces études solitaires, dans ces investigations laborieuses et souvent difficiles, dans la mise à jour de documents inédits et précieux, les meilleurs titres à la sollicitude des hommes éclairés de cette cité.

Je voudrais qu'il me fût permis par le temps et les circonstances, de vous en dérouler, mieux que je ne puis le faire à cette place, un tableau fidèle et complet, trop heureux néanmoins si ma voix, s'adressant de préférence aux générations nouvelles, pouvait éveiller en elles le goût des recherches de notre évolution locale et

la poursuite des traces que chaque âge a laissées sur notre sol. Faut-il le taire? Il me semble, par instants, que la jeunesse actuelle se désintéresse beaucoup trop, aujourd'hui, ici et ailleurs, des grandes questions d'art et de science. On ne se passionne plus guère pour le vrai, le beau, le bien. Des intérêts vulgaires, d'indignes préoccupations absorbent l'attention au détriment du domaine de l'esprit. Qui voudrait me contredire si j'affirme qu'il est du devoir de notre Académie d'en assurer la culture?



Nous avons, pour nous fortifier dans cet ordre d'idées, l'exemple, toujours vivant parmi nous, de chers et regrettés confrères, que la mort nous a prématurément ravis. Laissez-moi vous rappeler encore une fois le nom de Germer-Durand, ce maître incomparable, ce livre toujours prêt à s'ouvrir, pour qui le consultait, juste à la page désirée, dont M. Doze, notre confrère, vient de nous donner un excellent portrait et qui a trouvé dans M. Aurès, son émule et son ami, un biographe exquis et fidèle, doublé d'un homme de cœur.

Avec Albin Michel, enlevé dans la force de l'âge et de talent, l'Académie et notre cité ont perdu un de ses enfants les plus dignes; chercheur curieux et infatigable, esprit ouvert à tout, artiste de bon aloi, au demeurant le meilleur homme du monde.

L'abbé Gareiso, ancien directeur du Grand séminaire, mort lui aussi cette année, fut, en son temps, un de ceux qui s'occupèrent avec le plus de succès des sciences naturelles et de l'art chrétien.

Enfin nous devons un souvenir au général de Chabaud-La-Tour, dont la belle carrière est connue de tous.

D'autres vides, amenés heureusement cette fois, par des changements de résidence, se sont encore produits dans nos rangs. Il me suffira de citer les noms de

MM. Im-Thurn et Torcapel, en exprimant le désir et l'espoir de les voir revenir encore s'asseoir par intervalles au milieu de nous.

***

L'archéologie, cette science fille de notre sol, comme on l'a quelquefois appelée ici-même, et qui n'a jamais manqué d'adeptes parmi nous, a paru un instant se ressentir de ces pertes et subir le contre-coup de nos épreuves... Il convient néanmoins de citer à son actif : 1° un nouveau procédé d'estampage, communiqué par M. de Lasteyrie et appelé à rendre, dans notre région, les plus grands services aux études épigraphiques ; 2° le travail de M. Flouest, membre honoraire, sur deux stèles de Laraire, en vue d'éclairer d'un jour nouveau deux problèmes restés obscurs de la science qui nous occupe ; 3° la communication d'un fragment de mesure gauloise découvert à Cerny, près de Reims ; 4° l'acquisition, par notre confrère, M. Goudard, de Manduel, de deux pièces de monnaie provenant des ateliers de Nimes, au X[e] et au XIII[e] siècle, et de quelques autres pièces monétaires d'intérêt local.

D'autre part, M. Aurès nous a lu un nouveau mémoire destiné à fixer l'attribution de la grande inscription du Nymphée, reconstituée par ses soins, dans le sens d'un établissement thermal et non pas d'une basilique, ainsi que l'ont admis jusqu'ici divers archéologues.

Quant à la cueillette archéologique, elle se réduit à sept inscriptions gallo-romaines, inédites pour la plupart, dues à la générosité de M. Jurand, propriétaire à Saint-Cézaire. Vous n'aurez pas oublié que l'Académie a délivré au donateur, dans sa dernière séance publique, une médaille d'argent.

A propos d'inscriptions, je ne saurais passer sous silence les deux inscriptions tumulaires de Myrmillons,

sorte de gladiateurs habituellement d'origine gauloise, trouvées récemment sur la route d'Orange à Roquemaure. A leur occasion, M. de Balincourt s'est livré à de patientes investigations sur le nom et le type insuffisamment établi encore de cette espèce de combattants, dans les jeux sanglants du cirque. Il a pu renverser les étymologies adoptées par quelques savants, anciens et modernes, et récemment encore par M. Littré ; mais l'énigme posée par le nom même de Myrmillones et l'ornement de son casque, c'est-à-dire un poisson en guise de cimier, reste toujours impénétrable.

Ai-je besoin de rappeler devant vous que notre Académie ne se contente pas de colliger soigneusement les documents de toute sorte qui lui sont adressés. Sa sollicitude s'étend à tout ce qui vise la conservation des monuments antiques, leur entretien, leur restauration, leur défense contre les actes de vandalisme dont nous sommes trop souvent les témoins. Malgré la modestie de ses ressources pécuniaires, elle n'a pas hésité cette année, à allouer un subside de 50 francs à M. Rochetin, d'Avignon, et 50 francs à M. l'abbé Dumas, curé de Sanilhac, pour leur venir en aide dans les fouilles qu'ils ont entreprises à Sanilhac et à Arpaillargues (Gard), lesquelles ont amené la découverte de deux cimetières gallo-romains.



Notre histoire locale, à son tour, continue à être fouillée avec une ardeur et un succès qui ne se démentent guère. Il est juste de signaler à votre attention les documents pleins d'intérêt mis au jour par M. Puech sur la culture du Tournesol, à Gallargues, dès 1572, sur la forme des pipes au XVII[e] siècle, et sur la fabrication des bas de soie, dans notre ville, à la même époque. Importée d'Angleterre vers 1630, cette industrie ne devait pas tarder à prendre un grand essor parmi nous.

M. de Balincourt nous a donné, d'après un manuscrit original, le budget de la viguerie d'Aiguesmortes, en 1460.

Nous devons à M. Bondurand la publication d'un texte précieux de 1367 sur les coutumes de Lunel en plein moyen-âge ; les statuts de la confrérie des fourniers d'Avignon, au XIVe siècle ; deux chartes communales d'Aramon, de 1466 et de 1553, Mais sa trouvaille maîtresse est sans contredit celle d'un manuscrit du *Manuel de morale*, écrit à Uzès, par la princesse Dhuoda, parente au moins de Charlemagne. Ce texte, acquis des papiers de M. Germer-Durand, par la bibliothèque municipale, n'est rien moins qu'un ouvrage composé en 841, pour l'éducation du petit-fils de ce Guillaume, remarque M. Léopold Delisle, si célèbre dans l'Église sous le nom de Saint-Guilhem-du-Désert, et, dans nos épopées, sous les noms de Guillaume Fierabras ou de Guillaume-au-Court-Nez.

Citons encore le rapport de M. Grotz sur les lettres de Paul Rabaut à Antoine Court, publiées par MM. Dardier et Picheral ; la notice instructive de M. Liotard sur les legs faits par Séguier à notre Académie ; la communication de M. l'abbé Goiffon sur le chanoine Chassaing et l'établissement que cet ecclésiastique fonda en 1740, dans le local occupé actuellement par le séminaire diocésain. C'était à la fois un orphelinat et une maison d'apprentissage pour les filles du peuple appelées de ce nom Chassaintes, qui est resté à la rue actuelle.

L'histoire régionale doit aussi à MM. Dardier, Aurès, Liotard, Azaïs, des documents dont je ne puis, à mon grand regret, que vous fournir une brève mention.

Une ville antique, *Aeria*, erre depuis des siècles au gré de nos géographes, dans la région tourmentée qui sépare la Drôme de la Durance. MM. Saurel frères, de Vaucluse, l'ont fixée définitivement à l'oppidum de

Claivier, berceau de la petite ville de Malaucène, au versant nord du Mont-Ventoux. Espérons, avec le rapporteur de ce curieux travail, M. l'abbé Goiffon, que les vicissitudes de la ville celtique ont pris fin désormais (1).

Avec l'histoire de la ville d'Eyguières, écrite par M. Alphonse Michel, en dialecte provençal, et remarquable à plus d'un titre, nous glissons insensiblement vers la littérature et la poésie.

***

Celle-ci, la poésie, n'abandonne pas ses droits dans notre societé. Si M. Brun, votre poète habituel s'est tû cette année, en revanche, M. Delépine a écrit, sous l'inspiration du bon La Fontaine, une charmante pièce en vers français à laquelle il a donné le nom de *Garo*, principal personnage de la fable *le Gland et la Citrouille*. M. Bigot doit à la même source un délicieux apologue, *Lou Singe et lou Ca*, écrit dans cette langue originale dont il a tous les secrets. Mentionnons encore une traduction en langue *félibrenque* du Cantique des Cantiques, par M. Fesquet, de Colognac; *Li Miragi*, de M. Paul Gaussen, d'Alais, et *Lou Reprin*, de M. G. Azaïs, de Béziers, offerts en hommage à l'Académie.

Dans un autre genre, M. Faudon nous a communiqué une appréciation lumineuse de la belle oraison funèbre du cardinal de Bonnechose, une des grandes et des plus sympathiques figures de l'épiscopat contemporain. Ce discours de l'évêque de Nimes est à la fois un monument historique et un chef-d'œuvre oratoire.

De son côté, M. Fabre, remontant dans le passé, a retracé quelques traits de la grande figure de l'amiral

(1) Un document récent, dû à la plume de M. A. Sagnier, archéologue et numismate distingué d'Avignon, remet tout en question.

de Coligny, d'après la conférence, faite récemment sur ce sujet, par M. Ch. Frossard, un de nos associés correspondants.

M. Grotz, à son tour, nous a fait connaître Henri Amiel, professeur d'esthétique et de philosophie à l'Université de Genève. Amiel fut en somme une nature originale, rêveuse, pessimiste, un panthéiste inconscient peut-être, tourmenté, dit-on, de la maladie de l'idéal, ayant la nostalgie de l'invisible et de l'au-delà et cependant sensible aux plaisirs de l'esprit et plein d'attendrissement sur les souffrances des hommes. Son journal, à proprement parler son œuvre unique, attire, captive et émeut singulièrement.

***

Avec M. Villard, qui s'est fait une place à part au milieu de vous, nous entrons dans le domaine de l'économie politique. Mais comment vous donner ici une idée exacte de ses instructives communications sur les banques populaires et le crédit agricole par exemple ?..... J'en veux toutefois retenir une conclusion : c'est qu'en matière économique nos voisins nous dépassent et nous devancent d'une façon qui n'a rien de flatteur pour notre amour-propre national. Contrairement à ce qui se passe dans notre pays, ils ont proclamé la liberté du taux de l'intérêt et l'autonomie des caisses d'épargne. Cette unique réforme a singulièrement facilité l'établissement et le succès des banques populaires chez eux.

Par elles, l'épargne, au lieu de sombrer dans les profondeurs du budget, répand le crédit dans la région dont elle provient et profite au travail local.

Chez nous, on ne peut guère s'attendre à ce que l'État favorise de semblables établissements. En effet, nous sommes, en France, tous, de grands enfants ou des vieillards, et c'est prêcher en vain que de réclamer l'émancipation à des gouvernements qui, de quelque

nom qu'ils s'affublent, nous tiennent obstinément en tutelle. C'est pourquoi il importe de s'adresser directement à l'initiative privée pour arriver à la création de ces banques libres, dont le fonctionnement répand l'aisance et la prospérité dans tous les états européens où elles opèrent.

Signalons encore une étude analytique de l'ouvrage de M. Lallemand sur *Les enfants abandonnés*, par M. Villard. Ce sont là des sujets peu familiers au public même éclairé et cependant c'est de l'extension de la lumière sur ces points restés obscurs que jaillira certainement le remède à bien des maux dont souffre la société contemporaine.

***

Nous touchons à la partie scientifique de notre programme. En botanique, M. l'abbé Magnen est toujours l'heureux et zélé chercheur que l'on sait. Les Narcisses ont ses préférences. Après l'hybride *N. Juncifolio tazetta*, c'est le *N. Gareisianus* et d'autres encore qu'il a ajoutés à la flore du Gard. N'était le peu d'harmonie de leurs noms, je vous désignerais les cinq espèces nouvelles trouvées par notre confrère. Mais je m'arrête, ou plutôt je préfère continuer avec les excursions cryptogamiques de deux savants Rouennais, un essai de flore du sud-ouest, par M. l'abbé Ravel, de Rodez, et un coup d'œil jeté à la dérobée dans les jardins d'Antibes, propriété de M. Mazel, d'Anduze.

En écoutant les comptes rendus de M. l'abbé Magnen on assiste à une exposition magistrale de cette partie des sciences naturelles, rendue avec une élégance qui n'exclut pas l'originalité.

Dans la section géologique, M. Jeanjean a fait sur l'âge de cuivre dans nos Cévennes, une communication dont il ressort que le cuivre, un moment commun et à fleur de terre dans le pays, a été employé de très bonne

heure et concurremment avec le silex par les derniers survivants de la race Robenhausienne. Cette race, préhistorique, cela va sans dire, habita nos contrées tout le temps de la période néolithique. Elle avait succédé aux races primitives dont on a pu recueillir les traces dans la région, races troglodytes, misérables, contemporaines du Renne, c'est-à-dire peu après la disparition du grand ours des cavernes, du mammouth et du rhinocéros à narines minces. Elle a été remplacée à son tour, après une longue période dont il est impossible de déterminer à cette heure la chronologie, la durée et l'importance, par la race qui a inauguré l'âge de bronze.

Avec celui-ci, qui a vu s'élever les curieuses stations lacustres et qui comprend au moins deux longues périodes successives, nous arrivons aux premières invasions asiatiques : *Aryas, Ibères, Ligures* qui, avec le nouveau métal, importèrent des notions plus précises sur l'agriculture. Nous atteignons ainsi l'ère proto-historique devant laquelle il convient de s'arrêter.

La partie scientifique est close par une communication de M. Aurès sur un échantillon de grès élastique dit du Brésil, sorte de quartz micacé flexible, celui-ci provenant de l'Indoustan, et par un rapport sommaire de M. Félix Boyer, sur *Les Marbres des Pyrénées*, mémoire écrit par M. Frossard.



Que ne pouvons-nous, avant de finir, nous reposer un instant auprès des beaux-arts! En vérité, ils sont par trop délaissés... C'est pourquoi les clartés sereines de l'esthétique ne viendront point cette année se répandre sur cette froide analyse et lui communiquer un peu de leur vivifiante chaleur. Rien des enchantements de l'art architectural, de la peinture, de la sculpture, de la musique ne saurait donc, à mon grand regret, nous retenir. Il est vrai que pour cette dernière, j'ai

une excuse, toute prête : elle n'est pas encore représentée à l'Académie... N'est-ce pas une lacune?... J'espère, pour mon compte, que ce chapitre aujourd'hui fermé s'ouvrira un peu plus tard sur quelques développements pleins d'attraits.

Laissez-moi achever cette trop longue esquisse en disant un mot de bienvenue à MM. Coustalet, de Balincourt, Gustave Fabre et Georges Maurin, nos excellents et nouveaux confrères, que nous voyons si régulièrement assidus à nos réunions. Je salue en eux un double élément, l'activité ou la jeunesse, d'un heureux augure pour l'Académie.

C'est ainsi qu'on s'est toujours attaché, parmi nous, à cultiver le champ de l'avenir. Il importe, en effet, de préparer, avec un soin jaloux, l'éclosion de ceux à qui nous devrons, un peu plus tard passer le flambeau dont les clartés ont été si lumineuses aux mains des grands maîtres, l'élite et l'honneur de notre ville et de cette société.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE DE 1886

(JEAN NICOT)

par M. MAURIN,

membre-résidant.

Jean Nicot fut censeur royal, secrétaire du roi Henri II, conseiller d'État et maître des requêtes extraordinaires de l'hôtel, ambassadeur en Portugal ; il fut un écrivain de valeur, un érudit curieux, et le premier, publia un dictionnaire méthodique de la langue française. Il eut titres, honneurs, dignités et, ce qui vaut mieux encore, il eut le mérite qui justifie le succès et la modestie qui l'embellit. De tout cela, rien ou presque rien n'est resté. Le diplomate est oublié, l'auteur passe à peine entrevu dans la brillante légion des érudits de la Renaissance et si bien dissimulé qu'il faut l'immense érudition d'un Littré pour le retrouver et le remettre quelques instants en lumière. Une chose seule, un rien, une découverte due au hasard a sauvé le nom de Nicot de l'obscurité définitive : tout le monde l'a déjà nommé, c'est l'introduction du tabac en France. Cette plante qui produit ces deux illusions légères et transitoires s'il en est, qu'on appelle l'argent et la fumée, a donné à son inventeur une renommée plus solide que l'airain et a plus fait pour l'immortalité de son nom que les longs travaux d'une patiente et héroïque érudition.

Sans doute, avoir été le parrain du tabac n'est pas un mince titre de gloire et mérite bien quelques unes de ces fleurs que la postérité offre aux morts illustres sous la forme d'éloges académiques. Le filleul a grandi et a bien fait son chemin, peut-être trop bien pour la santé publique, au dire de certains hygiénistes moroses. Toutefois notre Académie en proposant pour sujet du concours de 1886 une notice sur Jean Nicot, ne visait pas surtout le vulgarisateur du tabac et ne cherchait pas à provoquer une réédition plus ou moins complète de l'histoire de l'odorante Solanée, de ses vicissitudes et des bienfaits qu'elle prodigue sans compter aux oisifs et au trésor public. Notre but était tout à la fois et plus élevé et plus intime.

Il y a encore dans notre histoire locale bien des terres inconnues qui attendent leur explorateur. Une de celles dont l'abord est le plus escarpé, mais qui par cela même attire particulièrement notre attention, est l'étude de l'introduction et du développement de la Renaissance dans notre région. Comment se sont communiqués à nos pères les nobles ambitions et les ardents désirs du savoir? Quelle influence a produit chez eux cette rénovation de l'esprit? Quelle initiation les a introduits dans ce concert unanime, dans cette vibrante symphonie où la poésie et l'art, la littérature et la science confondent leurs voix et leurs efforts, ère enchantée qui fleurit dans l'histoire comme un printemps embaumé et qui a le charme de la jeunesse alors même qu'elle s'occupe de cette chose fanée, l'archéologie. Une première fois nous avions demandé une étude purement locale sur l'enseignement de Baduel : la réponse avait été le remarquable livre de M. Gaufrès, dont le succès n'est pas épuisé. Cette fois, plus audacieux peut-être, nous avions mis en vedette l'homme en qui se personnifiaient les relations de l'érudition provinciale avec le monde parisien. Tout en restant fidèlement groupés

dans notre patriotisme local autour d'un nimois, nous nous souvenions que Nicot avait vécu à la cour, y avait fait sa fortune et y avait occupé des charges importantes, en un mot, qu'il était l'aîné de cette famille de nimois, orateurs, historiens ou poètes, que les lettres ont conduits à la vie publique, que leur mérite y a maintenus, famille qui s'enorgueillit de ces noms chers à des titres divers, Rabaut Saint-Etienne, Crémieux, Guizot, d'autres encore que je pourrais citer.

Jean Nicot fut, en effet, dans toute l'acception moderne du mot, un homme de lettres, et, s'il a marqué honorablement sa place dans la politique et la magistrature, c'est par les lettres qu'il y est parvenu. Fils obscur d'un notaire greffier criminel du présidial de Nimes, il est arrivé à Paris sans protecteur bien connu, sans fortune, sans renom d'aucune sorte : il s'est fait lui-même et sans fracas, par le seul effort d'un travail tenace. Tour à tour humaniste, historien, lexicographe, voire même poète à certaines heures, il a gagné la faveur de la cour, l'estime des savants lettrés et s'est taillé une position originale, une notoriété honorable dans ce XVIe siècle où les caractères sont grands, mais grands aussi sont les défauts. Cela vaut bien qu'on lui élève une statue, comme le propose l'auteur d'un des mémoires présentés : seulement je graverais sur le socle non pas : « A l'inventeur du tabac », mais : « Au nimois fidèle qui pratiqua si bien les deux vertus de notre vieille race, l'honnêteté et le patient labeur. »

Le sujet était intéressant et prêtait à de curieuses recherches, à d'ingénieux rapprochements. Dans l'existence des arrivés, je ne dis pas des parvenus, il y a toujours une certaine adresse légitime, un certain tour pour se faire apprécier à sa juste valeur, un art enfin de rechercher les protections, de se pousser et de se démêler des circonstances indifférentes ou contraires, qui toujours fut et restera indispensable. Quels ressorts

dérobés encore à notre connaissance fit jouer Nicot? Quelle était la tournure de son esprit et de son ambition? A quel parti de cour attacha-t-il ses sympathies et ses espérances? Sans doute l'Académie n'ignorait pas la difficulté des recherches; mais elle croyait et croit encore qu'en utilisant tous les renseignements laissés sur lui-même par Nicot et tous ceux que ses contemporains ont consignés, en les replaçant dans le cadre des évènements auxquels notre héros avait été mêlé, on pourrait arriver à une restitution complète et fidèle de cette sympathique physionomie.

Il faut bien le dire : Notre concours n'a pas réussi. Peut-être avons-nous eu le tort de ne pas assez indiquer le but que nous proposions aux efforts des concurrents. Il ne nous coûte qu'un peu d'humilité pour faire cet aveu et nous préférons accepter cette part de responsabilité que de croire le nom de Jean Nicot trop oublié parmi ses compatriotes.

Deux mémoires ont été soumis à nos suffrages. Tous les deux ont des qualités réelles, mais ont presque absolument méconnu ce qui fait l'intérêt de la vie de Nicot : la conquête d'une position brillante par un provincial très obscur avec les seules armes de la littérature.

Le premier mémoire est court et spirituel : c'est une vraie pointe d'avant-garde dans le sujet, vivement et lestement menée. Mais le danger ordinaire des reconnaissances trop audacieuses est de négliger d'assurer et de fortifier le centre. L'auteur du travail qui a pris pour épigraphe « Dieu vous bénisse », a entrevu les documents plutôt qu'il n'en a fait corps. Il a saisi le sujet au vol parce qu'il lui a plu; l'a traité avec esprit et goût parce qu'il sait écrire; mais il n'a pu ou voulu consolider les assises de son œuvre. L'Académie aurait bien voulu lui dire : « Je vous bénis », mais si bien dessinée que soit une esquisse, on attend que le monument soit construit pour le consacrer.

L'auteur du second mémoire a beaucoup travaillé, il a réuni à peu près tous les documents que nous possédons sur Nicot, a compulsé les minutes des notaires et a recueilli les fragments de Nicot épars dans les ouvrages du temps. L'Académie a surtout remarqué une appréciation du *Trésor de la langue française*, dans laquelle l'auteur a fait ressortir le mérite de ce premier dictionnaire de notre langue à l'aide d'ingénieux rapprochements avec le dictionnaire de Littré. Nous aurions voulu accorder à l'auteur autre chose que des éloges forcément anonymes. Mais plus nous approchions de ce travail avec une bienveillance justifiée dans une certaine mesure, plus nous sentions que la composition en avait été trop hâtivement faite par l'approche de la date fatale du 31 décembre 1885. L'auteur n'a pas eu le temps de coordonner et de disposer les matériaux recueillis d'ailleurs avec intelligence; il s'égare dans des digressions et perd de vue l'idée maîtresse qui devait dominer l'œuvre et lui donner l'unité et l'harmonie. C'est dommage, en vérité, et nous espérons bien que ce travail remanié et mieux approprié aux exigences académiques, pourra figurer avec honneur dans notre prochain concours.

Car nous n'avons pas dit adieu à Jean Nicot, mais seulement au revoir. Il nous a semblé que ce personnage si original, qui fut en définitive le plus distingué des lettrés nimois du XVIe siècle, devait enfin sortir de la pénombre où il était injustement relégué. L'Académie a donc remis le sujet au concours pour l'année 1888, voulant ainsi montrer quelle importance particulière elle attachait à cette étude.

En terminant, qu'il soit permis à votre rapporteur d'indiquer aux concurrents futurs deux points de vue qui paraissent avoir été complètement négligés jusqu'ici.

Le premier, et j'avoue que j'en veux un peu aux auteurs des deux mémoires, de n'y avoir même pas fait

allusion, c'est l'exercice des fonctions de *censeur royal* par Nicot. Le titre de censeur sonne mal à nos oreilles contemporaines. Aux débuts de l'imprimerie cependant la censure était une nécessité, dure sans doute, mais imposée par l'ignorance absolue où l'on était de l'avenir du livre. Les enfants les plus sévèrement grondés ne sont pas les plus mal élevés. Il y a eu d'ailleurs censeurs et censeurs, comme il y a fagots et fagots, et nul, j'imagine, ne fera un reproche à Malesherbes du généreux libéralisme qu'il déploya dans ses délicates fonctions de directeur de la librairie. Qu'était la censure au XVI[e] siècle? Comment Jean Nicot s'était-il acquitté de sa tâche? Cet érudit, dont l'esprit large et ouvert nous est révélé par ses propres œuvres, n'avait-il pas facilité plutôt qu'entravé les essorts de l'intelligence? Il aurait été intéressant de le savoir. Ici les documents sont imprimés ; ils figurent en tête des livres de l'époque sous forme d'autorisations ou de privilèges. Un rapprochement me vient à l'instant en mémoire : c'est Nicot qui donna la licence d'imprimer à son compatriote, Poldo d'Albenas, pour son livre des antiquités de Nîmes ; la relation entre les deux savants nimois, l'un introduisant l'autre dans la République officielle des lettres, n'était-elle pas curieuse à relever?

Une autre considération plus élevée ne doit pas être omise. Sans doute, il est bien de rechercher l'inédit et de trouver la vérité jusques dans les plus intimes détails de la vie d'un homme célèbre. Mais l'histoire vraiment digne de ce nom rapporte le particulier au général et illumine l'action des individus par la considération du milieu où ils ont vécu et des évènements sociaux auxquels ils ont été mêlés. Cette perception de l'ensemble d'une période historique est indispensable quand il s'agit de diplomates et d'hommes publics. Jean Nicot a vécu dans une époque d'effervescence et de trouble ; il a eu l'honneur à un moment donné de

représenter la France ; il a vu de près ces grands évènements tragiques et décisifs qui ont rempli la seconde moitié du XVIe siècle. Comment oublier ces circonstances quand on parle de lui ? Comment ne pas soulever le masque de l'érudit pour entrevoir les traits du politique. Les documents font défaut, dit on ? Oui, sans doute, la bibliothèque de Saint-Pétersbourg détient jalousement la correspondance de l'ambassadeur en Portugal. Mais en scrutant le *Trésor de la langue française*, non plus seulement comme un aride dictionnaire, mais comme une œuvre pensée, où sous la sécheresse de la forme on finit par découvrir l'intime de l'âme, en recherchant tout ce que ses contemporains ont dit de Nicot, en rapprochant pieusement tous les fragments sortis de sa plume, on pourrait, ce me semble, retrouver l'homme dans son entier développement et le montrer aux prises avec les angoisses morales qui ont étreint les modérés du XVIe siècle. Nicot a quitté la carrière diplomatique à la mort de François II ; il a déserté la vie active en pleine force et en pleine vigueur, à peine âgé de trente-un ans; il s'est retiré dans le temple serein des lettres au moment où s'inaugurait la politique de Catherine de Médicis. Cela seul n'est-il pas un indice de l'état de sa pensée ? Mais je m'arrête ; un rapporteur n'est pas un concurrent et c'est mon droit et mon devoir de glisser sur un sujet dont l'étude s'impose à ceux que nous convions encore à écrire, non l'éloge, mais l'histoire impartiale de Jean Nicot.

ETUDE

SUR LES

ŒUVRES DE BOISSY D'ANGLAS

par M. le pasteur G. FABRE,
membre-résidant.

Mesdames, Messieurs,

Je désire évoquer ce soir le souvenir déjà lointain d'un homme que des liens précieux unissent à la ville et à l'Académie de Nimes et qui mérite au plus haut point notre estime et notre respect, le comte de Boissy d'Anglas, et je voudrais l'étudier, non point dans sa vie si connue, mais dans ses œuvres qui le sont beaucoup moins. L'homme public appartient à l'histoire ; le littérateur nous appartient, et j'ai pensé qu'il pourrait être utile et bon de le connaître. Je suis bien obligé sans doute de vous dire un mot de sa vie ; mais j'avais l'espoir de tracer une biographie d'après ses œuvres mêmes ; or ici j'ai été déçu. Boissy d'Anglas parle de lui à de très rares intervalles, sans arrière-pensée de révélation au public, et, ne pouvant donner sur cette vie intéressante qu'un petit nombre de détails pris dans les œuvres de l'auteur, je serai à ce point de vue aussi bref que possible.

Le comte François Antoine de Boissy d'Anglas naquit à Saint-Jean-Chambre, près de Vernoux en

Vivarais, le 8 décembre 1756 dans une famille protestante; il fit ses études à Annonay. Un goût assez vif pour les lettres et quelques essais réussis le firent recevoir avec distinction dans les Académies de Nimes, de Lyon et de la Rochelle, en attendant l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres dont il fut un membre écouté. Il employa d'abord son talent d'écrivain à démontrer l'utilité de l'invention des Montgolfier, aux travaux et aux expériences desquels il s'était associé. Mais en 1789, alors que tous les esprits étaient tenus en éveil par la chose publique, il fit paraître une brochure intitulée : *Adresse au peuple languedocien par un citoyen du Languedoc*, et dès lors la vie politique commença pour lui. Il fut tour à tour (pardonnez-moi cette sèche nomenclature) député aux États généraux, secrétaire de l'Assemblée nationale, procureur-syndic du département de l'Ardèche, membre d'abord, puis secrétaire, puis président de la Convention; plus tard il présida aussi le conseil des Cinq Cents où l'avaient envoyé 72 départements à la fois; puis il prit part aux affaires publiques en qualité de président du tribunat, de sénateur, enfin de pair de France. Mais l'âge et les travaux ayant affaibli sa santé, il chercha le ciel du Midi, passa à Nimes l'hiver de 1824 à 1825 et retourna à Paris, pour y mourir le 20 octobre 1826, à l'âge de 70 ans. On transporta son corps à Annonay où s'étaient écoulées ses premières années et la population fit, par ses larmes, de magnifiques funérailles à ce concitoyen aimé qui avait demandé à reposer au milieu d'elle.

Voilà l'homme éminent dont je voudrais étudier les titres littéraires, à mon avis trop oubliés. Boissy d'Anglas, on le voit aisément par le tableau de cette existence consacrée presque tout entière aux affaires publiques, Boissy d'Anglas n'est pas un auteur de profession; il dit en écrivant à M. de Malesherbes : « Je cultive les lettres, mais sans prétention et uniquement

pour le charme qu'elles répandent sur la vie de celui qui les aime. » Estimant haut la vocation de ceux qui éclairent leur siècle et qui améliorent ses mœurs, il est heureux de se réfugier à l'occasion et par délassement dans ces sphères sereines ; il est littérateur de circonstance, il est écrivain amateur. Quand il quitte Paris et le tourbillon des affaires, c'est la littérature qui voyage avec lui. Quand il vient à Nimes, où il s'est marié (et cette bonne tradition ne s'est heureusement pas perdue dans la famille), à Nimes qu'il aime beaucoup, car il chante complaisamment et notre ciel, ce qui est juste, et notre Vistre, ce qui est indulgent, une de ses meilleures joies est de prendre part aux séances et aux travaux de cette Académie. Puis, dès son retour à Paris, la chose publique l'absorbe, et les lettres, toujours patientes, attendent que leur favori ait de nouveau, pour les reprendre, ou un voyage à faire ou des loisirs à occuper. Aussi faut-il lui savoir gré d'avoir pu laisser au public, en outre de ses discours politiques, huit volumes dont deux, publiés à Paris en 1819 et en 1821, sont consacrés à Malesherbes, et six, publiés en 1825, forment une série ayant pour titre : *Études littéraires et poétiques d'un vieillard.*

Quand on est écrivain amateur, on n'a pas en général de spécialité ; on cultive un peu tous les genres ; on est critique, historien, moraliste, et notre auteur est tout cela ensemble ; mais surtout quand on est écrivain amateur, on est presque toujours poète et Boissy d'Anglas n'y a pas manqué. Il nous offre plusieurs poèmes, un sur sa maison de campagne de Bougival, un autre en deux chants sur la Bienfaisance, et plusieurs épîtres en vers, une à M. de La Harpe sur sa retraite d'Annonay et une à M. Pieyre, son ami, après une convalescence. A quelle époque de sa vie si agitée et si complète appartiennent ces poésies ? La chose est aisée à savoir. Boissy d'Anglas dit de ces deux derniers mor-

ceaux : « Parmi plusieurs écrits en vers, ouvrages de sa jeunesse, l'auteur n'a cru conserver que les deux épîtres qu'on va lire, et il ne l'a fait que parce qu'elles ont été encore pour lui l'occasion de rendre hommage à l'amitié. » Vous avez remarqué ces mots : « Parmi plusieurs ouvrages de sa jeunesse. » Quant aux deux poèmes que je vous ai cités d'abord, ils appartiennent, cela est évident, à la vieillesse de l'auteur. La jeunesse, la vieillesse, c'est donc là, je m'en serais douté, l'heureux temps de la poésie. L'âge mûr ne s'y prête guère, c'est l'instant de la lutte et de l'effort ; mais la jeunesse, l'ère des illusions, mais la vieillesse, alors que l'âme fatiguée se recueille et s'absorbe dans un passé évanoui, voilà le double fief livré à son empire. Les réalités, d'ordinaire, hélas ! n'ont rien de poétique ; pour que les vers puissent peindre la vie, il faut que cette vie soit transformée, illuminée, vue enfin à travers les deux prismes qui la colorent, l'espérance et le souvenir. La muse donc tient l'homme pressé des deux côtés ; les vers, comme des guillemets, ouvrent la vie et la terminent ; la poésie est la parenthèse de l'existence.

Quoi qu'il en soit, s'il est facile de marquer l'âge de ces vers, il n'est pas moins aisé d'en indiquer le caractère. Une littérature porte ordinairement l'empreinte de l'époque où elle se produit ; à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, au milieu des grandes secousses de la Révolution et de l'Empire, que devient donc la poésie ? Elle subit comme toujours l'effet du temps qui la voit naître, seulement c'est ici une influence en sens inverse, une empreinte au rebours. La poésie, effarouchée de tant de bruit, se dissimule, se cache, se retire, s'en va aux champs, devient poésie pastorale. Vous le savez, quand il y eut guerre dans l'Olympe, Apollon, exilé sur la terre, se fit berger. En face des ravages de la lutte, on se met à chanter la paix ; à la gloire, dont les lauriers sont teints de sang,

on oppose le calme et la tranquillité de la nature, aux soldats les laboureurs, aux armes la charrue ; et c'est pourquoi Boissy d'Anglas écrit avec volupté des œuvres champêtres.

Je vous l'avouerai sans détours, la poésie pastorale a généralement peu de charmes pour moi ; je m'en méfie, je la redoute. Ces énumérations à perte d'haleine, qui font ressembler un poème à un inventaire d'instruments aratoires, ces noms mythologiques, ces Amaranthe et ces Tircis, cette nature enrubannée, ces moutons de convention, ces bergères de fantaisie, cela me paraît difficile à admirer et même à supporter. Mais il faut reconnaître qu'avec Boissy d'Anglas le défaut est bien moindre ; j'irai peut être jusqu'à dire qu'il a disparu tout à fait. Quand notre auteur veut célébrer la bienfaisance et la sagesse et l'amitié, la nature est toujours le cadre du tableau, mais c'est une nature vraie, observée, prise sur le fait, une nature naturelle. Au demeurant, pour en juger vous-mêmes, écoutez cette description :

Je vous retrouve enfin, solitaires asiles,
Où la Deume, fuyant sous l'abri des ormeaux,
Parmi des campagnes fertiles,
Roule ses bienfaisantes eaux :
Dégoûté du vain bruit des villes,
J'y reviens pour vous seuls, pour vos plaisirs tranquilles,
Je viens vers vous chercher la paix,
Cette paix si souvent aux grandeurs étrangère,
Qui fuit les rois et leurs palais,
Et se cache sous la chaumière.
Séduit par de faux biens, je vous avais quittés,
J'avais fui le bonheur pour sa trompeuse image,
Mais vous me revoyez plus heureux et plus sage,
Et mon âme préfère au fracas des cités
Le silence de ce rivage.
Ah ! je n'ai point cessé de chérir vos beautés,
Dans les palais des grands je vous ai regrettés ;
Je n'y retrouvais point vos paisibles ombrages,

Vos gazons, vos riches côteaux,
Les doux concerts de vos oiseaux
Et la fraîcheur de vos bocages.
J'y cherchais vainement ces magiques tableaux
Tour à tour riants et sauvages,
Qui me semblent toujours nouveaux ;
Ces vallons, ces rochers, ces superbes campagnes
Que couvrent de nombreux troupeaux,
Et l'aspect imposant de vos hautes montagnes...
Mais ici que d'objets me charment à la fois !
L'or flottant des guérêts, le cristal des fontaines,
Et la verdure de vos plaines,
El l'obscurité de vos bois. (1)

Cela est gracieux tout en demeurant simple ; peu ou point de noms mythologiques ; c'est à peine si Bacchus et Cérès, Flore et Pomone, Triptolème et Minerve viennent de temps en temps faire une apparition ; la périphrase, cette plaie des descriptions, n'y a qu'une juste mesure, et l'épithète, cette mauvaise herbe du langage, y pousse assez discrètement. Une versification facile et élégante, un sentiment vrai de la nature, un goût très pur, voilà les qualités incontestables des quelques poésies qui restent de Boissy d'Anglas.

J'ai parlé de goût, ce me semble. Or, le goût est cette pudeur de l'esprit qui indique moins ce qu'il faut faire que ce qu'il faut éviter. S'il peut être employé, par celui qui écrit, dans la correction de ses propres œuvres, il s'exerce mieux encore dans l'appréciation des œuvres d'autrui, et c'est ce qui nous explique qu'en notre auteur il y ait tout à la fois l'étoffe d'un poète et celle d'un critique. Boissy d'Anglas nous a laissé des fragments étendus d'une histoire de la littérature au XVIIIe siècle, et il nous dit à ce propos que, sans avoir la prétention de compléter le cours de son ami La Harpe, il

(1) Epître à M. de La Harpe.

s'est pourtant attaché à parler plus longuement de certains auteurs que La Harpe avait négligés ou jugés autrement que lui. Je ne m'attarde pas à ces études littéraires; au surplus, je partage à peu près toutes les impressions de l'auteur lui-même. Un fait seulement m'a frappé, et je veux vous en dire un mot. Sauf quelques railleries bien lancées, mais fort innocentes, le fond de la critique de Boissy d'Anglas, c'est une extrême bienveillance et une indulgence poussée un peu trop loin. Il porte par exemple sur ses contemporains des jugements que n'a pas ratifiés une postérité plus sévère. A ses yeux, Fontanes fait de très beaux vers, Ducis est un grand génie et Delille un poète admirable; admirable, le mot y est, il revient même très souvent et s'accole au nom du poète des *Jardins*, chaque fois que ce nom fait mine de paraître. Ces éloges pompeux m'étonnent fort, et vous aussi peut-être. Je suis loin de refuser à Delille un talent agréable de versificateur; quand il ne fait pas de contresens, on comprend avec lui à peu près Virgile; c'est, si l'on veut, un traducteur honnête et un poète intéressant; mais de telles ovations, en vérité je ne les comprends pas, et sur l'arbre luxuriant de cette admiration outrée je greffe sagement quelques restrictions. Toutefois je ne voudrais pas m'attacher trop à ce reproche. D'abord, il nous est bien aisé, à nous la postérité et l'histoire, de faire un triage certain entre ce qui est resté du XVIIIe siècle et ce qui en a disparu; quand on parle de son époque, le choix est beaucoup moins facile; pourrions-nous à coup sûr dire maintenant ce qui dans quelques siècles restera des écrivains de nos jours? Mais il est une autre raison plus sérieuse encore de cette indulgence, une raison particulière à Boissy d'Anglas. Quand il applique une épithète à un auteur, elle est toujours très favorable; mais si on lit quelques pages plus loin, sur le même auteur, une appréciation détaillée, on voit que le criti-

que constate les lacunes et saisit les imperfections. C'est donc uniquement quand il veut condenser son opinion en un mot décisif que l'impression favorable triomphe; en lui l'analyse est sévère, la synthèse indulgente; ce n'est pas un manque de goût, c'est une victoire permanente de la bienveillance sur la rigueur. Eh bien, cette indulgence est digne de la nôtre. Comment! Boissy d'Anglas trouve excellents les vers des autres, et il en fait! Il croit qu'il y a de grands poètes autour de lui, et il est poète! Pour qui connaît (il y a, j'ai hâte de le dire, d'honorables exceptions), mais pour qui connaît aujourd'hui ces articles impitoyables qu'inspirent trop souvent à un auteur et le dépit de ses insuccès propres et l'envie des succès d'autrui, cette douceur bienveillante, qui est presque un défaut chez le critique, est une vertu qu'on admire au plus haut point chez le littérateur.

C'est aussi une qualité essentielle à l'homme du monde, et Boissy, chez lequel elle se joignait à tant d'autres, laissa de son passage au sein de la société française un sillon lumineux. Mais ce que la société reçut de lui en esprit et en grâce, elle le lui rendit avec usure, puisque par ces relations mêmes notre auteur, poète et critique, devint encore historien. En effet, comme explication soit à ses jugements soit surtout à ses poésies, Boissy d'Anglas a joint des notes historiques souvent plus amples que le texte. C'était l'usage au XVIIIe siècle; certains auteurs en faisaient un abus. Boissy, craignant de commettre la faute, s'en justifie spirituellement: « Il ne nous donne pas d'avant-propos; il nous épargne le discours préliminaire; il nous fait grâce aussi de l'épître dédicatoire; on peut bien, dit-il, lui permettre quelques notes à l'occasion. » On les lui permet d'autant plus volontiers que ces notes contiennent sur la société de son époque de précieux renseignements. Il avait eu une existence si active, il avait

vu si familièrement tous les grands personnages du XVIIIe siècle que ces lignes sans prétention restent de vrais mémoires, et le récit de ses relations personnelles un miroir de la vie du temps.

Mais il ne se contente pas de glaner çà et là dans ses souvenirs quelques anecdotes; il sait étudier un homme, l'envisager sous ses divers aspects, faire un examen sérieux de ses actions ou de son caractère, être biographe en un mot comme naguère il était chroniqueur. C'est ainsi qu'il nous montre en des notices fort bien faites un grand nombre d'hommes célèbres parmi lesquels on peut citer Vincent de Paul, Montgolfier, Rabaut-Saint-Étienne, La Harpe, Saint Lambert, Florian, Beaumarchais; c'est ainsi surtout qu'il écrit cette étude de longue haleine sur la vie, les écrits et les opinions de Malesherbes, où, par des documents précieux, de sages aperçus et de solides jugements, il nous fait connaître et aimer un des beaux caractères du XVIIIe siècle.

Et cependant Boissy d'Anglas a une ambition plus haute encore; les notices ne lui suffisent pas plus que les anecdotes; il aborde résolument la grande histoire, et l'on peut dire que parfois il y réussit. C'est qu'il possède, il faut en convenir, quelques-unes des qualités qui font l'historien de mérite. D'abord il a une haute idée de cette science; l'histoire est à ses yeux, il a écrit le mot, la meilleure conseillère des peuples, et un homme pénétré de cette vérité ne traitera jamais aucun sujet légèrement. Ce que je remarque encore dans ses aperçus historiques, c'est le désir d'être juste pour tous. On peut lui reprocher sans doute de manquer de précision; il ne cultive pas le détail rigoureux, le fait approfondi, la date fixe; hélas! c'était le sort commun des écrivains de cette époque; l'à peu près leur était suffisant; avec eux l'histoire ressemblait trop à ces cartes d'atlas où une ligne noire indique tous les fleuves et un

point noir toutes les villes, et à ces tragédies classiques dans lesquelles les mots *en ces lieux*, par exemple, servent à marquer tous les endroits du monde. Mais si notre auteur participe à ce défaut de son temps, on peut dire qu'il n'a jamais sollicité, dans l'intérêt d'une conviction et pour les besoins d'une thèse, les faits à sa connaissance ou les documents en son pouvoir. Il étudie sans parti pris toutes les époques et tous les hommes; il sait, quand l'occasion s'en présente, relever une erreur, redresser une injustice, ruiner un récit légendaire, et il écrit sur l'invasion des Normands, sur les Communes et Suger, sur Richelieu et Mazarin, sur son propre siècle, des pages fort intéressantes marquées au coin de la conscience et de l'impartialité. Ce qui me frappe enfin quand j'examine Boissy d'Anglas historien, c'est un talent qui se montre d'ailleurs dans tout ce qu'il nous a laissé, je veux parler de son talent d'écrire. On peut reprendre en lui cette recherche d'une cadence harmonieuse dont l'excès nuit à la rapidité de la pensée; c'est un style de grand seigneur qui se pare avec complaisance; la période y est arrondie à plaisir, comme une toilette de cour sous Louis XV ; on dirait un langage à paniers et à mouches. Mais en constatant ce défaut qui tient à l'éducation de l'époque, on est forcé de reconnaître que le style de Boissy d'Anglas est un modèle d'élégance et de pureté. Je ne voudrais pas qu'aujourd'hui l'on écrivît exactement ainsi, mais je crois que bien des auteurs gagneraient à hanter cette façon d'écrire, ne fût-ce que pour y apprendre à adoucir ces cahots de la phrase, ces soubresauts de la période, qui substituent aux pentes douces de l'Hélicon et du Parnasse un chemin abrupt et pierreux.

Dans tout écrivain, qu'il soit poète, historien ou critique, à plus forte raison quand il est tout cela ensemble, il y a un côté sérieux, profond, intime qui fait face aux choses morales et religieuses. Un homme, a dit Platon,

je crois, est toujours plus ou moins artiste ; un homme, peut-on dire avec une égale justesse, est toujours plus ou moins philosophe et théologien. Or quand il s'agit de Boissy, porté par sa naissance même vers ces préoccupations, on est tout naturellement conduit à se demander quel principe, sur le terrain philosophique, guidait sa plume et pénétrait son cœur. Eh bien, à ce point de vue là, ses écrits le montrent sans peine, Boissy d'Anglas est un penseur je ne dis pas seulement spiritualiste, mais encore religieux. Sans doute on trouve en lui une admiration extrême pour les auteurs du XVIIIe siècle, pour Voltaire en particulier. La chose est aisée à comprendre. Ennemi de l'intolérance, il rend grâce au défenseur de Calas, et nous avec lui, d'avoir si énergiquement pris en main la cause des faibles. Laissant au XVIIIe siècle son irréligion bruyante et ses railleries passionnées, il sait avec sagesse dégager les beaux résultats de l'œuvre accomplie par Voltaire, et, devançant l'histoire, il bénit ceux qui ont fait triompher dans les lois comme dans les mœurs la justice et la liberté. Toutefois cette tolérance qu'il proclame si hautement ne devient point en son cœur de l'indifférence ; s'il veut apprendre à respecter toutes les opinions, il sait apprécier la valeur de la sienne. Aussi le voit-on célébrer dans ses vers comme dans sa prose ces missionnaires courageux qui vont chez les peuples lointains porter la civilisation chrétienne, l'espérance d'une autre vie et la pratiqne de toutes les vertus, et souvent il s'attache à démontrer avec une éloquence émue que l'Evangile nous présente la plus sublime des morales et le plus parfait des héros.

Tel est, Mesdames et Messieurs, à peu près dans tous les domaines où il a exercé son activité littéraire, l'écrivain que j'avais la mission de vous présenter. Certes il excite à tous ces points de vue l'intérêt le plus attachant. Et cependant on le connaît à peine quand on ne fait que l'avoir lu. Il aurait fallu, paraît-il, pour cela,

vivre à son époque, et ses contemporains parlent avec bonheur et du charme de son commerce et des douceurs de son intimité. Dans les réunions qu'il rehaussait de sa présence, les regards se fixaient sur lui; sa personne tout entière et sa tête expressive, ombragée vers la fin de sa vie de longs cheveux blancs, inspiraient la vénération, et celui-là seul qui l'aurait vu de près pourrait heureusement le peindre. Toutefois, si l'on veut résumer l'impression que laissent soit l'étude de ses œuvres soit les chroniques de son temps, ce qui se dégage de tous ces documents, ce qui ressort de tous ces témoignages, c'est que Boissy-d'Anglas, à la fois ferme et sympathique, joignait une grande noblesse de caractère à une extrême bonté de cœur.

Ferme et noble, ai-je dit. Et qui plus que lui sut l'être? Faut-il narrer la scène mémorable qui a fondé sa popularité? C'est, vous le savez tous, le 1er prairial an III. La Convention, déjà plusieurs fois envahie, est troublée par une nouvelle émeute. Les présidents se succèdent rapidement au fauteuil; enfin Boissy d'Anglas, pressé par ses collègues, y monte, s'assied et se couvre. Soudain des cris de mort se font entendre contre lui : son visage est calme. Le fer est levé sur sa tête : il n'est point ému. Un jeune député, Féraud, vient d'être égorgé, sa tête placée au bout d'une pique est promenée dans la salle et s'arrête juste en face du président : le président se lève, se découvre et salue. Cette sérénité frappe la multitude, l'émeute impuissante s'apaise, et la Convention à onze heures du soir recommence à délibérer. Avais-je tort de vous vanter la fermeté de son caractère?

Mais ferme vis à vis des forts, il savait être bon envers les faibles. Pendant les agitations révolutionnaires, il arracha plusieurs détenus au supplice; un jour qu'il réclamait au Comité de sûreté générale une victime destinée à la mort : « Te voilà encore, dit un des membres; combien te donne-t-on pour faire ce métier ? »

Je dévorai cet outrage, écrit Boissy en racontant la chose, mais j'obtins cette grâce et je me crus bien dédommagé. De même, sous la Restauration, il fit rappeler de l'exil plusieurs de ses collègues de la Convention, même un de ceux qui avaient contribué à sa proscription par le Directoire, et il disait à ce propos : « Je n'ai pas encore assez de philosophie pour lui pardonner entièrement le mal qu'il a voulu me faire ; mais je lui ai rendu service et j'en suis heureux. » S'il avait pardonné entièrement, je ne sais s'il aurait fait davantage; en attendant j'aime assez, je l'avoue, cette façon de se venger. Inclinons-nous, en laissant de côté toute considération politique, devant une telle grandeur ; admirons ces héros du cœur et de la conscience ; aimons ces hommes généreux qui, selon la parole prononcée par Victor Hugo aux funérailles d'un ami, « ont toujours présent à l'esprit ce double but, qui contient tout ce qu'il y a de noble dans l'égoïsme et tout ce qu'il y a de vrai dans le dévouement : être libre et être utile. »

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. GERMER-DURAND

par M. AURÈS,
membre-résidant.

Messieurs et chers Confrères,

Avant d'être en mesure de vous parler, comme il convient, du savant et regretté confrère avec lequel j'ai eu le bonheur d'entretenir, pendant de longues années, des relations que sa bienveillante amitié me rendait chaque jour plus précieuses et que la mort seule a pu interrompre, j'ai eu le regret de laisser passer beaucoup de temps ; mais vous m'aviez chargé de vous raconter sa vie et, comme je lui dois beaucoup, je ne voulais le faire qu'en parfaite connaissance de cause.

D'ailleurs, vous le savez, une grande modestie a toujours été sa qualité dominante et il semble n'avoir songé, pendant sa longue carrière, qu'à effacer les traces de ses œuvres les plus remarquables et de ses meilleurs travaux. Je me suis donc trouvé dans la nécessité de les rechercher avec tout le soin dont je suis capable et de les découvrir en quelque sorte, partout où j'ai pu les rencontrer ; aussi, je puis le dire, ce n'est, qu'après de longues et consciencieuses perquisitions que je viens enfin accomplir aujourd'hui ma tâche.

Louis-Eugène-Germer Durand, né le 30 juillet 1812, à Saint-Riquier, canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, arrondissement d'Abbeville (Somme), était fils de Louis-Auguste-Firmin Durand, ancien militaire et chirurgien, et de Rose-Alexandrine-Amélie Vancléemputte.

Après avoir passé les premières années de son existence à Saint-Riquier, avec ses parents, il les suivit à Formerie, arrondissement de Beauvais (Oise) où son père allait exercer la médecine et lorsque le moment d'entrer dans un collège fut arrivé pour lui, on l'envoya à Paris, auprès de son grand-père maternel, M. A. Vancléemputte, trésorier à l'Ecole des ponts et chaussées, que j'ai connu pendant les années 1827, 28 et 29, dans cette école alors installée, rue Culture-Sainte-Catherine, dans l'hôtel Carnavalet.

Pendant le même temps, le jeune Durand suivait, sous la direction de son grand-père, les cours du collège Charlemagne, qu'il n'a quitté, après de brillantes études et à la fin de l'année 1831, que pour entrer à l'école normale supérieure, à la suite d'un concours dont les épreuves étaient, à cette époque, encore plus sérieuses, s'il est possible, qu'aujourd'hui même. Il en est sorti, à la fin de l'année 1834, avec le titre de professeur de 3e au lycée, alors collège royal, de Nimes.

Parmi les condisciples qu'il y a rencontrés et avec lesquels il a achevé ses études, beaucoup ont parcouru de brillantes carrières et sont arrivés à de hautes situations. Je me contenterai de citer parmi eux :

D'abord MM. Wallon, ancien ministre, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions;

Thomas-Henri Martin, doyen honoraire de la Faculté de Rennes, membre libre de la même Académie;

Abria, doyen de la faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Académie des sciences;

Et Dabas, doyen de la Faculté des lettres;
admis, avec Germer-Durand, à la fin de l'année 1831.

Et ensuite MM. Victor Duruy, ancien ministre ;

Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier ;

Jules Simon, ancien ministre ;

Havet, professeur au collège de France ;

Et Saisset, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Tous les cinq membres de l'Institut et entrés à l'École normale, les deux premiers un an avant, et les trois autres un an après notre confrère.

C'est à côté de ces hommes éminents qu'il s'est distingué pendant toute la durée de son séjour dans cette école, par les aptitudes les plus remarquables, principalement pour les travaux d'érudition, et M. Guigniaut, qui en était alors le directeur, avait fondé sur lui de grandes espérances (1). Aussi le jeune professeur de Nimes fut-il reçu le premier, le 9 septembre 1837, au concours d'agrégation des classes supérieures.

Il avait épousé, au mois d'octobre de l'année précédente et par conséquent à l'âge de 24 ans, M[lle] Catherine-Cécile Vignaud, fille de Jean Vignaud, peintre, originaire de Beaucaire et élève de David (2).

Ayant elle-même un véritable talent d'artiste, mais distinguée surtout par sa modestie et par les qualités de son cœur et de son esprit, elle a été, pendant 44 ans, la compagne fidèle et dévouée de notre ami, partageant toutes ses joies et toutes ses douleurs, l'entourant des soins les plus affectueux, les multipliant encore lorsque la vieillesse et la maladie sont venues les rendre

(1) « J'ai entendu dire, plus d'une fois à M. Guigniaut lui-même, qu'il avait fondé sur lui de grandes espérances », m'a répété dernièrement encore notre confrère, Gaston Boissier, dans une lettre où il me parle de Germer-Durand.

(2) Ce Jean Vignaud a été le premier directeur de l'école de dessin et du musée de peinture de Nimes.

plus nécessaires, et ne le quittant qu'à sa mort, pour aller se consacrer, en Bulgarie, aux écoles d'Orient, sous la robe noire des religieuses oblates de l'Assomption.

Pendant la durée de son professorat à Nimes, le jeune universitaire avait reçu, dans sa classe, deux de nos confrères, M. Bolze et M. Gaston Boissier, qui ont conservé de lui le meilleur souvenir. « C'était un excel-
» lent professeur, m'écrivait naguère M. Gaston Bois-
sier, et je lui dois en partie, ainsi qu'à M. Germain,
» la vocation qui me porta dès lors vers l'enseigne-
» ment. »

Lorsqu'il quitta le collége de Nimes à la fin de l'année scolaire 1839, il fut envoyé en qualité de professeur de seconde au collège royal de Montpellier, et il y est resté, dans une situation aussi honorable que possible, jusqu'au moment où il s'est décidé à donner sa démission, au mois de septembre 1844, pour venir se mettre, à Nimes, à la disposition de M. l'abbé d'Alzon.

Voici quels étaient alors ses états de services, tels qu'on les conserve encore aujourd'hui dans les archives du Ministère de l'instruction publique :

M. DURAND (LOUIS-EUGÈNE-GERMER),
né le 30 juillet 1812 à Saint-Riquier (Somme).

Elève de l'École normale supérieure	du 1er janv. 1832 au 11 oct. 1834.
Chargé de la classe de 3e au collège de Nimes	11 octobre 1834
Reçu agrégé des classes supérieures avec le n° 1	9 sept. 1837
Professeur de seconde au collège de Montpellier	25 sept. 1839
Et en même temps chargé de l'anglais au même collège	6 juin 1840
Chargé officiellement de l'anglais	6 février 1841
Remplacé pour l'anglais	4 mai 1844
Démissionnaire	1er sept. 1844

« M. Durand s'est fait remarquer par la douceur de son caractère et
» a su se concilier à Montpellier la bi nveillance générale. C'était un

» excellent homme, fort estimé, d'une conduite parfaite, ayant beaucoup d'instruction, de moyens et de goût. Ses chefs hiérarchiques le représentent comme un professeur d'un caractère fort honorable, d'une très bonne réputation, de manières et de langage assez distingués. »

Et je n'ai pas besoin de vous faire remarquer, Messieurs, que ces notes si élogieuses n'ont jamais été destinées à la publicité que je leur donne aujourd'hui.

Au collège Charlemagne, à l'Ecole normale, et même à Nimes, jusqu'au moment de son mariage, Louis-Eugène-Germer Durand n'a jamais porté, comme nom patronymique, que le seul nom de son père, celui de *Durand*. Son acte de naissance, ses états de service et les lettres de faire part de son mariage s'accordent pour l'attester.

Il semble cependant permis de croire qu'à la fin de 1839, lorsqu'il est allé s'installer à Montpellier, après son premier séjour à Nimes, il avait peu à peu contracté l'habitude de réunir, par un trait d'union, son prénom de *Germer* à son nom patronymique de *Durand*, pour n'en faire qu'un seul nom, afin de distinguer ainsi sa famille, originaire du Nord, de celles que l'on rencontre en si grand nombre dans tout le Midi de la France, et particulièrement à Nimes et à Montpellier, avec le seul nom de *Durand*. Ce qui est incontestable, dans tous les cas, c'est qu'en 1841, lorsqu'il a fait imprimer le discours prononcé par lui, le 24 août, à la distribution des prix du collège de Montpellier, il mettait déjà, sur le titre imprimé de sa brochure, le nom de *Germer-Durand*, qu'il a toujours conservé depuis, auquel ses travaux ont donné, bientôt après, une si grande notoriété, et que ses enfants ont été enfin si heureux d'adopter et de conserver d'une manière définitive (1).

(1) Ses fils, au nombre de trois :
Louis-Jules-Jean, chef d'escadron de la Garde républicaine;
Alexandre Joseph-François, architecte du département de la Lozère ;

Au moment où Germer-Durand, déjà éminent parmi les universitaires de son temps, se décida, au mois de septembre 1844, à quitter, comme je l'ai dit, le collège de Montpellier, sa nomination en qualité de professeur de rhétorique pouvait être considérée comme certaine, par cela seul qu'il était sorti, en 1837, du concours d'agrégation, à la tête de tous ses rivaux et, par le même motif, il était également certain qu'une chaire plus importante lui serait confiée, très peu de temps après, dans une Faculté, comme à la plupart de ses condisciples de l'Ecole normale. Mais il n'hésita pas, malgré cela, à renoncer, dès ce moment, à toutes les chances favorables que l'Université lui offrait, et il le fit, en prenant, avec un véritable courage, une détermination que ses amis ont beaucoup regrettée pour lui, et qu'il n'a jamais regrettée lui-même, parce que c'est en obéissant à des convictions profondément religieuses qu'il s'y est volontairement arrêté.

Toujours est-il qu'on le vit, à l'âge de 32 ans, c'est-à-dire au moment où toutes les ambitions sont permises, déposer sa robe de professeur et sacrifier son avenir, pour apporter le précieux concours de sa science profonde et de son expérience consommée à l'éminent ecclésiastique, qui venait d'acquérir, à cette époque, une modeste école chrétienne, fondée à Nimes, quelques années auparavant, par M. l'abbé Vermot et qui voulait alors la transformer (1).

Quand on apprit, à Nimes, que le savant professeur du collège de Montpellier se séparait, pour toujours, de

Et Jean-Vincent-Joseph (le R. P. Germer) religieux de l'Assomption, portent tous, en effet, aujourd'hui, avec honneur, le nom patronymique de *Germer-Durand*.

(1) Cette modeste école est celle dont M. l'abbé d'Alzon a fait, avec le concours de Germer-Durand et de quelques autres collaborateurs, l'institution actuelle de l'Assomption.

ses anciens collègues, en ne conservant que le titre, beaucoup trop modeste, de chef d'institution, quelques récriminations se firent entendre. Son entrée dans l'enseignement libre fut même regardée, par plusieurs de ceux qui l'avaient connu autrefois, comme une sorte de trahison et même comme une apostasie.

Mais, vous le savez, Messieurs, il y a toujours dans de semblables rumeurs, quand elles se produisent, beaucoup plus d'exagération que de vérité, et il est facile de comprendre qu'il a dû en être de même dans la circonstance actuelle, parce que, à ce moment, Germer-Durand, déjà arrivé, comme je viens de le dire, à l'âge de 32 ans, après avoir consacré les douze plus belles années de sa vie à l'enseignement dans les écoles de l'Etat, s'y était en même temps livré à l'étude et à la réflexion, et avait nécessairement modifié les idées, un peu trop avancées sans doute, du jeune élève de Charlemagne, admis à 19 ans à l'Ecole normale.

Personne ne peut donc s'étonner d'apprendre qu'en sortant de cette école fameuse, Germer Durand n'était pas encore le chrétien fervent, indulgent pour les autres, austère pour lui seul, que nous avons tous connu, et il faut, au contraire, pour être juste, lui tenir un compte suffisant de l'influence que les opinions de son entourage avaient naturellement exercée sur sa jeune intelligence, pendant toute la durée de ses études.

Mais si on veut le connaître et le comprendre tel qu'il était réellement, depuis longtemps déjà, quand il a abandonné l'Université, il faut le voir tel qu'il s'est présenté lui-même dans le discours qu'il a prononcé, le 24 août 1841, à la distribution des prix du collège de Montpellier. et voici en quels termes il s'exprimait à la fin de ce discours :

« Aujourd'hui, disait-il, qu'après avoir essayé tous
» les systèmes et *couru tous les chemins de l'erreur*,
» l'homme semble reconnaître qu'il s'épuise en vain à

» chercher dans l'analyse de ses facultés, ou dans la
» dissection du monde physique, la solution des hauts
» problèmes qui tourmentent son esprit et son cœur;
» aujourd'hui que des esprits supérieurs, venus de tous
» les points du monde intellectuel, *se rencontrent age-*
» *nouillés au pied de la Croix*, et viennent demander,
» au foyer de l'éternelle lumière, le rayon qui doit
» éclairer leur voie. — Espérons et consolons-nous!
» La gloire de la France doit grandir encore; car la
» France a retrouvé la Foi, elle va la rendre aux peu-
» ples qui se meurent d'incrédulité, elle la porte, victo-
» rieuse, sur ce sol infidèle que le christianisme semblait
» avoir délaissé pour jamais. Saluons, avec transport,
» les brillantes destinées promises à notre généreux
» pays. »

Puisque Germer-Durand parlait ainsi, en public, dès 1841, et par conséquent trois ans avant de se dévouer à l'œuvre de l'Assomption de Nimes, on voit combien il a été inexact de prétendre, ainsi qu'on l'a dit alors, et même comme on l'a imprimé, que ce fut pendant la dernière année de son professorat qu'il trouva son chemin de Damas et rompit brusquement avec les opinions qu'il avait admises jusques-là. Ses convictions lui venaient, au contraire, je crois l'avoir prouvé avec évidence, de plus haut et de plus loin, et la vérité est, si je ne me trompe, que lorsqu'il entra à l'Assomption, la sincérité de ses opinions religieuses était, depuis longtemps, généralement reconnue.

Il aurait pu, malgré cela, sans abandonner aucune de ses convictions, continuer à servir l'Université comme ceux de ses condisciples dont les noms sont devenus depuis lors si célèbres et arriver, comme eux, aux plus hautes positions dans l'administration et dans les lettres.

S'il l'avait fait, personne n'aurait eu le droit de s'en étonner. Au lieu de cela, il a mieux aimé, par des

motifs qu'il est impossible de ne pas respecter, abandonner ses titres universitaires pour entrer dans une carrière qui ne pouvait le conduire ni aux honneurs, ni à la fortune ; et ce qui est plus encore, il l'a fait avec une telle conviction et une si grande dignité que ceux-là même de ses anciens condisciples qui le regrettèrent le plus, n'admirèrent pas moins la réelle grandeur d'âme avec laquelle il se sépara d'eux et continuèrent à lui témoigner, pendant toute sa vie, la même estime et la même amitié.

A dater de ce moment, Germer-Durand est resté, jusqu'à sa dernière heure, c'est-à-dire pendant 36 ans, le collaborateur assidu et je puis ajouter, aussi, l'ami constant et dévoué de M. l'abbé d'Alzon, dont la mort elle-même ne l'a pas séparé, car c'est seulement d'un mois qu'il a précédé son ami dans la tombe ; et pendant cette longue période, l'institution de l'Assomption n'a jamais cessé d'être son œuvre capitale et sa principale occupation.

Aussi les succès qu'il y a obtenus sont-ils éclatants et nombreux, et vous savez tous, Messieurs, combien d'hommes éminents lui doivent aujourd'hui, au moins en partie, les positions auxquelles ils sont parvenus. Il me suffira de vous signaler parmi eux :

M. le général de Négrier ;

Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier ;

M. Numa Baragnon, sénateur inamovible ;

M. le marquis de Valfons, ancien député ;

M. Robinet de Cléry, ancien procureur général à Lyon et ancien avocat général à la cour de cassation ;

M. Paul d'Estérhazy, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Et plusieurs autres encore qu'il serait trop long de citer, mais au milieu desquels je me reprocherais pourtant d'oublier nos excellents confrères, M. l'abbé Camille Ferry, docteur ès-lettres, et M. le comte de Balincourt.

D'un autre côté, vous le savez aussi, Messieurs, Germer-Durand était un travailleur trop infatigable pour pouvoir trouver, dans le seul accomplissement des devoirs pédagogiques que ses fonctions lui avaient imposés jusque là, un aliment capable d'occuper toute son activité et vous ne serez pas étonnés d'apprendre qu'il a cherché à se distraire, de 1836 à 1839, pendant son premier séjour à Nimes, en publiant quelques nouvelles dans l'*Artiste méridional*, ensuite de 1839 à 1844, pendant son passage à Montpellier, en donnant une série d'articles à *la Gazette du Bas-Languedoc* et enfin, en 1848, après son retour à Nimes, en écrivant, de temps en temps, dans *la Liberté pour tous*.

Ce n'était là cependant pour lui qu'un simple passe-temps ; les articles qu'il publiait, dans ces divers journaux étaient d'ailleurs très rarement signés et il ne leur attribuait lui-même qu'une mince importance.

Il n'en était pas ainsi pour la *Revue de l'enseignement chrétien* qu'il a dirigée, en qualité de rédacteur en chef, de 1851 à 1855. Pendant toute la durée de la publication de la première partie de ce recueil, dont il était l'âme et qui est devenue fort rare aujourd'hui, Germer-Durand y a inséré de nombreux articles, les uns de doctrine, les autres de polémique, qui n'ont encore rien perdu de leur première valeur ; et plus tard, lorsque la deuxième partie a été publiée, à une époque où la multiplicité et l'importance de ses autres travaux ne lui permettaient plus d'intervenir d'une manière aussi active, il n'a jamais cessé pourtant de concourir à cette publication.

Quelques années auparavant, le gouvernement ayant accordé à la ville de Nimes, immédiatement après la révolution de juillet, d'assez fortes subventions qui furent employées alors, sous la direction de M. Pelet, à des fouilles archéologiques fort intéressantes, exécutées, à la fin de 1848 et pendant l'année 1849, les unes à la

porte d'Auguste et les autres derrière le Temple de Diane, Germer-Durand suivit, avec la plus grande assiduité, ces divers travaux et les fit connaître, dès 1850, au monde savant, dans un article très remarquable qu'il publia avec une fort belle vue de l'intérieur de la porte d'Auguste, dans la *Revue Archéologique* (VII[e] année, 1[re] partie, page 193), sous le titre de *Découvertes et travaux archéologiques à Nimes et dans le Gard, pendant les années* 1848 *et* 1849 (1).

Dès l'année suivante, c'est-à-dire en 1851, il fut chargé, par l'autorité préfectorale, des fonctions, essentiellement gratuites, de membre du jury d'examen pour l'instruction primaire, et sa compétence en pareille matière était si grande que les mêmes fonctions lui ont été conservées ensuite, jusqu'à la fin de sa vie, sous tous les régimes et par tous les préfets qui se sont succédé à Nimes.

En 1852, dans la séance du 20 mars, l'Académie du Gard le reçut dans son sein (2), et ce n'est pas sans émotion que je me rappelle qu'ayant eu l'honneur d'y être admis, moi-même, le même jour, c'est de cette époque déjà si ancienne que datent les premières relations établies entre nous, auxquelles succéda bientôt, par suite

(1) Cet article a été tiré à part.

(2) M. le capitaine Colson avait communiqué à l'Académie, quelques mois auparavant (dans la séance du 7 juin 1851), le mémoire qu'il avait rédigé, en collaboration avec Germer-Durand, sur deux inscriptions célèbres de notre musée épigraphique, l'une celtique et l'autre géographique, et l'Académie lui avait fait l'honneur d'imprimer deux fois ce mémoire dans ses publications, d'abord dans les *Procès-verbaux des années 1849-50 et 1850-51*, pages 254 et 273, et ensuite dans les *Mémoires*, 4[e] série, tome I, année 1850-51, pages 75 et 96. Comme le nom de Germer-Durand est mentionné plusieurs fois dans ces savantes dissertations, et toujours de la manière la plus élogieuse, il semble permis de croire que c'est surtout à leur publication que la nomination de notre ami peut être rapportée.

de la conformité de nos études et de nos goûts, cette cordiale amitié qui m'a toujours été, depuis lors, si agréable, et je suis heureux de le proclamer, encore plus utile qu'agréable.

Pendant cette même année 1852, Germer-Durand se rendit, pour la première fois, à Rome, où il passa trois mois. Son unique but, en entreprenant ce voyage, avait été, comme il nous l'apprend lui-même dans les *Souvenirs archéologiques de ses promenades dans Rome et aux environs*, de « se reposer des fatigues de son pro- » fessorat, et de contenter sa piété, en visitant, avec la » foi du pèlerin, tous les lieux consacrés par les grands » et touchants souvenirs du christianisme, depuis les » premiers siècles jusqu'à nos jours. » Et malgré cela, les souvenirs de ses études favorites ne tardèrent pas à se réveiller en lui sur cette terre classique de l'antiquité, et il n'en revint qu'en rapportant de son voyage trois savantes études : la première sur un sceau de Gilles, évêque d'Alet (1525), imprimée dans la *Revue de Sphragistique* de 1885 (1) ; la deuxième sur l'archi-hôpital du Saint-Esprit de Rome, aussi imprimée, pendant l'année suivante, dans la même revue (1), en y ajoutant la description de plusieurs sceaux conservés à Nimes dans la collection Séguier ; et la troisième enfin sur un hiéron pélasgique enclavé dans la villa de Brutus à Tivoli, étude qui a été imprimée aussi en 1855, à Nimes, à la suite des *Souvenirs archéologiques des promenades faites dans Rome et aux environs*.

En 1853, peu de temps après son retour d'Italie, Germer-Durand fut nommé membre-correspondant de la Société archéologique de Montpellier, et ce fut aussi pendant cette année 1853 qu'il commença la publication, à Nimes, chez Giraud, libraire, d'une édition annotée du

(1) Il a été fait des tirages à part de ces deux publications.

texte latin de la *Somme philosophique de saint Thomas d'Aquin contre les Gentils*, avec la collaboration de MM. l'abbé Roux-Lavergne et E. d'Yzalguier, alors professeurs, comme lui, à l'Assomption.

Il ne semble pas facile de comprendre comment, au milieu de tant d'occupations, Germer-Durand pouvait trouver assez de loisir pour consacrer, chaque jour, plusieurs heures aux études archéologiques pour lesquelles il a toujours conservé une prédilection particulière et qu'il n'a jamais abandonnées.

Son secret était pourtant bien simple. Il consistait à se lever de bonne heure, à se coucher tard et à ne jamais rien perdre de son temps. Pendant les heures que d'autres consacrent au repos ou à la promenade, il se rendait tantôt dans les archives de la mairie ou de la préfecture pour y déchiffrer de vieilles chartes qu'il copiait ensuite, et tantôt dans les quartiers excentriques pour y estamper les inscriptions antiques qu'il parvenait à y découvrir. C'était surtout pendant les vacances qu'il s'appliquait à ce dernier travail, parce qu'il pouvait alors se transporter à de plus grandes distances, sans se laisser jamais arrêter, ni par la fatigue, ni même par le danger.

Un jour, on le trouvait, en compagnie de son ami le capitaine Colson, couché sur le dos dans un égoût, pour y estamper plus à son aise une inscription gravée sur une des dalles de recouvrement de cet aqueduc; et une autre fois, à la grotte de Saint-Vérédème, après avoir escaladé le rocher pour prendre l'estampage de la petite inscription de la Chapelle, il fit une chute qui aurait pu devenir fort grave, sans le tampon avec lequel il venait d'opérer et qu'il avait fort heureusement gardé encore à la main ; et pourtant ce n'était pas avec le désir de se distinguer, en signalant des inscriptions inédites, qu'il entreprenait toutes ces courses et se livrait à toutes ces recherches. Son principal but se

réduisait, au contraire, à revoir, par lui-même, sur les monuments originaux, les inscriptions déjà publiées, et il lui est arrivé bien souvent de trouver, sur les estampages qu'il relevait avec tant de zèle, le moyen de rectifier de mauvaises lectures considérées jusqu'à lui comme parfaitement certaines.

Tantôt seul et tantôt suivi de ses fils, dès qu'ils ont été assez grands pour l'accompagner et pour l'aider, il allait, avec la même ardeur, partout où des inscriptions antiques lui étaient signalées, quelles qu'elles fussent, et dans un pays aussi riche que le nôtre en textes épigraphiques, sa collection d'estampages ne tarda pas à devenir très considérable. Aussi fut-il en mesure d'en retirer plus de 400, qu'il envoya à M. Léon Renier, dès qu'il apprit que cet éminent épigraphiste venait d'être chargé, par le Ministre de l'instruction publique, de diriger, aux frais de l'Etat, l'impression d'un recueil général des inscriptions romaines de la Gaule, et je ne résiste pas au plaisir de vous dire en quels termes cet envoi fut annoncé dans le ***Bulletin des Sociétés savantes**, **Missions scientifiques et littéraires***, publié, sous les auspices du Ministre, pendant les années 1854 et 1855, par le comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France.

« M. Germer-Durand, est-il dit à la page 397 du tome Ier de ce bulletin, préfet des études au collège
» de l'Assomption à Nimes, vient de donner un exem-
» ple qui sera suivi, nous n'en doutons pas, par Mes-
» sieurs les correspondants. M. Germer-Durand avait
» recueilli, depuis longtemps, avec autant de soin que
» de savoir, les copies et surtout les estampages des
» inscriptions de son département et des départements
» voisins. Dès qu'il a appris qu'un grand recueil des
» inscriptions romaines de la Gaule allait être publié,
» sous les auspices du Ministre de l'instruction publi-
» que, et qu'un membre du comité, M. Léon Renier,

» était chargé de cette publication, M. Germer-Durand
» s'est empressé d'envoyer à M. Renier toutes ses
» richesses, c'est-à-dire les estampages de plus de 400
» inscriptions. »

Je n'ai pas besoin d'ajouter que personne, ni avant ni après lui, n'a jamais fait, ni même pu faire un envoi de cette importance. Aussi la récompense qu'une pareille conduite méritait si bien lui fut-elle promptement accordée, car c'est par un arrêté du 17 octobre 1854, rendu sur la proposition du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, qu'il a été nommé correspondant du ministère pour les travaux historiques.

Cette nomination n'a jamais été pour lui, comme pour tant d'autres, un titre simplement honorifique ; il a constamment accepté, au contraire, avec la plus grande abnégation, tous les devoirs qu'elle lui imposait, ne cessant jamais d'être, pour le Comité, un correspondant, toujours signalé parmi les plus actifs et les plus dévoués.

Ainsi, par exemple, dès l'année suivante, il copiait, pendant les vacances, pour être envoyés au ministère :

1° L'inventaire des biens meubles et immeubles de l'infirmerie de Psalmody (13 mars 1337) ;

2° Celui des joyaux de ce monastère (11 avril 1491);

Et 3° l'inventaire ancien de sa bibliothèque (même date).

Mais la vérité m'oblige à reconnaître que ce premier envoi ne reçut pas, à Paris, l'accueil que Germer-Durand avait le droit d'attendre. Renvoyées par le Ministre au comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de France, les trois pièces qui le composaient furent confiées, dans la séance du 26 novembre 1855 (1), à M. de Laborde,

(1) *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, tome III, 1855-56, page 21.

qui fut chargé de les examiner, et qui, loin d'en apprécier la valeur, se contenta malheureusement d'en proposer et d'en obtenir le dépôt dans les archives du ministère (1), après avoir déclaré, dans le rapport qu'il soumit à la section d'archéologie, le 28 janvier 1856, que « ces inventaires ne présentent qu'un faible intérêt ;
» qu'ils ne sont pas assez anciens pour offrir à la philo-
» logie des autorités utiles, et qu'ils se rapportent à des
» établissements monastiques trop peu importants pour
» que l'énumération de leurs richesses fournisse à
» l'archéologie des renseignements nouveaux (2) ».

Peut-être fallait-il, à cette époque, pour qu'un document présentât de l'intérêt, qu'il fût antérieur à Charlemagne, et pour qu'un établissement monastique parût important, qu'il fût situé dans le voisinage de Paris.

Quoi qu'il en soit, ce premier échec, bien qu'accepté par Germer-Durand en silence, n'en amena pas moins un changement dans sa conduite envers le comité, auquel il n'adressa plus désormais aucun autre document écrit, réduisant, à dater de cette époque, son intervention à l'envoi successif des estampages des inscriptions antiques qu'il parvenait à se procurer.

Mais, fort heureusement pour la mémoire de notre ami, les destins et les flots ne sont pas seuls changeants, et les comités, eux aussi, jouissent quelquefois du même privilège. Voici, en effet, dans la circonstance actuelle, quelle a été l'odyssée des inventaires découverts, en 1855, dans les archives du Gard.

Ils ont d'abord été découverts, une seconde fois, dans les mêmes archives, par notre excellent confrère, M. Bondurand, qui n'a pas hésité, autant que M. de Laborde, à en apprécier l'importance, et qui s'est empressé, au

(1) Tout le monde sait que, pour les comités de Paris, le dépôt dans les archives est l'équivalent d'un enterrement de première classe.

(2) Même bulletin que précédemment, même tome, page 131.

contraire, de vous en adresser des copies pour être ajoutées, comme pièces à l'appui, à sa remarquable publication des statuts de l'abbaye de Psalmody, qui datent, comme vous le savez, de l'année 1409. Et ces inventaires ont été, en conséquence, insérés aux pages 156, 159 et 161 du volume de 1882, formant le tome V de la VII[e] série de nos Mémoires.

Toutefois, comme ce volume n'a pu être imprimé que pendant l'année 1883 et même n'a pu être distribué qu'à la fin du mois de décembre, il est résulté de là qu'il n'avait pas encore été livré au public, lorsque M. l'abbé Réné, faisant, lui aussi, des recherches dans nos archives départementales, pendant les vacances de l'année 1883, y a découvert, à son tour, et pour la troisième fois, les mêmes inventaires et en a pris immédiatement de nouvelles copies qu'il a considérées comme inédites et comme assez importantes pour être envoyées au ministère, ce qui a été fait.

Mais ces dernières copies n'ont pas été soumises comme celles de 1855 à une seule section du comité et il est arrivé, au contraire, que le Ministre, voulant faire mieux, a trouvé préférable de ne transmettre, le 5 novembre 1883, à la section d'histoire et de philologie, que le seul inventaire de la bibliothèque remis, le même jour, par cette section à M. L. Delisle, avec mission de l'examiner (1), pendant que, de son côté, la section d'archéologie recevait, le 19 du même mois, l'inventaire des joyaux et le renvoyait à M. Darcel (2). A ce moment d'ailleurs, vous le remarquerez, notre publication n'était pas encore faite et ces divers inventaires devaient être

(1) Voyez le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques* section d'histoire et de philologie, année 1883, n° 2, page 71.

(2) Voyez le même *Bulletin*, même année, section d'archéologie, n° 2, page 138

forcément considérés, par tout le monde, comme restés inédits.

Lorsque pendant le mois suivant et dans la séance du 3 décembre 1883, M. L. Delisle a rendu compte à sa section des résultats de son examen, il lui a d'abord fait connaître sommairement les titres des livres que l'inventaire de la bibliothèque de Psalmody mentionne, au nombre de quatre-vingts environ, et a déclaré ensuite, en terminant, qu'il aurait voulu demander l'impression de cet inventaire pour « montrer quelle » était la composition d'une bibliothèque monastique » du Midi de la France, à la fin du XV[e] siècle, mais que » le texte n'en était pas suffisamment correct. » (1)

Il est donc permis de croire que s'il avait pu se douter, à ce moment, qu'un texte, beaucoup plus correct, était misérablement oublié, depuis le 28 janvier 1856, dans les archives du ministère, il n'aurait pas hésité à l'en retirer, pour le faire imprimer. Tout au moins semble-t-il certain que si M. L. Delisle avait eu à examiner, à la place de M. de Laborde, la copie de Germer-Durand, cette copie elle-même serait depuis longtemps imprimée.

Quant à M. Darcel, les conclusions qu'il a soumises à la section d'archéologie, le 14 janvier 1884 (2), sont encore plus formelles, s'il est possible, car il a demandé et obtenu l'impression immédiate du document envoyé par M. l'abbé Réné, quoique déjà publié, depuis peu de jours, par l'Académie de Nimes, comme il a pris soin de le faire remarquer dans une note ajoutée à son rapport et quoiqu'il lui paraisse, en outre, nécessaire d'engager ce correspondant « à établir avec plus de soin le

(1) Voyez le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, section d'histoire et de philologie, année 1884, n° 1, page 6.

(2) Voyez le même *Bulletin*, même année, section d'archéologie, n° 1, page 13.

» texte des documents qu'il pourra adresser au comité,
» à l'avenir. » (1).

Il demeure en conséquence surabondamment démontré, dans l'un comme dans l'autre cas, je ne crains pas de le dire, que si les textes envoyés, en 1855, par Germer-Durand, avaient pu être soumis, à cette époque, à MM. L. Delisle et Darcel, à la place de M. de Laborde, ces textes, complètements inédits alors et en outre indubitablement établis avec le plus grand soin, au lieu d'être restés enfouis, depuis 1856, dans les archives du ministère, seraient aujourd'hui et depuis longtemps, très honorablement imprimés dans le bulletin que le comité publie chaque année.

Les longues explications que vous venez d'entendre, à propos de ce premier et unique insuccès de notre ami, m'ont fait perdre un peu trop de vue les envois d'estampages destinés au recueil général des inscriptions de la Gaule, dont je vous ai entretenus aussi tout à l'heure et dont il me reste maintenant à vous faire connaître l'importance. Mais auparavant je crois nécessaire de remonter jusqu'à l'origine de cette affaire qui a occupé Germer-Durand pendant une grande partie de sa vie et qui a fini par lui procurer une véritable déception.

C'est, si je ne me trompe, dans la séance générale du 6 décembre 1852 que le Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France s'en est occupé sérieusement pour la première fois, en décidant, sur la proposition de la section d'archéologie, que le *Recueil général des inscriptions de la Gaule et de la France* serait maintenu au nombre des ouvrages qui doivent être *le plus prochainement* publiés, sous sa direction, et en

(1) Voyez le même *Bulletin*, même année, même section, même numéro, page 61.

nommant une commission spécialement chargée de diriger cette grosse affaire. (*Bulletin*, tome Ier. pages 43 et 44.)

Dans la séance du 10 janvier 1853, cette commission présenta des conclusions qui furent immédiatement approuvées par le comité et dont voici les dispositions principales :

Le *Recueil des inscriptions de la Gaule et de la France* admettra deux divisions.

La première comprendra les inscriptions de la période gallo-romaine, et la seconde s'étendra depuis l'établissement de la monarchie des Francs, jusqu'à l'an 1338, date de l'avènement de Philippe de Valois.

Les inscriptions seront publiées sous une série unique de numéros.

Au texte de chacune d'elles seront ajoutées les indications suivantes :

L'emplacement primitif, s'il est connu ;

Le lieu où elle est déposée,

La matière sur laquelle elle est gravée ;

Les dimensions de cette matière en mètres et subdivisions du mètre ;

Le nom du correspondant qui a relevé l'inscription ;

Le *Recueil* embrassera les limites de la Gaule ancienne.

On recommandera aux correspondants de commencer de préférence par la période gallo-romaine.

A mesure que les estampages parviendront au ministère, ils seront enregistrés sous une série unique de numéros, que l'on marquera et sur le registre et sur les estampages. Les lettres d'envoi seront cotées des mêmes numéros. Les estampages, une fois marqués du numéro d'enregistrement, seront placés horizontalement dans des casiers, en suivant l'ordre des numéros. (*Bulletin du comité de la langue etc.*, tome Ier, pages 70, 71 et 72).

A l'égard des moyens d'exécution, il fut alors décidé

qu'on se bornerait, pour le moment, à adresser un appel aux correspondants ; et les choses étaient encore restées en cet état lorsque, dans la séance du 3 avril 1854, le comité fut informé, par M. Guigniaut, président de la section de philologie, que l'Académie des sciences de Berlin allait publier un recueil général des inscriptions latines de l'empire romain, dans lequel les inscriptions romaines de la Gaule devaient être nécessairement comprises.

» Par suite de cette publication, fit observer M. Guigniaut, le comité, qui s'occupe, *depuis long-temps,*
» du recueil des inscriptions de la Gaule, est à la veille
» de perdre le fruit de ses précédents travaux. Il serait
» d'ailleurs fâcheux, pour la France, de se voir ainsi
» devancée dans l'exécution d'une œuvre qui intéresse
» à un si haut degré son histoire nationale et il importe
» de rechercher les moyens de réaliser *sans retard* les
» anciens projets du comité. » (*Bulletin*, tome 2, p. 289.)

Par ces motifs, M. Guigniaut proposa d'inviter la commission chargée de la préparation du *Recueil des inscriptions de la Gaule* à se réunir promptement pour aviser aux mesures à prendre, et le Comité, après avoir adopté cette proposition, adjoignit M. Léon Renier à la précédente commission, qui, ainsi complétée, se réunit, dès le 22 avril, et déposa son rapport dans la séance du 1er mai.

Après avoir constaté (*Bulletin*, tome 2, page 320) que les estampages d'inscriptions romaines, adressées depuis le 1er janvier 1853, sont au nombre de trois ou quatre au plus et ne reproduisent que des inscriptions insignifiantes, (Germer-Durand, je n'ai pas besoin de le dire, ne figurait pas encore parmi les correspondants du comité) le rapporteur de la commission arrive à cette conclusion qu'il faut renoncer à l'espoir que l'on avait conçu de composer le recueil dont il s'agit au

moyen des envois faits par les correspondants, et ajoute :

» Le *Recueil* perdrait d'ailleurs une grande partie
» de sa valeur, s'il ne comprenait que les inscriptions
» qui subsistent encore aujourd'hui et si l'on n'y faisait
» pas entrer aussi celles dont on ne possède plus que
» des copies manuscrites ou imprimées. Il faudrait
» donc toujours, alors même que l'on obtiendrait des
» correspondants des estampages de tous les monu-
» ments épigraphiques encore subsistants, il faudrait,
» pour se procurer ceux qui sont perdus, procéder au
» dépouillement des grands recueils, des histoires loca-
» les, des mémoires des sociétés savantes, des jour-
» naux scientifiques, de tous les livres enfin où ils ont
» été publiés ».

» Or précisément, dit ensuite le même rapporteur,
» ce travail a été déjà fait par un des membres de la
» commission, M. Léon Renier, qui, on se le rappelle,
» dans une des dernières séances générales, a offert de
» mettre à la disposition du comité tous les résultats de
» ses recherches sur les inscriptions romaines de la
» Gaule. » (*Bulletin*, tome 2, page 321).

» M. Léon Renier, ajoute encore le rapporteur, est
» en mesure d'entreprendre la publication, par celle
» des diverses provinces de la Gaule que le comité
» désignera ».

» La commission pense qu'il conviendrait de com-
» mencer par les provinces des Alpes-Maritimes et de
» la Narbonnaise ».

» Mais, avant de commencer cette impression, il faut
» vérifier sur les monuments, lorsqu'ils subsistent
» encore, le texte des inscriptions déjà publiées ; com-
» pléter le recueil de ces inscriptions en y ajoutant
» toutes celles qui sont inédites ; enfin dépouiller cer-
» taines collections manuscrites conservées tant à la
» bibliothèque impériale que dans les bibliothèques de

» quelques-uns de nos départements méridionaux. De » pareils travaux ne peuvent être bien faits que par » l'éditeur lui-même ; aussi la commission propose-» t-elle de demander à M. le Ministre de fournir à » M. Léon Renier les moyens de se livrer aux recher-» ches dont il s'agit, en lui donnant une mission à cet » effet. » (*Bulletin*, tome 2, page 323).

» En résumé, est-il dit à la fin du rapport, la com-» mission propose :

» 1° De charger M. Léon Renier de la publication du *Recueil des inscriptions romaines de la Gaule ;*

» 2° De décider que cette publication aura lieu dans » l'ordre suivant :

» A. Inscriptions des Alpes Maritimes ;

» B. Inscriptions de la Gaule Narbonnaise ;

» C. Inscriptions des trois provinces de la Gaule : » Lyonnaise, Aquitaine, Belgique ;

» 3° De décider que la première partie de ce recueil, » comprenant les inscriptions de la province des Alpes-» Maritimes et celles de la Narbonnaise, sera livrée » à l'impression aussitôt que le manuscrit en sera » terminé ;

» 4° Enfin de prier M. le Ministre d'accorder à » M. Léon Renier la mission qui lui est nécessaire pour » terminer le manuscrit de cette premiere partie. » (*Bulletin*, tome 2, page 324).

Ces conclusions ayant été adoptées et la mission sollicitée pour M. Léon Renier lui ayant été accordée, cet éminent épigraphiste, qui était alors un des collaborateurs de la *Revue archéologique*, fit publier, dans cette revue, une annonce dont voici la reproduction textuelle :

» Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publi-» que et des cultes, notre collaborateur, M. Léon » Renier, est chargé de la publication du *Recueil géné-» ral des inscriptions romaines de la Gaule.* Ce

» recueil formera un volume grand in-4° et compren-
» dra : 1° Les inscriptions des Alpes-Maritimes ; 2° les
» inscriptions de la Gaule Narbonnaise ; 3° les inscrip-
» tions des trois provinces de la Gaule : Lyonnaise,
» Aquitaine et Celtique. M. Léon Renier vient d'être
» chargé d'une mission qui se rattache à cette grande
» entreprise ; il doit visiter ceux de nos départements
» méridionaux qui ont été formés du territoire des
» Alpes-Maritimes et de la Gaule narbonnaise, afin d'y
» recueillir les inscriptions encore inédites, de vérifier
» sur les monuments qui existent encore le texte de
» celles qui ont été déjà publiées, de rechercher enfin et
» de transcrire, dans les bibliothèques publiques et par-
» ticulières, les anciennes collections manuscrites de
» monuments épigraphiques qui peuvent s'y trouver. »
(*Revue archéologique*, 1re série, tome XI, 2e partie, page 506).

Très peu de temps après, le *Bulletin des sociétés savantes, missions scientifiques et littéraires* (tome Ier, année 1854, page 449), publiait, de son côté, l'article suivant :

» M. Léon Renier, en mission dans le midi de la
» France, réunit toutes les inscriptions qui doivent
» entrer dans le *Grand recueil des inscriptions de la*
» *Gaule*. A Nimes, M. Renier s'est arrêté longtemps,
» afin d'étudier le musée Calvet (*sic*) (1) et de dépouiller
» les manuscrits si riches et si remarquables du savant
» épigraphiste Séguier. On ne saurait trop louer le zèle
» avec lequel MM. les bibliothécaires, conservateurs
» de musées, correspondants du ministère mettent à la

(1) L'auteur de cet article ignore qu'à cette époque la ville de Nimes ne possédait pas encore un musée épigraphique et pour combler cette lacune qui lui semble par trop invraisemblable, il transporte à Nimes, de son autorité privée, le musée Calvet d'Avignon et son savant conservateur.

» disposition de M. Renier toutes les ressources dont » ils disposent. Ils comprennent combien il est hono- » rable de s'associer à un travail éminemment national » et de fournir des matériaux pour un monument qui » appartiendra à toute la France. Déjà nous avons cité » l'exemple de M. Germer-Durand. M. Deloye, conser- » vateur du musée Calvet (1), et M. Liotard, professeur » émérite de l'Université, bibliothécaire de la ville, ont » prêté à M. Renier un concours aussi empressé et digne » des mêmes éloges. »

En dernier lieu et aussitôt après le retour de M. Léon Renier, un des membres du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, rendant compte au ministre, dans un rapport spécial, des travaux exécutés sous les auspices de ce comité, du 1er novembre 1853 au 1er janvier 1855, s'exprimait de la manière suivante, en parlant des résultats obtenus par M. Léon Renier pendant sa mission :

» M. Léon Renier, envoyé dans le Midi, a rapporté » de son exploration une moisson riche et féconde qui » lui permettra BIENTÔT de *commencer* l'impression de » la première partie des inscriptions de la Gaule. » (*Bulletin*, tome 2, page 543).

Malgré le caractère officiel de cette affirmation, on se tromperait étrangement si l'on pouvait croire que tout était prêt au commencement de l'année 1855 et que l'impression du *Recueil* si péniblement préparée et si solennellement annoncée, allait enfin *commencer* BIENTÔT ; la vérité est seulement qu'on le disait, parce qu'on voulait le faire croire aux correspondants.

Aussi se hâtaient-ils d'envoyer, de toute part, les estampages des inscriptions qu'ils pouvaient recueillir encore et pour ne vous parler ici que de Germer-Durand

(1) Voir la note de la page précédente.

voici quels sont les envois que les procès verbaux du comité lui attribuent :

Pendant le mois de Février 1855, on découvrit à Nimes, près de la Tour-Magne, un petit autel votif très curieux dédié aux Proxumes de Lallia Primula et Germer-Durand s'empressa, dès le mois suivant, d'en envoyer un estampage (1), en y joignant une note explicative et détaillée qui fut signalée au comité, par M. Léon Renier lui-même, dans la séance du 30 avril 1855 « comme un excellent modèle des renseignements » que les correspondants sont invités à joindre aux » estampages qu'ils envoient. » (*Bulletin*, tome 2, page 655). Et cette note fut, en effet, reproduite *in-extenso* dans le tome III du *Bulletin* (page 258) pour servir de modèle aux correspondants.

Une autre inscription gravée sur une plaque de marbre ayant été pareillement découverte à Nimes, peu de temps après, en démolissant une maison, Germer-Durand s'empressa encore une fois d'en transmettre à la section d'archéologie un estampage qui lui parvint le 26 novembre 1855, et dans la même séance, M. Léon Renier se fit un devoir de signaler à la section un autre envoi, que le même correspondant venait de lui adresser directement, de 22 nouveaux estampages recueillis à Nimes et dans les environs pendant les vacances de 1855. (*Bulletin*, tome 3, page 21).

Au commencement de l'année 1858, l'organisation du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France fut modifiée, et ce comité lui-même fut remplacé par celui qui prit le nom de Comité des travaux historiques et des sociétés savantes; en outre, et à peu près à la même époque, M. Léon Renier, qui venait d'être

(1) Voyez le procès-verbal de la séance du 26 mars 1855. (*Bulletin*, tome 2, page 621).

chargé par le Ministre de la publication du *Recueil des inscriptions algériennes*, fut envoyé en Afrique pour y rechercher les textes de ces inscriptions, et cette double circonstance eut pour effet nécessaire de retarder, pendant quelque temps, la continuation des travaux relatifs au *Recueil général des inscriptions de la Gaule*. Mais dès que le retour de M. Léon Renier put être signalé aux correspondants, les envois d'estampages recommencèrent de plus belle et Germer-Durand en particulier, sans même attendre ce retour, en adressa 58 nouveaux que la section d'archéologie renvoya, dans la séance du 7 mai 1860, à ce même M. Renier, *dont on attend prochainement le retour à Paris*, est-il dit dans le procès-verbal de cette séance. (*Revue des sociétés savantes*, 2e série, tome IV, page 6).

Trois mois après, le titre d'officier d'Académie accordé à notre confrère, par arrêté du 15 août 1860, sur la proposition du comité des travaux historiques, était considéré par tout le monde comme une preuve de l'importance que la section d'archéologie avait attribuée à ces derniers estampages. (*Revue*, 2e série, tome IV, page 137). Et notre ami se fit, en conséquence, un nouveau devoir de continuer à en adresser encore d'autres, toutes les fois qu'il pouvait en trouver l'occasion.

Voici quelques-uns de ceux dont les procès-verbaux imprimés conservent le souvenir :

Le 26 mai 1863, 4 estampages d'inscriptions romaines trouvées dans les fondations d'une vieille maison démolie pour l'agrandissement de la place Belle-Croix. (*Revue*, 3e série, tome II, page 20).

Le 16 novembre de la même année, 6 estampages provenant : 5 de Nimes et 1 de Bagnols. (*Revue*, 3e série, tome III, page 19),

Le 14 décembre suivant, 6 autres estampages provenant aussi de Nimes et de son arrondissement. (*Idem*, page 29).

Le 19 janvier 1864, 5 estampages provenant de Beaucaire. (*Idem*, page 166).

Le 19 avril, 5 estampages d'inscriptions du moyen-âge dont 4 sont inédites. (*Idem*, page 506).

Le 13 juin, 4 autres estampages provenant encore de Beaucaire, dont 2 pris sur des inscriptions inédites et un sur une inscription opisthographe. (*Revue*, 3e série, tome IV, page 20).

Enfin, le 14 novembre, celui d'une inscription de 1617 gravée sur une plaque de marbre encastrée dans le mur intérieur de la petite église d'Albaron, canton et arrondissement d'Arles. (*Revue*, 4e série, tome Ier, année 1865, page 24).

Et tous ces estampages, je ne dois pas négliger de le constater, étaient ensuite très régulièrement envoyés par le comité à M. Léon Renier, toujours chargé, comme précédemment, du soin de les recueillir et de les mettre en ordre.

En envoyant cette nouvelle série d'estampages, Germer-Durand ne faisait que remplir, aussi consciencieusement que possible, le devoir qui lui était imposé par son titre de correspondant du ministère. Mais le temps qu'il y employait ne l'empêchait pas de se livrer avec ardeur à des travaux beaucoup plus considérables, et personne ne fut surpris quand une lettre du ministre, datée du mois d'avril 1863, vint apprendre qu'un prix avait été attribué à son dictionnaire topographique du département du Gard et qu'une médaille serait envoyée à l'Académie de Nimes en souvenir du prix ainsi accordé à l'un de ses membres.

Germer-Durand s'empressa de communiquer lui-même la dépêche ministérielle à ses confréres, dans leur séance du 11 avril 1863, et l'Académie, à son tour, se fit un devoir de le féliciter immédiatement et surtout, comme le procès-verbal de la séance le constate en termes formels, de « le remercier de la distinction dont,

» grâce à son excellent travail, elle se voit elle-même » l'objet. » (Procès-verbaux de l'Académie du Gard, année 1862-63. Séance du 11 avril, page 105).

Un biographe mal informé s'est cru cependant autorisé à dire, en parlant de la récompense spéciale ainsi accordée à Germer-Durand « que cette récompense fut » non seulement spéciale, mais très ingénieuse ».

Et afin de mieux indiquer sa pensée, le même biographe ajoute : « L'auteur de l'ouvrage était un clérical, un déserteur de l'Université, un adversaire du » monopole, un défenseur de la liberté de conscience, » un paria ; après avoir longtemps médité, le ministre, » par un trait de génie, décerna une médaille d'or à la » société savante dont l'auteur du dictionnaire faisait » partie : ce fut l'Académie du Gard qui la reçut. »

» Le lauréat par approximation eut l'esprit de ne » pas réclamer contre cette application ministérielle si » remarquable du *sic vos non vobis* ».

Ces étonnantes affirmations, que les haines politiques peuvent seules expliquer, sans les justifier, ont eu peut-être la prétention d'être spirituelles, mais ne sont pas, pour cela, plus exactes et voici, au contraire, comment les choses se sont passées.

Lorsque M. Rouland, au moment de son entrée au ministère de l'instruction publique, reconstitua, comme je l'ai dit, le comité des travaux historiques et des sociétés savantes, son but principal était incontestablement d'augmenter l'importance des sociétés locales et de faire mieux connaître la valeur de leurs travaux ; ce fut, en conséquence, afin d'atteindre plus sûrement ce résultat, qu'il substitua à la Revue des Sociétés savantes *de la France et de l'étranger*, fondée en 1856 par M. Fourtoul, la Nouvelle revue des Sociétés savantes *des départements*, qu'il fonda au commencement de l'année 1858. Il voulut même faire plus, en instituant, en faveur des sociétés départementales, trois

prix annuels de 1.500 francs chacun, aux termes de l'article 16 de son arrêté réglementaire du 22 février 1858, lequel est ainsi conçu :

« Article 16. — Trois prix annuels de 1.500 francs » chacun, pourront, à partir de 1859, être accordés aux » sociétés savantes qui présenteront les meilleurs » mémoires imprimés ou manuscrits sur des questions » proposées par le comité, sous l'approbation du minis- » tre. Il sera décerné deux médailles pour chaque prix : » l'une de 300 francs à la Société qui aura présenté le » mémoire couronné, et l'autre de 1.200 francs à l'au- » teur ou aux auteurs de ce memoire ».

En présence de ce texte, il vous sera facile de reconnaître, je me plais à le croire, qu'en réglant, comme on vient de le voir les conditions de ce nouveau concours, M. Rouland ne pouvait pas prévoir, à la date du 22 février 1858, qu'il aurait à en faire plus tard l'application à l'Académie du Gard et à Germer-Durand lui-même, à la suite du concours de 1862. Par conséquent, ce n'est pas, ainsi qu'on l'a dit, par *un trait de génie et après avoir longtemps médité*, qu'il a accordé une médaille à l'Académie, pour les motifs qui ont été supposés et la vérité est, au contraire, qu'il l'a accordée bien naturellement, en se conformant à une règle depuis longtemps établie et toujours suivie jusque là, sans avoir jamais été l'objet d'aucune protestation. Mais il y a plus encore, car pendant que M. Rouland réglementait, comme on vient de le voir, les concours de la Sorbonne, il s'occupait aussi d'une manière très spéciale de la publication des dictionnaires topographiques et des répertoires archéologiques auxquels il tenait beaucoup, et dans le but d'activer, autant que possible, cette double publication, il avait adressé successivement aux présidents des sociétés savantes et aux correspondants du ministère deux circulaires détaillées en date l'une du 26 août 1858 et l'autre du 20 août 1859,

plus particulièrement relatives aux dictionnaires topographiques et contenant avec toutes les indications nécessaires, un spécimen du travail à rédiger.

L'empressement avec lequel les sociétés savantes répondirent à ces circulaires fut très grand, dans toute la France et il en fut rendu compte au comité, dans sa séance du 14 novembre 1859. Notre compagnie fut même une de celles que le rapporteur signala d'une manière particulière, parce qu'elle avait annoncé que Germer-Durand travaillait depuis longtemps déjà à réunir tous les éléments capables de servir à la composition du dictionnaire topographique du Gard et promettait de les mettre en ordre, en se conformant aux instructions du ministre.

Cependant, comme un dictionnaire topographique rédigé conformément à ces instructions est une œuvre de longue haleine, dont l'achèvement exige beaucoup de temps et beaucoup de recherches, et comme, par ce motif, les travaux que le ministre réclamait ne lui parvenaient encore qu'en très petit nombre, il décida, pour stimuler davantage le zèle des correspondants, qu'à dater du concours de 1860, le prix annuel de 1.500 fr. attribué à la section d'histoire et de philologie, au lieu d'être accordé comme précédemment à un mémoire rédigé sur une question proposée par le comité, serait, au contraire, donné, chaque année, au meilleur dictionnaire topographique qui serait remis avant le 31 décembre.

En 1860 et en 1861, le temps manquait encore aux concurrents et, en conséquence, très peu se présentèrent à ces deux concours. Le prix fut néanmoins partagé *ex æquo*, en 1860, entre M. Lucien Merlet, pour son dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir, et M. Max-Quantin, pour celui de l'Yonne et fut, ensuite, accordé intégralement, en 1861, à M. Henri Lepage, pour le dictionnaire de la Moselle.

Mais en 1862 la situation n'était plus la même et le concours fut très brillant. Seize concurrents y prirent part et le prix, vivement disputé, fut finalement partagé *ex æquo*, entre M. le vicomte de Gourges, pour le dictionnaire de la Dordogne et M. Germer-Durand pour celui du Gard, conformément aux conclusions d'un rapport de M. Huillard-Bréholles, auquel j'emprunte le passage suivant :

» Ces deux travaux qui se recommandent le pre-
» mier par une abondante érudition, toujours puisée
» aux meilleures sources, le second par cette précision
» scientifique à laquelle l'auteur nous a habitués, dans
» des travaux d'un autre genre, ont paru à la commis-
» sion dignes d'obtenir *ex æquo* la première médaille,
» qui se trouvera également aussi partagée entre la
» Société d'agriculture de la Dordogne et l'Académie du
» Gard. » (*Revue des sociétés savantes*, 3e série, tome II, année 1863, 2e semestre, page 24).

Conformément à ces conclusions et aux dispositions de l'arrêté ministériel du 9 août 1862 (1), la somme

(1) Voici le texte de cet arrêté :

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Sur la proposition des sections d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Vu l'article 16 de l'arrêté d'organisation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, en date du 22 février 1858, ainsi conçu :

» Trois prix annuels de 1.500 francs, pourront, à partir de 1859,
» être accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs
» mémoires imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par
» le Comité sous l'approbation du Ministre. Il sera accordé deux
» médailles pour chaque prix, l'une de 300 francs à la société qui aura
» présenté le mémoire couronné, et l'autre de 1.200 francs à l'auteur
» ou aux auteurs de ce mémoire.

Arrête :

Article premier. — Un prix de 1.500 francs sera décerné, en 1863,

totale de 1.500 francs aurait dû être distribuée de la manière suivante, entre les ayant-droit : 1.200 francs à partager *ex-æquo* entre les deux lauréats, en attribuant 600 francs à chacun, et 300 francs à partager de la même manière entre les deux sociétés savantes, en donnant à chacune d'elles une médaille de 150 francs.

Mais, pour tenir compte de l'importance exceptionnelle du concours qu'il s'agissait de récompenser, le Ministre voulut accorder plus qu'il n'avait promis et ordonna de partager la totalité du crédit alloué, soit la somme de 1.500 francs, entre les deux lauréats qui reçurent ainsi chacun 750 francs, avec une médaille de bronze, grand module.

Sur le revers de celle qui fut envoyée à Germer-Durand on lit :

SECTION D'HISTOIRE.

Prix.

M. GERMER-DURAND,
de l'Académie du Gard.
1862

C'est donc bien incontestablement à lui seul et non, comme on a voulu le faire croire, à l'Académie du Gard que la totalité de la récompense promise a été finalement accordée.

pour le concours de 1862, à la Société qui aura transmis au ministère le meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département ou même d'un arrondissement, dressé conformément aux instructions publiées par les soins de ce Comité.

Art. 2. — Les mémoires devront être envoyés au ministère avant le 31 décembre 1862.

Paris, le 9 août 1862.

Signé : ROULAND.

(*Revue des Sociétés savantes*, 2e série, tome VIII, page 129).

D'un autre côté, voici quelle a été l'importance réelle du souvenir annoncé à cette Académie dans la dépêche ministérielle du mois d'avril 1863. Au lieu de la superbe médaille en or qui figurait si bien dans la légende fantastique dont je vous ai donné connaissance, elle n'a pu recevoir, par suite de l'entier épuisement des fonds affectés au prix, qu'une très modeste médaille en argent qui ne vaut pas plus de 30 francs.

Et ce n'est pas tout, parce qu'il est nécessaire d'ajouter, pour les deux lauréats, à la valeur du prix qu'ils ont obtenu, celle de 25 exemplaires de leurs dictionnaires qui leur ont été donnés gratuitement, dès que ces ouvrages ont pu être imprimés et parce qu'il faut ensuite tenir compte, pour Germer-Durand, d'une faveur particulière qui lui a été accordée, au moment où cette impression a été faite, car son dictionnaire porte le millésime de 1868, quand celui de son concurrent, M. le vicomte de Gourges, n'a été publié que cinq ans après, en 1873.

De sorte que, en définitive, le paria sur le compte duquel on s'est apitoyé d'une manière si spirituelle, après avoir été traité, en 1863, par le Ministre, à la distribution des prix de la Sorbonne, identiquement comme son concurrent et, dans tous les cas, le plus favorablement qu'il a été possible, a pu obtenir encore, lorsque l'occasion s'en est présentée, quelques années après, un véritable tour de faveur et un traitement beaucoup plus avantageux que celui de son concurrent lui-même.

Tels sont, Messieurs, les faits incontestables qui doivent, pour rester dans le vrai, être substitués à la légende que je vous ai fait connaître.

J'ai à vous signaler maintenant un dernier fait qui peut sembler, au premier abord, extraordinaire, mais dont il me sera pourtant facile de vous donner l'explication. Je veux parler de la brusque interruption qui

s'est produite, à dater de la fin de 1864, dans les relations si régulièrement établies jusque là entre le Comité des Sociétés savantes et Germer-Durand, qui a cessé, à dater de ce moment, d'envoyer ses estampages au comité, et qui a pris soin, au contraire, de signaler, à l'Académie du Gard, d'abord, en 1865, deux inscriptions, dont une inédite, offrant le nom de famille CASVRIA (Mémoires de cette Académie, 5e série, tome V, année 1864-65, page 124) et quatorze inscriptions romaines provenant de l'ancien couvent des Augustins (*Id. Id.*, page 130). Ensuite, en 1866, quatre autres inscriptions nouvellement entrées au musée, (*Mémoires*, 5e série, tome VI, année 1865-66, page 133) et enfin, en 1868, trois inscriptions inédites trouvées à Nimes au Moulin de Rey (*Mémoires*, 5e série, tome VIII, année 1867-68, page 87); une inscription trouvée à Laroque, canton de Bagnols (*Id. Id.*, page 91); une autre inscription existant à Aramon (Gard) (*Id. Id.*, page 95) et trois inscriptions inédites recueillies dans la Vaunage, (*Id. Id.*. page 99) sans qu'aucune de ces inscriptions ait jamais été communiquée par lui au Comité des sociétés savantes.

Mais comme la circonstance particulière qui motivait ce changement de conduite était alors parfaitement connue de tout le monde, ni le Comité, ni le Ministre lui-même ne lui ont jamais adressé de reproches à ce sujet et se sont, au contraire, toujours fait un devoir de lui continuer, comme précédemment, malgré l'obstination de son silence, leur approbation et leurs faveurs. C'est ainsi notamment que par un arrêté en date du 27 avril 1867, le titre d'officier de l'instruction publique lui a été conféré, sur la proposition du comité, par son ancien condisciple et ami, M. Victor Duruy et que, plus particulièrement encore le même ministre l'a récompensé d'une manière bien plus remarquable, en le nommant, par un autre arrêté du mois d'avril 1869, membre

titulaire non-résidant, c'est-à-dire, en lui accordant un titre qui n'a jamais été donné qu'aux membres les plus éminents des académies de province.

C'était, en effet pour protester, autant qu'il était en son pouvoir, contre l'inertie de M. Léon Renier que Germer-Durand s'était décidé à mettre fin à ses envois d'estampages et de notices, car il reprochait à ce savant épigraphiste non seulement d'avoir trop vite oublié l'engagement qu'il avait pris de publier le *Recueil général des incriptions de la Gaule*, pour éviter, comme M. Guigniaut l'avait dit au mois d'avril 1854, « le désagrément de voir la France devancée dans l'exé» cution d'une œuvre qui intéresse à un si haut degré » son histoire nationale, » mais encore d'avoir induit en erreur les correspondants du comité, en laissant dire, en son nom, au commencement de 1855, qu'il rapportait, de son exploration dans le Midi de la France, une moisson assez riche et assez féconde pour lui permettre de *commencer* BIENTÔT l'impression de son *Recueil*, alors que la vérité était, au contraire, que plus cette moisson était abondante, plus on lui envoyait, de tous côtés, d'estampages et de notices, plus il était effrayé de l'immensité de la tâche qu'il n'avait pas craint d'accepter et plus il reculait l'époque où l'impression de son travail devait être enfin commencée.

Il était déjà certain, à la fin de l'année 1864, que dix années venaient de s'écouler en pure perte, et que non seulement M. Léon Renier n'avait encore rien produit, mais même qu'il ne paraissait guère disposé à produire immédiatement quelque chose. Et ce que l'on peut ajouter aussi, dans tous les cas, aujourd'hui, avec la plus entière certitude, c'est que cet éminent épigraphiste est mort le 11 juin 1885, plus de trente ans après avoir été chargé officiellement et avec tant d'éclat de la publication du *Recueil des inscriptions de la Gaule*, sans avoir songé, une seule fois, dans ce long inter-

valle, à envoyer à l'Imprimerie Nationale, la première feuille de ce recueil.

Cependant la publication que les Allemands préparent, quoique déjà très avancée, n'est pas encore totalement imprimée et par conséquent il est incontestable que si M. Léon Renier l'avait bien voulu, sa publication particulière aurait pu devancer, sans beaucoup de peine, celle de nos rivaux.

Il semble même qu'on peut lui reprocher plus encore, parce qu'on a affirmé à Germer-Durand, lorsqu'il a voulu demander ce que sont devenus tous les estampages fournis en si grand nombre par les correspondants, qu'ils ont tous été envoyés, *dans l'intérêt de la science*, à Berlin ! !

Si un pareil fait est vrai, et je voudrais qu'il fût possible d'en douter, il est hors de doute que ces estampages ont été utilisés par les savants allemands ; mais il n'est pas moins certain qu'ils leur ont servi, en même temps, à nous prouver, en continuant les publications déjà commencées par eux avec un si grand succès, que les travaux de longue haleine ne les effrayent pas autant que nous, et qu'ils sont arrivés à connaître, aussi bien et peut-être mieux que nous, toutes les inscriptions antiques que notre sol a déjà produites et qu'il continue à produire encore.

Germer-Durand déplorait, autant et plus que personne, cette fâcheuse solution d'une affaire engagée avec tant d'éclat dans le principe, et je lui ai souvent entendu dire que s'il avait pu la prévoir, il se serait bien gardé d'abandonner avec tant d'empressement à M. Léon Renier une collection d'estampages qu'il n'avait pu recueillir qu'en y travaillant pendant plus de la moitié de sa vie.

Ses regrets ont été encore plus vifs, lorsqu'il a été chargé, pendant les dernières années de son existence, de rédiger à la fois, le *Recueil des inscriptions anti-*

ques du Bas-Languedoc, pour être ajouté à l'histoire que M. Privat réédite, en ce moment, à Toulouse, et le *Catalogue du musée épigraphique de la ville,* pour le compte de notre administration municipale.

Mais de vaines récriminations ne lui auraient pas rendu ce qu'il avait perdu, et il ne s'y est pas arrêté. Il s'est remis, au contraire, courageusement à l'ouvrage, non seulement pour rechercher avec beaucoup de soin tous les documents qu'il avait pu conserver, mais surtout pour s'en procurer de nouveaux, en plus grand nombre peut-être que précédemment, et son double travail, dont les premières feuilles sont imprimées, serait aujourd'hui depuis longtemps achevé, si la mort n'était pas venue malheureusement l'interrompre (1).

La vérité est cependant que l'Académie du Gard a beaucoup gagné à recevoir, comme je viens de le dire, à dater de 1864, les communications épigraphiques que Germer-Durand adressait précédemment au Comité des sociétés savantes, parce que l'importance de ces communications, dont nos *Mémoires* se sont enrichis, n'a jamais cessé, depuis lors, de s'accroître. Elles n'étaient d'abord qu'épigraphiques, mais elles n'ont pas tardé à devenir aussi archéologiques, et le monde savant les a toujours accueillies avec une faveur marquée, surtout à dater du moment où elles ont pu être publiées régulièrement, chaque année, sous le titre de : *Découvertes faites à Nimes et dans le Gard.* Six articles portant ce titre ont été successivement insérés dans nos *Mémoires*, et la réunion de leurs tirages à part forme aujourd'hui un gros volume que l'on ne rencontre plus chez l'éditeur

(1) Son fils, M. François Germer-Durand, architecte du département de la Lozère, qui est maintenant chargé de cette double publication, sera puissamment aidé dans l'accomplissement de cette tâche par les précieuses notes qui lui ont été laissées par son père.

et qui est ainsi devenu fort rare, on peut même dire introuvable.

C'est aussi à peu près à la même époque que Germer-Durand a publié, sous les auspices de l'Académie, son Cartulaire annoté de l'église cathédrale Notre-Dame de Nimes, travail d'une importance capitale et auquel l'Académie des inscriptions a accordé une mention honorable, dans sa séance annuelle du 3 novembre 1876 (1).

Ces diverses publications ont grandement contribué à faire accorder à notre compagnie l'encouragement qui lui a été alloué, en 1876, pour ses travaux archéologiques, en exécution d'un règlement mis en vigueur, pour la première fois, par M. Jules Simon, à dater de 1873.

Jusqu'à cette date, toutes les récompenses accordées par le Ministre avaient été individuelles, tandis que, au contraire, à partir de 1873, elles ont pu devenir collectives et être accordées, par conséquent, à des sociétés savantes, pour l'ensemble des travaux publiés dans leurs *Mémoires*, sans cesser cependant de pouvoir être aussi individuelles, lorsque les sections du comité le jugeaint préférable.

Cependant, comme à dater de 1873, toutes les récompenses accordées par les sections d'histoire et d'archéologie ont été systématiquement collectives, quand la section des sciences a continué seule à accorder des récompenses individuelles, il est arrivé, qu'en 1876, le Ministre a définitivement enlevé aux deux premières sections la faculté qu'elles avaient gardée jusque là de pouvoir donner des récompenses individuelles.

Ainsi, en 1876, la section d'archéologie ne pouvait

(1) *Procès-verbaux de l'Académie de Nimes*, année 1879, séance du 18 novembre, page 165,

proposer que des récompenses collectives, et l'allocation mise à sa disposition fut, en conséquence, divisée par elle en trois parts égales de 1,000 fr. chacune, qui furent accordées, le 22 avril 1876 :

La première à l'Académie du Gard, à Nimes;

La deuxième à la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans;

Et la troisième enfin, à la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

Dans le rapport présenté par M. Chabouillet, au nom de cette section, pour justifier les propositions ainsi formulées, et en particulier celles qui concernent l'Académie du Gard, ce rapporteur, après avoir énuméré avec beaucoup de soin et apprécié d'une manière très bienveillante la longue série des travaux archéologiques que les divers membres de notre compagnie ont publiés dans ses *Mémoires* depuis une vingtaine d'années, s'exprime de la manière suivante en parlant des travaux de Germer-Durand.

« Indépendamment de nombreux mémoires que » M. Germer-Durand publie depuis vingt ans dans le » *Recueil de l'Académie*, il a commencé, en 1869, des » Revues semestrielles de Découvertes faites à Nimes » ou dans les environs, qui sont de véritables modèles; » en inventoriant au jour le jour ce que le hasard ou » des fouilles viennent mettre sous ses yeux attentifs, » M. Germer-Durand ne se contente pas de sèches des- » criptions. Toutes les fois que le monument en vaut » la peine, il le commente avec brièveté, mais si bien » qu'il n'y a pas à revenir. La lecture de ces Revues » rappelle celle du *Journal des Fouilles de Pompeï*, » avec cette différence que la vie n'ayant jamais cessé » dans l'antique colonie de la Narbonnaise, il y a plus » de variété dans les découvertes qui s'y succèdent » presque aussi fréquemment que dans celle de la Cam- » panie.

» A Nimes, sous la conduite de M. Germer-Durand, » on passe des temps de l'autonomie à ceux de la do- » mination romaine, du moyen âge et de la renais- » sance ; d'une trouvaille de monnaies impériales à » celles de bulles papales ; d'une inscription grecque à » des épitaphes des premiers siècles du christianisme, » à d'autres qui datent de la période carlovingienne, ou » sont encore plus rapprochées de nous ; de descriptions » de verrières, à celles de vases antiques de terre et à » des nomenclatures de cachets de potiers, enfin à des » notices sur des artistes inconnus des XIVe et XVe » siècles.

» Il n'a pas été entrepris de semblables Revues qu'à » Nimes ; mais je ne crois pas qu'ailleurs un seul ait » suffi à une pareille tâche, et surtout l'ait exécutée » comme M. Germer-Durand. C'est que l'on trouve rare- » ment réunis au zèle et à la solidarité du jugement les » connaissances diverses dont cet archéologue a fait » preuve dans ce journal. »

(*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, tom. III, année 1876, 1er semestre, p. 246.)

Les derniers travaux académiques de Germer-Durand méritent incontestablement ces éloges, et malgré cela, j'ai tenu à vous les faire remarquer d'une manière particulière, parce que le comité des Sociétés savantes ne les accorde pas toujours aussi libéralement. Mais l'estime que les membres de ce comité avaient conçue pour notre ami, était exceptionnelle, et ils ne lui ont jamais refusé leurs meilleures faveurs.

C'est ainsi, vous le savez, qu'il a été successivement nommé, toujours sur la proposition du comité :

Correspondant du Ministère pour les travaux historiques, le 17 octobre 1854 ;

Officier d'Académie, le 15 août 1860 ;

Officier de l'Instruction publique, le 27 avril 1867 ;

Membre titulaire du Comité, le 2 avril 1869 ;

Et enfin chevalier de la Légion d'honneur, le 21 avril 1870, dans des circonstances particulières auxquelles je ne suis pas resté complètement étranger et que je n'ai cependant jamais fait connaître à personne, pas même au principal intéressé ; mais comme elles honorent sa mémoire, je ne veux pas les laisser plus longtemps dans l'oubli.

Voici comment elles se sont produites :

J'assistais, en 1869, aux réunions de la Sorbonne, pendant lesquelles Germer-Durand fut nommé membre titulaire du Comité des Sociétés savantes, et le hasard m'avait placé auprès d'un des principaux membres de ce Comité, qui, après m'avoir longuement parlé de notre ami et de ses travaux archéologiques, qu'il connaissait à merveille, finit par me dire que le Comité, au lieu de demander pour cet ami le titre de membre titulaire, l'aurait certainement proposé pour la décoration, s'il n'avait pas craint un refus pareil à celui que deux de nos confrères, le poète Reboul et le premier président Teulon avaient déjà formulé quelques années auparavant dans des occasions analogues.

Je m'élevai avec force contre une pareille crainte en faisant observer à mon interlocuteur qu'une décoration accordée, sur la demande du comité, pour des travaux archéologiques, ne se rattache par aucun côté à la politique et ne peut pas être raisonnablement refusée à ce dernier point de vue ; je lui certifiai en même temps, de la manière la plus positive, que Germer-Durand, malgré la sincérité de ses opinions, était trop modéré pour se permettre une pareille incartade, et je lui déclarai enfin que j'étais depuis longtemps son ami, que je le connaissais parfaitement et que, dans tous les cas, je me portais fort pour lui. S'il en est ainsi, me dit-il en prenant congé de moi, nous le ferons décorer l'année prochaine, et ce ce qui fut dit fut fait, car c'est précisément par un décret en date du 21 avril 1870, rendu sur la proposition du

comité et sur la présentation de M. Segris, alors ministre de l'instruction publique, que la croix de la Légion d'honneur a été accordée à Germer-Durand.

Ainsi, Messieurs, vous pouvez l'admettre avec la plus entière confiance, quoique ce soit une grande exception dans le siècle où nous sommes ; c'est à son seul mérite que la décoration a été accordée, puisque vous venez de constater qu'elle n'a jamais été sollicitée par lui, ni directement, ni indirectement, ce qui, d'ailleurs, n'avait pas besoin d'être démontré, et puisque, d'un autre côté, vous savez, aussi bien que moi, que nos autorités départementales ne lui étaient pas favorables, à l'époque dont je vous parle, qu'elles n'ont jamais été disposées à formuler en sa faveur une demande quelconque et que leur mauvais vouloir s'est montré, au contraire, dans toutes les occasions, notamment à la mort de M. l'archiviste Chamand, lorsque Germer-Durand eut l'idée de solliciter pour lui-même cet emploi d'archiviste, auquel il convenait si bien et que le préfet lui refusa cependant, à cause de ses opinions, pour le confier de préférence à son ami, M. de Lamothe, dont les idées étaient pourtant, vous le remarquerez, beaucoup plus exaltées peut-être.

Le même mauvais vouloir se montra encore, après le décès de M. le bibliothécaire Gazay (2 mai 1867), lorsque Germer-Durand demanda, pour la première fois, cette place de bibliothécaire, pour laquelle on pouvait le croire né, que le maire était tout à fait disposé à lui accorder à ce moment, et qui, par suite d'un veto absolu émané de la préfecture, fut finalement donnée à M. l'avocat Castanet, au grand détriment de la bibliothèque et des lecteurs ; car ce ne fut que sept ans après, au mois de décembre 1868, que Germer-Durand put être enfin placé à la tête de notre bibliothèque communale, et c'est seulement à dater de cette nomination que tout y changea complètement de face, parce que

les deux précédents bibliothécaires n'étaient, à proprement parler, que des bibliothécaires honoraires, n'assistant que très rarement aux séances de lecture publique, et laissant tous les détails du service aux mains des agents inférieurs, tandis que, au contraire, avec Germer-Durand, le seul fait de sa présence continuelle suffisait pour tout remettre en ordre.

On l'a comparé quelquefois à un dictionnaire vivant, et on pouvait le faire sans la moindre exagération, car sa mémoire et son érudition, aussi grandes l'une que l'autre, étaient à toute heure à la disposition de ceux qui voulaient bien prendre la peine de le consulter. Pour mon compte personnel, il m'est arrivé maintes fois d'avoir recours à lui, et je puis affirmer que lorsqu'il n'avait pas les moyens de résoudre immédiatement les difficultés que je lui proposais, ce qui était bien rare, il pouvait au moins dire toujours dans quel livre et souvent dans quel chapitre de ce livre la réponse que je lui demandais devait être cherchée.

Dès que son zèle et son activité se trouvèrent acquis au service de la ville par sa nomination en qualité de bibliothécaire, il ne se contenta pas d'améliorer, autant que possible, le régime intérieur de la bibliothèque, et on le vit, au contraire, essayer de faire mieux, dans un cercle plus étendu, en cherchant à introduire un peu plus d'ordre que précédemment dans l'organisation et le classement des richesses archéologiques qui avaient survécu à la dispersion du cabinet de Séguier, et qui se trouvaient alors enfermées dans deux grandes vitrines, placées à droite et à gauche de la porte d'entrée, dans l'intérieur de la Maison carrée, où elles étaient confondues avec toutes les autres acquisitions de la ville, dans un tel état de désordre et de confusion qu'on ne pouvait ni les étudier, ni même les voir. Mais Germer-Durand demanda et obtint l'autorisation de les faire transporter toutes dans les salles de la bibliothèque, où elles furent

placées d'une manière un peu plus convenable en utilisant de vieilles vitrines qui provenaient, elles aussi, de la destruction du cabinet Séguier.

Ce transport fut effectué, sans imposer aucune dépense à la ville, par M. Flouest et par moi, sous la direction de Germer-Durand, et avec l'aide seulement du garçon de la bibliothèque. Ce fut là, Messieurs, le premier noyau de notre musée archéologique.

Lorsque la bibliothèque fut transférée, quelque temps après, dans l'ancien hospice d'humanité, ce musée la suivit naturellement et gagna beaucoup à ce transfert, car il fut alors possible d'y réunir toutes les inscriptions antiques qui avaient été déposées jusque-là, sans jamais s'assujétir à aucun classement ni à aucune règle, les unes dans le Temple de Diane, d'autres à la porte d'Auguste, et les autres enfin dans l'enceinte extérieure de la Maison carrée, où elles restaient exposées à toutes les injures de l'air.

Elles furent déposées dans les trois galeries qui entouraient la cour et dans les salles du rez-de-chaussée de l'hospice; et comme M. Flouest n'était plus là pour apporter son précieux concours à cette œuvre, plus difficile en réalité qu'en apparence, ce fut M. Albin Michel qui se dévoua à sa place et qui rendit, lui aussi, de véritables services.

Quant à Germer-Durand, qui était l'âme de toutes ces entreprises, rien ne pouvait arrêter ni contenter son zèle, et, sur ses instances, la Commission du musée obtint de l'administration municipale l'acquisition des moulages réunis par M. Pocheville, afin d'assurer ainsi à la ville la possession d'une des plus belles collections qui existent.

Dans le but de la recevoir dignement, une galerie monumentale fut projetée sur legrand côté de la cour, parallèlement à la rue de la Maternité. Elle devait réunir le musée épigraphique au corps de logis principal, situé

sur le boulevard, mais on la destinait aussi à recevoir les fragments de sculpture antique que la ville possède, et même les inscriptions du moyen âge qui n'ont jamais été exposées en public et qui étaient restées enfermées dans un magasin.

Germer-Durand avait aussi obtenu l'autorisation d'affecter les salles du bâtiment principal, qui prennent jour sur la cour et qui n'avaient pas encore été utilisées, à une exposition publique du médaillier de la ville, à laquelle il tenait plus peut-être qu'à tout le reste et qu'il considérait comme le couronnement de son œuvre.

Quelques-uns d'entre vous se rappellent sans doute qu'un ouvrier relieur, condamné pour ce fait à deux ans de réclusion, avait dévalisé presque entièrement, de 1845 à 1848, sans que personne s'en aperçût, la belle collection que l'illustre Séguier avait formée au prix de tant de soin et de tant de dépenses et que la ville possédait alors. L'administration municipale de l'époque, pour éviter le retour d'une semblable catastrophe, prit la précaution de faire poser une double serrure à l'armoire où les médailles étaient renfermées.

Quarante ans se sont écoulés depuis lors, le médaillier municipal s'est enrichi, chaque année, pendant ce long intervalle, de nombreuses médailles provenant soit de nouvelles découvertes, soit de quelques acquisitions, soit même de quelques dons, et les choses subsistent encore dans le même état. Il continue, sans le moindre doute, à gêner beaucoup les voleurs, mais il ne gêne pas moins les numismates et tous les étrangers qui visitent nos collections, sans pouvoir même se douter que la ville possède un beau médaillier.

Germer-Durand, qui était lui aussi un numismate distingué et qui l'a maintes fois prouvé dans ses publications (1), tenait essentiellement à revenir enfin à une

(1) Voir notamment dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*,

organisation meilleure, et si tous les projets qu'il a fait approuver avaient pu être mis à exécution, notre musée, serait, aujourd'hui, l'un des plus riches et peut-être le plus riche des musées de province.

Il en a été autrement décidé par suite de circonstances postérieures à son décès, et dont, par ce motif, je n'ai pas à vous entretenir aujourd'hui, mais que je regrette cependant, je puis le dire, autant et peut-être plus que personne. Quant à lui, il n'a mis la dernière main qu'à la première partie de son programme, c'est-à-dire à l'organisation du musée épigraphique dont il avait commencé le catalogue et dont six feuilles et demie, comprenant la série complète des *Dieux et Déesses*, étaient déjà imprimées, lorsque sa mort est venue interrompre cette intéressante publication qui devait être, dans son opinion, l'œuvre la plus complète et la plus remarquable de toutes celles qu'on lui doit.

Il s'y appliquait avec beaucoup d'ardeur. Vous savez que nos pierres antiques ont presque toutes une légende; quelques-unes ont été successivement perdues et retrouvées, souvent de la manière la plus bizarre; quelques autres, avant d'entrer au musée, ont servi à des usages fort extraordinaires; d'autres enfin ont été publiées plusieurs fois et même de plusieurs manières, de sorte que leur bibliographie est très compliquée. Germer-Durand connaissait à merveille tous ces détails et se faisait un plaisir encore plus qu'un devoir de les introduire dans son catalogue pour en conserver le souvenir. Mais là où il excellait surtout, et où sa science archéologique se montrait tout entière, c'était dans l'interprétation des inscriptions mutilées ou effacées en partie; l'étude approfondie qu'il avait dû faire de tous

4ᵉ série, tome VII, année 1860, page 156, son article relatif aux deux cents impériales d'argent qui composaient le trésor découvert, en 1860, dans la Sylve-Godesque.

les textes de l'antiquité grecque et romaine lui était alors d'un grand secours, et le latin, en particulier, était pour lui, on peut le dire, comme une seconde langue maternelle. Il en était venu au point de le parler et de l'écrire avec une si grande facilité que je me suis demandé plus d'une fois s'il n'avait pas acquis la faculté de penser en latin

Il m'en a donné une preuve bien directe, en 1879 pendant les vacances qu'il avait voulu aller passer à Mende, pour essayer d'y trouver, dans l'air vivifiant des montagnes, un peu plus de santé et de nouvelles forces.

A ce moment il faisait imprimer à la fois, comme je vous l'ai déjà dit, pour la ville de Nimes, le *Catalogue du musée épigraphique*, et pour la réimpression de l'*Histoire du Languedoc*, le *Recueil des inscriptions romaines*, de la contrée située entre le Rhône et l'Hérault ; et comme il avait déjà commencé, à Nimes, à soumettre à mon examen les épreuves de ce double travail, il continuait à me les envoyer de Mende.

Mais sa modeste fortune lui imposant le devoir de se soumettre aux règles de la plus stricte économie, il n'écrivait ordinairement ses lettres d'envoi que sur des cartes postales, en prenant soin toutefois, pour éviter les indiscrétions de la poste, de les écrire toujours en latin.

Le style de ces lettres, qui n'étaient jamais rédigées qu'au courant de la plume, se faisait remarquer cependant par la plus grande pureté et surtout par l'art merveilleux avec lequel des idées que les Romains eux-mêmes n'ont jamais pu avoir, telles que corriger des épreuves d'imprimerie, donner le bon à tirer, faire mettre sous presse etc, étaient toujours exprimées de la manière la plus correcte et la plus convenable. Le hasard m'a fait garder une de ces lettres, plus remarquable peut-être que toutes les autres.

Je la conserve aujourd'hui comme un précieux auto-

graphe, et je vous demande la permission de la lire pour vous en donner une idée. Voici en quels termes elle est conçue :

« Ut ipse videas quanti annotationes tuas fecerim et » quam fideliter eis obsecutus sim, iterum tibi trado et » subjicio hæc specimina, quibus sagacissimum judi- » cium tuum et oculatissimum ingenium adhibeas pre- » cor, antequam ea prælo committi jubeam.

» Si, postquam has recensueris paginas et quæ tibi » notanda, addenda, delenda aut emendenda videbuntur » annotaveris, quam citissime remittas, feceris gratis- » simum gratissimo tuo. »

Et les initiales E. G.-D. servent ensuite de signature à cette lettre dont la date est écrite sous forme de rébus de la manière suivante :

« *Mimate, sept. sept. sept. noni.* »

Si le timbre de la poste ne m'avait pas appris que cette date se rapporte au 7 septembre, j'aurais eu peut-être quelque peine à reconnaître qu'il faut y lire en complétant les abréviations :

« ***Mimate,*** ***sept***[*ima die*] ***sept***[*embris*] ***sept***[*ima die*] ***noni***[*mensis*]. »
Mende, le sept septembre, septième jour du neuvième mois

En terminant sa lettre de cette manière bizarre, Germer-Durand obéissait à un penchant naturel qui était même, on peut le dire, sa note dominante ; car toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, dans les discussions les plus sérieuses, aussi bien que dans ses conversations familières, le caractère naturellement enjoué de son esprit, quoique son aspect ne le montrât guère, le portait toujours à éveiller l'attention de ses interlocuteurs par une tournure de phrase originale, ou par quelques mots piquants et même quelquefois par une légère malice.

C'était surtout pendant les longues et ennuyeuses séances consacrées aux examens des instituteurs et des institutrices primaires que cette tournure particulière

de son esprit se révélait, en quelque sorte malgré lui, et les phrases qu'il dictait et faisait analyser par les candidats ont plus d'une fois excité l'hilarité de son auditoire.

Lorsque Germer-Durand rentra à Nimes à la fin des vacances de 1879, sa santé parut un instant raffermie, ses forces semblaient revenues et ses amis purent espérer que sa guérison ne serait pas impossible. Mais l'hiver ne tarda pas à faire disparaître ces heureux symptômes. Les attaques de migraine auxquelles il était extrêmement sujet recommencèrent avec la plus grande violence et l'obligèrent souvent à rester au lit pendant des journées entières.

Mais son ardeur pour le travail était si grande que dès que la douleur était passée, il se remettait courageusement à l'ouvrage. Et lorsque, au retour de la belle saison, les instances amicales de Mme Germer-Durand le décidaient à sortir un peu de son cabinet pour aller se distraire au-dehors, on le voyait souvent emporter dans les vastes poches de sa redingote un livre ou un manuscrit qu'il se promettait bien de consulter en se promenant.

C'est ainsi qu'il vécut pendant quelques mois encore, continuant toujours à s'occuper, dans la limite de ses forces, tantôt avec notre excellent et regretté confrère, Albin Michel, et tantôt avec moi, à régler les futures améliorations du musée, qu'il considérait déjà comme son œuvre la plus durable et qui devait être cependant si malheureusement dispersé au lendemain de sa mort.

Ce fut là sa dernière occupation. La maladie, plus forte que son courage, ne tarda pas à lui interdire tout travail sérieux. A peine pouvait-il continuer à se traîner, de temps en temps, jusqu'à la bibliothèque ou jusqu'au musée et plus souvent encore jusqu'au collège de l'Assomption, qu'il n'abandonna jamais.

Il conserva cependant jusqu'à ses derniers moments

toute son intelligence et toutes ses facultés, et, je n'ai pas besoin de le dire, c'est une mort chrétienne qui est venue couronner dignement la vie qu'il avait si bien remplie.

Il s'est éteint, sans agonie et sans souffrance, le 16 octobre 1880, à 3 heures du matin, dans la 69e année de son âge. Modeste jusqu'à la dernière heure, il avait toujours demandé qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, et sa volonté fut respectée, mais son éloge était dans tous les cœurs et sur toutes les lèvres.

Sa mort causa une douleur profonde à tous ses amis et à tous les amis de la science. On ne voyait que trop ce qu'elle perdait avec lui et l'on ne sentait pas moins ce qu'on perdait soi-même à ne plus avoir ce guide éclairé qui ne refusait ses avis à personne et que l'on ne consultait jamais sans profit.

Le vide que sa disparition a laissé parmi nous est un de ceux qui ne se comblent pas. Il a emporté le meilleur avec lui, la bonne grâce de son accueil, le tour ingénieux de sa conversation, les ressources infinies de sa mémoire et de ses connaissances variées. Voilà ce qu'était l'homme que nous avons perdu. Excellent confrère pour tous, il était encore pour moi un ami et un maître,

Multis ille bonis flebilis occidit
Nulli flebilior quam mihi.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

DES PUBLICATIONS DE

M. GERMER-DURAND

1. — De 1836 à 1839. — Quelques nouvelles insérées dans le journal de Nimes, intitulé : *L'Artiste Méridional.*

2. — De 1839 à 1844. — Quelques articles dans la *Gazette du Bas-Languedoc*, journal de Montpellier.

3. — *L'Université de Montpellier au XIVe siècle.* Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du Collège royal de Montpellier, le 24 août 1841, par M. E. Germer-Durand, professeur de seconde.

Montpellier. — Jean Martel aîné, 1841, br. in-8° de 23 pag.

4. — En 1848. — Quelques articles dans *La Liberté pour Tous*, journal publié à Nimes.

5. — *Découvertes et travaux archéologiques à Nimes et dans le Gard, pendant les années* 1848 *et* 1849.

Paris. — A. Leleux, 1840, br. in-8° de 11 pages, avec une planche. Tirage à part extrait de la *Revue archéologique*, 7e année, 1re partie, page 193.

6. — Articles publiés d'abord en qualité de rédacteur en chef, dans la *Revue de l'Enseignement Chrétien*, 1re partie, de 1851 à 1856, et ensuite comme simple collaborateur, dans la même Revue, 2e partie.

7. — Rapport sur les poésies de M. Onésime Seure, intitulées : *Croyances*. Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1852-53, séance du 4 décembre 1852, p. 29.

8. — *Rapport sur un Ecrit de M. Guerrier-Dumas sur les Moyens de ranimer et d'utiliser les Facultés des Lettres.* Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1853-54, séance du 12 novembre 1853, p. 14.

9. — *S. Thomæ Aquinatis, de Veritate Catholicæ fidei contra Gentiles, seu Summa philosophica.*

ACCEDUNT :

1° Præcipua ejus dem doctoris philosophica opuscula ;

2° Elenchus principiorum quibus fondatur S. Thomæ philosophia ;

3° Index rerum præcipuarum et scholasticorum verborum quæ in hoc opere continentur.

Texte latin, revu et annoté par MM. l'abbé Roux-Lavergne, E. d'Yzalguier et E. Germer-Durand, professeurs à l'Assomption de Nimes.

Nimes. — Giraud, libraire-éditeur, 1853-1854, 2 vol. in-8°.

10. — *Notice sur le sceau de Gilles, évèque d'Alet* (1525).

Paris. — Boucquin, 1854, br. in-8° de 11 pages avec un bois. Tirage à part extrait de la *Revue de Sphragistique*, 3e année, mois d'avril 1854.

11° — *Notice sur plusieurs sceaux relatifs à l'Archi-Hôpital du Saint-Esprit de Rome.*

Paris. — Boucquin, 1855, br. in-8° de 27 p., avec 5 bois. Tirage à part extrait de la *Revue de Sphragistique*, 3e année.

Cette notice a été réimprimée dans les *Mèmoires de l'Académie du Gard* (4e série, année 1856-57, tom. 5, p. 27) sous le titre de : *Notice et Description de plusieurs sceaux de la collection Séguier, relatifs au grand Hôpital du Saint-Esprit de Rome.*

Et se trouve encore reproduite dans les *Procés-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1855-56, séance du 29 mars, page 129.

12. — Rapport sur les opuscules envoyés par le docteur Tilésius, de Munich, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 4e série, année 1854-55, tome IV, page 145.

13. — *Souvenirs archéologiques de mes promenades dans Rome et aux environs.* — Note sur un Hiéron pélasgique enclavé dans la villa de Brutus, à Tivoli.

Nimes, Clavel-Ballivet, 1855. Br. in-8° de 16 pages.

Cette note sur un Hiéron pélasgique a été reproduite dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*,, année 1855-56, séance du 24 novembre 1855. page 25.

14. — *Souvenirs archéologiques de mes promenades dans Rome et aux environs.*

I. Note sur un Hiéron pélasgique enclavé dans la villa de Brutus, à Tivoli.

II. Notice et description de plusieurs sceaux relatifs au Grand-Hôpital du Saint-Esprit, à Rome.

Nimes, Clavel-Ballivet, 1856. Br. in-8° de 49 pages avec cinq bois dans le texte.

Cette brochure a été formée en ajoutant, à la brochure précédente n° 13, une réimpression de la brochure n° 11 ci-dessus.

15. — Note accompagnant un estampage d'inscription.

Communication de M. Germer-Durand, correspondant à Nimes.

Dans le troisième volume du *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*. Année 1855-56, page 258.

16. — Rapport sur deux brochures de M. Edouard de Barthélemy.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*. Année 1856-57. Séance du 13 décembre 1856, p. 37.

17. — Rapport sur le septième fascicule de la *Numismatique Ibérienne*, de M. Boudard.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*. Année 1858-59. Séance du 19 février 1859, page 112.

18. — *Notes archéologiques. Numismatique. Epigraphie, Sigillographie.*

I. Note sur des monnaies impériales d'argent découvertes dans la Sylve-Godesque en 1860.

II. Note sur un autel votif dédié à Sylvain, trouvé dans la Sylve-Godesque.

III. Note sur un sceau de notaire, trouvé à Marguerittes en juillet 1860.

Nimes, Clavel-Ballivet, 1860. Br. in-8° de 28 pages avec un bois.

Tirage à part extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 4ᵉ série, tome VII, année 1860, page 156.

19. — Note sur une inscription dédiée à Bacchus.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1860-61, séance du 3 août 1861, page 264.

20. — Rapport sur le concours de 1862, lu dans la séance publique du 30 août 1862. (*Monuments celtiques du Gard.*)

Nimes, Clavel-Ballivet, 1863. Br. in-8°, de 11 pages.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 4e série, tome II, année 1862, page 47.

21. *Notes épigraphiques*,

I. Inscription du théâtre de Gubbio. — Emplacement de la Basilique de Nimes,

II. Les *Arnemetici*, peuplade des Volces Arécomiques.

Nimes, Clavel-Ballivet, 1864. Br. in-8° de 15 pages.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 4e série, tome III, année 1863, pages 58 et 115.

Cette notice sur l'inscription de Gubbio a été reproduite dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1862-63, séance du 4 juillet 1865, page 169.

22. — *Le Prieuré et le Pont de Saint-Nicolas-de-Campagnac.* — Fragment d'histoire locale, accompagné de pièces justificatives et de documents inédits relatifs à l'*Histoire du Diocèse d'Uzès.*

Nimes, Clavel-Ballivet, 1864. Un volume in-8° de 177 pages avec un plan et un sceau.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 5e série, tom. III, année 1863, page 137.

23. — *Notes épigraphiques.*

I, Inscriptions trouvées au quai Roussy en 1864.

II. Inscription relative aux constructeurs de la Basilique de Nimes.

III. Une nécropole gallo-romaine à Sainte-Perpétue.

IV. Sur la date de l'inscription fragmentaire :

....VIII TRIB. PO....

Nimes, Clavel-Ballivet, 1865, br, in-8° de 26 pages.

Tirage à part extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 5e série, tome IV, année 1863-64, p. 132.

Les notes portant les nos II, III et IV ont été reproduites dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année

1864-65, savoir : le n° II, à la page 10, le n° III, à la page 21 et le n° IV, à la page 31.

24. — Rapport sur un ouvrage de M. Houzé, intitulé : *De la Signification des noms de lieux en France.*

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1864-65, séance du 3 juin 1865, page 208.

25. — *Notes archéologiques. — Fragments académiques.*

I. Deux inscriptions de Nimes offrant le nom de famille CASURIA.

II. Quatorze inscriptions romaines et une inscription du moyen-âge provenant de l'ancien couvent des Augustins.

III. Un cercueil en plomb découvert à Nimes en 1865.

IV. Cotte de mailles trouvée dans le département de Vaucluse.

Nimes. Clavel-Ballivet, 1865, br. in-8° de 44 pages, avec figure.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 5e série, tome V, année 1864-65, page 124.

26. — *Fragments de biographies académiques* :

I. Alexandre Vincens-Devillas.

II. Jean-César Vincens-Plauchut.

III. Jacques-Vincens Saint-Laurent.

IV. Suzanne Allut (Mme Verdier).

Nimes, Clavel-Ballivet, 1866, br. in-8° de 144 pages.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 5e série, tome 5, année 1864-65, page 212.

27. — Généalogie des familles ATILIVS et VERATIUS.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1865-66, séance du 10 février 1866, page 77.

28. — Observations sur deux articles du dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes*.

Dans les *Procés-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1865-66, séance du 10 mars 1886, page 90.

29. — *Notes archéologiques.*

I. Quatre inscriptions nouvellement entrées au musée.

II. De l'antiquité des eaux des Fumades (Gard).

III. A propos d'un fragment d'inscription chrétienne trouvé à Nimes en 1866.

Nimes, Clavel-Ballivet, 1867, br. in-8° de 31 pages.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 5° série, tome 6, année 1865-66, page 133.

La note n° II a été reproduite dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, annèe 1865-66, séance du 24 fèvrier 1866, page 81.

30. — *D'une prétendue inscription grecque de Beaucaire.*

Lettre à M. le Président de l'Académie du Gard.

Nimes, Clavel-Ballivet, 1868. Br. in 8° de 19 pages avec deux planches.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 5° série, tome VII; année 1866-67, page 249.

31. — *Dictionnaire topographique du département du Gard*, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé sous les auspices de l'Académie du Gard.

Paris, Imprimerie Impériale 1868. Un volume in-4° à deux colonnes.

32. — *Notes épigraphiques.*

I. Trois inscriptions inédites trouvées au Moulin de Rey, à Nimes

II. Inscription du château de La Roque (Gard),

III. Sur deux inscriptions d'Aramon (Gard).

IV. Trois inscriptions recueillies dans La Vaunage.

V. Trois inscriptions carlovingiennes d'Uzès.

VI Mosaïque trouvée à Nimes.

Nimes, Clavel-Ballivet, 1869, Br. in-8° de 30 pages.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 5° série, tome VIII, année 1867-68, page 87.

Toutes ces notes ont été reproduites dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1867-68, savoir :

Le n° I aux pages 46 et 50, le n° II à la page 63, le n° III à la page 92, le n° IV à la page 147, le n° V à la page 111, et le n° 6 à la page 90.

33. — *Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard* pendant l'année 1869. 1er semestre.

Nimes, Clavel Ballivet, 1870. Br. in-8° de 82 pages.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 5° série, tome 9, année 1868-69, page 85.

34. — *Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard* pendant l'année 1869. 2ᵉ semestre

Nimes, Clavel-Ballivet. 1871. Br. in-8° de 84 pages, avec deux planches.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 5ᵉ série, tome X, année 1869-70, page 23.

35. — *Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard* pendant l'année 1870.

Nimes, Clavel-Ballivet, 1872. Br. in-8° avec 74 pages et une planche, pour le 1ᵉʳ semestre et avec 66 pages, pour le 2ᵉ.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 6ᵉ série, tome Iᵉʳ, année 1871, page 71.

36. — *Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard* pendant l'année 1871.

Nimes, Clavel-Ballivet, 1873. Br. in-8° de 90 pages pour le 1ᵉʳ semestre et de 83 pages pour le 2ᵉ.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 6ᵉ série, tome II, année 1872, page 67.

37. — *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Nimes*, publié sous les auspices de l'Académie du Gard et annoté par Eug. Germer-Durand.

Nimes, Clavel-Ballivet. Un volume in-8° contenant : CLXII pages pour l'introduction et 402 pages pour le texte.

On trouve aussi ce Cartulaire dans les tomes II et III de la 6ᵉ série des *Mémoires de l'Académie du Gard*, années 1872 et 1873, où l'on a placé: savoir :

Les 144 premières pages du Cartulaire à la fin du tome II, et l'introduction, suivie du reste du Cartulaire, à la fin du tome III.

38. — Textes anciens relatifs au verre infrangible.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1875, séance du 23 avril, page 80.

39. — Mobilier funéraire d'une tombe romaine trouvée à Boissière. Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1875, séance du 8 mai, page 91.

40\. — *Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard*, pendant l'année 1872.

Nimes, A. Catélan, libraire, 1876. Br. in-8° de 144 pages, avec deux planches.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 6e série, tome V, année 1875, page 95.

41\. — *Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard* pendant l'année 1873.

Nimes, A. Catélan, libraire. Br. in-8e de 144 pages.

Tirage à part, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 6e série, tome V, année 1875, page 229, pour le 1er semestre, et même série, tome 6, année 1876, page 241, pour le 2e.

43\. — Note sur une inscription celtique trouvée à Nimes au mois de janvier 1876.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1876, séance du 26 février, page 42.

43\. — Note sur un autel votif dédié à Minerve, trouvé à la Fontaine.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1876, séance du 8 avril, page 70.

44\. — Note sur un objet en terre cuite trouvé dans un tombeau à Montfrin.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1876, séance du 17 juin, page 131,

45\. — Note sur une inscription découverte à la Porte d'Auguste.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1876, séance du 17 juin, page 133.

46\. — Description d'un mobilier funéraire trouvé sur le territoire de la commune de Saze.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1876, séance du 1er juillet, page 137.

47\. — Médaillier de la ville de Nimes. Médailles recouvrées ou acquises.

Note publiée dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 6e série, tome VII, année 1877, page 1.

48. — Note sur trois inscriptions antiques.

Dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1879. Séance du 14 juin, page 107.

Germer-Durand avait déjà fait imprimer en outre, lorsque la mort est venue arrêter ses travaux :

49. — 1° Pour la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, en cours de publication à Toulouse, chez Privat, libraire-éditeur, les six premières feuilles des *Inscriptions romaines* de la partie du Languedoc comprise entre le Rhône et l'Hérault. Soit 48 pages complètes, comprenant toute la série des *Dieux et Déesses* et le commencement des *Impériales*.

50. — Et 2° pour le catalogue du musée épigraphique de la ville de Nimes, chez le même libraire, six feuilles et demie, soit 104 pages in-8° comprenant la série complète des *Dieux et Déesses*.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LÉON ALÈGRE

par M. l'abbé DELACROIX,

membre non-résidant.

MESSIEURS,

Voilà près de vingt ans que vous voulez bien me compter parmi vos confrères. Je m'en suis toujours fort honoré ; mais ayant attendu jusqu'à aujourd'hui pour faire acte d'académicien, je ne crois devoir qu'à un sentiment d'indulgence pareil à celui qui m'a valu ce titre, d'avoir pu le porter avec un tel sans gêne. Aussi hésitai-je quelque peu à vous demander la parole, ayant, à mes propres yeux, perdu presque tout droit à cette faveur. Combien celui dont j'ai brigué l'honneur de faire l'éloge ici se montra plus fidèle à remplir ses devoirs académiques ! Votre compagnie lui en sut gré ; les autres sociétés savantes, en grand nombre, dont il fit partie, lui rendirent ce témoignage qu'il n'était pas un membre inutile ; et quand la mort vint le leur ravir, ce fut, de leur part, un concert d'éloges et de regrets auquel vous vous êtes mêlés par la voix de votre président. Toutefois l'hommage de l'Académie vous a paru devoir gagner à recevoir la forme de la notice que je

vous apporte, et pour laquelle je réclame votre bienveillante attention. Puissè-je faire revivre un instant devant vous notre confrère, avec ce je ne sais quoi d'intelligent, d'ouvert, de sympathique qui répondait de son esprit et de son cœur.

Léon Alègre naquit à Bagnols-sur-Cèze le 14 décembre 1813, d'une famille honorable, où l'on était teinturier de père en fils, selon l'usage un peu démodé du bon vieux temps. Cette industrie florissait alors à Bagnols. La rue du Ruisseau était pavoisée, dans toute sa longueur, des étoffes aux couleurs variées et voyantes, sorties des ateliers d'Alègre et consorts ; et celui qui écrit ces lignes se rappelle avoir vu le futur « peintre d'histoire », en ce temps là tout bonnement teinturier, aller et venir sous ces banderoles flottantes, les bras nus, les mains noires, joyeux propos aux lèvres à l'adresse des voisins... et surtout des voisines ; heureux, du moins au dehors, de n'être que le successeur éventuel de son père. Sa profession ne lui paraissait point d'ailleurs absolument incompatible avec le culte des beaux-arts, dont les premiers feux brillaient dans son âme. Cette flamme ne lui avait-elle pas été transmise par les siens ? Son grand père avait ébauché une collection artistique avec des tableaux arrachés aux buchers de la Terreur ; et son père avait essayé, avec plus de bonne volonté que de succès, il est vrai, d'échanger le baquet de teinturier contre la palette du peintre.

Léon Alègre fut mis de bonne heure au collège de Bagnols. Cet établissement d'instruction secondaire jouissait d'un certain renom depuis les Joséphites, qui en avaient été les premiers maîtres avant la Révolution. Fermé après les ordonnances de 1828, le collège de Bagnols dut céder à celui de Montélimar le jeune élève qui paraissait devoir lui faire honneur. Mais on comptait sans le père du petit Léon, lequel ne faisait point

de rêves fantastiques à l'endroit de notre écolier, ne visant pas, pour son fils, à une éducation bien supérieure à la sienne. Nos pères avaient de ces erreurs qui partaient d'un bon naturel.

Notre confrère, grand amateur du progrès et qui, si besoin en eût été, aurait inventé l'instruction obligatoire, déplorera plus tard de n'avoir pas été conduit au-delà de la quatrième, et de ne pouvoir ainsi donner à sa pensée cette forme attique dont il sentait le prix, Messieurs, et qu'il vous enviait.

1830 trouva le lauréat du collège de Montélimar en apprentissage chez le teinturier de la rue du Ruisseau. Mais c'était là, convenons-en, un apprenti d'un genre un peu particulier. Les aspirations artistiques et littéraires, qui devaient être le charme et l'honneur de sa vie, n'étaient un mystère pour personne ; et elles lui donnaient, sur ses camarades, une supériorité, un empire qui, ayant grandi, ferait un jour de lui, sous certains rapports, l'homme de son pays natal. Ne rêvait-il pas, dès lors, bibliothèque et musée ? Il avait des tableaux légués par son grand-père ; pour avoir des livres, il se fit iconoclaste, ébréchant sa collection au profit d'un brocanteur lyonnais. Pour la modique somme de cinquante francs, destinée à former le premier rayon d'une bibliothèque, Léon céda, non sans trouble, à ce juif, une vierge fond d'or, sur panneau (style Cimabuë) ; une sainte Ursule, ayant appartenu aux Ursulines de Bagnols ; un coffret florentin, à figures en relief, mastic et or, etc., etc... Vous comprenez sans peine, Messieurs, que le collectionneur de l'avenir, qui remuera terre et ciel en faveur de son musée, ne se consola pas aisément de cette erreur de jeunesse. Alègre revenait souvent là-dessus en des termes d'une verdeur réjouissante.

La musique aussi devait attirer de bonne heure une organisation rare qui allait s'élever à tout, dans le

domaine du beau et du bien. Oh ! par exemple, les débuts de cet admirateur de Beethoven et de Rossini n'eurent rien de bien brillant. Les *Glorieuses* de juillet, comme il dit lui-même dans un essai d'autobiographie, en firent tout bonnement « le cymbalier de la garde nationale de Bagnols. » Mis en goût par ce premier succès, qui ne fut peut-être pas celui qui le recommanda le moins à la majorité de ses concitoyens, Léon Alègre étudia la musique comme tout le reste ; et s'il ne prétendit ni à la gloire du compositeur, ni à celle du virtuose, il parvint à se faire entendre avec un certain succès sur le violoncelle et la harpe ; il conduisit des orchestres de salon ; et même il se hasarda à diriger l'exécution de certaines messes des maîtres, battant la mesure, donnant quelques notes, chantant au besoin d'une voix dont la grâce n'égalait pas l'ampleur.

Mais Bagnols ne devait pas longtemps suffire à Léon Alègre. Son regard se tournait vers Paris avec une convoitise ardente ; et quel Bagnolais n'empêchaient alors de dormir les lauriers des Rivarol, des Teste, des Magalon ? En 1835, époque à laquelle Léon Alègre débarqua à Paris, léger d'argent, nous dit-il, gros d'espérances, Magalon avait réussi à se faire un nom dans la presse. Les amendes et les prisons que lui avait values le journal *l'Album*, qu'il rédigeait avec Béranger et Delavigne et qu'illustraient Charlet et Prud'hon, lui avaient même fait une petite célébrité parisienne et boulevardière, dirait-on aujourd'hui. Magalon accueillit avec empressement son jeune compatriote, et le mit en rapport avec le professeur des enfants de Louis-Philippe, M. Victor Duruy, qui ne le perdit plus de vue. Le futur ministre et, dit-on, collaborateur littéraire de Napoléon III, voyant le jeune bagnolais décidé à entreprendre une excursion de touriste, lui conseilla la lecture des ouvrages de M. de Caumont. C'est dans cette lecture des *Antiquités monumentales*

du savant archéologue qu'il prit lui-même le goût d'une science, alors mise à la mode par les Victor Hugo et les Montalembert. Lesté de ces premières notions archéologiques, Alègre partit, sac au dos, pour la Normandie, dessinant paysages et ruines, celles de l'abbaye de Jumièges, entre autres ; et, pour charmer sa route, chantant, dit-il, la fameuse romance de Frédéric Bérat : *Je vais revoir ma Normandie.*

Avoir devant soi la patrie de Walter-Scott, et s'en retourner à Bagnols sans mettre le pied sur ces rivages, alors si grandement célébrés par l'auteur d'*Ivanhoë* et de *Lucie de Lammermoor* : le *félibre* de l'avenir ne le pouvait pas. L'argent manque, sans doute ; mais, pour vivre, on se fera portraitiste. Le premier anglais qui posa devant le peintre improvisé fut Scherville, avec qui Léon Alègre avait fait la traversée, et qui venait de publier son *Ascension au Mont-Blanc*, chez Chamerot. Chacune de ces miniatures lui était payée un *Souverain d'or*. Le musée de Bagnols ne donnerait pas pour ce prix un portrait d'Alègre par lui-même, du même temps et du même genre. Rien de plus frais et de plus vivant que cette fantaisie représentant le touriste de Normandie et d'Angleterre, grand garçon de vingt ans, sac au dos avec riflard en travers ; longue blouse grise, serrée à la taille ; teint bronzé ; grands yeux noirs, ouverts, doux et malins ; cheveux courts ; moustache et barbiche ; fortes lèvres, encore tout à la gaîté et au rire.

Les bons parents d'Alègre prirent peur. Léon leur parut tourner à l'enfant prodigue. Vite de le rappeler et de l'atteler de nouveau à leur humble métier, moins décevant que la peinture.

Mais le pli était pris. Notre jeune bohème, pour si docilement qu'il trempât dans la teinture ses mains devenues plus fines, était possédé de la nostalgie de la vie artistique. Aussi bien, ses talents, ses voyages, assez

aventureux pour l'époque, l'avaient mis à la mode. La société bagnolaise et celle des environs se le disputaient dans ses heures de loisirs. Fort gai compagnon, il fut le boute-en-train et l'impresario de toutes les fêtes. Sous sa direction on alla jusqu'à se risquer à jouer comédies et opéras. C'est ainsi que *Les deux mousquetaires* de Justin Gensoul, un quasi-bagnolais, que les salons parisiens avaient pris au sérieux, furent arrangés par Léon Alègre, paroles et musique, et exécutés aux applaudissements de la société bagnolaise. « La prétention n'y eut aucune part, » écrit Alègre. On voulut tout simplement amuser ses concitoyens, comme on cherchera plus tard à les instruire.

Ces qualités brillantes, que rehaussaient des goûts sérieux, un vrai culte pour les siens, un respect absolu des choses religieuses, faisaient de Léon Alègre un parti recherché. Il se maria donc en 1837; et j'aime à le voir écrire, de longues années après, que « cette union a été bénie, » et a contribué à l'attacher à Bagnols.

C'est alors qu'il ouvrit une classe de dessin au collège de cette ville. Elle n'a pas duré moins de quarante ans. De bons élèves en sortirent. Certains y prirent le goût des beaux-arts où ils se sont distingués depuis. D'autres l'ont traversée tout simplement. Je fus du nombre; et je n'en ai que plus le devoir, par ces lignes, de dédommager aujourd'hui le maître du peu d'honneur que je lui fis alors. Notre regretté confrère, M. Deloche, voulant rendre hommage à la bonne tenue de la classe en question, offrit la chaire du lycée de Montpellier à Léon Alègre. Il refusa par une lettre touchante, dans laquelle il disait qu'il ne pouvait quitter ses deux familles : celle de « ses vieux parents », et la famille que lui formaient au collège « les enfants » de ses « anciens amis. » C'est que si Léon Alègre fut plus tard un peintre discutable, faute d'études premières et de milieu,

disons qu'il était dès lors un dessinateur très distingué. Le paysage n'avait pas de secret pour lui, du moins ce paysage qu'un fin crayon esquisse d'un trait sur un album de voyage, dans un lever ou un coucher de soleil. Il nous a laissé des vues de la Chartreuse de Valbonne, de Sautadet, de Bagnols, de Villeneuve où la fidélité des détails le dispute à l'harmonie de l'ensemble ; où la perspective, l'air, la lumière sont du plus heureux effet, et tout-à-fait pour le plaisir des yeux, dirait l'auteur du Télémaque. Nous avons d'autres échantillons de ce talent remarquable dans l'*Album pittoresque du Gard*, de Magalon, dont il fit les dessins. C'était en 1842. Magalon se reposait, à Bagnols, de ses égarements et de ses combats parisiens. Bien que n'ayant pas entièrement dépouillé le vieil homme, l'auteur de l'*Album* de 1823 se laissait aller à l'amour paisible de sa petite ville natale et au souvenir ému de la foi de ses pères. — « Oui, s'écrie-t-il dans l'*Album du Gard*, voilà bien la flèche aiguë du clocher qui sonna mon baptême. » (1).

En ce temps-là Léon Alègre était admis dans la *Société française d'archéologie*, et entrait en relations directes et suivies avec M. de Caumont. D'autres diplômes analogues allaient lui arriver, sans ajouter beaucoup, toutefois, à la prospérité du ménage auquel il avait voué sa vie. L'industrie de notre teinturier venait de subir une perturbation considérable soit par le fait des évènements de 1848, soit que « la science eût tué la routine », au dire d'Alègre, toujours porté à voir son temps en beau et à glorifier les initiatives de l'esprit humain. Quoi qu'il en soit, « filoselles et bourettes pri-

(1) Magalon était tout-à-fait revenu à la foi de ses parents. L'auteur de ces lignes croit se rappeler l'avoir vu s'asseoir, à la grand'messe, au banc-d'œuvre de l'église paroissiale livre en main.

rent, ajoute-t-il, une nouvelle direction », qui n'était pas pour conserver à son foyer l'antique aisance des temps que l'ami Magalon appelait « gothiques. » Alègre prit son parti. Il fit appel au dessin, où il était passé maître, et même à la peinture aux perspectives plus brillantes, mais plus incertaines. Il s'était essayé, non sans succès, dans la peinture à l'huile et à la cire. Aquarelle, gouache, miniature, pastel, crayon, estompe, fusain, etc., lui étaient connus. Hardiment il se condamna à redevenir élève, son cœur de fils, d'époux et de père élevant son courage. Il alla chez Baptiste Reboul, une célébrité avignonnaise, qui prit au sérieux le bagnolais. Votre cité romaine le tenta. Il vint travailler sous la direction de notre ancien et éminent confrère, Numa Boucoiran. C'est à ses relations que Léon Alègre dut cette tête, qui est tellement la sienne, avec sa virilité outrée, qu'on la prendrait moins pour un coup du pinceau délicat du peintre académicien, que pour une fantaisie de l'auteur puissant de la *Locuste*. Alègre connut là M. Doze.

A Paris, dont il eut ambitionné la consécration, selon le langage artistique de nos jours, il allait trouver les frères Flandrin qu'il avait connus à Bagnols, chez leur oncle, le docteur Ladroit. Hippolyte l'attirait surtout, moins par son talent supérieur que par son aménité. Que de courses ils avaient faites ensemble dans la vallée de la Cèze, avant que la gloire eût saisi le peintre de Saint-Paul de Nimes; que de bonnes causettes avaient rapproché leurs âmes d'artistes chrétiens, tandis que le futur maître brossait le portrait de son oncle qui orne présentement un des salons bagnolais (1) ; mais qui, espérons-le, viendra quelque jour se placer dans notre musée, à côté du portrait du docteur Solimani,

(1) Le salon de M. Dupin, petit-neveu du docteur Ladroit.

par Sigalon, une de nos meilleures toiles ! Léon Alègre fut admis à travailler dans l'atelier des Flandrin. Il y copia quelques types des belles peintures de Saint-Germain-des-Prés, à côté même des illustres maîtres. Au Luxembourg, au Louvre, dans les églises, notre bagnolais brossait étude sur étude, s'approvisionnant de modèles précieux en vue des travaux dont il attendait quelque peu le pain de sa famille. Les collections de la bibliothèque nationale furent pour lui une mine inépuisable. C'est là qu'il découvrit les portraits des Uzéciens illustres et ceux des évêques d'Alais, d'Uzès et de Nimes Il fournit de ceux-ci à l'évêché des reproductions précises qui, pour sentir un peu l'improvisation, n'en ont pas moins leur prix. Mgr Plantier en gardait une vraie reconnaissance à l'auteur.

De retour à Bagnols, les espérances de Léon Alègre ne furent pas absolument trompées. Il reçut des commandes en assez grand nombre des personnages de la région. L'évêque de Viviers, celui de Nancy, originaire de Chusclan, lui demandèrent leurs portraits. Des églises furent décorées par lui, sinon avec la touche d'un maître ou le faire d'un décorateur de profession, du moins avec une entente véritable de la peinture murale et un certain talent de reproduction d'après les maîtres, surtout lorsque, comme à Générac, on se contentait de toiles marouflées qu'il avait travaillées à loisir dans son atelier. Ses personnages, faits pour être vus de loin, vous laissaient alors l'illusion d'Overbeck ou de Flandrin dont il s'inspirait volontiers.

Rentré à Bagnols, Alègre trouvait le temps de collaborer à certaines petites feuilles que la hardiesse de ses concitoyens lançait successivement dans le public : *L'Album du Gard* (1840); *L'Hirondelle* (1844); *Les petites affiches* (1851); j'ai parlé plus haut de *l'Album pittoresque*. Mais la peinture et l'amour des voyages le possedaient maintenant tout entier. *Italiam! Italiam!*

Alègre pouvait-il ne pas aller demander des leçons et des inspirations à cette patrie des arts? Le touriste de 1835 reprend donc son sac et son bâton ; et, tantôt en patache ou à la merci d'un *vetturino*, tantôt à pied ; buvant de l'eau souvent, et se nourrissant, à l'occasion, de pain et de fromage, il va devant lui par Gênes, Pise, Civita-Vecchia, jusqu'à Rome ; admirant et copiant dans les musées et les galeries princières ; s'extasiant devant le marbre blanc de l'*Annunziata* de Gênes, la première belle église que lui offre l'Italie ; rêvant dans le *Campo santo* de Pise ; prenant des vues pittoresques ; flanant au bord de la mer, tourné vers la France, et répondant, par des couplets en langue romane, au murmure des flots qui semblent lui parler de son pays. Rome lui paraîtra bien belle, assise dans ses ruines païennes, couronnée de ses monuments chrétiens, riche de tous les trésors des beaux-arts ; mais ni ses palais féeriques, ni ses églises-musées, ni ses cérémonies grandioses, ni sa cour pontificale aux mille splendeurs, ne lui feront oublier le clocher de Bagnols, la *Capèlo deï Péniten*, sa rue du Ruisseau et ses bien aimés habitants. Les cérémonies de la semaine sainte, qui attiraient alors des visiteurs du monde entier, ne parlent pas à son cœur ; il y trouve trop de curiosité et trop peu de foi de la part des assistants. Son Bagnols l'avait habitué à plus de tenue devant les Saints-Mystères. Mais le jour de Pâques, alors que le vrai peuple romain a envahi la basilique vaticane et la place Saint-Pierre, la foi de ses jeunes ans revit tout entière dans son cœur, au contact de celle de ces innombrables fidèles ; et il tombe à genoux sous la bénédiction *urbi et orbi*. Le soir venu il écrit à celle qui sera un jour son Antigone : « Je n'ai pas besoin de te dire, n'est-ce pas, que pendant la bénédiction, j'ai pensé à vous, à ta bonne mère, à vous tous, mes parents et mes amis. Vous m'êtes apparus tous à mes côtés ; et je n'ai pu

retenir mes larmes... On est perdu dans la foule : on peut sans crainte pleurer et prier... » La veille de ce jour de si douces émotions, le Samedi-Saint, son regard de félibre avait cru voir les cloches du monde entier, tournoyant au-dessus de Rome, avant de s'en retourner de ce voyage légendaire de la semaine sainte, cher à nos petits enfants; et aussitôt de composer une ode provençale :

O bon Diou ! coume n'ia ; bon Diou ! que de campano !

Son cœur a découvert bien vite les siennes, les cloches de Bagnols :

Es éli : li vaqui ; vénoun d'ou bord dé Cése !
Soun partido en cantan avans ier, dé matin.
Bonzournet, mi péiso. Asco ! coume sias bello.
D'oulivié courounado ! E ben ! quéto nouvello ?
Qué se faï per amoun ? Avès vis, ben ségur,
Ma féno, é ma chatouno, é ma maïré, é ma sur,
Moun païré, meis amis, moun chin, ma tourterello...

Il lui tardait tant de revoir tout cela, lui ! Chateaubriand parle quelque part du démon de son cœur : le démon du cœur de Léon Alègre ne fut autre que Bagnols, et tout ce que ce nom signifiait pour lui. Il retournait donc vite au foyer, dussent ses voyages n'avoir pas porté tous leurs fruits. Pas n'est besoin de dire qu'Alègre revint de Rome chargé de richesses artistiques, butinées dans les galeries princières ou cardinalices et dans les églises. Les élèves de la villa Médicis l'avaient très bien accueilli. M. U. de Saint-Auban, alors à Rome, l'avait aussi parfaitement reçu et fait admettre dans le meilleur monde (1).

Cependant la réputation artistique de notre confrère gagnait du terrain. En 1861, la ville d'Uzès l'envoie à Genève avec mission d'y reproduire l'image d'un de

(1) M. U. de Saint-Auban était sous-payeur de l'armée française d'occupation ; Alègre fut très malade à Rome.

ses plus remarquables enfants, Firmin Abauzit. A cette occasion, il visita, en compagnie de trois touristes vauclusiens, la Savoie et la Suisse dont il crayonna les sites les plus renommés. Il avait encore ce pied alpestre et ce verbe haut, qui en faisaient l'explorateur le plus hardi et l'admirateur le plus bruyamment enthousiaste de la bande. Montpellier l'invite à se rendre à Dijon pour y copier une *Mère des douleurs*, de Philippe de Champagne, destinée à la chapelle du palais de justice. Le préfet de l'Hérault, M. Pietri, fut si content de ce travail qu'il en commanda une copie à notre artiste pour Sartène, sa ville natale. Voilà donc Léon Alègre encore parti, et pour la Corse, le pays de *Colomba* et de *Matteo Falcone*, dont il aimait à lire les plus belles pages à ses élèves, soit en classe, soit dans les promenades qu'il leur faisait faire par monts et par vaux. Alègre fut traité, en Corse, comme en pays de connaissance. Les sous-préfets donnèrent des punchs en son honneur, et l'évêque d'Ajaccio, dont il fut l'hôte pendant quelque temps, eut pour lui les attentions dont il eût entouré un marguiller de sa cathédrale.

Mais ces voyages, ces travaux divers ne distrayaient pas notre confrère de l'œuvre à laquelle il s'était voué depuis 1854, qui est son principal titre à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens. Il ne s'agit de rien moins que de la fondation d'une bibliothèque-musée à Bagnols. Cette grosse entreprise avait été annoncée par Alègre dans les *Petites affiches* (1854). — C'est un idéologue ! s'écrièrent non sans raisons les bons bagnolais. Toutefois, grâce à l'intelligence, à l'énergie, à l'obstination de cet initiateur hardi et optimiste, et au concours des administrations municipales qui se succédèrent à Bagnols, la chimère, si chimère il y avait, finit par prendre corps. Tout le monde à Bagnols et dans les environs voulut s'associer à l'œuvre. Les premiers mille francs avaient été donnés par le

général Teste. M. J. Thome suivit cet exemple dans les proportions que comportait sa grande fortune. MM. U. de Saint-Auban et de Rivarol, M. Félix Saurin, maire, se mirent de la partie, et un beau jour on annonça que la collection Alègre, des greniers de l'ancienne mairie où elle s'abritait, allait joyeusement s'installer dans la belle maison Madier convertie en Hôtel-de-Ville. Le grain de sénevé tendait à devenir un grand arbre, et dès 1876, Bagnols put se flatter d'avoir son musée, le premier en date et le plus considérable des musées scolaires et cantonaux. Il se compose de six belles salles, sises au second étage de la Mairie. L'histoire naturelle, l'agriculture, l'industrie, les médailles et les antiquités, les arts décoratifs, les tableaux ont leur salle distincte. La classification de certaines salles laisse à désirer ; mais on admire qu'un seul homme ait pu, dans une petite ville, rassembler, même en trente ans de sa vie, tant de richesses résultant de recherches personnelles, de dons ou d'échanges. C'est la grande rareté de cette collection qui renferme beaucoup de choses curieuses, instructives, et quelques œuvres d'art remarquables.

Bagnols avait, du même coup, sa bibliothèque, pour laquelle, comme pour le musée, Alègre s'était fait quémandeur et quêteur infatigable et charmant. Je le vois encore, en 1865, à Nimes, chez un chétif auteur de ma connaissance, se renforçant, pour obtenir un non moins chétif volume (1), de l'éloquence du docteur Malet qui ne disait rien ; mais qui, fidèle Achate, accompagnait le bibliomane, en attendant de loger, par testament, la bibliothèque dans sa maison, devenue propriété de la ville. Jusque-là la bibliothèque avait fait partie du musée. Elle se compose de cinq mille volu-

(1) *L'Histoire de Fléchier.*

mes. Elle a de bons ouvrages, dont quelques-uns considérables ou curieux. Elle pourrait rendre de grands services à Bagnols. Son principal défaut, selon moi, est de manquer de lecteurs, comme toutes les bibliothèques en ce beau pays de France.

L'évêque de Nimes, Mgr Plantier, approuvait hautement l'œuvre d'Alègre. « Ce n'est pas moi, lui écrivait-il, qui manquerais d'applaudir à la fondation d'une bibliothèque à Bagnols. Il est toujours entré dans l'esprit et les habitudes de l'Eglise de multiplier ces moyens d'instruction. » Des auteurs comme MM. Duruy et Legouvé s'empressaient d'envoyer leurs ouvrages à la bibliothèque de Bagnols avec des lettres charmantes pour le fondateur.

Bibliothèque et musée ne tardèrent pas à attirer l'attention. Personne ne vint à Bagnols, personne n'y vient aujourd'hui encore, sans visiter l'un et l'autre ; et les visiteurs les plus compétents trouvent l'établissement fort honorable pour une petite ville de province. C'est le témoignage que lui rendait récemment, devant moi, le conservateur du musée des *Antiques* du Louvre. A l'étranger même on s'occupa de la fondation et du fondateur. Dès 1880, la *Reale societa didascalia italiana*, de Rome, offre à Léon Alègre le titre de correspondant. En 1881, la *Revue universelle des sciences, lettres et industries*, de Voltri, le nomme membre collaborateur, et lui décerne la médaille de 1re classe. En 1882, le directeur de la *Croix Blanche*, de Livourne, lui envoie le diplôme d'honneur du grand prix Victor Emmanuel avec le titre académique de chevalier de la *Croix blanche*. La France n'avait pas voulu rester en arrière de ces témoignages. Dès 1869, Alègre avait été nommé officier d'Académie ; en 1882 on lui décernait les palmes d'officier de l'instruction publique. De son côté, le conseil municipal de Bagnols décidait que la bibliothèque-musée prendrait le nom de Léon Alègre, et que

la croix de la Légion d'honneur serait demandée pour lui (1880). Enfin, le prix Wickam, fondé à Paris pour les musées cantonaux fut donné à celui de Bagnols. Il eut la grande médaille comme le plus ancien et le plus important. Dans la même séance Léon Alègre était proclamé l'initiateur des musées cantonaux (1882).

Mais la fortune ne marchant point, d'ordinaire, du même pas que la gloire, Alègre était condamné à un labeur incessant, et parfois fastidieux. Il peignait, peignait, peignait! Il entassait portrait sur portrait. Moins heureux, toutefois, que son ami et maître, Hippolyte Flandrin, il ne trouvait pas toujours ses modèles sous les lambris dorés. Aussi, toutes ses toiles n'ont-elles pas la même valeur. Quand les yeux étaient contents et que le cœur y était, Alègre se tirait honorablement d'un portrait. Il y mettait, tout au moins, la ressemblance : ce dont on ne lui savait pas toujours assez de gré. Sa palette manquait de légèreté. L'expression le fuyait parfois. Les délicatesses féminines lui échappaient. C'est pourquoi une partie du genre humain trop coutumière du fait, s'obstina à ne pas se reconnaître dans les crayons qu'il nous laissa d'elle. Alègre eût excellé dans les genres secondaires, s'il s'y était tenu. La nature morte : les fleurs, les fruits étaient de son domaine. Son pinceau se jouait avec grâce et coquetterie dans les décorations murales. Il y a, d'Alègre, au château de Paniscoule, à Bagnols, des dessus de porte, des plafonds d'une délicatesse, d'une fraîcheur, d'une harmonie ravissantes. Le propriétaire, M. J. Thome, qui a fait une très grande fortune dans la construction et la transformation des beaux quartiers de Paris, connaissant le talent et l'activité de Léon Alègre, l'avait engagé à venir s'y fixer, pressentant pour lui des succès avantageux dans la peinture décorative. Le conseil ne fut pas suivi par crainte de ne plus voir son clocher ! C'est ce qui perdit toujours

Alègre, si ce ne fut ce qui l'honora davantage. Ce provincial, ce villageois obstiné n'a pas donné sa mesure, pour avoir voulu rester fidèle à sa famille et à son pays. Au temps qui court c'est une originalité qui ne laisse pas d'avoir son prix.

Nous venons de voir, chez Alègre, le peintre et le collectionneur ; disons un mot de l'archéologue, de l'historien et même du poète.

En 1862, votre société, Messieurs, mettait au concours : *Les monuments celtiques du Gard.* Les savants n'en connaissaient que quelques-uns dans les Cévennes. Alègre entreprit une série d'excursions sur tous les points du département, et il en rapporta un bel album avec mémoire sur les dolmens, les menhirs, les tumuli, et les pierres branlantes de toute la région. L'œuvre fut couronnée et Alègre proclamé membre non-résidant de l'Académie. Il fut aussi le collaborateur d'un groupe de savants qui avaient pris, à Paris, le titre de *Commission de la topographie des Gaules. Le dictionnaire archéologique de la Gaule* a plusieurs articles signés de son nom. Enfin, en 1865, l'Académie du Gard le désignait pour la représenter à la Sorbonne, avec mission d'y lire un remarquable mémoire de lui sur le *Camp de César,* de Laudun, où César ne campa jamais.

L'amour de son pays et du bien public lui inspira encore de se faire historien. De là deux volumes de *Notices biographiques* sur les hommes qui ont laissé un nom et un exemple dans le canton de Bagnols. La liste en est plus longue qu'on ne le croirait. Les Bridaine, les Rivarol, les Teste, les Gensoul, les Magalon mènent le chœur, qui ne manque ni de grâce, ni d'harmonie (1881). Il y a là de patientes recherches, de la critique, de l'esprit. La poésie s'y mêle à l'histoire. Les méticuleux pourraient y reprendre quelques brins de partialité ; quelques préjugés à la Rousseau ; quelques

fausses notes politiques. Alègre, comme la plupart de ses compatriotes, était flottant en politique. Où il me paraît cependant n'avoir pas varié, c'est dans son amour d'une sage liberté. Il a prouvé qu'il la voulait pour tous, surtout en matière d'enseignement. Les *Notices* furent bien accueillies. La société parisienne *d'encouragement au bien* décerna une médaille d'or à leur auteur.

Alègre aurait voulu publier aussi d'autres travaux historiques : *Bagnols en* 1787 (1); *La baronnie de Bagnols ; Les annales de Bagnols de* 1788 *à* 1805. — Le premier de ces ouvrages est, comme plan, une imitation du *jeune Anacharsis*. C'est le Bagnols de 1787 à vol d'oiseau : ses principaux habitants, dont beaucoup de familles nobles aujourd'hui éteintes ; ses monuments; ses couvents ; ses usages ; ses jeux d'enfants ; sa langue patoise elle-même. Alègre y fait preuve de connaissances très-variées. Le style manque de précision et de relief, mais non pas toujours d'agrément. Notre confrère écrivait comme il parlait. On sait les défauts de cette méthode. Il avait encore, en portefeuille, des contes, des fables ou moralités, des pièces de vers patois, de tous les genres, depuis le couplet jusqu'au poème. Il aurait voulu les publier, surtout son petit poème intitulé *Garidet*. Alègre aimait félibrige et félibres. Il avait mis dans son musée une tête d'Aubanel, et assigné au portrait de Mistral une place d'honneur parmi nos illustrations régionales. Il parlait du grand poète provençal avec amour, et il se plaisait à raconter l'hospitalité homérique que le chantre de *Miréio* et de *Nerto* lui avait donnée en sa patriarcale maison de Maillane. Mais ce qui vivait surtout dans son âme, c'était le château des Clapiers, érigé en cour d'amour

(1) Cet ouvrage est sous presse.

en 1882, où son *Lutin de Bagnoou* avait été couronné de laurier :

> Un jour i'agué d'infan que faguéroun mihéro.
> Eroun sept . . . .

L'Armana prouvençau eut souvent des articles de Léon Alègre.

Il faudrait parler aussi des œuvres de bienfaisance où se complut ce philanthrope, et dans lesquelles il se fit remarquer. Disons seulement qu'il fut le dévouement personnifié. Membre de la commission des hospices et, pendant la guerre, de la *Société de secours aux blessés*, dont il reçut la croix rouge, il déploya un zèle au-dessus de tout éloge. Il n'y eut pas jusqu'aux animaux dont Alègre ne voulût être le protecteur. Je l'ai vu entrer dans des colères tragi-comiques contre les contempteurs trop nombreux de la loi Grammont, qui passaient sous ses fenêtres. Il se faisait gloire d'être de la *Société protectrice des animaux ;* et l'une des médailles auxquelles il tenait le plus était une médaille à lui accordée par la dite société (1879).

La récompense qui devait clore cette série de distinctions, dont une si longue et si honorable carrière avait été gratifiée, c'était la croix de la Légion d'honneur, demandée pour le fondateur du musée par le Conseil municipal de sa ville natale. Elle arriva enfin le 14 juillet 1883. Elle fut saluée, à Bagnols, par d'unanimes applaudissements. Du dehors, des félicitations nombreuses vinrent ajouter à la joie naïve du bon M. Alègre. Un peu de mélancolie se mêlait cependant à la satisfaction commune : cette récompense méritée, mais tardive, ne disait-elle pas que l'heure du recueillement était venue pour le vaillant des luttes intellectuelles, qu'il lui faudrait bientôt dire adieu à ses chères études ? Et déjà la palette n'avait-elle pas dû être déposée, et les pinceaux condamnés au repos !

Dès 1875, Alègre avait éprouvé les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Son courage n'en fut pas ébranlé. Il mit, au contraire, une activité fébrile à achever son œuvre : cette bibliothèque-musée qui était sa vie depuis vingt ans, et qui, malgré les lacunes ou les défauts qu'il lui reconnaissait lui-même, allait rendre son nom impérissable, dans ce cher pays, du moins, auquel il avait consacré généreusement les dons si riches et si variés qu'il avait reçus du ciel (1). Non qu'il n'eût ses heures de tristesse. La pensée de la mort, sans l'abattre, agitait son âme et l'élevait, lui inspirant même des pages éloquentes qui devaient faire répandre plus d'une larme à celle qui, d'une main filiale et pieuse, dépouillerait les papiers où s'était épanché le cœur d'un père si tendrement aimé! Alègre a été pris là sur le fait de ses sentiments chrétiens et de ses amitiés aussi sincères que nombreuses. Ce sont des adieux anticipés à tous ceux qui lui furent chers à divers titres, adieux mêlés de conseils, de recommandations, de prières. « Craignez Dieu, dit-il à ses anciens élèves; soyez soumis aux grandes lois de l'Eglise... Elevez vos enfants chrétiennement. » — « Recevez les adieux d'un ami, dit-il à ses concitoyens en général... Je m'éloigne du berceau qui m'a vu naître, poussé par la fatale mort; mais il me semble que mon âme restera au milieu de mes parents, de mes amis... Adieu à la ville de Bagnols; Adieu au sanctuaire où j'ai reçu le baptême et où je me suis uni à ma chère Rosine... Adieu à ma bibliothèque musée. »

Le Musée! Léon Alègre avait fini par n'avoir pas

(1) L. Alègre aurait bien voulu voir son œuvre déclarée d'utilité publique. Espérons que les démarches qu'il avait faites dans ce sens, et qui sont continuées par l'administration actuelle du musée, finiront par aboutir.

d'autre pensée, d'autre entretien. Non content de lui léguer toutes ses collections personnelles, il quêtait sans cesse pour lui. Vers 1884, cette passion touchante était même devenue une sorte de monomanie plus touchante encore qui, peu à peu, devait, hélas ! ébranler tout son être et lui faire payer bien cher ses excès de travail. Dieu le prit en pitié et daigna trancher le fil d'une existence devenue un martyre pour notre confrère, un tourment pour la tendresse dévouée des siens, une tristesse pour l'affection reconnaissante de ses concitoyens. Le 27 novembre 1884, Léon Alègre, après une pénible agonie, avait rendu son âme à Dieu. Ce fut un deuil pour Bagnols ; et l'administration municipale, se faisant l'interprête du sentiment public, décida, sur la proposition de M. Ribière, maire, que les funérailles auraient lieu aux frais de la ville. Le tout Bagnols y fut représenté.

Le savant conservateur honoraire du musée épigraphique de Lyon, M. Allmer, était venu visiter le musée de Bagnols et son fondateur. Retourné à Lyon, il écrivit à Léon Alègre une lettre charmante et ingénieuse où l'œuvre de notre bagnolais et notre bagnolais lui-même étaient glorifiés ! L'aimable savant, devenu un instant poète par un sentiment de reconnaissance et d'admiration, feint de voir dans l'avenir la mémoire de l'artiste et de l'érudit entourée des hommages de ses concitoyens. C'est une pierre *écrite*, dit-il, qu'il a trouvée à Bagnols chez une vieille femme tout à fait semblable à une fée antique. « Le monument est un beau piédestal en marbre de Paros ; et l'on remarque à la face supérieure un trou de scellement qui indique qu'il a été fait pour une statue en marbre ou en bronze... L'inscription, ajoute M. Allmer, vous la comprendrez facilement, sauf les noms du personnage difficiles à déchiffrer.... Sur une des faces une couronne de feuilles de chêne en relief. Sur la face opposée un rameau de laurier. Je juge par

là que le personnage bagnolais avait bien mérité de sa patrie comme... artiste. »

Cher Monsieur Alègre, j'ignore si vos concitoyens réaliseront un jour le rêve de votre spirituel et savant ami ; mais je sais que votre mémoire vivra dans leur cœur : et cela vaudra mieux peut-être que le marbre ou le bronze, un peu prodigués aujourd'hui. Pour moi, que vous avez bien voulu mettre au nombre de ceux auxquels vous laissâtes des adieux écrits, non seulement je ne vous oublierai pas ; mais je me souviendrai de vous, pour contribuer, quelque temps encore, à vous faire revivre à Bagnols, en m'efforçant d'y entretenir, pour une petite part, de la voix et de la plume, la flamme intellectuelle que vous y fîtes briller ; et dont les reflets, trop pâles sans doute, viennent, dans ces quelques lignes, de se projeter sur l'Académie de Nimes en laquelle nous fûmes frères (1), et qui voudra garder, elle aussi, votre souvenir.

(1) Nous fûmes encore, l'un et l'autre, du *Comité de l'art chrétien*, fondé à Nimes par Mgr Besson,

L'ANCIEN CONFLUENT

DU

RHONE ET DE LA SAONE

D'APRÈS LES TRAVAUX DE

TOPOGRAPHIE ET D'ÉPIGRAPHIE MODERNES

par M. Charles LENTHÉRIC

membre-résidant.

SOMMAIRE

Faible importance de la navigation du Rhône en amont de Lyon. — Différence des régimes du Rhône et de la Saône. — Navigation fluviale à travers la Gaule, dans les temps anciens, de la Méditerranée à l'Océan.

Topographie ancienne de Lyon. — Les deux collines de Fourvières et de la Croix-Rousse. — Constitution des *oppida*. — Détails de construction ; travaux de défense. — La ville haute et la ville basse.

Division de la Celtique à l'époque de la conquête. — Etat à demi barbare des premières peuplades de la Gaule. — La province romaine Narbonnaise, *Provincia*, et la Gaule Chevelue ou les Trois Gaules, *Gallia Comata*, *Tres Galliae*.

Origines du Lyonnais. — La Ségusiavie et les Ségusiaves. — Feurs, *forum Segusiavorum*. — Monuments épigraphiques de Feurs et du pays des *Segusiavi*.

Lugdunum celtique. — Légendes de Lugdus, d'Atepomarus, de Momorus. — Le *Condate* lyonnais et le *pagus condatensis*.

Fondation historique de la colonie de Lyon. — Emigration des colons de Vienne. — Le triumvir Marc-Antoine et le proconsul L. Munatius Plancus. — Mausolée de Plancus à Gaëte.

Développement rapide de la colonie. — Les quatre grandes routes d'Agrippa.

L'eau dans le monde ancien. — Les eaux de Rome sous l'empire. — Les eaux à Lyon. — L'aqueduc du Mont-d'Or, l'aqueduc de la Brévenne, l'aqueduc du Mont-Pila, l'aqueduc de Miribel. — Description sommaire de la canalisation de Lyon. — Les thermes dans l'antiquité. — Usages et abus. — Thermes impériaux de Rome ; leurs dimensions, leur luxe, leurs musées. — Thermes de Caracalla.

Formation d'une religion officielle au premier siècle. — Le génie d'Auguste, *genius ou numen Augusti.* — Les lares Augustès et les *Augustales.* — Les soixante nations gauloises et l'autel de Rome et d'Auguste. — Emplacement de l'autel au confluent du Rhône et de la Saône. — Les prêtres de Rome et d'Auguste.

Le commerce de Lyon au premier siècle de notre ère. — Les associations anciennes en général. — Les collèges et les *sodalités* ; leur constitution ; leurs caractères religieux et funéraires. — Principales corporations de Lugdunum. — Les nautes de la Saône, du Rhône. — Le *splendidissimum corpus* des nautes du Rhône et de la Saône. — Les corporations des marchands de vin, des marchands d'étoffes, des dendrophores, etc. — La cannebière lyonnaise, *cannabis.* — Importance commerciale.

Lyon dans les deux premiers siècles. — Auguste. — Caligula. — Claude et les Tables claudiennes. — *Colonia Copia Augusta Claudia Lugdunensis.* — Néron. — Le grand incendie de l'an 59. — Restauration rapide. — Le Forum de Trajan, *forum vetus*, Fourvières. — Albin et Septime Sevère. — Décadence de Lyon.

Les cultes orientaux à Lyon. — Mithra et la Grande Mère. — Autels tauroboliques. — Importation du Christianisme, favorisée par les relations commerciales avec l'Orient. — Premières associations chrétiennes constituées dans la forme des *Collegia.* — Indices chrétiens au 1er siècle. — Mission grecque de S. Pothin. — La persécution de l'an 117. — Difficulté de préciser l'emplacement du martyre des premiers Chrétiens lyonnais.

Recherche de la population de Lyon à l'époque romaine. — Absence de renseignements statistiques. — Nombre de spectateurs dans les théâtres et les amphithéâtres. — Les grands théâtres de Rome. — Théâtres d'Aemilius Scaurus, de Pompée, de Marcellus. — Théâtre de Lyon.

Origine de l'amphithéâtre. — La double *cavea* de Curion. — Le Colisée. — L'amphithéâtre municipal de Lyon et l'amphithéâtre fédéral.

Le cirque ou l'hippodrome dans l'antiquité. — Le *Circus maximus* de Rome. — Les jeux du cirque à Lugdunum. — Les couleurs et les factions. — Le bas-relief et la mosaïque de Lyon. — Incertitude sur l'emplacement de l'hippodrome.

Enceinte et portes de Lyon, — Communication de la ville romaine avec le *Condate* lyonnais et la rive gauche du Rhône. — Le pont romain sur la Saône. — Absence de pont fixe sur le Rhône.

Population approximative des trois éléments de l'agglomération lyonnaise. — La *Colonia lugdunensis*, l'*Urbs sacerdotalis*, le *Pagus condatensis.*

Lyon à l'époque moderne. — Physionomie générale. — Caractère et aspect. — Conclusion.

I

Le confluent du Rhône et de la Saône marque à tous égards le point le plus remarquable du grand fleuve alpin. Le Rhône commence à être à peu près navigable à 160 kilomètres en amont de Lyon. Les grandes péniches, les tartanes, les bateaux à vapeur même peuvent le remonter presque en tout temps jusqu'au Parc, à deux lieues au dessus de Seyssel. Cette navigation, à vrai dire, n'a qu'une assez faible importance. Le gros affluent de l'Ain, qui débouche sur la rive droite du Rhône, à une trentaine de kilomètres avant la traversée de Lyon, est seulement flottable, et son apport commercial se réduit à quelques troncs d'arbres descendant au fil de l'eau. Les mines d'asphalte de Pyremont, quelques carrières de pierres de taille, des bois de construction, tels sont les seuls éléments du trafic à la descente. A la remonte, rien ou presque rien. Le mouvement des bateaux à vapeur ne prend une certaine activité que pendant les trois ou quatre mois de la belle saison. Le Rhône devient alors un véritable fleuve de plaisance. Le canal de Savière, qui serpente à fleur de terre au milieu de prairies et d'oseraies, et qui donne à la plaine marécageuse, qu'il traverse, une sorte d'air de paysage de Hollande, le met en communication avec le lac du Bourget; et sur les rives de cette belle nappe, qui rappelle les plus poétiques souvenirs du romantisme moderne (1), une foule aussi prosaïque que bigarrée d'excursionnistes et de baigneurs de tous les mondes se renouvelle, chaque année plus nombreuse, attirée moins peut-être par les charmes exquis d'une nature merveilleuse et les vertus souveraines d'eaux bienfaisantes, que par toutes les séductions et tous les raffinements d'une civilisation très avancée et d'un luxe de haut goût.

Cette navigation est d'ailleurs forcément restreinte par le manque des débouchés. Le poétique lac du Bourget ne peut fournir aucun élément sérieux de trafic, et n'est guère

(1) De Lamartine.— *Méditations poétiques.— Raphaël.*

fréquenté que pendant la saison des eaux par les touristes et les baigneurs. Ce n'est ni un centre de production, ni un centre de commerce, encore moins un lieu de transit. C'est un site délicieux pendant l'été, mais en tout temps un véritable cul-de-sac.

Le Rhône est, d'autre part, absolument fermé en amont par l'accident singulier qui met son lit à sec aux abords de Bellegarde, au pied des flancs escarpés de la belle montagne du Credo. La « perte du Rhône » et les « nombreux rapides » qui existent d'une manière à peu près continue de Bellegarde au confluent de l'Arve sont d'ailleurs un obstacle insurmontable à toute navigation. Lyon et Genève, bien que situées sur le même fleuve, ne communiquent que par des routes de terre.

Navigation intermittente et peu active entre Lyon, Seyssel et le lac du Bourget, navigation absolument nulle entre Seyssel et le lac Léman ; tel est l'état actuel imposé par la configuration même des lieux , et rien ne peut faire prévoir qu'elle puisse jamais être modifiée.

II

Cette situation change brusquement à Lyon. L'apport de la Saône constitue tout d'abord une remarquable amélioration des conditions de navigabilité du Rhône. Celui-ci, qui coulait presque exactement de l'Est à l'Ouest, se recourbe à angle droit, et descend presque en ligne droite du Nord au Sud jusqu'à la mer. Il devient ainsi le véritable prolongement de la grande rivière bourguignonne.

Or les régimes hydrauliques du fleuve alpin et de son principal affluent diffèrent d'une manière notable et sont pour ainsi dire opposés l'un à l'autre.

L'alimentation du Rhône, provient en effet de deux sources principales très différentes :

1° Le trop plein du lac Léman, qui se déverse en belle nappe dans l'intérieur même de la ville de Genève ; ce sont les eaux valaisannes ;

2° Les eaux torrentueuses de l'Arve, produit de la fusion

et de l'égouttage de tous les glaciers qui tapissent les versants Nord et Ouest du massif du Mont Blanc ; ce sont les eaux savoisiennes.

Rien de plus inégal que les apports de cette dernière provenance. Au moment des débâcles glaciaires, l'Arve est sujette à des crues énormes, à de véritables déluges. Le déversoir de Genève présente aussi de son côté un écoulement des plus variables. D'après M. Forel, si le débit moyen annuel du Rhône, à son entrée dans le lac à Villeneuve, peut être évalué à 200 mètres cubes par seconde, le débit moyen de l'hiver est à peine de 55 mètres cubes, et le débit moyen de l'été atteint 740 mètres (1).

A Genève, à la sortie du lac, les variations sont sans doute moins considérables ; car le bassin du Léman fonctionne comme un grand réservoir régulateur. Toutefois, d'après les chiffres de MM. Pestalozzi et Légler, le débit varie de 80 à 550 mètres cubes environ par seconde, pour une variation du niveau du lac de près de 2 mètres (2).

En somme, le Rhône, alimenté par des torrents qui prennent naissance dans la région supérieure des Alpes, n'est lui-même que le grand torrent troncal de toutes ses ramifications latérales. Il présente des eaux exceptionnellement basses en hiver, lorsque toutes les vallées qui débouchent sur le fleuve sont revêtues d'une couche solide de neiges et de glaces. L'écoulement est alors à peu près nul pendant plusieurs mois. Au printemps les neiges fondent, les glaciers se résolvent en eau, les torrents se gonflent, le grand couloir du Rhône coule à plein bord. Pendant tout l'été et le commencement de l'automne, on est dans la période des grandes eaux, des crues et des inondations.

Tout autre est la Saône. Elle prend sa source dans une région moyenne, dépourvue de glaces et de neiges éternelles. Les bois humides des Vosges qui entourent son bassin supérieur y provoquent des pluies d'automne et d'hiver de longue durée. A l'inverse du Rhône, la Saône présente

(1) F. A. Forel.— *Notice sur l'histoire naturelle du lac Léman.*
(2) Id., *id.*

donc son plus bas étage en été, ses pleines eaux et ses crues pendant la saison froide ; mais la régularité et la fréquence des pluies lui assurent un régime sinon constant du moins beaucoup plus discipliné que celui du Rhône, y permettent presque en tout temps la montée et la descente des convois, et facilitent toutes les opérations de la batellerie.

Ainsi les deux cours d'eau se complètent et se suppléent mutuellement ; et le Rhône, qui, jusqu'à Lyon, n'était qu'un torrent à navigation intermittente et seulement estivale, devient, grâce à son précieux affluent, une voie de communication permanente, sauf dans les circonstances accidentelles de brouillards, de glaces, de basses eaux ou d'inondations.

III

L'importance politique, stratégique et surtout commerciale de Lyon est due tout entière à sa situation fluviale. La route de la mer lui est en effet ouverte par la descente du Rhône ; celle de l'Est et du Nord par la remonte de la Saône, sur laquelle viennent se souder des canaux qui conduisent dans les bassins de la Loire, de la Seine, de l'Escaut et du Rhin.

Bien avant même l'établissement de ces canaux, la plupart modernes, la remonte du Rhône et de la Saône était la grande voie commerciale suivie par tous les trafiquants de la Méditerranée.

Dés la plus haute antiquité le mouvement commercial de la Gaule avait été facilité par la navigation fluviale ; et l'heureux emploi de ces communications naturelles avait excité l'admiration des anciens. Au point de vue physique et géographique, la Gaule est, en effet, le pays le mieux fait qui existe peut-être au monde.

«Toute la contrée, disait déjà Strabon au premier siècle, est arrosée par des fleuves descendant des Alpes, des Cévennes, des Pyrénées, et se jetant, les uns dans l'Océan, les autres dans la Méditerranée. Ils sont pour la plupart navigables ; et ce qu'il y a lieu surtout de remarquer, c'est la parfaite

correspondance qui règne entre les différentes provinces de la Gaule entière, par les fleuves qui les arrosent et par les deux mers dans lesquelles ces fleuves conduisent leurs eaux, correspondance qui constitue en grande partie l'excellence de ce pays et donne à ses habitants la facilité de communiquer les uns avec les autres, de se procurer mutuellement tous les secours, et d'échanger toutes les choses nécessaires à la vie » (1)

Dans son récit si net et si précis de ses campagnes en Gaule (2), César parle des anciens péages de la Saône qui donnaient lieu à de fréquentes contestations entre les peuples riverains, les Séquanes et les Hédues; et ces conflits sont un indice de l'importance de la navigation à l'époque de la conquête (3).

Depuis longtemps, d'ailleurs, les trafiquants phéniciens et les marchands grecs de Marseille fréquentaient le Rhône et la Saône. La légende d'Hercule, qui attribue au demi-dieu bienfaiteur et conquérant, la fondation d'un comptoir au Mont-Auxois (Côte-d'Or), sur l'emplacement où devait s'élever plus tard l'*Alesia* celtique (4), suppose évidemment l'existence d'un centre de population dans la haute vallée de la Saône, au pied même des côteaux ondulés où se trouvent aujourd'hui la gracieuse petite ville et les batiments hospitaliers d'Alise-Sainte-Reine. Hercule, en effet, n'a jamais réellement existé. Le Melkarth tyrien n'est que le symbole et la représentation figurée de la colonie phénicienne qui a visité toutes les escales de la Méditerranée,

(1) Ἅπασα μὲν οὖν ἐστὶν αὕτη ποταμοῖς κατάρρυττος ἡ χώρα, τοῖς μὲν ἐκ τῶν Ἄλπέων καταφερομένοις τοῖς δ᾽ ἐκ τοῦ Κεμμένου καὶ τῆς Πυρήνης, καὶ τοῖς μὲν εἰς τὸν ὠκεανὸν ἐκβάλλουσι, τοῖς δὲ εἰς τὴν ἡμετέραν θάλατταν..... (STRABON, *Géog*, l. IV, c. 1, 2).

(2) CAESAR, *Bell Gall.* l I, c. XXXI et l. II, c. VII.

(3) Ἀλλ᾽ ἐπέτεινε τὴν ἔχθραν ἡ τοῦ ποταμοῦ ἔρις τοῦ διείργοντος αὐτοὺς ἑκατέρου τοῦ ἔθνους ἀξιοῦντος εἶναι τὸν Ἄραρα..... (STRAB. *Géog*, l, IV, c III, 2).

(4) DIOD. SIC. l. V., XXIV.

Ch. LENTHÉRIC. *Les voies antiques de la région du Rhône*, III.

remonté la plupart de ses fleuves, et ouvert à la civilisation et au commerce une grande partie de l'Europe méridionale.

Deux ou trois cents ans après, les grecs d'Ionie reprenaient, pour leur propre compte, les voyages effectués par les commerçants de Tyr; et l'on sait que la colonie grecque de Marseille fut greffée sur un ancien comptoir phénicien. A partir de ce moment, ce furent les marchands massaliotes qui donnèrent à la navigation du Rhône son plus grand développement.

Le fleuve, en effet, par sa direction du Sud au Nord, par le nombre de ses affluents à peu près navigables, était, en réalité, la route la plus sûre et la plus facile, pour pénétrer au centre et au cœur de la Gaule. Les Massaliotes faisaient en grand, avec leurs innombrables petits bateaux, le commerce de l'étain de Bretagne ; et de très bonne heure ils avaient préféré le chemin du Rhône au trajet maritime par le détroit de Gadès (Gibraltar), trop long et surtout encombré par la concurrence des colonies carthaginoises. Ils remontaient ainsi le courant, soit à l'aviron, soit à la voile, le plus souvent en halant leurs embarcations. Ils faisaient alors un transbordement, traversaient avec des chariots la partie centrale de la Gaule, et reprenaient ensuite le cours de la Loire, de la Seine et du Rhin qu'ils descendaient jusqu'à leurs embouchures. Là ils rencontraient les marines britannique et armoricaine, et faisaient avec elles leurs échanges (1). Ils apportaient les productions variées du Levant et du bassin de la Méditerranée, de l'ivoire, des tentures, des épices, des toiles, des étoffes de laine, des objets de quincaillerie ; ils recevaient en retour de l'étain des iles Cassitérides (îles Sorlingues), du cuivre, des pelleteries, des chiens de chasse, de l'ambre, et tout le long de la route, à travers la Gaule, ils trafiquaient avec les populations de l'intérieur (2).

Strabon nous a laissé le détail exact des trois principaux itinéraires suivis.

(1) CAESAR, *Bell. Gall. l.* III. c. VIII.
(2) STRAB., *Géog.* l. IV. et V.
DIOD. SIC., l. V. *pass.*
Amédée THIERRY, *Histoire des Gaulois*, t. II, *pass.*

Le premier conduisait au Rhin. Après avoir remonté le Rhône, la Saône et le Doubs aussi haut que possible, les marchandises gagnaient, par un portage de terre, la région du haut Rhin, et descendaient jusqu'à la mer du Nord (1).

Le second était celui de la Seine. On ne quittait la Saône qu'après avoir épuisé pour ainsi dire tous les moyens de navigation sur cette rivière. Un portage de terre transbordait ensuite les marchandises de la vallée de la haute Saône dans celle de la haute Seine ; on traversait le pays des Lexoves et des Calètes, et on débouchait sur les rives de l'océan britannique (2).

Le dernier enfin conduisait à la Loire (3). On quittait le Rhône probablement à Lyon ; on passait au marché de Feurs, *forum Segusiavorum*, au cœur du Forez ; on descendait ensuite dans la vallée de la Loire jusque dans le pays des Namnètes, des Vénètes, des Pictones et des Santons.

La remonte du Rhône n'était d'ailleurs pas toujours commode en tout temps ; et, pendant les crues ou les basses eaux, le commerce suivait quelquefois, de la Méditerranée à la haute Loire, une route de terre plus ou moins sûre à travers les Cévennes et les montagnes du Gévaudan (4).

Mais le fleuve était autant que possible le chemin préféré et le plus ordinairement pratiqué ; et, quelle que fût la destination des navires phéniciens ou massaliotes qui remon-

(1) ... *ὁ δ' Ἄραρ ἐκδέχεται καὶ ὁ Δοῦβις ὁ εἰς τοῦτον ἐμβάλλων...* (STRAB. l. IV, c. I, 14).

(2) ... *εἶτα πεζεύεται μέχρι τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ, κἀντεῦθεν ἤδη καταφέρεται εἰς τὸν ὠκεανόν καὶ τοὺς Ληξοβίους καὶ Καλέτους, ἐκ δὲ τούτων εἰς τὴν Βρεττανικὴν ἐλάττων ἢ ἡμερήσιος δρόμος ἐστίν.....* (STRAB. l. IV, c. I, 14).

(3) ... *ἐπεὶ δ' ἐστὶν ὀξὺς καὶ δυσανάπλους ὁ Ῥοδανός, τινὰ τῶν ἐντεῦθεν φορτίων πεζεύεται μᾶλλον τοῖς ἁρμαμάξαις, ὅσα εἰς Ἀρουέρνους κομίζεται καὶ τὸν Λείγηρα ποταμόν, καίπερ τοῦ Ῥοδανοῦ καὶ τούτοις πλησιάζοντος ἐκ μέρους....* (STRAB. l. IV, c. 1, 14).

(4) BIAL.— *Chemins, habitations et oppida de la Gaule du temps de César.— Mémoires de la société d'émulation du département du Doubs*, année 1862.

taient vers l'Ouest et le Nord pour s'engager dans les vallées de la Loire, de la Seine, de la Moselle ou du Rhin, le confluent du Rhône et de la Saône était un point de passage que l'on ne pouvait éviter, une escale tout à fait obligatoire.

Là se trouvait une grève plate formée d'alluvions, couverte d'oseraies, le long de laquelle les bateaux pouvaient s'échelonner à l'abri du courant et sur laquelle on dut établir de très bonne heure des baraquements et un entrepôt.

IV

La topographie des rives se prêtait en outre d'une manière très facile à l'établissement d'un centre de population suivant les besoins assez modestes de ces époques éloignées de nous d'une vingtaine de siècles.

Le confluent du Rhône et de la Saône n'avait pas lieu, comme de nos jours, vis à vis le faubourg de la Mulatière. Toute la presqu'île alluvionale qui forme le cœur de la grande agglomération lyonnaise n'existait pas encore. Les deux cours d'eau se réunissaient au pied même de la colline de la Croix-Rousse ; et l'escarpement des côteaux de Saint-Irénée et de Saint-Just, couronné aujourd'hui par l'oratoire de Fourvières, dominait alors non la rivière de la Saône, comme on le voit aujourd'hui, mais le Rhône lui-même qui avait déjà reçu les eaux de son affluent, presque en face de la place des Terreaux moderne.

En définitive, la jonction du Rhône et de la Saône s'opérait à quatre kilomètres environ en amont du point où elle a lieu actuellement.

Au-dessus de ce confluent deux plateaux dominaient le cours des eaux : la Croix-Rousse et Fourvières. Nul doute qu'ils n'aient été habités dès la plus haute antiquité. Celui de Fourvières surtout présentait les meilleures conditions pour l'établissement d'un *oppidum* en état de résister sérieusement à toutes les agressions du dehors et pouvait donner abri, aux jours de danger, à ces populations très bariolées d'origine, groupées à la base dans les îles du confluent.

L'oppidum de Fourvières n'a dû être dans le principe, ainsi que tous les oppida celtiques, qu'un plateau retranché. On y accédait, comme de nos jours, par des chemins en lacet. Au sommet se trouvait une plateforme assez étendue d'où la vue s'étendait au loin dans la plaine et le long des deux vallées. C'était non seulement un refuge difficilement accessible, mais un excellent poste d'observation.

Il n'en reste pour ainsi dire plus de traces. Le sol a été ameubli et remanié à plusieurs reprises. Les vestiges anciens ont disparu sous les constructions modernes, et tout essai de restauration serait purement fantaisiste. Toutefois, il est certain que les oppida de l'époque celtique étaient tous construits d'après des règles et sur un type invariables. Celui de Fourvières devait donc présenter les mêmes dispositions générales, les mêmes ouvrages de défense, le même mode de construction que ceux que l'on a retrouvés sur tant d'autres points de la Gaule.

Un oppidum comprenait nécessairement un mur continu qui embrassait dans son enceinte la partie supérieure et mamelonnée de la colline et suivait fidèlement les ondulations du sol. Les parties saillantes de ce mur de circonvallation étaient renforcées par des ouvrages spéciaux dont on on arasait la crête à un niveau supérieur à la muraille, et qui étaient destinés à la soutenir ou à l'étayer si les défenseurs venaient à faiblir. Ces ouvrages, *castella* , jalonnaient l'enceinte de distance en distance, et formaient autant de bastions que flanquait la ligne continue de la fortification. Au devant et lorsque les parois du plateau ne présentaient pas une falaise à peu près à pic, comme celle qui surplombait le Rhône, on creusait un fossé assez large pour isoler le pied du rempart. Le mur était formé de gros blocs appareillés sans ciment et enchevêtrés de pieux et de troncs d'arbres ; et l'ensemble de la fortification constituait ainsi une véritable citadelle avec ses glacis, son escarpe, ses fossés, ses tours, ses bastions et ses ouvrages extérieurs ; citadelle presqu'inexpugnable, si l'on se reporte aux moyens d'attaque assez médiocres des époques primitives, et que des hommes résolus pouvaient occuper pendant des mois entiers avec une sécurité à peu près complète. La résistance

pouvait être en quelque sorte indéfinie. La seule limite était celle des vivres, du bois et de l'eau.

Cette question des approvisionnements, la plus importante de toutes, était loin d'être négligée.

En première ligne venait l'eau. Lorsque quelques sources suintaient sur le plateau, on avait soin de les aménager avec une prudente réserve ; mais il fallait prévoir leur tarissement après quelques semaines de blocus ou une sécheresse prolongée. Aussi, pour ne pas être exposés à mourir de faim, de soif et de froid sur ces plateaux, en général assez arides, les différents groupes d'émigrants étaient tenus d'apporter avec eux non seulement leur blé, leur vin et leur huile, et même les provisions pour leur bétail, mais encore l'eau et le bois qui pouvaient à la longue faire défaut.

Ces transports duraient plusieurs semaines, et celui de l'eau en particulier avait lieu avec un nombre considérable de grandes amphores à deux anses dont le type nous est parfaitement conservé, et qu'on hissait à dos de mulet à travers les zig-zag de la colline. On renouvelait plusieurs fois ces approvisionnements pendant le siège, lorsque les assaillants ne serraient pas de trop près l'enceinte ou que l'on pouvait tenter des sorties avec quelque chance de succès. Mais, dans la précipitation de ces va-et-vient, le long de sentiers étroits, encombrés de fuyards ou d'émigrants de tout âge, de tout sexe et de toute nature, un très grand nombre de vases étaient brisés, et ceux qui survivaient à ces transbordements tumultueux étaient en général mis en pièces à leur tour après avoir été vidés. Ainsi s'explique tout naturellement la quantité véritablement prodigieuse de débris de poteries, dont les murs de presque toutes les enceintes celtiques sont criblés et qui tapissent quelquefois le sol des oppida.

Pendant l'été, les émigrants installaient à l'extérieur, et souvent autour du mur d'enceinte, des gourbis de ramée, couverts de tentes grossières. Pendant l'hiver, on se mettait à l'abri sous de misérables cabanes construites de troncs d'arbres et recouvertes d'une épaisse toiture de chaume ou d'oseraies. Les bêtes de somme et les troupeaux paissaient au piquet ou en liberté en dehors des courtines, et l'on

vivait tant bien que mal sous des hangards ou en plein air, en ménageant les provisions que l'on faisait cuire dans des fours assez habilement ménagés contre le parement intérieur du mur de ceinture. Au moment du danger, femmes, enfants et troupeaux étaient ramassés dans l'intérieur de l'enceinte ; les hommes valides défendaient le pied de l'escarpe ; les plus faibles réparaient les brèches de l'attaque, et l'on attendait de la fortune et du sort des armes l'heure de la délivrance ou celle de la mort (1).

L'ensemble de l'oppidum était, on le voit, assez semblable à la plupart des villages kabiles, presque tous perchés sur de petits mamelons d'un accès difficile ; et leur physionomie générale devait présenter une certaine analogie avec celle des « douars » de l'Afrique actuelle qui, depuis près de quatre mille ans, ont conservé presque sans altération, les traits caractéristiques des populations pastorales et guerrières de la plus haute antiquité.

Tel devait donc être l'oppidum de Fourvières à ces époques primitives, qui marquent le seuil de l'histoire écrite dans nos contrées, c'est-à-dire cinq ou six cents ans avant notre ère.

L'oppidum n'était en général qu'un lieu provisoire d'asile ou de refuge, et ne contenait pas encore une population permanente. Ce n'est que quelques siècles plus tard que ce genre de campement s'est transformé en agglomération définitive, et que les habitants ont commencé à occuper à poste fixe le castellum retranché dont les cabanes furent dès lors construites avec plus de soin et appropriées en vue d'une installation durable. L'oppidum fut dès lors régulièrement constitué et ses habitants purent être appelés, sui-

(1) Charles Lenthéric. — *La Grèce et l'Orient en Provence*, introd. Paris 1878.

Voir pour tous ces détails si précis, l'*oppidum de Bibracte* (mont Beuvray), par G. Bulliod ; l'*Oppidum de Nages* (Gard), par E. Flouest ; les *ouvrages de fortifications des oppida gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal*, par E. Castagné, et surtout la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, l. II, chap. xxxiv. Toulouse 1872.

vant l'expression parfaitement juste de César, des *oppidani* (1).

L'agglomération lyonnaise primitive comprenait d'ailleurs deux groupes très distincts. Sur la hauteur, reliée par les plateaux supérieurs à l'ensemble du pays celtique, était le camp retranché et la population indigène, guerrière, pastorale; sur la rive, le long de la grève et dans les îles du confluent, s'allongeait la ville marchande et cosmopolite en communication facile et permanente, par le Rhône et la Saône, avec le Nord de la Gaule et le littoral de la Méditerranée. Cette ville des étrangers était principalement peuplée d'Orientaux et de Grecs, suivant en cela la règle constante qui porte les marchands et les commerçants de tous les pays à s'établir immédiatement dans les faubourgs, sur les berges des fleuves, aux lieux mêmes de leur arrivée. Pour tous les trafiquants italiotes, grecs ou asiates qui remontaient le Rhône, le point de débarquement indiqué ne pouvait être que le confluent.

Dès les premiers jours de son existence, Lyon nous apparaît donc d'une manière fort nette divisée en deux étages : — l'étage supérieur, occupé par une et peut-être par deux acropoles, si l'on admet, ce qui est très vraisemblable, l'existence d'un oppidum sur le coteau de Saint-Sébastien ou de la Croix Rousse, comme il en existait un sur le coteau de Saint-Irénée ou de Fourvières; — l'étage inférieur, qui se développait sur les berges des deux fleuves et dans les îles du confluent, présentant un amas confus de hangards, de huttes, de baraques, de lieux de dépôt pour les marchandises et de séjour pour les étrangers. C'était *l'emporium*. Au sommet le « bourg » autochtone, à la base la « marine » cosmopolite, telle a dû être, telle a été pendant de longs siécles avant notre ère, la constitution de la grande agglomération lyonnaise.

(1) César désigne, à plusieurs reprises, les habitants de l'*oppidum d'Uxellodunum* (Lot) sous le nom *d'oppidani*. La même désignation est donnée aux habitants de l'*oppidum* des *Tolosates* (Vieille-Toulouse.) — *Hist. gén. de Languedoc*, notes E. B. *pass*.

V

Lorsque, l'an de Rome 696 (58 ans avant J.-C.), César pénétra dans les Gaules, le pays était divisé en quatre parties très distinctes. Au Sud et à l'Est un vaste territoire, qu'on appelait la « Province », *Provincia*, et qui correspondait à peu près exactement à nos trois provinces du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné, formait déjà une partie intégrante de l'empire et était destiné à devenir bientôt, suivant l'expression de Pline, « une véritable Italie » (1). Le nom caractéristique de « Provence » a été conservé à la partie la plus méridionale de la Province romaine, sur laquelle d'ailleurs les légions avaient déjà mis le pied depuis près d'un siècle, à la faveur des dissensions qui existaient entre leurs alliés les Grecs de Marseille et les peuplades ibéro-ligures qui occupaient toute la région littorale.

La véritable Gaule indépendante et guerrière, celle qu'on appelait la « Gaule Chevelue » *Gallia Comata*, se composait de trois groupes très tranchés : au Nord les Belges, au midi et à l'Ouest les Aquitains, au centre les Celtes (2).

Ils occupaient toute la région comprise entre le Rhin, l'Océan, les Pyrénées et la Province romaine. On l'appelait «les Trois Provinces» *Tres Provinciae*, ou «les Trois Gaules», *Tres Galliae* (3). Ces trois groupes étaient eux-mêmes frac-

(1) *Agrorum cultu, virorum morumque dignatione, amplitudine opum, nulli provinciarum postferenda, breviterque Italia verius quam Provincia.* (PLIN, l. III, c. IV).

(2) *Gallia est omnis divisa in partes tres, quorum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae, nostra galli appellantur....* (CAES, *Bell. Gall.* 1. I).

(3) Les « Trois Provinces » ou les « Trois Gaules » — la Lyonnaise ou Celtique, l'Aquitanique et la Belgique — sont figurées sur une médaille d'argent de Galba dont l'avers représente l'empereur à cheval avec la légende SERV. GALBA IMP., et le revers trois têtes de femme avec des épis et la légende TRES GALLIAE. (Jac. SPON. *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon, ancienne colonie des Romains et capitale de la Gaule Celtique*. Lyon, 1673. — DE BOISSIEU. *Inscrip-*

tionnés en un nombre considérable de tribus, n'ayant le plus souvent entre elles aucun lien fédératif, s'épuisant en démêlés perpétuels, étrangères à toute idée d'unité nationale, sauf dans des circonstances accidentelles, en vue de résister à un ennemi commun. Ces tribus, de mœurs à demi

tions antiques de Lyon, Lyon, 1846-1854. Cette médaille fait partie aujourd'hui du cabinet de France. — V. DURUY, *Histoire des Romains*, Paris, 1882).

Dans le partage des conquêtes de César entre Auguste et le Sénat, les quatre provinces qui constituaient la Gaule, — la Narbonnaise ou la Province proprement dite, la Lyonnaise ou Celtique, l'Aquitanique et le *Belgium*, — trop récemment agrégées à l'empire et trop remuantes pour ne pas être contenues par la force jusqu'à ce qu'elles fussent disciplinées et tout-à-fait « romanisées » par la civilisation, furent placées sous l'autorité suprême d'Auguste. L'habile et pacifique continuateur de César ne conserva l'administration de la Narbonnaise que pendant cinq ans et la rendit au Sénat couverte de colonies et intimement liée à l'unité de l'empire ; mais il retint sous son pouvoir toute la « Gaule Chevelue », c'est-à-dire les « Trois Provinces ». (DE BOISSIEU, *op. cit.* c. VII).

C'est à ces « Trois Provinces » que se rapportent les nombreuses inscriptions antiques sur lesquelles on lit : « *Tres Provinciae Galliae* ». Nous ne citerons que deux de ces inscriptions qui rappellent le célèbre temple de Rome et d'Auguste établi au confluent du Rhône et de la Saône par les soixante peuplades de la « Gaule Chevelue ».

La première porte le nom de l'Arverne ou Auvergnat *Caïus Servilius Matianus*, prêtre attaché à la dévotion de Rome et de l'empereur divinisé. Ces prêtres augustaux portaient indifféremment les titres de *sacerdotes Romae et Augusti*, *sacerdotes ad templum* ou *ad aram* ou même plus complètement *sacerdotes Romae et Augusti ad aram ad confluentes Araris et Rhodani.*

L'inscription est ainsi conçue :

C/////RVILIO
M/ATIANO
ARVERNO
G. SERVILLII
DOMITI. FILIO
SACERDOTI. AD
TEMPLVM. ROMAE
ET. AVGVSTORVM
TRES. PROVINCIAE
GALLIAE

sauvages, étaient au nombre de soixante, à l'époque de la conquête (1). Bien qu'elles dussent différer les unes des autres sur bien des points suivant la topographie locale, les conditions du climat, la nature et les produits du sol, elles présentaient toutes le même caractère de rude indépendance, elles avaient les mêmes goûts d'aventure, de chasse et de pillage, les mêmes instincts nomades et guerriers. La partie essentielle de la population se composait de paysans, de pêcheurs et surtout de pillards et de chasseurs, rarement réunis par grandes agglomérations, mais largement disséminés dans la campagne, ou vivant dans de petits bourgs ou même des huttes isolées.

Les historiens classiques ne tarissent pas sur les exploits de nos ancêtres ; et, à vrai dire, il est impossible de ne pas éprouver une impression toute contraire et un sentiment de répulsion assez prononcé pour cette tourbe déréglée, vivant d'une manière presque bestiale, ne se nourrissant

La seconde faisait partie de quelque monument élevé à un prêtre du même collège, originaire du pays de Troyes :

C. CATVL///
DECIMIN/
TVTI CATVLLII/////
TRICASSIN.OM/////
HONORIB//AP////
OS. FVNCT. SAC//////
AD. TEMPL. ROM////
AVG/////// $\overline{III}$ PROV//////
T R//

qui doit se lire :

C(aio) Catul(lio) Decimin(o) Tuti Catullii(filio) Tricassin(o) om(nibus) honorib(us) ap(ud su)os funct(o) sac(erdoti) ad templ(um) Rom(ae et) Aug(ustorum) tres prov(inciae galliae)
et plus bas en lettres monumentales :

TR[ES PROVINCIAE].

(1) Voir pièce justificative I.

en général que de viande saignante, et n'ayant d'autres goûts que ceux des ivrognes et des équarrisseurs.

Athénée et Ammien Marcellin nous ont fait connaître le récit de leurs repas largement arrosés de vin de Marseille ou d'une sorte de bière faite de froment et de miel et pendant lesquels on ferraillait presque toujours jusqu'à ce que quelques uns des convives restassent sur le carreau. Cinquante aus avant César, le philosophe Posidonius, voyageant à travers le pays des Celtes, nous a laissé la description pittoresque de leurs sacrifices, de leurs sanglants présages tirés des convulsions des mourants, de leur coutume barbare de clouer à la porte des maisons les têtes de leurs ennemis, comme les paysans le font aujourd'hui pour les oiseaux de nuit, souvent même, pour les plus illustres, de les renfermer soigneusement dans des cassettes après les avoir ointes d'huile de cèdre afin de mieux les conserver et de les montrer avec orgueil aux étrangers (1). Toute cette masse vulgaire était dominée, presqu'asservie, par une aristocratie militaire violente, brutale, querelleuse, avide de plaisirs grossiers, de festins prodigieux, de parures riches et voyantes, entourée d'une clientèle innombrable d'hommes d'armes et de serviteurs (2).

« A côté, souvent même au-dessus de la puissance laïque des chefs militaires reconnus, se dressait un pouvoir sacerdotal presqu'absolu, toute une légion de druides, constitués en une rigoureuse hiérarchie, sous la direction d'un prêtre suprême, gardien de la religion et de la justice, seul dépositaire de la science divine et humaine, acquise par un dur apprentissage et conservée avec un mystère jaloux, se conciliant les dieux par des sacrifices humains, prononçant des châtiments pour les crimes, entretenant les masses dans une crainte superstitieuse et fulminant des anathèmes dont l'effet était d'exclure, comme impurs, de tout

(1) Diodore de Sicile, V, xxix. — Voir les bas reliefs du monument d'Entremonts, près d'Aix-en-Provence, représentant des têtes humaines coupées, et des cavaliers gaulois dont les chevaux portent aussi au poitrail, en guise de trophée, les têtes des ennemis vaincus.

(2) Caes. — *Bell. Gall. pass.*

commerce et de tout contact, ceux qui en étaient frappés. » (1) Tel était, d'après César, l'aspect général que présentaient les tribus de la Gaule. Le peuple n'avait pour ainsi dire pas d'existence propre. Courbé sous le joug d'une double puissance militaire et religieuse, il ne prenait aucune part à la vie publique. Sa condition était presque celle des esclaves.

VI

Les Ségusiaves étaient l'une des soixante peuplades de la Gaule Chevelue et l'une des vingt-trois tribus de l'ancienne Celtique ou Lyonnaise. Ils appartenaient à la clientèle des Héduens (2); car les petits et les faibles, à ces époques de guerres permanentes, étaient absolument obligés pour vivre de se mettre à la suite et presque en servage chez les puissants et les forts.

La Ségusiavie occupait à très peu près toute la portion de l'ancien diocèse de Lyon, située sur la rive droite de la Saône et une petite partie de celle qui est située sur la rive gauche. César dit explicitement qu'elle était limitrophe de la province romaine (3). En s'aidant des textes de César, de Strabon et de Ptolémée, il est assez facile de retrouver la configuration et les limites exactes de ce petit pays, borné à l'Est par le cours du Rhône et de la Saône, à l'Ouest par

(1) Dr Otto Hirschfeld. — *Lyon à l'époque romaine*, Vienne, 1877, trad. Allmer. — *Revue épigraphique du Midi de la France*. 1879

Id. — *La Gaule et les Gaulois, d'après les écrivains grecs et latins*. Paris, Hachette, 1876.

Voir surtout l'excellent chapitre deuxième du tome II de l'*Histoire de Jules César*, par l'empereur Napoléon III, où l'on trouve résumé, avec l'indication des meilleures sources, tout ce qui concerne les mœurs, les usages, l'armement et l'organisation de la Gaule Chevelue à l'époque de la conquête.

(2) *Imperant Heduis atque eorum clientibus. Segusiavis, Ambiravetis*, etc.. (Caes. *Bell. Gall.* l. VII, LXXX).

(3) *Heduis Segusiavisque, qui sunt finitimi provinciae.* (Caes. *Bell. Gall.*, l. VII, LXIV.

la haute chaîne des montagnes de l'Auvergne, au Nord par le territoire des Héduens, au Sud par celui des Allobroges (1). Le nom de la peuplade a été altéré dans la plupart des manuscrits des géographes classiques (2) ; mais il a pu être rétabli très exactement, grâce à plusieurs monuments épigraphiques, dont l'autorité ne saurait être infirmée.

La première découverte du nom des Ségusiaves a été faite assez loin du pays dont il consacre le nom. C'est un ex-voto adressé aux nymphes bienfaisantes de Bagnères-de-Luchon, par une femme ségusiave qui s'appelait CASSIA TOVTA (3). Les eaux des Pyrénées étaient, on le sait, très fréquentées, non seulement par les patriciens et les colons aisés, mais par toutes les classes de la population gallo-romaine ; et le nombre de bains et de sources dites « de César » que l'on retrouve dans toutes les stations thermales de la Gaule et surtout des Pyrénées est une preuve de la vogue de ces établissements au premier siècle de notre ère.

Plus tard, en 1846, un habitant du petit village de Marclop, situé à sept kilomètres environ de Feurs, l'ancienne capitale du Forez, trouva, en faisant creuser son champ couvert de ruines romaines, une plaque de bronze sur laquelle le nom

(1) STRAB, l. IV, c. III. — Voir Aug. BERNARD. *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, c. II. *Soc. des antiq. de France,* 1846.

(2) On connait les diverses variantes suivantes : *Segusiavi*, *Secusiani*, *Secutiani*, *Sebusiani*, *Sepusiani*. *Seccusiabbi*, *Ergosiavi*, *Eugasiavi*, Σεγυσιάνοι, Σαιγγοσιάβοι, Σεγγοσιάβοι, Σετουσιάνοι, Σηγοσιάνοι, Ἑτουσιαυτοι, Τεγουσιάνοι, etc. — Voir les divers manuscrits cités par Aug. BERNARD, *op. cit.*

(3) NYMPHIS
CASSIA
TOVTA
SEGVSIAV
V. S. L. M.

(DE BOISSIEU, *Inscrip. ant. de Lyon.* c. III.
A. BERNARD, *op. cit.*, c. I.)

du peuple ségusiave, CIVITAS SEGVSIORVM, se lisait en très beaux caractères du second siècle (1).

Une autre lecture du même nom a été faite sur un magnifique bloc provenant des démolitions du vieux pont du Change, à Lyon, sur la Saône, et conservé aujourd'hui au Palais des Arts (2). Que ce bloc ait appartenu à un monument funéraire, comme on l'a cru quelquefois, ou qu'il ait fait partie, ainsi que le pense M. de Boissieu, d'un groupe d'inscriptions accolées rappelant les titres honorifiques de plusieurs personnages d'une même famille, d'un même collège, ou ayant eu entre eux des rapports de fonctions et de

(1) STX. IVL. LVCANO II VIR
CIVITAT. SEGVSIAVOR
APPARITORES. LIB
[SACERDOTALI]

TITTIVS	CETTINVS
COCILLVS	CASVRINVS
ARDA	ATTICVS

qui doit se lire en réparant l'oubli du mot SACERDOTALI ajouté après coup fort maladroitement par quelque artiste de village : *Sex(to) Jul(io) Lucano duumvir (o sacerdotali) civitat(is) Segusiavor(um) apparitores lib(entes) Tittius, Cocillus, Arda, Cettinus, Cesarinus, Atticus*, et se traduire :

A. Sextus Julius Lucanus, duumvir sacerdotal de la cité des Ségusiaves, Tittius, Cocillus, Arda, Cettinus, Cesarinus, Atticus, appariteurs affranchis. — (DE BOISSIEU, *inscr. ant. de Lyon*, C. III.)

Les mots « cité des Ségusiaves » désignaient bien entendu le peuple ségusiave tout entier et non la ville de Feurs qui en était la capitale. Chez tous les auteurs anciens et particulièrement dans les commentaires de César, le mot *civitas* s'entend toujours d'une nation. Ce n'est qu'à l'époque de la décadence et par une dérivation de son sens primitif, qu'il servit à désigner d'abord la ville capitale, puis toute ville un peu considérable et qu'on appela dès lors une « cité ». — (A. BERNARD, *op. cit.*, C. III).

(2) P. MAGLIO.PRISCIAN
SEGVSIAVO
PATRI.PAMAE.PRISCIAN
LIAE

qui doit se lire :

P(ublio) Maglio Priscian(o) Segusiavo patri Pamae Priscian(ae)...
(Tres Provinciae Gal)liae.

dépendance, peu importe ; l'inscription est parfaitement nette ; elle mentionne l'existence d'un certain PVBLIVS MAGLIVS PRISCIANUS, auquel est associé le nom celtique de PAMA, déjà connu des épigraphistes (1), et suivi de l'indication caractéristique de la « Gaule Chevelue », *Tres Galliae* ou *Tres Provinciae Galliae*, à laquelle appartenait le peuple des Ségusiaves.

Le même nom, quoique très mutilé, a été retrouvé sur un fragment d'inscription d'une vieille rue de Lyon — la rue des Flandres — et rappelle les titres d'un autre gaulois ségusiave du nom de CVLATVS ou CAIVS VLATVS (2).

On le lit encore sur un remarquable fragment dont la restitution complète présente de certaines difficultés, mais qui ne laisse aucun doute cependant sur la désignation de la nationalité ségusiave, et est d'autant plus intéressante qu'elle paraît indiquer la charge municipale d'un magistrat de la colonie, *curator urbis* (3).

(1) MURATORI, DCCCLXX, 3.

(2) //////////
CVLAT///
ASPR///
SEGVSIA//
HONO///
FV////
CVLATI///
////////

(J. SPON, *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, 35, Lyon, 1673 ; et *Miscell*, 170, Lyon, 1680.
DE BOISSIEU, *op. cit.* c. III.)

(3) //OS FE//
/IVS.VR
CVRAT//
//GVSIAVIS N//
//MORIAE
//TRONI
O.GEMIN
//MARC/
MARC///
//////

Citons encore une petite monnaie en argent bien connue des antiquaires et qui appartient aux derniers temps de l'autonomie gauloise. Sur l'une des faces est gravé un génie quelconque, sur l'autre une figure imberbe et casquée représentant, ainsi que le dit la légende, la divinité topique SEGVSIA (1). Etait-ce la déesse protectrice, *salutaris*, des Séguriaves ou une Minerve *medica*, ou bien encore le buste de SEGVSIAVVS, héros local éponyme de la tribu? Ces différentes interprétations ont été admises. Toujours est-il que la mention de la peuplade ségusiave est très clairement indiquée.

L'ethnique *Segus*, plus ou moins altéré, se lit sur les quatre bornes milliaires de la petite ville de Feurs, qui fut jadis la capitale du Forez, avec la mention de l'affranchissement de la nation séguriave, *Civitas Segus libera* (2). On sait en effet que les Ségusiaves furent soustraits par les Romains au patronage de leurs puissants voisins les Héduens et déclarés libres. Liberté relative, bien entendu, et même tout à fait fictive ; car, en rompant ainsi les liens de la confédération, quelques relâchés qu'ils fussent, quelqu'indépendants et antipathiques même que pussent être les uns vis-à-vis des autres tous les éléments de la Gaule Chevelue, les différentes fractions de la grande famille gauloise se démembraient et se livraient sans défense à leurs vainqueurs.

Leur seule force était dans le groupement, les plus faibles faisant naturellement partie de la clientèle des plus forts.

que l'on peut lire de la manière suivante :

(Er) os Fe (lic) ius ur (bis) curat (or) (Se) gusiavis n (obilis me) moriae (Pe) tronio Gemin (io) Marc (o) Marc (iano) etc. — Restitution de M. de Boissieu, *Ins. ant. de Lyon, op. cit.*

(1) Légende de la médaille : SEGVSIAV S que l'on doit lire : *Segusiav(a) s(alutaris)*.

Voir Spon. — *Miscell. erud., ant.*, 109, Lyon, 1685.

De Boissieu. — *Inscrip. antiq. de Lyon, op cit.*

A. Bernard. — *Origines du Lyonnais, op. cit.*

(2) Voir le texte de ces inscriptions lapidaires dans le mémoire de M. A. Bernard, déjà cité, sur les *Origines du Lyonnais*. — Cf De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon, pass.*

La perte de ce patronage et l'affranchissement nomina dont on les décorait officiellement consacra en réalité la destruction de leur nationalité et ne fut, au demeurant, qu'une servitude déguisée et un changement de domination (1).

VII

L'ancienne Ségusiavie correspondait donc à peu près aux deux provinces du Lyonnais et du Forez. Mais Lyon n'était pas encore la ville importante du pays. Peut-être même n'existait-elle pas encore à l'état de ville réellement constituée. César, qui avait parcouru toute la région dans tous les sens et qui connaissait parfaitement le confluent du Rhône et de la Saône, ne fait aucune mention de l'oppidum qui existait déjà depuis plusieurs siècles sur la colline de Fourvières, ni de l'emporium situé dans les îles et sur lequel devait s'asseoir plus tard la ville du moyen âge. A l'origine de notre ère, la future métropole des Gaules n'était donc qu'un bourg médiocre, et les géographes classiques ne paraissent pas l'avoir connue.

Les deux seules villes citées par Ptolémée dans la Ségusiavie étaient Roanne et Feurs (2). Cette dernière surtout avait une importance capitale. On l'appelait ***Forum Segusiavorum***, d'où sont venus par élision les mots de ***Furens***, ***Feurs***, ***Forez***. C'était en effet le grand marché du pays établi dans une vaste plaine, près de la Loire, le fleuve gaulois par excellence (3), et entouré d'une contrée admirablement fertile. César n'a pas eu l'occasion de nommer la capitale des Ségusiaves, et il est probable qu'on ignorera

(1) De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, *op. cit.*

(2) Ὑφ' οὓς πλησιάζοντες τοῖς Ἀρουέρνοις οἱ παροικοῦσι τὰ Κεμμένα ὄρη Ετουσιάται καὶ πόλεις αὐτῶν· Ῥοδούμνα, Φόρος Σετουσιάνων. (Ptol. *Enarrat*, l. ii, c. viii).

Aug. Bernard, *op. cit.* p. 362.

(3) *Flumen clarum Ligerim.* (Plin, *Hist. nat.* l. iv, c. 32).

toujours son nom gaulois. Nous ne connaissons que la désignation latine que lui donnèrent plus tard les Romains, que Ptolémée a acceptée et que les inscriptions nous ont conservée.

Dans le mur de l'église de Feurs est incrustée une pierre qui porte une dédicace au dieu Sylvain ou des forêts par les maîtres charpentiers qui habitaient le forum ou le marché des Ségusiaves. Ce marché était la ville de Feurs, et l'inscription de la pierre rappelle vraisemblablement un temple du dieu (1).

Un autre monument non moins curieux reproduit le même nom de l'antique cité de Feurs. « C'est, dit La Mure, » dans sa *Vieille Histoire du Païs de Forez*, une masse de » bronze pesant sept livres et demy, poids de roy, dont la » figure est presque semblable à un globe duquel on auroit » osté également des deux costés environ la quatrieme » partie. A costé de cette masse, il y a cette inscription » gravée en en argent : DEAE. SEG. F. P. X. Cette pierre » a été nommée dans le païs, depuis sa découverte, « le » poids des Romains », et on a jugé par l'inspection de sa » seule figure, eutre les deux dernières lettres de son in- » cription, que c'estoit un poids dont on se servoit à Feurs » comme au grand marché et principal lieu des Ségusiaves, » du temps et sous l'autorité de ces mêmes Romains. En

(1) NVMIN. AVG
DEO. SILVANO
FABRI. TIGNAR
QVI. FORO. SEGVS
CONSISTVN
D. S. P. P.

qui doit se lire :

Numin(i) Aug(usto) Deo Silvano, fabri tignar(ii) qui Foro Segus(iavorum) consistun(t), d(e) s(ua) p(ecunia) p(osuerunt),
et se traduire :

« Au Dieu Sylvain, divinité augustale, les maîtres charpentiers qui habitent au marché des Ségusiaves ont élevé ce monument de leur argent ».

» quoi certainement il semble que ce jugement public a » tres bien rencontré (1) ».

La restitution de cette inscription démontre que ce petit monument n'est autre qu'un poids de dix livres régulièrement poinçonné au nom de la « déesse du forum ségusiave », c'est-à-dire de « Feurs » (2).

Tous ces textes sont parfaitement concordants. Ils ne laissent aucun doute sur l'existence, sur le nom, sur l'autonomie de la peuplade ségusiave, qui occupait à peu près l'emplacement du Forez, et de sa capitale; et celle-ci a presque conservé, comme l'ancienne province, son ancien nom de *Forum* : *Forez*, *Forensis*, *Forus*, *Forum Segusiavorum*, *Forum Fori*, *Feurs* (3).

VIII

La bourgade lyonnaise était à l'extrémité orientale du territoire des Ségusiaves, et son ancien nom de *Lugudnum* dénote très clairement son origine celtique.

On ignore — on ignorera certainement toujours — la date précise de la fondation de Lyon. Il est assez probable, nous avons déjà eu l'occasion de le dire plus haut, que, dès leur arrivée sur les côtes de la Méditerranée, près de 900 ans avant notre ère, les Phéniciens remontèrent très haut les cours du Rhône et de la Saône, et purent reconnaître l'admirable situation que présentait le confluent des deux cours d'eau. Il est non moins certain que, quatre ou cinq cents ans plus tard, les grecs d'Ionie, qui avaient assez ra-

(1) La Mure. — *Histoire du Païs de Forez*, cité par A. Bernard.

(2) *Deae Seg(usiavorum) f(ori, p(ondo) decem.* — Poids de dix livres dédié à la déesse des Ségusiaves. (A. Bernard. *Op. cit.*)

(3) A partir du v[e] siècle, la désignation *Segusiavorum* est abandonnée et le mot *Forum* reste seul pour désigner la capitale du pays. Le cartulaire de Savigny nous révèle que Feurs était souvent appelé *Forus* au x[e] siècle. Dans les actes du moyen âge où il est parlé du marché de Feurs, on le désigne quelquefois sous le nom de *Forum Fori*. — Voir De La Mure, *Hist. du Païs de Forez*.

pidement tressé une couronne de villes florissantes le long des côtes et dans tous les golfes de l'Asie mineure, de l'Afrique, de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule, poussés par les mêmes instincts de négoce, par le même goût d'aventures que les navigateurs phéniciens, ne négligèrent pas à leur tour une position qui leur offrait d'excellentes conditions commerciales et leur ouvrait la clef de la Gaule et de la Germanie. Les uns et les autres y trouvèrent les oppida celtiques déjà établis sur les hauteurs et dont nous avons donné la description ; ils y établirent dans les îles du confluent, un marché ou entrepôt, *emporium*. De là cette division toute naturelle de l'agglomération primitive en ville haute et ville basse : une « accropole » au sommet, une « marine » à la base, comme on le voit encore chez toutes les villes marchandes des côtes de la Méditerranée, dont l'origine remonte aux premiers temps de la colonisation gréco-asiatique.

IX

Les légendes ont toujours beau jeu lorsqu'il s'agit de la fondation des villes qui ont joué un rôle important dans l'histoire.

Quelques auteurs ont cru pouvoir faire remonter la fondation de Lyon à un certain roi gaulois du nom de *Lugdus*, qui serait descendu en ligne directe de Japhet et aurait établi sa domination dans cette partie de la Ganle, 700 ans avant le déluge. Lyon (*Lugdunum* ou *Lugdunus*) aurait été la ville de *Lugdus*.

Sans remonter aussi loin, le P. Ménestrier, auteur d'une remarquable histoire civile et consulaire de Lyon, et après lui les Bénédictins racontent sérieusement que vers l'an de Rome 360 (393 ans avant J.-C.), les Rhodiens et les Grecs d'Ionie, établis à Marseille, se faisaient la guerre, et que ces derniers chassèrent les deux chefs rhodiens, Momorus et Atépomorus, du royaume de Cessero (Saint-Thibery) où ils régnaient. Les deux chefs auraient alors remonté avec

leurs troupes, le long du Rhône, se seraient arrêtés au confluent de la Saône et auraient été les premiers fondateurs de Lyon. « Cet Atépomorus, ajoutent-ils, serait le même qui se trouva avec Brennus et les Gaulois au siége de Rome que ces peuples firent l'an 364 de la fondation de cette ville (1) ».

La même légende, racontée avec complaisance par le pseudo-Plutarque, dit que les fondements de la nouvelle ville venaient à peine d'être jetés, que des corbeaux dirigèrent leur vol de ce côté et couvrirent les arbres de la colline (2). Momorus, qui était, paraît-il, très versé dans la science des augures, s'empressa d'y voir un présage de bonne fortune, et donna à la colline le nom de *Lugdunum*, (*Lug*, corbeau, *dun* ou *dunum*, montagne) (3), en latin *Lugudunum* ou *Lugdunum*. Le nom est resté à la ville et est devenu Lyon. Quant au corbeau, malgré la fragilité de la légende, il a été conservé jusqu'au troisième siècle de notre ère, comme l'attribut symbolyque de la ville de Lyon. On le retrouve en particulier sur un denier de l'empereur Albin, qui fut vaincu et tué l'an 197 après J.-C., sous les murs de la ville, dans sa bataille contre Sévère (4).

On l'a relevé plus récemment encore sur un curieux médaillon de terre cuite, en relief, dont l'argile fine, d'une belle teinte rougeâtre, très différente de celle des poteries ordinaires de terre sigillée, paraît indiquer une fabrique locale qui aurait existé dans le Midi de la Gaule, vers le troisième siècle de notre ère, et laissé de nombreux pro-

(1) D. Cl. Devic et D. J. Vaissette. *Hist. gén. de Languedoc*, l. i, iv.

(2) Clitophon *ap.* Plutarch. *De Fluviis*, t. X, p. 732, ed. Reiske — *Fragm. Hist. græc.* t. iv, p. 367 ed. Didot.

(3) Zeuss, *Grammalice*, *étymologies celtiques*.

Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, pass.

(4) IMP. CAE. D. CLO. SEP. ALB. AVG.

tête laurée de l'empereur Décimus Clodius Septimus Albinus, à droite ;

GEN. LVG. COS II

génie couronné de tours, debout à gauche, nu, portant une clamyde sur le bras gauche, un sceptre de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche (*colonia copia*). A ses pieds se trouve un corbeau. (Cohen, *Méd. imp.* III, nº 22.)

duits dans toute la vallée du Rhône. Ce médaillon vient des environs d'Orange et représente le Génie de Lyon, à peu près nu, couronné de tours, une clamyde sur l'épaule, debout sur un petit piédestal ; de la main droite il tient un sceptre, de l'autre une corne d'abondance, rappelant le nom de *Copia* donné de très bonne heure à la colonie de Lyon. Un deuxième personnage lui fait face, debout aussi, portant une gerbe d'épis, drapé, tête nue, vêtu de la toge ; les archéologues croient y reconnaître L. Munatius Plancus, le fondateur de la colonie. Entre les deux et à leurs pieds, se dresse sur un rocher le corbeau symbolique qui retourne la tête vers le génie. Dans le champ on lit le mot FELICITER ; c'est la formule de consécration que Plancus adresse au Génie, pour que son offrande porte bonheur à la colonie naissante (1).

Il est à peine nécessaire de dire que l'histoire de Momorus et de son compagnon d'armes Atépomorus n'est qu'une fable, tout comme celle du fameux roi Lugdus descendant de Japhet. Ces trois héros n'ont jamais réellement existé et ne sont, de même qu'Héraclès ou Hercule pour le peuple tyrien, que la personnification figurée des peuplades d'origine aryenne ou celtique, qui furent, aux époques antérieures à l'histoire écrite, les premiers occupants de la ville bâtie sur les hauteurs de Fourvières et de la Croix-Rousse et dans les iles basses du confluent.

Ce confluent a porté dès l'origine des temps le nom de *Condate*, nom générique appliqué à un très grand nombre de villes gauloises situées à la rencontre de deux rivières. On connait entre autres un *Condate Andecavorum*, Condé, (Maine-et-Loire) ; un *Condate Carnutum*, Cosne (Nièvre) ; un *Condate Cornaviorum*, Congleton (Angleterre-Chester) ; un *Condate Redonum*, Rennes (Ille-et-Vilaine) ; un *Condate Santonum*, Cognac (Charente) ; un *Condate Senonum*, Montereau (Seine-et-Marne) ; un *Condate Suessionum*, Condé-sur-Aisne) , un *Condate Viducassium*, Condé-sur-

(1) FROEHNER, *Les Musées de France*, pl. XV. Paris, 1873.

Noireau (Calvados) et bien d'autres (1). La presqu'île marécageuse à l'aval de laquelle venaient se réunir les eaux du Rhône et de la Saône était le confluent le plus important, le plus connu de la Gaule ; et comme tel, on ne le désignait que par le seul nom de *Condate*, le confluent par excellence, sans qu'on ait jugé nécessaire d'y ajouter aucune qualification spéciale.

Les habitants de ce petit territoire, formé de plages couvertes d'oseraies et d'îles aux contours variables plus ou moins soudées les unes aux autres, s'appelaient les *Condeates*. Le pays s'appelait lui-même le pays du confluent, *pagus condati* ou *condatensis*, ainsi qu'on peut le lire sur une inscription ayant fait partie d'un monument dédié à Diane (2), et dont la consécration, d'après Pline, était l'occasion soit d'un repas, soit d'une distribution d'argent. (3) Le petit bourg situé au confluent était administré, ainsi que le dit l'inscription, par un édile spécial appelé *magister*

(1) De là les mots français *Cande*, *Conde*, *Condé*, *Coude*, par lesquels on désignait l'angle formé par le confluent de deux rivières, comme on le désigne quelquefois sous le nom celtique lui-même de *Becco* (SUETONE, *Vitell*, 18), en français *Beo*, *Peo*, *Pecq*. — *Hist. gén. du Languedoc*, note E. B.

(2) // ANAE.AVG.SACRV /
/N.HONOR. PAGI. CONDA /
C. GENTIVS. OLILLVS
MAGISTER. PAGI. BIS
CVIVS. DEDICATIONE. HONO
RATIS. PRAESENTIB. DEDIT
// VLI — X II
L. D. D. P. COND

qui doit se lire :

(Di)anae Aug(ustae) Sacru(m) (i)n honor(e) pagi conda(ti) Ca(ius) Gentius Olillus magister pagi bis cujus dedicatione honoratis presentib(us) dedit (ep)uli (denarios binos) l(ocus) d(atus) d(ecreto) p(agi) cond(ati). (DE BOISSIEU, *Inscr. ant. de Lyon*, c. I).

(3) *Diem dedicationis epulo celebrare*, (PLINE, IV, I).

DE BOISSIEU, *Inscriptions antiques de Lyon*, c. I, p. 20.

pagi ; il avait la libre possession de son sol ; il possédait une sorte d'autonomie ; et la moindre parcelle n'en pouvait être aliénée que par un décret du peuple des *Condeates*, qui vivait moitié sur l'eau, moitié dans les îles, et que quelques documents épigraphiques désignent sous le nom de mariniers du confluent NAVT(*arum*) CONDEATIUM (1).

X

L'histoire écrite est aussi muette sur les premiers établissements gaulois de Lugdunum que sur l'emporium gréco-asiate du confluent On ne peut douter cependant qu'ils aient tous les deux existé plusieurs siècles avant notre ère.

La fondation véritablement historique de la ville de Lyon, que son emplacement prédestinait à un développement si rapide, remonte exactement au milieu de l'an 710 de Rome, quarante-trois ans et demi avant Jésus-Christ. Les faits qui ont accompagné cette fondation sont très nettement connus (2). Pendant les guerres de César et de Pompée, de graves discussions avaient éclaté à Vienne. ville voisine et déjà très peuplée, entre les gens du pays (les Allobroges) et les colons romains. Vienne était alors, après Narbonne, la plus importante ville de la Province ; et les premiers colons romains s'étaient trouvés tout de suite en présence d'une aristocratie guerrière fière du grand rôle qu'elle avait joué pendant la guerre des, Gaules et très jalouse de ses droits (3). L'antipathie des deux populations réunies dans les

(1) DE BOISSIEU, *Inscriptions antiques de Lyon*, c. VII, p. 259.

(2) Voir le texte de DION CASSIUS, *Hist.* I, 46.

(3) ... καὶ οἱ μὲν ἄλλοι (Ἀλλοβρίγες) κωμηδὸν ζῶσιν, οἱ δ' Ἐπιφανέστατοι τὴν Οὐίενναν ἔχοντες, κώμην πρότερον, οὖσαν, μητρόπολιν.... κατεσκευάκασι πόλιν. (STRAB., *Géog.*, l. IV, c. I, §. 11).

mêmes murs n'avait pas tardé à se manifester et avait dégénéré bien souvent en querelles qui ensanglantèrent à plusieurs reprises les rues et le forum de la nouvelle colonie. Chassés une première fois de la ville qu'ils avaient essayé de surprendre par un coup de main hardi, les mécontents étaient parvenus à y rentrer on ne sait trop comment et ils avaient fini par en chasser à leur tour les colons romains qui se réfugièrent au delà du Rhône sur le territoire des Ségusiaves, dans le village celtique de *Condate*, au confluent du Rhône et de la Saône (1). Au temps de César la solution de cette équipée n'eût pas été douteuse. Un corps de troupes aurait réintégré les Romains dans la ville rebelle et celle-ci eut été promptement mise à la raison. Mais le dictateur était mort, le pouvoir affaibli, la guerre civile déclarée (2). Après avoir attendu assez longtemps la décision et les ordres du Sénat auquel les indigènes avaient soumis leurs griefs, les fugitifs n'eurent pas la consolation d'être rétablis d'autorité dans leur ancienne patrie. Tout au contraire on les invita à se fixer, comme ils pourraient, sur la rive droite de la Saône qui était en fait le seul emplacement disponible. Les hauteurs fortifiées étaient occupées par la population indigène, les îles du confluent par la foule cosmopolite des marchands asiates, italiotes ou grecs et on dut s'établir le plus près possible des lieux habités, à mi-côte, dans une position qui correspond à peu près aux quartiers modernes de Saint-Jean, de Fourvières, de Saint-Irénée et de Saint-Just.

Les commencements de Lyon furent, comme on le voit, assez modestes. Les premiers lyonnais étaient de simples exilés ; mais leur situation, précaire et humble à l'origine, ne tarda pas à s'améliorer très rapidement. Un décret du Sénat chargea le proconsul L. Munatius Plancus, qui exerçait alors en Gaule un commandement militaire important, d'installer officiellement les anciens colons de Vienne. Une inscription célèbre, gravée sur le tombeau même de Plancus, a perpétué ce souvenir. C'est en quelque sorte

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, l. II, II, note E. B.
(2) De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, c. III.

l'acte de naissance de la ville de Lyon (1). Le mausolée du proconsul, qui joua un rôle fort important sous César, au milieu des troubles du triumvirat et pendant la première période du règne d'Auguste, est à Gaëte dans l'Italie méridionale. On aperçoit de loin sa lourde masse circulaire qui couronne assez heureusement la colline aride au pied de laquelle la ville est bâtie. La silhouette rappelle celle du célèbre mausolée d'Adrien à Rome, devenu depuis le château Saint-Ange. Le marbre de l'inscription rapporte d'une manière indéniable que ce fut Plancus qui conduisit en Gaule les colonies de Lugdunum (Lyon), et de Raurica (Augst, près de Bâle). Lyon fut donc ce qu'on appelait une *colonia deducta* ou une *deductio*. Ce fut même, ainsi que le fait remarquer judicieusement M. Desjardins, une colonie au second degré (2) ; car elle était formée de colons romains, probablement assez peu nombreux dans le principe, expulsés de leur premier poste colonial qui était

(1) L.MVNATIVS L.F.L.N.L. PRON
PLANCVS.COS.CENS.IMP.ITER.VIIVIR
EPVLON.TRIVMP.EX.RAETIS.AEDEM.SATVRNI
FECIT.DE.MANIBIS.AGROS.DIVISIT.IN.ITALIA
BENEVENTI.IN.GALLIA.COLONIAS.DEDVXIT
LVGDVNVM.ET.RAVRICAM

qui doit se lire :

L(ucius) Munatius L(ucii) f(ilius) L(ucii) n(epos) L(ucii) pron(epos) Plancus co(n)s(ul) cens(or) imp(erator) iter(um) septemvir epulon(um) triump(havit) ex Raetis aedem Saturni fecit de manibis (pour *manubiis*) *agros divisit in Italia Beneventi in Gallia(m) colonias deduxit Lugdunum et Rauricam*,

et se traduire :

Lucius Munatius Plancus, fils de Lucius, petit-fils de Lucius, arrière-petit-fils de Lucius, consul, censeur, salué *imperator* pour deux victoires, septemvir du collège des épulons, obtint les honneurs du triomphe pour sa victoire sur les Rètes, éleva un temple à Saturne avec les dépouilles prises sur l'ennemi, fut chargé de faire la répartition des terres en Italie dans la région de Bénévent, conduisit en Gaule les colonies de Lugdunum et de Raurica (Augst près de Bâle). (DE BOISSIEU, *Inscr. ant. de Lyon* c. III).

(2) E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, ch., II, 2.

Vienne. Le territoire de la colonie de Lyon fut d'ailleurs assez restreint dans les premières années, entouré comme il l'était de tous côtés par la « cité libre des Ségusiaves », *civitas libera Segusiavorum*, qui avait une véritable autonomie, une organisation reconnue et des magistrats distincts (1).

Le triumvir Marc-Antoine gouvernait alors la Gaule ; et sa domination, qui s'y exercait d'une manière à peu près absolue, paraît y avoir laissé une empreinte assez durable. Cent ans plus tard, Sénèque, parlant de l'empereur Claude, originaire de Lyon, l'appelait *Marci municeps* (2). Sidoine Apollinaire, qui habitait Lyon au v[e] siècle, raconte que, de son temps, le souvenir du triumvir s'était conservé dans la ville et dans les campagnes voisines (3). Parmi les nombreuses monnaies d'or et d'argent émises par l'atelier monétaire de Lugdunum, qui était, d'après Strabon, en pleine activité au premier siècle de notre ère, (4) une des plus anciennes, est un quinaire frappé au nom d'Antoine. On connait deux variétés de cette pièce curieuse sortie de l'hôtel des monnaies de Lugdunum, presque immédiatement après l'autonomie gauloise, et qu'on doit considérer dès lors comme de véritables médailles de fondation. Sur l'une et sur l'autre l'avers représente le buste ailé de la Victoire; le revers donne l'image du lion d'Antoine, qui a été conservé dans les armes de la ville moderne, le nom et l'âge du triumvir et la mention *Lugduni* (Lyon), qui indique très nettement le lieu de la fabrication.

Le triumvir Marc-Antoine a donc été le véritable patron de la colonie ; et, quelque important qu'ait pu être le rôle du proconsul L. Munatius Plancus, il ne fut que secondaire et se réduisit à l'exécution matérielle des décrets du Sénat.

(1) E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, l. III, ch. II, 2.

(2) Sen. — *Apokolokyntos*, IV.

(3) .... *nomine pagi*
Quod posuit nostris ipse triumvir agris.
(Sid. Apoll., *Aomnatius Carm.* XVII, 17).

(4) τὸ νόμισμα χαράττουσιν ἐνταῦθα τό τε ἀργυροῦν καὶ τὸ χρυσοῦν οἱ τῶν Ρωμαίων ἡγεμόνες. (Strab. *Géog*. IV, III, 2).

XI

La petite colonie nouvellement installée avait donc son assiette sur les rampes du coteau qui dominait la rive droite de la Saône, vis-à-vis son confluent avec le Rhône qui avait lieu alors un peu au-dessous de la place actuelle des Terreaux. Dominée d'une part par l'oppidum gaulois, limitée à sa base par la ville marchande et cosmopolite, elle aurait pu rester pendant longtemps dans une situation assez médiocre. Les deux séjours prolongés qu'Auguste y fit, vingt-cinq ans à peine après sa fondation, changèrent complètement ses destinées. Un empereur qui habite une ville de province pendant près de quatre ans en a bientôt fait une capitale. C'est ce qui arriva pour Lyon. Presque subitement elle devint la première ville des Gaules, *caput Galliarum*, dépassant même Narbonne et bien supérieure à Arles, qui ne devait atteindre son apogée que sous les Constantins.

Deux natures de travaux publics, dont on a conservé de précieux vestiges peuvent donner une idée de l'importance que prit la colonie lyonnaise presque au lendemain de son organisation officielle. Ce sont les routes et les aqueducs.

Un pays sans routes est inévitablement un pays pauvre et désert. Un réseau de routes bien tracées et bien entretenues est au contraire la manifestation éclatante de la richesse d'une contrée, de l'étendue de son commerce, de l'intelligence et du progrès de sa population. Civilisation et circulation sont pour ainsi dire synonymes.

Avant la conquête, alors que le pays était divisé en groupes séparés et presque toujours hostiles, le Rhin, la Seine, la Loire, la Saône, le Rhône et la Garonne étaient à peu près les seules voies de communication. On en longeait les bords, on en descendait et on en remontait le cours, avec des barques de faible tirant d'eau qu'on allégeait le plus qu'on pouvait au moyen d'outres ou de flotteurs, et on circulait ainsi sur ces chemins naturels dans les parties les plus difficiles, les moins profondes, les plus torrentielles (1). Les transports ne se faisaient par terre que de

(1) Ch. Lenthéric, *La Grèce et l'Orient en Provence*, II. — *La navigation des utriculaires*, Paris, 1878.

la haute Saône et de la haute Loire à la Seine et au Rhin (1). C'est là, il convient de le remarquer tout de suite, ce qui fit de si bonne heure de l'emporium lyonnals une place commerciale de premier ordre. Assis à la fois au confluent et sur les coteaux riverains du Rhône et de la Saône, deux des plus importants cours d'eau de la Gaule, c'était le point de passage obligé de tous les trafiquants entre le Midi et le Nord. Pour faciliter le transit, il ne lui manquait que des routes. Agrippa, gendre et favori d'Auguste, les lui donna. Quatre grandes lignes furent ouvertes, ayant toutes Lyon pour point de départ et se reliant aux tronçons qui existaient déjà à l'état rudimentaire dans tous les pays voisins et à la grande voie Domitienne, *via Domitia*, ouverte par Domitius Ahenobarbus depuis plus d'un siècle (an de Rome 629), et qui établissait le long de la côte méditerranéenne une communication permanente entre l'Italie et l'Espagne.

Strabon les mentionne avec sa sobriété ordinaire, mais avec une très grande précision.

« Lyon, dit-il, placé au centre de la Gaule, est comme le cœur du pays, tant à cause de sa situation au confluent de deux grandes rivières, qu'à cause de sa proximité de toutes les parties de cette contrée. C'est pourquoi Agrippa en fit le point de départ de quatre grandes routes : la première traversait les Cévennes, menait en Aquitaine et allait jusque dans le pays des Santons, *Santones* (Saintonge) ; la deuxième conduisait vers les embouchures du Rhin ; la troisième allait sur le littoral de l'Océan, en passant par le territoire des Bellovaques et des Ambiens (Picardie et Beauvoisis) ; la quatrième enfin descendait vers la Narbonnaise, dans le pays des Massaliotes (Arles et Marseille) (2).

(1) A. MAURY, *Les voies romaines en Italie et en Gaule*, Paris, 1866.

(2) Τὸ δὲ Λουγδοῦνον ἐν μέσω τῆς χώρας ἐστὶν, ὥσπερ ἀκρόπολις, διά τὲ τὰς συμβολάς τῶν ποταμῶν, κάι διὰ τὸ ἐγγύς εἶναι πᾶςι τõις μέρεσι· διόπερ καὶ 'Αγρίππας 'εντεῦθεν τὰς ὁδοὺς 'έτεμε. Τὴν διά τῶν Κεμμένων ορῶν μέχρι Σαντώνων καὶ τὴς 'Ακουιτανίας καὶ τῆς ἔπὶ τὸν Ῥῆνον καὶ τρίτην τὴν ἔπὶ τὸν ''Ωκεανὸν, τὴν πρὸς Βελοακοῖς καὶ Ἀμβιανοῖς· τετάρτη δ ἔστὶν ἔπι τὴν Ναρβωνίτιν καὶ τήν Μασσαλιῶτιν παραλίαν. (STRAB., *Géog.* l. IV, c. VI, 11).

Les itinéraires classiques (table de Peutinger, itinéraire d'Antonin), les indications lapidaires des bornes milliaires et mieux encore un nombre considérable de fouilles locales ont permis de compléter la description sommaire du géographe classique du premier siècle ; et l'on connaît aujourd'hui le tracé des anciens chemins d'Agrippa presqu'aussi bien que celui de nos routes modernes.

Il convient d'ajouter aux quatre routes mentionnées par Strabon la route de Rome, omise probablement par lui parce qu'elle avait son point de départ dans la capitale de l'empire et qu'elle aboutissait à Vienne après avoir traversé les Alpes au mont Genèvre, près de Suze, et ne passait à Lyon qu'à l'aide d'un embranchement spécial de Vienne au confluent des deux rivières.

Il faut enfin en compter une sixième, celle de la vallée supérieure du Rhône, qui avait incontestablement son point de départ à Lyon, bien qu'on ne le trouve mentionné ni dans les géographes, ni dans les itinéraires classiques. Elle suivait la rive gauche du fleuve, passait à Seyssel, au confluent du Rhône avec la petite rivière du Fier qui portait, comme tant d'autres pays de confluent, le même nom caractéristique de *Condate*, remontait jusqu'à Genève, suivait les rivages du Léman et s'engageait ensuite dans les massifs des Alpes Pennines qu'elle traversait pour entrer en Italie par le col du Grand Saint-Bernard, *summus Penninus* (1).

Ainsi placé au confluent de deux rivières navigables et au carrefour de six grandes routes, Lyon était bien la véritable métropole des Gaules. Le réseau d'Agrippa le reliait définitivement à la politique et à l'unité de l'empire.

XII

Les travaux de canalisation qui amenaient l'eau à Lyon et les nombreux débris qui en restent témoignent, plus encore

(1) Ch. Lenthéric. — *Les voies antiques de la vallée du Rhône*. Avignon, 1882.

que les grandes routes, de la fortune et de l'importance de la jeune colonie. Aucun peuple n'a mieux compris que les Romains le rôle considérable que l'eau doit remplir dans une grande cité. Pour eux plus que pour nous — nous devons le dire avec modestie — l'eau pure, abondante, mise à la portée de tous était une nécessité de premier ordre. De simples villages de l'empire avaient quelquefois des aqueducs à grande section et à long développement qui comportaient des travaux d'art très bien ordonnancés et qu'envieraient quelques-unes de nos grandes villes modernes. Les Romains tenaient à honneur de distribuer de l'eau partout et à tous, même au prix de sacrifices énormes. Leurs aqueducs sont des modèles, leur largesse un exemple. Depuis vingt siècles on les a égalés, on ne les a pas surpassés.

A peu près ignorants de la science hydraulique, ils ne pouvaient cependant faire que des dérivations en suivant les pentes naturelles du sol. Leurs tracés comportaient donc presque toujours des développements, des ouvrages d'art, des traversées de vallons considérables. Mais ces difficultés et les énormes dépenses qui en résultaient ne les ont jamais rebutés. Aujourd'hui, malgré toutes nos connaissances mécaniques et le secours de la vapeur qui nous permettent d'élever les eaux directement à de grandes hauteurs, nous n'avons pas encore fait partout pour de grandes cités ce que les colons et les légionnaires ont réalisé, même pour de petits centres de population, par la seule force de leurs bras, la seule intelligence des hauteurs et des pentes, le simple secours du siphon.

Rome est toujours, après vingt siècles et en utilisant seulement trois des neuf grands aqueducs de l'empire (1),

(1) Du temps de Frontin, dans la seconde partie du premier siècle, les aqueducs de Rome étaient au nombre de neuf, dont voici les noms dans l'ordre où ils ont été construits :

1. *Appia.*	4. *Tepula.*	7. *Alsietina.*
2. *Anio vetus.*	5. *Julia.*	8. *Claudia.*
3. *Marcia.*	6. *Virgo.*	9. *Anio novus.*

Procope qui, d'après Baccius et le père Aicher, fut secrétaire de l'empereur Justinius Ier, conseiller adjoint à Bélisaire, suivit, en cette der-

la ville du monde la plus largement approvisionnée d'eau. Elle a des fontaines comme celle de Trévi, dont le débit est assez fort pour faire tourner les roues de plusieurs moulins. Toute cette eau est fournie par le tiers environ de la canalisation ancienne. On juge dès lors de l'importance que devait avoir le service des eaux, lorsqu'il fut, à partir du deuxième siècle, en pleine activité. Un ancien consul en avait la direction générale et portait le titre de *curator aquarum* ; il avait sous ses ordres un administrateur, *procurator*, et une véritable armée d'esclaves et d'ouvriers de toutes sortes : gardiens des sources, *villici* ; gardiens des châteaux d'eau et des réservoirs, *castellarii* ; inspecteurs ambulants, *circitores* ; paveurs, *silicarii* ; faiseurs d'enduits, *tectores* ; aigadiers, *aquarii* ; niveleurs ou jaugeurs, *libratores* ; mesureurs, *metitores*, qui réglaient les distributions par quartiers ; pointeurs, *punctarii*, qui posaient les points ou branchements des concessions particulières (1). On a la bonne fortune de posséder le livre qui traite de tous les détails de ce service ; il est dû à l'homme le plus compétent sur la matière, à Sextus Julius Frontinus, qui avait exercé les hautes fonctions de *curator aquarum*, sous le règne des empereurs Nerva et Trajan (2); et rien ne peut donner encore

nière qualité, ce général en Italie et demeura longtemps à Rome, porte le nombre des aqueducs, au sixième siècle, à quatorze. Les nouveaux aqueducs étaient :

1. *Trajana*
2. *Severiana*.
3. *Antoniana*.
4. *Alexandrina* ou *Hadriana*.
5. *Aureliana*.

Mais l'*aqua Severiana* n'était qu'une dérivation de l'*aqua Claudia*, dirigée vers les thermes de Septime Sévère ; l'*aqua Antoniana* n'était qu'une branche de l'*aqua Marcia* destinée à alimenter les thermes de Caracalla et l'*aqua Alexandrina* ou *Hadriana* une simple dérivation de la *Trajana*. Il n'y avait donc, du temps de Procope, que deux eaux nouvelles, ce qui portait le nombre des aqueducs à onze. (BELGRAND. *Les eaux et les aqueducs romains*. Paris, 1875.)

(1) A. LÉGER, *Les travaux publics, les mines et la métallurgie aux temps des Romains*. Paris, 1875.

(2) SEX. JUL. FRONTINI *de aquaeductibus urbis Romae*, *ab* FR. CORRADINO DE ALLIO, Venetiis. 1742, *pass.*

Commentaire de S. J. Frontin, sur les Aqueducs de Rome, trad. et texte, par J. RONDELET. Paris, 1820, *pass.*

aujourd'hui une idée plus saisissante de la puissance romaine, que les magnifiques lignes d'arceaux à demi ruinés, qui rayonnent à perte de vue autour de la Ville Éternelle, et lui apportaient, lui apportent toujours les eaux pures de Tibur (Tivoli) et des montagnes de la Sabine. L'ensemble de la canalisation ancienne comprenait près de 450 kilomètres. Plus de 60 kilomètres d'aqueducs étaient suspendus sur des arcades; 380 étaient creusés sous terre. Un vrai fleuve d'eau pure et fraîche, près d'un million et demi de mètres cubes arrivaient ainsi tous les jours dans les murs de la ville impériale ; c'était trois fois le débit du Tibre, autant que celui de la Seine à Paris.

Aujourd'hui encore, avec les trois aqueducs qui restent de ce passé grandiose, les 170,000 habitants de Rome ont tous les jours à leur disposition plus de 180.000 mètres cubes d'eau. C'est plus de 1,000 litres d'eau par habitant et par jour.

XIII

L'approvisionnement en eau de Lyon était conçu sur le même type que celui de Rome.

Au fur et à mesure que la population augmentait, on créait un nouvel aqueduc pour les besoins nouveaux. Les eaux du Rhône et de la Saône, qui coulaient au pied de la ville étagée sur les rampes du coteau de Saint-Irénée et de Fourvières, n'étaient ni assez pures ni assez fraîches ; et d'ailleurs, les Romains, bien que constructeurs de premier ordre, étaient de médiocres hydrauliciens et ne connaissaient aucun moyen pratique pour élever de grandes masses d'eau.

Il fallut recourir aux rivières ou aux sources situées à un niveau plus élevé, et par conséquent à d'assez grandes distances.

Les plus rapprochées étaient celles qui naissent à une vingtaine de kilomètres dans le massif du Mont-d'Or. L'aqueduc du Mont-d'Or fut donc le premier en date ; et, bien qu'on n'ait pas de données précises sur l'époque exacte

de sa construction, on croit pouvoir l'attribuer au triumvir Antoine lui-même,c'est-à-dire aux premiers jours de la colonie.

Il ne tarda pas à être tout à fait insuffisant ; et, sous le règne d'Auguste, Agrippa et Drusus firent exécuter un deuxième aqueduc d'un développement double du précédent. C'est l'aqueduc de la Brevenne ou de Montmorant. La prise d'eau se trouvait dans le vallon étroit et escarpé de l'Orgeolle. On capta sur le parcours différentes sources importantes, qui portent aujourd'hui les noms de sources du Rossand, de la Barge, du Geai, de Sotizon et de Valfrey. L'aqueduc traversait ensuite, par un beau pont à siphon de 200 mètres de développement, le vallon de Salvagny, près de la route de Tarare, passait sur les territoires de Vaugneray, de Grézieux et de Craponne, et venait déboucher sur le plateau de Saint-Irénée, après un parcours de près d'une quarantaine de kilomètres.

La ville grandissait toujours. Les eaux du Mont-d'Or et de la Brevenne n'arrivaient, d'ailleurs, sur le coteau qu'à la hauteur du palais des Empereurs qui occupait l'emplacement de l'hospice actuel de l'Antiquaille. Des constructions tions fort importantes, un théâtre, de somptueuses habitations, des villas, des jardins avaient remplacé les les premiers édifices de la colonie de Plancus. Toute la colline était peuplée, et il fallut amener au point culminant de nouvelles eaux. Le massif du Mont Pila, qui domine la vallée du Gier, bien qu'éloigné de plus de cinquante kilomètres, parut seul pouvoir fournir le nouveau volume nécessaire. L'entreprise était considérable, difficile, coûteuse, mais non au-dessus de la fortune de Lyon, alors à son apogée. Ce fut l'œuvre de Claude, et le nom de l'empereur fut gravé sur plusieurs tuyaux en plomb de l'aqueduc (1).

(1) « J'ai vu moi-même et j'ai été surpris de voir, dans la seule propriété d'un particulier à Fourvières, vingt ou trente de ces tuyaux qu'on venait d'y déterrer. Ils avaient la plupart quinze à vingt pieds de long, et ils paraissaient tous avoir été faits pour le palais de l'empereur Claude, au nom duquel ils étaient marqués par ces initiales : TI. CL. CAES ». (De Colonia, *Hist. littér. de la ville de Lyon*, I. Lyon, 1728.)

Ces tuyaux ne sont pas venus jusqu'à nous. Les seuls que l'on possède

La canalisation des eaux du Mont Pila est, sans contredit le plus complet de tous les ouvrages du même genre qui existent en Gaule, et est comparable aux plus beaux aqueducs construits en Espagne, en Sicile, en Italie, à Rome même.

Il est intéressant d'en donner une description au moins sommaire.

« La prise d'eau était à une demi-lieue environ au-dessus de Saint-Chamond, dans la rivière du Gier, à l'altitude 380 mètres (1). Par une série de souterrains et de ponts dont on retrouve des vestiges assez importants, le canal franchissait les contreforts et les ravins du Janon et du Longanon ; il passait ensuite en tunnel au-dessous de l'ancien château de Saint-Chamond, gagnait Cellieu et Chagnon, traversait la vallée profonde du Fouillet sur un pont à siphon de 13 arcades qui portait 8 tuyaux en plomb, et s'engageait ensuite en souterrain pour déboucher à Saint-Geniès-Terrenoire. Puis il franchissait successivement le vallon de Saint-Martin-la-Plaine sur un pont de 10 arcades, les ravins du Bozançon et de Bissieux, se développait au-dessous de Saint-Maurice-sur-Dargoire, passait à Jurieu, aux Combes, à la Condamine et suivait jusques près de Mornant la route actuelle de Saint-Etienne à Lyon. On en retrouve plus loin de nombreux vestiges à l'Est de Soucieu. Là il débouchait en souterrain et traversait la vallée au moyen de 71 arcades de 485 mètres de longueur totale et de 17 mètres de hauteur, dont 9 sont encore debout et ont résisté à la dévastation des Sarrazins au VIIIe siècle.

» A la suite se trouvait le réservoir de tête d'un siphon de 94 mètres de flèche qui traversait la vallée du Garon. Une série de 9 tuyaux en plomb soutenus sur les coteaux

portent les noms des ouvriers ou fondeurs de l'industrie lyonnaise au premier siècle et font partie de la collection antique du Palais des Arts. Voir leur description dans De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, c. x.

(1) De Gasparin, *Reconnaissance de l'aqueduc romain qui amenait à Lyon les eaux de la vallée du Gier*. Lyon, 1855.

opposés par deux longues suites d'arcs rampants, franchissait le thalweg sur un pont de 23 arches de 208 mètres de longueur.

Au sortir de cette conduite forcée, le canal se développait sur le plateau de Chaponost. On y voit encore de magnifiques débris. Une longue série d'arcatures de 551 mètres de longueur traversait le plateau ; 76 sont encore debout et témoignent de la grandeur de l'ouvrage.

» Au delà le canal franchissait l'Yzeron. Un siphon d'une hardiesse remarquable, si l'on a égard aux faibles ressources sidérurgiques de l'époque — il n'avait pas moins de 123 mètres de flèche — traversait la vallée. Il se composait de 10 tuyaux en plomb, reposant sur deux lignes d'arcs rampants adossés aux deux coteaux, soutenus au milieu par un pont de 30 arches de 268m 80 de longueur, de 7m33 de largeur et de 16 mètres de hauteur, dont les restes sont connus de tous les touristes qui visitent les environs de Lyon.

» Après cette traversée difficile la conduite parcourait le plateau de Sainte-Foy, traversait la vallée de Saint-Irénée à l'aide d'un dernier siphon formé de 8 tuyaux, se développait sur le plateau de Fourvières et venait déverser ses eaux dans un réservoir situé au sommet de la rue moderne de la Montée des Anges à l'altitude de 296 mètres, c'est-à-dire à 15 mètres plus haut que le point d'arrivée des deux aqueducs antérieurs. Là se trouvaient des réservoirs qui distribuaient l'eau dans tous les quartiers de la ville impériale étagée sur le coteau. Des tuyaux en plomb la recueillaient ensuite, lui permettaient de traverser en sipbon la Saône et la faisaient remonter sur les hauteurs de la Croix-Rousse (1). »

Tel était dans ses grandes lignes l'aqueduc du Mont Pila. Il n'avait pas moins de 52 kilomètres de développement, débitait près de 45,000 mètres cubes par heure, était suffisant à lui seul pour donner par jour et par habitant 450 litres à une population de 100,000 âmes, chiffre très probablement supérieur à celui de la colonie au milieu du premier siècle.

(1) A. Léger, *La service des eaux à Lugdunum et à Lyon.* Lyon, 1879.

Mais la ville eut bientôt encore d'autres besoins. Elle s'étendait tous les jours davantage et envahit la presqu'île du confluent. C'était là d'ailleurs qu'était établi le temple célèbre de Rome et d'Auguste, où les soixante nations des Gaules venaient faire en grande pompe leurs dévotions annuelles. Tout un quartier s'était rapidement développé dans la presqu'île resserrée entre les deux fleuves. Un nouvel aqueduc vint l'alimenter. On ignore l'époque exacte de sa construction. On sait seulement que la prise d'eau se trouvait, dans la vallée supérieure du Rhône, à Miribel. Une pente régulière conduisait dans le bas quartier les eaux des sources provenant du bassin des Dombes, et les amenait à la hauteur de la rue moderne du Griffon, au pied de le colline de la Croix-Rousse, pour servir très-probablement à la naumachie dont on croit pouvoir fixer en cet endroit l'emplacement, à côté même de l'autel consacré à l'empereur et à la capitale du monde.

En somme, le service des eaux était assuré à Lugdunum dès le premier siècle de notre ère, par quatre aqueducs qui rayonnaient autour de la ville et présentaient un développement de près de 150 kilomètres, dont 3,000 mètres de ponts, s'élevant parfois à près de 30 mètres de hauteur et 5,000 à 6,000 mètres d'arcatures ou de rampants. Ils débouchaient à des altitudes différentes : les deux premiers correspondant à ce qu'on appelle. en terme d'ingénieur, un « service moyen » pour les quartiers établis à mi-côte ; le dernier, l'aqueduc du Rhône, qui venait déboucher aux environs de la place des Terreaux, sur la rive gauche de la Saône, représentant le « bas service » ; le plus important, l'aqueduc du Mont Pila constituant le « haut service » et alimentant le plateau et la colline de Fourvières.

Toutes ces eaux, d'ailleurs, étaient recueillies dans les bas quartiers de la ville et utilisées pour les fontaines, pour les édifices publics ou privés et surtout pour les thermes.

Le débit de cette magnifique distribution s'élevait à près de 100,000 mètres cubes par jour. Il est difficile d'être exactement fixé sur la population sédentaire de Lyon à l'époque romaine ; mais il est peu probable qu'elle ait dépassé

80,000 ou 100,000 âmes. La distribution fournissait donc 1,000 à 1,200 litres par jour et par habitant.

XIV.

Cette énorme quantité d'eau n'a rien qui doive surprendre dans le monde romain et sous l'empire. L'eau était, à cette époque, le plus grand luxe de la vie. Il ne s'agissait pas seulement de pourvoir à l'alimentation, aux usages domestiques, à l'assainissement et à l'embellissement des grandes villes. La grande consommation se faisait dans les thermes.

L'usage ou plutôt l'abus des bains, et surtout des bains chauds, multiples, prolongés et accompagnés de toutes sortes d'accessoires dans le détail desquels il est difficile d'entrer, est une des particularités les plus caractéristiques des mœurs romaines à partir du premier siécle. Les Grecs n'employaient les bains que pour se rafraîchir et se réconforter après le travail corporel. Déjà, à l'époque homérique, ils pratiquaient les bains chauds. L'utilité du bain, surtout avant le repas, était reconnue et son usage recommandé. Mais ces bains, en général courts et seulement hygiéniques, n'étaient le plus souvent que le complément des exercices violents auxquels ils se livraient dans leurs gymnases. La course, le saut la lutte, le jeu du disque et celui du javelot étaient les cinq exercices pour ainsi dire classiques, qu'on appelait le pentathle, *pentathlon*, πένταθλον, auxquels on adjoignit bientôt le combat bien autrement dangereux du pugilat. Le bain était alors absolument nécessaire pour la réparation des forces. Dans l'intérieur des palestres et des gymnases se trouvaient à cet effet des salles de bains, où les combattants se faisaient laver et masser avec de l'eau généralement froide. C'était une sorte de traitement hydrothérapique qui délassait le corps sans l'amollir dans une voluptueuse oisiveté.

Tout autre était le bain romain.

Bien que construits d'une manière générale sur le type des gymnases de la Grèce, et ayant conservé pour la nomen-

clature de tous leurs aménagements des désignations d'origine grecque — *laconicum*, *hypocaustum* ou *hypocausis*, *apodytherium*, *thermes*, etc., etc., sont des mots grecs — rien n'était moins grec dans le vrai sens du mot, que les établissements de bains de toute nature que l'on vit s'élever dès le premier siècle, en si grand nombre et dans des conditions de luxe jusqu'alors inaccoutumées, dans la plupart des villes de l'empire.

La gymnastique et l'agonistique y tenaient en somme très peu de place. On était loin de l'époque héroïque de Romulus et des premières années de la République, alors que le Sénat faisait construire le champ de Mars dans le voisinage même du Tibre, pour que les jeunes gens, couverts de sueur et de poussière, après le rude travail des armes, pussent se retremper dans l'exercice de la natation. Les délices des bains chauds restèrent absolument inconnues dans les trois premiers siècles de Rome (1). Ce ne fut que vers l'an 444, lorsque l'eau Appia eût été amenée dans l'intérieur de la ville, qu'on commença à construire des thermes, que l'on qualifia d'une manière assez peu flatteuse de « petits et ténébreux » (2). Jusqu'à l'empereur Auguste, d'ailleurs, on ne les fréquentait que pour des raisons d'hygiène et de propreté. C'étaient et ce n'étaient que des bains. Mais la paix heureuse et durable qui succéda à l'agitation des guerres civiles eut pour conséquence de développer d'une manière presqu'immédiate et dans une mesure incroyable les établissements publics de luxe, d'agrément et d'utilité de toutes sortes. L'organisation du plaisir était d'ailleurs dans le programme de l'empire. Ce fut même vis-à-vis du peuple un véritable moyen de gouvernement. « Les hommes oublient tout quand ils s'amusent, écrivait Cassiodore, l'un des derniers hommes d'Etat de l'ancien monde romain, et il est plus facile de les conduire par les plaisirs que par la force ou la raison ». Pendant son édilité, Agrippa fonda à Rome cent soixante-dix établissements gratuits de bains

(1) *Balnearium deliciarum ignara.* — *De thermis* Andreae Baccii l. vii, *opus in quo agitatur de universa aquarum natura, etc.* Venetiis, 1588.

(2) Belgrand, *Les eaux et les aqueducs romains, op. cit.*

chauds. Son exemple fut suivi par tous ses successeurs dans les grandes charges de l'administration romaine ; et Pline raconte que, de son temps, ces établissements étaient « tellement innombrables qu'on ne les comptait plus » (1). Leurs dimensions et leur luxe dépassaient tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Les empereurs, jaloux d'immortaliser leur nom, les offraient au peuple comme de magnifiques présents. De là, le nom de *Xénia* qu'on leur donnait quelquefois (Ξένιον, présent, étrenne). Tous ces bains étaient le plus souvent donnés gratuitement. On y distribuait même l'huile nécessaire pour la toilette. Le peuple désertait les temples ; il avait à domicile un petit culte assez commode de lares ou de pénates, habilement restauré et transformé par Auguste en religion d'Etat (2). La vie politique n'existait plus. Le forum était vide et silencieux, les associations surveillées, les grandes religions du passé démodées ou négligées. Les plaisirs de l'amphithéâtre ne pouvaient être qu'intermittents et relativement assez courts. Le bain suppléa à tout et on y consacra bientôt la plus grande partie de la journée.

Indépendamment du nombre considérable de petits établissements à la portée de tous, et des bains privés que les familles opulentes seules pouvaient entretenir dans leurs demeures, douze thermes impériaux s'élevaient dans les différents quartiers de la ville. On en voit encore aujourd'hui les magnifiques restes (3).

(1) *Nunc Romae ad infinitum auxere numerum.* (Plin).

(2) Voir infrà §§ xv et xvi.

(3) Voici, d'après Baccius, les noms des douze thermes impériaux de Rome :

1° Thermes d'Agrippa ;
2° — de Néron plus tard d'Alexandre Sevère ;
3° — de Titus ;
4° — de Trajan ;
5° — de Commode ;
6° — de Septime Sévère ;
7° — de Caracalla et des Antonins ;
8° — de Philippe ;
9° — d'Aurélien ;
10° — de Dioclétien ;
11° — d'Hélène, mère de Constantin ;
12° — de Constantin.

Les thermes de Caracalla, occupaient sur le mont Aventin, l'étendue d'une petite ville. Le corps principal de l'édifice n'avait pas moins de onze hectares (540 mètres de longueur sur 330 mètres de largeur). Tout autour s'étendaient des jardins, des promenoirs, des cours et des galeries. La reconstitution de cet édifice incomparable a été habilement faite par les architectes modernes, et on en connait maintenant toutes les dispositions principales (1). Il se composait d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage très surélevé et était précédé d'un immense portique. Par derrière régnait un grand xyste circulaire pour les jeux de toute espèce. Dans des hémycicles latéraux, étaient établis des salles de réunion, des théâtres, des académies, des musées.

Un grand corps de logis central de forme rectangulaire, d'une superficie de deux hectares et demi (220 mètres de longueur sur 110 mètres de largeur) et présentant une rotonde en saillie, renfermait les principaux aménagements thermaux.

C'était d'abord une vaste salle dans laquelle on se déshabillait *apodytherium*, à laquelle se rattachaient plusieurs pièces accessoires, où l'on s'abandonnait après le bain, aux mains des gens de service, soit pour les frictions sèches de la peau, *destrictarium*, soit pour le massage plus délicat avec des essences, des onguents et des parfums, *unctorium* ; puis une vaste piscine de douze cents mètres environ de superficie *frigidarium* ou *cella frigidaria*, où l'on prenait des bains froids, dans laquelle on pouvait nager librement et qu'on appelait pour cette raison la *natatio*. Venaient ensuite deux salles pour transpirer au moyen de l'air chauffé, *cellae tepidariae*, maintenues à une douce température et où l'on trouvait plusieurs bassins d'eau tiède ; le *caldarium* ou bain chaud, qui était situé dans la rotonde du côté du midi, de manière à recevoir le soleil pendant toute la journée ; le *sudatorium* ou *laconicum*, étuve précédée d'un petit *tepidarium* et une autre *cella frigidaria*, dans laquelle on passait

(1) *Les Thermes de Caracalla*, restauration par Abel Blouet.
Léonce Reynaud, *Traité d'architecture*.

en sortant du bain chaud. Au-dessous enfin se trouvait l'*hypocaustum* avec ses chaudières qui donnaient de l'eau à différentes températures et produisaient la vapeur nécessaire pour le *caldarium* et le *laconicum*.

Les thermes de Caracalla ne contenaient pas moins de 1.600 sièges en marbre ; et, malgré l'énormité de leurs proportions, ils avaient encore été dépassés.

Le Panthéon, qui est resté l'un des monuments les plus grandioses de l'architecture romaine, n'était qu'une salle des thermes d'Agrippa.

Les thermes de Dioclétien, plus vastes encore et dont les immenses constructions s'étendaient à la fois sur les deux collines du Viminal et du Quirinal, contenaient des salles dont le volume dépassait celui de nos grandes cathédrales. L'un de ces vaisseaux, transformé mais non agrandi par Michel-Ange, est devenu l'église *Santa Maria degli Angeli*, la plus vaste de Rome, après la basilique Saint-Pierre.

Tous ces thermes étaient d'ailleurs construits d'après les mêmes principes, sur les mêmes types, avec la même prodigalité et le même luxe, et présentaient, comme complément du bain, une série de salles pour la conversation, de galeries pour les tableaux, les statues, les collections de vases et les objets précieux, d'exèdres, de stades, de petits théâtres, de portiques et de promenades à ciel ouvert où l'on pouvait prendre part à tous les jeux, suivre les péripéties des courses, écouter tour à tour les orateurs, les philosophes, les chanteurs et les musiciens, voir les parades des mimes et des baladins, les exercices des lutteurs et des gymnasiarques, passer en un mot l'entière journée dans « cette oisiveté toujours occupée » qui devint le propre de la vie romaine sous l'empire.

« Aujourd'hui, dit Sénèque en parlant des bains de sa propre maison, on se considère comme un homme pauvre et insignifiant, si les murs de sa salle de bains ne sont pas resplendissants de belles plaques de marbre précieux, si au milieu des colonnes de marbre d'Alexandrie on ne voit point des pierres peintes de Numidie et des mosaïques figurant des tableaux, si des chambres entières ne sont pas tapissées de glaces, si les bassins ne sont pas entourés de pierre de

Thasos, qu'on voyait autrefois à peine dans les temples des dieux, si enfin l'eau ne coule pas de robinets d'argent. »

Du temps de Pline, une dame romaine d'un certain rang ne serait pas entrée dans une salle de bains qui n'aurait pas été plaquée d'argent (1) ; et ce luxe, déployé dans l'installation de quelques bains particuliers, s'épanouissait avec une prodigalité insensée dans les thermes impériaux. C'étaient de véritables palais ouverts à la multitude, et dont les dimensions étaient devenues telles, qu'Ammien Marcellin pouvait les comparer à des provinces entières (2).

Les abus les plus honteux d'ailleurs s'introduisirent très rapidement dans tous ces thermes. Dans l'origine, les deux sexes y étaient séparés. Vitruve, qui écrivait au premier siècle avant notre ère, dit que les bains des hommes devaient toujours être distincts de ceux des femmes. Mais dès l'empire cette honnête prescription fut considérée comme une lettre morte. Dans certains thermes les deux sexes étaient régulièrement admis pêle-mêle. Les écrivains grecs, dit Baccius, accusent les Romains d'avoir les premiers pris des bains avec leurs femmes nues et même d'en user moins honnêtement encore (3). La licence était telle que des femmes qui passaient pour réservées ne craignaient pas de se montrer nues dans les thermes et de s'y faire frictionner en public par leurs esclaves ; d'autres, plus éhontées, s'y enivraient sans pudeur. Grande affluence naturellement. Certains habitants de Rome venaient se baigner jusqu'à sept fois par jour. Dans ces immenses casinos ouverts à toute heure à la multitude, la corruption se développait dans des proportions effrayantes. Tous les vices finirent par s'y donner rendez-vous. Le bain n'était plus que l'accessoire et en

(1) Guhl et Koner, *La vie antique. Rome. Les repas, les bains et les jeux*. Trad. Trawinski. Paris, 1885.

(2) *Lavacra in modum provinciarum extructa.* (Amm. Marcell. *Rer. gest.*)

(3) *Græci quoque scriptores Romanis id vitium imputant, qui uxores secum nudus, in balneas introducerent ; unde minus honeste alios hanc licentiam sumpsisse.* (Baccius, *op. cit.*)

Belgrand, *Les eaux et les aqueducs romains. Op. cit.*

quelque sorte l'intermède de plaisirs inavouables ; et le peuple, dégradé et abruti par l'excès des voluptés de la vie païenne et sensuelle, y vivait dans la dégradante promiscuité de toutes les variétés de courtisanes et d'êtres encore plus avilis (1).

Tels étaient les principaux thermes de Rome. Tels furent aussi ceux de toutes les grandes villes de l'empire. Ceux de Lyon, dont on croit avoir retrouvé quelques vestiges au pied de la colline de Saint-Sébastien, aux abords du temple de Rome et d'Auguste, durent présenter, dans des proportions sans doute plus réduites, des dispositions analogues. Ces thermes étaient en réalité la raison d'être de la magnifique canalisation du premier siècle, dont les longues files d'arceaux rayonnaient alors autour de la ville et qui, ruinés de très bonne heure par les invasions barbares et sarrasines, détruits plus tard pour les besoins de constructions modernes ou par l'extension de la culture, nous ont laissé à peine quelques débris.

XV

Un monument d'une importance capitale, curieux entre tous dans les annales du monde, marque l'emplacement de l'ancien confluent du Rhône et de la Saône et l'a rendu à jamais célèbre. C'est le fameux autel construit sous la dédicace de Rome et de l'empereur Auguste par les soixante nations de la Gaule Chevelue (2).

Ce monument singulier est le témoignage de la nouvelle religion que l'empire naissant organisa de toutes pièces, non seulement à Rome, mais dans toutes les provinces et

(4) Voir, au sujet du libre accès de la débauche dans les thermes et jusque dans les temples, les satires de Juvénal et les épigrammes de Martial. — Cf Ch. Lenthéric, *La Grèce et l'Orient en Province. Les plaisirs publics sous l'empire*, ch. V, iii.

(1) Voir pièce justificative, I.

qui se résumait en somme en un seul dogme fort simple : la divinité de l'empereur.

Le fait est à peine croyable ; il est vrai, cependant. L'institution a été fondée ; elle a existé ; elle a prospéré, et bien mieux elle a été acceptée sans résistance pendant trois siècles par plusieurs millions d'hommes.

Il est intéressant de rappeler les traits principaux de ce phénomène unique peut-être dans l'histoire (1).

L'an 722 de Rome — trente-un ans avant Jésus-Christ — fut une date mémorable. La bataille d'Actium avait clôturé du même coup la période révolutionnaire et la longue série des guerres civiles. Antoine disparu, Octave devenait le seul maître du monde ; et le monde, épuisé et meurtri, était heureux de reconnaître son autorité absolue et de se reposer sous sa protection. Le sénat, interprète fidèle de la lassitude générale et de la soumission volontaire de tous, décida alors solennellement que le Génie d'Auguste serait honoré dans les mêmes conditions et suivant les mêmes formules que les dieux Lares, non seulement à Rome, mais dans les provinces (2). Celui qui devait s'appeler désormais César Auguste devint ainsi plus qu'une autorité politique, civile et militaire ; il devint une véritable religion. Ce fut plus qu'un empereur, ce fut un dieu ; et, par un prodige d'habileté, ce dieu imposé par la force, devint très rapidement un dieu aimé, respecté, populaire surtout, supérieur et préféré à tous les grands dieux de l'Olympe,

Après plus d'un siècle de désordres sanglants, de despotisme militaire ou aristocratique et de violences de toute nature on pressentait une ère durable de calme et de repos. On avait la paix au dehors, la paix surtout au dedans, cette *pax romana*, qui, malgré les vices et les hontes du régime impérial, a assuré, somme toute, pendant près de

(1) Voir pour tous les développemements relatifs à la formation d'une religion officielle dans l'empire romain, la grande *Histoire des Romains* de V. Duruy, et notamment les chapitres consacrés à la réforme religieuse, t. III, ch. LXVI, III et t. IV, ch. LXVII, III, auquel nous avons fait de nombreux emprunts et dont les pages suivantes ne sont qu'un résumé.

(2) Dion Cass., LI, 19.

trois siècles au monde civilisé d'alors la sécurité contre les hordes barbares, l'autorité dans la vie civile et l'humaine justice pour tous. On perdait, il est vrai, la liberté ; mais depuis longtemps on n'en connaissait que les excès et les fureurs. En échange, on avait un pouvoir stable, la certitude dans le présent, la confiance dans l'avenir. Les provinces pacifiées reconnaissaient Rome maîtresse du monde, devant laquelle tous, petits et grands sans exception, devaient plier le genou. Au demeurant, la chaine était dorée, la vie et la paix assurées, et la servitude fut acceptée comme un véritable bienfait.

L'idée véritablement neuve d'Auguste fut de diviniser l'Etat en sa personne et de mettre son culte à la portée de tous. Il n'arriva pas tout d'un coup à ce prodigieux résultat ; et ce fut par gradations, avec une habileté consommée et une parfaite connaissance des besoins moraux et des instincts religieux du peuple, qu'il s'associa d'abord et finit peu à peu par se substituer aux cultes les mieux établis.

A peine croyant, il commença par restaurer tous les temples ; et, après la bataille d'Actium, il se hâta d'en élever un nouveau à Apollon, très riche et très en vue, sur le mont Palatin, affirmant ainsi la protection divine dont il disait avoir avoir été l'objet dans cette grande journée qui avait décidé du sort du monde. Partout il rétablit les anciennes cérémonies (1) ; et, afin d'avoir la haute main sur le mouvement religieux qu'il dirigeait dans un but uniquement politique, il remplaça, dans les collèges sacerdotaux, l'élection des prêtres par la nomination impériale. Il se fit nommer successivement chef de toutes les corporations religieuses, et en particulier du collège des frères Arvales, qu'il avait récemment reconstitué et qui avait sur le peuple le prestige de l'ancienneté, d'un certain mysticisme, et toute l'autorité des vieilles formules qu'on répétait depuis sept siècles, sans les bien comprendre. Si l'on en croit Suétone, il était dans le fond très irrévérencieux à l'endroit des grandes divinités; mais il pensait que la religion était bonne pour le peuple,

(1) V. Duruy, *Hist. des Rom.*, t. III et t. IV, *pass.*

qu'elle était une chose utile, un instrument de domination, une force sociale ; et il entendait que son gouvernement eût cet instrument et cette force à son service (1).

Dans ce but, il s'attacha surtout à protéger le culte des dieux Lares, modestes sans doute, mais bien autrement nombreux, et surtout plus chers au petit peuple que les dieux solennels de l'Olympe, que l'on admirait de trop loin, et dont on ne se souciait en somme assez peu (2). A Rome et dans tout le monde romain, chaque corporation, chaque maison, même la plus pauvre, entretenait avec soin le culte de dieux plus abordables, domestiques et familiers; c'étaient les génies, les mânes, les pénates, les lares surtout. Virgile les désignait d'une manière touchante sous le nom de « dieux paternels » (3). Ces dieux intimes étaient représentés généralement par des figurines de terre grossière à peine cuite au four ou par des reliefs imprimés sur de petits autels votifs que l'on gardait précieusement au foyer de la maison. On les invoquait, on les honorait chez soi comme le paysan russe le fait encore de nos jours pour les saintes images, et le Napolitain pour ses médailles et ses amulettes. Ces idoles étaient la représentation visible de la protection surnaturelle dont l'idée a été de tout temps si douce au cœur de l'homme ; protection qui devait s'exercer sur tous les membres de la famille et dans les moindres circonstances de la vie.

Les dieux lares n'étaient pas seulement les bons génies de la maison ; ils étaient ceux du quartier. Tous les carrefours de Rome étaient sous leur garde. A ce titre leur popularité était grande, leur culte très répandu, leurs fêtes religieusement observées.

S'introduire dans ce culte à la fois intime et public fut un acte de politique habile et qui devait assurer à l'Empereur

(1) V. Duruy, *Histoires des Romains*, *op. cit.* ch. LXVI, III.

(2) Voir la belle dissertation sur le Polythéisme dans le 1er siècle de notre ère. (Villemain. — *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*).

(3) Dans certaines localités ces dieux lares ou pénates portaient un nom particulier : les *proxumes*, *proxumi*, textuellement « dieux rapprochés ».

un respect universel et religieux. Mais il ne fallait rien brusquer ; et, quelque disposé que fût le monde à s'incliner devant les volontés d'un maître tout puissant, il était prudent de ne s'acheminer qu'avec mesure et par étapes vers cette apothéose et cette consécration supérieure qui allait faire de « César » le seul Dieu réellement invoqué et respecté de l'Empire.

Tout d'abord, raconte Dion Cassius (1), Auguste établit dans chaque île, *vicus*, de Rome, des magistrats spéciaux, *magistri vicorum,* pris parmi les plébéiens qui étaient chargés de l'inspection des rues, paraissaient en public revêtus de la prétexte et étaient accompagnés de deux licteurs portant les faisceaux, ce qui était l'insigne distinctif de la puissance judiciaire. A la fois édiles et prêtres, ces magistrats avaient dans leurs attributions la garde des dieux lares qui étaient, ainsi que nous l'apprend Ovide (2), les patrons des carrefours. Ces dieux, en quelque sorte faubouriens, *Dii Compitales*, étaient aimés de la foule, et Auguste s'empressa d'instituer en leur honneur deux fêtes annuelles pendant lesquelles on ornait de fleurs leurs images et on processionnait autour de leurs statues (3). « Les deux cent-soixante-cinq *vici* de Rome eurent ainsi chacun quatre prêtres annuellement élus par les gens du voisinage et agréés par l'Empereur. C'était, au-dessous des collèges pontificaux de la vieille religion aristocratique, un clergé nouveau, tout plébéien, spécialement affecté à la religion populaire » (4). Le complaisant Ovide, qui avait été enrôlé, comme tant d'autres, pour chanter la gloire du maître et saluer en lui le restaurateur des temples et le protecteur de la religion rajeunie, écrivait dans ses Fastes : « La ville possède mille lares et le *genius* du chef qui nous les a donnés ; chaque

(1) Dio Cass., LV. 8.

(2) .... *Compita servant*
Et vigilant nostra semper in Urbe Lares. (Ovid. *Fast.* II, 615).

(3) *Compitales Lares ornari bis anno instituit, vernis floribus et aestivis*. (Suet., *Aug.*, 31).

(4) V. Duruy, *Histoire des Romains*, *op. cit.* ch. *LXVI*, III.

vicus adore trois divinités » (1). Ces trois divinités étaient les dieux lares, qui se croisaient au carrefour (2), et le génie d'Auguste, *genius Augusti, numen Augusti* (3). Les lares, alliés ainsi étroitement à la puissance impériale, s'appelaient Lares Augustes, *Lares Augustales*. Les prêtres de cette religion très démocratique étaient désignés sous le nom de prêtres Augustaux, *Sacerdotales Augustales*. Auguste se faisait définitivement dieu.

Rome d'abord, l'Italie ensuite et bientôt le monde entier comprirent la volonté du maître ; et la propogande autour du nouveau culte se fit avec une telle rapidité dans les provinces — en Occident surtout — que, dés le commencement du premier siècle, il n'y avait peut-être pas une cité dans l'empire qui n'eût son collége d'Augustaux, collège recruté en général dans la classe moyenne, même chez les petites gens, et dont six membres, élus chaque année et appelés Sévirs Augustaux, *Seviri Augustales*, remplissaient des fonctions multiples, qui tenaient à la fois du prêtre, de l'administration et du magistrat. Ce recrutement finit par constituer bientôt une sorte d'aristocratie secondaire ou mieux de petite bourgeoisie très influente, absolument dévouée aux institutions de l'empire et à la divinité de l'empereur désormais reconnue (4).

XVI

Dans les provinces, le culte de César était particulièrement associé à celui de la ville de Rome, qu'on divinisait ainsi du même coup ; et les principales villes de l'Orient et

(1) *Mille Lares, Geniumque ducis qui tradidit illos,*
Urbs habet et vici numina trina colunt. (Ovid. *Fast.* v. 132).

(2) Ces dieux lares étaient peut-être les deux jumeaux, *Gemelli, Gemini Lares*, nés de Mercure et de la nymphe Lara. — Voir à ce sujet E. Desjardins, *Gaule rom.*, t. III, ch. III, 5.

(3) Voir la statue du Génie d'Auguste au Vatican, *Museo Pio-Clementino*.

(4) E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, ch. III, 5.

de l'Occident élevèrent des temples et des autels où, chaque année, les premiers personnages du pays venaient, en qualité de prêtres ou de députés, offrir leurs prières et leurs sacrifices à l'Empereur et à la Ville Eternelle.

Nulle part ces cérémonies n'eurent plus d'éclat qu'à Lyon.

L'an 12 avant notre ère, Néron Claudius Drusus, qui gouvernait la Gaule impériale, convoqua, au confluent du Rhône et de la Saône, les principaux chefs, *primores*, des trois Provinces Chevelues (1). « Par un accord commun de tous les Gaulois, dit Strabon, un temple y fut consacré à César Auguste. Il s'élève dans cette ville de Lyon, au-dessus du confluent des deux fleuves. L'autel porte l'inscription des soixante cités avec les statues de chacune d'elles (2)... » Le texte du géographe grec a été malheureusement tronqué; et il est fort regrettable qu'il n'ait pu nous donner, avec sa concision et sa netteté ordinaires, la description au moins sommaire du temple, de l'autel et de leurs abords. Les archéologues modernes, malgré leur imagination et leurs essais de restauration toujours un peu hypothétiques, ne sauraient y suppléer ; et les fouilles exécutées à plusieurs reprises sur l'emplacement de l'ancien confluent des deux fleuves, au pied de la colline de Saint-Sébastien, dans le quartier de la place des Terreaux, n'ont mis au jour que des débris informes. Tout ce qu'on a trouvé du célèbre autel de Rome et d'Auguste, ce sont quelques blocs de marbre sur lesquels étaient sculptés en vigoureux reliefs, des guirlandes de feuilles de chêne, et qui portaient des empreintes de lettres colossales du plus beau style. Les guirlandes devaient appartenir à la décoration du soubassement sur lequel s'élevait l'autel ; et les empreintes de lettres, rapprochées avec

(1) *Ara Caesari ad confluentes Araris et Rhodani dedicata.* (TIT.-LIV. *Epitome*. CXXXVII).

(2) Τὸ ἱερὸν, τὸ ἀναδειχθὲν ὑπὸ πάντων κοινῇ τῶν Γαλατῶν Καισαρι τῶ Σεβαστῷ πρὸ ταύτης ἵδρυται τῆς πόλεως, ἐπὶ τῇ συμβολῇ τῶν ποταμῶν· ἔστι δὲ Βὼμος ἀξιολογος ἐπιγραφὴν ἔχων τῶν ἐθνῶν ἑξήκοντα τὸν ἀριθμὸν καὶ εἰκονες τούτων ἑκάστου..... (STRAB. *Geog*. IV, III, 2).

soin, ont permis de reconstituer l'inscription principale ROMAE ET AVGVSTO, très probablement en bronze doré (1).

Il est impossible, d'ailleurs, d'avoir des notions, même approximatives, sur les dimensions de l'autel; mais on a quelques indications sur ses dispositions générales. Des médailles de bronze de Tibère le représentent flanqué à droite et à gauche de deux grandes colonnes surmontées de deux Victoires ailées, tenant des couronnes ; au-dessous l'exergue porte la dédicace officielle : ROM ET AVG. Ces deux colonnes en magnifique granit ont été retrouvées en parfait état. Sciées en deux, elles soutiennent aujourd'hui, de la manière la plus pittoresque, le dôme du maître-autel de l'église d'Ainay; et leurs dimensions colossales peuvent donner l'idée de l'importance du monument gallo-romain. Mais il est difficile d'en savoir davantage sur les dispositions principales de l'autel et du temple. Le sol a été très souvent remanié depuis dix-huit siècles Les matériaux antiques qu'on a exhumés ont été disséminés un peu partout dans la presqu'île du confluent. Ils ont servi à un grand nombre de constructions modernes et sont encastrés dans de vieux murs de quais, dans des massifs de fondations, que l'on a découverts de temps à autre; et, sur certaines faces dégradées qui ont pu échapper aux injures du temps et à des mutilations de toute nature, on a pu reconnaître bien souvent des fragments d'inscriptions dédicatoires des Trois Provinces avec la mention du culte de Rome et d'Auguste. Tous ces débris informes, très frustes, quelquefois méconnaissables, ont certainement appartenu à l'autel, à la basilique ou aux monuments nationaux qui les entouraient. Mais on n'a retrouvé aucune des soixante statues personnifiant les peuples des Trois Gaules. Ces statues étaient vraisemblablement placées derrière l'autel où devait régner

(1) F. Artaud, *Sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon.* — Lyon, 1820.

Martin Daussigny, *Sur l'emplacement du temple de l'autel d'Auguste à Lyon.* (Acad. des inscr. et belles lettres, 1862).

Aug. Bernard, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise,* Lyon, 1863.

une sorte de portique se développant en hémicycle. Là se réunissaient, au mois d'août de chaque année, les députés des soixante peuples qui constituaient une véritable représentation officielle de la Gaule Chevelue, sorte de *conventus* ou d'assemblée provinciale des États, où l'on agitait, peut-être assez timidement, quelques questions générales d'intérêt commun, mais qui, en somme, n'était qu'une vaine parade, un prétexte à des réjouissances publiques, et dont le résultat le plus clair fut de consommer solennellement et religieusement, aux yeux de tous, l'immolation de la nationalité gauloise devant l'Empereur, unique objet de la vénération du monde.

Le premier prêtre du temple de Rome et d'Auguste fut un gaulois de nationalité éduenne. Tite-Live nous a laissé son nom un peu barbare, Caius Julius Verecundaridubius, et nous apprend qu'il fut fait citoyen romain. Il est probable que ce fut Auguste lui-même qui lui conféra cette haute dignité (1).

Un autre prêtre éduen, dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous, figure dans la galerie du musée Saint-Pierre (2). Nous en connaissons aussi un autre de nationa-

(1) E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, ch. iii, § 5.
V. Duruy, *Histoire des Romains*, t. iv, ch. lxvii, iv.
Id. *Les assemblées provinciales au siècle d'Auguste*. (Acad. des insc. et belles lettres. 25 octobre 1880).
Concilium totius Galliae, *Concilium Galliarum*.
(1) Tit-Liv. *Epitome*. cxxxvi.

(2) //////////////
AED / /
SVMMIS /////////
APVD. SVOS. FVNCTO
SACERDOTI. AD. TEMPL
ROM. ET. AVG. AD. CON
FLVENT. ARARIS. ET. RHO
DANI

...... *Aed(uo) summis (honoribus) apud suos functo sacerdoti ad templ(um) Rom(ae) et Aug(usti) ad confluent(em) Araris et Rhodani.*

lité arverne, du nom de Servilius Martianus, un du pays de Troyes, Catullius Decimus (1) ; un Lemovice du pays du Limousin ; d'autres du pays chartrain, du Quercy, des environs de Saintes, de la Bretagne, du Hainaut, etc.... Les noms et les nationalités de tous ces magistrats, inscrits sur des monuments honoraires élevés pour la plupart par les trois provinces, sont connus de tous les archéologues, et font presque tous partie de la magnifique collection épigraphique conservée précieusement dans les galeries du Musée de Lyon (2).

La formule officielle qui mentionne la dignité religieuse, n'est pas toujours la même. On y lit tour à tour les qualifications suivantes :

Sacerdos Romae et Augusti.

Sacerdos ad templum Romae et Augustorum.

Sacerdos Arae inter confluentes Araris et Rhodani.

Sacerdos ad Aram Cæsaris nostri.

Sacerdos Arae Augusti inter confluentes Araris et Rhodani.

Sacerdos ad Aram Cæsaris et ad templum Romae et Augusti ad confluentes Araris et Rhodani, etc., (3).

Mais cette variété même est précieuse, et elle confirme l'existence de cette magistrature religieuse spéciale, vouée au culte de la divinité d'Auguste, des Augustes ou des Césars, constituant un seul et même ordre, celui des prêtres augustaux. Elle précise en outre que le temple et l'autel, soit qu'ils fussent réunis en un seul monument, comme certaines inscriptions semblent l'indiquer, soit, ce qui est plus probable, qu'ils fussent séparés et distincts, ainsi que le portent d'autres textes épigraphiques et que le dit d'ailleurs le texte de Strabon, étaient situés au confluent des deux

(1) Voir la note de la page 21 et suivantes.

(2) Voir les fac-simile, les lectures, traductions et interprétations des diverses inscriptions relatives aux prêtres de Rome et d'Auguste dans le savant recueil de M. De Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, *op. cit.* ch. II.

(3) F. Artaud, *Sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon.* Note 56. Lyon, 1820.

cours d'eau, à l'extrémité méridionale et pour ainsi dire sur la berge même du Condate lyonnais.

Ce territoire, plat et marécageux, s'adossait à la colline de Saint-Sébastien et formait une ville indépendante de la colonie, qui était au contraire étagée à flanc de coteau jusqu'à la plate-forme de Fourvières, sur la rive droite de la Saône. Cette ville avait ses monuments à elle, élevés à frais communs par les Trois Gaules, ses lois, ses mœurs particulières, ses privilèges, ses magistrats. C'était, par opposition au municipe romain, une ville fédérale, reconnaissant sans doute l'autorité de Rome, mais ayant sa vie propre et à laquelle sa situation particulière au confluent des deux fleuves donnait la physionomie d'une sorte de port franc.

Cette ville fédérale était bien peuplée en grande partie de Romains, et presque tout le monde y parlait la langue de Rome ; mais en réalité c'était un grand bazar cosmopolite, admirablement situé, au point de passage obligé du Nord au Midi, et qui permettait aux Gaulois et aux barbares de la Germanie et de la Bretagne, de se mettre en conctact avec tous les trafiquants de la région méditerranéenne. Là se tenaient plusieurs fois par an des foires analogues à celles qui firent plus tard la fortune commerciale de Leipsik et de Beaucaire. Toute la Gaule y venait pour y trafiquer ou s'y distraire. Des fêtes publiques y étaient organisées, et ce devait être un spectacle non moins intéressant que celui des jeux eux-mêmes, que la réunion, sur les gradins des mêmes amphithéâtres, sur les mêmes quais et dans les mêmes tavernes, des soldats et des citoyens romains, des principaux commerçants de la Gaule Chevelue, des voyageurs encore à demi barbares du Nord, et de tous les aventureux spéculateurs des colonies de la Grèce, de l'Afrique et de l'Orient.

XVI.

Le nombre considérable des documents épigraphiques qui se rapportent à toutes les industries de Lyon dès le premier siècle de notre ère peut donner une idée de cette prospérité commerciale.

En première ligne venaient les grandes corporations des nautes du Rhône et de la Saône. Ce n'était pas seulement de simples bateliers, des mariniers comme ceux de nos jours, empruntant leur nom à l'exercice d'une profession manuelle. Les nautes étaient presque toujours des négociants riches et considérables, exploitant pour leur compte le commerce des transports. L'État avait souvent recours à leurs services et à leur matériel ; et ils remplacaient les flottes de la Méditerranée et de l'Adriatique pour tout ce qui concernait le maniement des *vectigales*, c'est-à-dire de l'impôt foncier et même des impôts indirects, que l'on transportait soit en argent, soit en nature, des provinces à Rome, et qui venaient s'engouffrer dans le Trésor public. Ces attributions spéciales donnaient aux nautes une supériorité sur toutes les autres corporations et les relevaient à l'égal d'un ordre. Le chef de leur collège portait le titre de préfet, *prœfectus*. Trois corporations distinctes de nautes existaient simultanément à Lyon : les « nautes de la Saône », les « nautes du Rhône », enfin les « nautes du Rhône et de la Saône », qui avaient une existence distincte des deux autres et une importance capitale. Cette dernière corporation, « corps splendide, *splendissimum corpus*, » comme elle s'intitulait orgueilleusement elle-même, jouissait non seulement à Lyon et sur tout le cours des deux fleuves, mais dans les villes voisines, d'une considération toute particulière. La grande fortune de ses principaux membres et de ses protecteurs, leur crédit, leur influence, leurs attributions qui en faisaient en quelque sorte des fonctionnaires de l'État, leur donnaient droit à des distinctions honorifiques spéciales ; et l'on en trouve le témoignage non équivoque dans l'inscription relevée sur l'accoudoir du podium de l'amphithéâtre de Nimes, qui constate que quarante places d'honneur leur étaient réservées au premier rang par décret spécial des décurions (1). C'était une faveur que l'on n'acor-

(1) D. D. D. N. N. RHOD. ET. ARAR. XL, *d(ata) d(ecreto) D(ecurionum) N(emausensium) n(autis) Rhod(anicis) et Ar(aricis) quadraguita.*

dait qu'aux premiers dignitaires de l'État, à l'ordre équestre, aux membres de la Curie (1).

Après les nautes, les marchands de vin, *negotiatores vinarii*. Pline, Cicéron, Martial, Suétone, Aurélius Victor, Vopiscus, Eutrope, Plutarque, Sidoine Apollinaire et bien d'autres écrivains du premier siècle, ont, à plusieurs reprises, parlé de l'importance et de l'étendue du commerce des vins à Lugdunum pendant l'époque romaine (2). La Narbonnaise et la vallée du Rhône, étaient alors, comme de nos jours, une des contrées les plus favorisées de l'Europe. Elles fournissaient la plus grande partie des vins consommés en Italie. Ces vins, à cause de la cherté du transport, atteignaient à Rome des prix quelquefois fabuleux. D'après Pline, une amphore de ce fameux vin poissé que l'on appelait *picatum*, à cause de la préparation spéciale qu'on lui faisait subir, pour lui donner la saveur de la poix, très estimée, paraît-il, à cette époque, était payée jusqu'à mille sesterces, c'est-à-dire deux cent francs environ de notre monnaie, ce qui était alors une somme énorme. Ce vin se récoltait un peu au-dessus de Vienne, sur la rive droite du Rhône ; c'était le terroir qu'on appelle aujourd'hui « Cote-Rôtie » (3).

L'association des marchands de vin avec les nautes qui leur fournissaient les moyens de transport était toute naturelle. Les diverses corporations de ces commerçants parais-

(1) Le lecteur trouvera la plus grande partie des inscriptions relatives à la corporation des nautes de la Saône, des nautes du Rhône et des nautes du Rhône et de la Saône, avec leurs fac-similé, leurs lectures et leurs commentaires dans le beau recueil de M. De Boissieu sur les *Inscriptions antiques de Lyon*, auquel nous avons fait de nombreux emprunts et qu'on ne saurait trop consulter. Cf. la savante dissertation de l'abbé Greppo, intitulée *Ararica et Rhodanica* (rev. du Lyonnais t. XVI) où se trouve rassemblé tout ce que les auteurs anciens ont dit du Rhône et de la Saône.

(2) L'abbé Greppo, *Essai sur le commerce des vins à Lugdunum et dans les Gaules*. — *Rev. du Lyonnais*, t. XIII.

(3) Pline, 14, 1.
Columelle, *de re rustica*, 12, 23,
Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, t. II, page 169.

sent avoir été aussi fort riches, et leurs collèges occupaient un rang très distingué. L'une des plus curieuses inscriptions conservées au musée lapidaire de Lyon (1), nous apprend que le questeur Sextus Ligurius Marinus, l'un des premiers

(1) /EX. LIGVRIVS. SEX. FIL
GALERIA. MARINVS
SVMMVS. CVRATOR. C. R
PROVINC. LVG. Q. II VIRALIb
ORNAMENTIS. SVFFRAG
SANCT. ORDINIS. HONO
RATVS. IIVIR. DESIGNATVS
EXPOSTVL. POPVLI. OB. HONO
REM. PERPETVI. PONTIF. DAT
CVIVS. DONI. DEDICATIONE. DE
CVRIONIB. XV. ORDINI. EQVES
TRI. IIIIIIVIRIS. AVG. NEGOTIATO
RIB. VINARIS. XIII. ET. OMNIB. COR
PORIB. LVG. LICITE. COEVNTIBVS. XII
ITEM. LVDOS. CIRCENSES. DEDIT. L. D. D. D.

qui doit se lire :

(S)ex(tus) Ligurius Sex(ti) Fil(ius) Galeria Marinus summus curator c(ivium r(omanorum) provinc(iae) lug(dunensis) q(uaestor) duumviralib(us) ornamentis suffrag(io) sanct(i) ordinis honoratus duumvir designatus ex postul(atione) populi ob honorem perpetui pontif(icatus) dat cujus doni dedicatione decurionib(us) XV ordini equestri seviris Aug(usti) negotiatorib(us) vinari(i)s XIII et omnib(us) corporib(us) lug(dunensibus) licite coeuntibus XII item ludos circenses dedit. L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum)

et se traduire, d'après Artaud et Millin :

« Sextus Ligurius Marinus, fils de Sextus, de la tribu Galeria, premier curateur des citoyens romains de la province de Lyon, questeur honoré des ornements du duumvirat par le suffrage du saint ordre [des décurions], duumvir désigné à la demande du peuple, donne [ce cippe] à cause de l'honneur du souverain pontificat [qui lui a été décerné]. Pour la dédicace de ce don, il a donné aux décurions quinze [deniers] ; à l'ordre équestre, aux sévirs augustaux, aux marchands de vin treize [deniers] : et à toute les corporations de Lyon légalement assemblées douze [deniers]. Il a aussi donné les jeux du cirque. L'emplacement a été accordé par décret des décurions. » (De Boissieu, *Inscrip. ant. de Lyon*, ch. V.)

magistrats de la Curie, étant chargé de distribuer des largesses à divers dignitaires ou corporations de la colonie, mettait l'association des commerçants en vin au-dessus de toutes les autres, au même rang que les membres de l'ordre équestre et les sévirs augustaux, immédiatement après les décurions. Pour des marchands de vin, c'était réellement une place fort honorable.

Les diverses inscriptions relatives aux marchands de vin de Lugdunum mentionnent, en général, qu'ils avaient leur résidence, ou tout au moins leurs magasins, dans la partie de la ville basse, qu'on appelait le *Cannabis* lyonnais, *negotiatores vinarii Lugduni in Kanabis* (ou *Cannabis*) *consistentes.* D'après le savant Artaud, ce mot « Cannabis » désignerait un ancien marché au chanvre, dont le souvenir s'est perpétué jusque dans les temps modernes. Il existait, en effet, dans le vieux Lyon, avant que la ville ait été transformée par les constructions de notre siècle, un faubourg et une porte appelés « Chenevière » (*κάννα*, *canna*, *κάνναβις*, *Cannabis*, chanvre, roseau). C'était là que se tenait le marché au chanvre, à peu près sur l'emplacement du quartier des Terreaux ; et les gens de la campagne venaient encore, il y a quelques années, vendre cette denrée sur la place Saint-Pierre et aux abords de la rue Sainte-Catherine.

Il est plus probable cependant que ce Cannabis était le canal qui mettait en communication les deux fleuves, dont le confluent avait lieu à quelque distance de là, et qu'il servait tout à la fois de port et d'entrepôt à la ville commerçante. Il était creusé à la hauteur de la place actuelle des Terreaux, dont le nom rappelle si bien les anciennes créations transformées et remaniées bien des fois depuis l'époque romaine. Les premiers magasins et les hangars des commerçants lyonnais, dont parlent si souvent les inscriptions antiques de la ville, construits en général de planches et de terre battue, soutenue transversalement par des bardeaux, suivant l'usage celtique, s'alignaient à droite et à gauche de ce canal, que les bâteliers et les portefaix désignaient sous le nom familier de *Canabae* ou *Cannabae* (les baraques, les cabanes). C'était bien là que commençaient à se mêler les eaux du Rhône et de la Saône. A l'aval s'étendait le

pays plat du Condate, formé de plusieurs îles séparées par de petits bras navigables, et dont il est tout à fait impossible de définir les contours — véritable archipel fluvial, couvert de huttes et d'entrepôts.

Le Cannabis et ses abords étaient donc le centre du commerce; il constituait une sorte de bassin, de darse ou de port intérieur qui occupait à très peu près l'emplacement actuel de la place des Terreaux, de la place Sainte-Catherine et de la place Saint-Pierre. C'est encore aujourd'hui le cœur de la ville moderne; et c'est toujours de ce même sol antique, si souvent remué, qu'on a exhumé et qu'on continue à déterrer encore les plus nombreux et les plus intéressants débris de l'époque gallo-romaine: titres honorifiques des représentants des peuples gaulois auprès de l'autel des Césars, monuments honoraires ou funéraires des magistrats et des principaux agents de la puissance impériale, inscriptions lapidaires de toute nature, rappelant les plus anciens souvenirs de la cité antique et les différentes particularités de son commerce, de son industrie et de sa religion. La métropole des Gaules avait là, tout comme la grande cité phocéenne, une véritable « Cannebière », dont le nom rappelle la même origine et très vraisemblablement les mêmes procédés de construction. (*Cannabae*, au datif et à l'ablatif, *Cannabis*, *in Cannabis*, point de départ évident du mot Cannebière, *Cannabi-arium* (1).

Une simple promenade dans les galeries du musée Saint-Pierre et une lecture, même très sommaire, des principales inscriptions qu'on y a précieusement recueillies et classées suffit pour donner une idée assez exacte du nombre et de la variété des commerçants, qui étaient, dans les premiers siècles, fixés à domicile à Lyon, ou qui y venaient de tous les points du monde, surtout à l'époque des grandes foires annuelles du mois de mai et du mois d'août.

« Lorsqu'on parle aujourd'hui de Lyon comme ville de

(1) Voir *passim* le beau recueil de M. De Boissieu, déjà plusieurs fois cité.

commerce, on pense tout de suite au commerce de la soierie. La soie était sans doute, au temps de l'empire romain, un article de luxe fort recherché par les dames élégantes et même par les hommes efféminés, et valait, dans l'acception rigoureuse du mot, son poids d'or. Mais elle venait directement de son pays de provenance, du pays même des vers à soie, les Indes et la Chine ; et elle était importée directement à Rome par les marchands phéniciens, qui avaient à Tyr et à Beryte de grands entrepôts. Ce fut seulement sous l'empereur Justinien que les premiers vers à soie furent connus à Constantinople, et que de là la sériciculture et le commerce de la soierie s'introduisirent en Europe » (1).

L'industrie de Lyon était à cette époque d'un genre plus grossier. Les épaisses toiles pour voiles de vaisseau, les étoffes de laine pour vêtements militaires, les longs manteaux à capuchon qu'on appelait des « saies » ou « sayons » et qui constituaient dans toute la Gaule le costume national, sortaient en général des fabriques de Tournay, d'Arras, de Langres, de Saintes, où cette industrie s'est conservée depuis la conquête. L'armée romaine était presque entièrement habillée avec de la laine et même evec des confections gauloises (2). Le fils de Septime Sévère, l'empereur Marcus Aurélius Antoninus Bassianus, avait apprécié tellement les bonnes conditions d'un certain « sagum » gaulois, à manche et à capuchon et qu'on appelait vulgairement une « caracalle » qu'il l'importa à Rome et en habilla ses troupes. La caracalle devint bientôt le vêtement de tout le commun peuple. L'empereur en garda le nom, et l'histoire ne le connaît plus que sous le sobriquet de Caracalla (3).

Tous ces vêtements, fabriqués en Gaule, quelquefois même à Lyon, se vendaient en masse au confluent des deux fleuves et s'exportaient du cannabis lyonnais. Les textes épigraphiques nous ont révélé l'existence et l'organisation des

(1) Otto Hirschfeld, *Lyon à l'époque romaine*, *op. cit.*

(2) Voir les descriptions de Strabon (*Géogr.* IV, 4, 3) et les statuettes en bronze conservées au musée de Lyon qui permettent de retrouver tous les détails du costume gaulois.

(3) Aurel. Vict. *Vit. Caes.* 21.

principales corporations industrielles qui fabriquaient ou manufacturaient ces tissus et ces étoffes communes : les *sagarii*, le *centonarii*, les *prossarii*, les *lintiarii*, les unes en laine, les autres en toile, en lin ou en poils. La vie ouvrière du peuple, pendant les premiers siècles de la colonie lyonnaise, peut en quelque sorte se lire sur ces inscriptions du plus haut intérêt; et l'on y retrouve à chaque pas le souvenir de ces associations et de ces groupements par métiers et corps d'état, qui sont une des formes les plus caractérisées de l'organisation des classes laborieuses et ouvrières de l'époque, mélange de marchands, d'artisans, d'affranchis, d'esclaves même, et qui formaient, au-dessous de l'aristocratie, de l'armée et des fonctionnaires de l'Etat, le véritable fond de la société romaine.

XVIII

Le sentiment de l'association est loin en effet d'être moderne, et les sociétés antiques, la société romaine surtout, l'ont connu peut-être plus encore que la nôtre (1). Un des plus grands besoins qu'elles paraissent avoir éprouvé a été celui de se réunir ; de là ces nombreux collèges ou associations ouvrières et ces confréries religieuses appelées « sodalités », *sodalicia*, qui, de Rome, se répandirent rapidement dans presque toutes les provinces de l'empire, et se multiplièrent surtout dans l'Italie et dans les Gaules, pays riches, où florissaient le commerce et l'industrie.

Tour à tour protégées et inquiétées par la république et les empereurs, qui voyaient en elles tantôt un élément de force, tantôt un germe d'opposition et de résistance, ces associations finirent par devenir de véritables corps constitués, ayant chacun leur existence propre et une sorte d'autonomie.

(1) Mommsen, *De collegiis et sodaliciis Romanorum*. Kiel, 1843.
Gaston Boissier, *Les Associations ouvrières et charitables dans l'empire romain*, 1871.

Lyon, Nimes, Narbonne, Arles, toutes les villes populeuses de la Gaule en avaient un très grand nombre. Ces collèges ou associations ne différaient guère entre eux que par leur plus ou moins d'importance. Leur organisation était partout la même, et calquée sur celle de la cité ou du municipe romain; car un collège était considéré comme une petite cité particulière dans la cité véritable. Même constitution, mêmes lois, mêmes officiers. La société se choisissait, en effet, des chefs dont les fonctions se ressemblaient beaucoup, quoique leur nombre et leur nom différassent souvent d'un collège à l'autre. On les appelait tantôt maîtres ou présidents, et ils étaient alors nommés pour cinq ans, *magistri quinquennales*, tantôt administrateurs, *curatores*, et leurs fonctions étaient plus durables. Au-dessous d'eux, se trouvaient des questeurs, chargés d'administrer la fortune de la société et d'autres officiers d'une moindre importance. Ils jouissaient tous de prérogatives étendues. Ainsi, dans les repas de corps, ils recevaient une meilleure portion que les autres associés ; et leurs noms figuraient en tête de l'*album* ou liste officielle des membres de la société, liste tenue avec soin et révisée tous les cinq ans, comme celle du sénat romain et des conseils municipaux des villes de province.

« L'exercice ou la protection d'une industrie n'était pas toujours le seul but que se proposaient les associés, *corporati*, puisque beaucoup de collèges comptaient dans leur sein des membres actifs dont la profession ou la position sociale ne répondait, en aucune façon, au nom que portait le collège. Le but véritable des associés était alors de se réunir pour vivre avec des amis, pour trouver hors de chez soi des distractions et se rendre ainsi la vie plus agréable. Dîner et se réjouir ensemble, tel était en réalité le grand but que se proposaient les sociétés romaines » (1).

Un des traits caractéristiques de ces sociétés, était de se choisir des protecteurs, ou, comme on les appelait déjà, des

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, liv. I, notes et pièces justificatives *pass*.

« honoraires », *honorati collegii*, et des patrons, *patroni*. C'était parmi les honoraires qu'on choisissait les patrons, ce qui donnait lieu à une première élection faite par tous les membres. Une sorte d'élection au deuxième degré parmi les patrons, nommait le président, auquel on rendait publiquement des hommages et on élevait parfois des statues, qui conservait pendant un certain temps la haute administration du collège, avait pour mission de défendre ses droits et l'honneur de le représenter officiellement. Les fonctions de président d'un de ces colléges, et en général la dignité de protecteur, d'honoraire ou de patron, étaient non seulement gratuites, mais souvent fort onéreuses. Il fallait, en effet, faire de nombreuses largesses, soutenir l'association dans tous ses rapports avec les autorités, secourir les membres pauvres, distribuer des dons aux plus avides, subvenir aux funérailles, aux besoins, aux caprices même d'électeurs quelquefois fort exigeants, et toujours et souvent leur offrir à diner. Des hommes considérables recherchaient cependant ces honneurs ; mais on se tromperait fort si l'on pensait que c'était par esprit d'humanité et de bienfaisance qu'ils briguaient ces charges fort dispendieuses. La charité désintéressée, qui est rarement le fait des heureux de ce monde, était absolument inconnue des anciens. L'amour-propre, le désir de paraître, d'être en vue, l'espérance secrète d'être un jour désigné pour un emploi public fortement rétribué, de jouer, en un mot, un rôle politique quelconque, tels étaient les principaux mobiles qui engageaient de riches citoyens à solliciter le coûteux patronage d'un collège ou d'une sodalité. Les hommes n'ont pas changé avec les siècles ; à peu de choses près, ils ont conservé les mêmes appétits et les mêmes défauts. La bienfaisance officielle n'est souvent considérée que comme un moyen d'influence ; et ce que les protecteurs de tous les temps tiennent le plus à protéger, ce sont leurs propres intérêts.

La religion, cependant, tenait une très grande place dans les associations anciennes. Les collèges avaient un culte commun, des prêtres spéciaux appelés flamines, *flamen*, un lieu de réunion appelé *schola* que l'on bâtissait ordinairement sur un emplacement donné par un riche particulier, dont on

se hâtait de faire un honoraire de la société, dans l'espérance qu'il ne bornerait pas sa générosité à cette première offrande.

L'entretien de la schola était un des grands soucis des sociétaires et des dignitaires. Les riches faisaient, à cet effet, des donations spéciales ; ils en faisaient surtout pour la décoration du petit temple qu'il renfermait, et qui en constituait la partie la plus importante. Ce temple était orné avec le plus grand soin ; on y trouvait non seulement l'image de la divinité protectrice de la société, mais encore celles d'autres dieux qui, en apparence, n'avaient aucun rapport avec elle. C'était là que les associés se réunissaient pour prendre les décisions importantes et procéder aux élections. Un fonctionnaire particulier nommé *aedituus* sorte de sacristain, était chargé spécialement de l'entretien du temple.

Une cause qui, d'ailleurs, rattachait les collèges à la religion était le soin qu'ils prenaient de la sépulture de leurs membres. Les funérailles étaient, dans l'antiquité, un acte essentiellement religieux. Les anciens pensaient, en général, que les âmes des morts erraient inquiètes et souffrantes, quand le corps n'avait pas reçu de sépulture convenable. On croyait fermement que ceux-là seuls jouiraient du repos et du bonheur dans l'autre vie, qui auraient été ensevelis selon les rites. Aussi prenait-on un soin particulier pour se préparer un tombeau. C'était le souci de tout le monde. On y songeait d'avance pour n'être pas pris au dépourvu. On tenait surtout à être enterré auprès des siens, dans une sépulture de famille. Les collèges, qui, pour les pauvres gens, remplaçaient souvent la famille, avaient été ainsi amenés à construire pour leurs membres des sépultures communes. Après avoir passé la vie ensemble, dans les mêmes travaux et les mêmes plaisirs, c'était une consolation de savoir qu'on reposerait dans la même tombe. Un tombeau commun était alors construit grâce ordinairement aux libéralités que les protecteurs faisaient aux collèges qui les avaient nommés (1).

(1) *Hist gén. du Languedoc*, t I, notes, etc., *passim*. Voir sur le caractère religieux et funéraire et surtout moral des *collegia* une très belle page de M. Renan, *Les apôtres*, ch. XVIII.

Tous ces groupes d'artisans, tous ces collèges d'affranchis, *collegia opificum*, répondaient si bien à ce besoin d'association et de solidarité qui est un des sentiments les plus intimes de la nature humaine qu'ils devinrent, en quelque sorte, de véritables institutions d'Etat.

Ils étaient autorisés par un senatus-consulte ou une constitution impériale. Ils formaient des personnes civiles, pouvaient posséder des propriétés, voire des esclaves, recevoir des dons et des legs, ester en justice. Ils avaient leurs finances, leurs domaines, leurs cérémonies religieuses. Ils paraissaient avec leurs bannières dans les cérémonies publiques. Quelques-uns étaient assez nombreux pour se diviser en décuries et en centuries.

Le motif qui donnait naissance à un collège était ordinaireral une occupation commune, un même genre de vie. Ainsi, chaque corps de métier avait son association qui portait son nom. Les charpentiers, *fabri tignarii*, les marchands de bois, *dendrophori*, les patrons de radeaux ou de barques, *scapharii*, les armateurs de navires, *navicularii*, les utriculaires, *utricularii*, etc., sont ceux dont les noms figurent le plus fréquemment dans les inscriptions. On a vu plus haut l'importance spéciale qu'avaient à Lyon les corporations des nautes et celles des marchands de vin.

Le plus souvent le collège était donc composé de gens exerçant la même profession ; quelquefois aussi plusieurs métiers étaient réunis dans une même communauté, et l'association se trouvait ainsi renforcée. Ainsi, les inscriptions nous montrent les forgerons réunis aux charpentiers, aux bûcherons et aux maçons. C'était le groupe des ouvriers du bâtiment. On désignait alors ces collèges sous le nom générique de *collegia fabrorum*, collèges d'ouvriers. D'autrefois, les membres des collèges étaient des négociants, des marchands faisant le trafic dans une même contrée, ou les bateliers d'un même fleuve, comme les nautes de la Seine qui portaient déjà le nom de parisiens, *nautae, parisiaci*, et qui dédièrent, au cœur même

de l'île de la Cité, une statue à Tibère (1) ; ou les nautes du Rhône et de la Saône qui portaient, comme nous l'avons déjà dit, la qualification de corps splendide, ***splendissimum corpus***, et dont la puissante corporation était associée à celle des marchands de vin, ***negotiatores vinarii***, et des fabricants d'outres, ***utricularii***.

L'une des associations le plus souvent mentionnées dans les inscriptions et qu'on retrouve en particulier en Gaule et à Lyon d'une manière assez fréquente était celle des dendrophores, δενδροφόρος, ***dendrophori***, chargés de la fourniture du bois, du merrain et du charbon pour les services publics et les constructions de la marine. Son premier patron dut être Sylvain, le dendrophore par excellence. Mais, quand le culte de la grande déesse eut envahi Rome et les provinces, quand des empereurs se firent gloire de s'y associer et de raviver la pourpre impériale dans le sang des taurobolies, les dendrophores qui, par l'obligation de leur charge, devaient fournir les branches symboliques d'Atys et les pins sacrés qu'on portait solennellement à ces fêtes, devinrent tout naturellement les ***sodales*** de Cybèle, la grande mère des dieux, ***dendrophori magnae matris***

(1) TIB. CAESARE
AVG. IOVI. OPTVMO
MAXSVMO
NAVTAE. PARISIACI
/ / BLICE. POSIER
N

Tib(erio) Caesare Aug(usto) Iovi optumo Maxsumo nautae parisiaci (pu)blice) posier(u)n(t).

Pour Tibère César Auguste, les mariniers parisiens ont élevé ce monument en un lieu public à Jupiter très bon et très grand.

(Inscription gravée sur un des quatre autels païens découverts en 1710, sous le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris).

R. Mowat, *Bulletin épig. de la Gaule*, 1881 ;

V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. IV, ch. LXVII, III ;

E. Desjardins, *Géog. de la Gaule romaine* t. III, c. IV, 2.

Wallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, 3e vol., *pass.*, Paris, 1880.

Levasseur, *Académie des sciences mor. et polit.*, 26 juin 1880.

Deum, ainsi que les appelle une inscription de Rome connue de tous les antiquaires (1). Ce fut un dendrophore, honoré de la dignité de sévir augustal, qui fit les frais de l'autel taurobolique, élevé sur la colline de Fourvières pour la santé de l'empereur Antonin le Pieux et pour la prospérité de la colonie lyonnaise (2).

A côté de ces importants collèges étaient les associations des petites gens ; on les appelait *collegia tenuiorum*. Leur nombre était très grand, leur fortune quelquefois médiocre et ils ont laissé naturellement moins de souvenirs et moins de monuments. Toutefois les textes épigraphiques nous font connaître à Lyon l'existence de plusieurs groupes de négociants dont le commerce se rattachait aux subsistances (marchands de blé et de céréales, marchands de comestibles, marchands de saumure, hôteliers), de banquiers, de changeurs, d'argentiers, de graveurs de caractères, de verriers, de stucateurs, de potiers, de plombiers, de bibliopoles ou libraires, de joueurs de flûte, de médecins, d'oculistes, etc., qui tous devaient faire partie ou être associés à un ou plusieurs collèges, soit modestes comme les *collegia tenuiorum*, soit « splendides » comme les grands collèges des nautes et des dendrophores (3)

Ces associations avaient toutes leurs règlements intérieurs, présentaient une grande analogie avec les corporations du moyen âge qui devaient leur succéder ; et il faut croire que leur puissance, très grande dès l'origine, finit par devenir une gêne et même une source de dangers, puisque des édits de Justinien et de Zénon l'Isaurien finirent par les proscrire rigoureusement par crainte du monopole et des coalitions. Toujours est-il que ces corporations révèlent, dans le monde antique en général et à Lyon en particulier, où elles se manifestent d'une manière si remarqua-

(1) SYLVANO DENDROPHORI, *inscript.* GRUTER, LXIV, VII.

(2) DE BOISSIEU, *Inscrip. ant. de Lyon*, ch. X.

(3) Voir dans ALLMER, *Rév. épig. du Midi de la France*, n° 34, 1885, la liste des corporations et des industries de Lyon au premier siècle. Cette nomenclature permet d'affirmer la supériorité du commerce lyonnais sur toutes les villes de la Gaule, sans en exempter Arles et Narbonne.

ble par l'abondance des textes épigraphiques, une importance considérable, une véritable organisation de la classe ouvrière, et qu'elles nous représentent l'agglomération lyonnaise, établie au confluent des deux fleuves comme une ville animée d'un très grand mouvement commercial. Dès l'époque de sa fondation en effet, Lyon située au croisement des principales voies navigables et terrestres de la Gaule et aux portes de la riche province Narbonnaise entièrement romanisée depuis plus d'un siècle, apparaît avant tout comme une ville de commerce et de transit, un vaste marché placé au point de contact entre le Nord, encore à demi barbare et le Midi tout-à-fait civilisé. « Le surnom de *Copia*, abondance, que la ville portait dès les premiers temps de l'empire était donc parfaitement justifié. Cinquante ans après sa fondation, elle égalait presque Narbonne et était, après cette capitale, la ville la plus peuplée de toute la Gaule impériale. Au deuxième siècle, elle n'avait plus de rivale de ce côté des Alpes » (1).

XIX

Cette prosperité rapide Lyon l'a due tout entière, nous l'avons dit plus haut, à sa situation privilégiée au confluent du Rhône et de la Saône. Les empereurs comprirent tout de suite tout le parti qu'on pouvait en tirer. Auguste, qui y établit sa résidence pendant trois ans pour mettre ordre aux affaires de la Gaule, la combla de privilèges et en fit une sorte de Rome du Nord. Toujours guidés par les textes épigraphiques que les érudits modernes ont commentés avec une perfection et une sûreté de méthode vraiment merveilleuses, nous retrouvons aujourd'hui les noms et les fonctions de la plupart des magistrats lyonnais dans les premiers siècles de l'empire et nous pouvons reconstituer avec une approximation qui approche de l'exactitude la physionomie et la vie officielle de la métropole des Gaules. « A Lyon

(1) Otto Hirschfeld, *Lyon à l'époque romaine*, *op. cit.* trad. Allmer.

résidait le gouverneur, haut personnage de l'ordre sénatorial ; à ses côtés se trouvait le Receveur impérlal des revenus public, son inférieur en rang, son supérieur souvent par le pouvoir et l'influence et auquel on allouait des appointements annuels de 200.000 sesterces, qui n'étaient vraisemblablement, si l'on se reporte aux habitudes fiscales et aux mœurs financières de l'époque, que la moindre partie des revenus de sa place Là étaient aussi centralisées les administrations de la poste, des recettes et des dépenses, des domaines de l'empereur, de la monnaie, des mines ; et ces divers services nécessitaient l'entretien d'un nombreux personnel bureaucratique composé d'affranchis impériaux et d'esclaves qui parvenaient à faire oublier par leur fortune et leur influence la tâche de leur naissance servile. La monnaie d'or et d'argent était frappée à Lyon dans un atelier impérial ; une cohorte de la milice de Rome y séjournait en permanence. C'était en un mot le centre de l'administration publique et financière de toute la Gaule impériale des Alpes aux Pyrénées » (1).

La faveur dont Lyon avait déjà joui sous Auguste et qui, d'une modeste colonie de réfugiés, en fit presque subitement la véritable capitale de la Gaule Chevelue, s'accrut encore sous l'empereur Claude. Claude était né à Lyon même le 1er août de l'an 10 avant J.-C., précisément le jour où les soixante nations gauloises inauguraient solennellement l'autel de Rome et d'Auguste. Quelque médiocre empereur qu'il ait été, il garda toute sa vie pour son pays d'origine une affection particulière. Il s'était enquis par lui-même, autant que son peu de capacité pouvait le lui permettre, de ses besoins, de ses ressources et tenait à satisfaire à ses légitimes aspirations. Ce fut pour lui une sorte d'idée fixe qui ne manquait peut-être pas de justesse que d'étendre à plusieurs provinces de l'empire tous les droits dont les Romains avaient voulu conserver le monopole. En première ligne pour lui venaient les intérêts de la Gaule. Sénèque l'appelait ironiquement « le vrai Gaulois » *Gallus germanus*; et dans

(1) Otto HIRSCHFELD, *Lyon à l'époque romaine*, *op. cit.* trad. Allmer.

un pamphlet célèbre faisait dire à la Fièvre en parlant de l'empereur : « Ce n'est qu'un bourgeois du municipe de Plancus, né à Lugdunum, à 16 mille de Vienne. Aussi, il a agi comme il convient à un gaulois : il a pris Rome. » (1) Plus loin la Parque Clotho reprenait : « Par Hercule, j'aurais voulu ajouter quelques jours à sa vie pour qu'il fît citoyens romains le peu de gens qui ne le sont pas encore. Car il s'était mis en tête de voir revêtus de la toge tous les Grecs, tous les Gaulois, puis les Espagnols, les Bretons même. Mais il fallait bien laisser quelques étrangers pour la graine, et j'ai coupé alors le fil de ses jours. » (2)

Le trait était fin et juste. Pour nous, héritiers des Gaulois, nous ne saurions reprocher à Claude d'avoir exagéré, en faveur de nos pères, la politique de César et d'Auguste et d'avoir aimé sa terre natale au point de lui procurer la première, la plus précieuse des faveurs de l'époque, le rang de *civitas*, ce qui permit l'assimilation de l'aristocratie provinciale aux citoyens romains par la concession des droits civils et politiques dans toute leur plénitude. Les chefs de la Gaule Chevelue, ceux que l'on appelait les *primores*, furent dès lors traités sur le même pied que les citoyens romains, *cives romani*. Ils virent ouvrir devant eux l'entrée des plus hautes magistratures, ils possédèrent le plus grand de tous les privilèges, le droit à tous les honneurs *jus honorum* (3).

Ce fut une véritable révolution dans l'aristocratie romaine. Depuis longtemps déjà, les vieilles familles de Rome avaient disparu dans le tourbillon des guerres civiles. Les proscriptions de Tibère et de Caligula avaient achevé d'épurer le Sénat ; et en l'an 48 il fut question de pourvoir

(1) *Quod Gallum facere oportebat, Romam cepit.* — Sén. *Apolokintose*, VI.

(2) « *Ego pusillum temporis adjiceri illi, volebam, dum hos pauculos, qui supersunt civitate donaret. Constituerat enim omnes Graecos, G l'os, Hispanos, Britannos togatos, videre ; sed quoniam placet aliquos peregrinos in semen relinqui, etc.* ». Sén., *Apolok.*, 8.

(3) « *Quum Primores Galliae quae Comata appellatur, foedera et civitatem romanam pridem assecuti, jus adipiscendorum in Urbe honorum expèterent.....* » Tacite, *Ann.*, XI, 23.

aux places vacantes. Les chefs notables, les *primores* de la Gaule Chevelue, élevèrent alors la prétention d'occuper ces sièges, et, se considérant comme des membres jeunes, actifs et définitivement assimilés de l'empire, revendiquèrent hautement le *jus honorum*. Claude les soutint. Malgré l'opposition très vive qu'il rencontra parmi les sénateurs et presque dans son propre conseil, il obtint un sénatus-consulte favorable aux réclamations des Gaulois. Un fragment très important du discours qu'il prononça au Sénat dans ces circonstances mémorables a été retrouvé à Lyon gravé sur le bronze et dans un magnifique état de conservation. Ces Tables de bronze ou « Tables Claudiennes », monument de la reconnaissance des Trois Provinces Chevelues, furent très certainement exposées pendant longtemps dans l'un des édifices publics de la ville fédérale. Peut-être furent-elles placées à l'entrée ou dans l'intérieur du temple même d'Auguste, comme un véritable titre de noblesse conquis par la nation gauloise et afin de mettre bien en vue le privilège et les droits politiques qu'elle venait d'obtenir. Toujours est-il que l'heureuse trouvaille à eu lieu, il y a près de quatre siècles, sur ce même emplacement d'où l'on a exhumé les débris de l'autel fédéral, à peu près à la pointe du confluent, au pied de la côte Saint-Sébastien, dans ce quartier des Terreaux qui était, il y a dix-huit siècles, la partie la plus riche du Cannabis et du Condate lyonnais.

On possède dans les archives du Rhône le récit contemporain de la découverte et de la vente des Tables Claudiennes qui sont certainement l'un des plus précieux textes épigraphiques du monde et sans contredit le plus intéressant pour l'histoire politique de la Gaule. Ce document est trop curieux pour n'être pas reproduit. « En 1525, un nommé Rolland Gerbaud, faisant miner une sienne vigne en la coste Saint-Sébastien, découvrit deux grandes tables de cuivre ou d'areyn antiques et toutes escrites, lesquelles examinées par Messire Claude Bellièvre lui parurent antiquail-

(1) *Actes consulaires*, miss. de l'abbé SUDAN, *Nouv. arch. du Rhône*, t. II, p. 59.

les aussi belles que gueres se treuvent et dignes d'estre par la ville retirées pour estre affigées en quelque lieu à perpétuel mémoire » (1). Les conseillers échevins de Lyon s'empressèrent d'acheter à Roliand Gerbaud, pour la somme de 58 écus d'or au soleil, les deux magnifiques tables de bronze que Bellièvre leur avait signalées et les firent apporter « en l'Hostel Commun ». Ce n'était rien moins que le discours textuel, original, que l'empereur prononça au Sénat pour soutenir, malgré l'oppostion de la vieille aristocratie romaine, la demande des *primores* de la Gaule Chevelue (2).

Un pareil titre était trop précieux aux yeux des Gaulois pour qu'on ait pu songer à en modifier le texte, ce qui en aurait certainement amoindri la valeur en détruisant son authenticité. C'est bien le discours *in extenso* de Claude, sténographié même, pense M. Desjardins, avec ses bizarreries, ses boutades imprévues, ses réticences, ses incorrections. Car on sait que les procédés les plus perfectionnés de la sténographie étaient connus des anciens. On a donc reproduit fidèlement sur le bronze la prose diffuse, médiocre, quelquefois même triviale de l'empereur Claude, qui ne brillait pas, paraît-il, par les qualités de l'esprit (2).

Malheureusement ce discours — l'un des plus précieux monuments historiques et épigraphiques que l'on connaisse, — n'est pas complet. Nous n'en avons ni le milieu, ni la fin; mais il en reste cependant près de quatre-vingt lignes intactes, d'une authenticité indéniable, gravées au burin avec une netteté qui n'a subi aucune altération depuis dix-huit siècles. Le lecteur désireux d'approfondir ce curieux document ne pourra mieux faire que de l'étudier sur place en s'aidant des savants commentaires qu'en ont fait à plusieurs reprises les érudits modernes. Il nous suffit de le publier plus loin d'après les dernières corrections et de le faire suivre, à titre de comparaison et de commentaire, du texte classique mais de pure fantaisie que tout le monde peut lire dans les Annales de Tacite, qui ne donne d'ailleurs

(1) De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, *op. cit.* ch. IV.
(2) E. Desjardins, *Géog. de la Gaule rom.* t. III, ch. IV. 2, *op. cit.*

que la substance du discours impérial et lui enlève tout caractère d'originalité (1).

« On a loué Tacite, dit avec beaucoup de raison M. Desjardins, d'avoir substitué au texte officiel un petit discours de sa composition qui n'offrait pas de contraste choquant avec son récit toujours incomparable par l'énergique concision du style ; mais, aux yeux de l'historien, le discours de Tacite a le défaut très grave de n'être pas le discours de Claude. C'est à la lettre même de ce discours que la Gaule semble avoir attaché une importance capitale, puisqu'elle l'avait fait graver sur des tables de bronze, et qu'on l'avait exposé à Lyon, près de l'autel de Rome et d'Auguste, dans le lieu de réunion des députés des soixante [ou soixante-quatre] nations gauloises » (2).

Le règne de Claude marque pour la Gaule en général, et spécialement pour sa ville natale, une véritable ère de prospérité. A vrai dire, depuis l'époque même de sa fondation jusqu'à la fin du deuxième siècle, la colonie lyonnaise à joui de toutes les faveurs, de tous les privilèges. Afin de réprimer les courses des Germains, Auguste avait envoyé à Lyon, dès l'année 734 de Rome (19 ans avant J.-C.), son gendre Agrippa, dont l'administration s'y est immortalisée par des travaux publics justement célèbres et notamment par l'établissement des quatre routes magistrales qui firent de Lyon le centre même de la Gaule.

Auguste y vint ensuite de sa personne à deux reprises différentes pour mener à bonne fin le grand travail d'organisation et d'assimilation des provinces conquises par César. Le premier voyage de l'empereur eut lieu l'an de Rome 738 ; il se fixa à Lyon même presque toute cette année. Trois ans après il y revint, et y fit un beaucoup plus long séjour, — de l'an 741 à l'an 744 — accompagné de Tibère et de Drusus. Pendant ces quatre années il couvrit la ville de monuments, construits suivant les types classiques de

(1) Voir pièces justificatives II et III.

(2) E. Desjardins, *Géog. de la Gaule romaine*, t. III, ch. IV, 2, *op. cit.*

l'époque avec cette uniformité et cette méthode qui permettaient une exécution des plus rapides. Le palais impérial et les jardins qui l'entouraient furent étagés sur le versant de la colline de Fourvières. Là s'élèvent aujourd'hui les bâtiments et les dépendances de l'hospice de l'Antiquaille, dont les substructions en grande partie romaines et le nom caractéristique rappellent bien l'ancienne origine. C'est dans ce palais que demeuraient les gouverneurs de la Gaule ; c'est là qu'habitèrent tour à tour Agrippa, Auguste, Tibère, Drusus, Caligula, que naquirent Claude, Germanicus, Caracalla. (1)

A côté, sur l'emplacement de l'ancien enclos des Minimes, se trouvait le théâtre, adossé, suivant l'usage antique, à la montagne. Le forum et la basilique occupaient le sommet du plateau. La ville possédait, en outre, une série de temples, plusieurs thermes, un *ustrinum* où on brûlait les corps, un hippodrome, un ou deux amphithéâtres dont l'un était peut-être une naumachie ; et, bien que l'on n'ait retrouvé que des ruines très démantelées, très clairsemées de tous ces monuments, il paraît à peu près certain aujourd'hui que l'un des amphithéâtres se trouvait au pied de la colline de Fourvières, un peu au-dessous de la place actuelle de la cathédrale de Saint-Jean.

On doit être moins affirmatif sur l'emplacement exact des autres monuments ; et les essais de reconstitution du plan de Lyon antique que l'on a faits si souvent, avec plus d'imagination et de goût artistique que d'exactitude, contiennent, il faut le reconnaître, des indications et des perspectives absolument fantaisistes. Le deuxième amphithéâtre semble pouvoir être placé au confluent des deux fleuves, non loin du célèbre autel de Rome et d'Auguste.

Il existait, effet, deux villes distinctes à Lyon : le municipe romain et la ville fédérale. Toutes les deux avaient leurs monuments ; et il n'est pas impossible qu'il y ait eu à la fois un amphithéâtre municipal sur la rive droite de la Saône, et un second amphithéâtre appartenant à la fédéra-

(1) A. M. Chenavard, *Lyon antique restauré*, notice. — Lyon, 1850.

tion gauloise, ce dernier d'une existence plus douteuse et qui aurait fait partie du groupe des monuments annexes du célèbre autel de Rome et d'Auguste.

Quoi qu'il en soit, la ville était dans son plein épanouissement, lorsque Caligula, le second des successeurs d'Auguste, institua (38 ans après Jésus-Christ) ces concours de poésie et d'éloquence, fameux dans l'antiquité latine et dont les règles, aussi grotesques qu'impitoyables, étaient bien dignes de l'extravagance de leur fondateur. C'était, paraît-il, un des divertissements les plus gais des fêtes nationales qui se donnaient annuellement au confluent des deux fleuves à l'occasion des grandes foires gauloises. Le vaincu devait fournir à ses frais la récompense promise au vainqueur, chanter ses louanges, effacer ensuite avec sa langue sa propre composition, puis recevait les verges devant l'autel d'Auguste et quelquefois même, pour terminer le spectacle, était précipité dans la rivière aux applaudissements des spectateurs (1). Ces excentricités ne sauraient nous étonner. On sait, en effet, que Caligula était venu dans les Gaules avec un grand appareil de gladiateurs, de bouffons, de cochers, de comédiens. Jeux et fêtes de toute nature, spectacles désordonnés, rançons arbitraires, dilapidations éhontées, captations d'héritages, vente aux enchères sur le forum de la garde-robe de ses sœurs et des bijoux de sa famille, apothéoses et travestissements insensés, tout ce que l'imagination d'un despote d'Orient peut inventer d'extravagantes prodigalités, Caligula le réalisa à Rome d'abord, puis dans les Gaules et à Lyon qui a été pendant plusieurs mois le théâtre de ses énervantes folies.

Après cet énergumène le règne du pauvre Claude fut pour tous, pour la Gaule surtout, un véritable bienfait. Les Tables de bronze nous ont laissé la marque précieuse de l'affection peut-être exagérée qu'il porta à sa ville natale. Tout porte donc à croire que l'apogée de Lyon date du règne

(1) Suéton, *in Calig.*

F. Artaud, *Sur les médailles d'argent et de Tibère au revers de Lyon*, notes 209 et 210. Lyon, 1820.

Otto Hirschfeld, *Lyon à l'époque romaine*, *op. cit.*

de celui qui était bien un véritable gaulois de cœur et de naissance. La plantureuse colonie de Plancus, *copia colonia*, qui avait pris, dès l'origine de l'empire, le nom d'Auguste, *colonia copia Augusta*, ne pouvait moins faire par reconnaissance que d'y ajouter celui de son nouveau protecteur Claude ; elle fut désormais désignée officiellement sous la dénomination de *colonia copia Claudia Augusta Lugdunensis*.

Cette prospérité si rapide devait s'effondrer tout-à-coup. Cent ans exactement après sa fondation, sous le règne de Néron, la ville entière fut la proie d'un des incendies les plus formidables dont l'histoire ait gardé le souvenir. Une lettre éloquente de Sénèque à son ami Lucilius, écrite sous l'émotion de la catastrophe et accompagnée de réflexions de circonstance sur l'instabilité des choses humaines et sur la mort, peut donner une idée de l'étendue du désastre.

« En une seule nuit, raconte Sénèque, de magnifiques monuments, en nombre si grand qu'ils auraient pu servir à orner plusieurs villes de premier ordre, ont été réduits en cendres. Lyon, que la Gaule montrait à tous avec orgueil, n'existe plus. Bien des villes sans doute ont pu être, dans le cours des siècles, dévastées par des incendies, mais aucune n'a jamais disparu complètement. Quelque violent que soit un tremblement de terre, il ne renverse pas toutes les habitations, et le fléau le plus terrible épargne toujours quelques quartiers. Ici, la ville entière a été consumée. Une nuit, une seule nuit a suffi pour faire d'une ville immense moins qu'une bourgade. Elle a péri en moins de temps que je n'en mets à vous raconter sa perte » (1)......

(1) ...... *Nuntiato incendio quo Lugdunensis colonia exusta est.... multas enim civitates incendium vexavit, nullam abstulit. Terrarum quoque vix unquam tam gravis et perniciosus fuit motus, ut tota oppida everteret. Nunquam denique tam infestum ulli exarsit incendium, ut nihil alteri superesset incendio. Tot pulcherrima opera quae singula illustrare urbes singulas possent, una nox stravit.... Lugdunum, quod ostendebatur in Gallia, quaeritur !...... Una nox fuit inter urbem maximam et nullam. Denique diutius illam tibi perisse, quam periit, narro.* Sén., *Ad. Lucil. epist.* XCI, *de incendio Lugduni* : *inde de rerum humanarum inconstantia, nec non de morte cogitationes.*

Voir aussi le même récit de la catastrophe dans Tacite, *Ann,* XVI, 13.

Après de pareilles lamentations, il est impossible de mettre en doute la destruction à peu près complète de la ville romaine. Le désastre parait cependant n'avoir pas atteint la ville fédérale ; car l'autel de Rome et d'Auguste et les monuments qui l'entouraient furent préservés. Mais, sur la rive droite du Rhône et de la Saône, le municipe lyonnais — la colonie proprement dite — fut presque anéanti, et on a même pu croire quelquefois que plusieurs secousses de tremblement de terre avaient complété l'œuvre du feu. A vrai dire, on ne connut jamais la véritable cause de la catastrophe ; mais les résultats furent effroyables et aujourd'hui encore toutes les substructions romaines que l'on rencontre dans le sous-sol de la colline de Fourvières présentent un amas confus de pierres noircies et de débris calcinés.

La colonie cependant ne devait pas encore périr ; il lui restait la prodigieuse vitalité de l'empire alors dans toute la force de la jeunesse et qu'un désastre matériel et local pouvait à peine ébranler. Il lui restait aussi la protection de l'empereur. Néron donna lui-même quatre millions de sesterces (environ 800,000 francs) pour la reconstruction des édifices publics ; les libéralités des patriciens furent à la hauteur de celles de l'empereur. Le pays était riche, la colonie jeune et ardente. En très peu d'années une cité nouvelle s'élevait sur les ruines et les cendres ; et, à la fin du premier siècle, Trajan couronnait la ville transformée et rajeunie par un forum demeuré célèbre et dont les portiques, soutenus de colonnes, ont subsisté jusqu'en l'année 840 de notre ère où ils se sont écroulés un beau jour faute de soins et de réparations (1).

Le vieux forum de Trajan a donné à la colline qu'il dominait son nom moderne. C'est Fourvières (*Forum vetus, Fori veteris*, *Foro veteri*) où l'on voit s'élever aujourd'hui l'un des plus beaux oratoires du monde sous le vocable de la Vierge Marie.

(1) Voir la tradition locale relative à l'effondrement du Forum de Trajan. *Chronic. S. Benigni Divion.* ap. Labb. Nov. Biblioth. Mss, t. 1, p. 293. — *Hist. Gén. de Languedoc,* liv. I, IV, not. E. B.

Les lyonnais, on doit le dire à leur éloge, furent reconnaissants envers Néron ; et, dans le fécond mouvement soulevé en Gaule par Vindex et qui coûta à l'empereur le trône et la vie, ils n'hésitèrent pas à prendre le parti de leur bienfaiteur. Cette fidélité faillit même leur être funeste. Vienne, rivale de Lyon, tenait naturellement pour Galba. La fortune fut pour elle ; et, pendant une année de troubles (68-69 aprés J.-C.) qui compta trois règnes d'empereur — Galba, Othon, Vitellius — elle fut comblée de biens pendant que Lyon se vit abaissée, rançonnée et punie de son attachement à la famille de ses anciens princes par la saisie de ses revenus.

Ce ne fut toutefois qu'un déclin passager. Elle se releva rapidement sous la domination flavienne et devint, en moins d'un siècle de paisible développement, la première, la plus riche ville du Nord de l'empire. Cette prospérité dura encore pendant la période des Antonins ; mais la fin de cette dynastie marqua pour la Gaule en général, et pour Lyon en particulier, l'apogée de l'épanouissement en même temps que le commencement de la décadence. Ce fut, en effet, presque sous ses murs qu'eut lieu la bataille décisive entre Septime Sévère et Albin. L'empire traversait alors une de ces crises qui ne peuvent se dénouer que dans des flots de sang. A Commode avait succédé Pertinax dont le régne éphémère fut suivi d'une lutte entre trois prétendants, à la tête chacun de forces presque égales : Niger, qui commandait en Orient ; Albin, dans les Gaules ; Septime Sévère, en Pannonie. Après avoir anéanti Niger, Sévère remonta la vallée du Danube, traversa l'Helvétie pour couper la retraite à Albin qui de la Bretagne se dirigeait sur Rome. Il arriva à temps ; Albin venait de prendre possession de Lyon. Le 19 juin de l'année 197, la rencontre des deux armées eut lieu un peu au Nord du confluent des deux fleuves, entre Lyon et Trévoux, à la fois dans les environs du Mont-d'Or et sur les premières ondulations du plateau bressan. L'action qui dura toute une journée semble s'être étendue sur les deux rives de la Saône. A en croire l'historien Dion, 300,000 hommes, 150,000 de chaque côté, furent engagés. Les premières heures de la journée furent favorables à Albin ; mais la victoire resta définitivement à Sévère. Les vain-

queurs pénétrèrent alors dans l'intérieur de Lyon à la suite des fuyards. Albin traqué se réfugia dans une masure des bords du Rhône, s'y vit bientôt assiégé et, pour ne pas tomber vivant entre les mains de son impitoyable ennemi, se perça de son épée. Il fut traîné respirant encore devant Sévère. Sa tête tranchée, fichée au bout d'une pique, fut portée à Rome comme un précurseur de la vengeance de celui qui devenait le maître incontesté de l'univers (1).

Lyon paya chèrement la faute de n'avoir pas su prévoir le vainqueur. Sévère était bien l'homme de son nom (2). Sa vengeance fut implacable. La ville entière fut mise au pillage, une partie de ses habitants égorgés, les maisons incendiées, la plupart des édifices rasés. L'herbe, disent les historiens, poussa sur l'emplacement des palais. L'autel de Rome et d'Auguste toutefois et ses dépendances, à cause sans doute de leur caractère fédéral, furent encore épargnés ; mais leurs destinées brillantes touchaient à leur fin. Les cultes orientaux d'une part, le christianisme de l'autre avaient déjà poussé de profondes racines dans les masses populaires, et la religion de l'empereur commençait à ne plus être qu'une formule officielle. Lyon dépeuplé, à moitié détruite, ne devait plus se relever. La faveur des Césars l'avait à tout jamais abandonnée. Son titre de métropole des Gaules n'était plus que nominal. Les gouverneurs romains ne voulurent plus habiter au milieu de ruines. Trèves, Cologne, Arles furent désormais le siège de l'administration romaine dans les Gaules. L'heure de la déchéance avait sonné. La splendeur de la colonie de Plancus avait duré seulement deux siècles.

XX

Les communications de Lyon avec l'Orient étaient fréquentes. Le Rhône lui ouvrait la porte de la Méditerranée ;

(1) Spartien, *Sever.*, 11,
Capitolin, *Alb.* 9.
Dio. Cass. LXXVI, 9 et suiv.

(2) *Imperator vere nominis sui vere Pertinax, vere Severus.* (Spartien, *Sever.*, 14).

et, déjà depuis plusieurs siècles, les Phéniciens et les Grecs suivaient les mêmes sillages sur cette mer historique par excellence, fondant des comptoirs sur toutes ses côtes, au bord des havres les mieux situés pour le commerce, remontant ensuite le cours des fleuves pour pénétrer dans l'intérieur. Le Rhône était donc un grand chemin naturel, tout indiqué pour les Orientaux ; son confluent avec la Saône était la principale de leurs étapes.

Ces relations faciles et presque continues de l'extrême Orient avec la métropole de la Gaule favorisèrent tout naturellement l'invasion des cultes orientaux et l'introduction du christianisme. La religion nationale de Rome et des empereurs ne devait pas suffire longtemps au peuple. Depuis un certain temps déjà, poussé par cette sorte d'attrait irrésistible qu'exerce toujours le mystérieux, il pratiquait plus ou moins secrètement quelques rites étrangers de la Phrygie et de l'Egypte ; et César, très sceptique en matière de religion, mais fort désireux de donner satisfaction aux instincts populaires, n'avait pas craint d'offenser le vieil Olympe gréco-romain en rétablissant les cultes d'Isis et de Sérapis (1).

Les incantations, les purifications expiatoires, les sacrifices sanglants et par dessus tout une grande pompe théâtrale étaient le cortège habituel de toutes les dévotions de l'Orient, et c'est par là surtout qu'elles plaisaient à la foule. Rien de surprenant dès lors dans les progrès rapides que firent les cultes de la Grande-Mère et de Mithra dans les provinces occidentales. Les marins, les légions, tous les trafiquants et tous les émigrants de la région méditerranéenne furent le véhicule naturel de ces rites nouveaux ; et ce mouvement rien ne put l'arrêter.

La religion de la Grande-Mère et celle de Mithra remontent très certainement à la plus haute antiquité et se perdent dans les profondeurs de l'Inde et de l'extrême Asie.

Le culte, la forme et les attributs de Mithra ne paraissent avoir été bien définis que vers le dixième siècle avant notre

(1) Dio. Cass. XLVII, 15.

ère, lorsque Zoroastre eut réformé et codifié toutes les pratiques du magisme asiatique. Pour les Persans et les Guèbres, Mithra symbolisé par le soleil et le feu, n'est autre que la divinité suprême. Dans une sphère inférieure, c'est l'incarnation d'Ormuzd, principe générateur et source de la fécondité qui perpétue et rajeunit le monde. On le représentait le plus souvent sous la forme d'un beau jeune homme, portant la coiffure syrienne, vêtu d'une courte tunique et plongeant son glaive dans le cou d'un taureau. Le sacrifice du taureau était, en effet, le fond de toute fête mithriaque. Le taureau, symbole de la puissance de la Nuit, était terrassé et mis à mort par le jeune dieu du Jour, le Soleil. Le sang répandu du taureau donnait la régénération, et l'inscription sacramentelle du sacrifice consacrait la gloire et le triomphe du dieu Soleil invincible. (D. S. INV. MITHRAE, ***Deo soli invicto Mithrae*** (1).

Comme celui de Mithra, le culte de la Mère des dieux, (la Grande-Mère, la Bonne Déesse), date des temps héroïques et fabuleux. Il paraît être originaire de Pessinonte en Galatie, et c'est là que se célébraient dans le principe les plus grands mystères. La représentation primitive de la divinité était une pierre noire, informe, que l'on disait tombée du ciel dans la ville sainte (2). Ce fut la première image de la Mère Idéenne. Comme Mithra, elle semble avoir été dans tout l'Orient une sorte de divinité supérieure, résumant en elle tous les attributs de la puissance et de la fécondité terrestres, type assez vague à la vérité, mais qui, par cela même, exerçait sur

(1) Voir le groupe de Mithra sacrifiant le taureau au musée du Vatican, salle des animaux, et le magnifique bas-relief du Musée du Louvre, qui avait été consacré à Rome dans un souterrain du Capitole, le plus considérable des monuments qui nous restent du culte persan de Mithra dans l'empire romain.

(2) HÉRODIEN, I, 38.

DE BOISSIEU, *Inscrip. ant. de Lyon,* ch. I.

FROEHER, *La Vénus d'Antibes*, Rév. arch. 186· ;

L. HEUZEY, *La pierre sacrée d'Antipolis*, *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1874 ;

CH. LENTHÉRIC, *La Grèce et l'Orient en Provence*, ch. IX.

l'imagination du peuple un attrait et une influence considérables.

Les Saturnales de la Vénus phrygienne ou phénicienne, les mystères redoutables d'Eleusis, et en général les pratiques secrètes et la mise en scène extravagante qui caractérisaient les religions orientales se rattachaient plus ou moins au culte de la Grande-Mère Idéenne. Sa forme grecque la mieux définie était Cybèle ; mais son nom changeait très souvent avec les lieux. Agdistis, Dindymène, Rhée, Ops, la Terre, la Grande-Mère, la Mère des Dieux, la Mère Idéenne, Astarté, Cérès même ne sont que des variantes et des dérivations de cette divinité mystérieuse et souveraine, qui a été honorée avec terreur et passion dans la majeure partie du monde et dont le culte avait des fidèles d'autant plus fervents qu'il était accompagné souvent de danses, de libations et de débauches nocturnes.

Toutefois, le sacrifice du taureau, le *taurobolium*, était, comme pour le dieu Mithra, la formule pour ainsi dire classique de ce culte orgiastique et sanglant. Le taurobole avait un double caractère ; il était à la fois régénérateur pour celui qui le recevait et qu'on nommait le taurobolié, *tauroboliatus*, et propitiatoire pour ceux en faveur de qui on l'offrait.

Prudence nous a laissé des détails fort intéressants sur les curieuses cérémonies de ce baptême païen. Le texte du poète chrétien, bien que d'une médiocre latinité, en dépeint d'une manière saisissante toute l'horreur ; et, pour s'en rendre un compte exact, il faut lire *in extenso* ce document authentique que nous reproduisons plus loin et qui a été résumé d'ailleurs récemment d'une manière excellente par le grand écrivain de l'Histoire des Romains (1).

« Prudence, dit-il, décrit un de ces sacrifices faits à la Grande Mère Cybèle. Il montre la foule accourant de loin à la fête ; car celui qui la donnait y déployait toutes les splendeurs que lui permettait sa fortune, et le clergé y montrait toutes ses pompes. Dans le voisinage du temple on creusait

(1) Voir pièce justificative IV.

une fosse ; et, au son des instruments sacrés, le néophyte y descendait, revêtu d'habits magnifiques, le front entouré de bandelettes et la tête ceinte d'une couronne d'or. Au-dessus de la fosse recouverte d'un plancher à claire-voie, on amenait un taureau dont les cornes étaient dorées et les flancs à demi cachés sous des guirlandes de fleurs. Les servants du temple le faisaient tomber sur les genoux, et un prêtre armé du couteau victimaire ouvrait une large plaie par où le sang s'écoulait à flots. La fosse s'emplissait d'une chaude vapeur. L'initié, les bras étendus, la tête renversée en arrière, tâchait que pas une goutte de ce sang n'arrivât à terre avant de l'avoir touché. Ses oreilles, ses yeux, ses lèvres, sa bouche, tout son corps devaient en être inondés. Quand il reparaissait, ruisselant « de cette pluie vivifiante », au lieu d'être un objet de dégoût et d'horreur, il était regardé comme un bienheureux « régénéré pour l'éternité ». Et l'on portait envie à ce riche, achetant par un sacrifice hideux le repos d'une conscience peut-être coupable et la faveur des dieux, qu'on ne gagnait plus avec l'offrande d'une colombe, quelques grains d'encens et une vie honnête.

« Les prêtres de ces cultes n'étaient plus, comme ceux de Rome, des hommes chargés de prier au temple pour la république, et redevenant hors du temple citoyens et magistrats. Consacrés au service du dieu ou de la déesse, ils formaient un clergé véritable qui prétendait n'avoir souci qui des choses divines, et ils portaient un costume particulier que l'Eglise a imité avec la même habileté heureuse qui lui a fait conserver, sous des noms chrétiens, tant de fêtes, de cérémonies et de coutumes païennes. Après ce baptême sanglant du sacrifice taurobolique, l'officiant devenait le père spirituel de l'initié qu'il marquait au front d'un signe pour le consacrer au dieu » (1).

Les premiers antiquaires de Lyon ont signalé et décrit deux monuments intéressants dédiés à Mithra. Ils portent

(1) V. DURUY, *Histoire des Romains*, ch. LXXXVII, IV.
Voir la représentation d'un sacrifice habilement dessinée dans le mémoire de M. DE BOZE sur l'inscription de l'autel taurobolique de Fourvières. *Mém. de l'Acad. des inscrip.*, tome II.

tous les deux la légende caractéristique « DEO INVICTO, au dieu invincible », rappelant à la fois la victoire éternelle du jeune dieu sur Ahriman, le Génie du Mal, et celle que le Soleil remporte chaque année, au printemps, après avoir lutté contre la saison du froid et des ténébres, Ces deux inscriptions sont malheureusement perdues (1).

Les monuments lyonnais qui rappellent la grande déesse et les sacrifices tauroboliques nous sont au contraire restés. Cinq de ces monuments sout conservés à Lyon ; le sixième est à Tain sur le Rhône. Ils sont aujourd'hui connus de tous les érudits, et il serait peut-être superflu de les décrire de nouveau. Deux d'entre eux cependant paraissent mériter une mention spéciale. Le premier surtout, découvert en 1704 sur la colline de Fourvières, est devenu pour ainsi dire classique et est très probablement l'un des plus précieux et des plus complets monuments de ce genre que l'on connaisse. Il a trois faces admirablement conservées. La face principale porte le *bucranium*, la tête de taureau parée de bandelettes pour le sacrifice ; au-dessus et au-dessous une longue inscription rappelle que le sévir augustal Æmilius Carpus a élevé l'autel pour la conservation de l'empereur Antonin-le-Pieux, de ses enfants et de la colonie. La seconde face porte une tête de bélier, ornée d'une guirlande de grosses perles, ce qui indique que le sacrifice fut aussi offert en l'honneur d'Atys dont le culte était souvent associé à celui de Cybèle ; le taurobole était donc accompagné d'un criobole (κριὸν, *bélier* ; βαλλῶ, *je frappe*). Sur la troisième face est gravée la date du sacrifice qui a eu lieu à l'heure mystérieuse de minuit, *mesonyctium*. Au-dessous se détache en vigueur le couteau victimaire d'un magnifique relief et semblable à la harpé qui servit à Persée pour trancher la tête de la Méduse. La

(1) SPON., *Rech.*, 29, 223.
MENESTRIER, *Prép.* 19.
COLONIA, I, 250.
PARADIN, *Hist. de Lyon*, 416.
GRUTER, XXXIII, 7.
DE BOISSIEU, *Inscr. antiq. de Lyon*, ch. 1.

pierre enfin est creuse à la partie supérieure et présente un bassin rond destiné à recevoir le feu et l'encens du sacrifice (1).

Un autre monument du même genre a été découvert en 1820, dans l'ancien enclos des Minimes, près des ruines du théâtre romain. Même disposition que pour le précédent. La

(1) *Première face.*

TAVROBOLIO. MATRIS D(*eum*) M(*agnae*) ID(*eae*) D(*indymenae*)
QVOD FACTVM EST EX IMPERIO MATRIS D(*ivae*)
DEVM
PRO SALVTE IMPERATORIS (*Ca*)ES(*aris*) T(*iti*) AELI(*i*)
HADRIANI ANTONINI AVG(*usti*) PII P(*atris* P(*atriae*)
LIBERORVMQVE EIVS
ET STATVS COLONIAE LVGVDVN(*ensis*)
L(*ucius*) AEMILIVS CARPVS IIIIII VIR AVG(*ustalis*)
DENDROPHORVS
[Tête de taureau en relief]
VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANS
TVLIT ARA ET BVCRANIVM
SVO IMPENDIO CONSACRAVIT
SACERDOTE
Q(*uinto*) SAMMIO SECVNDO AB XV VIRIS
OCCABO ET CORONA EXORNATO
CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGDVNENS(*is*)
PERPETVITATEM SACERDOTI DECREVIT
APP(*io*) ANNIO ATILIO BRADVA T(*itio*) CLOD(*io*) VIBIO
VARO COS(*ulibus*)
L(*ocus*) D(*atus*) D(*ecreto*) D(*ecurionum*)

Deuxième face.

[Tête de bélier en relief].

Troisième face.

CVIVS MESONYCTIVM
FACTVM EST V I(*dae*) DEC(*embris*)
[Couteau victimaire en relief].

tête de taureau est sur l'une des faces, la tête du bélier et le couteau victimaire sur l'autre; sur la troisième est l'inscription. Celle-ci porte une érasion curieuse qui est un précieux souvenir historique. D'après la date même fournie par le texte épigraphique, le monument avait été élevé sous Commode pour la conservation des jours de l'empereur et de sa famille, qualifiée de maison divine, *domus divina*. La mention de la famille impériale a été respectée, le nom de l'empereur seul a été enlevé. On sait, en effet, qu'après la mort de Commode un senatus-consulte ordonna que toutes les statues de ce monstre seraient renversées et que son nom serait rayé de tous les monuments publics ou privés (1). L'ordre fut, comme on le voit, très consciencieusement exécuté au taurobole de Lyon.

Même mutilation légale sur un autel taurobolique découvert quelques années après dans les massifs du vieux pont de pierre. Ce monument avait été élevé en l'honneur de l'empereur Septime Sévère et de la maison divine ; et la partie de l'inscription qui a été intentionnellement grattée portait probablement aussi les mêmes vœux en faveur de son malheureux compétiteur Albin, associé pendant un certain temps à lui dans le gouvernement de l'empire. « Il est curieux, fait observer avec raison M. de Boissieu, de trouver réunis sur un même monument les noms d'Albin et de Sévère, ces noms séparés dans l'histoire de Lyon par le sang de toute une génération. La vengeance politique qui s'est attachée à celui d'Albin ne l'a détruit que pour le vulgaire ; mais on devine le nom du vaincu sous la mutilation que lui a fait subir le vainqueur. C'est là une nouvelle preuve du caractère violent et inflexible de Sévère ; et le monument mutilé nous dit, mieux que les historiens, les injures et les vengeances exercées contre celui que le sort des armes avait trahi. C'est la passion politique qu'on retrouve vivante sous la glace des âges et sous le froid de la pierre ».

Aucune ville ne possède une collection de monuments

(1) *Nomenque ex omnibus privatis publicis que monumentis erudendum*, (LAMPRID., *Comm.* XIX).

tauroboliques plus belle que celle de Lyon (1). Elle comprend trente-sept années de la vie politique et religieuse de la colonie. Ce sont plus que des monuments, ce sont de véritables documents historiques rappelant les rites, les préjugés, les passions de cette époque de transition pendant laquelle commença à couler un autre sang, plus noble et plus fécond que celui des taureaux et des béliers, qui devait bientôt cimenter la société nouvelle, régénérer et conquérir le monde.

Il est difficile de préciser l'époque exacte de l'introduction du christianisme dans les Gaules. Les premières semences de la foi naissante ont été probablement portées très peu de temps après la mort du Christ. Grâce au courant de communications qui était établi depuis longtemps entre les ports de l'Asie-Mineure et le littoral méditerranéen de la Gaule, les principales villes de la vallée du Rhône recevaient la visite périodique des Orientaux. Tout un petit monde de commerçants, d'ouvriers, de marins, débarquait au confluent du Rhône et de la Saône et finit par s'y établir. Marseille, Arles, Vienne. Lyon surtout furent de très bonne heure le point de mire de tous ces émigrants. Ils y constituèrent bientôt une bonne partie de la classe laborieuse et industrielle. Il est donc très rationnel d'admettre que, parmi tous ces Syriens et tous ces Asiates, qui continuaient en général à parler le grec, la langue commune et populaire de l'Orient, un certain nombre étaient déjà chrétiens. On en comptait aussi très certainement dans la population romaine, surtout dans les rangs des affranchis et des esclaves, que les relations de la colonie, l'occupation militaire, l'administration, les besoins multiples du commerce, les divers services publics, appelaient à Lugdunum.

Il serait peut-être téméraire de vouloir trop pénétrer l'obs-

(1) Voir les fac-simile, les traductions et les commentaires des monuments et des inscriptions tauroboliques, dans le beau recueil de M. de Boissieu.

curité qui enveloppe les premiers établissements chrétiens dans le Sud de la Gaule ; mais on peut cependant concevoir assez bien comment la foi nouvelle s'est infiltrée lentement dans le cœur des populations. Dès l'origine, les chrétiens, obéissant en cela à la parole du Maître, s'étaient conformés aux lois civiles. La société romaine semblait, d'ailleurs, constituée de manière à faciliter leurs premières réunions. En s'établissant dans une cité, ils se groupaient en une association privée nommée église, *ecclesia*, qui adoptait immédiatement la forme légale des collèges protégés par les lois. On a vu que ces collèges étaient très multipliés. Les plus modestes jouissaient d'une liberté quelquefois assez étendue. « Forcés de célébrer leur culte en secret et de dissimuler le but de leurs réunions, les premiers chrétiens constituèrent en général leurs églises sur le modèle spécial des sociétés funéraires avec lesquelles ils cherchaient à être confondus afin de jouir des mêmes privilèges. C'était un moyen de désarmer la loi qui les proscrivait et de protéger leurs tombes.

« Aussi les ressemblances étaient-elles nombreuses entre les premières sociétés chrétiennes et les associations païennes.

» Comme ces dernières, l'Eglise possédait une caisse commune formée par les cotisations des fidèles (1). C'était le suffrage universel qui nommait les chefs, et il allait quelquefois chercher le plus humble pour le mettre à la première place. Dans les catacombes, comme dans les *columbaria*, les morts de toute condition étaient confondus » (2) ; et, de même que les païens avaient leurs sacrifices et leurs repas funèbres en l'honneur d'un parent mort ou du patron d'un collège, l'Eglise naissante célébrait dans ses fêtes le festin des agapes pour honorer ses martyrs ; et les fidèles dînaient le plus souvent sur leurs tombeaux, à l'anniversaire de leur mort.

Les premiers chrétiens usèrent donc très largement de ce

(1) Tertull., *Apol.*, 39.
(2) *Hist gén. de Languedoc*, l. III, ch. lxxx, notes E. B.

droit d'association, de ce *jus coeundi* si large dans l'empire romain et qui était basé en grande partie sur le respect dû aux morts et à leur sépulture ; et c'est ainsi que les premières sociétés chrétiennes eurent une situation double et en quelque sorte contradictoire ; illégales comme religion, tolérées et même protégées comme collèges funéraires, elles purent, dès l'arrivée même des apôtres en Occident, avoir une organisation sérieuse. C'est dans ces réunions souvent souterraines, qu'eurent lieu les premières prédications ; et ce fut en quelque sorte la période de l'incubation de l'Eglise primitive, pendant laquelle se développa obscurément et presque dans l'ombre la semence divine apportée par les apôtres venus de Rome et de l'Orient.

Comme associations funéraires régulièrement constituées, les premières églises eurent leurs lieux de sépulture, leurs cimetières placés, suivant l'usage, en dehors de l'enceinte de la cité. « Ces cimetières étaient par eux-mêmes des propriétés incontestables, auxquelles le droit d'asile était attaché. D'après les lois les plus anciennes, en effet, tout emplacement qui avait reçu intentionnellement la dépouille d'un homme était sacré et jouissait d'une *area* autour de laquelle on pouvait ajouter des dépendances qui étaient sacrées comme elle. On avait le droit de construire au-dessus un monument, ou bien de creuser au-dessous un hypogée pour sa famille et ses amis » (1). Là les chrétiens transportaient les corps de leurs frères, de leurs confesseurs, tantôt publiquement lorsqu'ils n'étaient pas en butte à la persécution, quelquefois en secret ; et c'est autour de ces tombeaux qu'ils prirent l'habitude de se réunir et de faire leurs repas funèbres. De là ces demeures souterraines, humbles, cachées, creusées souvent dans le rocher et qui plus tard, transformées en chapelles, ont conservé le nom caractéristique de *confession* qui rappelle leur pieuse origine.

A Lyon, où les corporations étaient nombreuses, les chrétiens ne manquèrent certainement pas de former un ou plusieurs de ces collèges de petites gens, *collegia tenuiorum*,

(1) A. Saurel, *Dict. des Bouches-du-Rhône, Hist. de Marseille*, 1877.

comme on les appelait, dont les membres appartenaient le plus souvent à la classe des artisans, des humbles et des pauvres. Un chrétien était essentiellement un pauvre, un *tenuior ;* et les premières sociétés chrétiennes durent adopter très certainement le quartier le plus pauvre de la ville, loin du bruit du monde et des monuments païens de la colonie ou de la ville fédérale. C'est donc très probablement dans l'archipel interfluvial, complètement transformé aujourd'hui et qui était alors à l'état de terrain vague, neutre, baigné de tous côtés par les eaux du Rhône et de la Saône, que se groupèrent les chétives demeures et les abris, un peu suspects à l'autorité, de la première population chrétienne. La petite société y vécut dès l'origine des temps apostoliques sans être trop inquiétée, et presque sans donner signe de vie extérieure ou publique. On croit cependant reconnaître deux indices chrétiens sur deux inscriptions funéraires du premier siècle, portant les noms de NOBILIS, contrôleur ou simple ouvrier de la monnaie sous Tibère et de sa femme JULIA ADEPTA. Dans son magnifique recueil sur les inscriptions antiques de Lyon, M. de Boissieu mentionne encore une femme, nommée FELICIA MINA, et une famille syrienne du nom de VALERIA qu'il croit pouvoir compter aussi parmi les membres de l'Eglise naissante à la fin du deuxième siècle (1).

Ces monuments lapidaires un peu douteux pourraient donc se rattacher à cette période obscure de l'histoire chrétienne de la Gaule, sur laquelle on ne peut avoir des documents bien précis, puisque les premiers fidèles avaient soin de vivre dans une extrême prudence et se perdaient dans la masse des habitants gaulois ou latins.

L'origine historique de l'antique église de Lyon doit être portée officiellement entre les années 140 et 150 de notre ère. C'est vers cette époque qu'une colonie chrétienne, ayant à sa tête saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, partit de Smyrne, traversa la Méditerranée et, remontant le Rhône, s'arrêta au confluent de la Saône, comme le faisaient

(1) De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, ch. V et ch. VII.

depuis longtemps la plupart des émigrants de l'Asie-Mineure. La petite communauté trouva le terrain très bien préparé. Un assez grand nombre de gens, en général de condition médiocre, mais appartenant à toutes les nationalités, germains, gaulois, latins, orientaux surtout, vivaient déjà dans une douce confraternité sur ces îles du confluent lyonnais, ne se mêlant au monde que pour les besoins matériels de la vie, et formant comme une société de secours mutuels spiritualisée par la nouvelle croyance. Les femmes y étaient nombreuses. « Des apports continuels d'Asie entretenaient ce premier fonds et y conservait l'esprit de mysticité qui en avait fait le caractère primitif » (1).

Tout alla bien pendant quelque temps, lorsque tout-à-coup, dans la dix-septième année de son règne, l'empereur philosophe Marc-Aurèle crut devoir donner une satisfaction sanglante à l'opinion publique. Jusque là protégés par le mystère dont ils s'enveloppaient, les chrétiens déjà nombreux furent trahis, puis insultés par la foule, poursuivis à coups de pierre, exclus des lieux publics. L'autorité laissa faire. Le peuple s'enhardit, et sa haine alla bientôt jusqu'à la rage. L'empereur céda bientôt au mouvement ; et l'an 77 de notre ère, eut lieu un de ces effroyables massacres juridiques qui mirent en relief dans toute leur splendeur les dons de force et de foi de la jeune église. On a maintes fois raconté cet héroïque martyre ; et le meilleur, le plus touchant, le plus complet de ces récits sera toujours la lettre des Eglises de Lyon et de Vienne à celles d'Asie et de Phrygie, écrite par un témoin oculaire, recueillie ensuite par Eusèbe de Césarée (2). « Jamais, dit M. Renan, on n'a tracé un tableau plus frappant du degré d'enthousiasme et de dévouement où peut arriver la nature humaine ; c'est

(1) E. Renan, l'*Eglise chrétienne*, XXIV.

(2) Voir la lettre des Eglises de Lyon et de Vienne, conservée par fragments dans Eusèbe, V, I, IV. Cf *Acta martyrii ex epistola Lugdunensium et Viennensium græce edita ab Eusebio, latine reddita a Rufino — Acta sanctorum.* 2 *jun.* — Voir l'édition des Bollandistes de Venise, 1742, Cf. La nouvelle édition Paris et Rome 1877. V. Palmé ed.

Cf. Sulpice Sévère. *Hist. Sacra*, II.

l'idéal du martyre (1). » Cette lettre célèbre, qui est non-seulement un document d'une parfaite authenticité et d'une sincérité absolue, mais qui a pu être considérée comme la perle de la littérature chrétienne au deuxième siècle et l'un des morceaux les plus extraordinaires qu'aucune littérature ait produits, raconte avec une abondance de détails tous les épisodes de la persécution, l'arrestation, les interrogatoires, la série des tortures plusieurs fois interrompues et recommencées, l'intervention féroce du public dans les diverses péripéties du supplice, l'incroyable fermeté et la pieuse exaltation qui transforma les plus faibles et en fit en quelque sorte des êtres surnaturels. Les noms des principaux confesseurs ont été conservés dans le martyrologe (2). Au milieu de cette troupe de héros, se détache la figure idéale d'une pauvre esclave, frêle et délicate, presque une enfant. Elle s'appelait Blandine ; elle était peut-être gauloise, peut-être phrygienne ou smyrniote ; car le petit nom de Blandine, emprunté au latin, n'était qu'un surnom et ne peut donner aucune indication précise sur son origine et sa nationalité. La durée, la variété, l'horreur des épreuves qu'elle eut à subir et qui se prolongèrent pendant plusieurs semaines, est encore aujourd'hui un sujet d'étonnement. Tour à tour flagellée, livrée deux fois aux bêtes qui se contentaient de la mordre et de la traîner, assise sur la chaise brûlante, suspendue en croix à un poteau, exposée dans un filet à un taureau furieux qui la lançait en l'air avec ses cornes, achevée enfin d'un coup de glaive, elle supporta tout sans une plainte, sans une défaillance. Ce fut la dernière de la série. Les Romains, blasés depuis longtemps sur les souffrances des

(2) G. Boissier, *Essais d'histoire religieuse*, 1886.

(3) *De sanctis XLVIII martyribus Lugdunensibus, Pothino seu Photino episc. et Zacharia presb., Vetio Epagato, Macario, Asclibiade, Silvio, Primo, Ulpio, Vitale, Commino, Octobre, Philomeno, Gemino, Julia, Albina, Grata, Aemilia, Potamia, Pompeia, Rodana, Biblide Quartia, Materna, Helpide, Maturo, Sancto diac., Attalo, Alexandro, Pontico, Blandina, Justo, Aristeo, Cornelio, Zosimo, Tito, Julio, Zotico, Apollonio, Geminiano, item Julia, Ausona, item Aemilia, Jammica, Pompeia, Domna, Justa, Trophima, Antonia. — Acta sanctorum. 2 jun.*

condamnés qui n'étaient pour eux qu'un sujet de divertissement, eurent là un spectacle de choix. Mais les Gaulois, moins civilisés, malgré leur rudesse et leurs mœurs encore à demi barbares, furent frappés d'admiration et un moment attendris; et, en sortant de l'amphithéâtre où venaient d'avoir lieu en l'honneur de Rome et de César ces abominables scènes, ils ne pouvaient s'empêcher de parler de la pauvre esclave dont les affreuses tortures et la radieuse sérénité avaient dépassé tout ce qu'ils avaient vu jusqu'alors.

Le supplice des chrétiens de l'an 177 est connu dans tous ses détails ; on est moins fixé sur l'emplacement précis où eut lieu l'exécution. Saint-Grégoire de Tours désigne les premiers martyrs de Lyon sous le nom de martyrs d'Ainay, *martyres Athanacenses* (1) ; et cette expression a donné un peu le change. Le quartier d'Ainay n'était pas alors constitué ou plutôt n'existait qu'à l'état d'îles basses, submersibles, presque désertes et couvertes seulement de roseaux et de quelques masures assez clairsemées ; mais il y avait, sur la rive droite de la Saône et sur le flanc de la colline Saint-Irénée, un promontoire qui s'appelle encore le pic d'Ainay et qui porta dans les premiers siècles le nom de *podium Athanacense*. *Athanacum* paraît donc avoir été pour Lyon une sorte de bas quartier au pied de la colline Saint-Irénée. C'était le lieu naturel de débarquement de tous les émigrants syriens et asiates et ce fut très certainement avec les îles du confluent, la résidence des premiers chrétiens.

Quant à l'amphithéâtre où eurent lieu les exécutions, on hésite entre l'amphithéâtre municipal qui se trouvait sur la place Saint-Jean et l'autre amphithéâtre dont l'existence n'est pas aussi certaine et qui aurait fait partie de la ville fédérale au pied de la côte Saint-Sébastien, non loin de l'autel de Rome et d'Auguste (2). On sait d'ailleurs, d'une manière tout à

(1) S. GREG. TURON, *De glor. mart.*, c. 49.
(2) Cf. P. MENESTRIER, *Histoire consulaire, pass.*
ARTAUD, *Lyon souterrain.*
CHENAVARD. *Lyon antique restauré, op, cit.*

fait certaine, par la lettre des Églises de Lyon et de Vienne aux frères d'Asie et de Phrygie qu'il y eut deux séries de supplices publics, séparés par l'intervalle de temps nécessaire pour que l'affaire déjà engagée reçut à Rome un complément d'instruction et une solution définitive. La première série des supplices eut lieu au commencement du mois de juin ; la seconde coïncida avec la fête fédérale du premier août et en fut le principal épisode. Il n'est donc pas impossible que cette dernière partie de la « fête » ait eu lieu dans l'amphithéâtre fédéral même. Bien que cette hypothèse d'un double amphithéâtre n'ait rien que de très admissible, elle est rejetée par M. le baron Raverat qui, dans une savante étude tout à fait récente sur « Fourvières, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine », assigne l'amphithéâtre du municipe lyonnais, au pied de la colline Saint-Irénée sur la place Saint-Jean, comme l'emplacement unique où se sont déroulées les terribles scènes de l'an 177. La question est délicate. Le manque presque absolu de ruines la rendra peut-être toujours insoluble, et il est à craindre que la lumière ne puisse jamais se faire d'une manière parfaite sur le lieu précis où les chrétiens pourront révérer en toute certitude les premiers martyrs de l'Eglise de Lyon (1).

XXI

Il serait très intéressant de pouvoir connaître avec quelque approximation la population de l'agglomération lyonnaise au premier et au deuxième siècles de notre ère. Les

(1) Baron Raverat, *Fourvières, Ainay et saint Sébastien sous la domination romaine. — Recherches archéologiques sur l'emplacement où les premiers chrétiens lyonnais souffrirent le martyre. — Mém de la Soc., litt. hist. et arch. de Lyon*, 1880.

E. Pelagaud, *Recherches de topographie archéologique. — Lieu précis du martyre de saint Pothin et de ses compagnons. — Le plateau des Minimes. — Lyon-Revue*. Novembre, 1880.

E. Renan, *Topographie chrétienne de Lyon. — Journal des savants*. Juin, 1881.

questions de cette nature sont en général fort difficiles à résoudre ; et pour Lyon, en particulier, on manque d'éléments précis et on est obligé de procéder par comparaison et au moyen de tâtonnements qui ne peuvent permettre d'arriver à la certitude. On n'a d'ailleurs que des notions très vagues sur la manière dont les recensements pouvaient être faits dans l'antiquité. Auguste avait bien, pour certaines provinces de l'empire, ordonné une révision générale des personnes et des propriétés ; et le recensement fait par son légat Quirinius, en Judée, est resté célèbre à cause des souvenirs qui se rattachent à la naissance de Jésus-Christ, à Bethléhem ; mais il ne nous est presque rien resté de précis de ces opérations cadastrales et financières qui devaient présenter bien des lacunes et des inexactitudes. La statistique est une science essentiellement moderne ; et nous manquons absolument de documents chiffrés remontant à plus de deux ou trois siècles. A plus forte raison chercherait-on des résultats statistiques quelque peu exacts dans les premières années de notre ère.

Les deux seules méthodes pratiques, pour obtenir une évaluation plus ou moins probable de la population d'une ville antique, sont l'étude de la surface occupée par ses ruines et le nombre et les dimensions de ses grands monuments publics.

On sait que la vie privée n'existait pour ainsi dire pas dans le monde ancien. L'exiguité des maisons particulières comparée aux grandes proportions de tous les édifices publics et surtout de ceux destinés aux plaisirs de la foule le prouve d'une manière surabondante. Aux temps héroïques toute l'activité des citoyens se dépensait à la guerre ou au Forum. Comme l'Agora d'Athènes, le Forum romain était le lieu permanent de réunion de toutes les assemblées populaires. Sous l'empire, la vie politique était à peu près anéantie ; le peuple oisif et énervé passait la presque totalité de son temps dans les thermes ou sur les gradins des cirques et des amphithéâtres. Le théâtre et les jeux occupaient réellement la première place dans la vie. Ce n'était pas, comme de nos jours, le délassement périodique et en quelque sorte exceptionnel de quelques favorisés ; c'était un

plaisir quotidien, presque continu, offert gratuitement à tous soit par l'Etat, soit par les villes, soit par de riches particuliers ou de hauts fonctionnaires. Il est donc assez naturel de chercher à déduire le chiffre de la population du nombre des spectateurs que pouvaient contenir les amphithéâtres ou les monuments analogues ; et ces immenses cuves, où venaient s'entasser périodiquement une grande partie des habitants d'une ville, peuvent être considérées en quelque sorte comme des jauges assez exactes de sa population.

Les théâtres avaient souvent des dimensions grandioses.

A Rome, le théâtre en bois, construit l'an 52 avant J.-C., par M. Æmilius Scaurus, un des patriciens les plus opulents de l'époque, n'avait pas moins de 80,000 places. Le mur du fond de la scène était orné de 360 colonnes de marbre dont plusieurs de dimensions colossales, qui étaient superposées sur trois étages. Les parois du premier étage étaient revêtus de lambris de marbre ; celles du second, de mosaïques en verres de couleurs ; celles du troisième, de placages dorés. Entre les colonnes on ne comptait pas moins, paraît-il, de 3,000 statues (1).

Le creux, la cavité, *cavea*, du théâtre en pierre de Pompée, deux fois moins vaste, contenait encore 40,000 sièges en y comprenant ceux de l'*orchestrum* qui correspondait à notre parterre moderne. Au-dessus de la cavea régnait une galerie semi-circulaire richement décorée de statues et de tapis précieux, et qui formait en quelque sorte le péristyle d'un temple de Vénus auquel le monument était dédié.

Le théâtre de Marcellus dont il reste de précieux débris, construit par Auguste dans le voisinage du portique d'Octavie, sur un ancien plan déjà conçu par César, quoique de dimensions beaucoup plus restreintes, contenait encore 20,000 spectateurs.

Ces chiffres nous paraissent aujourd'hui surprenants ; ils n'ont rien cependant d'exagéré. Les représentations scéniques sur le théâtre ancien étaient, en effet, bien différentes

(1) E. Guhl et W. Koner, *La vie antique grecque et romaine*, trad. Trawinski.

de celles qui nous sont aujourd'hui familières ; et nous avons même quelque peine à comprendre comment certains chefs-d'œuvre de l'art dramatique ont pu être représentés avec des procédés en réalité fort grossiers et qu'il serait impossible de faire accepter par notre public moderne. La distance qui séparait la scène des spectateurs placés au dernier rang de l'enceinte rendait impuissante la voie naturelle des acteurs, réduisait leur taille, empêchait de distinguer leurs traits. On y suppléait par des masques dont la bouche garnie d'airain faisait l'office de porte-voix. Ces masques, aux traits fortement accusés, étaient d'aspect tragique ou comique suivant la nature du drame ; mais leur ampleur grossissait la tête du personnage, et, pour grandir le corps en proposition de la figure, l'acteur était chaussé de cothurnes à base très épaisse ; afin qu'il ne parût pas trop effilé on le bourrait de coussins ; on rétablissait enfin la dimension des bras en allongeant les mains avec des gants. Hissé ainsi sur sa base comme sur des échasses, avec une physionomie impassible, une voix toujours grossie et forcément monotone, l'acteur dont les membres avaient conservé dans quelques-unes de leurs parties leur grandeur réelle, n'était plus qu'une sorte de fantoche dont les gestes ne pouvaient être que fort limités afin de ne pas trop accuser les disproportions inévitables qui devaient résulter de ce singulier accoutrement.

L'un des plus modestes théâtres romains, celui de Catane en Sicile, avait 43 mètres de diamètre et contenait encore de 2 à 3.000 spectateurs. C'était à peu près l'équivalent de la Scala de Naples ou de l'Opéra de Paris. Le plus petit théâtre de l'antiquité était donc égal aux plus grands de notre époque.

On a pu relever les dimensions de la plupart des théâtres antiques de la Grèce, de l'Asie Mineure, de l'Italie, de la Sicile, de la Gaule (1) ; et il est facile de savoir avec une approximation très suffisante le nombre de places qu'ils pou-

(1) A. M. Chenavard, *Tableau comparatif des grandeurs des théâtres antiques*. — *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon*. — Lyon, 1880.

vaient contenir. En admettant le chiffre de 20,000 spectateurs qui paraît à peu près exact pour le théâtre de Marcellus à Rome, il est facile de déduire le chiffre correspondant aux principaux théâtres dont on connaît le grand diamètre ; et c'est ainsi qu'on peut à peu près affirmer que le théâtre de Bacchus à Athènes, l'un des plus spacieux qui ait existé après le colossal et fragile monument de Scaurus, pouvait contenir de 30 à 40,000 spectateurs, ceux d'Arles et d'Orange, près de 10 à 12,000, celui de Catane, l'un des plus petits de l'ancien monde, 2 à 3,000. Les dimensions du théâtre de Lyon, dont il reste encore des vestiges assez importants dans l'ancien enclos des Minimes, à mi-côte de la colline Saint-Irénée, permettent de lui attribuer environ 5 ou 6,000 places

Les théâtres n'étaient affectés en général qu'aux représentations dramatiques dans le sens ordinaire du mot : tragédies, drames, comédies et danses. Toutes les villes principales de l'Occident avaient en outre des cirques ou des amphithéâtres. A l'exception des pays grecs et syriens qui protestèrent la plupart contre les spectacles sanguinaires, devenus, à partir du premier siècle, le régal habituel de la multitude, on peut regarder comme à peu près certain que chaque agglomération importante de l'empire possédait, soit en pierre, soit en bois, si les ressources ne le permettaient pas autrement, un de ces monuments caractéristiques dont le type est toujours resté le même et qui était désigné presque partout par la même dénomination plus ou moins altérée « les Arènes ».

L'amphithéâtre est en effet le monument romain par excellence.

On sait dans quelles circonstances on fut amené à Rome à donner aux édifices désormais destinés aux grands divertissements populaires la forme et le nom d'un double théâtre ; car *amphitheatrum* signifie, à proprement parler, une construction ayant de ses deux côtés un θέατρον, c'est-à-dire une enceinte destinée aux spectateurs, une *cavea* (1).

(1) E. Guhl et W. Koner, *op. cit.*

Le premier théâtre en pierre construit par Pompée, l'an 55 avant Jésus-Christ, existait déjà depuis quelques années, lorsque le désir de s'attirer la faveur du peuple par des exhibitions extraordinaires conduisit un romain, C. Scribonius Curion, à tenter une entreprise unique certainement dans la mécanique, et dont la réalisation même semblerait pouvoir être mise en doute si nous n'avions pour l'affirmer les témoignages les plus sérieux des auteurs contemporains. Curion, remplissait les importantes fonctions de tribun, vers l'an 50 avant Jésus-Christ. Il avait suivi pendant un certain temps le parti de Pompée ; mais, ambitieux sans scrupule, débauché et perdu de dettes, il eut le pressentiment de la fortune de César et n'hésita pas à passer à lui. César, de son côté, appréciait son ingéniosité et lui accorda la somme nécessaire pour l'exécution d'un projet original entre tous et dont sa popularité devait retirer quelque profit. Il était difficile d'offrir au peuple un théâtre qui surpassât en grandeur et en magnificence celui de Scaurus. Une invention nouvelle était nécessaire pour frapper l'esprit de la foule. Curion, commandité par le futur dictateur, « fit construire, dit Pline, deux théâtres en bois très vastes, placés l'un contre l'autre et posés sur un pivot. Pendant la matinée on jouait des pièces sur chacun de ces deux théâtres qui étaient alors tournés en sens contraire et adossés afin que les deux représentations ne se gênassent pas mutuellement. Tout-à-coup on les faisait pivoter sur eux-mêmes, de telle sorte que les deux *caveae* arrivaient à se faire face. Les quatre angles, *cornua*, venaient se rejoindre ; on enlevait les cloisons en planches des deux scènes, et on formait ainsi un amphithéâtre dans lequel les gladiateurs se livraient à des combats moins dangereux certainement que la promenade aérienne que faisait le peuple romain pour y assister » (1)... « Le voilà donc, ajoute-t-il assez naïvement, ce peuple vainqueur des nations, ce triomphateur, cet arbitre des empires, lui qui fait des lois pour les pays étrangers et qui, pour le reste du monde, est comme un peuple d'im-

(1) Pline, *Hist. nat.* XXXVI, 24, 8.

mortels, le voilà suspendu sur une machine, applaudissant à ses propres périls ! Il vogue dans l'air comme sur deux vaisseaux supportés par des gonds ; c'est lui qui est en lice, spectateur et spectacle tout à la fois. Qu'un ressort se brise et il périt ! »

On est assez surpris, il faut en convenir, de l'intérêt exclusif que porte l'excellent Pline aux spectateurs assez tranquillement assis sur les gradins, et de son appréciation plus qu'indulgente sur la nature des représentations qui avaient lieu dans la double *cavea* des deux théâtres ainsi affrontés. Tout le monde sait que, dès le début, le sol de l'amphithéâtre fut ensanglanté et que les spectacles qu'on y donnait étaient véritablement odieux. La perversion des idées était telle que le supplice des condamnés et des captifs devint bientôt un des principaux divertissements populaires ; et l'arène contenait, à cet effet et presque à poste fixe, tout l'appareil des plus monstrueuses tortures échelonné le long de la *spina*. C'était, en quelque sorte, le décor permanent de cette abominable scène.

Quoi qu'il en soit, le théâtre de Curion fut le point de départ de l'amphithéâtre, tel qu'il convenait aux exercices nouveaux qui devaient être, pour plusieurs siècles, le spectacle favori des romains. César goûta fort l'invention, et quatre ans après il fit construire sur le même modèle une vaste enceinte circulaire destinée spécialement à des combats de gladiateurs et de bêtes qu'il offrit solennellement au peuple. L'édifice quoiqu'en bois offrait une rare magnificence. C'était la reproduction en une seule pièce des deux théâtres accolés de Curion ; et il reçut le premier le nom d'*amphitheatrum* qui est resté désormais à tous les monuments du même genre.

Le premier amphithéâtre en pierre fut construit quelques années plus tard par Statilius Taurus, ami d'Auguste. Les spectacles sanglants furent dès lors officiellement installés à Rome et eurent leur monument attitré. Presqu'immédiatement, toutes les villes de l'empire — de l'Occident tout au moins — se donnèrent le luxe d'arènes sur le type définitivement consacré. Ce type n'a presque jamais varié pendant trois siècles ; les dimensions seules pouvaient

changer. L'amphithéâtre Flavien qui prit le nom de Colisée, *colisoeus*, probablement de la statue colossale de Néron, située dans le voisinage, est le plus vaste des édifices de ce genre dont les ruines nous permettent de faire une restauration complète. Il ne contenait pas moins de 87,000 places.

Les amphithéâtres des grandes villes de la Gaule — Nimes, Arles, Narbonne — ne contenaient guère en moyenne que de 25 à 30,000 spectateurs, ce qui est déjà un chiffre assez respectable.

Il est probable que l'amphithéâtre de Lyon devait avoir à peu près la même importance. Mais ici se pose la question que nous avons déjà effleurée plus haut. Lyon n'avait-il qu'un seul amphithéâtre, celui dont les ruines manifestes se dessinent encore assez nettement au pied de la colline de Fourvières, un peu au-dessus du parvis de la cathédrale de Saint-Jean, orienté à peu près dans la direction de la rue Tramassac qui en marquerait sensiblement le grand axe ? Cet amphithéâtre, situé sur la rive droite de la Saône, à l'extrêmité inférieure de la ville romaine, de la véritable colonie, était l'amphithéâtre officiel, municipal de Lugdunum.

Il existait, nous l'avons déjà dit, un autre monument du même genre, au pied de la colline de Saint-Sébastien, sur l'emplacement de l'ancien jardin des plantes, non loin de l'autel de Rome et d'Auguste, dans la partie de l'agglomération lyonnaise qui constituait la ville fédérale et sacerdotale des Trois Gaules. Il n'en reste aujourd'hui que très peu de chose, à peine quelques plinthes dégradées sur lesquelles on croit pouvoir lire encore la désignation des places réservées aux représentants des divers peuples de la Gaule et aux sévirs augustaux (1). Les hypothèses ont pu

(1) Ces débris sont :
Une première plinthe, sur laquelle ont lit :
/// NI DES(*ignata*) LOCA N(*umero*) XX
Une deuxième plinthe sur laquelle on lit :
ARV(*erni*) BIT(*uriges*) C //// BIT(*uriges*) C
Une troisième plinthe sur laquelle on lit :

se donner libre cours sur la destination de cet édifice à peu près disparu. Un grand nombre des anciens antiquaires de Lyon appellent cet endroit « naumachie » ce qui n'éloigne pas, à vrai dire, l'hypothèse d'un amphithéâtre, puisque les naumachies étaient construites d'après les mêmes principes, sur le même modèle, et n'étaient en somme que des amphithéâtres dont l'arène pouvait être inondée.

On peut donc, sans crainte d'erreur, affirmer que Lyon possédait au premier siècle deux amphithéâtres, l'amphithéâtre municipal appartenant à la ville romaine, au pied de la colline de Fourvières sur la rive droite du Rhône et de la Saône, et l'amphithéâtre fédéral, au pied de la colline de Saint-Sébastien, au confluent des deux fleuves et qui aurait fait partie des dépendances de l'autel de Rome et d'Auguste ; et bien qu'on ne puisse avoir que des données très vagues sur leurs dimensions principales, il est certain que l'ensemble du théâtre et des deux amphithéâtres devait contenir au moins 50,000 spectateurs.

XXII

Ce chiffre permet déjà d'avoir une idée de l'importance de l'agglomération lyonnaise. Mais ce n'était pas tout. Le théâtre et l'amphithéâtre ne suffisaient pas à ce besoin impérieux de divertissements bruyants que l'empire développa chez le peuple et se plut à satisfaire de la manière la plus extravagante. Le cirque et l'hippodrome y suppléèrent et bientôt les spectateurs les plus difficiles et les plus blasés n'eurent plus rien à désirer.

De tout temps les jeux du cirque, par leur variété, le

TRI(*boci*) | TRI(*boci*)
ou
TRI(*casses*) | TRI(*casses*)

Et un beau fragment :

VI (*v*)IR(*i*)A(*u*)G(*u*)ST(*ales*)

(DE BOISSIEU, *Inscript. ant. de Lyon*, ch. XI.)

développement et l'espace qu'ils demandent, le luxe de chars, de chevaux, de mise en scène qu'ils comportent, ont été la grande passion, ce que nous appellerions aujourd'hui la grande attraction de la foule. Dans le principe, chez les Grecs, ces jeux n'avaient pour but que d'entretenir la force et la vigueur du corps, de développer l'adresse et de récompenser le courage des jeunes guerriers. Le plaisir et l'art s'y mêlèrent bientôt et les courses de chars tinrent la première place dans les fêtes olympiques. Ce fut la brillante époque de la Grèce. L'élégance de la forme, le goût exquis, la recherche studieuse de la beauté parfaite et idéale se manifestaient partout. Le vice lui-même était ennobli par le sentiment délicat de l'art, et le culte passionné des hétaïres était quelquefois la source des productions les plus exquises des premiers artistes du monde. C'était à l'hippodrome qu'elles venaient encourager les concurrents, couronner et récompenser les vainqueurs. Au milieu d'elles, les poètes récitaient leurs strophes, les sculpteurs choisissaient leurs modèles, les rhéteurs déroulaient leurs périodes, et ce peuple d'athlètes et de parleurs était devenu entre leurs mains délicates un peuple d'artistes, de raffinés et de *dilettanti*.

Mais à Rome, les jeux du cirque eurent un tout autre caractère. L'art, l'élégance et la grâce furent remplacés par la force et la violence. Presque tous les exercices avaient une terminaison tragique. Point de belles fêtes romaines si l'on n'y versait du sang. Il y avait un cirque dans toutes les villes importantes. Il y en avait même plusieurs à Rome et dans sa banlieue (1); mais le premier et le

(1) A Rome, l'obélisque en syénite situé au centre de la place d Vatican avait été transporté d'Héliopolis par Caligula pour décorer la *spina* du cirque de Néron. Ceux en granit rouge de la place Saint-Jean-de-Latran, et de la place du peuple ont été retrouvés dans les ruines de la *spina* du *Circus Maximus;* ils venaient aussi d'Héliopolis. L'obélisque de l'escalier de *Trinita dei Monti*, également en granit rouge, était sur la *spina* du cirque de Salluste. Celui de la place Navone, qui a onservé si bien la forme de l'ancien cirque d'Alexandre Sévère, décorait le cirque de Romulus, fils de Maxence, situé hors de Rome, sur la voie Appienne, et qui est, de tous ces monuments, le mieux conservé.

plus vaste de tous était le grand cirque de Tarquin l'Ancien, *Circus Maximus*, établi dans les bas-fonds de la vallée marécageuse du Vélabre, entre l'Aventin et le Palatin et dont on ne voit aujourd'hui que des débris très clairsemés. Dans le principe, il n'avait pas moins de 600 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur. C'était un simple champ de course ou de manœuvre, fermé de toutes parts par une enceinte de gradins en bois. César d'abord, les empereurs ensuite, l'agrandirent successivement et en firent un monument durable. Sous Vespasien, le nombre des places fut porté à 200,000 ; et l'on assure que, sous Constantin, il pouvait contenir près de 400,000 spectateurs. Même architecture, d'ailleurs, que pour les amphithéâtres. A l'extérieur, des voûtes superposées en forme de portiques ; au milieu l'arène ; tout au tour, des rangées de gradins échelonnés sous des arceaux lourds et massifs.

Les cirques n'étaient pas circulaires ; ils formaient une piste très allongée, et l'arène était divisée dans toute sa longueur suivant son axe, par un mur assez bas qu'on appelait l'épine, *spina*. La spina était quelquefois très richement décorée : bustes, vases, statues, bas-reliefs, autels votifs obélisques, la jalonnaient de distance en distance et en faisaient une sorte de musée en plein air. La course avait lieu le long de cette barrière ; et c'était à ses deux extrémités qu'étaient plantées les fameuses bornes, *metae*, qu'il fallait tourner brusquement et contre lesquelles venaient quelquefois s'abattre et se briser les chars, les chevaux et leurs malheureux conducteurs.

Ces accidents n'étaient pas cependant de nature à captiver d'une manière suffisante un public accoutumé aux tueries de l'amphithéâtre. Sans doute, il arrivait assez souvent que les jeux avaient un dénouement tragique ; et l'on peut même lire dans Sophocle les émotions et les scènes dramatiques qu'offraient ces dangereux spectacles. Mais Sophocle était grec, et un romain ne s'émotionnait pas pour si peu. Les gladiateurs, les condamnés et les animaux furent bientôt introduits dans l'arène ; le sang y coula comme à l'amphithéâtre et l'on en vint si bien aux grands combats et aux grandes chasses, que Pline nous apprend

que des éléphants, engagés dans une de ces batailles, échappèrent à leurs conducteurs et inquiétèrent sérieusement les spectateurs assis aux premières places derrière le podium (1).

L'hippodrome antique, comme son nom semblerait l'indiquer, ne servait pas seulement aux courses de chevaux. On y faisait entendre des chœurs de musique, on y exécutait des danses, on y montrait des jongleurs et des acrobates, on y jouait des pantomimes, on y donnait de véritables chasses avec exhibition de bêtes sauvages ; mais le grand attrait était toujours la course des chars, et cette passion finit par dominer et remplacer toutes les autres. Ces courses, importées d'Olympie à Rome et de Rome dans toutes les villes de l'empire, furent entourées d'un éclat incomparable, et tinrent bientôt une telle place dans la vie de tous qu'elles devinrent un des sujets le plus fréquemment traités par les artistes sur les médailles, sur les sarcophages et dans la décoration des édifices (2).

La caractéristique des jeux de l'hippodrome était ce qu'on appelait la « couleur » ou la « faction ». Dans toutes les courses à cheval ou en char, on distinguait les combattants par la couleur réglementaire de leur livrée. Dans le principe, il n'y eut d'abord que deux couleurs, le blanc et le rouge ; on y ajouta bientôt le vert et le bleu. Sous Domitien le nombre des couleurs fut porté à six par l'introduction du jaune et du violet ; mais cette innovation fut de peu de durée ; et en réalité, pendant tout l'empire, la population de presque toutes les villes de l'Orient et de l'Occident prit fait et cause pour telle ou telle couleur et fut

(1) *Eruptionem tentavere non sine vexatione propuli.* (Pline, *Histoire nat.* l. VIII).

(2) Une des plus belles médailles de bronze du règne de Trajan reproduit à son revers, par un tour de force de la gravure, le *circus maximus* de Rome avec ses écuries, *carceres*, ses gradins remplis de spectateurs, et sa *spina*, hérissée de majestueux édifices, entre lesquels on distingue l'image grandiose de Cybèle et l'obélisque, les temples, les portiqués et les chars consacrés à la Lune. (Et. Récamier, *Les courses de chars à Lugdunum*, *Gaz. arch*. Mars 1876).

divisée en quatre factions souvent en hostilité déclarée, représentant les quatre saisons : la faction verte (printemps), la faction rouge (été), la faction bleue (automne), la faction blanche (hiver). Chacune avait son budget, son matériel, ses chefs et son personnel de cochers et de chevaux. La numismatique de l'empire est très riche en monuments inspirés par ces courses et qui sont quelquefois de véritables chefs-d'œuvre de la glyptique. On y représentait sur l'une des faces quelques scènes du cirque et sur l'autre la tête des empereurs qui furent, comme Auguste et Trajan, de grands protecteurs des jeux ou de ceux qui, descendant eux-mêmes dans l'arène, s'y faisaient applaudir par la foule payée et nourrie à leurs frais. Caligula, Néron, Vitellius, Domitien, Lucius Vérus, Commode, Caracalla, Géta, Héliogabale furent, on le sait, aussi bons cochers que détestables empereurs, et leurs succès sur le turf antique leur procuraient une popularité dont ils étaient jaloux et qui les plaçait à côté des vainqueurs ordinaires les plus chers au peuple.

Comme toutes les grandes villes de l'empire, Lugdunum avait ses courses et son hippodrome. Deux monuments locaux — un bas-relief et une mosaïque célèbre — nous les rappellent.

Le premier a été trouvé à Lyon tout récemment, en juin 1874, dans une tranchée du chemin de fer de Lyon à Montbrison, sur l'emplacement de la gare de Saint-Paul. Ce point est très voisin de l'ancienne voie romaine qui suivait les bords de la Saône, s'élevait à la hauteur du pont de la Feuillée, le long de la colline de Fourvières, passait devant le Forum de Trajan et le palais des empereurs à l'Antiquaille et allait rejoindre la voie d'Agrippa près de Saint-Irénée. Le bas-relief, dit M. E. Récamier (1), parait avoir fait partie d'un monument funéraire ; et on ne saurait être supris de retrouver la reproduction des scènes du cirque sur un sarcophage. La célébration des jeux, en effet, n'était

(1) E. Récamier, *Les courses de chars à Lugdunum*, *Gazette arch.* 1876.

pas seulement un plaisir pour le peuple, c'était un acte agréable aux dieux que l'on honorait de cette manière et que plusieurs inscriptions tumulaires rappellent avec soin parmi les actes mémorables de la vie du défunt. Une des plus curieuses inscriptions de Lyon, que nous avons eu déjà l'occasion de citer à l'occasion des corporations de marchands de vin, celle de Sextus Ligurius Marinus, qui vivait sous le règne de Septime Sévère, mentionne que ce magistrat, à l'occasion de sa promotion au pontificat perpétuel, fit célébrer les « jeux du cirque », *ludos circenses dedit*, en les accompagnant de grandes largesses aux membres de toutes les corporations de Lugdunum (1). Deux autres inscriptions lyonnaises nous apprennent aussi que l'édile Sextus Julius Januarius fit don à la colonie romaine de 500 places établies par lui dans le cirque, que ces places, pour une cause que nous ne connaissons pas, furent abandonnées, usurpées ou détournées de leur première destination et réintégrées plus tard par les soins de Fulvius Æmilianus à la corporation des centonaires, une des plus nombreuses de Lyon, spécialement affectée à la fabrication des étoffes grossières de laine pour les vêtements du peuple et de l'armée (2).

Le bas-relief de Lyon paraît être de la fin du second siècle ou du commencement du troisième. Il n'appartient

(1) Voir page 64, note 1.

(2) 1° LOCA N. D̅. IN. CIRC
SEX. IVL. IANVARIVS
AEDIL. DAT

Loca n(umero) quingenta in circ(o) Sex(tus) Jul(ius) Januarius Aedil(is) dat.

(Inscription située autrefois dans le jardin de Lavalette, aujourd'hui perdue. Scip. MAFFEI, *Galliae antiq. quaed. select.*, ép. IV, Parisiis, 1733).

2° CVRANTE FVLVIO AEMILIANO C(*larissimo*)
V(*iro*) LOCA QVAE IVLIVS IANVARIVS
REIP(*ublicae*) DONAVERAT CENTONARI(*is*)
SVO IMPENDIO RESTITVERVNT

(Inscription découverte en 1825, lors des travaux d'agrandissement de l'église Saint-Irénée, aujourd'hui au musée lapidaire, DE BOISSIEU, *Inscript. ant. de Lyon*, ch. XI).

pas à la grande époque de l'art. Les chevaux n'ont pas cette noblesse de formes et cette puissance d'encolure que l'on admire dans les médailles frappées au premier siècle par les artistes Grecs et qui rappellent les coursiers olympiens des métopes du Parthénon. Ce sont des chevaux gaulois, petits, rapides, le garrot un peu grêle, la crinière épaisse. Les cochers ou *auriges* sont revêtus de leur costume officiel. Un des chars vient d'arriver à l'extrémité de la spina ; il est séparé de son adversaire par le massif des trois bornes. Les rênes sont enroulées autour de la taille des cochers pour augmenter leur force de résistance. L'ensemble de la composition est très mouvementé, mais ne donne qu'un petit nombre de personnages. Ce n'est qu'une simple figuration, dans un cadre restreint, d'un épisode de la course, sans indication de la spina, encore moins du cirque lui-même.

La mosaïque présente beaucoup plus d'intérêt. Découverte le 18 février 1806, sur l'emplacement de la rue du Rempart, près de l'ancienne abbaye d'Ainay, elle a été habilement restaurée et fait aujourd'hui, dans une des salles du musée de peinture du palais Saint-Pierre, l'admiration de tous les amateurs de l'art et de l'antiquité. Il y a près d'un demi-siècle, une description consciencieuse en a été donnée par le savant Artaud, alors directeur du Conservatoire des arts et du Musée de Lyon, dans une étude fort complète sur l'histoire de la peinture en mosaïque, et nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire les principaux traits (1).

« La mosaïque des jeux du cirque de Lyon, dit Artaud, est, en réalité, un tableau d'histoire antique. Elle donne les principaux détails des jeux, les usages des anciens, leurs costumes et la couleur caractérisque de chaque objet. Elle est composée de petits cubes de marbre et quelquefois de pierres factices ou pâtes de verre de différentes couleurs,

(1) A. Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du Midi de la France ainsi que d'un aperçu relatif au déplacement de ces pavés* — Lyon, 1835.

dont l'assemblage est appelé *opus tessellatum*. Elle a près de trois mètres de haut, sans y comprendre l'encadrement composé d'entrelacs de couleurs variées et d'une frise élégante formée de rinceaux à feuille d'acanthe qui l'entourent sur ses quatre côtés. Le tableau s'enlève en clair sur un fond noir ardoisé. Les chevaux sont d'un bai pâle, ou plutôt couleur de chair ; quelques-uns sont blancs, d'autres plus gris, selon que l'artiste l'a jugé nécessaire pour faire fuir ou détacher ses groupes.

Au milieu de l'arène se trouve la spina qui la partage dans toute sa longueur. C'est un massif en maçonnerie qui paraît avoir, suivant les proportions de la mosaïque, les quatre pieds d'élévation qu'on lui attribue ordinairement. Elle est coupée transversalement par un passage étroit où sont deux fragments de personnages vêtus en bleu : l'un tient la palme destinée au vainqueur ; l'autre, dégradé et à peine reconnaissable, semble porter le prix de l'une des deux courses. L'obélisque consacré au soleil se dresse au milieu de la spina. Deux autres passages étroits existent entre les tribornes, *metae*, des deux extrémités. Les objets sacrés relatifs aux jeux et les monuments décoratifs sont échelonnés le long du mur de la spina. On y voit les sept dauphins consacrés à Neptune et les sept œufs de bois doré consacrés à Castor et Pollux destinés à marquer le nombre des tours que faisaient les chars dans l'arène.

A l'entrée de la mosaïque sont les *carceres* ou barrières. Leur forme et leur couleur indiquent qu'elles étaient en bois. Quoique les auteurs en mentionnent le plus souvent douze, on n'en compte ici que huit, nombre égal à celui des chars. La grande entrée, dépourvue de portes, est au milieu des *carceres*. Au-dessus est la loge prétorienne occupée par trois juges habillés de bleu. Le prêteur ou l'intendant des jeux est au milieu, sur un siège plus élevé que ses deux assesseurs. Il avance le bras en dehors de la loge et tient un objet informe, blanc, probablement le manteau ou *mappa* qu'il agitait au commencement de la course pour donner le signal du départ.

On voit d'abord à l'entrée de la mosaïque, sur la ligne blanche, *creta*, le long de laquelle venaient s'aligner les

chars, un cocher, *agitator* ou *auriga*, de la faction verte, renversé, ses chevaux abattus, son char fracassé. La faction rouge vient après. C'est un quadrige dont ne voit pas le char, sensé caché par les jambes des chevaux qui sont d'ailleurs, ainsi que leur agitator, d'un très beau dessin. La troisième faction est la blanche ; elle va presque de front avec la rouge. Puis vient la bleue.

Le cinquième char, à l'angle gauche de la mosaïque, appartient à la faction rouge. C'est le deuxième accident de la course. Le char a versé en tournant la borne. L'agitator, quoique renversé, ne perd pas courage et fait des efforts pour relever d'une main vigoureuse ses chevaux abattus. La sixième faction porte la livrée bleue ; elle marche en très bon ordre. Le septième quadrige est coupé par l'obélisque et dégradé en grande partie ; mais si l'on en juge par le cavalier isolé, *singulator*, qui le suit pour le stimuler et qui est monté sur un cheval blanc, on peut croire qu'il appartient à la faction verte. Du huitième groupe enfin, il ne reste que la tête des chevaux ; il est très rapproché de la spina, devance tous les autres et paraît devoir être victorieux. On ne distingue plus la couleur de sa faction, mais tout porte à croire que c'est la verte, qui était celle pour laquelle le peuple manifestait ordinairement sa préférence. On sait que Néron, qui était un fidèle du cirque, partageait ce goût et assistait aux représentations muni d'un prisme d'émeraude afin de voir tous les objets en vert.

Une dernière figure près des barrières, dont on ne trouve aucun exemple sur les monuments antiques, est aussi vêtue de vert. C'est un personnage à pied qui tient un bassin, *nasiterna*, dont le fond est de couleur bleue. On peut présumer que c'est le *sparsor*, celui qui jetait de l'eau pour empêcher les roues de trop s'échauffer, *meta que fervidis*, ou pour rafraîchir et stimuler les chevaux au passage, *aqua ad irrigandos abluendos que equos*.

Le costume des principaux personnages mérite aussi quelque attention. Tous les auriges sont coiffés d'une sorte de toque ou casque de peau à rebord, *galerus cum margine* ; mais chacune de ces coiffures a une couleur différente. Le vêtement se compose de deux tuniques et de ces longs haut-

de-chausses, *braccae*, caractéristiques de l'habillement des gaulois de la *Gallia Braccata*. La tunique de dessous, *indusium*, est blanche et à manches longues; celle de dessus a la couleur de la quadrille, est sans ouvertures, presque sans manches et se termine près du genou ; c'est une espèce de *sagum*, serré à la taille par une courroie brune qui pouvait servir en même temps à attacher les rênes des chevaux. Les trois juges de la course paraissent avoir une toque rouge brun sur laquelle on distingue une large bande de cordon bleu foncé bordé de blanc. Le personnage qui ferme les barrières, le héraut d'armes, le *sparsor*, et en général tous ceux qui assistent à la course sans y prendre une part directe sont vêtus de bleu. Les auriges seuls portent les couleurs caractéristiques de leur faction. Les chevaux enfin ont la queue coupée et relevée à la mode des chevaux de course anglais, particularité qui est assez rare dans les monuments antiques.

Il est difficile de trouver un plus beau souvenir de l'antiquité. On assiste en quelque sorte à la résurrection de ces jeux célèbres du cirque qui ne furent pas seulement des jeux mais qui firent réellement partie de la politique et du culte de Rome. « Vous avez bien fait, écrivait Cicéron à Atticus de faire voir à Attica la pompe du cirque ; c'est un spectacle beau par lui-même sans doute, mais qui l'est encore plus par les idées de religion qui y sont attachées (1) ».

En étudiant les dessins des mosaïques antiques qui représentent ces scènes émouvantes et ces épisodes dangereux, en recherchant ensuite dans les poètes et les historiens de l'époque un écho de l'hippodrome romano-byzantin, on se rend compte des passions violentes que ce genre de spectacle devait soulever dans la foule. On ne saurait donc être surpris de voir ce sujet traité de toutes les manières non seulement dans l'ornementation des palais et des maisons de luxe, mais encore et surtout aux abords des temples et sur un grand nombre de monuments funéraires ; et on se demande quelquefois si les artistes, gui-

(1) Cicéron, *Ad. Attic.*, l. XIII, ép. 44.

dés par une sorte de symbolisme idéal, ne voyaient pas, dans ces courses rapides du cirque, comme une image de la vie elle-même, course bien autrement rapide qui nous entraîne fatalement vers une *meta* invisible, interrompue souvent par bien des obstacles et des accidents (1).

Il est très probable que l'hippodrome de Lyon devait se trouver dans le voisinage du lieu où la mosaïque a été découverte ; mais son emplacement précis est absolument inconnu. On manque aussi des premiers éléments qui pourraient permettre d'évaluer, même d'une manière approximative, le nombre de spectateurs qu'il pouvait contenir. On sait que, de tous les monuments destinés aux divertissements publics, le cirque ou l'hippodrome était celui qui présentait les plus grandes dimensions ; et en présence du nombre des places que l'on peut raisonnablement attribuer au théâtre (10,000 spectateurs) et aux amphithéâtres (de 25 à 30,000 spectateurs), on est fondé à supposer que l'hippodrome pouvait bien de son côté en contenir aussi une trentaine de mille. Mais ce ne sont là que des conjectures et des probabilités ; et tout ce que l'on peut et doit affirmer c'est que le cirque était un des éléments de ce groupe de monuments publics qui entouraient, au confluent des deux fleuves, le célèbre autel de Rome et d'Auguste et faisaient de cette partie de la ville fédérale une sorte de quartier officiel et sacerdotal, spécialement aménagé pour les cérémonies publiques, à la fois politiques et religieuses, et pour les grandes fêtes nationales des Trois Gaules.

XXIII

L'assiette de la ville antique peut aussi fournir quelques utiles indications sur l'importance de sa population. On est à vrai dire assez embarrassé pour retrouver exactement le périmètre de l'ancienne agglomération lyonnaise ; et tout

(1) Et. Récamier, *Les courses de char à Lugdunum*, op. cit.

d'abord, il faut en retrancher d'une part toute la partie située à l'aval de l'ancien confluent c'est-à-dire toute la presqu'île alluvionale moderne, d'autre part les deux grands quartiers de la Guillotière et des Brotteaux, situés sur la rive gauche du Rhône. Ce nom de *brotteaux*, d'ailleurs, est tout à fait caractéristique. Dans le vocabulaire topographique du Rhône, on désigne sous cette dénomination générique les îles ou terres basses submersibles, plus ou moins couvertes d'oseraies et qui se trouvent dans le champ d'inondation du fleuve (1). La vallée en amont de Lyon, depuis les confins des départements de l'Ain et de

(1) L'étymologie de « *brotteaux* » paraît devoir dériver du celtique *brett* ou *brott*, bois, latte, jonc servant à la fabrication des *brettos* ou hottes à l'usage des montagnards riverains de la vallée du Rhône.

Un petit village du département du Gard, Saint-Hilaire de *Brettmas*, a son territoire sur la partie de la vallée du Gardon qui s'élargit à partir d'Alais et occupe des terrains d'alluvions très fertiles en osiers et en bois de saules. Il n'y aurait rien d'exagéré à supposer que les populations cévenoles eussent établi à cet endroit une industrie de fabrication de ces engins journellement employés par les habitants de la montagne.

Près du célèbre Pont-du-Gard sur la limite des territoires de Castillon et de Remoulins, on voit des vestiges d'une ancienne localité romaine désignée dans le pays sous le nom de *bretoum* qui a très certainement la même origine que celui de *Brettmas*. Ce lieu est situé près du ruisseau de la Valliguière (*Riperia de Valle-Aquaria*, 1827, *arch. commun. de Valliguière*), en un point de la vallée où l'eau du ruisseau était autrefois stagnante sur une vaste étendue marécageuse et couverte d'oseraies.

Le *Bret'mas* des environs d'Alais (*Bertomasis* ou *Bretomansus* des anciennes chartes) parait aussi indiquer que le *mansus* primitif était construit en lattes et torchis, ainsi que les hangars et magasins de l'ancien port de Marseille (la *Cannebière*) et de l'ancien *Cannabis* lyonnais (*Cannabae — Cannabi-arium — Cannabis*, *Cabannes*).

On retrouve le nom caractéristique de « *brotteaux* » dans tous les actes du moyen âge; et l'un des plus intéressants est celui qui est relatif à l'acquisition d'un terrain contigu à l'ancien pont du Rhône, à Lyon, dont la construction a duré, on le sait, près de cinq siècles. Le 16 septembre 1383, les consuls Aynard de Villeneuve, Mathieu de Chaponnay, Guillaume de Durche, Thomas de Varey, Pierre Favre, Guillaume Trouilleur et André Bonin, en qualité d'administrateurs de la fabrique du pont, achetèrent de Perronin de Nièvre, citoyen de Lyon, une grande île ou *brotteau*, contigu à la pile de pierre du pont de bois, où se trouvaient les degrés pour descendre audit brotteau ». « *Peroninus de Nièvre, civis lugdu-*

l'Isère, n'est qu'une succession de brotteaux qui ont été, dans les premiers temps de leur formation, des terres vagues, incultes, aux contours indécis et modifiés après chaque crue, disparaissant quelquefois après les grandes inondations pour reparaître ensuite et assez semblables aux « craus » de la Durance et de la basse région du Rhône. Le plus connu de tous ces brotteaux est celui de Lyon même, qui a d'ailleurs conservé son nom et l'a donné à l'un des quartiers neufs de la ville moderne. Les Brotteaux de Lyon occupent tout le territoire situé à l'Est des ponts Morand et de Saint-Clair, où se trouvent aujourd'hui le parc de la Tête d'Or, l'hippodrome et le champ de manœuvre.

nensis..... vendit... consulibus universitatis civitatis Lugdunensis rectoribusque et gubernatoribus fabrice seu operis pontis Rodani, ad opus dicti pontis.... brotellum *situm et contiguum ponti predicto a parte boree, videlicet a quadam pila lapidea dicti pontis fustei, in qua sunt gradus pro descendendo in dicto* brotello ». (*Arch, municip.* série DD).

Indépendamment de la grande plaine des *Brotteaux* qui forme tout un quartier suburbain de Lyon, nous relevons sur la carte du cours du Rhône au 1/40000 dressée par le service des ponts-et-chaussées en 1871, deux « *brotteaux* » dans le lit moyen du fleuve près du hameau de Peyrieu dans le département de l'Ain ; deux autres petites îles des « *Brotteaux* » perdues dans les méandres qui se dessinent à l'aval de Saint-Genix-d'Aoste, au lieu dit le « *brotteau* » près de l'île de Méant, à la limite des départements de l'Isère et de l'Ain ; cinq « *brotteaux* » (le *brotteau* de Berbie, le *brotteau* du Sablon, le *brotteau* de saint-Maurice, le *brotteau* de Miribel, le *brotteau* de Neyron) qui font tous partie du groupe des îles de Miribel ; enfin au dessus de Lyon, un petit terrain dit le « *brotteau* » sur la rive droite du Rhône à son confluent avec l'Ardèche et une grande île des « *Brotteaux* » à côté de Saint-Etienne-des-Sorts (Gard).

Brotteau est donc un nom générique qui est employé, dans la vallée supérieure et moyenne du Rhône, pour désigner ces plaines basses d'alluvions récentes et ces longues îles d'oseraies, ces berges et ces francs bords, submergés régulièrement par les crues moyennes, et que le fleuve recouvre, nourrit, engraisse et quelquefois même fait disparaître au gré de ses caprices.

C'est l'analogie des « *ségonnaux* » de la région du Bas Rhône et des environs d'Arles et des « craus » de la Provence et de la zône du delta.

(Voir sur l'origine des craus et des ségonnaux, Ch. Lenthéric : *La Grèce et l'Orient en Provence*, ch. I, Paris 1878).

Il ne reste rien ou presque rien de l'ancienne enceinte romaine ; mais tout porte à croire que la muraille du moyen âge, dont on voit encore quelques débris en plusieurs endroits, suivait à peu près le même tracé (1). D'autre part, si on interroge les monuments funéraires découverts jusqu'à ce jour et qui étaient, comme on le sait, toujours placés en dehors de l'enceinte et aux portes mêmes de la ville, on reconnaît tout de suite que les quartiers de Saint-Irénée, de Vaise et de la Guillotière étaient *extra muros*. On n'a pas trouvé de tombeaux sur le plateau de la Sarra qui domine la colline de Fourvières, ce qui indigne assez nettement que ce plateau était autrefois incorporé dans la ville même. Il n'en existe pas non plus dans le quartier d'Ainay qui était alors une île, ni dans la grande langue de terre interfluviale qui forme l'assiette de la plus grande partie de la ville moderne et qui constituait une sorte de domaine fédéral et religieux, beaucoup plus grand peut-être en étendue que le municipe romain, mais certainement moins habité. Ce domaine, occupé en grande partie par des monuments publics appartenait d'ailleurs à l'association nationale des Trois Gaules. Point de tombeaux non plus dans l'archipel fluvial qui s'étendait au-dessous et qui formait une sorte de ville amphibie, cosmopolite et marchande, dont il est impossible de préciser l'assiette et l'étendue.

La ville romaine seule présentait un contour bien défini. Tout entière située sur la rive droite de la Saône, échelonnée sur la colline et bâtie sur le plateau, elle paraît avoir été entourée dès le principe d'une muraille continue qui devait partir de la rive, un peu au-dessous du pont actuel d'Ainay, à l'endroit appelé aujourd'hui la Quarantaine, puis gravir directement la pente escarpée de la colline par derrière les fortifications modernes, passer au cimetière de Loyasse, et redescendre ensuite vers la rivière qu'elle atteignait à l'extrémité du rocher de Pierre-Scize.

D'après une étude récente de M. Allmer, l'enceinte du

(1) Voir Allmer, *Etudes sur Lugdunum. Enceinte et portes.* (*Rev. épig. du Midi de la France*, oct., nov., déc., 1885.

Lugdunum romain devait avoir quatre portes. A Pierre-Scize, dit le savant épigraphiste lyonnais, existait une porte du Nord s'ouvrant sur un chemin qui menait du côté de Vaise par le bord de l'eau. A l'Ouest, au sommet du Plateau, une deuxième porte s'ouvrait sur la route d'Aquitaine, conduisant, après un parcours de 1,500 mètres environ, au carrefour de Trion, *Trivium*, où des fouilles toutes récentes ont mis au jour une magnifique série de monuments funéraires. Cette partie de la route d'Aquitaine formait ainsi, à l'entrée même de la ville, une sorte de « rue des tombeaux » analogue à celle que l'on admire à Pompeï (1). Au Midi, à peu près à l'endroit où se trouve maintenant la porte Saint-Just, devait s'ouvrir une troisième porte donnant passage à un chemin qui traversait tout le quartier Saint-Irénée en suivant la rue actuelle des Macchabées. C'était la route de la vallée du Rhône, qui conduisait à Arles, à Marseille, à Narbonne, celle-là même qui, du temps de Sidoine Apollinaire, passait à proximité de l'église des Macchabées, et de l'intérieur de laquelle, dit l'illustre prélat écrivain, on pouvait entendre retentir, « d'un côté le bruit des chevaux et des chars de la route, de l'autre, le chant des rameurs sur les bateaux de la Saône » (2). De cette porte partait un second chemin qui allait rejoindre le Trivium. Ce chemin a conservé son nom romain : c'est la rue moderne de Trion. Une quatrième porte enfin existait sur le bord de la Saône et donnait sur un sentier plus ou moins praticable qui a été transformé depuis en une belle route longeant la rive droite de la Saône ; c'est le chemin et le quai des Etroits aujourd'hui très largement ouvert. Mais à l'époque romaine,

(1) Cf Martin Daussigny, *Topographie de Lyon au IVe siècle.— Congrès arch. de France*, 29e session.

A. Vachez, *La voie d'Aquitaine et la légende de Saint-Bonnet. — Mémoires de la société littéraire, historique et archéologique de Lyon.* — Année 1881.

(2) *Hinc agger sonat, hinc Arar resultat ;*
Hinc sese pedes atque eques reflectit,
Stridentum et moderator essedorum,
Curvorum hinc chorus helciariorum.

(Sid. Apoll. *Ep.* 2, 10).

ce chemin des Etroits méritait bien son nom. Resserré entre les pentes abruptes de la colline et la rivière qui le bordait à son pied, il ne présentait pas une assiette suffisante pour qu'on pût établir une grande route. On n'y trouve pas de tombeaux et cela ne doit pas surpendre ; car on sait que les monuments de cette nature étaient invariablement placés en dehors de l'enceinte des villes, le long des routes, et formaient de véritables promenades funéraires, une sorte de cité des morts qui précédait immédiatement la cité des vivants.

D'ailleurs la Gaule, en l'an 20 avant notre ère, était soumise mais non pacifiée. Le sol était matériellement conquis, mais il restait encore à conquérir le vaincu et on était toujours sous le coup de quelques dangereux soulèvements. Agrippa, qui avait reçu la mission d'établir quatre grandes routes aboutissant de Lyon aux extrémités des quatre provinces de la Gaule (la Narbonnaise et les trois Provinces Chevelues), n'eut garde de négliger les conditions les plus élémentaires de la stratégie. Les routes qui rayonnaient autour de Lyon étaient avant tout des voies militaires ; elles se réunissaient sur le plateau au carrefour de Trion qui était ainsi un centre de rayonnement. Ce quartier de Trion, *Trivium*, était donc une véritable nécropole. Les fouilles exécutées en 1855, tout à fait à proximité de l'ancienne porte d'Aquitaine, ont déjà donné des tombes du temps d'Auguste et de Tibère. Ce sont les premières, les plus anciennes. Les morts se sont succédé, les sépultures se sont ajoutées les unes aux autres ; la file des monuments funéraires s'est allongée sur les deux routes d'Arles et d'Aquitaine. On peut déjà suivre sur un certain développement leur échelonnement chronologique; et des travaux continués avec méthode permettront sans doute de retrouver dans cette ville des morts une partie du passé de la colonie.

La ville romaine devait très certainement aussi communiquer avec le quartier du confluent et même avec l'autre rive du Rhône. La communication avec le confluent avait lieu d'une manière permanente au moyen d'un pont en pierre sur la Saône. De gros blocs retrouvés le long de la rive droite et dans le lit de la rivière, de nombreux pilotis

serrés et noircis par le temps fixent assez exactement l'emplacement du pont romain entre les ponts modernes d'Ainay et de l'Archevêché (1).

La communication entre le quartier du confluent et la rive gauche du Rhône ne peut aussi faire l'objet d'aucun doute ; mais on est beaucoup moins fondé à croire qu'il y ait eu à cette époque un véritable pont sur le Rhône comme il y en avait un sur la Saône. Ce pont romain du Rhône, que l'opinion populaire a accepté de confiance et placé en général au-dessous du pont de la Guillotière à peu près en face de la place Grolier ou de la rue Sainte-Hélène, apparaît pour la première fois dans le récit un peu fantaisiste que le P. Ménestrier donne, dans son histoire consulaire de Lyon, de la fin tragique de l'empereur Gratien en Gaule le 25 août 383. « Gratien, dit-il, s'arrêta dans Lyon où il eût été en sûreté si Andragathos, maître de la cavalerie, gagné par Maxime, ne se fût servi d'une fourberie pour l'en faire sortir et ne l'eût fait tomber dans le piège qu'il lui avait préparé. Il fit dire à l'empereur que l'impératrice son épouse arrivait au-devant de lui. Gratien monta aussitôt à cheval pour aller à sa rencontre ; et, ayant aperçu sur « le pont du Rhône » une litière magnifique qu'il crut être celle de l'impératrice, dans l'empressement qu'il eut de la voir, il descendit de cheval, mit la tête dans la litière où il croyait trouver son épouse, lorsque Andragathos, qui s'y était placé pour le surprendre, l'arrêta par les cheveux et lui coupa la tête (2).

Cette petite anecdote est à peine croyable. Les historiens de l'antiquité qui ont parlé de la mort de Gratien sont d'ailleurs nombreux (3). Ils disent bien tous qu'il fut assassiné ;

(1) A. M. Chenavard, *Lyon antique restauré*, *op. cit.*

(2) P. Cl. Fr. Ménestrier, *Histoire consulaire de Lyon*, 1674.

(3) S. Jérome, *In epitaphio Nepotiani épist.*, 22, l. 2.
Ruffin, *Hist. ecclés.*, l. II, c. xiv.
Socrate le scholastique, *Hist. eccl.* l. V, c. ii, ap. D. Bouquet, t. I, p. 604.
Paul Orose, l. VII, ap. D. Bouquet, t. I. p. 597.
Prosper Tiron, *Chronicon*, ap. D. Bouquet, t. I, p. 636.

ceux qui donnent le plus de détails ajoutent même que ce fut à Lyon dans le voisinage d'un cours d'eau qu'il se disposait à franchir ; mais le nom du cours d'eau et la mention encore plus précise d'un pont sur le Rhône sont tout-à-fait de l'invention du P. Menestrier, qui a eu le tort assez grave de viser sans raison dans son récit des textes de Saint-Jérôme et de Prosper d'Aquitaine et qui s'est contenté d'emprunter, en l'amplifiant et la transformant, une assez mauvaise chronique de l'histoire de Socrate-le-Scolastique qui manque tout à fait de critique et ne jouit pas comme exactitude d'une sérieuse autorité.

Il est très probable, il est même certain que la communication entre le quartier du confluent et la rive gauche du Rhône avait lieu à l'époque romaine au moyen d'un bac, d'une traille, peut-être d'un pont de bateaux. On sait, en effet, d'après les deux meilleurs témoignages antiques que l'on puisse invoquer, — Strabon et l'itinéraire d'Antonin — que Lyon communiquait avec sa voisine Vienne par deux routes : l'une, la plus longue, sur la rive droite du Rhône, avait 23 milles, l'autre, sur la rive gauche n'avait que 16 milles. Cette dernière était une route secondaire, d'une moindre importance, un raccourci ; et à cause de cela on l'appelait le *compendium* (1). La grande route de la rive droite, celle qui est figurée sur la carte de Peutinger, arrivait à Sainte-Colombe où elle franchissait le Rhône sur un véritable pont dont on voit encore les restes ; elle traversait ensuite Vienne, et suivait la rive droite du Rhône, de

PROSPER D'AQUITAINE, *Chronicon*, ap. D. BOUQUET, t. I, p. 625
AURÉLIUS VICTOR, c. 47, ap. D. BOUQUET, t. I, p. 567.
MARCELLIN, *Chronicon*, ap. D. BOUQUET, t. I, p. 640.
ZOSIME, l. IV, c. XXXV, dans le *corpus scriptorum historiae Byzantinae*, Bonne, 1837
S. GREGOR. TURON, *Hist. Franc.* l. I, c. XXXVIII.

(1) *Vienna Lugduno MPXXIII, aut per compendium MPXVI* — *Itin. Anton.* Voir à ce sujet la colonne milliaire de Solaise.
A. BERNARD, *Descriptions du pays des Ségusiaves* ;
DE BOISSIEU, *Inscrip. ant. de Lyon.*
ALLMER, *Inscript. de Vienne*, etc.

Vienne à Arles et à Marseille. C'était le grand chemin de la Narbonnaise ; mais la route de la rive gauche, quoique plus courte, n'était et ne pouvait être qu'une route auxiliaire, précisément parce qu'elle ne communiquait avec Lyon que d'une manière intermittente, au moyen d'un bac ou d'un pont flottant formé de bateaux ou de radeaux. Ce mode de communication n'était pas, on peut le penser, toujours praticable à cause de la largeur du fleuve, des oscillations brusques de son niveau, de son courant très rapide pendant les crues, et n'offrait pas en somme les conditions de sécurité et de continuité indispensables aux grandes routes militaires de l'empire.

Les blocs antiques, les pilotis, les enrochements, véritables écueils pour la navigation qu'on a retrouvés en abondance dans le lit du Rhône en face de la rue Sainte-Hélène, ont sans doute pu donner le change à l'opinion publique et être attribués aux ruines d'un pont romain. Il n'en est rien cependant. Etudiés de très près avec le plus grand soin (1), ces matériaux, de provenance antique sans contredit et dont on a recueilli un certain nombre au musée du Palais des Arts, ont été reconnus être de simples blocs de défense échoués en moyen âge, en général dans le cours du XIIIe siècle, dans le but de protéger contre les corrosions du Rhône deux grandes îles qui existaient encore en 1550 et faisaient partie des dépendances de l'abbaye d'Ainay. Les Frères Pontifes qui étaient préposés à la construction du pont de la Guillotière se sont très souvent servis, pour leurs travaux, de tous les monuments antiques plus ou moins ruinés qu'ils avaient sous la main. On ne se faisait pas faute alors de détruire tous les souvenirs du paganisme ; on avait là sous la main de magnifiques carrières de pierres toutes taillées, présentant par leur masse les meilleures conditions

(1) Gobin, *Note sur des inscriptions et pierres antiques découvertes à Lyon*. Lyon, 1864.

Id. — *Notice concernant quelques découvertes archéologiques faites dans le Rhône à Lyon*. —*Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon*, année, 1868.

pour servir de blocs d'enrochements (1). Ces matériaux abondaient d'ailleurs tellement à Lyon qu'on les a retrouvés maintes fois soit intacts, soit mutilés, dans les soubassements des ponts, des quais, des fortifications et dans un nombre considérable d'édifices publics ou privés. Ce sont eux que l'on voit figurer dans les comptes de la ville du XV[e] et du XVI[e] siècles sous le nom de « pierres marquées au signe de la potence, *ad signum potencie* » à cause de l'*ascia* gravée en creux ou en relief qu'elles portaient pour la plupart et qui était, comme l'on sait, le signe caractéristique de presque tous les monuments funéraires de l'époque gallo-romaine (2),

On peut donc affirmer en toute certitude qu'à l'époque romaine il existait à Lyon une communication permanente, au moyen d'un pont fixe, entre la rive droite de la Saône et les îles du confluent qui formaient le quartier désigné sous le nom de *Condate* Lyonnais, *Pagus Condatensis*, et que ce pont était situé entre le pont d'Ainay et le pont de l'Archevêché. On peut aussi considérer comme tout à fait certain que la communication entre ce quartier interfluvial, en quelque sorte amphibie, et la rive gauche du Rhône, communication qui donnait accès à la route abrégée de Vienne, n'avait lieu qu'au moyen d'un bac ou d'un passage de bateaux, que cette communication était plus ou moins intermittente et qu'il n'y avait pas sur le Rhône même, dans les premiers siècles de notre ère, de pont permanent.

XXIV

La restauration de la topographie lyonnaise à l'époque de la domination romaine a fait à plusieurs reprises l'objet de

(1) Voir grand cartulaire d'Ainay, fol. 66, *Obituarium Lugdunensis ecclesiae.* Transaction de 1220 et de 1328. (Guigue, Notre-Dame-de-Lyon, 1874.)

(2) E. C. Martin-Daussigny, *Etude sur la dédicace des tombeaux gallo-romains. — Mém. de la Soc. litt., hist. et archéol. de Lyon.* 1870-71.

Voir la savante étude de M. Guigue, sur *Notre-Dame de Lyon. — Recherches sur l'origine du pont de la Guillotière*, etc.— *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, années 1874-1875.

tentatives fort intéressantes ; mais, il faut le reconnaître, les plans qui ont été dressés ne peuvent présenter un grand caractère d'exactitude.

L'un des plus pittoresques, celui qui a été dessiné en 1850 par l'architecte Chenavard et agrémenté d'ingénieuses perspectives (1), est plutôt un travail d'artiste qu'un document. Le plan comparatif de l'assiette actuelle de la ville et de son assiette, au premier siècle, inséré dans la savante géographie de la Gaule romaine de M. E. Desjardins et qui donne les trois parties de Lyon au 1er siècle, n'est aussi qu'une indication générale (2). Les limites de la ville romaine seule présentent une réelle exactitude ; mais le confluent des deux fleuves a été beaucoup trop prolongé à l'aval, et il est très probable que tout le quartier interfluvial n'était pas aussi bien formé et que sa superficie et ses contours différaient beaucoup plus de ceux de Lyon moderne avec lesquels le plan les confond sensiblement.

Un dernier plan a été produit récemment par M. le baron Ravenat et paraît plus rapproché de la vérité (3). Ainsi que les deux précédents, il indique très nettement l'emplacement de la colonie romaine étagée à mi-côte sur la colline de Fourvières ; mais il donne avec plus de vraisemblance la situation du confluent au pied même de la colline Saint-Sébastien dans le quartier de la place des Terreaux.

Comme toutes les villes de la vallée du Rhône, Lyon a existé tout d'abord sur la hauteur et n'est descendu que graduellement le long des berges du fleuve. Les Terreaux, les Brotteaux, la Guillotière, Ainay, n'existaient pas dans le principe ou plutôt n'existaient qu'à l'état d'îles qui se sont successivement agrandies, soudées, et ont fini par consti-

(1) A. M. Chenavard, *Lyon antique restauré d'après les recherches et documents de F. Artaud.* Notice, plan et vues géométrales. Lyon, 1850.

(2) E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine.* t. III, pl. II.

(1) Baron Ravenat, *Fourvières, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine. Recherches archéologiques sur l'emplacement où les premiers chrétiens lyonnais souffrirent le martyre.* Lyon, 1880.

tuer le Lyon moderne. La plus grande partie de la ville actuelle est bâtie sur ce terrain d'alluvions, a été réellement conquise sur les eaux ; et ce sont les travaux du XVII[e] siècle, projetés et exécutés en partie par l'architecte Perrache, qui ont donné à la ville moderne son assiette et son contour définitifs.

Il est donc absolument impossible de dresser méthodiquement un plan complet de toute l'agglomération lyonnaise à l'époque romaine. On ne peut connaître exactement que la colonie, la ville impériale, celle qui porta d'abord le nom celtique de *Lugdunum*, qui prit ensuite la qualification officielle de *colonia copia Claudia Augusta Lugdunensis* et qui était le municipe romain. Si l'on compare le développement de son enceinte, les dimensions de ses amphithéâtres, l'étendue de ses ruines, à ceux des villes antiques que l'on connait le mieux, de Rome par exemple, on peut se faire une idée, sinon exacte du moins raisonnable, du chiffre de sa population. Rome, au temps de sa plus grande splendeur paraît avoir eu un million et demi, tout au plus deux millions d'habitants, et le périmètre de son enceinte était de vingt à vingt-cinq kilomètres. A Lyon, le périmètre de la ville romaine présentait à peu près la figure d'un cercle de quatre à cinq kilomètres de développement, dont la Saône formait environ les deux tiers et une muraille l'autre tiers. D'après ces données, la superficie de la colonie romaine aurait contenu à peu près le vingtième de la population de Rome. Il est donc peu probable que la ville romaine, bâtie sur le coteau de Fourvières, ait jamais eu plus de cent mille habitants.

A ce chiffre, il convient sans doute d'ajouter le contingent des faubourgs ou de l'agglomération *extra muros*, c'est-à-dire de la ville fédérale et du pays du confluent. Mais ici l'on est réduit à de simples hypothèses. Comment en effet évaluer cette population flottante du confluent, dans ces îles à demi formées qui constituaient le *pagus condatensis* ? Quel chiffre donner à ce concours de gaulois et d'étrangers qui se réunissaient chaque année à l'époque des grandes foires du mois d'août autour de l'autel de Rome et d'Auguste ? Les trois Provinces Chevelues y envoyaient

leurs délégués. Cette pointe du confluent présentait alors une animation et un mouvement incomparables. La fête coïncidait avec la foire. Une foule bigarrée se répandait sur la grève couverte de baraquements où s'étalaient les produits du monde entier, marché cosmopolite où les échanges se faisaient soit en nature, soit avec des métaux précieux et des monnaies de toutes les provenances et de toutes les effigies. Les Orientaux y apportaient leur ivoire et leurs aromates, les Syriens et les Phéniciens, leurs étoffes teintes et brodées et leurs verreries qui rivalisaient avec les produits de la fabrication lyonnaise. On y voyait les Bretons avec leurs ambres et leurs étamages plus brillants que l'argent, les Aquitains avec leurs lits de plumes, les Belges avec leurs étoffes de laine grossière, les Germains avec leurs salaisons, les Espagnols avec leurs armes finement trempées. Les produits nationaux tenaient naturellement la plus grande place. Les étoffes de lin et de chanvre du Nord de la Gaule, les poteries rouges dont la Cisalpine inondait toute l'Europe, les huiles fines de Provence, les vins corsés et poissés de la Narbonnaise et de la vallée du Rhône, constituaient de véritables entrepôts abrités sous de grands hangars, établis probablement d'une manière temporaire sur toutes les berges du confluent. Comme cela existait encore au siècle dernier sur le Rhône, à la foire de Beaucaire, une flotte de barques, de radeaux, d'allèges de toute forme, de toute provenance était amarrée au rivage, encombrant les divers bras du fleuve qui serpentait au milieu des îles du confluent et formait comme une seconde ville flottante, bien autrement bruyante que la ville officielle étagée sur la colline. Pendant ce temps, la grande Panégyrie de la Gaule (pour employer l'expression même de la célèbre lettre des églises de Lyon et de Vienne aux églises d'Asie) se déroulait officiellement dans la ville sacerdotale, au milieu des chants, des spectacles et des fêtes avec un luxe, un éclat et une ampleur qui ne furent peut-être jamais dépassés.

Aucune donnée statistiqne ne permet de se faire une idée quelque peu exacte du mouvement de cette population pendant la période des fêtes. A vrai dire, ce va-et-vient de trafi-

quants, débarquant à Lyon de tous les points de l'empire et y apportant pendant quelques semaines les marchandises de la partie du monde alors connue, ne saurait entrer en ligne de compte dans l'évaluation de la population lyonnaise ; mais cet apport accidentel devait cependant entretenir, soit dans la ville fédérale, soit dans les îles du confluent, une certaine population permanente. Bien qu'il soit impossible de la déterminer, on doit la regarder comme bien inférieure numériquement à celle de la colonie elle-même ; elle ne devait vraisemblablement pas dépasser trente ou quarante mille âmes. Ce n'est là, il faut en convenir, qu'une hypothèse un peu fragile ; mais elle suffit cependant pour permettre d'affirmer que l'agglomération lyonnaise n'était pas, même au temps de sa plus grande splendeur, comparable à nos grandes capitales selon nos idées et était même bien inférieure, comme grandeur, à la ville moderne.

En somme, Lyon se composait au premier siècle de trois groupes très distincts.

Le premier, le plus important, celui qui avait une assiette fixe, était la colonie — le municipe — étagé sur les pentes du coteau de Fourvières et couronnant le plateau. On l'appelait officiellement *colonia copia Claudia Augusta Lugdunensis* ; il ne paraît pas avoir contenu plus de quatre-vingts à cent mille habitants.

Le second, la ville fédérale et sacerdotale, où se tenait annuellement la grande assemblée des Trois Gaules, *concilium totius Galliae*, et qui comprenait surtout des monuments officiels, occupait les pentes de Saint-Sébastien et de la Croix-Rousse. C'était l'*urbs sacerdotalis trium provinciarum Galliae*.

Le troisième enfin n'était qu'un grand faubourg dans l'archipel fluvial situé en aval du confluent où se trouve aujourd'hui la majeure partie de la ville moderne, et on l'appelait le *pagus condatensis*.

Même aux jours de sa plus grande splendeur, dans tout l'éclat de ses fêtes annuelles, il est difficile d'admettre que le chiffre du la population lyonnaise, sédentaire ou flottante, ait pu atteindre deux cent mille âmes. C'était à peine le dixième de Rome.

XXV

Notre intention n'est pas de suivre ici les transformations de Lyon à travers les siècles, encore moins de retracer les différentes périodes de sa vie très mouvementée. Lyon a connu toutes les formes de gouvernement et de despotisme : empire romain, royauté burgonde, royauté mérovingienne, royauté carlovingienne, royauté bourguignonne, gouvernement des archevêques, régime consulaire, administration des gouverneurs du Lyonnais. Peu de villes ont laissé plus de documents écrits de tous les âges, ou possèdent des archives plus riches et plus variées. Dès le XVIe siècle, Paradin ouvrait la série des historiens de Lyon. Après lui vinrent les travaux de Rubys, du P. Cl. Fr. Menestrier, du P. D. de Colonia, de Pernetti, de Saint-Aubin, de Lumina, de Clerjon, de Montfalcon, de Sacconay, de Jacob Spon, etc..... A ces ouvrages d'ensemble, il faut ajouter les innombrables volumes et les documents de toute nature publiés depuis Simphorien Champier jusqu'à nos érudits contemporains, qui ont traité de faits isolés, de recherches locales, d'institutions particulières. Tout a été dit et écrit sur le passé de Lyon. La réunion de tous les ouvrages, de tous les mémoires produits depuis près de deux siècles seulement constituerait une véritable bibliothèque, et le catalogue seul formerait la matière d'un volume fort respectable. Nous sortirions assurément de notre cadre si nous essayions d'en faire seulement une analyse sommaire. Il nous est cependant impossible, après avoir essayé de reconstituer la topographie et la vie antiques de la ville gallo-romaine, de ne pas inviter le lecteur à jeter un coup d'œil rapide sur la ville moderne. Lyon a été la première ville des Gaules ; c'est encore la seconde ville de France. Les conditions principales de son organisme, le fonctionnement de son commerce, le caractère et les mœurs de ses habitants sont dignes d'appeler quelques instants l'attention ; et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici l'esquisse rapide,

mais très finement étudiée, que nous en a laissée un écrivain de génie dans des pages à peu près oubliées aujourd'hui.

« Lyon, dit M. de Lamartine (1), est situé comme toutes les grandes villes de manufactures, à ce point précis des territoires où le sol, les cultures, les combustibles, le feu, les eaux et les populations touffues fournissent tous les éléments et tous les bras nécessaires à un grand travail, et où les vallées, les plaines, les routes et les fleuves s'ouvrent, se ramifient et coulent pour porter et distribuer les produits aux provinces ou aux mers. La géographie et l'industrie se comprennent et semblent combiner l'assiette de ces vastes ateliers humains. Ce phénomène est si instinctif qu'on l'observe même chez les animaux en apparence dépourvus de raisonnement. Les grandes fourmilières et les grandes réunions d'abeilles dans les ruches sont toujours placées à l'embouchure et à l'embranchement des chemins, des eaux et des vallées.

» Le site militaire de Lyon est conforme à son site commercial. Une haute presqu'île, appelée la Dombe, s'étend de Trévoux d'un côté et de Maximieux de l'autre, entre deux grands cours d'eau, le Rhône et la Saône. Cette langue de terre fertile court, en se rétrécissant toujours, jusqu'à un plateau élevé, appelé la Croix-Rousse, faubourg de Lyon. Là, le plateau rongé presque à pic par les deux fleuves s'affaisse tout-à-coup, descend en rampes rapides et s'étend ensuite en plaine basse et triangulaire jusqu'au confluent des deux eaux. Cette plaine étroite et longue est le corps de la ville.

» A droite, la Saône, rivière presqu'aussi large mais plus douce et plus maniable que le Rhône, coule lentement des montagnes et des vallées de l'ancienne Bourgogne, pénètre dans Lyon par une gorge étroite embarrassée encore de quelques îles, se glisse entre les quais de la ville, sous les collines de Fourvières et de Sainte-Foy qui la dominent à l'Ouest et va se confondre dans le lit du Rhône à la pointe marécageuse de Perrache.

(1) Lamartine, *Histoire des Girondins*, XLIX, xi à xv.

» La ville, trop resserrée par les deux rivières, a franchi sa première enceinte et, pour ainsi dire, débordé de la presqu'île du côté de la Saône. Sa cathédrale, ses tribunaux et ses quartiers les plus paisibles sont jetés et entassés entre la montagne et la rivière. Des rues sont dressées comme des échelles contre les pentes. Les maisons semblent grimper contre le roc et se suspendre aux flancs des collines. Plusieurs ponts les uns de pierre, les autres de bois, font communiquer entre eux ces deux quartiers de la ville.

» Du côté opposé, la ville, assise sur une plage élevée, étale au levant la longue et opulente façade de ses quais Saint-Clair. Aucune colline, aucune ondulation de terrain n'encaisse le Rhône et n'intercepte la vue. Le fleuve y coule presque au niveau des basses terres des Brotteaux. Les vastes plaines du Dauphiné, souvent inondées par les débordements du Rhône, s'étendent au loin et laissent le regard se développer jusqu'aux collines noires et houleuses du Bugey à gauche, en face et à droite jusqu'aux cimes des Alpes, de la Suisse, de la Savoie et de l'Italie. Les neiges éclatantes de ces montagnes se confondent à l'horizon avec les nuages.

» Entre les quais du Rhône et les quais de la Saône, s'étend la ville proprement dite, avec ses quartiers populeux, ses places, ses rues, ses établissements publics, son hôtel de ville, ses hôpitaux, ses théâtres. L'espace étroit a pressé les rangs, entassé et amoncelé les édifices. On voit que partout la population, les ateliers, l'activité, la richesse, le travail ont disputé la place à l'air et à la lumière, choses sans prix dans le commerce. En entrant dans la ville, son aspect sombre, austère et monacal saisit le cœur. Les chambres étroites, les maisons hautes, le jour rare, les murs enfumés les portes basses, les fenêtres aux châssis de papier huilé pour épargner les vitres, les magasins obstrués de caisses et de ballots, le mouvement affairé mais silencieux des rues, des quais, des places publiques, le visage soucieux et préoccupé des citoyens qui ne perdent point de temps en conversations oiseuses mais qui s'abordent d'un geste et qui se séparent après un mot bref échangé en marchant, l'absence de voitures de luxe, de chevaux, de promeneurs

dans les quartiers riches, tout annonce une ville sérieuse, occupée d'une seule pensée, âme de cette ville du travail. Cette pensée visible, c'est le gain.

» Sa population offre dans ses traits un contraste frappant avec la population riante, légère et martiale des autres grandes villes de la France. Les hommes sont grands, forts, de stature massive, mais où les muscles sont détendus et où la chair domine. Les femmes, d'une beauté idéale et presque asiatique, ont dans les yeux, dans la physionomie, dans la démarche, une mollesse et une langueur qui rappellent la vie inanimée et sédentaire de l'Orient. On sent, à leur contenance, qu'elles sont là pour les hommes des objets d'attachement mais non des idoles et des jouets de plaisir. Leur séduction même a cette décence grave qui est comme la sainteté de la beauté ; leur regard est tendre mais chaste. Passions à l'ombre ; population ardente du Midi préservée par les mœurs du Nord.

» A côté de la légèreté de la France du centre et de la vivacité turbulente de la France méridionale, le peuple de Lyon forme un peuple à part ; colonie lombarde implantée et naturalisée entre deux fleuves sur le sol français. Son caractère est analogue à sa conformation. Bien que douée de facultés riches par la nature et par le climat, l'intelligence du peuple y est patiente, lente et paresseuse. La contention exclusive et uniforme de la population tout entière vers un seul but, le gain, a absorbé dans ce peuple les autres aptitudes. Les lettres sont négligées à Lyon, les arts de l'esprit y languissent, les métiers sont préférés. La peinture y fleurit. La musique, le moins intellectuel et le plus sensuel de tous les arts, y est cultivée. Cet art convient à une ville qui va le soir, après une journée laborieuse, acheter dans ses théâtres ses plaisirs comme elle achète tout.

» Le choc des idées et des systèmes, qui agite et qui ébruite le monde intellectuel, s'amortit dans ces murs. Une telle ville change peu ses idées, parce qu'elle n'a pas le temps de les réfléchir. Elle vit de ses traditions et se transmet ses mœurs et ses opinions héréditaires comme ses pièces d'or, sans les vérifier ni les sonder. C'est la ville de la

régularité, de l'habitude et de l'ordre. Une sage routine de mœurs et de vie est, avec l'économie, la vertu qui élève au plus haut degré d'estime publique. Les grandes lumières offusquent, les grands talents inquiètent, parce qu'ils dérangent la règle, cette souveraine des mœurs. Les supériorités y subissent l'ostracisme et l'indifférence. Aussi Lyon a-t-il montré souvent un grand peuple, rarement de grands hommes.

» On conçoit que les vertus d'un tel peuple doivent participer de sa nature. Il en a de grandes, et entre toutes le travail, l'économie et la probité. Ses vertus même sont lucratives. Il est religieux, mais non jusqu'au fanatisme, qui suppose l'enthousiasme. Son clergé nombreux, respecté, obéi, y exerce un empire absolu sur les familles, sur les femmes, sur l'éducation des enfants, sur la noblesse et sur le peuple. Des monastères de tous les ordres religieux d'hommes et de femmes y couvrent les collines. L'Italie semble déborder jusque là par dessus les Alpes, avec ses pompes religieuses et son esprit sacerdotal.

» L'imagination du peuple s'y entretient, avec une infatigable avidité, d'images miraculeuses, de statues animées, de chapelles privilégiées, de pèlerinages, de prédictions, d'apparitions, de prodiges. Lyon se souvient d'avoir été la première colonie du christianisme dans les Gaules. Les tombeaux de ses saints et de ses martyrs, ses catacombes, ses églises romanes, sa cathédrale gothique de Saint-Jean, tout rappelle la Rome des Gaules. Tout attestait, dans l'aspect extérieur da la ville et dans les rites de son peuple pieux, que le catholicisme était profondément incrusté dans son âme, comme dans son sol, et que, pour l'extirper, il aurait fallu extirper la ville elle-même.

» Lyon forme deux villes distinctes et contient en apparence deux peuples : la ville du commerce, qui s'étend des hauteurs de la Croix-Rousse jusqu'à la place de Bellecour, et qui a pour centre la place des Terreaux ; la ville de la noblesse, des capitalistes, du commerce enrichi et rassasié, qui se repose et qui s'étend autour de la place de Bellecour et dans les quartiers opulents de Perrache. Là le travail, ici le loisir ; là la bourgeoisie, ici l'aristocratie. Mais, à

l'exception d'un très petit nombre de familles militaires et féodales, cette noblesse des capitaux diffère peu de la bourgeoisie d'où elle sort. Elle ne travaille plus elle-même, il est vrai ; mais elle place et surveille ses capitaux dans la fabrique et dans le commerce de la ville manufacturière. Les fabricants sont les fermiers industriels de ces riches prêteurs.

» La ville est essentiellement plébéienne. La bourgeoisie, innombrable, riche, sans faste, sortant sans cesse du peuple et y rentrant sans honte par le travail des mains, rappelle ces corps d'arts et de métiers de la soie et de la laine de la république commerciale de Florence, dont Machiavel raconte l'histoire et qui, s'honorant de leur industrie et portant pour drapeaux les outils du fouleur et du tisseur, formaient des factions dans l'état et des castes dans la démocratie. Tel était alors et tel est encore aujourd'hui Lyon. Au-dessous de cette universelle bourgeoisie s'étend une population de deux cent mille ouvriers, résidant dans la ville, dans les faubourgs, dans les petites villes et dans les villages du territoire lyonnais. Cette population est employée par les fabricants aux différents métiers de leur industrie et surtout à la préparation de la soie.

» Ce peuple de travailleurs n'est point entassé, comme dans d'autres villes, dans d'immenses ateliers communs où l'homme, traité comme un rouage mécanique, s'avilit dans la foule, se pervertit par le contact et s'use par le frottement continuel avec d'autres hommes. Chaque atelier de Lyon est une famille composée du mari, de la femme, des enfants ; cette famille va chercher toutes les semaines l'ouvrage, la soie, les modèles. Les ouvriers emportent chez eux les matières premières, les ourdissent à domicile et reçoivent, en les rendant aux fabricants, le prix convenu pour chaque pièce de soierie manufacturée. Ce genre de fabrication, en conservant à l'ouvrier son individualité, son isolement, son foyer, sa famille, ses mœurs et sa religion, est mille fois moins propice à la sédition et à la corruption du peuple que ces armées de machines vivantes, disciplinées par les autres industries dans des ateliers communs, où une étincelle produit l'explosion et l'embrâsement. Ce travail à la tâche

établit de plus, entre la bourgeoisie et le peuple, des rapports continuels et une mutuelle solidarité de bénéfices ou de pertes, éminemment propres à unir les deux classes par une communauté de mœurs et par une communauté d'intérêts. Les villes des montagnes du Forez, Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Vienne, Montbrison, Saint-Chamond, sont autant de colonies occupées des mêmes industries, régies par les mêmes mœurs, animées par le même esprit. Cette population de même race, groupée ou disséminée, d'environ cinq cent mille âmes, est essentiellement active comme le travail, morale comme la religion, sédentaire comme l'habitude, parcimonieuse comme le gain, conservatrice comme la propriété. Tout ébranlement des choses l'inquiète. Le chômage ou le travail, la perte ou le bénéfice sont pour ce peuple toute la politique et tout le gouvernement ».

Quelques lignes de ce résumé ont sans doute un peu vieilli ; quelques détails pourraient être ajoutés, d'autres modifiés, et le tableau serait ainsi complètement en harmonie avec les transformations et les progrès de la ville moderne. Mais l'ensemble est plein de vie et de vérité, la peinture colorée et saisissante ; et la physionomie de la grande agglomération lyonnaise, dessinée de main de maître, se détache avec une netteté et un relief incomparables. C'est bien la grande ville industrielle du Rhône et de la Saône, justement fière de tenir dans ses bras deux des plus beaux fleuves de l'Europe auxquels elle a dû et doit encore sa prospérité, son caractère, son type, son originalité. Alors que Paris n'était qu'une ville secondaire, bien au-dessous de Narbonne, d'Arles, de Marseille, de Nimes même, Lyon, à la fois colonie romaine, cité sacerdotale, centre de la fédération des Trois Provinces, grand marché de l'Occident, était la vraie capitale des Gaules et en portait orgueilleusement le nom, *Lugdunum caput Galliarum*. Sans doute elle l'a perdu depuis plusieurs siècles, mais elle peut garder celui de « Métropole du Rhône » ; et celui-là, aucune ville ne pourra jamais le lui disputer.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

SUR LA DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA GAULE EN PROVINCES ET EN CITÉS AU PREMIER SIÈCLE

D'après Strabon, les soixante *cités* ou *peuples* de la Gaule Chevelue, *Gallia Comata*, étaient représentées à l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon (1). L'autel fut élevé par Néron Claudius Drusus, l'an 12 avant notre ère et consacré deux ans après, l'an 10.

Trente-trois ans plus tard, l'an 21 après J.-C., Tacite, à propos de la révolte en Gaule de Sacrovir, porte le nom des cités à soixante-quatre (2).

L'organisation générale et la constitution politique de la Gaule avaient eu lieu l'an 727 de la fondation de Rome (27 ans avant J.-C.). Lors de la grande assemblée tenue par Auguste à Narbonne, et désignée sous le nom de *concilium Galliae* ou de *conventus* de Narbonne, Auguste y consacra officiellement la grande division de tout le pays en deux parties très distinctes :

1° L'ancienne province romaine, celle qu'on appelait la Narbonnaise, ou plus simplement la Province, *Provincia*.

2° La Gaule, conquise par César, appelée successivement *Gallia Nova*, *Gallia Ultima* ou *Ulterior*, *Gallia Altera*, *Celtica*, mais dont le vrai nom était la Gaule Chevelue, *Gallia Comata*. Elle se divisait

(1) ἔστι δὲ βωμὸς ἀξιόλογος ἐπιγραφὴν ἔχων τῶν ἐθνῶν ἑξήκοντα [τὸν ἀριθμὸν]. (STRAB., *Géog.* IV, VIII, 2.)

(2) *In quatuor sexaginta Galliae civitates......*

Non Treveros modo et Aeduos, sed quatuor et sexaginta Galliarum civitates descivisse. (TAC., *Ann.* III, 44.)

en trois provinces, *tres provinciae, tres provinciae Galliarum* qu'on appelait aussi quelquefois les Trois Gaules, *Tres Galliae*.

Ces trois provinces étaient : L'Aquitaine, la Celtique ou Lyonnaise, la Belgique et étaient désignés souvent sous le nom de *Tres Provinciae Imperiales*.

Voici, d'après la savante géographie de la Gaule romaine, par M. E. Desjardins, la division en cités de ces trois provinces :

I — *AQUITAINE*

1° AQUITAINE IBÉRIENNE

1. *Tarbelli*, Gascogne et Béarn, cap. *Aquae Tarbellicae*, Dax.
2. *Vassaei*, Bazadais, cap. *Cossium*, Bazas.
3. *Ausci*, partie de l'Armagnac, cap, *Elimberris* (plus tard *Augusta Auscorum*), Auch.
4. *Lactorates*, Armagnac oriental, cap. *Lactora*, Lectoure.
5. *Convenae*. Gascogne méridionale et Cominges, cap. *Lugdunum* Saint-Bertrand-de-Cominges.

2° AQUITAINE GAULOISE

1. *Pictones*, Poitou, cap. *Limonum*, Poitiers.
2. *Santones*, Saintonges, cap, *Mediolanum*, Saintes.
3. *Bituriges Vivisci*, Bordelais, cap. *Burdigala*, Bordeaux.
4. *Lemovices*, Limousin, cap. *Augustoritum*, Limoges.
5. *Petrocorii*, Périgord, cap. *Vesuna*, Périgueux.
6. *Nitiobriges*, Agénois, cap. *Aginnum*, Agen.
7. *Cadurci*, Quercy, cap. *Divona*, Cahors.
8. *Bituriges Cubi*, Berry, cap. *Avaricum*, Bourges,
9. *Ruteni*, Rouergue, cap. *Segodunum*, Rodez.
10. *Gabali*, Gévaudan, cap. *Anderitum*, Javoulx.
11. *Arverni*, Auvergne, cap. *Nemetum*, Clermont.
12. *Vellavii*, Velay, cap. *Revesio*, Saint-Paulien.

II — *CELTIQUE OU LYONNAISE*

1. *Aedui*, Autunois, cap. *Bibracte*, Mont-Beuvray ; plus tard *Augustodunum*, Autun.
2. *Segusiavi*, Lyonnais et Forez, cap. *Forus*, Feurs.
3. *Senones*, Senonais, cap. *Agedincum*, Sens.

4. *Parisii*, Parisis, cap. *Lutetia*, Paris.
5. *Carnutes*, Chartrain et Orléanais, cap. *Autricum*, Chartres.
6. *Turoni*, Tourraine, cap. *Caesarodunum*, Tours.
7. *Andecavi*, Anjou, cap. *Juliomagus*, Angers.
8. *Namnetes*, Loire-Inférieure cap. *Corbilo*, Saint-Nazaire, et *Condivincum*, Nantes.
9. *Veneti*, Morbiham, cap. *Dariorigum*, Vannes.
10. *Osismii*, Fiuistère, cap. *Vorganium*, Carhaix, et *Gesocribate*, Brest.
11. *Curiosolitae* ou *Arvii*, Côtes-du-Nord, environs de Corseul.
12. *Abrincatui*, Avranchin, cap. *Ingena*, Avranches.
13. *Unelli*, Cotentin, cap. *Crociatonum*, Carentan.
14. *Redones*, Ille-et-Vilaine, cap. *Condate*, Rennes.
15. *Viducasses*, Calvados occidental, cap. *Araegenuae*, Vieux, près de Caen.
16. *Lexovii*, pays d'Auge et Lieuvin, cap. *Noviomagus*, environs de Lisieux.
17. *Aulerci Eburovices*, Eure, cap. *Mediolanum*, Vieil-Evreux.
18. *Aulerci Cenomani*, Sarthe, cap. *Suindinum*, Le Mans.
19. *Aulerci Diablintes*, Mayenne, cap. *Noviodunum*, Jublains.
20. *Caletes*, pays de Caux, cap. *Juliobona*, Lillebonne.
21. *Tricasses*, Champagne. cap. *Augustobona*, Troyes.
22. *Veliocasses*: Roumois et Vexin, cap. *Rothomagus*, Rouen.
23 *Meldi*, Brie, cap. *Latinum*, Meaux.

III — *BELGIQUE*

1. *Raurici*, Alsace supérieure et canton de Bâle.
2. *Helvetii*, Suisse, cap. *Aventicum*, Avenches.
3. *Sequani*, Franche-Comté, cap. *Vesontio*, Besançon.
4. *Lingones*, Haute-Marne, cap. *Andomantunum*, Langres.
5. *Atrebates*, Artois, cap. *Nemetacum*, Arras.
6. *Bellovaci*, Beauvaisis, cap. *Caesaromagus*, Beauvais.
7. *Ambiani*. Picardie, cap. *Samarabriva*, Amiens.
8. *Morini*, Pas-de-Calais, cap. *Tarvenna*, Thérouanne.
9. *Tungri*, pays de Tongres, cap. *Aduatucum*, Tongres.
10. *Menapii*, Flandre maritime, cap. *Castellum Menapiorum*, Cassel.
11. *Nervii*, Hainaut, cap. *Bagacum*, Bavay.
12. *Veromandui*, Vermandois.
13. *Suessiones*, Soissonnais, cap. *Noviodunum*, Soissons.

14. *Remi*, partie de la Champagne, cap. *Durecortorum*, Reims.
15. *Treveri*, province de Trèves.
16. *Mediomatrici*, Messin, cap. *Divodurum*, Metz.
17. *Leuci*, pays de Toul, cap. *Tullum*, Toul.
13. *Silvanectes*, Senlis.
19. *Batavi*, Batavie, à l'embouchure de la Meuse et du Rhin, cap. *Batavodurum*, Leyde.
20. *Ubii*, cité des Ubiens, entre le Rhin et la Roër, cap. *Ara* ou *Oppidum Ubiorum*, plus tard *Colonia Agrippinensis*, Cologne.

RÉCAPITULATION

Aquitaine Ibérienne,....................	5	17
Aquitaine Gauloise,.....................	12	
Celtique ou Lyonnaise..........................		23
Belgique....................................		20
Total................		60

Tels furent les soixante peuples ou cités qui, d'après Strabon, élevèrent, à frais communs, l'autel de Rome et d'Auguste, à Lyon, et dont les noms furent inscrits et les statues représentatives disposéees, soit antour de l'autel, soit dans l'édifice voisin, destiné à l'assemblée annuelle des députés des Trois Provinces.

A partir de l'an 21 de notre ère, il faut ajouter à cette liste, sur la foi de Tacite, quatre nouvelles cités situées dans la vallée du Rhin.

1. *Triboci*, Alsace médiane, cap. *Argentoratum*, Strasbourg.
2. *Vangiones*, Evêché de Worms, *Borbetomagus*, Worms.
3. *Nemetes*, Evêché de Spire, cap. *Noviomagus*, Spire.
4. *Ubii* supérieurs, cap. *Moguntiacum*, Mayence.

On retrouve ainsi le nombre de soixante-quatre cités ou peuples indiqués par Tacite.

On ne doit pas compter dans cette liste des soixante ou soixante-quatre cités les trois colonies romaines de Lyon, d'Augst et la Colonie Equestre de Nyon, qui n'avaient pas de territoire propre et qui étaient établies :

La première, *Colonia Copia Augusta Lugdunum* (Lyon), sur le territoire des *Segusiavi*,

La seconde, *Raurica Colonia deducta* (Augst), sur le territoire des *Raurici*,

La troisième, *Colonia Equestris* (Nyon), sur le territoire des *Helvetii*.

Quant à la Narbonnaise, la province romaine par excellence, *Gallia Narbonensis, Provincia Romana, Provincia* elle comprenait vingt cités administrées par un proconsul, dont la résidence était à Narbonne.

Voici, toujours d'après M. Desjardins, le nom de ces vingt cités à la mort d'Auguste, 14 ans après J.-C.

1. *Colonia Julii Paterna Narbo Martius Decumanorum Atacinorum*, Narbonne.
2. *Colonia Julia Paterna Arelate Sextanorum*, Arles.
3. *Forum Julii Octavanorum Pacensis Classica*, Fréjus.
4. *Colonia Julia Baeterrae Septimanorum*, Béziers.
5. *Colonia Firma Julia Arausio Secundanorum Cavarum*. Orange.
6. *Colonia Julia Carcaso Volcarum Tectosagum*, Carcassonne.
7. *Colonia Augusta Nemausus*, Nimes.
8. *Colonia Julia Augusta Aquis Sextis Salluviorum*, Aix en Provence.
9. *Colonia Tolosa Volcarum Tectosagum*, Toulouse.
10. *Colonia Ruscino* et *Illiberis* Castel-Roussillon et Elne.
11. *Colonia Avenio Cavarum*, Avignon.
12. *Colonia Cabellio Cavarum*, Cavaillon.
13. *Colonia Carpentoracte* ou *Forum Neronis*, Carpentras.
14. *Colonia Julia Apta*, Apt.
15. *Colonia Julia Augusta Reii Apollinares*, Riez.
16. *Colonia Valentia Cavarum*, Valence.
17. *Colonia Vienna Allobrogum*, Vienne.
18. *Alba Helviorum*, Aps en Vivarais.
19. *Colonia Luteva*, Lodève — ou bien *Augusta Tricastinorum*, Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).
20. *Civitas Vocontiorum fœderata*, *Vasio*, Vaison, et *Lucus Augusti*, Luc-en-Diois.

En résumé, le nombre des cités de la Gaule au premier siècle était de quatre-vingts ou de quatre-vingt-quatre, en y adjoignant les quatre cités rhénanes.

La Gaule comprenait enfin, géographiquement, la colonie grecque autonome de Marseille, *Massilia Græcorum*, avec ses dépendances ou succursales : *Agatha*, Agde ; *Antipolis*, Antibes, etc., etc.... (Voir, pour les colonies grecques du littoral de la Méditerranée, Ch. Lenthéric, les voies antiques de la région du Rhône, *op. cit.*)

(Extrait de la Géographie historique et administrative de E. Desjardins, tome III.)

II

TABLES CLAUDIENNES EN BRONZE DU MUSÉE DE LYON

(TEXTE)

. . . .

. . . . MAE RERVM NO. . . . .

EQVIDEM. PRIMAM. OMNIVM. ILLAM. COGITATIONEM. HOMINVM. QVAM
MAXIME. PRIMAM. OCCVRSVRAM. MIHI. PROVIDEO. DEPRECOR. NE
QVASI. NOVAM. ISTAM. REM. INTRODVCI. EXHORRESCATIS. SED. ILLA
POTIVS. COGITETIS. QVAM. MVLTA. IN. HAC. CIVITATE. NOVATA SINT. ET
QVIDEM. STATIM. AB. ORIGINE. VRBIS. NOSTRAE. IN. QUOD. FORMAS
STATVSQVE. RES. P. NOSTRA. DIDVCTA. SIT

QVONDAM. REGES. HANC. TENVERE. VRBEM. NEC. TAMEN. DOMESTICIS. SVCCES
SORIBVS. EAM. TRADERE. CONTIGIT. SVPERVENERE. ALIENI. ET. QVIDAM. EXTER
NI. VT. NVMA. ROMVLO. SVCCESSERIT. EX. SABINIS. VENIENS. VICINVS. QVI
DEM. SED. TVNC. EXTERNVS. VT. ANCO. MARCIO. PRISCVS. TARQVINIVS
PROPTER. TEMERATVM. SANGVINEM. QVOD. PATRE. DEMARATHO. CO
RINTHIO. NATVS. ERAT. ET. TARQVINIENSI. MATRE, GENEROSA. SED. INOPI
VT. QVAE. TALI. MARITO. NECESSE. HABVERIT. SVCCVMBERE. CVM. DOMI RE
PELLERETVR. A. GERENDIS. HONORIBVS. POSTQVAM. ROMAM. MIGRAVIT.
REGNVM ADEPTVS. EST. HVIC. QVOQVE. ET. FILIO. NEPOTIVE. EIVS. NAM. ET
HOC. INTER. AVCTORES. DISCREPAT. INSERTVS. SERVIVS. TVLLIVS. SI. NOSTROS
SEQVIMVR. CAPTIVA. NATVS. OCRESIA. SI. TVSCOS. CAELI. QVONDAM. VI
VENNAE. SODALIS. FIDELISSIMVS. OMNISQVE. EIVS. CASVS. COMES. POST
QVAM. VARIA. FORTVNA. EXACTVS. CVM. OMNIBVS. RELIQVIS CAELIANI
EXERCITVS. ETRVRIA. EXCESSIT. MONTEM. CAELIVM. OCCVPAVIT. ET. A DVCE
[SVO
CAELIO. ITA. APPELLITATVS. MVTATOQVE. NOMINE. NAM. TVSCE. MASTARNA
EI. NOMEN. ERAT. ITA. APPELLATVS. EST. VT. DIXI. ET. REGNVM. SVMMA. CVM. REI
P. VTILITATE OPTINVIT. DEINDE. POSQVAM. TARQVINI. SVPERBI. MORES. IN

II

TABLES CLAUDIENNES EN BRONZE DU MUSÉE DE LYON

(TRADUCTION D'APRÈS M. ERNEST DESJARDINS)

....

« .... Donc il est surtout une première réflexion qui, je le prévois, sera faite par tout le monde ; mais je vous supplie de ne pas en frémir d'horreur, comme s'il s'agissait d'introduire dans la Cité une grande nouveauté. Vous devez réfléchir, au contraire, au nombre des nouveautés qui y ont déjà été établies depuis l'origine. Par combien de formes et d'états différents notre République a-t-elle déjà passé !

» Autrefois ce furent des rois qui la gouvernèrent, et ce n'est pas même dans leur famille qu'on a pris leurs successeurs : c'est hors de leur maison, c'est même chez des étrangers ! si bien qu'un Sabin, Numa, a succédé à Romulus..... C'était un voisin, dira-t-on ; oui, mais ce n'en était pas moins alors un étranger. A Ancus Marcius succéda Tarquin l'Ancien et, à cause de la souillure d'un sang mêlé — attendu qu'il était le fils de Démarate, un Corinthien, d'une part, et d'une femme de Tarquinies, d'autre part, très noble, mais très pauvre : ce qui avait rendu nécessaire cette mésalliance avec un tel mari — Tarquin, dis-je, écarté des honneurs dans son pays d'adoption, émigra, vint à Rome et y obtint la royauté. Entre Tarquin et son fils... — ou son neveu, car les historiens diffèrent sur ce point — s'intercale Servius Tullius ; or, d'après nos auteurs il aurait eu pour mère Ocrisia, une esclave ! Si nous suivons les traditions étrusques, il aurait été d'abord le compagnon le plus fidèle de Caelès Vibenna et aurait été associé à ses fortunes. Après avoir eu les chances les plus variées, il serait sorti de l'Etrurie avec ce qui restait de l'armée de Caelès et serait venu occuper le mont Caelius, appelé ainsi du nom de son chef. Quant à lui il aurait changé le sien ; car, en étrusque, il

VISI. CIVITATI. NOSTRAE. ESSE. COEPERVNT. QVA. IPSIVS. QVA. FILIORVM. *eius*
NEMPE. PERTAESVM. EST. MENTES. REGNI. ET. AD. CONSVLES. ANNVOS. MAGIS
TRATVS. ADMINISTRATIO. REI. P. TRANSLATA. EST
QVID. NVNC. COMMEMOREM. DICTATVRAE. HOC. IPSO. CONSVLARI. *impe*
RIVM. VALENTIVS. REPERTVM. APVD. MAIORES. NOSTROS. QVO. IN. AS
PERIOBIBVS. BELLIS. AVT. IN. CIVILI. MOTV. DIFFICILIORE. VTERENTVR
AVT. IN. AVXILIVM. PLEBIS. CREATOS. TRIBVNOS. PLEBEI. QVID. A. CONSV
LIBVS. AD. DECEMVIROS. TRANSLATVM. IMPERIVM. SOLVTOQVE. POSTEA
DECEMVIRALI. REGNO. AD. CONSVLES. RVSVS. REDITVM. QVID. IN. *plu*
RIS. DISTRIBVTVM. CONSVLARE. IMPERIVM. TRIBVNOSQVE. MI*litum*
CONSVLARI. IMPERIO. APPELLATOS. QVI. SENI. ET. SAEPE. OCTONI. CREAREN
TVR. QVID. COMMVNICATOS. POSTREMO. CVM. PLEBE. HONORES. NON. IMPERI
SOLVM. SED. SACERDOTIORVMQVOQVE. IAM. SI. NARREM BELLA. A. QVIBVS
COEPERINT. MAIORES. NOSTRI. ET. QVO. PROCESSERIMVS. VEREOR. NE. NIMIO
INSOLENTIOR. ESSE. VIDEAR. ET. QVAESISSE. IACTATIONEM. GLORIAE. PRO
LATI. IMPERI. VLTRA. OCEANVM. SED. ILLOC. POTIVS. REVERTAR. CIVITATEM

....

ILSI. SANE
NOVO. *more. et*, DIVVS. AVG*ustus. av*VNC*ulus*. MEVS. ET. PATRVVS. TI
CAESAR. OMNEM. FLOREM. VBIQVE. COLONIARVM. AC. MVNICIPIORVM. BO
NORVM. SCILICET. VIRORVM. ET. LOCVPLETIVM. IN. HAC. CVRIA. ESSE. VOLVIT
QVID. ERGO. NON. ITALICVS. SENATOR. PROVINCIALI. POTIOR. EST. IAM
VOBIS. CVM. HANC. PARTEM. CENSVRAE. MEAE. ADPROBARE. COEPERO. QVID
DE. EA. RE. SENTIAM. REBVS. OSTENDAM. SED. NE. PROVINCIALES. QVIDEM
SIMODO ORNARE. CVRIAM. POTERINT. REICIENDOS. PVTO
ORNATISSIMA. ECCE COLONIA VALENTISSIMAQVE. VIENNENSIVM. QVAM
LONGO. IAM. TEMPORE SENATORES. HVIC. CVRIAE. CONFERT. EX. QVA. COLO
NIA. INTER. PAVCOS. EQVESTRIS. ORDINIS. ORNAMENTVM. L. VESTINVM. FA
MILIARISSIME DILIGO. ET. HODIE. QVE. IN. REBVS.. MEIS. DETINEO CVIVS LIBE
RI. FRVANTVR. QVAESO. PRIMO. SACERDIOTORVM. GRADV. POST. MODO. CVM
ANNIS. PROMOTVRI. DIGNITATIS. SVAE. INCREMENTANT. DIRVM. NOMEN. LA

s'appelait Mastarna et aurait reçu celui de Servius Tullius, et cela, pour le grand bien de la chose publique, il obtint la couronne. Dans la suite, lorsque le caractère et les mœurs de Tarquin le Superbe et de ses fils commencèrent à devenir odieux à la Cité, on s'ennuya du régime monarchique, et le gouvernement de l'Etat fut transféré à des magistrats annuels, les consuls.

» Est-il besoin de rappeler la dictature, jugée par nos pères comme pouvant procurer une autorité plus forte que le consulat lui-même, pendant les plus rudes guerres et les troubles civils les plus difficiles à apaiser ? Faut-il parler de ces tribuns du peuple créés pour prendre les intérêts des plébéiens ? de ce pouvoir transféré des consuls aux décemvirs ? de cette restauration du consulat lorsque le règne décemviral fut brisé ? Que dire de cette même autorité consulaire fractionnée entre les mains de ceux qui furent appelés tribuns militaires, *consulari imperio*, au nombre tantôt de six, tantôt de huit ? A quoi bon mentionner le partage des magistratures patriciennes avec les plébéiens ? Et je ne parle pas seulement ici de l'*imperium*, mais aussi des sacerdoces, et que serait-ce si je racontais ces guerres entreprises par nos pères et poursuivies par nous... ? Mais je craindrais que cela ne parût un étalage excessif, une jactance oiseuse de gloire, pour cet empire étendu par delà l'Océan.., mais revenons plutôt à ce qui concerne la Cité.

» Assurément, c'est par une disposition nouvelle, qu'Auguste, mon grand oncle maternel, et Tibère, mon grand oncle paternel, voulurent que toute la fleur des colonies, dans tous les pays de la terre, et que la fleur des municipes romains — c'est-à-dire que ce qui compose l'élite du monde par le mérite et la fortune—eût l'accès au Sénat... et qu'on me dise, en effet, en quoi un sénateur italien est préférable à un sénateur provincial ? Aussitôt que j'aurai commencé à faire approuver par vous cette partie des opérations de ma censure, je montrerai sur quels faits s'appuie mon sentiment sur ce point ; mais, dès à présent, je n'estime pas juste que les provinciaux eux-mêmes, lorsqu'ils peuvent être l'honneur du Sénat, en soient écartés.

» Voici, par exemple, la colonie très brillante et très puissante de Vienne.... vous savez depuis combien de temps elle nous donne des sénateurs . c'est de son sein qu'est sorti celui qui était déjà l'ornement d'un petit groupe de chevaliers, L. Vestinus, que j'ai admis dans mon commerce le plus étroit, le plus affectueux, Vestinus que j'associe aujourd'hui à mes affaires intimes...., — je demande même que ses enfants jouissent du premier degré des sacerdoces, afin que, l'âge le leur permettant, ils puissent obtenir un accroissement de dignité.....

TRONIS. TACEAM. ET. ODI. ILLVD. PALAESTRICVM. PRODIGIVM. QVOD. ANTE.
[IN. DO.
NVM. CONSVLATVM INTVLIT. QVAM COLONIA. SVA. SOLIDVM. CIVITATIS. ROMA
NAE BENIFICIVM. CONSECVTA EST. IDEM. DE. FRATRE. EIVS. POSSVM. DICERE
MISERABILI QVIDEM. INDIGNISSIMOQVE. HOC. CASV. VT. VOBIS VTILIS
SENATOR. ESSE. NON. POSSIT
TEMPVS. EST. IAM. TI CAESAR. GERMANICE. DETEGERE. TE PATRIBVS. CONS-
[CRIPTIS
QVO TENDAT. ORATIO. TVA. IAM. ENIM. AD. EXTREMOS. FINES. GALLIAE. NAR
BONENSIS. VENISTI
TOT. ECCE. INSIGNES. IVVENES. QVOT. INTVEOR. NON. MAGIS. SVNT. PAENITENDI
SENATORES, QVAM. PAENITET. PERSICVM. NOBILISSIMVN VIRVM. AMI
CVM. MEVM. INTER. IMAGINES. MAIORVM. SVORVM. ALLOBROGICI. NO
MEN. LEGERE. QVOD. SI. HAEC. ITA ESSE CONSENTITIS. QVID. VLTRA
[DESIDERA
TIS. QVAM. VT. VOBIS. DIGITO. DEMONSTREM. SOLVM. IPSVM. VLTRA. FINES
PROVINCIAE NARBONENSIS. IAM. VOBIS SENATORES. MITTERE. QVANDO
EX LVGDVNO. HABERE. NOS NOSTRI. ORDINIS. VIROS. NON. PAENITET
TIMIDE. QVIDEM. P C. EGRESSVS. ADSVETOS. FAMILIARES. QVE. VOBIS. PRO
VINCIARVM. TERMINOS. SVM. SED DESTRICTE. IAM. COMATAE. GALLIAE
CAVSA. AGENDA. EST. IN. QVA. SI. QVIS. HOC. INTVETVR. QVOD BELLO. PER. DE
CEM. ANNOS. EXERCVERVNT. DIVOM. IVLIVM. IDEM. OPPONAT. CENTVM
ANNORVM. IMMOBILEM. FIDEM. OBSEQVIVMQVE. MVLTIS. TREPIDIS. RE
BVS. NOSTRIS. PLVSQVAM. EXPERTVM ILLI. PATRI MEO. DRVSO GERMANIAM
SVBIGENTI. TVTAM QVIETE SVA. SECVRAMQVE. ATERGO PACEM. PRAES
TITERVNT ET. QVIDEM. CVM. ADCENSVS. NOVO TVM. OPERE ET. IN. AD. SVE
TO. GALLIS. AD. BELLVM AVOCATVS. ESSET. QVOD OPVS. QVAM. AR
DVVM SIT. NOBIS. NVNC CVM MAXIME QVAM. VIS. NIHIL. VLTRA. QVAM
VT. PVBLICE. NOTAE SINT FACVLTATES. NOSTRAE. EXQVIRATVR. NIMIS
MAGNO. EXPERIMENTO. COGNOSCIMVS

ici je veux passer sous silence le nom sinistre de ce brigand, de ce monstre, de ce pilier de gymnase.... que je hais !... D'ailleurs, disons qu'il avait porté le consulat dans sa maison, avant que sa colonie eût acquis le bienfait du droit de cité dans sa plénitude. Je veux en dire autant de son frère : à la suite de cette lamentable et honteuse histoire, il n'a pu vous rendre aucun service... (*l'Empereur s'interrompant et se parlant à lui-même*) : Mais il est bientôt temps, Tibère César Germanicus, d'expliquer clairement au Sénat à quoi tend ton discours, car te voilà maintenant aux confins les plus éloignés de la Gaule Narbonnaise.... — Tant de jeunes gens, membres distingués, que je vois ici, ne sont pourtant pas des choix dont on ait plus lieu de se repentir que de celui... par exemple... du très noble Persicus, mon ami, de Persicus, qui, parmi les portraits de ses ancêtres, peut contempler celui de Fabius Allobrogicus. Or, si vous consentez à ce que je vous demande, c'est bien : qu'attendez-vous de plus de moi ? Je n'ai plus qu'à vous montrer du doigt une seule chose : c'est qu'on vous a déjà envoyé des sénateurs d'un pays situé au-delà des frontières de la province Narbonnaise. Est-ce que Lyon ne nous a pas donné des collègues ? Est-ce qu'on le regrette ?... Oh ! c'est avec timidité, il est vrai, Pères Conscrits, que je fais cette excursion hors des limites provinciales qui vous sont familières ; mais il est temps, enfin, de plaider séparément la cause de la Gaule Chevelue. Il faut considérer, en effet, que ce pays, qui a fatigué le divin César par dix années de guerre, a compensé ces dix ans par un siècle d'une immuable fidélité, d'une soumission éprouvée au-delà de ce qu'on peut dire et dans le temps où nous étions tous en alarme ; ces peuples ont assuré la paix à Drusus, mon père, pendant qu'il soumettait la Germanie : il fut ainsi favorisé par leur inaction même et par la paix garantie derrière lui, et cela, au moment où il était absorbé par cette guerre et que la Gaule était soumise à un recensement d'un genre nouveau, tout à fait insolite pour elle ; or, nous savons combien de difficultés présentait cette opération ; et, bien qu'elle se borne aujourd'hui à une enquête publique touchant la déclaration des ressources de chacun, nous connaissons ces difficultés par une expérience trop mémorable !.... »

III

LE DISCOURS DE CLAUDE D'APRES TACITE

Majores mei (quorum antiquissimus Clausus, origine Sabina, simul in civitatem romanam et in familias patriciorum adscitus est) hortantur uti paribus consiliis rempublicam capessam, transferendo huc quoa usquam egregium fuerit. Neque enim ignoro Julios Alba, Coruncanios Camerio, Porcios Tusculo, et, ne vetera scrutemur, Etruria Lucaniaque et omni Italia in senatum accitos. Postremo ipsam ad Alpes promotam, ut non modo singuli viritim, sed terrae gentesque in nomen nostrum coalescerent. Tunc solida domi quies, et adversus externa floruimus, quum Transpadani in civitatem recepti, quum, specie deductarum per orbem terrae legionum, additis provincialium validissimis, fesso imperio subventum est. Num poenitet Balbos ex Hispania, nec minus insignes viros e Gallia Narbonensi transivisse? Manent posteri eorum, nec amore in hanc patriam nobis concedunt. Quid aliud exitio Lacedaemoniis et Atheniensibus fuit, quanquam armis pollerent, nisi quod victos pro alienigenis arcebant? At conditor noster Romulus tantum sapientia valuit, ut plerosque populos eodem die hostes, dein cives, habuerit. Advenae in nos regnaverunt. Libertinorum filiis magistratus mandari, non, ut plerique falluntur, repens, sed priori populo factitatum est. At cum Senonibus pugnavimus scilicet: Volsci et Aequi nunquam adversam nobis aciem instruxere! Capti a Gallis sumus; sed et Tuscis obsides dedimus, et Samnitium jugum subivimus. Attamen, si cuncta bella recenseas, nullum breviore spatio quam adversus Gallos confectum. Continua inde ac fida pax. Jam moribus, artibus, affinitatibus nostris mixti, aurum et opes suas inferant potius quam separati habeant. Omnia, Patres conscripti, quae nunc vetustissima creduntur, nova fuere: plebeii magistratus post patricios; Latini post plebeios; caeterarum Italiae gentium post Latinos. Inveterascet hoc quoque, et quod hodie exemplis tuemur, inter exempla erit.

TACITE, *Ann.* XI, 24.

III

DISCOURS DE CLAUDE D'APRES TACITE

Mes ancêtres, dont le plus ancien a été Clausus, d'origine Sabine, admis à la fois au rang de citoyen romain et de patricien, m'exhortèrent à suivre dans mon gouvernement l'esprit de ces institutions, et à transporter à Rome tout ce que l'univers a de plus illustre. Je sais que nous devons à Albe les Julius, à Camerium les Coruncanius, à Tusculum les Porcius, et que, pour ne point trop scruter le passé, l'Etrurie, la Lucanie et toute l'Italie nous ont donné des sénateurs. Nous avons reculé l'Italie jusqu'aux Alpes, et ce n'est plus non-seulement quelques hommes isolés, mais des contrées et des nations entières qui sont associées au nom romain. La tranquillité fut assurée à l'intérieur, nos succès ont été continuels au dehors, aussitôt que les peuples d'au delà du Pô furent devenus nos concitoyens ; aussitôt que, sous le prétexte d'établir des colonies avec nos légions dans tout l'univers, nous nous fûmes adjoint les plus puissantes provinces qui ont étayé l'empire fatigué. Nous repentirions-nous que l'Espagne nous ait fourni ses Balbus et la Gaule Narbonaise des personnages non moins illustres ? Leurs descendants nous sont restés, et ils ne nous le cèdent point en amour pour la patrie commune. Quelle fut la cause de la ruine de Lacédémone et d'Athènes, malgré la gloire de leurs armes, si ce n'est d'avoir repoussé de leur sein comme étrangers les peuples vaincus ? Notre fondateur, Romulus, plus habile et plus sage, en un même jour combattit les ennemis et en fit des citoyens. Des étrangers n'ont-ils pas régné sur nous ? n'a-t-on pas confié des magistratures à des fils d'affranchis ? et ce serait se tromper que de croire cet usage une innovation : les premiers romains l'ont pratiquée. Mais, dira-t-on, les Sénonais ont combattu contre nous. Les Volsques, les Eques, n'ont-ils jamais levé d'armée contre nous ? Rome fut prise par les Gaulois. Mais, n'a-t-elle pas donné des otages aux Toscans et subi le joug des Samnites ? Si nous nous rappelons toutes nos guerres, aucune ne s'est terminée plus promptement que celle contre les Gaulois, et, depuis, la paix a été fidèlement et constamment observée. Déjà, par leurs mœurs, par leurs arts, par leurs mariages, les Gaulois nous sont unis : qu'ils nous apportent leur or et leurs richesses, plutôt que d'en jouir sans nous. Ce qui semble aujourd'hui fort ancien, Pères Conscrits, fut aussi autrefois une innovation. Nos magistrats furent d'abord choisis parmi les patriciens, ensuite parmi les plébéiens, puis entre les Latins et enfin parmi les citoyens de toutes les parties de l'Italie. L'admission que je propose vieillira de même, et ce qu'il faut aujourd'hui autoriser par des exemples, servira d'exemple à son tour.

(*Traduction Panckoucke*).

IV

LES SACRIFICES TAUROBOLIQUES D'APRES PRUDENCE

Summus sacerdos nempe sub terram scrobe
Acta in profundum consecrandus mergitur ;
Mire infulatus, festa vittis tempora
Nectens, corona tum repexus aurea,
Cinctu gabino sericam fultus togam.

Tabulis superne strata texunt pulpita,
Rimosa rari pegmatis compagibus :
Scindunt subinde, vel terebrant aream,
Crebroque lignum perforant acumine,
Pateat minutis ut frequens hiatibus.

Huc taurus ingens, fronte torva et hispida,
Sertis revinctus aut per armos floreis,
Aut impeditus cornibus deducitur :
Necnon et auro frons coruscat hostiae,
Setasque fulgor bractealis inficit.

Hic, ut statuta est immolanda bellua,
Pectus sacrato dividunt venabulo :
Eructat amplum vulnus undam sanguinis
Ferventis, inque texta pontis subditi
Fundit vaporum flumen, et late aestuat.

Tum per frequentes mille rimarum vias
Illapsus imber, tabidum rorem pluit ;
Defossus intus quem sacerdos excipit,
Guttas ad omnes turpe subjectans caput,
Et veste, et omni putrefactus corpore.

IV

LES SACRIFICES TAUROBOLIQUES D'APRES PRUDENCE

Le grand prêtre qui doit être consacré est plongé dans une fosse profonde et creusée sous terre. Magnifiquement vêtu, il a, comme aux jours solennels, le front ceint de bandelettes et orné d une couronne d'or ; sa robe de soie est relevée à la gabienne.

La fosse est recouverte de planches dont l'assemblage laisse des vides et des fissures. On découpe ensuite, ou bien on perce ce plancher de mille petits trous, pour établir une communication complète avec l'intérieur.

C'est là qu'on amène un taureau à la tête menaçante et hérissée. Des guirlandes de fleurs chargent ses épaules, ou embarrassent ses cornes. Le front de la victime est tout étincelant d'or, et son poil reflète l'éclat des feuilles du même métal.

Dès que le farouche animal est là, fixé sur le lieu du sacrifice, on ouvre sa poitrine avec le couteau sacré : un ruisseau de sang brûlant s'échappe de l'ample blessure, se répand comme un torrent plein de vapeurs, et bouillonne sur les ais mal assemblés du pont.

Alors, pénétrant par les mille ouvertures, ce sang, comme une pluie ou une rosée infecte, tombe dans la fosse. Le prêtre qui s'y trouve le reçoit, et, avide d'en recueillir jusqu'à la dernière goutte sur sa tête hideuse, il en sature ses vêtements et tout son corps.

Quin os supinat, obvias offert genas,
Supponit aures, labra, nares objicit,
Oculos et ipsos perluit liquoribus :
Nec jam palato parcit, et linguam rigat,
Donec cruorem totus atrum combibat.

Postquam cadaver sanguine egesto rigens
Compage ab illa flamines retraxerint,
Procedit inde pontifex, visu horridus ;
Ostentat udum verticem barbam gravem,
Vittas madentes, atque amictus ebrios.

Hunc inquinatum talibus contagiis,
Tabo recentis sordidum piaculi,
Omnes salutant, atque adorant eminus :
Vilis quod illum sanguis, et bos mortuus
Faedis latentem sub cavernis laverint.

PRUDENCE, Hymn. X, vers. 1021 et suiv. —
Passio sancti Romani Martyris

Bien plus, rejetant son front en arrière, il y expose ses joues, ses oreilles, ses lèvres, ses narines ; il oint de cette liqueur jusqu'à ses yeux ; il n'épargne pas même son palais ; il en arrose sa langue ; il veut en imprégner tout son être.

Les flamines ayant débarrassé le pont du cadavre épuisé et raidi, il sort de sa retraite, horrible à voir, mais consacré. Il montre avec orgueil sa tête ensanglantée, sa barbe chargée de caillots, ses bandelettes dégoutantes et ses vêtements saturés de sang.

A l'aspect repoussant de cet homme tout souillé des marques du sacrifice expiatoire qu'il vient d'accomplir, tous les assistants se prosternent et adorent de loin, persuadés que le sang d'un vil taureau, en coulant sur lui dans une fosse fétide, l'aura complètement purifié.

(Trad. De Boissieu).

RAPPORT

SUR UNE

PUBLICATION DE M. J. OPPERT

RELATIVE AUX

MESURES ASSYRIENNES DE SUPERFICIE

par M. AURÈS.
membre-résidant.

Messieurs et Chers Confrères,

M. J. Oppert, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, a fait, à cette savante compagnie, dans les premiers mois de l'année dernière, une communication sur les mesures de capacité et sur les mesures agraires de l'Assyrie et de la Chaldée; et M. Ferdinand Delaunay, lorsqu'il a rendu compte de cette lecture, dans le *Journal officiel*, après avoir annoncé qu'il y a, dans les jugements assyriens qui homologuent les ventes de terres, des indications restées jusqu'ici en partie incomprises, s'est cru autorisé à ajouter que M. Oppert a retrouvé la clef de ces chiffres et a réussi, par ce moyen, à élucider le problème. (*Journal officiel* du 23 février 1886. — Compte-rendu de la séance du 5 du même mois.)

La vérité est, malgré cela, que M. Oppert n'a rien retrouvé, et qu'au lieu d'élucider les difficultés qu'il a eu la prétention de résoudre, il n'a réussi, en fait, qu'à les compliquer davantage, en propageant de nouvelles erreurs.

Il est certain, dans tous les cas, que presque tous les nombres assyriens sur lesquels M. Oppert s'est appuyé

dans son mémoire y sont traduits d'une manière très inexacte, comme je le démontrerai dans un instant, et n'ont pu le conduire ainsi qu'à de fausses conclusions.

Personne cependant, du moins à ma connaissance, ne s'est encore élevé, ni dans le sein de l'Académie des inscriptions, ni au dehors, contre les nouvelles théories du savant académicien, et il est résulté de là que, chaque jour plus confiant en lui-même, et se croyant de plus en plus certain de la valeur de sa découverte, il vient de la publier dans le nº IV de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, que personne ne reçoit malheureusement dans notre ville. Mais il a fait, en même temps, un tirage à part de son mémoire et l'a mis en vente, ce qui m'a permis de me le procurer.

La seule lecture de ce travail suffit pour en faire suspecter l'exactitude. Le nom de la coudée n'y est pas écrit une seule fois, quoique cette ancienne mesure de longueur soit incontestablement celle dont les Assyriens se sont servis quand ils ont voulu créer leurs mesures de superficie, et ce qui vous étonnera encore plus, s'il est possible, c'est qu'il résulte, contrairement à toute vraisemblance, de la nouvelle théorie de M. Oppert que, dans son opinion, les mesures linéaires que les arpenteurs et les architectes employaient, chez les Assyriens, étaient *complètement différentes* de celles que l'on employait, dans le même pays, pour tous les autres usages.

Il m'a paru dangereux, dans l'intérêt de la science métrologique, de laisser publier et propager de semblables idées, sous le nom de M. Oppert, et avec l'approbation, au moins tacite, de l'Académie des inscriptions, et je me suis, en conséquence, immédiatement appliqué à les combattre, dans la limite de mes forces.

J'ai d'abord rédigé, pour ce qui concerne les mesures de capacité, un long mémoire que M. Maspéro a déjà pris l'engagement de publier, dans le prochain numéro de son savant recueil, et il ne me reste maintenant qu'à discuter les chapitres de la publication de M. Oppert qui se rapportent aux mesures de superficie.

Je me décide, d'autant plus volontiers à le faire, qu'il

s'agit pour moi, dans cette circonstance, encore plus peut-être d'un intérêt personnel que des intérêts de la science elle-même ; car voici textuellement en quels termes M. Oppert n'a pas craint de parler de mes précédentes recherches, dans la note qu'on lit à la page 10 de son tirage à part :

« M. Aurès, qui a fait paraître, en 1885, un essai sur le » système métrique assyrien, ignore des valeurs et des » proportions qui sont publiées depuis 1880. Nous avons le » regret de dire que cet essai est des plus malheureux ; » l'auteur, ne tenant compte d'aucun texte, n'étant au cou- » rant d'aucune découverte, fait des suppositions gratui- » tes et non prouvées ; ses hypothèses, malgré leur ton » péremptoire, sont anéanties par des faits démontrés » et acquis depuis longtemps. M. Aurès n'exhibe que des » tableaux de mesures qui n'ont jamais existé, en Assy- » rie...., et ses évaluations ne sont que des exemples » d'arithmétique. Nous ne parlerions même pas de ses » tentatives fantaisistes, sans lendemain, si l'imperturbable » sérénité avec laquelle M. Aurès proclame ses » dogmes et la hauteur dédaigneuse avec laquelle il pré- » tend « réfuter » ses devanciers ne pouvaient être dan- » gereuses pour des lecteurs ingénus et innocents. »

Ma première idée avait été, je l'avoue, de répondre à cette attaque, dont je ne veux pas discuter la convenance, par des récriminations de même nature. Mais, je le reconnais sans peine, elles n'auraient pas augmenté la valeur des arguments que j'ai à produire pour ma défense et j'ai résisté à cette mauvaise pensée, trouvant préférable de ramener la discussion à des termes exclusivement scientifiques, comme j'ai essayé de le faire dans le mémoire dont je viens soumettre aujourd'hui les premiers chapitres à votre bienveillante approbation.

MÉMOIRE

CONCERNANT LES MESURES ASSYRIENNES DE SUPERFICIE
CONSIDÉRÉES COMME MESURES AGRAIRES, ET MÊME A UN POINT DE VUE PLUS GÉNÉRAL,
AVEC L'INDICATION DE LEURS NOMS, DE LEURS FORMES, DE LEURS CONTENANCES
ET DES DIVERS RAPPORTS QUE CES CONTENANCES PRÉSENTENT ENTRE ELLES.

CHAPITRE PREMIER. — PROLÉGOMÈNES.

Le Plèthre *carré* est incontestablement la principale mesure de superficie dans le système métrique assyrien, et comme le plèthre *linéaire* ayant dans ce système une longueur de 32^{m}, 40, contenait 10 perches (1), 20 cannes, 30 aunes, 60 coudées, 100 pieds, ou bien encore 120 empans, on voit aussitôt qu'il est permis de considérer le plèthre *carré* comme égal à 100 perches carrées, à 400 cannes carrées, à 900 aunes carrées, à 3.600 coudées carrées, à 10.000 pieds carrés ou enfin à 14.400 empans carrés, c'est-à-dire à 10^{ares} 49^{mq}, 76, quand on exprime cette contenance en mesures françaises.

D'un autre côté, quoiqu'il soit incontestable que l'*Empan* était, chez les Assyriens, la mesure primordiale de laquelle toutes les autres mesures ont été successivement déduites, on sait pourtant que c'était la *Coudée* qui était, chez eux, la mesure la plus usuelle, c'est-à-dire celle à laquelle

(1) M. Oppert s'obstine à donner le nom de *Toise* à cette mesure qui avait une longueur de 10 pieds et que je persiste, de mon côté, à appeler *Perche*, par analogie avec la *Pertica* romaine, qui avait, elle aussi, une longueur de 10 pieds. En fait, cette mesure était égale, chez les Assyriens, à 3^{m},24 et par conséquent différait sensiblement *d'une toise*.

Si l'on voulait essayer de nous mettre d'accord, M. Oppert et moi, en nous renvoyant dos à dos, on pourrait peut-être adopter de préférence, pour remplacer la dénomination contestée, le nom grec d'Acène, (Αχαινα).

toutes les autres unités métriques étaient habituellement rapportées dans la pratique ; de sorte que l'expression la plus ordinaire de la contenance du plètre carré était la suivante :

Un plèthre carré = 3.600 coudées carrées = 1 sar de coudées carrées, et cette expression sera, en conséquence, celle dont je me servirai le plus souvent dans la suite de cette étude.

A un autre point de vue, le plèthre *carré* et le plèthre *linéaire* sont deux unités métriques tellement différentes l'une de l'autre, qu'il est absolument impossible de les confondre, puisque le plèthre *carré* est égal à 10 *ares* 49 *mètres carrés* et 76 *centièmes de mètre carré,* quand le phlètre *linéaire* est égal à 32 *mètres* 4 *décimètres* seulement. Ce sont d'ailleurs des unités métriques d'une nature complètement différente.

On peut en dire autant, non seulement de la coudée *linéaire*, par rapport à la coudée *carrée*, mais encore de toutes les autres mesures linéaires, quelles qu'elles soient, quand on les compare à leurs carrés ; et cette seule considération a suffi pour décider les Assyriens à supprimer, sans le moindre inconvénient, dans leur langage ordinaire, le mot *linéaire* et le mot *carré*; de sorte qu'ils disaient, par exemple, sans avoir à craindre aucune erreur : tantôt un *plèthre* = un sosse de coudées, en parlant de la mesure linéaire et tantôt un plèthre = un sar de coudées, en parlant de la mesure de superficie, malgré la contradition apparente qui existe entre ces deux locutions.

M. Oppert cite même dans la partie de son dernier mémoire qui est relative aux mesures assyriennes de superficie, des textes très anciens, se .rapportant à des arpentages et sur lesquels le plèthre carré est désigné par ce seul mot : *un Sar*. Il est vrai que ce savant assyriologue ne se prononce pas sur la question de savoir si *un sar* doit être rapporté, sur le texte dont il parle, à un sar de coudées *carrées*, c'est-à-dire à un plèthre *carré* plutôt qu'à un sar de perches *carrées*, c'est-à-dire à un stade *carré*. Mais, à mon humble avis, le doute ne semble pas

permis, dans ce cas particulier, parce que l'unité *par excellence* des arpenteurs assyriens était certainement le *plèthre* carré, à l'exclusion du *stade* carré, unité de mesure beaucoup trop grande pour eux (1).

Si l'on veut bien considérer maintenant que toutes les unités métriques assyriennes étaient systématiquement divisées en 60 parties égales, et par conséquent aussi en 30, en 12, en 6, en 4 et en 2, il ne sera pas difficile d'en conclure qu'il devait en être de même pour le *plèthre carré*, qui était bien certainement, je le répète, l'une des principales unités de superficie du système métrique assyrien. En conquence, dans ce système, les contenances des subdivisions régulières de cette grande mesure, égale à 10^{ares}. 49^{mq}, 76, devaient être les suivantes :

Sa moitié contenait 1.800 coudées carrées, soit			5^{ares}.	24^{mq}	, 28
Son quart en contenait	900,	soit..	2 .	62	, 44
Son sixième —	600,	—	1 .	74	, 96
Son douzième —	300,	—		87	, 48
Son trentième —	120,	—		34	, 992
Son soixantième —	60,	—		17	, 496

Et l'étude des nombres qui représentent ces diverses contenances, en fonction de la coudée, suffit pour montrer qu'elles correspondent toutes *forcément* à des rectangles, à l'exception cependant de la quatrième partie du plèthre carré, égale à 900 coudées carrées, qui pouvait être considérée, en conséquence, comme un carré ayant 30 coudées ou, en d'autres termes, 10 cannes de longueur sur chacun de ses côtés, mais qu'on pouvait représenter aussi, comme

(1) Chez les Assyriens, la longueur du pied était de.... 0^{m}, 324
et celle de la coudée de.................................... 0^{m}, 54
Par conséquent la perche, que M. Oppert nomme toise, égale à 10 pieds ou à 6 coudées, avait.................... 3^{m}, 24
Le plèthre égal à 10 perches avait......................... 32^{m}, 40
et le stade égal à 6 plèthres avait......................... 194^{m}, 40
Il suit de là que la contenance du plèthre carré se réduisait à.............................. 10^{ares}, 49^{mq}, 76
quand celle du stade carré s'élevait jusqu'à.... 3$^{hect.}$, 77^{ares}, 91^{mq}, 36

toutes les autres fractions du plèthre carré, par un rectangle, en donnant, par exemple, à cette figure, 60 coudées sur 15 ou 120 coudées sur 7 1/2.

Lorsque, au lieu de rapporter les précédentes divisions du plèthre à cette mesure elle-même considérée comme unité principale, on préférait rapporter, au contraire, toutes ces divisions à la plus petite, dont toutes les autres étaient alors des multiples, voici sous quelle forme la série précédente se trouvait reproduite.

L'unité ainsi formée, égale à la 60e partie du plèthre ne cesse pas, dans ce cas, d'avoir une contenance de 60 coudées, soit		17^{mq}	, 496
2 de ces unités ou 1/30 de plèthre contiennent 120 coudées, soit		34	, 992
5 ou 1/12 de plèthre en contiennent 300, soit		87	, 48
10 ou 1/6 de plèthre en contiennent 600, soit	1^{are} .	74	, 76
15 ou 1/4 de plèthre en contiennent 900, soit	2 .	62	, 44
30 ou 1/2 de plèthre en contiennent 1.800 soit	5 .	24	, 88
Et 60 ou 1 plèthre carré en contiennent 3.600, soit	10 .	49	, 76

Il est nécessaire de reconnaître maintenant que la série ainsi formée ne peut pas être considérée comme complète, et cela résulte de ce seul fait que les arpenteurs modernes calculent aujourd'hui les contenances des terrains qu'on leur donne à mesurer, soit à un mètre carré près, soit même quelquefois avec une précision plus grande, et que par conséquent il est indispensable d'admettre que les arpenteurs assyriens devaient avoir, de leur côté, les moyens d'opérer avec une précision bien supérieure à *60 coudées carrées*, dont la contenance était égale à 17^{mq}, 496. Cela ne pouvait résulter, pour ces arpenteurs, que de la subdivision de cette dernière unité métrique.

J'admettrai donc désormais, avec la plus entière confiance, qu'elle se trouvait effectivement divisée, dans le système métrique assyrien, en 12 parties égales *au moins*

comme l'empan en 12 dactytes, comme le pied en 12 pouces, comme la coudée en 12 condyles, etc. et cette nouvelle subdivision, égale à la 12e partie du 60e du plèthre, ou, en d'autres termes, à la 720e partie de cette grande unité métrique, ayant, par conséquent, une contenance de 5 coudées carrées, ou, en mesures françaises, de 1 mètre carré 458, sera, en définitive, celle que je considérerai désormais, non pas comme la plus petite des mesures de superficie, mais *au moins* comme la plus petite des mesures affectées aux arpentages.

S'il en est ainsi, et il semble impossible d'en douter, voici comment le tableau des mesures assyriennes de superficie peut être provisoirement dressé, en remplaçant, pour le moment et faute de mieux, les noms de ces mesures que nous ne connaissons pas encore par des numéros d'ordre réglés en remontant, à partir du plèthre carré :

Nos d'ordre des mesures assyriennes de superficie.	INDICATION des fractions sexagésimales du plèthre auxquelles ces mesures correspondent.	CONTENANCES EXPRIMÉES.	
		en coudées carrées.	en mètres carrés et fractions décimales de mètre carré,
8....	1/720....	5.....	1mq, 458
7....	1/60....	60.....	17 , 496
6....	1/30....	120.....	34 , 992
5....	1/12....	300.....	87 , 48
4....	1/6....	600.....	1are . 74 , 76
3....	1/4....	900.....	2 . 62 , 44
2....	1/2....	1.800.....	5 . 24 , 88
1....	1...	3.600.....	10 . 49 , 76

Il est extrêmement probable que la série ainsi constituée se trouve encore incomplète, comme je viens de le faire remarquer. Elle est, malgré cela très exacte, et si un texte cunéiforme quel qu'il soit, après avoir été traduit par un assyriologue compétent, pouvait être capable de conduire à modifier les résultats auxquels je viens de m'arrêter, je ne craindrais pas d'affimer, par avance, que c'est parce que ce texte a été altéré, avant d'arriver jusqu'à nous, ou bien encore, parce qu'il a été mal traduit.

Pour donner maintenant les moyens de suivre et de comprendre plus aisément les calculs qu'il me reste à développer, je vais d'abord écrire, en adoptant la numération sexagésimale des assyriens, toutes les fractions et tous les nombres sur lesquels je viens d'appeler l'attention. C'est ainsi que le tableau suivant a été dressé :

Nos d'ordre des mesures de capacité dérivées du plèthre.	Indication des fractions sexagésimales du Plèthre, auxquelles ces mesures correspondent, en les écrivant,				Conterances exprimées en coudées carrées et écrites			
	dans le système décimal français.	Dans le système sexagésimal assyrien.			Dans le système décimal français.	Γans le système sexagésimal assyrien.		
		unité.	60e	3.600e		Sars.	Sosses.	Unités.
8	1/720 = 5/3.600	......	....	TTT TT	5	......	....	TTT TT
7	1/60	......	T	» »	60	....	T	» »
6	1/30 = 2/60	......	TT	» »	120	......	TT	» »
5	1/12 = 5/60	......	TTT TT	» »	300	......	TTT TT	» »
4	1/6 = 10/60	......	< »	» »	600	......	< »	» »
3	1/4 = 15/60	......	< TTT TT	» »	900	......	< TTT TT	» »
2	1/2 = 30/60	......	<<< »	» »	1.800	......	<<< »	» »
1	1.....	T	» »	» »	3.600	T	» »	» »

En consultant ce tableau, on voit immédiatement, que les chiffres qui représentaient, chez les Assyriens, soit les fractions sexagésimales du plèthre exprimées arithmétiquement, soit les contenances qui correspondent à ces fractions, lorsque ces contenances sont exprimées en coudées carrées, sont *identiques*, dans les deux cas, à la condition cependant de reculer les premiers de deux colonnes vers la gauche, résultat qu'il était d'ailleurs facile de prévoir, puisque, dans le second cas, les chiffres se déduisent des premiers en multipliant ceux-ci par 3.600 = un sar.

Il n'est pas difficile d'admettre, après cela, que chez les Assyriens, comme chez tous les peuples du monde, les mesures de superficie dérivaient d'une manière très simple des mesures de longueur, et cela devient surtout évident quand on considère que les mesures agraires assyriennes portaient toutes des noms empruntés aux mesures de longueur, de sorte qu'on parlait, par exemple, à Ninive et à Babylone, d'une *surface* de 6 cannes ou de 13 ubans, aussi régulièrement et aussi souvent que d'une *longueur* de 6 cannes ou de 13 ubans, sans jamais confondre cependant l'une de ces locutions avec l'autre, Et l'on se trouve ainsi conduit bien naturellement, pour arriver à la découverte de la vérité, à comparer, d'une part, les rapports qui viennent d'être établis entre les *contenances* des mesures de capacité, et de l'autre, ceux qui existaient et qui sont connus depuis longtemps, entre les *longueurs* des mesures linéaires. Ces derniers ont été réunis, à cet effet, dans le tableau suivant, en y ajoutant la double perche aux autres mesures linéaires.

Nos d'ordre des mesures assyriennes de *longueur*	NOMS des mesures assyriennes de *longueur*.	INDICATION DES RAPPORTS QUI EXISTENT ENTRE ELLES. En les écrivant dans le système décimal et les rapportant successivement à l'Uban.	à la Coudée.	à la Double perche.	En les écrivant dans le système sexagésimal assyrien et les rapportant successivement à l'Uban ou à la Coudée,	à la double perche unités.	60e	3.600e
8	Uban, 60e de la coudée.	1	1/60	1/720 = 5/3.600	 I	......	....	III II
7	Grand-palme 1/5e de coudée ayant 8 pouces de longueur.........	12	1/5 = 12/60	1/60	.... < II	......	I	» »
6	Double grand-palme.	24	2/5 = 24/60	1/30 = 2/60	.... << II II	......	II	» »
5	Coudée......	60	1	1/12 = 5/60	I » »	......	III II	» »
4	Aune........	120	2	1/6 = 10/60	II » »	......	< »	» »
3	Canne	180	3	1/4 = 15/60	III » »	......	< III II	» »
2	Perche	360	6	1/2 = 30/60	III III » »	......	<< <	» »
1	Doubl. perche	720	12	1	< II » »	I	» »	» »

Or il résulte du seul rapprochement des deux tableaux qui précèdent :

D'une part, que les *contenances* des mesures assyriennes de superficie avaient entre elles *les mêmes rapports* que *les longueurs* des mesures linéaires dans le même système ; et de l'autre, que les nombres qui exprimaient ces contenances, dans le système assyrien, en les rapportant à la coudée carrée, se déduisent par un simple changement de colonnes de ceux qui marquent les rapports établis entre les mesures linéaires, quand on les calcule en prenant la double perche pour unité.

On sait, en outre, comme je l'ai déjà fait remarquer, que les Assyriens étaient dans l'usage de donner à leurs mesures de superficie les mêmes noms qu'à leurs mesures de longueur, et enfin qu'ils donnaient, en particulier, le nom assyrien de *uban*, signifiant un *soixantième*, à la plus petite des mesures dont leurs arpenteurs se servaient, mesure qui doit être identique à celle qui porte le n° 8 sur nos deux premiers tableaux où elle figure avec une contenance de 5 coudées carrées (1 mètre carré, 458) seulement.

Mais s'il en est ainsi, si c'est notre n° 8 qui doit être appelé un *uban*, dans la série des mesures de superficie, c'est à la mesure portant le n° 5 que le nom de *coudée* doit appartenir, dans la même série, puisqu'elle contient précisément 300 coudées carrées, ou, en d'autres termes, 60 ubans, comme, dans la série linéaire, la coudée linéaire contient elle-même 60 ubans linéaires ; et l'on voit, après cela, que le nom d'*Aune superficielle*, ou plus simplement encore, celui d'*Aune*, sans être accompagné d'aucune autre dénomination, appartiendra nécessairement au n° 4 dont la contenance est exactement égale à celle de deux coudées, comme la longueur de l'aune linéaire est égale à celle de deux coudées linéaires.

De même encore et par la même raison, pour le n° 3 qui devra prendre le nom de *canne* ; pour le n° 2 qui prendra celui de *perche*, et enfin pour le n° 1 qui pourrait prendre le nom de *double perche*, mais auquel je conserve cependant le nom de plèthre qui a toujours convenu à cette grande mesure, ayant plus de 10 ares de superficie.

En dernier lieu, les assyriologues nous enseignent qu'on rencontre fréquemment, sur les textes cunéiformes relatifs aux arpentages, une mesure spéciale de superficie, constamment désignée par la lettre U (1) et toujours égale à 24 ubans. Comme cette unité, à laquelle un rôle spécial semble destiné, (on le reconnaîtra plus tard), est certainement celle qui correspond à notre n° 6, il résulte de ce seul fait que le tableau régulier des mesures assyriennes de superficie doit être dressé de la manière suivante pour faire connaître à la fois les *noms* de ces mesures, les *rapports* que les expressions de leurs contenances présentent entre elles, et ces *contenances* elles-mêmes en les exprimant, tant en mesures assyriennes et en fonction de la coudée carrée qu'en mesures françaises et en fonction du mètre carré.

(1) Je dirai dans un autre chapitre pour quels motifs cette unité métrique est ainsi traitée d'une manière exceptionnelle.

Nos d'ordre des mesures de superficie.	NOMS des mesures assyriennes de superficie.	Rapports qu'elles présentent entre elles exprimées en fonction du plèthre.				CONTENANCES EXPRIMÉES				
		Dans le système français.	Dans le système sexagésimal assyrien.			En coudées carrées,				En mètres carrés et fractions décimales de mètre.
			Unités.	60e	3.600e	Dans le système français.	Dans le système sexagésimal assyrien.			
							Sars.	Sosses.	Unités.	
8	Uban, 60e de la coudée....	1/720 = 5/3.600	......	....	III II	5	......	....	III II	1mq, 458
7	Grand-palme 5e de la coudée...	1/60	......	I	» »	60	......	I	» »	17 , 496
6	U, contenant 24 ubans....	1/30 = 2/60	......	II	» »	120	......	II	» »	34 , 992
5	Coudée......	1/12 = 5/60	......	III II	» »	300	......	III II	» »	87 , 48
4	Aune ou 2 coudées.....	1/6 = 10/60	......	< »	» »	600	......	<	» »	1arc. 74 , 96
3	Canne ou 3 coudées.....	1/4 = 15/60	......	< III II	» »	900	......	< III II	» »	2 . 62 , 44
2	Perche ou 6 coudées.....	1/2 = 30/60	......	<<<	» »	1.800	......	<<<	» »	5 . 24 , 88
1	Plèthre ou doubl.-perche	1	I	» »	» »	3.600	I	» »	» »	10ares. 49mq, 76

Et il suffit maintenant de jeter les yeux sur ce dernier tableau pour reconnaître, au même instant, qu'il est indispensable de le compléter en y ajoutant encore une neuvième mesure, égale à la 5e partie de l'*uban de la coudée*, c'est-à-dire à une coudée carrée ou à 0^{mq}, 2916 seulement (environ 1/3 de mètre carré).

Cette nouvelle unité métrique correspond ainsi à la 60e partie du grand-palme superficiel et doit, en conséquence, recevoir le nom de *uban du grand-palme*, comme on a déjà donné le nom d'*uban de la coudée* à la 60e partie de cette dernière mesure. De sorte qu'en prenant ce nouvel uban pour unité primordiale de la série entière, maintenant bien complète, on reconnaît, avec évidence, que cette série contient trois mesures plus remarquables que les autres, et qui sont :

1° L'uban du grand-palme, égal à une coudée carrée, c'est la véritable *unité* de cette série ;

2° Le grand-palme, qui contient 60 coudées et qui par conséquent correspond au *sosse* ;

Et 3° le plètre qui contient 3.600 coudées et qui correspoud au *sar*.

On doit encore distinguer, d'une manière particulière, dans la même série, l'aune qui contient 600 coudées et qui, par suite, correspond au *ner*.

CHAPITRE II.

DÉTERMINATION DES FORMES NORMALES ASSIGNÉES CHEZ LES ASSYRIENS AUX MESURES DE SUPERFICIE.

Nous connaissons maintenant aussi exactement que possible les *noms* que les Assyriens donnaient à leurs mesures de superficie et les rapports que ces mesures présentaient entre elles. Nous avons aussi les moyens de déterminer les valeurs absolues de leurs contenances, exprimées soit en mesures assyriennes, et en fonction de la coudée carrée, soit même en mesures françaises et en fonction du mètre carré, nous pouvons même le faire avec une rigueur que je ne crains pas d'appeler mathématique. Tous ces résultats sont rappelés et réunis dans le tableau suivant :

NOMS des mesures assyriennes de capacité.	INDICATION DES RAPPORTS que ces mesures présentent entre elles.									Contenances exprimées	
										En coudées carrées	En mètres carrés.
Uban, 60e partie du grand-palme, 3.600e partie du plètre. Servant de mesure initiale									1	1	0mq, 2916
Uban, 60e partie de la coudée. La plus petite des mesures agraires								1	5	5	1 , 458
Grand-Palme, 6e partie de la coudée, contenant 12 uban							1	12	60	60	17 , 496
U, contenant 24 ubans....						1	2	24	120	120	34 , 992
Coudée, contenant 60 ubans					1	2 1/2	5	60	300	300	87 , 48
Aune ou double coudée...				1	2	5	10	120	600	600	1are. 73 , 96
Canne, principale mesure des arpenteurs, contenant 180 ubans................			1	1 1/2	3	7 1/2	15	180	900	900	2 . 62 , 44
Perche, contenant 2 cannes		1	2	3	6	15	30	360	1.800	1.800	5 . 24 , 88
Plèthre, contenant 2 perches	1	2	4	6	12	30	60	720	3.600	3.600	10ares. 49mq, 76

Nous savons, de plus, que le *plèthre*, la *canne* et l'*uban du grand palme* sont les seules mesures susceptibles d'être représentées. *lorsqu'on le veut*, par des carrés parfaits dont les côtés ont :

Pour le plèthre, 10 perches ou, ce qui est la même chose, un plèthre, soit 60 coudées ;

Pour la canne, 10 canes, soit 30 coudées ;

Et pour l'uban du grand-palme, une coudée ;

Quant aux six autres mesures, nous savons également qu'elles sont toutes *nécessairement* représentées par des rectangles, qui avaient, quand on leur assignait une base commune, des hauteurs proportionnelles à leurs contenances, et comme la longueur de cette base commune pouvait varier suivant la volonté des constructeurs, la question qui nous reste à résoudre encore est celle de savoir quelle était, en réalité, la base que les Assyriens considéraient comme normale et adoptaient de préférence, et quelles étaient, en même temps, les diverses hauteurs qui correspondaient à cette base.

Oomme la canne était la principale des mesures affectées à l'arpentage et jouissait, en outre, de la propriété de pouvoir être représentée par un carré, il semble naturel de croire qu'on avait voulu lui conserver cette forme et que, par conséquent, la base de ce carré, ayant exactement 30 coudées de longueur, était précisément celle que l'on avait voulu adopter en la rendant commune à toutes les autres mesures de superficie. Les diverses hauteurs, calculées dans cette hypothèse, ont été réunies dans le tableau suivant :

NOMS DES MESURES de superficie.	Contenances exprimées en coudées carrées.	BASE commune	HAUTEURS CORRESPONDANTES exprimées	
			en coudées carrées.	en meusres linéaires usuelles.
Uban du grand-palme......	1	égale à 30 coudées.	$1/30$	10 fois $1/60$ de grand palme soit 10 fois $1/60$ de $1/5$ de coudée.
Uban de la coudée	5		$1/6$	10 fois $1/60$ de coudée.
Grand-Palme...............	60		2	10 grands-palmes ou 10 fois $1/5$ de coudée.
U ou double grand-palme..	120		4	10 doubles grands-palmes.
Coudée	300		10	10 coudées.
Aune	600		20	10 aunes.
Canne	900		30	10 cannes.
Perche..........	1.800		60	10 perches.
Double perche ou plèthre...	3.600		120	20 perches = 2 plèthres.

Ce tableau donne les moyens de constater que, dans l'hypothèse où je viens de me placer, c'est-à-dire lorsqu'on conserve à la canne superficielle sa forme carrée, toutes les autres mesures de superficie, sont des *rectangles* ayant la même base que la canne, avec des hauteurs rigoureusement égales à *10 fois la mesure* LINÉAIRE *qui leur*

correspond EN NOM. Et c'est là, sans contredit, un nouvel argument en faveur de la réalité de l'attribution à ces diverses mesures de superficie de leurs noms empruntés aux mesures linéaires correspondantes.

On peut aussi conclure déjà de cette observation que ce sont précisément les dimensions qui viennent d'être ainsi calculées qui servaient, en réalité, à régler, chez les Assyriens, les formes normales et officielles des mesures de superficie ; et pour achever de le démontrer, il me suffit d'ajouter que, par des motifs qui seront indiqués plus tard, les arpenteurs assyriens étaient dans l'usage d'exprimer, dans leurs calculs, les longueurs sur lesquelles ils opéraient, en fonction d'unités métriques linéaires qui, bien que désignées comme les mesures de superficie, sous les noms habituels de perche, d'U et d'uban, étaient cependant, comme sur le tableau qui précède, exactement *décuples* des mesures linéaires qui portaient ces noms.

Ainsi, dans tous les calculs d'arpentage, la mesure linéaire nommée *perche* était égale à la hauteur de la mesure de superficie portant le même nom et avait par conséquent 10 perches ou 32^{m}, 40 de longueur.

Par la même raison, celle que l'on nommait U avait une longueur de 10 U ou de 4 coudées, soit 2^{m}, 16.

Et celle qui portait le nom d'*uban* avait une longueur de 10 ubans, soit 10/60 ou 1/6 de coudée, c'est-à-dire 0^{m}, 09.

Les unités linéaires ainsi constituées, sous les noms de perche, d'U et d'Uban, sont précisément celles auxquelles M. Oppert attribue, dans ses traductions, les noms de *toise*, d'*aune* et de *pouce*.

Je proteste depuis longtemps déjà contre le premier de ces noms ; quant aux deux autres ils sont aussi mal choisis que possible, je me crois autorisé à le dire.

Celui d'aune (1), en particulier, ne peut convenir, en

(1) « Nous désignons le U par *aune*, en abandonnant l'ancienne déno- » mination de *brasse*, » a dit M. Oppert, à la page 17 de son tirage à part, et en considerant ainsi ce nom d'aune comme susceptible d'être appliqué à l'U des arpenteurs assyriens, M. Oppert a achevé de montrer que le mécanisme de la formation des mesures assyriennes de superficie lui est totalement inconnu.

aucune manière, à la mesure qu'il est censé représenter, parce que celle que M. Oppert nomme *toise* et que je préfère nommer *perche* contient, en fait, 2 cannes, ou ce qui est la même chose, *trois aunes seulement*, quand M. Opper lui en fait contenir *quatorze* ! Par conséquent son aune n'est pas la mesure à laquelle ce nom d'aune est habituellement attribué.

Si, pour se rapprocher davantage de la vérité, il consentait à retirer à cette mesure le nom d'aune, qui ne lui convient pas et s'il voulait bien, comme je l'ai fait, lui conserver, faute de mieux, le nom d'U que les Assyriens étaient dans l'usage de lui attribuer (1), il serait encore inexact de prétendre que cette mesure est contenue, comme il le croit, 14 fois dans sa toise, car elle y est contenue, en fait, 15 fois, de la manière indiquée sur le tableau que j'ai mis au commencement de ce chapitre.

Par suite, au lieu de donner, avec M. Oppert, 168 pouces seulement à la canne et 336 pouces à sa toise, il faut nécessairement donner, avec moi, 180 ubans à la canne et 360 ubâns à la perche. De plus, on le remarquera, les nombres tels que 7, 14, 168 et 336 que M. Oppert admet dans son système ne peuvent appartenir, en aucune façon, à la numération sexagésimale, tandis que les nombres 7 1/2, 15, 180 et 360 en dépendent au contraire essentiellement.

Pour ce qui concerne, en second lieu, le nom de *pouce* que M. Oppert impose ensuite à l'uban de la coudée, sans prendre la peine d'expliquer pourquoi, je me crois parfaitement autorisé à dire qu'il n'est pas plus exact que les autres, parce que la mesure qu'il est censé représenter est égale à la 6e partie de la coudée et parce qu'il n'est pas facile de comprendre comment le nom d'un *pouce* qui correspond à la 20e partie de la coudée peut convenir à un uban qui n'en est lui-même que la 6e partie.

En conséquence, lorsque M. Oppert nous dit, vers la fin

(1) J'indiquerai, dans le chapitre suivant, la véritable raison d'être de cette attribution.

de la 14e page de son tirage à part, en y traduisant un texte assyrien, que l'une des dimensions du terrain que l'on y considère avait :

1 toise, 2 aunes et 13 pouces de longueur,

Il me semble certain que ces trois noms sont, comme je l'ai dit, aussi mal choisis l'un que l'autre, et il serait préférable, à mon avis, de remplacer cette traduction par celle de 1 perche, 2 U et 13 ubans, qui se rapproche beaucoup plus du texte.

Et quand M. Oppert ajoute que cette longueur correspond à *397 pouces*, il se trompe de la manière la plus évidente, parce que la perche contient, en réalité, 360 ubans, quand 2 U en contiennent 48, ce qui donne en totalité 421 ubans, au lieu de 397 pouces.

Et quoique la même erreur se retrouve ensuite naturellement à toutes les pages du mémoire de M. Oppert et sur toutes ses traductions, ce n'est pas tout encore, car ce savant académicien ne sait pas et n'a aucun moyen de savoir quelle est, en réalité, la longueur de ces 421 ubans, quand je suis, au contraire, en état de lui apprendre que chacun d'eux a une longueur exacte de $0^{m}, 09$, ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure, et que par suite 421 ubans correspondent à $32^{m}, 89$.

Les résultats obtenus, dans les deux chapitres que je viens de lire, m'ont permis de signaler, dès à présent, à votre attention, quelques-unes des erreurs que le mémoire de M. Oppert contient en si grand nombre. Vous trouverez peut-être, malgré cela mes démonstrations encore insuffisantes ou incomplètes. Mais, je me hâte de vous le dire, elles seront continuées, dans la suite de cette étude, en des termes qui ne pourront laisser de doutes dans l'esprit de personne, je me plais à l'espérer.

Il m'a donc semblé possible de ne pas attendre jusques là pour soumettre à votre approbation cette première partie de mon travail et pour vous demander, dès aujourd'hui,

de l'insérer immédiatement dans vos publications; en agissant ainsi, j'ai voulu montrer à ceux qui s'intéressent encore aux études métrologiques qu'un simple académicien de province peut, contrairement aux idées de M. Oppert, redresser, dans certains cas, les erreurs que les Académiciens de Paris commettent eux-mêmes quelquefois et surtout qu'il peut le faire *sans être au courant des dernières découvertes*; j'ai voulu prouver aussi aux plus incrédules que vous consentez quelquefois à entendre mes lectures, et même à les approuver, sans être cependant des *innocents* ou des *ingénus*.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

PAR

MM. AURÈS et Georges MAURIN,

membres-résidants.

PREMIÈRE PARTIE.

ENTRÉES AU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

§ Ier. — CHAPITEAU AVEC INSCRIPTION CELTIQUE PROVENANT DE SAINT-COSME.

La plus intéressante découverte de l'année dernière est, sans contredit, celle du fragment de chapiteau d'ordre Dorique grec qui a été trouvé par M. Fabre, en démolissant un pan de mur, dans sa propriété, à Saint-Cosme.

Les mutilations que ce fragment, primitivement carré, a subies, avant d'être employé comme moellon dans le mur qui nous l'a conservé, lui ont fait perdre, en totalité, deux de ses faces et trois de ses angles. Son tailloir porte cependant encore, sur le côté gauche de l'angle qui est resté intact, l'inscription suivante écrite en lettres grecques, sans aucune séparation entre les mots :

. . . . ΑΔΡΕΣΣΙΚΝΟΣ
. . . ΥΙΒΡΑΤΟΥΔΕΚΑ

La partie droite de cette inscription finit très exactement à l'angle même du chapiteau et par conséquent est bien complète, tandis que sa partie gauche, malheureusement mutilée, reste forcément incomplète. Par suite le mot ΑΔΡΕΣΣΙΚΝΟΣ, qu'on lit à la première ligne, peut avoir perdu une ou plusieurs de ses premières lettres et peut ainsi n'être pas entier.

A la seconde ligne, les deux lettres ΥΙ correspondent d'une manière certaine, à la fin d'un mot, comme sur l'inscription de l'Isle (Vaucluse). (Cf. Allmer, *Revue épig.*, T. II, n° 483, p. 39 et *Bulletin des Antiq.*, année 1884, p. 242) et comme sur celle du prisme rectangulaire en pierre dure, découvert à Nimes en 1876 et maintenant déposé au musée de cette ville, inscription qui a été publiée par MM. François Germer-Durand et d'Arbois de Jubainville, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, année 1876 1re partie, tom. III, p. 37 et 2e partie, tom. IV, p. 266, en supprimant, on ne sait pourquoi, sa dernière ligne, mais que, d'un autre côté, M. Alex. Bertrand a publiée, en *fac-simile*, et par conséquent avec plus d'exactitude, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires* (2e trimestre de 1876, page 96) quoiqu'on remarque, à la fin de ce *fac-simile*, deux I qui probablement n'existent pas en réalité, parce qu'il semble plus naturel de croire que le second I tracé sur le monument moins profondément que les autres lettres, n'y existe que par l'effet d'une simple éraflure de la pierre.

Quant au mot ΒΡΑΤΟΥΔΕ qui vient immédiatement après les lettres ΥΙ, on le rencontre non seulement sur l'inscription dont je m'occupe, sur celle qui a été découverte en 1876 et sur celle qui est dédiée aux Mères Nimoises, appartenant aujourd'hui, toutes les trois, au musée de Nimes, mais encore sur celle de Collias (Gard) publiée dans le *Bulletin épigraphique* de M. Robert Mowat, tome IV, année 1884, p. 253 et dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, année 1884, 4e trimestre, page 267, sur celle du Groseau, près Malaucène (Vaucluse), découverte par M. le chanoine Saurel et publiée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, année 1884, 3e trimestre, p. 188 et très probablement aussi, comme M. Robert Mowat l'a dit dans son *Bulletin épigraphique*, année 1881, p. 284, sur l'inscription découverte en 1739, près de la Fontaine de Nimes et perdue depuis lors.

De plus, on le remarquera, le mot ΚΑΝΤΕΝΑ suit immédiatement le mot ΒΡΑΤΟΥΔΕ : 1° sur l'inscription découverte à Nimes en 1876 ; 2° sur celle de Collias ; 3° sur celle de

Groseau et 4° enfin sur celle qui a été découverte à Nimes en 1739, quand on lit seulement sur l'inscription de Saint-Cosme **ΒΡΑΤΟΥΔΕΚΑ**. Si cette syllabe **ΚΑ** avait été mise à cette place pour y représenter, par abréviation, le mot **ΚΑΝΤΕΝΑ**, on pourrait la signaler comme le premier exemple connu d'une abréviation mise sur une inscription celtique écrite en lettres grecques (1). Mais il semble préférable de proposer une autre hypothèse un peu plus vraisemblable peut-être, car il suffit d'admettre que le chapiteau dont nous possédons un fragment couronnait un pilastre formant le côté gauche d'une porte d'entrée, pour être aussitôt en droit de croire que la suite de l'inscription dont il s'agit devait se trouver sur le chapiteau placé du côté droit de la même porte, sur lequel on pouvait lire alors **ΝΤΕΝΑ** pour achever le mot **ΚΑΝΤΕΝΑ**.

Dans tous les cas, et quelle que puisse être la vérité sur ce point, ce n'est pas seulement sur cette présence du mot **ΒΡΑΤΟΥΔΕ** dans l'inscription du chapiteau de Saint-Cosme que l'attention doit porter principalement, et plusieurs autres particularités d'une importance plus considérable doivent y être signalées encore.

(1) Dans une notice publiée aux pages 189 et suivantes du *Bulletin de la Société des Antiquaires* (année 1884, 3e trimestre), M. Héron de Villefosse énumère 17 de ces inscriptions. Mais cette liste n'est pas complète et il semble nécessaire d'y ajouter encore, non-seulement :

18e l'inscription trouvée à Uzès en 1869, appartenant aujourd'hui au musée de Nimes et sur laquelle on lit : CENIKIOC / ABPω. (Cf. Germer-Durand. *Découvertes archéologiques faites dans le Gard en 1869*, 1er semestre, page 9, et Aurès, *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, tome IX, 1869, 1, page 384), quoique M. de Villefosse n'ait pas jugé à propos de la mentionner dans sa notice.

19e et 20e les inscriptions gravées sur deux chapiteaux trouvés en 1809 à Beaucaire, en creusant sur les bords du Rhône l'écluse de prise d'eau du canal. (Cf. Dans les *Mémoires de l'Académie de Nimes*, année 1866-67, Ve série, tome 7, page 249, une dissertation de M. Germer-Durand intitulée : *D'une prétendue inscription grecque de Beaucaire*.)

Et 21e enfin l'inscription de Saint-Cosme, qui porte à 21 le nombre des inscriptions connues, savoir : dans le Gard 10, dans Vaucluse 7 et dans les Bouches-du-Rhône 4. — Ensemble 21.

C'est d'abord la rigoureuse identité de forme et de dimension que j'ai à faire remarquer dans les lettres de cette inscription, comparativement à celles de l'inscription dédiée aux Mères Nimoises, identité qui est surtout frappante quand on considère les B, les Δ, les P et les Σ dont les formes sont très archaïques et qui est assez grande pour qu'on puisse être tenté de croire, sans trop d'exagération, que toutes ces lettres ont été tracées, dans un cas comme dans l'autre, en se servant du même poncis.

Cependant un examen attentif permet de constater que les deux chapiteaux ne sortent pas de la même main et que celui de Saint-Cosme est l'œuvre d'un ouvrier un peu moins habile que l'autre. Il n'en est pas moins certain que les deux artistes ont copié très exactement leurs lettres sur un seul et même modèle et par conséquent sortaient, tous les deux, de la même école.

C'est ensuite, quand on compare les dimensions du chapiteau de Saint-Cosme à celles du chapiteau de Nimes, que cette communauté d'origine peut être constatée avec la plus entière évidence, car toutes leurs dimensions verticales sont parfaitement identiques.

Il est d'abord certain que le tracé de ces deux chapiteaux a été fait par des ouvriers qui se sont servis, l'un et l'autre, d'un pied de $0^{m}324$ ou environ de longueur, divisé en 12 pouces et 144 lignes, par conséquent aussi exactement que possible égal à notre pied-de-roi, comme je l'ai prouvé en détail, pour ce qui concerne en particulier le chapiteau de Nimes, dans un mémoire envoyé en 1867 au concours de la Sorbonne et dont M. le marquis de la Grange a rendu compte dans la séance publique du 18 avril 1868. (*Revue des Sociétés savantes*, IVe série, t. VII, année 1868, 1er semestre, pag. 361 et suivantes.)

Et pour ce qui concerne l'identité des dimensions proprement dites, sans qu'il soit nécessaire de répéter ici les longues explications contenues dans le mémoire que je viens de rappeler, il me suffira de constater en fait :

1° Que le module qui a servi à régler ces dimensions

avait fort exactement, dans les deux cas, une longueur de 4 lignes, (4 étant un nombre carré) (1).

2° Que les deux artistes se sont accordés pour donner, avec la même exactitude, à la hauteur totale de leurs chapiteaux, 16 modules ou, en d'autres termes, 64 lignes (16 et 64 étant encore des nombres carrés) (1).

Et 3° qu'ils ont divisé ensuite cette hauteur totale en deux parties, l'une, pour correspondre à la hauteur du tailloir, ayant 9 modules ou, en d'autres termes, 36 lignes (9 et 36 étant aussi des nombres carrés) (1) ou plus simplement encore 3 pouces (nombre impair) (2), et l'autre pour correspondre à la hauteur de l'échine ayant 7 modules ou, en d'autres termes, 28 lignes, (7 étant, comme 3, un des nombres impairs (2) que les anciens mettaient au-dessus de

(1) *Quadrati numeri potentissimi ducuntur*, a dit Censorin dans son traité : *De die natali* (édition de La Haye, 1642, chap. IV, page 93) et tous les anciens philosophes attribuaient, comme lui, une *puissance extraordinaire* à ces nombres. Cette singulière croyance était même tellement enracinée autrefois dans tous les esprits que ses traces subsistent encore parmi nous, puisque nous continuons à donner, dans notre langage mathématique, les noms de 2e, 3e, 4e puissance etc., aux divers produits que l'on obtient en multipliant un nombre quelconque par lui-même.

(2) *Imparem numerum observari mori est*, a dit Végèce dans son traité : *De re militari* (édition de Paris, 1762, liv. III, chap. VIII, p. 82). *Numero Deus impare gaudet*, ajoute Virgile dans VIIIe églogue.

Les anciens considéraient les nombres *pairs* comme *femelles* et *terrestres* et les nombres *impairs* comme *mâles* et *célestes*.

« Si on les divise l'un et l'austre en unitez, a dit Plutarque (*Traduction d'Amyot. — Œuvres morales. — Questions romaines*, § 102. Voir le texte grec à la page 255 de l'édition Didot), le *pair* monstrera un lieu » vuide au milieu, là où le *non-pair* a tous jours le milieu remply d'une » de ses parties et pour ceste cause, ils ont opinion que le pair ressemble » plus à la femelle et le non-pair au masle. »

Au Ve siècle de notre ère, Stobée a reproduit à peu près les mêmes idées dans les termes suivants :

» L'impair est plus parfait que le pair, car l'un a un commencement, » une fin et un milieu, tandis que l'autre est privé du milieu (*a*) ».

» Et cette foi des romains dans la puissance des nombres impairs alla

(*a*) Ὁ περισσὸς τοῦ ἀρτίου τελεώτερός ἐστιν· ὁ μὲν γὰρ ἀρχὴν, καὶ τέλος, καὶ μέσον ἔχει, ὁ δὲ τοῦ μέσου ἐστέρηται. (Tome 1, page 3. Meineke, Leipzig, 1860. Éd. Heeren, p. 14).

tous les autres et 28 étant un de ceux qu'ils considéraient comme *parfaits*) (1).

» si loin, a dit à son tour Mommsen dans son *Histoire romaine* (Tom. IV de la traduction française, page XXIV des additions et variantes du tome 1er) que, quand une fête durait plusieurs jours, elle chômait pen » dant les jours pairs intermédiaires. »

De semblables idées nous font aujourd'hui sourire. Elles n'en ont pas moins gouverné le monde pendant une longue série de siècles en exerçant un empire souverain sur tous les esprits et même, on peut le dire, sur ceux des plus grands génies de l'antiquité.

(1) Les nombres que les anciens philosophes considéraient comme *parfaits* et qu'ils distinguaient en conséquence d'une manière exceptionnelle sont ceux, en très petit nombre d'ailleurs, qui peuvent être reproduits en prenant la somme de leurs parties aliquotes; et ces nombres, *quoique tous pairs*, n'en étaient pas moins tenus en très grande estime.

Le premier est 6, dont les parties aliquotes sont 1, 2 et 3. — Ensemble 6 (*a*).

Le second est, comme je viens de le dire, 28 ayant pour parties aliquotes, 1, 2, 4, 7 et 14. — Ensemble 28.

Le troisième est 496, dont les parties aliquotes sont 1, 2, 4, 8, 16, 31, 62, 124 et 248, ayant leur somme égale à 496, et ainsi de suite en représentant les nombres parfaits, d'une manière plus générale, sous la forme algébrique $2^n \left(2^{n+1}_{-} 1\right)$, avec cette réserve cependant que $2^{n+1}_{-} 1$ doit être un nombre premier.

Tous les nombres parfaits jouissent en outre d'une autre propriété remarquable. Ils sont tous triangulaires et la réunion de leurs diverses propriétés suffit amplement pour justifier l'importance qu'on leur accordait autrefois et en particulier celle que les architectes nimois ont accordée au nombre 28, en le plaçant sur le même rang que les nombres impairs ou carrés tels que 3, 7, 9, 16, 36 et 64.

(*a*) Les anciens appelaient ce nombre « γάμος », le mariage, parce qu'il est le produit du nombre 2, premier nombre pair (femelle), par 3, premier nombre impair (mâle), car on ne considérait pas autrefois l'unité comme un nombre. C'était le principe générateur de tous les nombres, mais ce n'était pas un nombre. C'est dans ce sens qu'on lit dans l'Écriture : « Dieu est un », pour indiquer qu'il est le principe générateur de tout ce qui existe.

A un autre point de vue, voici en quels termes saint Augustin, qui avait lui aussi une foi robuste en la puissance des nombres, s'est exprimé en parlant du nombre *six*, dans le livre XI, chap. XXX, de la *Cité de Dieu* :

« Si Dieu s'est appliqué à mettre six jours à créer le monde, c'est à cause de la » perfection du nombre 6. Ce n'est pas que ce délai lui fût nécessaire....... mais » parce que la perfection des œuvres est révélée par ce nombre 6 ».

» *Hæc autem propter senarii numeri perfectionem, eodem die sexies repetito,* » *sex diebus perfecta narrantur : non quia Deo necessaria fuerit..... sed quia* » *per senarium numerum est operum significata perfectio.* »

Si mon illusion n'est pas complète, cette seule constatation permet d'établir avec évidence, sans qu'il soit nécessaire d'appeler l'attention sur les autres points de comparaison qu'il serait possible de signaler encore, non seulement que nos deux artistes ont travaillé en copiant, chacun de son côté, un seul et même modèle et par conséquent sortaient, tous les deux, de la même école, mais encore qu'ils connaissaient et pratiquaient, l'un aussi bien que l'autre, toutes les prescriptions des anciens philosophes relatives à la valeur et au choix des nombres.

En résumé donc il résulte d'une manière bien formelle des faits qui viennent d'être exposés :

En premier lieu, que les habitants du littoral méditerranéen de la Gaule se servaient, avant même l'arrivée des colonies grecques dans leur contrée, d'une unité métrique ou pied divisée en 12 pouces et 144 lignes, et ayant, aussi exactement que possible, la même longueur que notre pied-de-roi.

Et en second lieu, que l'influence grecque de ces colonies, quoique très puissante à certains égards, n'a pas été cependant capable de décider nos ancêtres à abandonner leur ancien système métrique, pour donner la préférence au système grec.

La réalité de l'existence de cet ancien système gaulois est depuis longtemps admise et j'ai la confiance de l'avoir déjà démontrée moi-même plusieurs fois et de plusieurs manières différentes.

Il ressemble d'une manière frappante à l'ancien système des Chaldéens et c'est, si je ne me trompe, M. Oppert qui a signalé, le premier, cette ressemblance, dans un article très remarquable publié, en 1856, par le *Bulletin archéologique de l'Athenœum français*. Voici d'ailleurs en quels termes ce savant académicien s'est exprimé à la page 32 et suivantes du bulletin :

« Tandis que la mesure de Babylone était égale à celle
» d'Égypte, celle de Ninive a formé le système des Mèdes
» et des Perses. Nous voyons, après Alexandre, ce sys-
» tème transporté en Égypte où il reçoit le nom de Philé-
» térien et de là il a passé aux arabes qui probablement

» l'ont imposé à l'occident, où *le pied de Ninive est devenu* » *le pied-de-roi de France.* »

Les assertions ainsi formulées ne sont pas toutes exactes et par exemple, autant il est vrai de dire que c'est le pied de Ninive qui est devenu notre pied-de-roi, autant il est inexact d'ajouter que ce sont les arabes qui l'ont imposé à l'occident, puisque nous trouvons, au contraire, ce même pied établi et depuis longtemps en usage dans nos contrées, *avant même l'arrivée des colonies grecques* et, par conséquent aussi, bien longtemps avant les invasions arabes.

Dans l'état actuel de nos connaissances, tout conduit à croire que le pied asiatique a été introduit chez nous par les Celtes. Lorsqu'ils ont quitté leur patrie d'origine, la notion des mesures y était certainement répandue, tandis que, au contraire, il est extrêmement probable que cette notion n'existait pas encore ou du moins n'existait qu'à peine dans les Gaules, quand ils y sont venus.

S'il en est ainsi, il n'est pas difficile de comprendre comment il est arrivé que les Celtes ont pu faire adopter sans peine, par nos ancêtres, les unités métriques qu'ils portaient avec eux (1).

Les faits précédemment exposés démontrent ensuite que les grecs des colonies méditerranéennes ont enseigné aux populations du littoral, bien longtemps avant l'arrivée des Romains, non seulement leur écriture et leur architecture, mais, ce qui est beaucoup plus remarquable encore, toutes les théories adoptées par les philosophes de l'antiquité sur les nombres *impairs*, sur la *puissance* des nombres carrés et sur les vertus extraordinaires des nombres *parfaits* (2).

(1) Voyez, sur cette question, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, Ve série, tome IX, année 1868-69, page 78, mon mémoire sur la détermination du pied gaulois.

(2) Il faut, dans l'opinion de Platon, que *le* NOMBRE *serve de fondement à tout* (*a*).

Et voici de quelle manière et à quelle occasion il a formulé ce principe : Dans son dialogue intitulé : *Epinomis*, dont je copie le texte sur la

(*a*) C'est dans le même ordre d'idées qu'on lit dans l'Écriture : « *Omnia in NUMERO et pondere et mensura disposuisti.* » (Sap. XI, 21).

Ces résultats sont très remarquables, parce qu'ils permettent de constater enfin que nos ancêtres étaient, au moment de la conquête romaine, beaucoup plus civilisés qu'on ne le croit généralement, et c'est pour ce motif qu'il a paru utile de porter les faits qui précèdent à la connaissance de ceux que de semblables études peuvent intéresser.

traduction de Cousin, voulant « trouver une science qui mérite véritable- » ment le nom de *sagesse*, une science enfin qui tire de la classe des » artisans et des gens du commun quiconque l'a acquise et en fasse un » homme sage et vertueux, un citoyen juste et réglé dans toute sa con- » duite, soit qu'il commande soit qu'il obéisse, » Platon demande, avant tout : « Quelle est de toute les sciences celle qui, si elle venait à man- » quer à l'homme ou s'il ne l'avait jamais connue en ferait le plus stupide » et le plus insensé des animaux ».

Et, après cela, il ajoute : « Elle n'est pas difficile à trouver, car si on » les compare une à une, aucune ne produirait plus sûrement cet effet » que celle qui donne au genre humain la connaissance du *nombre* et je » crois qu'un Dieu plutôt que le hasard nous a fait don de cette science » pour notre conservation. »

A la fin, il conclut en disant : « Il est donc de toute nécessité que le » *nombre* serve de fondement à tout le reste. »

II

Inscription de Marcina.

Cippe trouvé en mars 1886 à l'usine à gaz, ancien moulin Larivière.

Hauteur... 69 cent.
Largeur... 53 cent.

D. M.
MAXIMIAE
MARCELLINAE
MARCINA
MATER
PIENTISSIMA

Diis Manibus Maximiae Marcellinae Marcina mater pientissima.

Lettres d'assez bonne forme, frustes. Point d'accent.

III

Pierre trouvée le 19 mars 1886, dans l'ancien chemin de Calvas et près de l'ancien cimetière de Saint-Baudile.

Hauteur... 51 cent.
Largeur... 36 cent.

D. M.
L · IVLI · SVCCÉSSI
ALBVCIA - DVBITATA
VXŎR

Diis Manibus Lucii Julii successi, Albucia Dubitata uxor.

Lettres de la bonne époque. *Apex* sur l'O d'uxor et l'E de successi.

IV

Pierre en forme d'autel très fruste et abimée, trouvée le 3 mai, dans le mur de clôture du mazet Dumas, chemin de Calvas, près de l'ancienne église de Saint-Baudile.

Hauteur... 72 cent.
Largeur... 43 cent.

. . . . IO . .
. . . OVA . .
. . . . . DON .
V. S. L. M.

L'essai de restitution de cette inscription paraît en l'état impossible.

V

Inscription de Valerius Magnus.

Fragment brisé, trouvé le 5 mai 1886, mazet Jurand, chemin de Saint-Césaire.

Hauteur... 32 cent.
Largeur... 36 cent.

. . . VALERIVS MAG^{n}[VS]
IC SEPVLTVS

Valerius Magnus ic sepultus.

M. Allmer, (*Revue épigraphique*, n° 604) remarque la forme cursive des lettres et la « traverse des A remplacée par un trait parallèle au jambage gauche et tenant par son sommet au jambage droit.

VI

Inscription de Rusticilla

Fragment trouvé au mazet Jurand, en juin 1886, brisé en haut, à gauche et en bas.

RVSTICILLA
[SI]BI ET L. SAMMIO
. . . . VIRO

Rusticilla sibi et L. Sammio viro.

Lettres de belle forme.

VII

Inscription de Silvania.

Pierre trouvée à Nimes en mai 1886, maison Dussaud, rue de l'Agau, incomplète en haut. En tête de la pierre sont gravées deux lignes, dont la première a été cassée en deux et la seconde est mi-fruste. En dessous une inscription de quatre lignes renfermée dans un encadrement grossièrement taillé.

Hauteur... 51 cent.
Largeur... 34 cent.

II . . . . VAN . . .
. . . PIENTISS . . .

SILVANIA · IVLIA · PRIM . . . .
NIS · COIVGI · KARISSIMO
MONTANAE · SO . . AE
PIENTISSIMAE

(Diis Manibus . . . . pientissimi). Silvania Julia Primionis conjugi carissimo, Montanæ socræ pientissimæ.

(Descripsit Menard, tome VII, p. 365. Non vidit, sequitur Anne Rulman. Allmer, Revue épigr. n° 605).

Les lettres sont petites, de la basse époque, se rapprochant de l'écriture cursive. Aucun accent.

Ma lecture soulève une difficulté, le génitif de *Primionis*. Mais elle s'impose nécessairement. Les points qui séparent les mots sont très nettement marqués, aucune lettre n'offre une trace de liaison et il n'est pas possible de lire une abréviation, telle que L. *(libertus)* ou F· *(filiæ)*, après *Silvania* ou *Primionis*.

Je crois que le lapicide a énoncé dans les deux premières lignes la formule *Manibus* et le nom de l'époux, mis dès lors au génitif et a rejeté à la fin de la troisième ligne le cognomen *Primionis*, toujours gouverné par le *Manibus*.

Il n'y a place à la fin de cette troisième ligne, (la première de l'encadrement), que pour deux lettres.

DEUXIÈME PARTIE.

Collection de l'Académie.

Elle s'est enrichie, grâce à la bienveillance de M. de Valfons, de quatre estampages antiques relevés par un officier du corps éxpéditionnaire de Tunisie sur les faces latérales d'une margelle de puits en marbre à Tebessa (ancienne Theveste).

Ces estampages, très-curieux, représentent quatre têtes, deux de vieillard et deux de jeune homme ou de femme, opposées les unes aux autres avec une évidente arrière-pensée de la part de l'artiste de rendre le contraste symétrique. A quelle date remontent ces bas reliefs? Il est assez difficile de le préciser. Certaines parties sont traitées avec un art très large ; les courbes sont harmonieuses ; les lignes d'un style pur ; puis à côté, on relève d'étranges naïvetés de facture ; les têtes sont vues de profil et cependant les yeux sont de face, les saillies des chairs sont indiquées avec des tentatives assez maladroites de modelage. Il est donc difficile d'attribuer ces bas reliefs à l'époque romaine impériale ; l'art qui s'y révèle est un art de début, avec des inexpériences et des incorrections plutôt qu'un art de décadence. La manière dont sont arrangés les cheveux des deux têtes de femmes en bandeaux séparés se réunissant en un chignon et terminés par une tresse rappelle l'arrangement de la coiffure de la statue de la *Paix* à Munich.

Ces bas-reliefs du reste ne paraissent pas être seulement une fantaisie de l'artiste. L'opposition systématique des figures, la disposition presque hiératique des chevelures, la forme caractéristique des oreilles des deux têtes d'hommes, allongées et d'un dessin identique à celles des masques représentant les vents sculptés sur une des pierres de notre musée de Nimes, tous ces détails semblent indiquer que nous nous trouvons en présence d'une représentation symbolique. L'artiste a-t-il voulu personnifier les quatre vents dont deux auraient été hostiles et

deux favorables ? On peut le soupçonner ; mais je n'ose transformer ce soupçon en hypothèse, en l'absence des symboles caractéristiques, les ailes qui accompagnent presque toujours la représentation des vents.

VIII

Urne avec mobilier funéraire.

Cette urne a été trouvée le 13 juin 1886, dans le mazet Compan, route de Sauve, en face des Trois-Piliers ; elle a été fracturée au moment de la découverte. — Poterie rouge. — Contenait des ossements d'enfant ou de jeune fille.

Son mobilier se composait :

1° D'une lampe funéraire d'un assez joli travail, dont le sujet représente un homme assis et dans une attitude désolée : à signaler sur cette figurine le mouvement de la jambe gauche rejetée en arrière et très vivant ;

2° De six épingles à cheveux ; d'une fiole lacrimatoire en verre, de petits vases en terre, enfin d'un bracelet assez grossier. — Aucune marque de potier ;

3° Deux moyens bronze de Claude frappés l'an 41 après J.-C.

1°

TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. P. M. TR.
P. IMP. P. P. la tête de Claude mise à gauche.
R. LIBERTAS AVGVSTA. S. C.
La liberté debout à droite.

2°

TI. CLAVDIVS CAESAR. AVG. P. M. TR.
P. IMP. La tête de Claude mise à gauche.
R. Même revers.

Ces deux monnaies datent le tombeau, qui remonte à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne.

TROISIÈME PARTIE.

DÉCOUVERTES EXTERNES.

Inscription d'Indutiomarus.

Fragment incomplet en haut, à droite et en bas, découcouvert à Beaucaire, aujourd'hui dans la collection de M. Estève, à Nimes.

. . SEX . FA . I . .
INDVTIOI . . . .
COMINERV . . .
DE SVO

Sex. Fa.. Indutio(marus) Cominerius (vel : pago Minervio) de suo.

Remarquer le nom celtique d'*Indutiomarus*.

Cf : Allmer, *Revue épigraphique du Midi*, n° 606.

Inscription de Julia Gratilla.

Stèle découverte dans des fouilles entreprises par M. Bruguier-Roure, sur l'emplacement d'une villa romaine, à Saint-Julien-de-Peyrolas.

IVLIA GRATILLA.

Lettres de forme allongée, tendant à la cursive.

Les fouilles de M. Bruguier-Roure nous conduiront sans doute à l'explication de cette inscription. Peut-être avons-nous ici le nom de la propriétaire du riche domaine si intelligemment exploré.

TRADUCTION

DES

OBSERVATIONS DU COMMANDEUR DESCEMET (1)

SUR QUELQUES SIGLES DE BRIQUES ANTIQUES

COMMENCÉE

AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR PAR

Feu GERMER-DURAND,
membre-résidant.

ET TERMINÉE PAR

François GERMER-DURAND, son fils,
membre non-résidant.

On conserve, au musée public de Parme, une estampille sur brique ainsi conçue :

FLORIDD

Borghesi l'a publiée, il y a trente-six ans, dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique (2).* Cependant je ferai remarquer que cette courte inscription mérite une attention particulière, en ce que, parmi tant d'inscriptions doliaires qui nous sont restées, elle est la seule qui porte le surnom de Florus, et surtout parce que l'interprétation des sigles DD donnée par Borghesi pourrait être sujette à modification. Florus, simple surnom, sans nom ni prénom, doit appartenir à un individu de

(1) Ces observations sont écrites en italien dans le *Bulletin de correspondance archéologique de Rome* (année 1876).

(2) *Ann. dell' Inst.*, 1840, p. 243, n. 43; Marini, *Figuline*, mss, n. 881. — Pour compléter la description, il faut ajouter: « Tête laurée ; derrière, un thyrse ».

condition servile ; il est donc très probable que les sigles DD cachent le nom du patron de Florus. C'est ainsi qu'en jugea Borghesi, en les interprétant par *Domitia Domitiani*, et en les rapportant à l'impératrice Domitia Longina, bien qu'il eût d'abord pensé à une autre matrone de ce nom (1). Cependant cette interprétation ne peut se soutenir, après une comparaison attentive des monuments.

Que l'on jette les yeux, en effet, sur la liste suivante d'estampilles doliaires, et cet examen pourra, nous le croyons, autoriser une interprétation différente de celle de Borghesi :

1. DVORVM DOMITIORVM (Cupra-Montana, Picenum) (2).

2. FORTVNATI DOMITIOR. Tête de Mercure, avec la bourse (Rome) (3)

3. ‹ FORTV·D·D (Rome) (4).

4. CALLISTI
DOMITIOR. Grappe de raisin (Rome). (5).

5. DV·DOMITIORVM·CALLISTI (Rome) (6).

6. CALLISTI DVORVM DOMITIORVM. Mercure, avec la bourse. (Rome et Bomarzo) (7).

(1) Borghesi, *Iscrizione di L. Burbuleio*. Naples, 1838, p. 55 ; *Œuvres*, IV, p. 157.

(2) Vicione, *Ripatransona*, p. 168 ; Bruti, *Lett. à Tambroni*, p. 7

(3) Marini, *Figul.*, mss., n. 836 ; *Giornale Arcadico*, 1870, p. 26.

(4) Fouilles du Palatin. Je l'ai copiée moi-même en 1865.

(5) Marini, *Figul.*, mss., n. 673. Mus. Vettori, provenant des ruines du palais de Néron.

(6) Boldetti, 528 ; Murat., 495, 11 ; Fea, *Var. di Notiz.*, p. 141 ; Marini, *Arv.*, p. 789[a], Codex Vatic., n. 5253. Ce fragment porte : DVOR DOMITIO▒ || CALISTI▒. Brique de cinq palmes,

(7) Fea, *Fragm. Fast.*, p. CIX ; Vittori, *Bomarzo*, p. 24 ; Marini, *Arv.*, p. 769[a], et mss. n. 674.

7. DVOR·DOMITIO
CALLISTI (al. CALLIST) (Rome et Velletri) (1),

8. | PRIMGEN DVO
DOMITIORSERF | (Vicarello et Rome) (2).

9. | FALERNI DVO
DOMITIOR
LVCANETTVLLIS | (Rome) (3).

10. AMOENI·OD·LVCANI ET TVLLI
EX FIGLINIS CAN
INIAN (Vallombrosa) (4).

12. SVCCESSI DOM LVCETTVLL
SER (5)

12. | DAEDALVS·DD
LVCETTVLS·F | (6)

13. Et enfin cette estampille, copiée par moi, en 1862, au Palatin (7).

TGREI·IANVARIEXF·C·DD
V·Q·F

(1) Marini, *Arv.*, p. 769a, et mss. n. 676; Cardinali, Ins. di Velletri, n. 168, où on lit : DVOR DOMITIOR CALLISTO (*sic*) ; Guattani, *Mém.*, t. 6, p., 106.

(2) P. Marchi, la Stipe, p. 32; Muratori, 1731, n. 10, avec variantes. — Je l'ai copiée moi-même au Musée du Vatican.

(3) Marini, *Arv.* p. 769a, et *Figul.* mss., n. 847.

(4) Marini, *Arv.*, p. 769a, et *Figul.* mss., n. 574 : *Ex monast. Vallombrosæ anno* 1783 *recept.*

(5) Copiée par moi au Musée Kirchérien. — Des. Spreti, *De Orig. Ravennæ*, 2e partie, p. 237, avec variante.

(6) Fabretti, *Inscr.*, p. 511, n. 162 ; Marini, *Figul.* mss., n. 788.

(7) Fabretti, *Inscr.*, p. 516, n. 236, avec quelques variantes ; et aussi Marini, *Figul.*, mss. n. 905.

Que je lis :

T(iti) Greii Januarii, Exf(iglinis) C(aninianis) d(uorum) D(omitiorum). V(aleat) q(ui) f(ecit), m'aidant de celle qu'a recueillie Marini (*Fig.* mss. n. 907) :

T - GREI - IANVARI - EX FIGL - CANIN
DVORV DOMITI
V . Q . F

estampille que j'ai vue ensuite, lors des fouilles faites à Sainte-Anastasie en 1859.

Il n'y a donc plus à douter que la véritable interprétation des sigles DD ne soit *duorum Domitiorum*, quand nous voyons leurs surnoms *Lucanus* et *Tullus* figurer sur les estampilles n[os] 9, 10, 11 et 12 de la liste précédente.

Quant à la famille à laquelle appartenaient ces deux Domitius, nous noterons ce qui suit :

Cneius Domitius Afer, le célèbre orateur né à Nimes dans les Gaules. qui fut consul *suffectus* en l'an 39 de notre ère, et qui mourut d'une indigestion en l'an 60, possédait d'immenses richesses, et nous savons, par le satirique Martial (liv. IV, épigr. 37), que l'énumération de ces richesses était le thème ordinaire des conversations, fastidieuses « jusqu'àla la nausée », dont il ennuyait tout le monde. Il était propriétaire de figlines ou officines doliaires, comme le prouve l'estampille suivante, copiée par moi au musée Kirchérien :

DAM[redacted] DOMITI (1) · AF (2) RI.

Domitius Afer, n'ayant pas d'enfants, fit, dix-huit ans avant sa mort, un testament par lequel il laissait la totalité de son riche héritage à deux frères nommés Lucanus et Tullus, fils de Sextus Titius, et qui, à partir de ce moment et par l'effet de leur adoption, s'appelèrent *Cn.*

(1) Le T et l'I sont liés.
(2) L'A et l'F sont liés.

Domitius Lucanus et *Cn. Domitius Tullus* (1), noms sous lesquels ils figurent sur de nombreuses estampilles doliaires. (Fin de la traduction de M. Germer-Durand père.)

Il convient de remarquer ici : 1° que dans quelques-unes de ces estampilles les deux frères sont nommés ; 2° que sur d'autres, Tullus seul est désigné ; 3° que depuis l'année 111 seulement Tullus disparaît, tandis que quelques-uns de ses serviteurs passent dans la propriété de Domitia Lucilla P. F. (Palelii filia).

Tout cela est bien conforme à l'histoire, car depuis la mort de Domitius Afer, Lucanus et Tullus administrèrent en commun leurs grandes officines doliaires. Tous les deux prirent femme, mais Tullus n'eut pas de descendance ; Lucanus, l'aîné, épousa une fille de Curtilius Mancia, dont il eut une fille qui, à cause d'une brouille survenue entre son père et son aïeul, fut instituée héritière de ce dernier à la condition expresse d'être émancipée de son père (2). Celui-ci satisfit à cette condition en donnant à l'adoption sa fille à son frère plus jeune Tullus, la laissant maîtresse de ses propres biens à elle. Il mourut vers l'année 95 de J.-C. Tullus lui survécut jusque vers l'année 111 et est mentionné seul sur les estampilles, étant seul resté propriétaire des officines.

Oncle et père par adoption de Domitia Lucilla, il lui lègue toute son immense fortune. Celle-ci épousa P. Calvisius Tullus, donna le jour à Lucella la jeune P. F. (Palelii Calvisii filia). Cette dernière à son tour épousa Annius Verus, consul pour la deuxième fois en l'an 121 et devint la mère de Marc-Aurèle.

Nous laisserons de côté la grande question qui divise les érudits à propos du surnom de Calvilla donné à la mère de l'empereur philosophe par la raison que Borghesi l'a

(1) Plin., *Epist.*, VIII, 18 ; Borghesi, *Œuvres* III p. 35-47, et *Ann. d. Inst.*, 1840, p. 243 sqq.

(2) Pline, l. c.

élucidée et terminée dans sa belle dissertation sur les estampilles doliaires de Domitia Lucilla (1).

Donc, avec l'aide des documents généalogiques précédents on peut essayer une classification chronologique des divers groupes d'estampilles doliaires des *Domitii.*

Ainsi, celles qui sont signées des deux frères peuvent être placées entre les années 60 et 95 ; celles de Domitius Tullus seul et de ses affranchis entre les années 95 et 110.

Celles de Domitia Lucilla l'aînée (Cnei Domitii Lucani filia) entre les années 111 et 123, et finalement celles de Domitia Lucilla jeune (Palelii Calvisii filia) entre les années 123 et 156 à cause de cette marque : (2)

Ex pr. Domitiae LVCILLAE OPVS DOL DIO
nysi VS SER SILVAN ET Aug. cos.

(Les noms des consuls sont M. Ceionius Silvanus et C. Serius Augurinus).

Il faut encore noter, que sur les estampilles appartenant à la première *Domitia* appelée *Langina*, son nom n'est pas réduit à de simples sigles ou initiales, mais qu'il est aussi exprimé par DOM DOM, DOMITIA DOMITIANI.

Le nom de la seconde Lucilla, au contraire, est écrit tout au long DOMITIA LVCILLA VERI ou bien DOM LVC VERI, DOM LVC et D L accompagnent immédiatement la sigle PF., particularité qui se rencontre ailleurs une fois pour les surnoms féminins, exemple très rare sinon unique dans ce genre d'inscription.

Ajoutons que l'interprétation actuelle des lettres DL est due à Fabretti (3), tandis que jusqu'alors elles avaient été diversement entendues.

Du reste, nous laissons de côté la nomenclature des marques appartenant à Domitia Lucilla P. F., car elle est trop considérable et mérite une monographie spéciale pour laquelle nous avons déjà réuni de nombreux documents.

(1) Borghesi, *Œuvres* III, p. 39 et sqq.

(2) *Bull. d'Inst. arch.*, 1833, p. 119. Borghesi, *Œuvres* III, p. 52 note et VI, p. 509.

(3) Fabretti, *Inscript.*, p. 512, n° 192.

NOTE

SUR

UNE SÉPULTURE MÉGALITHIQUE

DÉCOUVERTE

DANS LA COMMUNE DE COLLORGUES (GARD)

par MM. LOMBARD-DUMAS,
membre non-résidant,

et ROUSSET,
associé-correspondant.

Le département du Gard, si riche en documents archéologiques, a déjà fourni son large contingent de matériaux à la science préhistorique.

Dès 1828, Émilien Dumas et Jules de Christol, devançant de près de trente années les études de cet ordre, fouillaient la grotte de Pondres, depuis eux devenue célèbre, et prouvaient au monde savant que l'Homme, malgré la haute affirmation contraire de Cuvier, avait été le contemporain du grand Ours et de l'Hyène des cavernes, du Rhinocéros et du Lion fossiles. Cette vérité cependant ne rencontra guère alors que des incrédules et ne se fit jour qu'avec lenteur : ce fut en 1847 seulement que la publication des découvertes de Boucher de Perthes vint enfin surexciter l'attention et les recherches des savants étrangers et de tous ceux qu'intéressait en France la question nouvelle.

En 1870, M. Adrien Jeanjean, de Saint-Hippolyte-du-

Fort, exposait ici-même (1) le résultat de ses fouilles dans plus de 40 cavernes des Basses-Cévennes et nous apprenait que l'homme avait occupé ces abris naturels vers les derniers temps de l'époque paléolithique et pendant toute la période de la pierre polie ; des recherches de Teissier, d'Anduze, et de M. Dombres, dans la Baume-des-Morts, près Durfort, naquit la certitude qu'une race dolicocéphale avait remplacé, pendant l'âge du bronze, l'ancienne population cévenole à tête ronde, au crâne épais ; M. Cazalis de Fondouce, dans une splendide publication (2), exhumait les restes de l'homme à l'époque du Renne dans la vallée inférieure du Gardon ; M. Aurès, en 1864, envoyait à la *Commission de la topographie des Gaules*, de curieux fragments de poterie proto-historique, dont la facture et les dessins gravés sur la panse des vases rapprochent de l'époque historique l'homme qui ensevelissait ses morts dans la grotte sépulcrale d'Aubussargues.

Nous venons, après tous ces savants auteurs, faire connaître une sépulture antique qui fixe un nouveau point géographique habité par nos ancêtres préhistoriques dans le périmètre du département du Gard et qui, par quelques-uns de ses détails, nous a paru digne d'attention.

Le champ où cette sépulture a été mise au jour est situé sur une colline au sud-est du hameau dit le Mas-de-l'Aveugle, à peu près à mi-chemin entre ce hameau et le village de Collorgues, dans le canton de Saint-Chapte ; il appartient à un nommé Teste.

La terre végétale est très profonde sur cette hauteur, et cependant la charrue du laboureur rencontrait en un certain point, chaque fois qu'elle ouvrait le sol, une résistance qui dénotait l'affleurement d'un rocher ou d'une large pierre sonnant creux sous l'outil. Teste résolut de se débarrasser de l'obstacle. En février 1879, il mit à nu d'abord une longue et lourde pierre, dont nous parlerons très en détail tout à l'heure ; puis, sous cette première

(1) *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1869-1870, 91 p. et 3 pl.

(2) *L'Homme dans la vallée inférieure du Gardon*, in-folio, 1872.

dalle, une seconde, mais de dimensions bien plus considérables, carrée et mesurant deux mètres de côté. Les efforts de Teste, aidé de ses voisins, n'ayant pu venir à bout de soulever cette masse, il la brisa. C'est à ce moment que s'ouvrit sous lui une cavité circulaire, au fond de laquelle il aperçut en frémissant un grand nombre de squelettes, quinze au moins, dit-il, allongés sur la terre nue, et disposés en cercle, ou, selon sa propre comparaison, en rayons de roue de charrette (1). Une galerie, d'environ quatre ou cinq mètres de longueur, dirigée du couchant au levant, aboutissait à la chambre funéraire et paraissait destinée à lui servir d'entrée.

La chambre, à l'intérieur de forme circulaire, était construite exactement au moyen du même procédé qu'emploient encore de nos jours les agriculteurs du Languedoc lorsqu'ils veulent utiliser, pour se construire un abri dans un coin de leur domaine, sans dépense de bois ni de mortier, les pierres qu'ils ont extirpées en défrichant leur sol : posant en cercle, une première assise de matériaux choisis parmi les plus plats, ils élèvent la construction du dedans au dehors, en rétrécissant un peu son diamètre à chaque assise nouvelle, de façon à la terminer en forme parfaitement conique. Ici, la construction, dont la base mesurait près de 4 mètres de diamètre, s'arrêtait à quatre-vingts centimètres de hauteur, offrant ainsi une ouverture d'un peu moins de deux mètres. La grande dalle servait de toit.

Comme les parois de la chambre, les murs de la galerie étaient faits de pierres sèches ; des dalles d'une faible épaisseur recouvraient tout du long ce couloir dont la largeur et la hauteur étaient d'environ soixante-cinq centimètres. On ne pouvait y pénétrer qu'en se traînant sur les genoux.

(1) Une disposition semblable a été constatée dans le tumulus d'Antigny : les squelettes y étaient posés de façon que les pieds, placés au centre de la chambre, formaient un cercle, au milieu duquel était un nombre égal de hâches. A. Brouillet. *Epoques anté-historiques du Poitou*. 1865.

Teste avait d'abord espéré découvrir un trésor dans cet étrange caveau ; il n'y trouva que des ossements, et, gisant aux côtés des squelettes, quatre grands et beaux silex taillés qu'il se hâta de recueillir. Puis, mû par un sentiment de respect ou de crainte, il combla précipitamment toute la cavité, après avoir extirpé dalles et pierres faisant obstacle à sa charrue, sans se préoccuper autrement des restes humains qui furent broyés sous une énorme charge de débris et de terre. Nous n'arrivâmes que pour constater cette dévastation.

Voici la coupe de la chambre funéraire et de son couloir tels que nous avons pu les reconstituer d'après les mesures et les renseignements que nous avons pris sur les lieux mêmes.

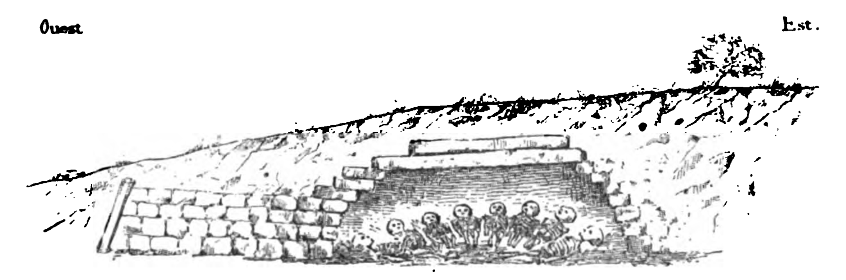


Fig. 1 — Coupe de la Sépulture.

La galerie couverte donnant accès à la chambre principale, les grandes dalles qui recouvraient cette sépulture à la façon des tables de dolmens, l'arrangement méthodique et circulaire des cadavres ainsi que les silex trouvés aux côtés de quatre d'entre eux, permettent de classer cette chambre sépulcrale dans la catégorie des monuments mégalithiques, bien que les parois n'en fussent constituées que par de simples moellons. Mais cette dernière circonstance tient bien plutôt à la nature même des matériaux, en général de très-faibles dimensions, fournis par la localité du Mas-de-l'Aveugle, qu'à un usage en vigueur parmi les peuplades de cette époque.

Quant aux deux grandes dalles de recouvrement, elles proviennent des grès calcaires de la formation oligocène

qui vient s'appuyer sur l'éocène moyen lacustre, à une distance de cinq à six cents mètres de la colline où fut édifié le tombeau.

Nous pensons aussi que cette sépulture fut originairement, et jusqu'à l'intervention de l'homme historique, abritée sous un *tumulus* : quand furent perdues les vieilles traditions, et que le temps eut effacé dans le souvenir des populations nouvelles jusqu'à la signification de ces monuments sacrés, celui du Mas-de-l'Aveugle fut, comme tant d'autres sans doute, déblayé pour les besoins de la culture. On peut en effet voir encore, entassés autour du champ cultivé auquel ils servent de limites, de grands amas de pierres, vestiges probables de l'ancien *tumulus*.

L'entrée du couloir d'accès était fermée à l'occident par une dalle verticale soigneusement dissimulée sous le sol.

Il paraît donc bien évident déjà que nous nous trouvons en présence d'une sépulture de l'époque robenhausienne, c'est-à-dire de l'âge de la pierre polie (*néolithique*). Nous allons essayer d'établir que le tumulo-dolmen de Collorgues appartient aux commencements de cette époque et peut servir de trait-d'union, de passage entre elle et le magdalénien dans notre département. Ce sera peut être là un des premiers monuments connus destiné à combler l'hiatus qui existe dans nos connaissances entre l'homme quaternaire et celui de l'époque néolithique, (*robenhausienne).*

Nous savons en effet par les savantes études synthétiques de M. Gabriel de Mortillet, qu'une des caractéristiques les plus certaines du magdalénien, c'est-à-dire des derniers temps de la période quaternaire, se trouve dans les nombreuses gravures sur os, sur corne, sur ivoire et même sur pierre, le plus souvent très-exactes de vérité, parfois d'une habileté d'exécution surprenante. Les découvertes en ce genre de Lartet, Christy et tant d'autres, ont révélé un sentiment artistique très développé chez les peuples de cette époque. Mais ce sentiment semble avoir tout-à-coup et tout-à-fait disparu avec eux : jamais on n'a rencontré sur les monuments édifiés par les hommes qui

leur succédèrent en Europe la moindre manifestation artistique.

Cette disparition brusque, d'un art qui paraissait assez avancé, vient ajouter une preuve de plus à ce que nous savons déjà : que les peuplades magdaléniennes furent remplacées par des hommes d'une autre race.

Cependant, un peuple conquis ou détruit ne disparaît pas tout entier : quelque peu nombreux qu'en soient les restes, il subsiste toujours quelques individus capables de transmettre au vainqueur ou au successeur une partie des mœurs et des usages du peuple qui vient de s'éteindre.

Le tumulo-dolmen de Collorgues en est la démonstration certaine : quand s'éleva ce monument, postérieur à l'âge où florissaient les artistes magdaléniens, un des héritiers de leur art subsistait encore, mais hélas, bien dégénéré !

Lors de notre première visite au Mas-de-l'Aveugle, en 1879, on ne nous avait montré que les quatre silex taillés extraits de la sépulture, les fragments de la grande table qui la recouvrait et une longue pierre gisant à terre, conservée dans le but de l'utiliser comme marche d'escalier. L'idée ne nous vint pas alors de faire retourner ce bloc pour en examiner la face reposant sur le sol. Plus tard, la pierre ayant été déplacée fut par hasard retournée dans un autre sens et lavée par les eaux pluviales. On vit alors apparaître, occupant environ le tiers supérieur de la surface, une grossière image qu'on ne sut interpréter. C'est cette découverte qui a motivé tout dernièrement notre seconde visite, et qui nous a paru mériter une communication à l'Académie.

Ainsi que le représente la coupe de la sépulture figurée plus haut, un peu au-dessous de la surface du sol et reposant immédiatement sur la large dalle du dolmen, se trouvait une pierre longue d'environ 1 mètre 75 centimètres.

C'est sur cette pierre qu'est gravée la curieuse figure dont nous avons tiré un moulage et pris le croquis réduit au quatorzième (Fig. 2).

La partie sculptée avait été, par mesure de conservation sans doute, retournée en dessous. Cette précaution avait préservé la sculpture du contact des terres et des pierres amoncelées sur le tombeau, et l'a sauvée plus tard des éraflures de la charrue.

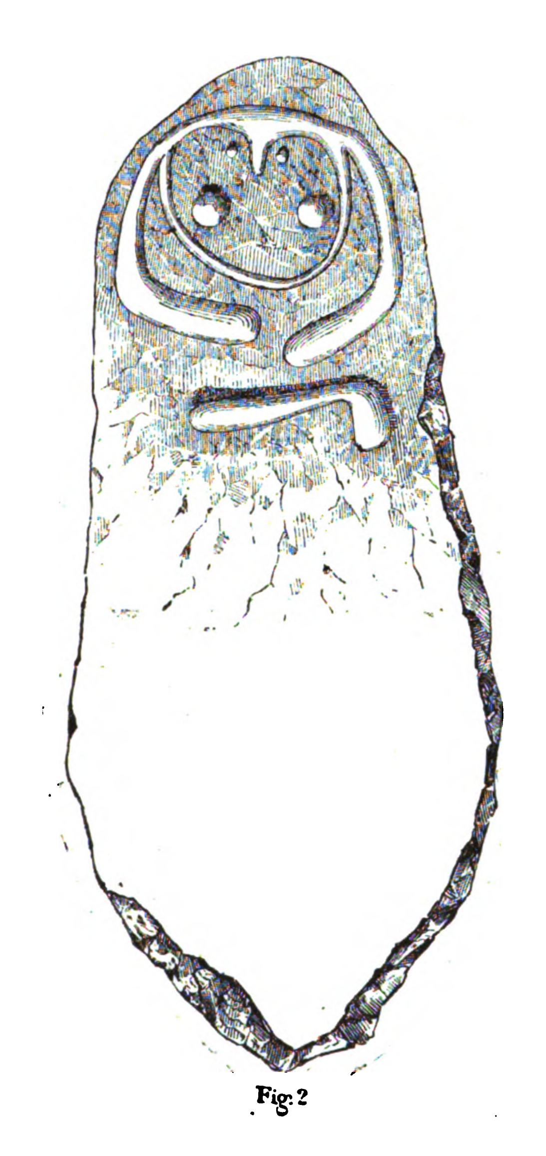


Fig. 2

La pierrre paraît naturellement équarrie : c'est une dalle comme en fournissent beaucoup à Collorgues les grès lacustres de la formation oligocène. La face sculptée, très-sommairement dégrossie à petits coups de percuteurs en silex, fut ensuite patiemment polie à l'aide de racloirs en silex aussi, et c'est par ce double procédé que l'artiste fit surgir le faible relief de la figure et de l'instrument qui la termine.

Malgré son incroyable imperfection, on distingue bien dans ce travail la représentation d'une figure humaine. La face, plus large que longue, forme un ovale tout de travers ; le nez est extrêmement court, sans narines ; les yeux sont réduits à deux points saillants ; les pommettes, tout-à-fait en dehors de leur place naturelle, sont figurées par deux demi-sphères aplaties ; la bouche manque, oubliée par le lapicide ; les attaches des bras partent du front ; ces deux membres, gauchement arrondis, contournent la face et s'arrêtent, l'un plus long que l'autre, au-dessous du menton.

L'intention de l'artiste, inexpérimenté et sans aucun sentiment des formes, rappelle de loin l'antique usage phénicien de recouvrir les sarcophages d'un couvercle où étaient représentés en élégant relief, les traits de la momie qui reposait dans le cercueil.

La barbare figure du dolmen de Collorgues avait aussi, semble-t-il, la prétention de représenter les traits du défunt, peut-être ceux du premier chef de la peuplade, qui inaugura le monument funèbre.

On voit, en effet, sculpté au-dessous du moignon qui représente la main gauche, un instrument que nous attribuons sans trop d'hésitation à une hâche emmanchée, le manche à peine deux fois plus long que la hâche. Ce détail paraît donner quelque vraisemblance à notre hypothèse de l'attribution du monument au premier chef de la peuplade, à moins que l'on admette aussi que tous les corps ensevelis à ses côtés aient été eux-mêmes des chefs successifs de la tribu.

Et puisque nous en sommes à l'interprétation de cette singulière figure, nous nous demanderons si l'oubli que


UNIV.
OF
MICH.

nous avons signalé de la bouche et des narines n'a pas été volontairement commis par l'artiste, avec l'intention de symboliser la mort, — l'état de l'homme qui ne respire et ne parle plus.

Quoi qu'il en soit, cette sculpture naïve nous paraît être plutôt un produit de la décadence artistique que l'œuvre d'une renaissance.

L'examen des quatre grands silex recueillis dans le tombeau entraîne également l'attribution certaine de ces instruments à l'époque robenhausienne ou de la pierre polie.

Deux d'entre eux sont remarquables par leurs dimensions exceptionnelles : la longueur du premier, pl. I, fig. 1, atteint 260 millimètres et sa largeur 40; détaché du nucléus d'un seul coup de percuteur, il forme une belle lame, légèrement concave et lisse au revers, tandis qu'une arête médiane partage la face supérieure en deux versants très-soigneusement affilés et la termine élégamment en pointe vulnérante. Poignard ou pointe de lance, c'était une arme d'un aspect redoutable.

Le second, pl. I, fig. 2, quoique de dimensions un peu moindres, ressemble au premier par l'élégance et le fini qui le distinguent; il offre de plus cette particularité d'avoir eu, au moment où il fut détaché du nucléus, deux arêtes dorsales; mais, pour n'en laisser subsister qu'une seule, l'ouvrier ciseleur a usé l'autre en la polissant jusqu'à la pointe. Et même, pour donner plus de grâce à son travail, il en a fait disparaître les petits éclats au moyen du polissage sur les deux faces.

Voilà donc bien une arme de fabrication mixte entre la pierre éclatée et la pierre polie.

La fig. 3 de la pl. I représente une forme peu commune, du moins n'avons-nous jamais rien vu qui puisse lui être comparé. On se demande si l'on est en présence d'une arme ou d'un outil. Taillée en effet à très petits éclats, comme les autres lames, et, comme elles, détachée d'un seul coup, celle-ci, bien plus épaisse, est parfaitement lisse et plate sur toute la longueur de sa face inférieure ;

mais la face opposée affecte deux allures bien différentes : une moitié, d'abord arrondie comme le serait une poignée, se termine insensiblement en pointe aigue et pouvait aussi bien servir à frapper un adversaire qu'à percer un morceau de bois ; tandis que l'autre moitié, taillée d'abord en lame à deux versants, doit à l'arête médiane qui se bifurque brusquement à quelques millimètres au-dessus de son extrémité coupée en bec de cane, l'aspect et la forme de l'instrument de menuiserie moderne qui porte le nom de *gouge*.

Enfin le quatrième silex, de proportions moindres que les trois autres, mais encore d'assez belles dimensions, constitue aussi un instrument à deux fins, suivant qu'il était emmanché par l'une ou l'autre de ses extrémités. Il est formé d'une plaque de silex très-mince et naturellement plate sur ses deux faces, toutes les deux encroutées de calcaire : c'est la gangue du silex. Cette croute, soigneusement enlevée tout autour de l'arme par la taille à petits éclats, laisse apparaître la couleur rouge-brun naturelle au silex lacustre de la contrée.

Ces quatre belles pièces, restées toujours à l'abri du tombeau, ne sont pas recouvertes de la patine que donne le temps aux silex exposés au grand air et au soleil. Mais nous possédons, d'une localité très voisine, une belle pointe de lance de 19 centimètres de longueur, taillée à très-petits éclats sur ses deux faces, où l'on remarque cette altération blanche que les archéologues appellent *cacholong* et qui provient du départ de l'eau de composition du silex sous l'influence des agents atmosphériques (1).

Autour de la sépulture du Mas-de-l'Aveugle, la charrue ramène souvent au jour des fragments de silex taillés, dont quelques-uns, par nous recueillis, ont certainement appartenu à des pointes de lances de grande dimension. Leur facture à très petits éclats, identique à celle des

(1) Nous tenons cet intéressant objet de l'obligeante amitié de M. Massadar, de Saint-Déséry, qui l'avait recueilli dans un champ d'oliviers, entre Saint-Déséry et le Mas-de-l'Aveugle.

instruments que nous venons de décrire, confirme la date que, dès le début de cette note, nous avons assignée au tumulus de Collorgues, date qui n'est nullement infirmée par les nombreuses rencontres qu'on y fait aussi de silex taillés à moyens et à grands éclats, tels que percuteurs, couteaux, grattoirs, perçoirs et scies. Nous avons même trouvé là un fragment de hâche en pierre schistoïde, polie, d'un tranchant vif et très affilé, une perle en fibrolithe ou en serpentine, et un poinçon en os.

En fait de poterie, deux fragments en terre noire, dénotant des vases très-primitifs fabriqués sans le secours du tour à potier, ornés de quelques boutons arrondis, ont été seuls recueillis dans la sépulture et conservés par nous.

Il est déplorable que les ossements aient été enfouis et détruits. Le propriétaire du champ nous affirme qu'au moment de sa descente dans la chambre funéraire, il avait été frappé de la forme arrondie de tous les crânes dont il se vit entouré. Cependant, un fragment de la branche droite d'une machoire inférieure encore pourvue de deux molaires dont toutes les collines étaient nivelées et usées en rond par la mastication d'une nourriture grossière, ainsi qu'un fragment de la partie frontale d'un crane, recueillis par nous auprès de la sépulture, nous ont semblé provenir d'un individu de race dolichocéphale : le front paraissait droit, et courbe dans sa largeur. Cette observation serait en contradiction avec la première : mais il n'est guère permis de rien affirmer en présence de ces deux faibles débris, qui pourraient bien d'ailleurs n'avoir pas été exhumés de la chambre funéraire, car non loin de là et presque à la surface on trouve aussi parfois des ossements humains.

Cet emplacement fut en effet très longtemps occupé : mêlées aux débris préhistoriques on y trouve des briques à rebords, connues dans le Midi de la France sous le nom de *briques sarrazines* et qui servaient de sarcophages aux populations gallo-romaines quand fut perdue l'ancienne coutume de l'incinération.

Le choix de ce plateau par les anciennes peuplades s'explique assez par sa situation saine, dominant d'assez

haut la plaine des Candouillères, bas-fond très humide encore et qui le fut certainement bien plus à la fin des temps quaternaires ; il s'explique mieux encore par l'ossature de la colline et de ses environs immédiats abondant en silex qui fournissaient un approvisionnement facile de matériaux indispensables à la lutte pour l'existence.

Qu'étaient les hommes qui élevèrent le monument funèbre de Collorgues ? — Chasseurs ? — Sans nul doute : les bois très-giboyeux couvrent encore la plus grande partie des terres que dominait leur station, et l'on rencontre partout, dans toute cette partie nord du canton de Saint-Chapte, les débris de leurs armes de chasse ou de guerre.

Pêcheurs ? — C'est probable : le Gardon coule à moins de 5 kilomètres de là, et la rivière de Bourdic, toujours très-poissonneuse, traverse les bois de ce cantonnement.

Il est vraisemblable aussi que l'agriculture contribuait à leurs ressources alimentaires : le défrichement des bois autour de leurs habitations laissait de vastes champs propres à la culture et à la production de l'orge, peut-être même à celle du froment ; les trouvailles faites dans les palafittes, comme dans bien d'autres stations robenhausiennes, ont établi que l'homme de cette époque faisait provision de grains cultivés ; il se nourrissait aussi de fruits sauvages : or nous avons reconnu, tout près du dolmen, des pierres à moudre le grain, les unes en granit des Cévennes roulé par le Gardon et rapportées du lit de cette rivière ; les autres en calcaire lacustre, choisies avec intelligence parmi les fragments siliceux et résistants que fournit la contrée. Nous savons en outre que ce pays abondait, alors comme aujourd'hui, en sorbiers, en chênes, en cornouillers, en prunelliers et en poiriers sauvages.

Les palafittes révèlent aussi la connaissance, en cet âge lointain, du tissage de certaines écorces et du lin à feuilles étroites *(Linum angustifolium)* : cette plante croît encore dans les terrains bas et humides du département du Gard et pourrait donc bien avoir été utilisée pour la confection de cordes, de filets et de vêtements.

Enfin, on peut admettre aussi, sans crainte de trop pré-

sumer, que les hommes de notre peuplade n'étaient point tout-à-fait sédentaires : s'ils ont pu se procurer sur les lieux mêmes la matière première de leurs instruments et de leurs armes, les environs immédiats du dolmen nous ont montré un petit nucléus en silex blond, jaune de cire, identique à celui que fournit si abondamment la localité classique du Grand-Pressigny, dans le département d'Indre-et-Loire. Importé du célèbre atelier qui date de la même époque, ce produit dénote surement que les sauvages de Collorgues n'étaient pas sans contact avec d'autres peuplades éloignées.

En résumé, l'ossuaire de Collorgues, abrité sous un monument mi-partie mégalithique, peut être considéré comme appartenant à une civilisation très primitive, encore fort éloignée des Celtes qui, bien avant la conquête de César, connaissaient le bronze, l'or, l'argent ét le fer ; il peut servir de transition entre le magdalénien et le robenhausien, bien qu'il appartienne incontestablement à cette dernière époque. Mais les silex taillés à grands et à petits éclats, rarement en partie polis, l'absence de tout métal, cette sculpture grossièrement exécutée sur l'une des pierres de recouvrement le rapprochent un peu plus des temps quaternaires que de l'âge moderne.

Il reste jusqu'à aujourd'hui l'unique exemple de dolmen offrant la représentation d'une figure humaine.

SAMUEL PETIT

LETTRES INÉDITES

ÉCRITES DE NIMES ET DE PARIS, A PEIRESC,

(1630-1637)

PUBLIÉES ET ANNOTÉES

par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE,

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE SUR PETIT

par Georges MAURIN,
membre-résidant.

Samuel Petit (1) occupe un rang honorable parmi les érudits français de la première moitié du XVII[e] siècle.

(1) Les principales sources de la vie de Samuel Petit sont, pour les ouvrages imprimés : « 1° Samuelis Petiti vita a Petro Formio Monspeliensi doctore medico descripta, et ab eodem Oxoniae senatoribus, academicis, cancellario et procancellario amplissimis, professoribus illustrissimis et doctoribus clarissimis observantissimè dedicata. Gratianopoli apud Joannem Nicolaum bibliopolam, anno 1673, in-4°; 2° Ménard, *Histoire de Nimes*, tome V, pag. 57 et suiv. ; 3° *Notice sur Samuel Petit*, par M. Charles Dardier, pasteur à Nimes, publiée dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, de F. Lichtemberger, (Paris, Fischbacher, 1881,) tome X, pp. 511-13. Cet auteur a puisé dans les archives du consistoire de Nimes des détails inédits, inconnus des biographes de seconde main ; 4° Chauffepié (J.-G. de), *Nouveau dictionnaire historique et critique* ; 5° Haag, *France protestante*, 1[re] édition. — Pour les manuscrits : *Correspondance de Peiresc, à l'Inguimbertine de Carpentras; minutes des lettres à Samuel Petit*, registre III de la correspondance, f[os] 241 à 281. Archives du consistoire de Nimes ; registres des délibérations, n° XI, et XII. Minutes de M[e] J. Monteil, père, (actuellement étude de M[e] Degors), et de Jean Monteil, jeune (actuellement étude de M[e] Collet) *passim*.

Relégué dans une petite ville de province, il surmonta par une opiniâtreté de labeur vraiment extraordinaire, les difficultés de l'isolement et se fit dans la science une place assez large pour mériter les témoignages inattendus d'une sympathie personnelle. Ministre du culte réformé, il fut assez estimé du cardinal de Bagny pour être sollicité par ce prélat d'accepter la garde de sa bibliothèque : On ne lui demandait nulle abjuration, nulle compromission ; le silence seulement. Samuel Petit refusa, comme il refusa les offres des Universités de Hollande et de Genève, comme il refusa celles de l'archevêque de Toulouse et de son parent, le général des Trinitaires, Marc Petit. Il ne fut et ne voulut être qu'un savant Nimois ; pour nous, c'est déjà bien quelque chose. Mais, plus heureux que la plupart de ses successeurs, il trouva non loin de lui une amitié puissamment auxiliatrice dans la république des lettres du moment, j'ai nommé celle de Peiresc. Les lettres du Mécène Aixois à notre compatriote sont excessivement curieuses pour l'étude des mœurs littéraires du XVII[e] siècle. Au fond, la situation n'a pas sensiblement changé. Paris était le grand foyer intellectuel où se concentraient les ressources pour la préparation des œuvres et les éléments pour assurer leur succès. Au-delà c'était la province, un pays noir, mal connu, d'où il était difficile de conquérir la renommée et encore plus malaisé de découvrir cet oiseau rare en tout temps, qui s'appelle un éditeur pour les œuvres de pure érudition. Quels longs et patients efforts dut déployer Samuel Petit pour arriver à ramasser les matériaux de ses livres ? Quels obstacles dut-il surmonter pour les faire connaître au grand public ? La correspondance de Peiresc nous le dit et c'est par ce côté surtout que je voudrais entrer dans l'intimité de notre savant prédécesseur.

La famille de Samuel Petit était originaire de Paris et de souche catholique. Son grand-père, François Petit, était docteur *in utroque jure*, homme érudit, de grande valeur et qui paraît avoir joui d'une certaine notoriété : converti à la réforme, il jugea prudent de quitter la France après la Saint-Barthélemy et se réfugia à Genève. Lui et son fils Samuel, père de notre auteur, y exercèrent

successivement le ministère pastoral; ce dernier fut appelé quelques années plus tard en France pour diriger l'église réformée de Saint-Ambroix et c'est dans cette petite ville de nos Cévennes qu'il eut, le 25 décembre 1594, de sa femme, Noémie Dollier, un fils appelé comme lui, Samuel, et qui devait illustrer le nom des Petit, jusqu'alors porté avec dignité et honneur, mais sans éclat particulier.

Dès l'enfance, le jeune Samuel montra, nous dit son biographe Pierre Formi, une ardeur vraiment incroyable pour l'étude; il avait de qui tenir par la race, et l'éducation austère et pieuse qu'il reçut devait accroître ses dispositions naturelles. Je me méfie un peu des anecdotes, toujours les mêmes, racontées sur l'enfance des érudits célèbres. Je passe donc rapidement sur les premières années de Samuel Petit. A vrai dire d'ailleurs il ne lui arriva qu'une mésaventure : ses maîtres, pour lui faire honneur, sans doute, les malheureux! lui infligèrent le surnom barbare de *Musarum mystatogatulus*.

Le 15 octobre 1610 (1), il commença ses études à Genève sous le rectorat de Théodore Tronchin et la direction immédiate de Jean Diodati, bien connu à Nimes. A ce moment, ses aptitudes et ses goûts pour les langues orientales, principalement pour le Grec et l'Hébreu, se révélèrent avec une vivacité qu'aiguillonna la mode du jour, ce genre d'études étant d'autant plus en faveur dans le monde savant que les controverses théologiques en rendaient l'usage nécessaire à beaucoup et familier à tous. On versait des flots d'encre sur la leçon et l'interprétation de tel ou tel passage des livres saints, ce qui par parenthèse, n'était peut-être pas le moyen d'en éclaircir le sens.

Samuel Petit, étudiant distingué de l'université Génevoise, consacrant une nuit sur deux à l'étude, acquit promptement une réputation d'école qui le précéda au pays natal où il revint définitivement en 1615. Le professorat

(1) Cette date est donnée par le *Livre du recteur*, page 75, Samuel Petit y est ainsi désigné : « Samuelus Petitus ex Gallia Narbonensi. »

l'attirait et d'avance était comme son apanage. La chaire d'Hébreu au collège de Nimes était alors occupée par un M. Leauté, dont le consistoire, directeur suprême des études, ne paraissait pas très satisfait. On songea à le remplacer par le jeune maître tout récemment sorti de l'Université de Genève et dont les succès comme étudiant promettaient un brillant professeur. La proposition fut faite par un ami de Petit au Consistoire qui décida : « qu'on » exorteroit ledict sieur Leauté (1) à trouver bon que ledict » sieur Petit soit estably luy cédant la charge qui luy » avoist esté donnée » (2). En même temps et pour faire, suivant l'expression vulgaire, une position à ce jeune homme que l'on cherchait à attirer à Nimes, le consistoire, toujours sur la proposition du protecteur de Petit, M. le pasteur Fauchier, décida aussi : « d'exorter l'église de » Nimes à procurer que les villages circonvoisins se dis- » posent à donner quelque entretenement au fils dudict » sieur (M. Petit. pasteur de Saint-Ambroix) en leur don- » nant l'exercice de son ministère » (3).

Mais le professeur, ainsi doucement encouragé à donner sa démission, ne trouva pas bon du tout de s'en aller pour laisser sa place à un autre. Il entra précisément au milieu de la délibération et déclara qu'il faisait appel au prochain synode, sur quoi le consistoire, très-naïvement, décida : « Ne pouvoir se résoudre et a trouvé bon de convoquer le » conseil académic pour terminer cette difficulté, ce que » Messieurs Fauchier, Petit et Leauté auroient agréé et » ledict sieur Fauchier auroit pris charge d'advertir ceux » qui sont depputés du colloque payés pour le conseil » académic et ce à lundy prochain en ceste ville et que » cependant il seroit surseu à toutes choses pour l'édifica- » tion de l'Église » (4).

(1) Leauté Hugues fut, à la suite de ce différend et par forme de transaction, nommé professeur à la première classe.

(2) Archives du Consistoire de Nimes. B.91. Registre des délibérations n° 11, f°s 272 et suiv. Séance du 29 juin 1615.

(3) Archives du consistoire de Nimes, même source, f° 272.

(4) Id. Même source.

Mais le pasteur Fauchier, soit bienveillance pour le fils d'un confrère estimé, soit désir d'enrichir le plus promptement possible d'un nouveau fleuron la couronne académique de Nimes, brusqua un peu le mouvement. Le lendemain, mardi 30 juin, il annonça à quelques anciens sa détermination d'établir Samuel Petit en la charge de professeur sans attendre la décision du conseil académique et soudainement, dit le texte, le fit monter en chaire. Le jeune professeur fit sa leçon et la fit bien. Les étudiants applaudirent. Le consistoire s'assembla incontinent, se plaignit, fit la grosse voix. Mais tous les suffrages étaient acquis à Samuel Petit et il jouit désormais en paix de sa chaire.

Il cumulait avec son professorat l'exercice du ministère pastoral, d'abord à titre extraordinaire, puis à titre ordinaire ; à plusieurs reprises il obtint des gratifications dont les registres consistoriaux nous ont conservé le souvenir. En 1618, c'est le ministre Jacques de Chambrun qui est son interprète auprès du consistoire. La demande est renvoyée avec avis favorable aux consuls. Ceux-ci n'y firent pas grande attention : les finances municipales étaient si souvent obérées en ce temps-là ! Le 13 novembre 1619, la demande fut renouvelée par le toujours bienveillant ministre Fauchier, et le consistoire alloua cette fois à Petit une somme de 350 livres : « ce qui revient, dit le texte, à une demy portion des gages d'un pasteur ordinaire (1). »

Cette année 1619 fut d'ailleurs décisive dans la vie de notre savant : ce fut celle de son mariage avec demoiselle Catherine de Cheyron, fille de feu Isaac et de demoiselle Esther de Mazaudier (2). La famille Cheyron comptait parmi les plus anciennes et les plus justement considérées

(1) Archives du consistoire de Nimes : source indiquée. Séance du mercredi 14 novembre 1618, f° 637. Registre 12, séance du 12 nov. 1619, f° 1.

(2) Le contrat de mariage de Petit avec demoiselle de Cheyron est à la date du 11 février 1619, f° 91 du registre de l'année. Minutes de M° Jean Monteil père, aujourd'hui étude de M° Degors.

de notre ville. Le père de Catherine, Isaac Cheyron, avait été principal du collège et avait laissé la réputation d'un homme de valeur ; son fils Pierre était docteur en droit et avocat très estimé au présidial ; et comme les avantages matériels ne sont pas à dédaigner, même dans un ménage de savant, la jeune épouse apportait à son futur une dot relativement considérable pour l'époque, deux mille huit cents livres tournois (1).

Ce mariage agrandit singulièrement la situation de Samuel Petit. A partir de cette date, il ne fut plus seulement un maître estimé, il fut quelqu'un. Sa nouvelle position de fortune, ses relations de famille considérables, ajoutaient à sa valeur personnelle l'éclat extérieur et lui donnaient une réelle influence dont il se servit pour une cause toujours noble et chère aux honnêtes gens, celle de la modération et de la tolérance. Nimes traversait alors une période difficile. Le parti réformé était partagé en deux fractions absolument opposées, les modérés et les zélés, ceux qui voulaient bien vivre avec tout le monde et ceux qui n'auraient point été fâchés qu'on vécût seulement bien avec eux. Petit se rangea dans l'élite des premiers. Il rêva même la conciliation entre les chrétiens, non point, comme on l'a dit par erreur, entre tous les principes, mais entre les principes essentiels et surtout entre les personnes. Ce désir s'exprima dans un opuscule écrit en latin, mais traduit plus tard en français par un anonyme (2) et qui fut un acte de courage au milieu des méfiances et des haines excitées jusqu'à la guerre civile. Aussi Samuel Petit fut-il

(1) 500 livres furent comptées par sa mère à Catherine Cheyron le jour du contrat : 2000 livres montant de ses reprises paternelles furent payées à Samuel Petit par son beau-frère Pierre Cheyron (f° 277 du même registre), enfin le complément de 300 livres fut fourni par un legs particulier.

(2) Ce volume rarissime est intitulé : « Tradvction du traitté de Samvel Petit, professevr en théologie à Nismes touchant la réunion des chrestiens avec quelques observations qui ont esté faites sur un livre latin du sieur Gaussen. » (Paris), 1670.

véhémentement soupçonné de tiédeur. En 1622, au moment de la reconstruction des murailles de la cité, un certain capitaine Bourrilhon, bien connu dans notre histoire locale pour son fanatisme guerrier, suscita quelques tracasseries à notre savant. Sous prétexte qu'il ne contribuait pas avec assez d'activité aux travaux, il menaça de mettre garnison chez lui. Petit dut s'adresser au consistoire qui lui donna ce témoignage de haute estime de déléguer deux anciens pour intervenir en sa faveur (1).

Cette période de la vie de Petit est d'ailleurs peu accidentée. Les œuvres d'érudition ne sont pas œuvres de jeunesse ardente ; elles s'amassent par le dépôt patient d'une série d'observations quotidiennes et sont construites, non avec les heures, mais avec les années. Lentement, pas à pas, pour ainsi dire, Samuel Petit s'avançait dans la voie qu'il s'était tracée, étendant ses relations, amassant ses matériaux, formant sa collection de manuscrits qui pour l'époque était remarquable (2). Il forçait la renommée à venir à lui et n'allait pas vers elle.

Formi a tracé de son beau-père un portrait qui doit s'appliquer à cette période tranquille de la vie de notre savant. Il le dépeint de stature droite et régulière, de corpulence assez forte, le visage gai, franc, ouvert, un peu haut en couleur, les traits corrects ; le médecin se retrouve dans le gendre et nous dit que le tempérament était sanguin et légèrement bilieux ; mais cette petite tache de la constitution n'influait pas sur le caractère qui était excellent, d'une grande douceur et d'une patience que rien ne rebutait. L'éloge est complet et je suis heureux de le dire, les témoignages contemporains le ratifient. Il est un point

(1) Registre du consistoire : nº 12, fº 285, séance du mercredi 13 août 1622. « Le consistoire decide que par les soins de MM. Gaissad et Sol» lier, il sera parlé aux messieurs du conseil de la direction pour faire en » sorte que ledit Petit soit entièrement déchargé des repparations à luy » demandées. »

(2) Voir aux appendices le catalogue de ces manuscrits extrait des papiers de Peiresc.

cependant sur lequel je me séparerais de Formi : c'est lorsqu'il dit que son beau-père avait la parole claire, facile, sans emphase et dépouillée de toute métaphore. Sans emphase, je le veux bien, mais si l'on doit juger de l'élocution par le style écrit, il faut bien reconnaître que la phrase de Petit était longue et embarrassée. Notre auteur écrivait d'ailleurs presque toujours en latin, comme les érudits d'alors.

En 1627, Samuel Petit fut nommé principal du collège de Nimes en remplacement d'Adam Abrénethée destitué par le duc de Rohan. J'ai retrouvé dans les archives communales le traité conclu le 18 octobre 1627 entre les consuls de Nimes et le sieur Petit au sujet de l'administration du collège. J'en résume les principales dispositions qui sont instructives pour l'histoire de l'enseignement secondaire de notre cité (1).

Les charges imposées au nouveau principal sont assez lourdes. Il doit personnellement faire toutes les semaines une leçon sur la métaphysique, politique ou éthique d'Aristote « ou aultres très-bons autheurs qu'il jugera expédient et nécessaire pour l'instruction et advancement des escholiers. » La responsabilité de l'enseignement pèse entièrement sur lui : en cas d'indisposition ou d'absence d'un des professeurs ou régent, il doit le suppléer ou le faire suppléer sans pouvoir prétendre aucun gage ni émolument extraordinaire. Il veillera au rétablissement des exercices de piété et avertira les consuls et les membres du bureau académique des abus qui pourraient s'introduire dans l'établissement.

Les émoluments annuels accordés à Petit sont de six cents livres « payables par quartiers égaux et eschus, » lesquels gages ne commenceront que du jour de Saint-

(1) Les consuls contractants sont : Louis de Baschi, seigneur et baron d'Aubais ; Jacques Génoyer, bourgeois ; Paul Saunier, mᵉ appotticaire et André Palissier, bollangier. *Archives municipales de Nimes*, série KK ; reg. 8, l'acte à sa date, le registre n'étant pas paginé. La nomination de Samuel Petit comme principal est du 5 octobre 1628. Mêmes archives ; série L, reg. 19, l'acte à sa date.

» Martin du prochain mois de novembre ». De plus, la jouissance de tous les immeubles et dépendances du collège lui est concédée à l'exception des quartiers et chambres occupés par le régent de troisième, un vieux serviteur nommé Dupont et le portier : cela revient à dire dans le langage du temps que le principal est chargé de l'internat et en retire les bénéfices comme il en assume les charges.

En réalité, cette situation conforme aux goûts de Petit était quoique modeste loin d'être désavantageuse : elle équivalait à peu près au traitement de pasteur ordinaire dont il jouissait auparavant et qui était de 800 livres. De plus, elle lui permettait d'élever plus facilement sa famille et de préparer à l'aise la mise au jour de ses enfants spirituels, ses livres. Du reste, la position de fortune de notre savant, sans être brillante, était aisée; et, si plus tard il éprouve quelque gêne, ce ne fut jamais qu'une contraction de ressources passagère et due à un trop grand empressement à se faire imprimer. On raconte qu'un certain Tiraqueau, conseiller au Parlement de Bordeaux, puis de Paris, toutes les années publiait un livre et avait un enfant, si bien, disent les auteurs du temps, que, s'il eût vécu, il eût peuplé le monde de livres et de petits Tiraqueaux. Samuel Petit ne fut point aussi libéral à l'égard de ses lecteurs et ne reçut point avec autant de largesse les bénédictions du ciel. Toutefois je ne puis m'empêcher de relever une originale coïncidence, il eut six enfants dont un sur le tard et fit six gros livres, dont un est resté inédit.

C'est à Peiresc que Samuel Petit dut de pouvoir satisfaire ce secret désir qui possède tout homme de valeur de livrer à la grande publicité le résultat de ses recherches. Sans doute, notre compatriote était apprécié du monde savant et y comptait de puissantes amitiés. Mais soit timidité, soit négligence, il ne paraît pas avoir sérieusement cherché un éditeur, jusqu'au moment où l'illustre Aixois prit sa cause en mains et la gagna au profit de la science plus encore que de notre auteur.

Les relations épistolaires entre nos deux personnages ont été très actives de 1630 à 1637. Nous ne possédions

jusqu'à présent que les lettres de Peiresc (1); la publication de mon éminent collaborateur vient combler une lacune profondément regrettable en nous faisant connaître en partie les réponses de Petit. On y voit notre savant en sa pleine activité d'orientaliste et de philologue, à l'affût de toutes les découvertes, préoccupé de toutes les publications et de tous les documents nouveaux qui se rattachent à ses travaux. Il est d'une modestie exagérée, d'une timidité presque naïve ; on sent qu'il admire son illustre correspondant, qu'il le regarde comme un être supérieur; il ose à peine le contredire.

Peiresc fit, en 1629, la connaissance du savant principal dont il avait déjà entendu prononcer le nom avec éloge, pendant son séjour à Nimes comme membre de la députation envoyée par le Parlement d'Aix pour saluer le roi et le cardinal de Richelieu. Les deux esprits étaient faits pour s'entendre et l'intimité fut promptement établie, car dès les premières lettres, Peiresc parle au savant Nimois sur le pied d'une grande familiarité : il l'engage fortement à publier ses travaux et emploie pour le décider des arguments qui dénotent une amitié que n'effraie pas la crainte de paraître indiscrète.

Mais ce n'était pas un bien gros intrigant que Samuel Petit. Modestie, candeur et bonne foi singulières, telles sont les qualités que nomme Peiresc toutes les fois qu'il parle de lui; qualités rares sans aucun doute, mais qui ne poussent pas un homme. Aussi faut-il lui enseigner l'art de se présenter et de se faire valoir auprès de ces messieurs de la cour; c'est Peiresc qui se charge de cette éducation. Dans une lettre du 18 janvier 1630, il fait à son ami tout un petit cours à l'usage d'un solliciteur de lettres, lui dit quelles personnes il faut voir, et comment il faut les prendre. « Que si vous n'y trouvez pas l'accueil tel que » vous le désirez, ne vous rebutez pas pour cela. Ils sont » tellement accablés d'affaires qu'ils ne peuvent pas satis-

(1) Elles sont au nombre de 82 dans les minutes de la correspondance de Peiresc (source indiquée plus haut.)

» faire à la moitié de ce qu'il faudroit, et encore qu'ils » ne semblent pas quelquefois entendre à ce que leur » disiez ils ne laissent pas de s'y ramentavoir peu après » plus à l'aise et puis aux occasions il ne fault qu'un bon » mot d'eulx pour vous faire du bien. »

Puis Peiresc énumère à son protégé toutes les personnes auxquelles il l'a recommandé; la liste est longue et on voit qu'il a le succès à cœur. « J'escripts à MM. d'Espeisse et d'Aubray qui étoient présents lorsque M. le » surintendant nous promit de si belles choses pour vous. » Il a écrit aussi au garde des sceaux, à MM. des Noyers, de Loménie, de Beauclerc, Le Pelletier. Toutes ces lettres ont le même objet, faire obtenir au savant Nimois une gratification royale pour la publication de ses œuvres. Le cardinal de Bagny se trouvait alors à Paris et témoignait un grand désir de connaître Petit. Celui-ci n'hésita-t-il pas quelque peu à se mettre en relation, lui ministre du culte réformé, avec un prince de l'Église catholique ? Peiresc va au-devant du scrupule : « Je voudrois bien que » MM. du Puy vous eussent déjà présenté à lui (au cardi- » nal). Je lui escripts un petit mot et vous asseure que vous » y serez fort favorablement accueilli ; ne faites pas de » difficulté de l'aller voir si ne l'avez déjà faist pour luy » montrer quelques unes de vos observations ». Enfin, et comme par une dernière méfiance d'un retour de timidité provinciale, Peiresc met Petit sous la tutelle de son ami Gassendi ; celui-ci connaît la cour, est de la paroisse et servira de guide et d'appui au savant effarouché du monde nouveau où il pénètre.

Tous ces efforts aboutirent, et, en cette même année 1630, parurent les *Miscellanées* dédiées au marquis d'Effiat ; puis, l'année suivante, les *Eclogæ chronologicæ* dédiées à Peiresc. Petit, tout heureux de ce succès, avait bien vite regagné sa chère ville de Nimes. Maïs il était lancé ; l'auteur était révélé au monde savant ; à partir de cette date, il met sur le chantier plusieurs ouvrages. Peiresc l'encourage, lui fournit des matériaux, dirige son activité du côté de quelques questions obscures. Un nouvel ouvrage de Petit parut en 1633, sous le titre de *Lec-*

tionum libri duo. Il obtint le même succès que les précédents. C'est dans un de ces livres que se trouve le commentaire de quelques fragments en langue carthaginoise du Penulus de Plaute, commentaire auquel Peiresc fait allusion dans une lettre et qui, je dois le dire, n'a pas énormément fait avancer la question.

La publication de ces deux livres de *Leçons* coïncida avec un voyage que Petit fit à Paris comme délégué du Consistoire dans l'affaire du collège. On sait que le régime de cet établissement fut profondément modifié par une ordonnance du 21 juillet 1633 qui décida que la direction des études et de l'internat serait remise aux jésuites. Les réformés ne devaient plus avoir que la moitié des chaires. C'était une véritable révolution dans l'enseignement secondaire de notre ville. Le consistoire et le conseil académique ne s'y trompèrent point ; deux délégués, le pasteur Codurc et Samuel Petit, furent envoyés à la cour pour porter au roi et à son tout puissant ministre, les doléances et les supplications de leurs coreligionnaires (1). Le ministre était Richelieu. Au mois de janvier 1634, suivant arrêt du conseil, Samuel Petit dut céder la place au nouveau principal et sa considération personnelle ne put que retarder l'exécution d'une mesure générale.

Quelle fut l'attitude de Petit dans cette circonstance ? Je l'ignore et je n'ai même pu retrouver aucun document précis sur cette période de notre histoire universitaire. Le principal dépossédé dut être quelque peu mortifié ; aussi prêta-t-il un instant l'oreille aux propositions du cardinal de Bagny qui voulait le faire venir à Rome où il lui offrait la garde de sa propre bibliothèque en même temps qu'il faisait luire à ses yeux l'espérance de pouvoir puiser à pleines mains et à plein esprit dans le trésor des collections pontificales.

On avouera qu'il y avait quelque originalité à offrir cette compensation à un professeur français, dépossédé

(1) Archives consistoriales de Nimes. Source indiquée. Reg. 12, f° 83.

de sa position comme protestant. L'érudition a de ces tolérances et la politique de ces malices ; car les relations n'étaient pas à ce moment tout à fait bienveillantes entre la cour de Rome et le cardinal de Richelieu. Quoi qu'il en soit, les offres du Cardinal, encouragées sans doute par la chancellerie pontificale, étaient bien séduisantes ; la correspondance de Peiresc, nous permet d'en préciser la date et la nature (1). La lettre dans laquelle il y est fait allusion, est du 20 février 1633. Cette date est à retenir. Elle démontre, et déjà la lecture des quelques documents relatifs à cette affaire le faisait soupçonner, que la réforme du collège avait été préparée longtemps à l'avance et qu'il en était question bien avant l'explosion de l'acte officiel. C'est par une lettre « toute escripte de sa main » — Peiresc insiste — que le cardinal de Bagny fit proposer à Petit, 800 livres d'appointement distribuables à 8 pistoles d'Espagne par mois, plus cent écus pour le voyage ; du reste, une liberté entière était laissée au savant réformé.

Samuel Petit n'accepta pas la compensation qui lui étai si gracieusement offerte ; il avait trop de raisons pour rester à Nimes. Il abandonna complètement le collège, et une lettre qu'il écrit à Peiresc, le 24 janvier 1634, nous apprend qu'à cette date le sacrifice était consommé et qu'il s'était retiré dans une maison de la place Belle-Croix : mais il demeura professeur de théologie à l'université protestante. Les églises du Bas-Languedoc s'imposèrent pour le conserver dans cette chaire, des sacrifices annuels. Une pension lui fut assurée par le Synode provincial et servie jusqu'à sa mort, j'allais dire fidèlement, mais je suis bien obligé d'avouer qu'on y mettait un certain retard dont font foi les réclamations plus régulières que les paiements, inscrites dans les registres consistoriaux de Nimes (2). Cette indemnité de retraite venait s'ajouter

(1) Manuscrits de Peiresc. Source indiquée. Reg. III, f° 258.

(2) Archives consistoriales de Nimes. Reg. XII, f°s 283, 315 et 334. Minutes de Me Monteil fils : « quittance du 3 may 1645, par laquelle la veuve de Samuel Petit est deschargée de la somme de cent livres léguées

aux revenus personnels de Petit, et au produit de la vente de ses ouvrages : le tout réuni lui constituait une certaine aisance. Cependant, une lettre de Peiresc fait allusion à des dettes de son ami s'élevant à un millier d'écus. Le trésor royal mettait un certain retard à payer un arriéré de quatre mille livres dues à Petit, sur ses gages ; de plus notre savant avait dû faire des avances à ses éditeurs, enfin il avait accompli quatre voyages à Paris, toujours pour se tenir en relation avec les érudits de la capitale et mettre la dernière main à la préparation de ses livres. Mais cet état de gêne dura peu ; car nous voyons qu'à sa mort, sa fortune était remise sur un bon pied. Sa veuve prête à noble Charles de Baudan, seigneur de Villeneuve, une somme de six cent livres (1) ; elle transige avec Samuel Sorbière, neveu et filleul de son mari, pour une somme assez importante (2), de plus nous savons par une série de quittances notariées, que Petit possédait à Saint-Ambroix des immeubles acquis de son beau-frère et qui lui rendaient cinquante-deux livres par an ; c'était la part de sa sœur dans la succession paternelle et la sienne devait être pour le moins aussi considérable. Sa bibliothèque avait une grande valeur et avait dû lui coûter des

aux pauvres par ledit Petit en son dernier testament recu mᵉ Monteil père, le 2 novembre 1643, comme ayant été compensée pour pareille somme de 100 l. poar deux années des 50 livres dont le Synode dernier tenu à Uzès avait déchargé annuellement le colloque dudict Uzès, des gages de feu Samuel Petit et rejetées conformément à sa délibération sur l'église de Nimes. — La dite demoiselle de Cheyron quitte le consistoire desdites 100 livres à bon compte de ladite réjution et sans préjudice du restant d'ycelle ni aussi de ce qui reste du des anciens gages avant et après l'arresté du synode. »

(1) Acte du 20 décembre 1644, à sa date. Reg. de Mᵉ Monteil jeune, fᵒ 554.

(2) Samuel Sorbière était fils d'Étienne et de Louise de Petit, sœur de notre savant. Après la mort de sa mère et le remariage de son pére, il fut élevé dans la maison et par les soins de son oncle. Sa reconnaissance se traduisit par des réclamations de toute sorte et un procès qu'il lui intenta devant le Présidial de Nimes, en restitution des reprises dotales de sa mère.

frais énormes pour l'époque. Tout cet ensemble de menus faits semble indiquer, que, malgré la note un peu discordante de Peiresc et les protestations officielles de besoin adressées au consistoire, l'aisance, une aisance modeste sans doute, mais assurée, fut la condition de notre savant.

Dégagé de la responsabilité de la direction du collège, Samuel Petit put consacrer plus de temps à ses études personnelles. En 1635 il publia son ouvrage capital, le recueil des *lois Attiques*, dédié à Auguste de Thou. Le livre avait été présenté à la censure en 1634 et il y eut quelque retard dans la concession du privilège. L'auteur eut cette fois encore recours à la bienveillance de son illustre ami qui ne lui fit pas défaut. La lettre par laquelle Peiresc recommande cette petite affaire à M. de Beaune est toute remplie de compliments à l'adresse du savant Nimois (1). Elle se termine par ce *post-scriptum* assez naturel en pareille matière : « Le subject de ce libvre est » des lois de la République d'Athènes où il ne peut escheoir » aulcun subject de jalousie »

Le plan de ce livre est assez simple. Dans une sorte de code, l'auteur a recueilli et divisé sous un ordre méthodique tous les textes législatifs athéniens recueillis chez divers auteurs : puis il a repris séparément chacun de ces textes et les a commentés à l'aide des passages d'auteurs anciens. L'œuvre est touffue, pleine d'une science formidable, mais un peu confuse. Petit d'ailleurs n'était pas jurisconsulte ; certaines dispositions des lois Athéniennes lui échappent complètement. Tel qu'il est cependant, cet ouvrage est encore à consulter et a longtemps constitué le seul manuel méthodique de législation grecque. Il obtint un succés tellement vif que les universités de Hollande tentèrent de s'assurer le concours de l'auteur. Peiresc parle de ce projet à son ami comme d'un bruit qui mérite confirmation dans une lettre du 24 juin 1636 (2).

(1) Minutes de la correspondance de Peiresc. Source indiquée. R. III, f° 271.

(2) Minutes de la correspondance de Peiresc. Source indiquée, f° 274.

L'offre est bien tentante ; les universités de Frise et d'Utrecht font miroiter aux yeux du savant Nimois les plus séduisantes promesses : à un moment donné Petit avait presque accepté. On voit bien que Peiresc en est mécontent ; il voudrait garder près de lui, à portée de sa main, l'orientaliste aux lumières duquel il a souvent recours ; mais il n'ose pas cependant conseiller trop ouvertement un refus définitif. Il procède par voie d'allusion et insiste à plusieurs reprises sur la manière indigne dont on s'est conduit en Hollande à l'égard de ce pauvre Saumaise, forcé de laisser en gage ses livres, ses enfants, quoi encore ? ses manuscrits, pour obtenir la permission de venir passer six mois en France.

Enfin Petit se décida, et sa décision fut un refus. Est-ce pour l'en récompenser que Peiresc prit une part si active aux travaux préparatoires de cette édition de Josèphe qui ne devait jamais voir le jour? Nous l'ignorons, mais à partir de ce moment il se multiplie pour rendre service aux études de Petit. Il le mit en rapport avec Holstenius, qui se chargea de faire des recensements sur les manuscrits de Josephe à la bibliothèque du Vatican. Holstenius avait l'humeur critique et facilement grincheuse. Peiresc a soin d'en prévenir son correspondant. Bien il fait, car, de prime abord, Holstenius déclare inacceptables les leçons proposées par Petit et les déchire à belles dents, et quelles dents que celles d'un féroce humaniste ! L'archevêque de Toulouse, Mgr de Montchal, est aussi mis à contribution; puis ce sont des renseignements sur les manuscrits, des éclaircissements de textes demandés à Paris, en Hollande, partout où Peiresc avait des correspondants et il en avait partout. De son côté, Samuel Petit fait tout ce qu'il peut pour témoigner sa reconnaissance dans la mesure de ses moyens à son bienveillant protecteur ; il met sa vaste érudition au service de l'insatiable curiosité du magistrat d'Aix. Tour à tour nous le voyons en quête de nouveaux manuscrits d'Ammien Marcellin, puis essayant le déchiffrement des quatre évangiles en langue Cophte que Peiresc lui avait adressés, faisant rechercher partout des médailles, des copies

d'inscriptions et tout cela partait pour Aix. Dans une de ses lettres, Peiresc parle du dessein qu'il avait formé de lire l'inscription de la Maison-Carrée en utilisant pour la reconstruction des lettres les trous laissés sur le fronton par les crampons qui retenaient ces lettres. Nos historiens locaux font souvent allusion à ce fait ; mais sans l'étayer d'aucune preuve, de telle sorte qu'il passe à l'état de légende. La phrase de Peiresc est un peu vague, mais elle me parait ne pouvoir s'expliquer que dans le sens indiqué (1).

Cette édition de Josephe préparée avec tant de soins ne put être conduite à bien. Dès 1640, la maladie qui devait emporter Petit commençait à le miner ; amenée par un excès de travail, elle devait d'autant moins pardonner que cet infatigable chercheur ne savait pas se reposer. Pendant la peste de 1641, il était très affaibli et se retira à la campagne de son beau-frère, Isaac Cheyron, située près de Courbessac. Ne pouvant dans son état de faiblesse poursuivre la préparation de son grand travail, il mit en ordre une série d'études et de commentaires sur divers passages d'auteurs grecs et latins qu'il avait eu l'occasion d'étudier dans le cours de sa carrière. Ce recueil parut en cette même année 1641, sous le titre de : *Observationum libri tres*, dédié au Sénat de Frise.

A partir de ce moment, la correspondance avec Peiresc s'arrête. Si j'ai insisté un peu longuement à son sujet, c'est qu'elle montre sur le vif comment Peiresc comprenait et pratiquait son rôle d'initiation et d'encouragement à la science. Ces lettres font honneur à celui qui les a écrites ; elles grandissent celui qui les a reçues.

Les deux dernières années de Samuel Petit furent assombries par la maladie ; elles furent, suivant l'expression

(1) Elle se trouve dans la lettre du 27 avril 1637, source indiquée ; la voici : « Je suis honteux de la peine que vous avez prise à me faire pourc- » traire le frontispice de votre maison quarrée avec les vestiges de l'ins- » cription qui y peult avoir esté : il me tarde bien de voir s'il s'en pourra » rien deschiffrer. »

cicéronienne, une véritable et prochaine préparation à la mort. Pierre Formi nous apprend avec quelle patience, quelle fermeté d'âme cet homme de 49 ans, qui s'en allait de consomption au moment où tant d'autres se font à peine un nom, vit approcher la fin suprême. Il mourut le 12 décembre 1643, dans cette campagne de Courbessac où il semble avoir pris ses quartiers de vieillesse prématurée, et, suivant la belle expression de Formi, en quittant la terre pour le ciel, il sembla retourner dans sa patrie.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A. — Famille de Samuel Petit.

J'ai déjà indiqué la filiation de Samuel Petit et de sa femme, Catherine Cheiron. Voici les prénoms et les dates de la naissance de leurs enfants, extraits des registres de l'Etat-Civil de Nimes, culte protestant :

Pierre, né le 8 octobre 1620, baptisé le 31 par M. Fauchier, ministre. Parrain, Pierre Cheiron, oncle maternel ; marraine, Noëmi Dollier, grand mère paternelle.

Ester, née le 23 décembre 1621, baptisée le 2 janvier 1622, par M. Rossellet. Parrain, Estienne Sorbière, oncle paternel ; marraine , Ester de Mazaudier.

Jacques, né le 14 février 1623, baptisé le 9 mars par M. de Croy. Parrain, Jacques Mazaudier, docteur ès-droit et avocat; marraine, Louise Petit, épouse Sorbière, tante paternelle.

Antoinette, née le 18 juin 1625, baptisée à une date incertaine. Parrain, M. Malarnon ; marraine, Antoinette de Richard.

Isabeau, née le 2 septembre 1627, baptisée le 6 septembre par M. Rosselet. Parrain, M. Samuel Fornier ; marraine, Ysabeau Cheiron.

Louise, née le 27 juin 1637, baptisée le 22 aoust. Parrain, Jean Cheiron ; marraine, Antoinette de Petit.

Un seul de ses enfants, Antoinette, survécut et se maria le 18 avril 1652, avec Pierre Formi, docteur en médecine de la faculté et université de Montpellier, dont j'ai souvent cité le nom dans le cours de ce travail.

B. — Catalogue des manuscrits grecs de Samuel Petit.

Homeri Ilias cum scholiis.
Anonymus in Matthaei Evangelium.
Rituale.
Gregorii theologi Homiliae quamplures.
Menologium.
Menologium.
Lectiones ex actis apostolicis epistolæ ad Romanos et utraque ad Corinthios.
Menologium.
Homiliæ Chrysostomi in Mathaeum XXXVII.
Menologium.
Evangelia, quorum Johannis extat integer.
Menologium.
Pars ex Axœmari Veteri.
Menologium.
Damascenus.
Metaphrastes.
Menologium.
Orpheus Argonautica et Homeri Hymni.
Menologium.
Idem ex Mensium a Martio.
(Extrait des papiers de Peiresc : Collection de la bibliothèque Inguimbertine à Carpentras).

C. — Bibliothèque de Samuel Petit.

Ces divers manuscrits faisaient partie de la très riche bibliothèque de Samuel Petit, que le Consistoire de Nimes songea un instant à acheter. Dans sa séance du 16 décembre 1643, c'est-à-dire quatre jours après la mort de Samuel Petit, il prit une délibération par laquelle : « il chargea » le sieur Viala, ancien en l'esglize de voir Monsieur de » Langlade pour le remercier de la part de la compagnie » de sa bonne volonté au don qu'il veult faire de la somme » de cinq cents escus pour estre employés à l'achaipt de » la bibliothèque de feu Monsieur Petit et luy faire com-

» prendre que, en cas que la dite somme ne sera suffi-
» sante, ladite compagnie a de quoy fournir au sur-
» plus (1) ». Mais les pourparlers n'aboutirent pas, malgré la bonne volonté de M. de Langlade. En 1651 et le 9 octobre, la veuve de Petit vendit la totalité de la bibliothèque de son mari à Jacques de Ranchin, conseiller en la chambre de l'édit et à Raymond de Gasches, ministre de Castres. Il est dit dans l'acte que le catalogue de cette bibliothèque fut imprimé à Paris en 1645.

Dans cette vente ne fut pas compris le manuscrit de Josèphe. Ce précieux travail fut cédé le 4 février 1670, par la veuve de Petit et son gendre, à lord Edouard Hyde, comte de Clarendon, grand chancelier d'Angleterre, de passage à Montpellier, représenté par Daniel d'Abrenethée, ministre du Cailar. (Acte reçu par Me Privat, notaire). Le manuscrit est ainsi décrit dans l'acte de cession : « Un
» libvre manuscript composé par ledict sieur Petit conte-
» nant des anotations et réflections sur l'histoire de Josè-
» phe, sacrificateur juif, en quatre thomes relyés en deux
» volumes in folio, tel qu'il cest treuvé par ledict Abre-
» nethée, qu'il a receu a son contantement au veu de moy-
» dict notaire et tesmoings appres l'avoir exactement vérif-
» fié fulhet par fulhet, ledict libvre estant autographe et
» escript de la propre main dudict sieur Petit, conformé-
» ment à ce que ledict sieur Abrenethée en auroit dict et
» escript audict seigneur. » Dans cet acte, la veuve et héritière de Petit, déclare que le manuscrit vendu est le seul original écrit de la main de Petit et qu'il n'en existe pas de copie. De son côté, lord Clarendon s'engage, en cas « qu'il fairait imprimer cet ouvrage, à le donner au public sous le seul nom de Samuel Petit et sans rien altérer du corps et contenu en icelluy ». Ce manuscrit ne fut pas édité et se trouve aujourd'hui au dépôt de la bibliothèque d'Oxford.

(1) Archives consistoriales de Nimes. Registre des délibérations. XII, f° 572.

LETTRES

I

AMPLISSIMO ERUDITISSIMOQUE DOMINO
DOMINO DE PERES REGIO APUD
PROVINCIALES SENATORI
SAMUEL Petitus. S. P.

Quantum ego tibi debeam, amplissime Domine, dici non potest; tanta enim est magnitudo tuorum erga me meritorum ut ingrato mihi sit vivendum atque moriendum: quod unum possum præsto offero namque tibi animum meum et cultum quem si tibi gratum et acceptum esse mihi constet, nemo erit me beatior. Utinam quoque tibi possent probari, nobilissime domine, nostri libelli, quorum habes exemplar cum hac epistola (1) : sed vix audent tuum subire judicium, nisi condones pro singulari tua humanitate; nostro in litteras affectui quicquid id est quod impegimus; quod factum sœpius quam vellem, hoc unum a te enixe peto ut me in clientela tua esse patiaris. Vale, Amplissime Domine.

Nemausi a. d. XIV kalendas octobris, anni Dyonisiani ch h c xxx (2).

(1) Il s'agit là des *Miscellanea* qui venaient de paraître à Paris (1630, in-4°). Gassendi dans la *Vie de Peiresc*, (livre IV, p. 335 de l'édition de La Haye, 1651), raconte qu'en juillet 1629, son héros étant allé saluer Louis XIII, qui était venu à Nimes, recommanda la rare vertu et l'érudition de Samuel Petit à plusieurs grands personnages tels que Michel de Marillac et le marquis d'Effiat, et il ajoute : « *Erat Petito præ manibus fasciculus Miscellanearum observationum in bonos auctores.* »

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9544, f° 26. Dans le même manuscrit on trouve (f° 27) une lettre écrite de Nimes, à Peiresc, le 20 octobre 1630, par M. Vialons et ainsi conçue : « Monsieur, suivant

II

Monsieur,

L'honneur que vous m'avés fait de recevoir le livre que je vous envoyoys (1), et l'advantageux jugement qu'il vous plaist d'en donner, au dela de ce qu'il vaut, et de mon espérance (2), me sont des nouvelles assurances de ceste affection, que je prise, comme je doibs, plus que tout le demeurant du monde ; ç'a esté vostre seule vertu qui vous a meu à m'en honorer, et à prendre ces soings que d'escrire aux Seigneurs que vous me marqués, des lettres de recommandation : c'est ceste mesme vertu vostre, Monsieur, qui me promet la durée d'un si grand bien, et que les prières très humbles que je vous fay pour ce subjet ne seront pas esconduites : Pleust à Dieu que je peusse vous rendre autant de services, qu'un tel honneur mérite, mais cela estant impossible, j'employeray mes prières envers Dieu pour vostre prospérité et publieray partout combien je vous suis très obligé serviteur : Si j'estois à moy mesme, ce seroit dans trois jours que j'aurois l'honneur de vous voir et de le vous dire de vive voix : mais ce sera au plus tost que je pourray, Dieu aydant, non tant pour profiter

l'ordre qu'il vous pleut de me donner je n'ay pas manqué d'aller voir Monsieur Petit incontinent que j'ay esté arrivé dans Nismes, où je luy ay rendu en main propre vostre pacquet et vous en envoye la response par homme exprès selon vostre commandement, et par l'adresse de Monsieur de Chavary, lequel j'eu l'honneur de voir en passant par Arles. Mondit sieur Petit m'a tesmoigné des grands ressentiments des obligations qu'il vous a, Monsieur, de l'honneur de vostre souvenir, avec un extreme desir de vous en aller remercier dans Baugencier... ». Peiresc, chassé d'Aix par la peste et la sédition, était, depuis plusieurs mois, dans sa maison de campagne de Belgentier (département du Var).

(1) Les *Miscellanea* dont il vient d'être question.

(2) La lettre à laquelle répond ici Petit ne nous a pas été conservée. La première des lettres de Peiresc à cet érudit, contenues dans le registre des minutes de Carpentras, est postérieure de dix-huit mois à celle-ci (18 mars 1632)

aux belles raretés de vostre Bibliothèque, qu'à estre gouverné par vous (1) : je vous diray aussi mes excuses sur l'honorable offre qu'il vous plaist de me faire touchant la condition de M. le cardinal de Bagni (2), et vous supplieray de m'honorer du titre de,

Monsieur,

Vostre très humble et
très obéissant serviteur,
PETIT,

A Nismes, ce 12 octobre 1630 (3).

III

Monsieur,

Comme je recoy toute sorte de contentement et de gloire en l'honneur que vous me faites de m'aymer, aussi ay-je du desplaisir que vous preniés tant de soins pour moy, qui m'en recognoys tout a fait indigne ; mais c'est ainsi que ceux qui approchent le plus près de Dieu en usent ; je recevray donc, Monsieur, les faveurs qu'il vous plaist de me faire, avec respect, et vous diray que j'ai esté très aise que vous ayés trouvé satisfaction en ma lettre, et

(1) C'est-à-dire à être votre hôte. Peiresc emploie souvent cette expression.

(2) L'auteur de l'article sur *Samuel Petit* dans la *Biographie universelle*, M. Vincens Saint-Laurent, a transformé les démarches indirectes du cardinal Jean-François Bagny en démarches singulièrement directes. Voici son récit : « Le pape Urbain VIII, désirant qu'il se chargeât de revoir et de mettre en ordre les manuscrits du Vatican, l'en fit solliciter par le cardinal Bagny, *qu'il envoya exprès en France* et qui eut ordre de lui offrir non-seulement des avantages pécuniaires considérables, mais encore toutes les facilités qu'il pourrait souhaiter pour l'exercice de sa religion ». La *Nouvelle biographie générale*, qui emboite si souvent le pas de sa devancière, répète (article anonyme) : « Le pape Urbain VIII, qui voulait le charger de remettre en ordre les manuscrits du Vatican, *lui dépêcha exprès* le cardinal Bagni afin de l'emmener à Rome ».

(3) Même volume, f° 28.

que Monsieur vostre hoste en ayt eu du contentement (1); Monsieur le Prieur de Roumoules (2) m'a fait gouster l'affaire du costé de France que je trouve très-bon, mais j'espère d'avoir l'honneur de vous voir, Dieu aydant, avant qu'aller à Paris pour nostre synode où il faut nécessairement que je me trouve, pour estre payé des gages qui me sont deubs depuis quatre ans; les pierres dont je vous envoyoy l'empraínte, sont à trop haut prix, car on n'en veut pas moins de trente pistolles, et il n'y a rien a apprendre, car elles sont sans escriture : je vous envoie le Suetone; les deux autheurs que j'ay en musique sont Manuel Brennius et Aristides Quintilianus, qui se trouvent par tout (3), je les vous envoyeray quant il vous plaira me le commander; le vase que vous demandiés de Monsieur Tournier (4) s'est égaré, et ne sait on ce qu'il est devenu. Pour le manuscrit dont je vous avoys escrit, c'est, Monsieur, que vous m'aviés dit qu'entre vos commentateurs grecs de Platon, il y en avoit un qui traitoit de chronologie; pour celui qui est à Paris, il est en trop bonnes mains, et vous remercie, monsieur, de l'offre que vous me

(1) J'ai vainement cherché quel pouvait être cet hôte. J'avais un moment pensé à Pierre Gassendi, qui était si lié avec Peiresc et qui allait le voir si souvent. Mais, à cette époque, l'éminent philosophe était à Paris et il ne revint en Provence qu'en octobre 1632. (Voir *Documents inédits sur Gassendi*, 1877, p. 15.)

(2) Au sujet de Denis Guillemin, prieur de Roumoules, je citerai une note du fascicule X des *Correspondances de Peiresc (Guillaume d'Abbatia*, 1885, p. 8) et une note du fascicule XI, (*Tristan de Saint-Amant*, 1886, p. 235). Je ne puis décidément pas faire une troisième note sur le même personnage.

(3) Ces auteurs se trouvaient partout, à en croire Petit; pourtant je n'ai pu en trouver la moindre mention dans nos meilleurs recueils bibliographiques.

(4) Jean Tournier, avocat au présidial de Nimes, était un curieux, un collectionneur nimois dont nous retrouverons le nom dans les lettres suivantes. Il a été passé sous silence par M. Edmond Bonnaffé, dans son *Dictionnaire des amateurs français du XVIIe siècle*. (Paris, 1884, in-8°). C'était un correspondant de Peiresc. Espérons qu'à tous ces titres le nom de cet antiquaire obtiendra une petite place dans la prochaine édition du recueil de M. Bonnaffé.

faites ; je finirai par la prière que je vous fay de m'honorer du titre de

Monsieur,

Vostre très humble et très
obéissant serviteur,
Petit.

A Nismes, ce 22 avril 1631 (1).

IV

Monsieur,

Je vous rescrivis le trentiesme du moys passé par la mesme voye que j'avois receu le mesme jour celle qu'il vous pleust de m'escrire datée du sixiesme May (2) ; je ne puis que vous estre infiniment obligé de tant de soins qu'il vous plaist de prendre de mes petites affaires ; nostre synode national donna bien l'ordre pour le payement de mes collègues et de moy à Monsieur du Candal, qui est le receveur des deniers que le roy leur donne, quand il y auroit de l'argent de la subvention de Sa'Majesté, et épura bien nos contes, tellement que les gages de cinq années, depuis l'an vingt et sept jusques au trente et uniesme inclusivement, m'estoyent deus à raison de sept cents livres par an, mais ils ne me voulurent point donner copie ni de l'arresté de nos comtes ni de l'ordre donné au dit sieur du Candal pour nostre payement, de peur que je ne les convinse en justice, à ce qu'on m'a dit si j'avois quelqu'une de ces pièces là. Depuis le dit sieur du Candal m'a fait toucher six cents livres, sans espérance du surplus ; voilà comme il en va et ce croy je sans remède ; je viens

(1) Même volume, f° 29.

(2) La lettre du 6 mai 1632 est conservée à Carpentras dans le registre N-R des minutes, f° 248.

de recevoir la Chronologie Saincte de la Peyre (1) ; par ce que j'en ay parcouru je voys que c'est un homme qui a bien d'estranges opinions en teste sur ceste matière là (2). Monsieur Tournier chez qui vous vistes des médailles (3) vous en envoye quelques-unes, comme vous verrés par la lettre qu'il vous en escrit, laquelle est de fort vielle date, mais je n'ay osé confier ce qu'il vous envoye qu'en mains seures ; pour la fin, Monsieur, je vous supplie très affectueusement de m'honorer de vostre amitié et de vos commandemens, car je suis plus que tout le demeurant du monde,

Monsieur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,
PETIT.

A Nismes, ce 4 juin 1632 (4).

(1) Sur Jacques d'Auzoles de la Peyre, né en Auvergne le 14 mai 1571, mort à Paris le 19 mai 1642, les citations pourraient être bien nombreuses. Indiquons seulement le *Dictionnaire de Moréri*, les *Mémoires de Niceron* (t. XXXVII, dans l'article sur le P. Petau, par le P. Oudin), les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, (édition P. Paris. t. II, p. 52), l'*Histoire de l'Académie française*, par Pellisson (édition Livet, t. I, p. 135), les *Mémoires de l'abbé de Maroiles* (édition Goujet, t, II, p. 115, t. III, 334), un article très étendu de l'abbé Labouderie dans la *Biographie universelle*, l'article *Petau* de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de Backer et Sommervogel (t. II, col. 1901-1902). La *Sainte chronologie du monde* parut à Paris, en 1632, in-f°.

(2) L'appréciation de Petit est plus mesurée que celle de Tallemant des Réaux qui (t. II, p. 52) appelle la Peyre « une espèce de fou » et « un Auvergnat qui a fait de ridicules traités de chronologie ». Les PP. de Backer et Sommervogel disent (col. 1902) de l'antagoniste du P. Petau : « Qui pourrait croire que l'auteur si obscur, si bizarre dans ses idées, si inconnu de nos jours, fut admiré dans son temps, au point qu'on frappa une médaille en son honneur avec ce titre : *Au prince des chronologistes* ! »

(3) Un cabinet que Peiresc avait honoré de sa visite, mériterait d'être plus célèbre.

(4) Même volume, f° 36.

V

Monsieur,

J'ai veu par la lettre qu'il vous a pleu de m'escrire et par celle que Monsieur le cardinal Bagny (1) vous escrit combien je vous suis obligé. Je scay fort bien que je suis trop petit au prix de tant de faveurs et cognoissant mes forces me recognois incapable d'un si honnorable employ, que celuy auquel il semble que mon dit seigneur le cardinal désireroit de m'employer. Je n'ay rien à regreter en ces quartiers que de m'esloigner de vous (2). Que s'il faut que je le fasse, il me faut du temps pour pourvoir à mes petites afaires et au payement de ce qui m'est deu soit de gages ou autrement, il y va du temps, et il y a tantost deux ans que je playde contre les consuls de cette ville : voilà tout ce qui me peut retenir pour une ou deux années; je vous supplie, Monsieur, de m'excuser si je vous entretiens de choses qui ne le valent pas, mais le soing qu'il vous plaist prendre de moy et de ce qui me concerne, me faict espérer que vous supporterez, s'il vous plaict, ma liberté, et ne me refuserez point vostre bon conseil duquel je desire dependre, puisque je suis,

Monsieur,

Vostre très humble, très obéissant
et très obligé serviteur,
PETIT.

A Nismes, ce 2 novembre 1632 (3).

(1) En retrouvant le nom de ce prince de l'Église, si éclairé, si libéral, qui voulut de si bon cœur protéger Samuel Petit et qui protégea tant d'autres savants, notamment son bibliothécaire Gabriel Naudé, je tiens à rappeler que Guy Patin a rendu à sa mémoire un hommage très expressif en sa briéveté (Lettre du 22 avril 1641) : « Le cardinal Bagny est mort à Rome : nous y perdons, car il étoit grand ami de la France. »

(2) En regard de cette déclaration, plaçons l'assertion de la *Biographie universelle* : « Petit ne voulut jamais quitter sa famille et sa patrie », et l'assertion de la *Nouvelle biographie générale* : « Sans ambition, il refusa de jamais quitter sa ville natale ».

(3) Même volume, f° 35.

VI

Monsieur,

J'ay receu par vostre serviteur vos lettres en datte du dernier du mois passé, ensemble les grenades qu'il vous a pleu de m'envoyer dont je vous remercie très-humblement; je suis marri que les lettres que j'avois données à quelques-uns de nos marchands se soyent esgarées par lesquelles je respondois à celles qu'il vous pleust de m'escrire par le sieur Sigallon et vous remercioys comme je fais très humblement du livre des Inscriptions de Sicile (1), que je vous renvoyeray, Dieu aydant, dès que je l'auroy achevé de conférer avec le Gruterus (2). Au demeurant, je vous puis assurer, Monsieur, qu'il ne s'est point trouvé dans ceste ville ni es villages d'alentour aucun vase ni cuillier de bronze, car aussi n'a on point remué de terre ni ici ni à l'environ que pour couvrir l'une des portes de ceste ville, mais c'estoit en lieu ou l'on avoit creusé durant les mouvements précédens six pieds plus profond : j'ay fait séjourner vostre serviteur un demi jour pour m'en enquérir diligemment, et de ceux de ceste ville ci et des villageois qui sont venus aujourd'huy au marché. Si j'en puis descouvrir quelque nouvelles du costé d'Uzès ou des Cévennes, je vous en donneroy advis ; j'ay bien dans mon estude à vous envoyer de la part de Monsieur Tournier une statue de marbre d'un jeune fils tout nud, sauf ce qu'une peau de chèvre qu'il porte en escharpe lui peust couvrir qui est fort peu (3), le mal est, qu'il n'a ni teste, ni jambes ni bras ; tout tel qu'il est je le vous envoyeray, Dieu aydant, au premier voyage que des muletiers qui ont accoustumé d'aller à Aix feront et qui m'ont promis de s'en charger ;

(1) *Siciliæ objacentium que insularum, et Bruttiorum antiquæ tabulæ inscriptiones, Georgii Gualtherii, Augustani.* (Messine, 1625, in-4°).

(2) *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani* (1602, in-fol.). Le recueil de Jean Gruter a été très augmenté et très amélioré dans l'édition de 1707. (Amsterdam, 4 vol. in-fol.).

(3) Sait-on ce qu'est devenu ce jeune fils si peu vêtu ?

je vous supplie, Monsieur, me faire la faveur de croire qu'en tout ce qui concernera vostre service, je tascheray de vous rendre les devoirs de celui qui se croid estre obligé plus que tous les hommes d'estre,

Monsieur,

Vostre très humble et
très obéissant serviteur,
PETIT.

..... novembre 16[32]. (Déchirures) (1).

VII

Monsieur,

J'ay receu le pacquet des lettres qu'il vous a pleu m'escrire, et ne puis que vous rendre comme je fais très humbles grâces du soing qu'il vous plaict de prendre de mes petites affaires et suis tant plus vostre redevable qu'il ne m'est pas possible de vous pouvoir servir aussy utilement que je le feray tousjours affectueusement. Pour le contenu de la lettre de Monsieur le cardinal Bagny dont j'ai retenu la coppie seulement, et vous renvoye l'original, je vous fais vous mesme juge, Monsieur, s'il n'est pas bien resonnable que je pourvoy à mes affaires, comme je vous escrivis il y a quelque temps ; aussi voy je bien qu'il n'y a rien qui presse, car il ne seroit pas juste que j'abusasse ny de la bonté, ni de la liberallité du dit Seigneur (2). J'attens encor de plus particulières nouvelles de M. du Candal, touchant la rescription qu'il avoit promise à Monsieur le Grand (3), c'est assez que j'aye accepté pour ceste fois la

(1) Même volume, f° 34.

(2) On voit que Petit, cette fois encore, ne refuse pas ; il ajourne seulement. Ce sont des circonstances indépendantes de sa volonté qui l'empêchent et qui l'empêcheront toujours d'aller à Rome.

(3) *Monsieur le Grand* était un maître de requêtes mentionné en ces termes par Gassendi : (*De vita Peireskii, lib. IV*, sous l'année 1629) ; « *Henricus Grandis libellorum supplicum magister* ». On a deux let-

courtoisie qu'il vous pleust de me faire employant un de vos amis, sans qu'il faille que derechef je vous sois à charge. Sy le Pollux a telle mesure (1) que l'Eustathius Antiochenus (2), il ne vaut pas la payne d'estre leu, aussy m'en passeray-je fort bien, et plus encor des Eclogues de Constantin (3), puis mesmes que Monsieur Vallois (4) en entreprend l'édition. Sy vostre homme eust peu emporter les Liturgies Cophtes, je les luy eusse données, les ayant faict empacqueter pour cest effect, et les vous renvoyeray, Dieu aydant, à la première commodité, car ce me seroit folie de commencer à en descrire quelque chose ; ces Messieurs de Paris les nous pourront donner avec vostre consentement et quand mesmes ils n'y adjousteroient ny interprétation, ny grammaire, ny dictionnaire, encore espérerions nous d'en venir à bout. Pour la bibliothèque du duc d'Urbin (5) ce cathologue que je vous envoye monstre qu'il y a quantitté de bons livres, le *Calculus secundum Indos* semble pouvoir servir à l'estude de la chronologie, et le *Democriti Prognostica* (6) pourroit de beaucoup servir pour le Para-

tres de Peiresc à le Grand en faveur de S. Petit, du 28 mars 1633 et du 3 octobre 1634. (Registre III des minutes à Carpentras, f° 258 et f° 270).

(1) C'est-à-dire la même dimension. Le Pollux dont il est ici question n'est point Julius Pollux, le rhéteur du second siècle de l'ère chrétienne, auteur de l'*Onomasticon*, mais un autre Julius Pollux, historien bysantin, sur lequel on ne sait presque rien, que l'on suppose avoir vécu au X° siècle, et qui a laissé une sorte d'histoire universelle à vol d'oiseau publiée à Bologne (1739, in-fol.).

(2) Auteur d'un Hexameron imprimé à Lyon (in-4°, 1629.)

(3) Extraits faits par ordre de l'empereur Constantin Porphyrogénète de divers écrivains grecs. Le précieux manuscrit avait été acheté par Peiresc. Voir Gassendi, p. 311 (1629) et p. 430 (1634).

(4) Henri de Valois était alors un jeune homme de 29 ans. Chez cet éminent critique, l'érudition n'attendit pas « le nombre des années ». Ce fut en 1634 qu'il publia le texte et la traduction des *extraits* sous ce titre : *Excerpta Polybii, Diodori Siculi, Nicolai Damasceni*, etc. (Paris, in-8°).

(5) On sait combien était célèbre la richesse de cette collection de livres et de manuscrits.

(6) S'agit-il là d'un de ces nombreux traités qui ont été attribués au philosophe Démocrite, lequel jouissait dans l'antiquité d'une si grande

pegme de Geminus (1) et pour le Pline ; ce seroit là les pièces que j'en verrois plus volontiers ; je vous envoyeray à la première occasion ce que j'ay observé touchant l'hemina dont parle l'incription Palmyreniene. Je n'ai pas encore rendu à Monsieur Cassagnes (2) vostre lettre à cause qu'il est absent despuis plusieurs moys, ayant esté employé par le Roy en ceste Chambre criminelle qui fust establie après ces derniers mouvements passés. On l'attend demain chez luy, il ne sera pas toutes fois besoing d'employer son crédit pour recouvrer ceste urne dont Monsieur Peladan (3), vous avoit fait feste ; car celuy qui l'avoit qui

réputation de savoir ? Mais, comme nous l'apprend une lettre de Peiresc à Petit (du 8 mars 1633), le nom de l'auteur des *Pronostics* est, d'autres fois, écrit *Démocrate*.

(1) Geminus est un astronome grec du premier siècle avant l'ère chrétienne, originaire de Rhodes, auteur d'un ouvrage intitulé : *Introduction aux phénomènes*. Petit, sans doute pour abréger, applique à cet ouvrage le nom que l'on donnait aux Tables astronomiques où étaient indiqués les levers et les couchers des astres.

(2) Jacques de Cassagnes, fils d'autre Jacques de Cassagnes, trésorier du domaine, et de Marie Tuffan, fille d'un ancien recteur du collège de Nîmes, avait acheté une charge de conseiller au présidial de Nimes en 1619, et non en 1630, comme l'a dit par erreur Léon Ménard en son *Histoire de Nîmes* (t. V, *in fine*). Je tire ces indications d'un excellent travail de M. G. Maurin publié dans *Nemausa* (t. II, 1884-1885, p. 198-207), sous ce titre : *Lettres de Peiresc au conseiller de Cassagnes, du présidial de Nimes.* Le correspondant de Peiresc était l'oncle, et non, comme on l'a trop souvent avancé, le père de l'abbé Cassagnes, immortalisé comme mauvais prédicateur par Boileau, mais à demi réhabilité par un de nos plus fins et de nos plus spirituels érudits, M. Gaston Boissier, également bien placé à l'Académie française et à l'Académie des inscriptions. (*Notice sur l'abbé Cassagnes, lue à la séance publique de l'Académie du Gard, le 29 avril 1856, in-8°*). J'aime à rapprocher, en cette note, M. Boissier et M. Maurin, qui sont unis par les liens d'une étroite parenté et d'une étroite amitié, qui sont concitoyens et qui ont tant de semblables qualités.

(3) C'est encore à M. Maurin et à *Nemausa* (p. 199) que j'emprunte les renseignements suivants sur ce personnage : « Venait ensuite l'architecte Isaac Peladan, un des entrepreneurs chargés des travaux de reconstruction de la cathédrale, qui collectionnait aussi des monnaies, mais qui était surtout utile à Peiresc par les dessins qu'il lui envoyait de nos curiosités archéologiques, dessins qui malheureusement n'ont pas été conservés ».

est orfèvre m'a asseuré avec serment qu'il l'avoit vendue à un marchand parisien dont il ne sçait pas le nom. Pour le chauderon de cuivre antique j'ay parolle d'un des deux qui le trouvèrent qu'au retour de son compagnon toutes les pièces qu'ils ont seront à moy, dès que cest homme sera revenu, qui sera dans quelques jours, j'y tiendray la main. Je crois que vous aurés receu avant que ceste lettre vous soit rendue vostre livre des Inscriptions de Sicile et la petite statue de marbre. S'il se présente quelque chose digne de vostre curiosité, je ne manqueray pas de vous en donner advis, et en toutes occasions de vous rendre toutes sortes de service, comme estant obligé d'estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble
et très obéissant serviteur,
PETIT.

Et au-dessus est escrit : A Monsieur, Monsieur de Peiresc, conseiller du Roy en sa cour de Parlement de Provence, à Aix.

A Nismes, ce 23e febvrier 1633 (1).

VIII

Monsieur,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire du 28 du passé, ensemble toutes celles qu'il vous a aussi pleu escrire en ma faveur. La lecture que Monsieur le Prieur de Remoules a voulu que j'en fisse m'a fait rougir de honte, non tant pour les tesmoignages que vous m'y donnés de la continuation de vostre amitié (quoy que je sache combien j'en suis indigne) car vostre bonté me l'a tous jours fait ainsi espérer, que pour y voir donner à

(1) Même volume, f° 37, copie.

mes estudes des esloges, lesquels je vous prie, Monsieur, me permettre de refuser, comme ne me pouvant jamais estre deus, quoy que je ne puisse que les chérir précieusement pour la cause qui vous les fait rendre ; c'est vostre amitié, Monsieur, laquelle j'estime estre le plus grand honneur que je puisse posséder, comme c'est la seule chose en laquelle je me glorifie. Cependant j'ay à vous demander pardon, si moy mesme je ne vous donnay pas advis de mon départ pour venir ici ; il fust si pressé que je n'eus pas seulement un jour tout entier pour m'y préparer; j'avois destiné de vous escrire à ce jourd'hui et de mettre mes lettres dans le paquet de Messieurs du Puy (1), quand j'ay esté surpris par cette nouvelle preuve de vostre bienveillance ; je rendray vos lettres à tous ces Messieurs à qui elles s'adressent et puisqu'il vous plaist employeray vostre intercession envers eux pour mes petites affaires particulières. Je tascheray aussi de voir de la Bibliothèque du Roy et de celle de Monsieur de Thou, les livres dont il vous a pleu me faire l'indication, et aussi vos Eclogues, si c'est avec la commodité de Monsieur Valois ; je demanderay aussi à Monsieur Rigaud (2) les divers exemplaires des pièces qu'on vous descrit, afin que je les puisse, Dieu aydant, collationner ; le travail quand mesmes il seroit de très-longue haleine me sera tres agréable puisqu'il me donnera au moins le moyen de vous rendre quelque petit

(1) Est-il besoin de dire que Pierre et Jacques Dupuy étaient les grands amis et les fidèles correspondants de Peiresc, auquel ils écrivaient presque chaque semaine, tantôt l'un, tantôt l'autre, quelquefois tous les deux ? J'ai été heureux de commencer par l'impression des lettres de Peiresc aux frères Dupuy et des lettres des frères Dupuy à Peiresc. (Ces dernières, hélas ! ne nous ont été conservées qu'en trop petit nombre), la publication, dans la collection des documents inédits, de l'immense correspondance du *Procureur général de la littérature.*

(2) Nicolas Rigault, qui était garde de la bibliothèque du roi, devint en l'année même où fut écrite la présente lettre, conseiller au Parlement de Metz. Nous retrouverons le nom de cet érudit dans les lettres suivantes.

service, car c'est là le plus grand désir que j'aye, aussi suis-je très estroitement obligé d'estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble et
très obéissant serviteur,
Petit.

A Paris, ce 8 avril 1633 (1).

IX

Monsieur,

Je vous escrivis par le dernier ordinaire pour vous remercier de la faveur qu'il vous avoit pleu de me faire d'escrire si affectueusement pour moy à Messieurs vos amis, lesquels m'ont tesmoigné une très-bonne volonté et promis de s'employer affectueusement pour me faire dresser de ce qui m'est deu, quoiqu'ils n'y voyent pas grand jour. Monsieur le Prieur de Remoules prit la peine d'aller avec moy chez Monsieur Vallois, mais il ne feust pas en son logis ; j'y laissay vostre lettre. Messieurs du Puy me firent la faveur avant que je leur en parlasse de me prester le manuscrit Cophte de la Bibliothèque de Monsieur de Thou ; c'est une liturgie avec l'interprétation Arabique à la marge. Pour les livres il n'y a ici rien de nouveau que le *Synesius* du P. Petau (2). Monsieur Rigaud est fort occupé après ses notes sur Tertullien, car il y travaille à mesure que la presse roule (3). C'est la cause qu'il n'a pas peu encor satisfaire à vostre demande, ni me donner le moyen

(1) Même volume, f° 38.

(2) *Synesii episcopi Cyrenensis opera quæ extant omnia, græce ac latine nunc primum conjunctim edita. Interprete Dionysio Petavio Aurelianensi, societatis Jesu presbytero*, etc. (Paris, in-fol.).

(3) Les œuvres de Tertullien parurent l'année suivante. (Paris, in-fol.) Une seconde édition fut publiée en 1641. (Paris, in-fol.) Toutes les éditions suivantes (Paris, 1664, 1675 ; Venise, 1746) ne font guère que reproduire le texte et les notes de Rigault.

de vous rendre quelque petit service, comme suis très estroitement obligé, estant,

Monsieur,

Vostre très humble et très
obéissant serviteur,
PETIT.

A Paris, ce 15 avril 1633 (1).

X

Monsieur,

J'ay receu vostre paquet du vingt et uniesme aoust le second de septembre par l'ordinaire, mais franc, et vous remercie infiniment du soin qu'il vous plaist prendre de moy, très marri de vous avoir causé du desplaisir par ma lettre sur le subjet de mon indisposition ; vous me pardonnerés, Monsieur, s'il vous plaist, si je vous di que je ne vaus pas toutes les appréhensions que vous me faites l'honneur d'en avoir : je me trouve beaucoup mieux, Dieu merci, et j'espère de sa bonté qu'il me donnera le moyen de vous pouvoir encore rendre très humble service ; j'ay parcouru vos Tables astronomiques (2) et espère, Dieu aydant, d'en venir à bout après les vacations (3), cependant je fais travailler à descrire (4) les loys Attiques, il y a longtemps que j'ay veu ce que Monsieur le Président de

(1) Même volume, f° 55.

(2) Tables composées en hébreu, par Rabbi Emmanuel, de Tarascon, et dont il est si souvent question dans la correspondance de Peiresc, surtout dans sa correspondance avec Gassendi. Voir sur ces documents d'abondants détails dans le fascicule consacré à Salomon Azubi, rabbin de Carpentras. (N° IX, pp. 1, 3, 4, etc.)

(3) C'est-à-dire vacances.

(4) Descrire signifie ici copier, transcrire.

Maussac (1) a eu par vostre faveur de feu Monsieur de la Scala (2) et du depuis Monsieur Hérauld (3) m'a communiqué le mesme à Paris ; j'en conferay aussi avec Monsieur Valois qui avoit le mesme dessein que moy, mais non pas tant avancé ; je ne doute pas que si l'Epistre de Saint Clément est supposée, que ce ne soit dès le second siècle, et par conséquent très ancienne et très vénérable ; Dieu veuille que le P. Sirmond se laisse enfin persuader de nous donner cette Epistre de Saint Barnabé (4) ; s'il ne le fait il sera de très mauvaise humeur ; je ne sais si Petrus Aurelius (5) en serait point cause, duquel le bon homme, Monsieur des Cordes (6) m'envoya ces jours passés l'Anœreticus contre le dit P. Sirmond (7) ; c'est une grand pitié que des gens savans comme eux escrivent de la façon les uns contre les aultres (8) : le mal est que le

(1) Jacques-Philippe de Maussac, alors président de la cour des Aides de Montpellier, fut un des plus habiles hellénistes du XVII[e] siècle. Voir ce que j'en ai dit dans le fascicule X des *Correspondants de Peiresc* (pp. 7, 10), en attendant que je donne au savant magistrat une place spéciale dans la petite galerie où je cherche à réunir les principaux amis de mon héros.

(2) Joseph Scaliger.

(3) Didier Hérauld, né vers 1575, mourut à Paris en juin 1649. Ce jurisconsulte humaniste a laissé des livres de droit et des commentaires philologiques sur Martial, sur Arnobe, sur Minutius Félix et sur Tertullien.

(4) Je ne crois pas que le P. Sirmond ait donné l'épitre en question Du moins je n'en trouve aucune mention dans la liste détaillée de ses ouvrages et opuscules qui remplit douze colonnes du tome III (in-f°) de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus.*

(5) On n'ignore pas que *Petrus Aurelius* est le pseudonyme, le nom de guerre de Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran.

(6) Jean de Cordes, abbé de Maussac, fut un très zélé et très érudit bibliophile. Né à Limoges, en 1570, il mourut à Paris en 1642, Petit l'appelle *bon homme* parce qu'autrefois on désignait ainsi quiconque était déjà vieux ou même commençait à vieillir.

(7) *Petri Aurelii Theologi Anœreticus adversus errores et hæreses quibus canonem Arausiacum et sacramentum confirmationis aspersit. J. Sirmondi Antirrheticus.* (Paris, 1633, in-8°).

(8) Petit, toujours si modéré et si sage, exprimait là une pensée chère à Peiresc qui, plus de cent fois dans sa correspondance, déplore les excès des disputes d'érudition.

P. Sirmon a commencé en son Antirrheticus (1); la préface duquel irritera aussi peut estre Monsieur de Saumaise (2), le retour duquel je désire bien en France (3); mais j'eusse bien souhaité qu'il n'en fust jamais parti; il y auroit plus de contentement, et ses ennemis moins de subjet d'en parler. Monsieur Peladan vous escrit, et j'espère, Dieu aydant, d'estre le porteur de ce qu'il vous veut envoyer, car je fais estat de partir le quinziesme de ce mois, s'il plaist à Dieu, pour avoir l'honneur de vous voir et vous assurer que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble, très obéissant
et très obligé serviteur,
PETIT.

A Nismes, ce 6 septembre 1633 (4).

XI

Monsieur,

Je vous envoye le Cœsar, manuscrit que vous désiriés de voir, avec un autre manuscrit françois que je viens de recouvrer et le poème de Monsieur Favereau dont je vous

(1) *Antirrheticus. De Canone Arausicano.* (Paris, Sébastien Cramoisy, 1633, in-8°). Seconde édition en 1634. (*Ibidem*).

(2) Claude de Saumaise était alors âgé de quarante-deux ans. Ses deux grands adversaires, le P. Petau et le P. Sirmond, étaient âgés, l'un, le premier, de cinquante ans, le second de soixante-quatorze ans. Mais ce dernier était encore, dans sa verte vieillesse, un vigoureux athlète :

Jam senior, sed cruda Deo viridisque senectus.

(3) Sur le séjour de Saumaise en Hollande et sur les diverses démarches faites pour le retour en France du belliqueux érudit, voir (*passim*) le fascicule V des *Correspondants de Peiresc : Lettres inédites de Claude de Saumaise.* (Dijon, 1882).

(4) Même volume, f° 59.

parlay (1); j'ay envoyé à Monsieur Peladan vostre léttre, mais je ne lui ay pas fait délivrer la pistolle, parce qu'on ne l'a pas trouvé dans son logis, de quoy toutes fois je lui ay fait donner advis; et dès demain, au matin, Dieu aydant, et si la pluye qui n'a cessé depuis nostre arrivée jusqu'à cette heure, m'en donne le moyen, la lui bailleray en main propre; bien ay-je appris par celuy qui luy rendra ce dont il m'avoit chargé, qu'il feust fort mortifié de ce que vous n'aviés pas daigné en retenir ce qu'il s'estoit promis; il est maintenant tout empressé à dresser des arcs triumphans pour la ville qu'on prépare à l'honneur de Monsieur le duc d'Halwyn (2); c'est ce que j'ay appris de

(1) Jacques Favereau, né à Cognac, en 1590, devint, en 1617, conseiller à la cour des Aides de Paris, et mourut dans cette ville le 28 mai 1638. (Voir *Gazette* du 12 juin, p. 276). Le poème envoyé à Peiresc était-il : *Icon Ludovici XIII, Franciæ et Navarræ regis christianissimi* (Paris, 1633, in-f°)? N'était-ce pas plutôt un autre poème plus fameux que l'on a parfois attribué au spirituel magistrat et qui semble bien avoir été imprimé pour la première fois vers 1633, comme l'a cru le savant bibliographe Weiss (*Biographie universelle*) : *Le Gouvernement présent, ou Eloge de Son Eminence. Satyre, ou La Miliade*, petit in-12? S'il s'agissait de ce dernier poème, l'assertion de Petit, arrivant de Paris où il avait vu des gens bien informés, notamment des amis de Favereau tels que les frères Dupuy et les hommes de lettres qui se réunissaient quotidiennement chez eux, cette assertion, dis-je, trancherait la question si débattue de la paternité de *La Miliade* tantôt donnée à Favereau, tantôt et beaucoup plus souvent au fils cadet du maréchal de Saint-Luc, à Louis d'Espinay, comte d'Estelan, abbé de Chartrice, etc. Voir, sur Favereau, les *Mémoires de Michel de Marolles*, (t. III, p. 274), les *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, (t. I, 1880, pp. 68, 258, 372), le *Patiniana*, (1701, p. 77-78), surtout le livre de M. Louis Audiat, (*Un fils d'Estienne Pasquier, Nicolas Pasquier*, 1876, p. 111-129). Au point de vue bibliographique, on pourrait citer presque tous nos recueils, la *Bibliothèque historique de la France*, (t. II, n° 22095), le *Manuel du Libraire*, (t. II, colonne 1684, au mot *Gouvernement*), les ouvrages de Peignot, de Barbier, de Quérard, les *Variétés historiques et littéraires*, d'Edouard Fournier, (t. IX, 1859, p. 5-71, etc).

(2) Charles de Schomberg, duc d'Halwyn, nommé maréchal de France, après sa brillante victoire de Leucate (28 septembre 1637), avait succédé dans le gouvernement de Languedoc à son père Henri, mort en novembre 1632. Existe-t-il quelque relation spéciale des fêtes célébrées à cette occasion dans la ville de Nimes? Je n'en connais pas. En revanche, j'ai vu une

luy à mon arrivée ; je vous supplie, Monsieur, de me faire la faveur de m'aymer et de croire que je suis, plus que tout le demeurant des hommes, comme aussi y estant le plus obligé,

Monsieur,

Vostre très humble et
très obéissant serviteur,
PETIT.

Vous me permettrez, Monsieur, s'il vous plaist, d'assurer de mon très humble service Monsieur de Valavès et Monsieur le Baron (1).

A Nismes, ce 26 septembre 1633 (2).

XII

Monsieur,

L'affection de laquelle je suis assuré qu'il vous plaist de m'honorer fait que j'ose vous suppllier très humblement d'avoir pour agréable que Monsieur de Mannemacre, qui m'a esté recommandé par de mes amis de Paris puisse vous saluer, pour remporter le contentement qu'il souhaite d'estre cogneu de vous, Monsieur, et de vos semblables : il n'a autre subjet qui l'oblige de passer en Provence ; il a de très rares qualités qui le rendent fort recommandable; outre les mérites de Monsieur son père, qui tient

plaquette relative à l'entrée de Charles de Schomberg dans une ville voisine : *Harangue de Messire Pierre de Fenolliet, évêque de Montpellier, à M. le duc d'Halwyn, pair de France, gouverneur et lieutenant général de Languedoc, à son entrée dans ladite ville*, (2 octobre 1633). Paris, 1693, in-8°,

(1) Ce baron était le neveu de Peiresc, Claude de Fabri, baron de Rians, fils de Palamède de Fabri, sieur de Valavès. Je me suis déjà trop souvent occupé du père et du fils dans les divers fascicules qui ont précédé celui-ci, pour que je m'arrête un seul moment devant des personnages aussi connus.

(2) Même volume, f° 44.

rang entre les plus qualifiés de Messieurs des Estats des Pays-Bas (1). Je vous prie, Monsieur, tres affectueusement d'aymer,

Monsieur,

Vostre tres humble et
très obéissant serviteur,
PETIT.

A Nismes, ce 24 octobre 1633 (2).

XIII

Monsieur,

Je vous escrivis en mesme temps que je receus les livres qu'il vous a pleu me faire la faveur de m'envoyer, et me

(1) N'ayant rien trouvé dans mes livres sur le personnage qui fut l'objet de cette lettre de recommandation, je me suis adressé à mon savant ami, M. C. Ruelens, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, et je reproduis les renseignements qu'a bien voulu me fournir un des plus aimables et des plus distingués de tous les érudits dont je dois la connaissance à mon cher Peiresc : « Ce M. de Mannemacre — c'est bien ainsi qu'un français devait écrire son nom — était le fils d'Adrien Van Manmaker et de Marie Van Berchem, conjoints en 1609 et honorés, à cette occasion, d'épithalames en langue latine par Heinsius et Grotius. Adrien naquit à Middelbourg, en Zélande : en 1609 il était bailli de cette ville ; en 1618, il devint député aux Etats de Zélande ; par conséquent il assistait aussi aux Etats des Pays-Bas. Il y vota même contre Grotius qui, vous le savez, s'enfuit à Paris et devint *Peirescien*. En 1621, il fut envoyé en France pour négocier un traité de commerce et d'amitié. En 1631, il se retira des Etats. Je ne trouve pas l'année de sa mort, mais dans une lettre de Heinsius à Gronovius publiée par Burman, au tome III de sa *Sylloge*, il est dit, en 1646, qu'il est mort *olim*, donc entre 1633, date de votre lettre, et 1646. Je ne découvre pas *statim* des renseignements sur son fils ; dans une lettre de Græviue à Heinsius, du 9 mai 1647 (*Burman*, *Sylloge*, IV, 263), il est dit : *Nobilissimus tamen Manmacherus*, *qui primi ordinis patribus est modo adscriptus*, ce qui veut dire qu'il a été nommé membre des Etats généraux. Selon toute probabilité, il s'agit là de votre jeune homme de 1633. La famille Manmaker portait : de gueules à trois glands d'or, et pour cimier : un vol de gueules. Cette famille existe encore ».

(2) Même volume, f° 45.



conjouissois avec vous et pour le bien public, et le mien particulier de la grâce que Dieu vous a faite en vous rendant bien tost la santé; vous estes trop nécessaire au public et à ceux que vous honorés particulièrement de vostre amitié, pour prodiguer comme vous faites vostre santé : pardonnés moy, Monsieur, si je vous di que vous la devés mieux mesnager, et ne prendre pas tant de peine, comme j'ay veu que vous faites. On m'escrit de Paris que Monsieur Gaulmin (1) a fait des vers sur la prise de Nancy (2), mais qu'ils ne se vendent pas ; je ne doute pas toutes fois que ou lui ou Messieurs Du Pui ne les vous envoyent ; on m'escrit qu'ils sont excellemment bien faits, comme aussy ce grand esprit est capable et propre à tout ce qu'il luy plaist d'entreprendre (3) ; je vous renvoye vostre Manuscrit Hébrieu de Tables Astronomiques avec la version que vous me donnastes à mon départ, et vous remercie infiniment de la faveur que vous m'avés faite ; c'est une fort bonne pièce, et dont celuy a qui vous me dites que vous la destinés, faira, je m'assure, très bien son profit : Monsieur Olivet, qui vous rendra la présente vous le donnera en mesme temps, comme il m'a promis et s'en est chargé,

(1) Gilbert Gaulmin, né à Moulins, en 1585, mourut à Paris en décembre 1665. Intendant, maître des requêtes, conseiller d'État, il serait complètement oublié s'il n'avait été aussi un fervent bibliophile, un habile poète, un savant traducteur.

(2) Le duc de Lorraine céda Nancy à Louis XIII par le traité de Charmes (20 septembre 1633). Le roi fit son entrée dans la ville le 25 du même mois. On a de nombreuses relations de la réduction de Nancy et des fêtes triomphales qui suivirent cette réduction. Voir dans le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale (*Histoire de France*) la liste de quelques-unes de ces relations (t. I, nº 2940-2945). La Bibliothèque nationale possède une pièce en vers latins de Jean Tarin, à l'occasion de la réduction de Nancy, mais non la pièce de vers de Gaulmin sur le même sujet.

(3) Eloge que l'on ne trouvera pas exagéré si l'on prend la peine de lire dans *Gallia Orientalis* (p. 232-235), les *Testimonia* si flatteurs réunis par Paul Colomiès en si grand nombre et pourtant fort incomplets, comme on le verra dans une notice où je chercherai à réparer les omissions de ce critique.

je vous supplie, Monsieur, de me continuer le bien de vostre amitié, et de croire, que je suis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres
obeissant serviteur,
PETIT.

A Nismes, ce 1er novembre 1633 (1).

XIV

Monsieur,

Je vous envoye le petit Livre Oophte de Monsieur de Thou, qui a esté fort maltraité par le temps et par l'eau sans qu'il y ait aucun défaut de mon costé, comme Monsieur Du Puy sait fort bien, à qui j'escris et vous supplie, Monsieur, de me faire tant de bien que de luy faire tenir et ma lettre et le livre; je vous ay aujourd'huy escrit plus au long par l'ordinaire, tellement que je fairay fin, vous suppliant de m'aymer et de me tenir,

Monsieur, pour

Vostre tres humble et
très obéissant serviteur,
PETIT.

A Nismes, ce 7 novembre 1633 (2).

XV

Monsieur,

J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire du quinziesme de ce mois, par laquelle j'ay appris combien je vous suis encor de nouveau obligé pour

(1) Même volume, fol. 46.
(2) Même volume, fol. 55.

ce qu'il vous a pleu d'escrire touchant le petit Ms. Cophthe à Monsieur du Puy en ma faveur, comme aussi de ce qu'il vous plaist m'offrir de me faire revoir les vostres quand Monsieur Saumaise en aura fait (1); ce m'est un bien plus grand que je ne vous saurois exprimer, et pour lequel j'ay le plus de passion ; l'alphabet qu'il vous a pleu de m'envoyer aussi me sera toujours un tesmoignage des obligations que je vous ay, Monsieur, puis que je ne pouvois presque rien recouvrer de plus important pour mes estudes : je voudrois y pouvoir si bien profiter, que je vous en peusse faire publiquement des remerciemens : je vous envoye la première page du Manuel Brennius et celle de l'Aristides Quintilianus, vous verrés, Monsieur, si elles sont pour vostre service, et vous envoyeray quant et quant

(1) C'est-à-dire en aura fini. Puisque nous rencontrons ici de nouveau le nom de Saumaise, profitons de cette rencontre pour dire que l'érudit bourguignon ne fut point toujours assez juste pour les travaux de Petit. Voir un résumé de ses cruelles observations dans les *Jugemens des Savans* (édition de la Monnoye, 1722, t. II, p. 448). Adrien Baillet, après avoir abrégé le réquisitoire de Saumaise contre Petit, ajoute : « Néanmoins il est béni et estimé par Selden, Vossius, Rivet, Bochart, Reinesius et par d'autres personnes de lettres, de sorte que Saumaise a donné lieu de croire qu'il s'était laissé aller à quelque mouvement d'envie et de chagrin, parce que Samuel Petit était plus habile que lui dans l'histoire ecclésiastique, la chronologie et le droit, et qu'il approchait assez des sentiments de l'église romaine ». Voir encore sur Saumaise et Petit, Colomiès, *Gallia Orientalis* p. 172. Je remarque en cette page, à la suite de citations désobligeantes (1630), une citation très flatteuse (1635), de sorte que l'on peut dire que Saumaise guérit en 1635 le mal qu'il a fait en 1630, époque où, du reste, Petit était bien jeune encore. Ce dernier témoignage si favorable du terrible critique me fait espérer qu'on lui a faussement attribué (je crois bien que c'est le docte Daniel Huet, évêque d'Avranches), ce jeu de mots épigrammatique : *Parvus re et nomine*. Je reviens à ce que rapporte Baillet des sentiments de Petit qui inclinaient vers le catholicisme, pour demander si c'était à cause de cela que le pape Alexandre VII, ayant accordé une audience à Samuel Sorbière, lui adressa avec tant d'intérêt cette question : *An tu es ille Sam. Petiti nepos ?* (Lettre de Sorbière à M. de Marmiesse, évêque de Conserans, écrite de Rome le 4 mai 1655 et citée, d'après le recueil des lettres de cet érudit, par Colomiès).

le Ms. vous suppliant, Monsieur, de vous servir de moy, et de me croire,

Monsieur,

Vostre tres humble et
très obéissant serviteur,
PETIT.

A Nismes, ce 22 novembre 1633 (1).

XVI

Monsieur,

J'ay receu par Monsieur Pieret le premier de ce mois vostre lettre du 29 du passé, et veu par icelle pour qui vous désiriés avoir les deux eschantillons du Manuel Brennius et de l'Aristides Quintilianus (1) : sur quoy vous me permettrés, s'il vous plaist, Monsieur, de vous dire, que vous me faites tort de douter, si j'aurois agréable que celuy pour qui vous avés demandé ces eschantillons se prévalut de toute la pièce ; vous n'avés qu'à me mander que je vous envoye le Ms. et je le vous feray tenir incontinent, car ce me sera une faveur singulière, si au moins, je puis vous rendre quelque petit service et que vous vouliés accepter non seulement l'usage mais aussi la propriété du dit Ms. J'attends commodité pour Aix ou pour Arles à vous renvoyer vostre Ms. Arabe qui concerne les Samaritains ; j'en ay descrit le Samaritain qui concerne leurs meurs et m'en serviray si je puis ; cependant je vous en remercie le plus

(1) Même volume, fol. 47.
(1) C'était pour le P. Mersenne que Peiresc désirait ces *échantillons*.

affectueusement que je puis et vous supplie de m'aymer et de me croire,

Monsieur,

Vostre tres humble
et très obeissant serviteur,
PETIT.

A Nismes, ce 4 décembre 1633 (1).

XVII

Monsieur.

Je ne sçay par quel bout commancer pour vous rendre les tres humbles remerciemens que je vous doibs, et que je ne vous rendray jamais assès dignement, vous estant obligé à un tel point que nulles parolles ne peuvent exprimer cette obligation, ny aucuns services m'en acquitter. Le commencement du Psalme XLV m'a merveilleusement contenté ; je l'ay conferé avec vostre petit manuscrit et ce sera, s'il vous plaist, Monsieur, l'eschantillon que vous pourrez communiquer avec ces Messieurs, si toutefois vous l'en jugez digne, ce que je n'ose esperer. Aussy, quoyque peut estre je me flatte d'entendre quelque peu de mots en cette langue là, si n'oserois-je vous présenter un coup d'essay de traduction de tout un chapitre de l'Evangile, ou des Epitres, ou d'un Psalme, pour l'Arabe non plus, que je n'y aye acquis quelque cognoissance. J'ay descrit de ma main le mieux qu'il m'a esté possible ce que

(1) Même volume, fol. 52. A la page suivante est le petit billet que voici, où manquent la signature et la date, le bas dudit billet ayant été déchiré : « Monsieur, je vous fay ce mot estant fort en peine de l'estat de vostre santé pour n'avoir receu depuis long-temps aucune de vos nouvelles; par ma dernière lettre je vous offrois, comme je le fais encore, l'Aristides Quintilianus avec Brennius pour qui que vous le vouliés, et à quelque usage que ce soit, mesmes ce me sera faveur, s'il vous plaist, d'en accepter la propriété, comme je vous en prie très affectueusement et que vous me faciez l'honneur de m'aymer, qui suis.....»

vous desiriez de la lettre de M. Saumaise ; vous l'envoyerez, s'il vous est agréable. Je vous renvoye avec l'alphabet imprimé qui estoit autant déchiré quand je l'ay eu, comme vous le recevrez. J'attendois la commodité que Monsieur Pieret m'avoit fait esperer pour vous renvoyer les liturgies Cophtes et le manuscrit Arabe, mais tardant comme il fait, je vous supplie, Monsieur, de prier Monsieur de Chavary (1) de prendre la peyne, s'il luy plaist, de m'adresser quelque homme assuré d'Arles pour les luy faire tenir, car je n'ay aucune cognoissance des marchands qui trafiquent d'icy à Arles. Il faudra, s'il vous plaist, Monsieur, qu'ils demandent mon logis à la place de la Belle croix, car j'ay changé par le partage survenu au college, et c'est parmy l'embarras de ce changement et dans la confusion de mes livres que je vous escris ces lignes et que j'ay conferé vostre manuscrit avec l'imprimé du Psalme XLV. C'est pourquoy je vous supplieray, Monsieur, d'excuser les fautes et les foiblesses de mes remarques, ne les ayant mises sur le papier que pour vous obéir, joinct aussy qu'il vaudroit mieux me taire que d'entreprendre de parler après Monsieur Saumaise. D'une chose vous prieray-je, Monsieur, c'est qu'il vous plaise, quand vous aurez recouvré les liturgies et que Monsieur Saumaise en aura faict, que vous permettiez que je les puisse revoir, car c'est un de mes plus grands souhaits de pouvoir apprendre quelque chose en cette langue là, aussy bien que d'estre,

Monsieur,

Vostre tres humble, tres obligé
et obéissant serviteur.
PETIT.

A Nismes, ce 24 janvier 1634 (2).

(1) M. de Chavari était un cousin de Peiresc qui habitait la ville d'Arles, et qui était en correspondance avec lui. Le grand-père de Peiresc, Nicolas de Fabri, seigneur de Calas, avait épousé Catherine Chavari, de la ville d'Arles.

(2) Bibliothèque Méjanes, à Aix en Provence, manuscrits de Peiresc, tome IX, fol, 255, copie. — Bibliothèque de la ville de Lyon, manuscrit

XVIII

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du vingt et uniesme de febvrier le premier de ce mois, vostre paquet ayant esté par mesgarde mis dans celuy de Montpellier et rapporté seulement mardy au soir ; j'ay fait rendre, à la mesme heure, que je l'ay receu, le paquet qui s'adressoit au R. P. Capucin (1). Quant à ceux qui doibvent estre juges pour le payement de mes gages, ils sont deux tant seulement, à scavoir Messieurs le Président Miron et Le Camus intendans en ceste province (2) ; eux seuls peuvent procurer et accélérer mon payement ; je n'ose pas, Monsieur, vous estre importun pour vous prier, si vous avés quelque accès envers eux, d'intercéder pour moy ; ce sera, s'il vous plaist, en occasion plus importante, que j'oseray l'entreprendre ; bien vous supplie-je de m'aymer, puisque je suis,

Monsieur,

Vostre tres humble, tres obéissant
et tres obligé serviteur.
PETIT.

A Nismes, ce 2 mars 1634 (3).

1608, f° 108, copie. A la suite de la lettre on trouve (f° 109-112 les *remarques* de Petit, que je ne crois pas devoir reproduire. Qu'il me soit permis d'adresser ici mes plus vifs remerciments à M. le Maire de la ville de Lyon et à M. A. Vingtrinier, conservateur de la bibliothèque de cette ville, à la parfaite obligeance desquels je dois l'envoi à mon ermitage, du manuscrit 1608. L'intelligente libéralité de M. le Maire et de M. le bibliothécaire de la ville de Lyon mérite d'être donnée en exemple à tous nos magistrats municipaux et à tous les conservateurs de nos bibliothèques.

Notons, d'après le *Bulletin d'autographes* publié par Etienne Charavey (n° 214, septembre 1884, article 30,500) une lettre écrite par Petit à Hugo Grotius, de Nimes, le 4 des ides de janvier 1634, toute pleine de témoignage d'affection et de respect.

(1) On trouve dans le registre III des Minutes de Carpentras deux lettres adressées à « M. le R. P. Denis d'Avignon, capucin à Nismes,» le 9 novembre et le 31 décembre 1633 (fol. 263 et 265).

(2) Peiresc s'empressa de leur écrire en faveur de Petit. Ses lettres à M. Le Camus et à M. Miron sont datées du même jour (21 mars 1634) et sont transcrites (registre III des Minutes) en la même page (fol. 368).

(3) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9544, fol. 54.

XIX

Monsieur,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire en datte du septiesme de ce mois et veu par icelle les soins qu'il vous plaist de prendre pour vostre très humble serviteur, dont je vous remercie, Monsieur, le plus humblement et le plus affectueusement que je puis. Monseigneur le Prince repassera par ici à ce qu'on dit, mais nous ne savons pas quand (1). Je prie Dieu de tout mon cueur que vous puissiés, Monsieur, recouvrer ce que vous attendés du Levant, à vostre contentement qui est le bien public. C'est un de mes plus grands souhaits que le P. Athanase Kircher (2) nous donne bien tost le R. Barachias (3) et le Dictionnaire des Cophtes (4). J'avois bien commancé de conférer vostre volume in-4° avec celui de Monsieur de Thou, mais non pas avec la Version Latine de Scialach (5),

(1) Ni Ménard, ni les documents des Archives municipales, consultés par mon cher collaborateur, n'indiquent ce nouveau passage à Nimes du prince de Condé.

(2) Voir sur ce savant jésuite de bien instructives pages de M. Jules Dukas dans la *Notice complémentaire* sur Salomon Azubi (fascicule IX des *Correspondants de Peiresc*, p. 17-19).

(3) La bibliothèque de Carpentras possède, dans la collection Peiresc (Registre LXXIX) un manuscrit intitulé : *Histoire, antiquité, origines, caractères hiéroglyphiques, religion et obélisques des Egyptiens*, rédigé en langue arabe par le rabbin Barachias Néphy, de Babylone. Ce manuscrit fut communiqué à Peiresc, en 1633, par le P. Kircher, qui l'avait tiré de la bibliothèque de l'archevêque de Mayence. Ni dans la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, ni dans le *Manuel de bibliographie orientale* de J.-Th. Zenker, u'est mentionné Barachias Néphy.

(4) Kircher publia, deux ans plus tard, *Prodromus coptus sive Ægyptiacus* (Rome, 1636, in-4°) et, en 1638, *Lingua ægyptiaca restituta, opus tripartituni* (Rome, in-4°). Voir de précis détails sur ces importantes publications dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II. col. 416, 417).

(5) Scialuc ou Schalach (Victor), était un maronite du Liban qui, au commencement du XVII° siècle, professait à Rome les langues orientales. On lui doit une traduction latine des liturgies en arabe et en cophte de saint Basile, de saint Grégoire et de saint Cyrille d'Alexandrie.

car je n'ay pas la Bibliothèque des Pères ; il y a bien plus au vostre qu'en celuy de Monsieur de Thou, mais je n'y ai rien remarqué qui portast le nom de saint Ignace ; je suis très aise, Monsieur, de vostre contentement, ayant près de vous Monsieur Gassendi (1), duquel nous attendrons avec impatience la Philosophie d'Epicure et son Apologie (2), l'une et l'autre ne pouvant estre que très excellente partant de si bonne main. Cependant je finiray, Monsieur, par la prière que je fais à Dieu pour vostre santé et à vous pour moy, que vous me faciés l'honneur de me croire,

Monsieur,

Vostre très humble très obéissant
et très obligé serviteur,
PETIT.

(Pas de date, mais d'avril 1634) (3).

XX

Monsieur,

J'ay receu le second de ce mois la lettre qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire en datte du seixiesme du mois passé : je croys que par mesgarde on l'avoit portée jusques à Paris au moins m'a elle esté rendue dans le paquet qui en vient : j'ay retiré incontinent après le départ du bon P. Denis (1) vostre livre de Seldenus (2) de jure

(1) On lit dans les *Documents inédits sur Gassendi* (p. 15) : « Au mois d'avril il estoit à Aix ».

(2) L'Apologie d'Epicure (*De vita et moribus Epicuri*) paru en 1647 (in-4°). et l'ouvrage sur la *Philosophie d'Epicure*, en 1649 (in-4°).

(3) Même vol., f° 30.

(1) Le capucin Denis d'Avignon, déjà nommé.

(2) Jean Selden, un des plus illustres publicistes de l'Angleterre, naquit en 1584 et mourut en 1654. Ce fut un des correspondants de Peiresc et son nom figure souvent dans les lettres de ce dernier, qui avait pour son grand mérite la plus haute estime.

hœreditario Hebrœorum (1) et attends commodité pour le vous renvoyer, j'ay esté très aise d'apprendre que vous ayez recouvré ce Ms de musique Arabe et que vous l'ayés envoyé au P. Mersene (2). Je ne doubte point que ce docte personnage n'y deschifre et par ce moyen ne nous enseigne de fort belles choses sur ce subjet ; j'auray tant tost achevé de descrire mes Loys attiques, Dieu aydant, et pense à les porter moy mesmes à Paris, puis que je suis de loisir et que peut estre je seray dressé bien tost de la partie qui m'est deue, dont je vous auray, Monsieur, toute l'obligation et vous en rends les plus humbles remerciemens que je puis, avec la prière que je vous fais de me permettre de me dire aussy bien, que je suis,

Monsieur,

Vostre tres humble, tres obeissant
et tres obligé serviteur.
PETIT.

A Nismes, ce 5 juin 1634 (3).

XXI

Monsieur,

Je receus il y a aujourd'huy huict jours des mains de Monsieur du Puy la lettre qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire du XII de ce mois et veu par icelle des nouvelles preuves de vostre bienveillance et de celle de

(1) Ce mémorable ouvrage, composé par Selden dans la prison que lui valut son inflexible indépendance, parut en 1631. Une seconde édition fut donnée en 1676, une troisième (à Leyde) en 1638.

(2) Je renvoie le lecteur, au sujet du P. Marin Mersenne, à un prochain fascicule où, en tête de plusieurs de ses lettres à Peiresc, j'ai l'intention de réimprimer le rarissime et curieux éloge du savant minime par son confrère Hilarion de Coste.

(3) Même volume, fol. 20.

Monsieur Fabrot (1) touchant le Plaute Ms. dont je vous remercie tres humblement, et vous supplie, Monsieur, me le vouloir conserver jusques à mon retour, avant lequel je me seray entretenu, Dieu aydant, avec Monsieur Morel (2) qui est maintenant à Francfort touchant le Plaute de Passerat (3); cependant j'ay quelque dessein sur le Josephe comme il me souvient vous avoir dit, que si vous pouviés, Monsieur, me procurer quelque ayde par le moyen de vos amis ce seroit un surcroist d'obligation, dont je vous serois redevable ; Chez Monsieur de Thou il y a quelque Ms latin et dans la bibliothèque du Roy il y a des Ms. grecs ; cependant mes Loys attiques s'impriment et dont je vous envoye les six premiers cahiers qui sont douze fueilles et dont je vous envoyeray ainsi, Dieu aydant par tous les ordinaires, si vous le désirés ce qu'on en aura imprimé : Dieu vueille qu'il vous puisse agréer et moy vous rendre quelque bon service, car je suis,

Monsieur,

Vostre tres humble, tres obéissant
et tres affectionné serviteur.
PETIT,

A Paris, ce 28 septembre 1634 (4).

XXII

Monsieur,

Quoy que je ne puisse jamais ni de parole vous tesmoigner combien je vous demeure obligé, ni par effet vous

(1) Annibal Fabrot, né à Aix le 15 septembre 1580, mourut à Paris le 16 janvier 1659. Feu Charles Giraud a tout dit sur le savant jurisconsulte, son concitoyen et confrère.

(2) C'était Charles Morel, né en 1602, mort vers 1640, imprimeur du roi comme son père Claude, comme son grand-père Frédéric, qui fut un si savant critique en même temps qu'un si habile typographe.

(3) Jean Passerat, né à Troyes en 1534, mort à Paris en 1602, est trop célèbre à la fois comme poète, comme érudit, comme professeur, pour que je ne me contente pas de saluer, en passant, sa triple renommée.

(4) Même volume, fol. 62.

rendre aucun service, qui ne soit bien au dessous de ce que je vous doibs, si faut il qu'au moins je vous assure que je ne seray jamais ingrat pour ne le recognoistre et ne le publier; je vous remercie donc, Monsieur, très humblement du bien que vous me procurés par vos lettres à Monsieur de Marcheville (1) et au P. J., lesquels je verray, Dieu aydant, sur cest advis, mais bien plus vous remercie je de vostre Ms. et du soin que vous prenés de me faire avoir en ma puissance ceux de la Bibliothèque Royale dont j'useray en telle façon que je justifieray tous jours le bon tesmoignage qu'il vous plaist rendre de moy. Pour vostre vocabulaire des Cophtes ce m'est une des plus agréables nouvelles que je peusse recevoir et vous supplie, Monsieur, de le garder jusques à mon retour car j'espère Dieu aydant partir le 9 du mois prochain ayant à présenter mes Loys à Monsieur de Thou (2) lundi prochain s'il plaist à Dieu, pour estrennes de la nouvelle année; que si vostre vocabulaire n'est pas trop gros, je voudrais bien le descrire moy mesme ou le faire descrire; mais en cela comme en toute autre chose je feray ce qu'il vous plaira me commander, puisque je suis,

Monsieur,

Vostre très humble, très
obéissant et très obligé serviteur.

PETIT.

Paris, ce 29 décembre 1634 (3).

(1) Henry de Gournay, comte de Marcheville, avait été nommé, en 1630, ambassadeur du roi de France à Constantinople. Ce fut un des innombrables correspondants de Peiresc.

(2) Il s'agit là de François-Auguste de Thou, héritier de la magnifique bibliothèque du président son père, et lui-même très fervent bibliophile.

(3) Même volume, f° 67.

XXIII

Monsieur,

J'ay receu presque en mesme temps les deux lettres qu'il vous a pleu de m'escrire l'une du 8 de ce mois dans un paquet de Monsieur Cassaignes et l'autre du 15 par le dernier ordinaire ; je vous remercie très humblement de l'offre que vous me faites de vostre Ms. Cophte : je ne doute point de vostre conjecture touchant le nombre de l'Æra Martyrum ; elle est très certaine, qui nous prive toutes fois de la vraye date du temps auquel le Ms. a esté premierement rédigé sur le papier : Pour le ΠΙΟΜΗΡΟϹ sans difficulté le ΠΙ en l'article des Egyptiens respondant au Grœc ὁ fort fréquent en vos Liturgies ; mais je ne say d'ou vient le Α au ΑΠΛΑΤΩΝ, si cest article ne respond et n'est tiré du [] des Hebreux, mais il y a bien de quoy s'estonner qu'ils n'ayent point adjousté cest article aux autres noms propres : je vous envoyeray les Inscriptions de Gruterus à la première commodité, Dieu aydant, lequel je supplie, Monsieur vous tenir en tres longue et tres parfaite santé, et suis,

Monsieur,

Vostre très humble, très obéissant
et très obligé serviteur.
PETIT.

A Nismes, ce 22 May 1635 (1).

XXIV

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre en datte du vingt et troisiesme du moys passé avec les incluses dans le pacquet le premier

(1) Même volume, fol. 68.

de ce moys tout à la nuit par la voye de Saint-Gilles (1). Je vous remercie infiniment des préfaces de vos Evangiles, qu'on ne sauroit jamais assés priser et les Epoches desquelles pour saint Marc et saint Luc sont à mon advis très veritables, mais je ne puis assés m'estonner d'ou est venu ce TAPCOC en celle de saint Jehan, car quant au lieu ou il a escrit, assavoir Ephèse, la chose est très certaine qu'il l'a escrit là; le Paraphraste arabe d'Erpenius (2) met bien l'an trentiesme de l'Ascension de Nostre Seigneur, mais soubs l'empire de Néron, sans en marquer l'année ; c'est pourquoy il y faut un peu plus penser, mais quoy que ce soit, tousjours saint Jehan aura escrit le dernier des quatre Evangélistes. Quant au fragment de Johannes Malela (3,) je le descriray, Dieu aydant et le vous envoyeray à mon advis par le prochain ordinaire ; si est ce que Monsieur Valois, ce me semble, eust bien peu m'en escrire un petit mot, quant ce n'eust esté que sous prétexte d'une responce à la lettre que je lui avois escrite et que je say bien lui avoir esté rendue, veu mesmes qu'il s'est engagé de promesse à ce Gregorius Anglois que depuis mon départ de Paris et que j'ay vostre Ms. en mon pouvoir : j'envoye demain Dieu aydant les lettres de Montpellier par un mien ami, qui m'en rapportera responce ou me rendra les lettres : je finiray, Monsieur, par la prière que je vous fay d'aimer toujours,

Monsieur,

Vostre très humble, très obéissant
et très obligé serviteur,
PETIT.

A Nismes, ce 4 septembre 1635 (4).

(1) Chef-lieu de canton, à 20 kilomètres de Nimes.

(2) C'est-à-dire que possédait Erpenius (Thomas van Erpen), le célèbre orientaliste hollandais, mort de la peste, à Leyde, le 13 novembre 1624.

(3) Jean Malala ou Malela est un chroniqueur byzantin, né à Antioche on ne sait guère à quelle époque. Il a laissé une chronique universelle qui a été publiée pour la première fois à Oxford, en 1691.

(4) Même volume, f° 69.

XXV

Monsieur,

J'ay receu avec vostre lettre le Ammianus Marcellinus de Monsieur Vallois (1) dont je vous remercie très humblement et plus particulièrement encore du tesmoignage honorable qu'il vous pleust rendre de moy qui toutes fois m'en sens fort indigne, à Messieurs de Pellot qui les obligea à prendre la peine de me voir, je leur rendis tous les petits services que je peus et les accompagnay pour leur faire voir nos antiquités (2) ; ils ne furent ici qu'un seul jour qui estait vendredi dernier ; j'eusse bien desiré leur pouvoir donner de plus grandes preuves qu'il n'y a rien que je ne fisse, Monsieur, pour vostre service ou à votre recommandation : cependant je vous demande pardon des soins que vous prenés pour le Josephe (3) et vous supplie d'aymer,

Monsieur,

Vostre très humble, très obéissant
et très obligé serviteur.
PETIT.

A Nismes, ce 16 septembre 1636 (4).

(1) *Ammiani Marcellini rerum gestarum libri XVIII* (Paris, 1636, in-4°).

(2) Peiresc, dans une lettre du 28 août précédent, avait recommandé ces jeunes voyageurs, natifs de Lyon, à Petit, le priant de se faire leur *cicerone* dans la ville qui alors surtout était un véritable musée.

(3) Gassendi a signalé (p. 195) les services que rendit Peiresc à Petit auprès d'Holstenius à l'occasion de Josèphe. Citons, au sujet du manuscrit des notes de Petit sur les antiquités *judaïques*, alors entre les mains de la veuve du commentateur, une lettre de Samuel Sorbière à Guy Patin, qui est à la page 491 du recueil épistolaire du neveu de Petit. Puique j'ai nommé Guy Patin, je citerai ce qu'il dit de Petit dans une de ses lettres (mal datée du 26 octobre 1649 dans l'édition Reveillé-Parise, t.I, p. 301), et qui doit être du 26 décembre de cette même année : « J'ai vu aujourd'hui M. Saumaise. O l'excellent et incomparable personnage ! Il m'a aussi appris que M. Samuel Petit, professeur à Nimes, était mort de trop

XXVI

Monsieur,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu de m'escrire par Monsieur Guion à qui j'eusse rendu toute sorte de service si j'en eusse eu le moyen, au moins les lui eusse je offerts, si j'eusse esté si heureus que de le voir ; je n'ay non plus veu Monsieur le premier President qui n'est point passé par ici (1) ; je suis infiniment aise de vostre livre d'Enoch Ethiopien (2) et desire bien fort qu'il se trouve bon et rapportant à ce peu que nous savons du livre d'Enoch par

étudier. Cette mort m'a fort touché, j'ai céans quelques bons livres de lui. Il y a longtemps qu'il travaille sur le *Josèphe* grec et latin à y faire des notes, et m'a dit que l'ouvrage en étoit tout achevé, qu'il seroit imprimé. » Patin reparle encore de la mort de Petit dans une autre de ses lettres inexactement datée. (*Ibid.* p. 315), du 18 janvier 1644 : « J'ai su, au bout de huit jours, la nouvelle de la mort de M. Petit, dont je suis fort dolent ; ces gens-là ne devraient jamais mourir. Vous me mandez qu'il est mort le 12 de décembre, et on m'a mandé de Montpellier le 22 ; auquel dois-je croire ? » Enfin plusieurs années après la mort de Petit, Patin s'occupe encore de *Josèphe*. Il annonce à son correspondant (2 juin 1657, édition Reveillé-Parise, vol. III, p. 77) que Bigot travaille sur *Josèphe*, il rappelle que Joseph Scaliger avait voulu donner ce bel auteur illustré et enrichi de belles remarques, et il ajoute : M. Petit, ministre fort savant à Nimes, oncle et parrain de M. Sorbière, avait eu le même desein, mais la mort le prévint. Je souhaite que la même chose n'arrive pas à celui-ci. » Vincent Saint Laurent dit, par une singulière interversion des rôles (article *Petit*) : « La mort le frappa avant qu'il eut achevé ses notes sur l'*Histoire des juifs*, par Josèphe. *Déjà* elle avait arrêté le savant Bigot, de Rouen, dans un semblable travail. » Emery Bigot étant mort le 18 décembre 1688, cela ne fait guère qu'une différence de près de cinquante ans. Je connais de plus gros anachronismes.

(4) Même volume, fol. 70.

(1) Joseph du Bernet, président à mortier au parlement de Bordeaux, venait d'être nommé premier président du parlement de Provence.

(2) Le prétendu livre d'Enoch est souvent mentionné dans les dernières lettres de Peiresc (1636-1637). Ont peut voir sur cet apocryphe un curieux article de la *Nouvelle biographie générale* rédigé par MM. Gustave Brunet et A. Bonneau. Les indications bibliographiques réunies par les deux collaborateurs sont d'une grande richesse.

le rapport des anciens. J'attendray ce que Monsieur Holstenius (1) nous fait espérer et vous demande pardon des soins qu'il vous plaist d'en prendre ; je loue Dieu de ce qu'il a relevé Monsieur Valois de sa maladie quelle fascheuse qu'elle lui ait esté ; le public s'en ressent le plus, le privant de ses doctes travaus ; je vous envoye le griffonnement du fascinus (2) qui est en nostre amphitheatre, le bon Monsieur Peladan a pris la peine de les griffoner ; je prie Dieu, Monsieur, qu'il lui plaise vous conserver heureusement et longuement en bonne santé. Je suis,

Monsieur,

Vostre tres humble, tres obéissant
et tres obligé serviteur,
PETIT.

A Nismes le 4 novembre 1636 (3),

XXVII

A Monsieur de Peiresc.

Monsieur, j'ay receu vostre lettre du 3e fevrier avec la lettre jointe de Mr l' Archevesque de Toulouse (4), et celle que vous m'adressés pour faire tenir à Montpelier le septiesme de ce mois, le paquet ayant esté porté à Paris et

(1) Luc Holste *(Holstenius)* était alors bibliothécaire du cardinal F. Barberin, auquel il avait été recommandé par Peiresc. On sait que, sous le pontificat d'Innocent X, il devint garde de la bibliothèque du Vatican, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. (2 février 1661).

(2) Sous la plume de Petit, comme sous celle de Peiresc, le mot *griffonnement* signifie dessin.

(3) Même volume, fol. 71.

(4) Charles de Montchal, né en 1589 à Annonay, fut nommé archevêque de Toulouse en 1627 et mourut à Carcassonne le 22 août 1651. La *Biographie universelle* rapporte que ce prélat appréciait tant la compagnie de Petit, qu'il « obtint, par le seul désir de se rapprocher de lui, que les Etats de Languedoc se tiendraient à Nimes ». Ceci est bien flatteur pour Petit. Mais est-ce bien authentique ?

raporté de là icy. J'ay faict tenir à Montpellier ce jourd'huy la lettre. M[r] de Toulouse promet de m'envoyer son Josephe et un Ms. latin de la version de Ruffin, dont il y en a aussi un chés M[r] de Thou. Je vous envoye un griffonnement du Fascinus, et par un prochain ordinaire je vous envoyeray les trous quarrés du frontispice de la maison Quarrée. Les longeurs du retardement sont venües de l'absence d'un bon maistre, car s'il eust esté en ville, vous seriés desjà satisfaict, veu que je n'ay autre passion que de vous tesmoigner que je suis, Monsieur, vostre, etc.

Petit.

A Nismes le 10 mars 1637 (1).

(1) Bibliothèque Méjanes. Manuscrits de Peiresc, t. IX, f° 257. Copie.

DANIEL BARGETON

AVOCAT AU PARLEMENT

(1678-1757)

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

M. le comte E. de BALINCOURT,

membre-résidant.

Parmi les illustrations du barreau, dans la première moitié du dix-huitième siècle, Daniel Bargeton, avocat au Parlement de Paris, figure avec éclat. Sa réputation comme légiste, sa brillante clientèle, le succès prodigieux de ses Lettres contre l'immunité des biens ecclésiastiques, en ont fait un personnage important ; aussi les biographes de nos contrées ont-ils tenu à honneur de le placer dans leurs recueils, bien qu'il n'ait habité son pays natal que pendant les premières années de sa jeunesse. Malheureusement certaines particularités de sa vie, son origine, les dates de sa naissance et de sa mort, qu'ils ont citées d'après l'article fourni à la *Biographie universelle* par Vincens-Saint-Laurent, sont inexactes, faute d'avoir été puisées à des sources certaines.

Allié à notre famille maternelle, il a légué à notre trisaïeul Jean-Maurice Reinaud, juge mage et président du conseil supérieur à Nimes, ses mémoires, fruit de ses longues années de travail, et sa correspondance, témoignage de ses hautes relations et de l'inépuisable bonté de son cœur. C'est un devoir familial pour nous de publier ses

titres authentiques à l'estime rétrospective de ses concitoyens ; mieux que nous, ils feront son éloge et faciliteront notre tâche, qui est de mettre en pleine lumière, dans ces quelques pages, le conseiller des princes, le collaborateur de d'Aguesseau et l'écrivain politique.

I

Daniel Bargeton naquit à Nimes le 24 juillet 1678, dans la religion réformée, dont faisait profession sa famille établie depuis près de deux siècles dans cette ville, mais très probablement originaire d'Uzès (1). Il fut baptisé par M. Icard, ministre de cette église et présenté par noble Daniel de Guiran et demoiselle Claude Sayard, veuve de Balthazard Fournier. Il était fils de François Bargeton et de Marie Reinaud, arrière-petit-fils de ce même Fournier qui fut consul en 1636 et l'auteur d'un des *Mémoires-journaux* cités par Ménard dans les *Preuves* de son histoire. Un de ses oncles paternels émigra en Allemagne, à la révocation de l'Edit de Nantes ; l'autre, resté en France, avait épousé Isabeau de Brueys, de Saint-Chaptes, puis Suzanne Reboul, et sa descendance était représentée par Pierre Salles, en 1755.

Il existait à Uzès une autre famille de Bargeton, anoblie par François Ier, en 1533, et descendant de Nicolas de Bargeton, viguier royal en 1580. Cette conformité de nom a peut-être fait croire à Vincens-Saint-Laurent que Daniel était né dans cette ville. Mais où a-t-il pris l'anecdote du représentant de cette branche noble venant se prévaloir auprès du jurisconsulte, devenu célèbre, d'une prétendue communauté d'origine et s'attirant la fine réponse que l'on connaît : « Si vous êtes gentilhomme, je n'ai pas l'honneur de vous appartenir ? » Nous l'ignorons ; elle nous paraît même peu probable et nullement, en tout cas, inspirée par

(1) *Archives municipales*. Rég. VV, 102, tome X, fol. 46.

des sentiments démocratiques, comme l'avance cet auteur. Notre grand avocat, qui ne dédaignait pas de timbrer les initiales de son cachet d'une couronne de comte, reconnut si bien Mathieu-Denys de Bargeton, capitaine au régiment de Santerre, pour son parent, qu'il demanda pour lui à ce titre et obtint du cardinal de Fleury la majorité de Maubeuge, qu'il fit entrer ses filles à Saint-Cyr, qu'enfin il fut le parrain de son fils et lui légua 8.000 livres par testament (1). Il est fort possible que les deux familles fussent issues d'une tige commune et plébéienne. Le fait s'était vu maintes fois, et la particule autrefois ne tirait pas à conséquence. Une belle alliance, la carrière des armes ou l'achat d'un fief apportait la noblesse à l'un des fils d'un simple marchand qui faisait souche de gentilhommes, tandis que la descendance de ses frères continuait paisiblement les traditions et le négoce paternels.

Peut-être aussi Bargeton voulut-il se venger d'un long oubli par une petite malice bien adoucie par sa générosité pour ce parent tombé dans la misère ; quelque réussi que soit le bon mot qu'on lui attribue, nous aimons mieux la bonne action qu'il a faite.

Daniel dut quitter Nimes fort jeune pour aller étudier le droit à Toulouse. Il y débuta, à l'âge de vingt ans, dans la carrière qui devait le rendre célèbre et resta avocat au parlement du Languedoc de 1698 à 1715, comme l'atteste le certificat du procureur général Lemasuyer. Sa réputation ne tarda pas à franchir les limites de la province pour s'établir à Paris, où il était déjà très connu, quand les événements qui suivirent la mort de Louis XIV l'appelèrent sur cette scène plus digne de ses talents.

(1) « A Versailles, le 21 février 1738.

» J'ay été fort aise, Monsieur, de faire plaisir à M. votre *parent* en lui procurant la majorité de Maubeuge et je serai toujours très disposé, je vous assure, à vous marquer en toute occasion, Monsieur, la sincérité des sentimens que j'ay pour vous.

» Le card. de FLEURY. »

La majorité, c'est-à-dire le grade de major des grenadiers de France à Maubeuge.

Le Parlement venait de casser le testament du vieux roi et de donner la régence au duc d'Orléans. Le duc de Bourbon, le duc de Charolais et le prince de Conty, comme princes du sang, avaient adressé une requête au roi tendant à annuler l'édit de juillet 1714 qui donnait aux princes légitimés le droit de succéder à la couronne, à défaut de princes légitimes, et la déclaration du 3 mai 1715, qui les assimilait à ces derniers pour le rang et les honneurs. Le duc du Maine était gouverneur du Languedoc ; Davisart, avocat général du parlement de Toulouse se chargea naturellement de sa cause et, voulant s'adjoindre deux aides, choisit pour l'un deux Bargeton, dont il avait pu apprécier les mérites, le caractère et l'érudition. Ils rédigèrent ensemble plusieurs mémoires que nous analyserons d'autant plus rapidement qu'il est difficile d'assigner avec certitude la part que notre avocat prit à l'œuvre commune.

La requête des princes du sang, y était-il dit, est injurieuse pour le Parlement, qui a enregistré l'édit et auquel on demande de se déjuger ; pour le roi, à qui l'on propose de détruire l'œuvre de son bisaïeul ; elle est attentatoire à la dignité royale, puisque les volontés suprêmes du souverain y sont soumises aux caprices de ses sujets ; elle est dangereuse pour le peuple, qui ne voit plus rien de certain dans les institutions de la monarchie.

L'Édit de 1714 et la Déclaration de 1715 renferment deux dispositions distinctes : le droit de succession et les prérogatives du rang. La première ne saurait porter atteinte aux princes légitimes, puisqu'elle ne vise que le cas de l'extinction de leur descendance ; la seconde établit assez clairement la distinction des Légitimes et des Légitimés pour qu'il n'y ait jamais de confusion entre eux. D'ailleurs les honneurs qu'elle accorde à ceux-ci n'ont pas toujours été les apanages de la naissance, mais souvent le résultat de la faveur royale ou la récompense des services rendus.

Les lois fondamentales de l'État ne sont pas contraires à l'admission des enfants légitimés à la succession du trône à défaut d'héritiers légitimes. Ici les auteurs du

mémoire établissent longuement la nomenclature des lettres de légitimation accordées par les rois de France à leurs bâtards adultérins et autres depuis Clovis jusqu'à Henri IV (1).

La loi commune, bien qu'on puisse s'en passer dans une question d'intérêt national, a toujours appelé à l'hérédité les enfants naturels légitimés, même adultérins et incestueux. (2). Saint Louis a usé, dans deux circonstances, de la prérogative royale de la légitimation (3). A partir de 1600, malgré quelques incertitudes, le même principe à prévalu avec la restriction pour les héritiers légitimés de ne venir qu'après les autres. Or, le feu roi n'a pas eu la prétention de créer des princes du sang et de déclarer que les légitimés sont des légitimes : il aurait forcé la nature et la loi, car les princes sont issus du sang royal de par la nature et reconnus princes du sang de par la loi.

Du reste, aucune juridiction n'est compétente pour trancher la question : ni le Parlement qui a enregistré l'Édit, ni le conseil de régence où siègent les deux parties, ni le régent lui-même, qui a déclaré vouloir s'en rapporter pour

(1) Exemples tirés des rois de la troisième race : 1° Les fils adultérins de Philippe Ier et de Bertrade de Montfort. 2° Les fils adultérins de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, légitimés par Innocent III, reconnus par lui aptes à succéder à la couronne : « De sua posteritate providè cogitans ».

(2) Guillaume, bâtard du duc de Normandie, lui succède avec l'approbation de Henri Ier. Louis XII déclare prendre la tutelle des enfants de Dunois par droit du sang et d'agnation. Charles IX, par lettres patentes de 1571, reconnait les descendants du bâtard d'Orléans comme issus de cette maison.

(3) 1° Dans le titre de légitimation des enfants de la comtesse de Ponthieu, accordé par Louis VIII et confirmé par son fils, il est dit : « Ad regiam pertinere dignoscitur dignitatem illos vel illas qui sunt minùs legitimè nati quantum ad successionem hereditatis restituere ». (Trésor des Chartes de Ponthieu à Abbeville.) 2° Saint Louis, pris comme arbitre en 1244, accorde le Hainaut à Jean d'Avesnes, bâtard de Marguerite de Flandre et de son tuteur, Bossaert, chanoine-diacre de Saint-Pierre de Lille, au détriment de ses fils légitimes nés d'un mariage subséquent.

tout à ses décisions. Il faut donc attendre la majorité du roi ou convoquer les Etats généraux (1).

On sait comment se termina ce procès de tendance dont l'unique mobile était la haine jalouse des princes du sang, qui ne pouvaient pardonner aux légitimés la prédilection de Louis XIV et les faveurs dont il les avait comblés. L'Édit royal de juillet 1717 annula l'Édit et la Déclaration précités.

Le duc et la duchesse du Maine, dépités de leur échec, nouèrent avec l'Espagne des intrigues déjouées par la saisie des papiers de l'ambassadeur Cellamare. Ils furent arrêtés et, du coup, leurs amis et serviteurs écroués à la Bastille. Leurs conseils furent compris dans cette mesure certainement injuste à leur égard. « Le jeudi, 29 décembre 1718, disent les *Mémoires de Dangeau*, Davisart, avocat général du parlement de Toulouse, qui avait travaillé à des mémoires pour M. du Maine, est mis à la Bastille et deux fameux avocats de Paris, qui avaient travaillé, à la même affaire, y sont aussi. Il y en a un qui s'appelle Bargeton ; je ne sais le nom de l'autre. Le 16 mai suivant, ils furent rendus à la liberté.

En reconnaissance de sa belle défense et par une attention délicate, Bargeton reçut de ses illustres clients un beau portrait de Louis XIV. Ce témoignage de gratitude est resté dans sa famille, et nous ne pouvons sans mélancolie contempler ce précieux souvenir qui nous reporte au triste épilogue de la fin d'un grand règne.

En résumé, laissant de côté et abandonnant aux sévérités de l'histoire le scandale que donnaient les maisons royales en France et ailleurs, nous retenons de cette cause célèbre une impression particulière : c'est qu'il y a quelque exagération et une sorte de malentendu dans la réprobation dont on entoure ordinairement les derniers Édits de légitimation. On croit y voir un défi aux Rois, un outrage

(1) Voir, pour les mémoires, le Recueil général des pièces touchant l'affaire des princes légitimes et légitimés. Rotterdam, 1717, 4, in-12.

au principe de l'égalité des hommes devant la morale, dont le Grand Roi aurait, le premier, donné le fâcheux exemple. Or, la légitimation était un acte purement civil, parfaitement légal, applicable aux particuliers comme aux princes, par lequel les enfants naturels avoués acquéraient la faculté d'hériter de leurs parents. Henri IV en usa largement, sans qu'on y ait trouvé à redire, car il est toujours pour la postérité l'homme de la liberté de conscience, l'auteur de l'Édit de Nantes, « le vainqueur et le père » de ses sujets : maîtresses et bâtards ont bénéficié de sa popularité. Cependant il n'alla pas bien positivement jusqu'à déférer à ces derniers le droit éventuel de succession, bien que l'ambiguïté des termes des lettres de légitimation puisse le laisser croire (1).

Louis XIV voulut que la couronne fût attribuée à ses fils naturels « plutôt que de l'exposer à être livrée à des compétitions dont le résultat serait la division et la ruine de la France ». Ajoutons que, dans sa tendresse paternelle et son orgueil de souverain, il avait cru que ses bâtards, nés français après tout, seraient plus chers à la nation que des princes légitimes devenus étrangers, et que tout choix venant de lui était préférable pour le salut de la monarchie à celui de ces États généraux auxquels les conseillers de ses fils faisaient maintenant un appel si imprudent et si inconscient de l'avenir. Était-ce donc là, de sa part, immoralité ou prévoyance ?

Il serait trop long de suivre pas à pas Bargeton dans sa longue carrière et de dépouiller les nombreux et volumineux dossiers de ses consultations. Il y aura là peut-être une mine curieuse à exploiter, quand nous en aurons catalogué les richesses. Disons seulement que de tous les côtés on avait recours à ses lumières, et qu'à en juger par les noms et les titres de ses clients, son cabinet semblait être une succursale des antichambres de Versailles.

(1) Voir aux Pièces justificatives les lettres de légitimation de César de Vendôme. Les considérants, très sérieux pour l'époque, paraissent singuliers à la nôtre. Louis XIV a été plus réservé dans celles du duc du Maine.

Oublieux des six mois passés à la Bastille, il avait accepté d'être admis parmi les gens du conseil du duc d'Orléans, fils du régent, par brevet du 22 juin 1745, et de conserver la même charge sous son petit-fils. Il remplissait les mêmes fonctions dans la maison de Victoire-Françoise de Savoie, princesse de Carignan. Le duc d'Uzès lui avait aussi confié ses intérêts dans son interminable procès avec l'évêque de cette ville. La cession que le roi avait faite, en 1721, du quart de seigneurie qui lui restait sur le duché avait ranimé, au sujet sa justice et autres droits seigneuriaux, des querelles anciennes auxquelles, au dire de Bargeton, le prélat compétiteur, Poncet de Rivière, avait consacré quarante-sept ans de son épiscopat (1).

Puis viennent les remerciements élogieux du prince de Monaco pour un procès avec son gendre, M. de Valentinois; la correspondance de la duchesse de la Trémoille relative au mariage de son fils avec Mlle de Randan, Signalons en passant une question d'étiquette, très justifiée mais bien digne des prétentions de Messieurs les ducs et pairs. La grande dame, du reste femme de tête et de grand style, qui témoignait assez d'égards à son avocat pour s'excuser de lui faire écrire exceptionnellement par son secrétaire, le prend de plus haut avec le premier magistrat de France. Elle n'admet pas et trouve « peu convenable » que certain acte, où elle intervient, porte la mention « qu'il a été honoré de la présence du chancelier », chez lequel en effet il devait être passé. Après force protocoles, il fallut changer la phrase (2). Mais à côté du témoignage rendu à la science de Bargeton par l'empressement d'une aussi noble clientèle, il y a une attestation plus précieuse et plus éclatante encore : c'est de voir un des plus grands magistrats qu'ait produits notre pays recourir à ses lumières et lui soumettre les projets de loi qui devaient régir toutes les cours du royaume.

(1) Voir la notice de M. Georges Maurin sur les juridictions d'Uzès dans Nemausa (avril 1883). Cinq volumes de mémoires imprimés ou manuscrits, mêlés de pièces originales, en disent long sur la matière.

(2) Voir aux pièces justificatives le catalogue des dossiers de Bargeton et la correspondance de la duchesse de la Trémoïlle.

« Le dessein du chancelier d'Aguesseau était d'établir une entière conformité dans l'exécution des anciennes lois, sans en changer le fond, et d'ajouter ce qui pouvait manquer à leur perfection (1) ». Pendant vingt ans, il y consacra, dans sa retraite de Fresnes, les loisirs de sa charge et le temps de ses disgrâces.

Lorsqu'il en vint à la grave question des testaments et des substitutions, il voulut s'assurer la collaboration de l'ancien avocat au parlement de Toulouse, qui l'avait déjà traitée dans un mémoire au commencement de sa carrière. Le droit de substitution avait, en effet, une importance majeure dans les pays de droit écrit et principalement dans le Languedoc, où la liberté de tester était absolue à la réserve des légitimes, où l'on ne reconnaissait ni droit d'aînesse, ni douaire, ni retrait lignager, et où par conséquent, sans substitution, la conservation du patrimoine des familles n'était pas assurée. Les Ordonnances d'Orléans et de Moulins avaient restreint jusqu'au troisième degré cette faculté, source intarissable de procès. Bargeton en réclamait l'application dans une plus large mesure et, ne faisant pas preuve encore cette fois de sentiments démocratiques dans ce mémoire, concluait en ces termes : « quand les familles nobles ont perdu leurs biens, elles ne peuvent s'enrichir ni par le commerce, ni par les finances et tombent dans la misère..... La noblesse est nombreuse dans le ressort du Parlement de Toulouse ; les armées du roi sont remplies d'officiers de ce pays-là ; il est bien juste de leur conserver le seul moyen qu'ils ont pour se maintenir dans les biens de leurs ancêtres et pour les transmettre à leur postérité avec les sentimens de zèle et d'affection qu'ils ont pour le service de S. M. »

D'Aguesseau avait donc chargé son fils, le conseiller d'État, celui qu'on appelait M. de Fresnes, de s'entendre avec Bargeton pour tirer le meilleur parti de son temps et de ses consultations. Leur correspondance et leur fréquentes entrevues durèrent dix ans, de 1730 à 1741. Nous ne

(1) Dictionnaire de Feller. Article Daguesseau.

pouvons songer même à donner une idée des aperçus indiqués dans la quinzaine de lettres qui nous restent, mais nous en retiendrons la marche adoptée pour mener à terme l'œuvre commune (1). Le chancelier envoyait à Bargeton une liste des questions à traiter et des articles à examiner ; puis il leur retournait successivement chaque partie de l'ordonnance en projet « pour être revue et retouchée. » On prenait ensuite rendez-vous pour discuter verbalement les points restés en litige.

Le rôle du collaborateur dut être considérable dans cette tâche, à en juger par les deux lettres que lui adresse l'illustre chancelier. Elles sont conçues dans des termes si honorables qu'elles suffiraient à elles seules pour placer leur destinataire au premier rang des jurisconsultes de l'époque.

A Paris, le 25 septembre 1740.

Je vous envoye, Monsieur, la plus grande partie d'un ouvrage qui a déjà esté remanié et réformé suivant vos remarques, afin que vous preniés la peine d'en faire une nouvelle révision à teste reposée, pour y mettre enfin la dernière main. Le reste du mesme projet, qui ne regarde plus que l'hypotèque subsidiaire des femmes et les décrets, suivra de près ce que je vous envoye et j'espère que vous le recevrés avant que d'avoir pu faire vos notes sur les 61 articles que je joins icy. On marche seurement quand on est éclairé par des lumières aussy supérieures que les vôtres. J'en connois tout le prix et personne ne peut estre avec plus d'estime que moy, Monsieur, entièrement à vous.

Daguesseau.

A Versailles, le 19 novembre 1740.

Vous savés, Monsieur, qu'avant mon départ pour Fontainebleau, je vous envoyay les soixante premiers articles du dernier projet de l'ordonnance des substitutions, et mon fils vous a adressé depuis le reste des articles du mesme projet. Comme je voudrais bien y mettre promptement la dernière main, je vous prie de me faire savoir si vous avez achevé de revoir mon ouvrage si difficile à finir et de m'envoyer, le plus

(1) M. Edmond Falgairolle, avocat à la cour d'appel de Paris, s'est chargé de cette publication en la faisant précéder d'instructifs et intéressants commentaires. Paris, E. Larose et Ferrel, 1887, in-8 de 32 p.

tost qu'il vous sera possible, les nouvelles observations que vous y aurez faites. Vous savez le cas que j'en fais et avec combien d'estime je suis, Monsieur, entièrement à vous.

DAGUESSEAU.

L'ordonnance sur les substitutions parut en août 1747, l'année même où le chancelier, à bout de forces, résignait ses fonctions. Bargeton, sollicité par une haute influence, allait sortir du paisible sanctuaire des lois pour descendre dans l'arène politique et ajouter à sa réputation d'avocat celle de publiciste en donnant un livre célèbre par les circonstances qui l'avaient fait naître et l'impression profonde qu'il devait causer.

II

Le traité d'Aix-la-Chapelle mettait fin à une guerre qui n'avait pas été sans gloire, mais qui laissait le trésor dans un embarras dont il fallait sortir à tout prix. Le peuple était écrasé ; la seule ressource possible était un nouvel impôt durable et régulier sur tous les privilégiés. Le 20 mai 1749, le contrôleur général de Machault faisait rendre un édit supprimant l'impôt du dixième et le remplaçant, à titre permanent, par une levée du vingtième du revenu de tous les sujets du roi, y compris les ecclésiastiques. Les pays d'Etats hésitaient devant l'ajournement des réformes et l'inutilité de leurs sacrifices ; mais la grande résistance venait du clergé. Il voulait bien donner mais ne pas laisser prendre, et pour chaque don gratuit empruntait au lieu de payer sur ses revenus, soit que son organisation ne lui permît pas d'établir des perceptions régulières, soit qu'il voulût ainsi intéresser le crédit public au maintien de cette grande fortune territoriale qu'il sentait sourdement menacée.

Le 17 août, les commissaires du roi demandaient à l'assemblée du clergé 7,500,000 livres et lui annonçaient que le Parlement enregistrait une déclaration ordonnant, dans

le délai de six mois, la constatation de la valeur de ses biens. Ce même mois, un édit sur les biens de mainmorte limitait leur accroissement à l'autorisation royale et défendait l'institution de nouvelles communautés. Sous l'impression de ces coups successifs, le clergé adressa au roi d'amères remontrances : il lui disait que l'immunité de ses biens était liée à la constitution du royaume, consacrée par les ordonnances des rois, et que, pour la première fois, on verrait le respect dû à l'Église affaibli par l'*avilissement* de ses ministres réduits à la condition des autres sujets.

C'était traiter légèrement la noblesse, les princes et jusqu'à l'héritier du trône, qui ne croyaient pas déroger en payant le vingtième. Un langage si peu modéré n'était pas fait pour calmer les esprits. Tandis que l'émeute grondait dans Paris, où le peuple réclamait à la police les enfants enlevés secrètement par ses ordres, les vieilles querelles des jansénistes et des molinistes se ranimaient subitement, et les curés recommençaient à refuser les sacrements. Le Parlement relevait le défi ; « la philosophie, concentrée jusqu'à ce jour dans quelques disciples isolés, se sentait appuyée par un ministre et la cour suprême, prenait corps, devenait un parti et se jetait résolûment dans la lutte. » (1).

Le moment parut propice au contrôleur général pour agir sur l'esprit du roi et pour éclairer l'opinion publique en lui démontrant la fausseté des assertions du clergé. Il jeta les yeux sur Bargeton pour réaliser ses vues. Où trouver une plume plus habile, plus éloquente et plus expérimentée ? Le savant jurisconsulte, « sans confiance dans le succès de la lutte qui allait s'engager, parce qu'il connaissait la faiblesse et la versatilité de Louis XV, conseillait ou de commencer par interdire les assemblées du clergé ou de ne pas hasarder le combat. Le ministre, qui croyait avoir inspiré au monarque la force et le courage de le.

(1) D'Angerville. *Vie privée de Louis XV.*

soutenir, insista sur l'exécution de son plan en disant : « J'ai la promesse du roi. — Il y manquera, répondit l'avocat. » (1).

Malgré cette prédiction que les évènements devaient réaliser, Bargeton acceptera, à l'âge de soixante et douze ans, la tâche d'improviser en deux mois ce dangereux réquisitoire. L'importance de l'œuvre lui en fera aborder hardiment les difficultés. Il est d'ailleurs sous l'impression d'une mesure arbitraire qui l'a blessé profondément : la nomination d'une supérieure à l'Hôtel-Dieu, dont il est un des administrateurs, et que leur impose l'archevêque de Paris avec menace de la Bastille pour les récalcitrants. Il sentira dès lors se réveiller en lui la verve de sa jeunesse, ses rancunes parlementaires, et qui sait ? peut-être encore le douloureux et lointain souvenir de l'époque où, tout enfant, il avait vu s'égrener sur tous les chemins de l'exil cette famille paternelle dont il recueillait maintenant les derniers débris.

M. de Machault ne lui laissera, du reste, ni trêve ni repos qu'il n'ait fini son ouvrage. Les lettres qui vont suivre donneront l'idée de l'importance qu'il y attachait, en même temps qu'elles fourniront la preuve matérielle de l'accord secret du roi, du ministre et de l'auteur anonyme des fameuses lettres sur l'immunité des biens ecclésiastiques.

A Versailles, 18 mars 1750.

On m'a remis, Monsieur, depuis que je ne vous ay vû les remontrances que fit le clergé lors de l'établissement du cinquantième et une réponse qui fut faitte à ces remontrances. J'ay cru devoir mettre l'une et l'autre pièce sous vos yeux et je vous feray passer successivement celles qui me viendront. Il y en a quelques unes dans les Preuves des libertés ; on trouve aussy, dans les preuves de l'histoire des démeslés de Philippe le Bel avec Boniface 8, une lettre de ce prince en réponse à une bulle de Boniface 8. Cette lettre est peut estre ce qu'on peut dire de plus fort contre la prétention des ecclésiastiques.

(1) Vincens-Saint-Laurent. *Biographie universelle de Michaud.*

M. Le Royer dans son traitté de l'autorité du Roy (traitté faussement attribué à M. Talon mais fort estimé) va jusqu'à dire, qu'en cas de nécessité, le roy peut de sa seulle autorité ordonner l'aliénation des biens d'église, et il semble que les preuves qu'il donne de cette proposition sont fortes.

Vous connaissés mieux que moy, Monsieur, toutes ces sources. Je vous demande toujours votre temps par préférence et je vous prie d'estre bien persuadé de la sincérité de tous mes sentiments pour vous.

MACHAULT

A Versailles, 20 mars.

Voicy encore quelques mémoires, Monsieur, qui m'ont esté remis depuis les derniers que je vous ay envoyé. Je ne vous parle point de la préférence pour ce travail que je vous ay demandé, vous en sentés l'importance et le temps passe bien vite et nous gagne. Soyez, je vous prie, bien persuadé, Monsieur, de la sincérité de tous mes sentiments pour vous,

MACHAULT.

M. Bargeton.

A Versailles, 14 avril.

Nous voicy, Monsieur, au 17 et je n'entends point parler de vous. Je vous avoue que je suis dans une véritable inquiétude. Le temps me presse à un tel point que je ne puis plus attendre et je vous demande avec toutte sorte d'instance de finir l'ouvrage que vous avés commencé. Je vous prie d'estre persuadé. Monsieur, de la sincérité de mes sentiments pour vous.

MACHAULT.

M. Bargeton.

A Versailles, 18 avril.

Vous aurés vu, Monsieur, par ma lettre d'hier combien j'avois d'empressement de recevoir votre mémoire. J'en ay reçu une partie ce matin. Je ne suis pas moins pressé d'avoir le surplus et je préfère dans la situation des choses que vous vouliés bien me l'envoyer moins parfait et moins limé que de me le faire attendre. Je vous demande donc avec toutte sorte d'instance de l'achever le plus promptement que vous le pourrés. C'est un ouvrage si privilégié et si instant que je suis

persuadé que vous y donnerés votre temps par préférence à toutte autre affaire.

Vous connaissés, Monsieur, la sincérité de mes sentiments pour vous.

MACHAULT.

Monsieur Bargeton avocat au Parlement,
rue des Mathurins à Paris.

A Paris, mardy, 21 avril.

J'arrive de Choisy, Monsieur, où j'ay travaillé avec le Roy. Je luy ay remis votre mémoire. Il l'a gardé pour le lire pendant le séjour qu'il y fera et je luy en ay promis la suitte. Je voudrois fort que sa lecture ne fût pas interrompue et je vous demande instamment d'achever cet ouvrage le plus tôt que je vous pourrés. En vérité je ne sçaurois vous dire tout le plaisir que vous me ferés et combien cela est instant. Vous connaissés, Monsieur, tous mes sentiments pour vous.

MACHAULT.

M. Bargeton.

A Versailles, 25 avril 1750.

J'ay reçu, Monsieur, la seconde partie de vostre ouvrage dont vous me promettés la fin pour demain ou lundy. Je remettray demain au Roy cette seconde partie. Je les ay lu l'une et l'autre, il ne peut rien sortir que de bon de vôtre plume et j'y ay trouvé tous les vrays principes de la matière et de l'analise de tous les faits principaux qui se sont passés. Ils doivent faire grande impression. Si vous aviés eu plus de temps je vous aurois demandé de réduire un peu le mémoire afin d'épargner au Roy quelque temps de lecture, mais c'est toujours un bon et très bon ouvrage. Vous connaissés, Monsieur, tous mes sentiments pour vous.

MACHAULT.

A Paris, 14 de mai.

Les tristes soins dont j'ay esté occupé, Monsieur, depuis douze jours m'ont empêché de répondre plus tôt à la dernière lettre que vous m'avés écrit. J'ay lu le dernier cahier que vous m'avés envoyé. J'en ay esté fort content. Cet ouvrage me sera fort utile et je vous remercie de tout mon cœur d'avoir bien voulu y donner votre temps. Si vous voulés venir demain matin chez moy sur les neuf heures et demy, vous me remettrés les mémoires et autres papiers que je vous avois donné. Personne, Monsieur, ne vous honore plus parfaitement que moy.

MACHAULT.

A Versailles, 19 may.

Je vous envoye, Monsieur, une ordonnance au porteur de 3,000 livres que le Roy vous a donné. Vous n'avés qu'à la faire présenter au trésor royal sans quittance ny endossement. On comptera cette somme à celuy qui la présentera. Vous connaissés, Monsieur, tous mes sentiments pour vous.

MACHAULT.

M. Bargeton.

L'ouvrage, si vivement désiré, fut imprimé probablement à mesure que les différentes parties du manuscrit étaient remises à M. de Machault et dut être livré au public au plus tard vers le 20 mai. Il parut sans nom d'auteur, sous le simple titre de « Lettres » et avec cette épigraphe si connue qui sert aussi à le désigner : *Ne repugnate vestro bono et hanc spem, dum ad verum pervenetis, alite in animis : libenter que meliora excipite et opinione ac voto juvate.* Les premiers mots de cette citation de Sénèque, grâce au double sens de *repugnare*, présentent une équivoque assez mordante, dans le genre ironique familier à Bargeton. C'est aujourd'hui un livre oublié, mais l'histoire nous a conservé le souvenir de l'impression profonde qu'il causa sur cette société surexcitée et déjà mûre pour la grande évolution de la fin du siècle. A ce titre, nous avons le devoir de nous rendre compte par une rapide analyse de la portée des idées qu'il mettait en lumière.

L'auteur établit dans sa première lettre que, dans toute société, nul n'a droit ni part à ses profits sans mise réelle ou personnelle ; que les ecclésiastiques, dispensés de l'enrichir, de la gouverner, de la défendre et de la perpétuer, quoique enrichis, gouvernés et perpétués par elle, sont d'autant plus obligés à satisfaire à ses besoins par une contribution réelle autre que des dons et autres actes de pure libéralité.

Dans la seconde, il prouve par les paroles de J.-C. : « Rendez à César ce qui est à César », et par des passages cités des saints Pères, que, dès l'établissement de la religion chrétienne, l'Eglise ne s'est pas crue exempte de

payer un tribut aux princes ; il démontre ensuite par de nombreux exemples qu'en France, sous les trois races de nos rois, les ecclésiastiques ont contribué personnellement et réellement aux charges du pays. Ils ont rendu le service militaire à la tête de leurs vassaux jusqu'au jour où Charlemagne, pensant que leur place était plutôt aux pieds des autels que sur le champ de bataille, les dispensa d'y paraître, tout en exigeant d'eux le contingent armé que devait fournir tout possesseur de fief. Plus tard, le clergé contribue par ses subsides aux croisades et à certaines expéditions contre la Guyenne et les Flandres. Boniface VIII, s'élevant contre l'usage établi, déclara pour la première fois, dans sa bulle *Clericis laïcos*, que les laïques n'avaient aucun droit ni sur les personnes ni sur les biens ecclésiastiques et qu'il voyait avec peine certains prélats acquiescer à cet abus. Il revint, il est vrai, sur ces principes et admit une exception pour les guerres générales et les cas d'extrême nécessité. Les rois de France usèrent souvent de cette latitude ; en 1534 notamment, François Ier fit saisir tout le temporel des ecclésiastiques du royaume. Les États de 1559 virent surgir de nouveau cette question brûlante de l'immunité. La noblesse et le tiers-état s'entendirent pour accabler le premier ordre de leurs récriminations ; l'orateur du clergé les traita de sectaires et déclara que le roi ne pouvait tolérer plus longtemps, sans sacrilège, que les revenus ecclésiastiques, destinés à des œuvres pieuses, fussent détournés de leur but pour être employés à d'autres usages. Ces débats aboutirent, en 1561, au contrat de Poissy et à la convention de 1580, par laquelle le clergé consentait au paiement d'une somme importante à la condition qu'il ne serait fait, par la suite, aucune levée sur ses biens, sans cause légitime et sans son consentement. Cet état de choses dura jusqu'en 1711, grâce à la prudence de nos rois et aux dons gratuits. Cette exemption tacite, née de l'esprit de la Ligue, et qui ne reposait cependant que sur la forme de contribuer, devait servir de base aux prétentions futures du clergé.

Sa troisième lettre est consacrée à l'examen des déclarations royales, titres uniques et sérieux à l'immunité des

biens d'Église. En 1711, le roi ayant établi l'impôt du dixième, les ecclésiastiques y furent soumis comme les autres sujets; mais, sur leur réclamation, il les en déchargea. La nouvelle taxe du cinquantième, en 1725, et le refus du don gratuit l'année suivante, amenèrent une Déclaration plus explicite encore, où il est dit que les privilèges du clergé étant dédiés à Dieu et hors du commerce des hommes, sont irrévocables. Le roi détruisait ainsi la loi fondamentale du royaume l'autorisant à s'aider, au besoin, des biens ecclésiastiques. Par cette confusion du spirituel et du temporel, les immunités devenaient de droit divin et avaient toujours existé. Or, si les faits historiques démentent cette assertion, quelle force et quel effet peut avoir la Déclaration qui la reconnait?

Dans sa quatrième et dernière lettre, l'auteur, se résumant et rappelant que la justice distributive exige que la contribution des citoyens soit proportionnée aux forces de chacun et ne dépasse pas, dans son ensemble, les besoins de l'État, examine la raison d'être des privilégiés autres que le clergé, c'est-à-dire de la noblesse et des pays d'États. La première, en raison du service militaire rendu personnellement, a été exemptée de la taille destinée à l'entretien d'une armée permanente; les seconds ne se sont rangés sous l'autorité royale qu'en vertu de traités particuliers et lèvent d'eux-mêmes les impôts demandés par le roi en lui accordant des subsides. Ainsi, dans cette question, le fond est que les privilégiés doivent payer comme le peuple, à l'exception de la taille pour la noblesse et pour l'Église, de ce qui serait affecté au service des autels, au soulagement des pauvres, à l'entretien du bas clergé; la forme est le procédé de contribution que les uns et les autres ont acquis ou usurpé. Mais le clergé a confondu le fond avec la forme, afin d'anéantir l'obligation de payer ou de diminuer la quotité du paiement. Le souverain, dépositaire du pouvoir, propriété de ses successeurs et de la société qui s'est donnée à eux, ne peut priver l'État des secours que chacun lui doit et soulager les uns au détriment des autres; et s'il a, par erreur de fait,

par allégation d'un droit supposé sans titre et sans preuves, accordé des exemptions contraires aux droits de la souveraineté et de la nation, n'a-t-il pas le devoir de les révoquer? .

Les biens ecclésiastiques peuvent être évalués au tiers des biens de fonds du royaume. Les propriétaires laïcs ont payé, chaque année, pendant la dernière guerre, 56 millions de dixièmes et de capitation. Si le clergé avait payé sa part de 28 millions au lieu de 7 de dons gratuits, le roi aurait eu 168 millions de moins à lever sur les laïcs ou à emprunter, et n'aurait pas été forcé de recourir au nouvel impôt du vingtième. Le clergé a sans cesse emprunté pour payer. Si, depuis que le dixième est établi, il avait payé ses abonnements sur ses revenus, il ne lui en aurait pas coûté davantage, et il ne devrait aujourd'hui ni capital ni intérêts (1).

Que le clergé prouve donc que ses revenus ne montent pas au tiers de ceux du royaume et qu'il n'est pas tenu de contribuer aux charges de l'État proportionnellement à ces biens.

Telle était, dans son ensemble, cette œuvre, au style amer et incisif, dont l'apparition fut un évènement. Certes toutes les idées qu'elle renfermait n'étaient pas nouvelles: Le Vayer, Talon, Montesquieu les avaient examinées et défendues. Elle se ressentait de la rapidité de son exécution ; les preuves n'étaient pas toujours concluantes ni exemptes de paralogismes ; l'hommage rendu à la religion en général et « aux ouvriers de la vigne du Seigneur » n'atténuait que faiblement la portée de certains traits d'une hardiesse extrême pour l'époque. Dirigés contre le temporel du clergé, on sentait qu'ils visaient l'Église.

(1) Cette réflexion de Bargeton nous amène à faire observer qu'il avait mis une partie de sa fortune sur les fonds de ce clergé, dont la mauvaise administration l'inquiétait tant. Il légua trente mille livres ainsi placées à des parents qui, parait-il, eurent le tort d'attendre que la nation vînt se substituer à l'Église avec cette largeur de procédés en matière financière que l'on connaît.

Mais, malgré ces imperfections, le livre répondait aux tendances du jour, aux passions rancunières des uns comme aux aspirations généreuses et patriotiques des autres. Il arrivait à son heure ; aussi le succès en fut-il prodigieux.

Seulement, il avait une portée plus grande que ne le prévoyait son auteur. Ses arguments triomphants contre le premier ordre de l'État se retournaient contre le second, qu'il ménageait si visiblement. Il reconnaissait à celui-ci le droit à l'exemption de la taille en compensation du service militaire, comme si les seigneurs conduisaient toujours, à leurs frais, leurs vassaux sous la bannière royale, tandis que depuis longtemps cette contribution personnelle se réduisait au privilège presque exclusif de l'épaulette, des honneurs et des appointements. La conclusion était facile à tirer. La ruine du clergé entraînait celle de la noblesse et fatalement celle de la monarchie. Louis XIV, qui avait pleuré, dit-on, en imposant pour la première fois ses gentilshommes, l'avait bien compris ; son successeur, peut-être plus intelligent que lui, le sentait mieux encore, mais il se consolait en pensant que l'élan de la bonne machine durerait autant que lui.

Cependant les privilégiés, si directement menacés, se levèrent en masse ; au lieu de faire des concessions, ils résistèrent. Les influences intimes de la cour donnèrent ensemble. Le roi entrevit les nouveaux tracas des luttes religieuses, les larmes de ses filles, ses plaisirs troublés et son impopularité croissant de jour en jour. Les idées de Machault pouvaient avoir des partisans dans le conseil ; mais, comme le fait observer Voltaire, le contrôleur général y avait des ennemis. Il fut sacrifié et son projet avec lui.

Le 1er juin paraissait un arrêt du conseil où il était dit : « Le roi, étant informé qu'on répand dans le public un grand nombre d'exemplaires d'un livre qui a pour titre : « Lettres » .... S. M. auroit jugé à propos de s'en faire rendre compte et elle auroit reconnu que, sous prétexte de soutenir les droits de l'autorité royale et les maximes de

la France, que personne ne révoque et ne peut révoquer en doute, l'auteur a fait entrer dans cet ouvrage des déclamations contraires à l'honneur du clergé de France, qu'il voudroit faire passer pour le corps le moins utile à la société, comme si servir la Religion et l'Église n'était pas rendre les services les plus utiles au Roy et à l'État. S. M., qui a toujours honoré et honorera toujours le clergé, de ses états d'une protection singulière, ne saurait donc proscrire trop promptement un livre dont l'auteur a affecté d'y semer des traits odieux contre le premier ordre du royaume..... A quoi voulant pourvoir, S. M., étant en son conseil, a ordonné et ordonne que le dit livre sera et demeurera supprimé.

» Mandons et ordonnons etc ».

Il y avait pourtant dix jours à peine que le Roi Très-Chrétien, si jaloux des privilèges de l'Église, avait largement rétribué en secret ce pauvre auteur si durement malmené devant le public.

Cette condamnation solennelle, comme il était facile de le prévoir, ne fit qu'exciter la controverse sur la question du jour. Des écrits pour et contre parurent de tous côtés, sous le voile plus ou moins transparent de l'anonyme. Citons, parmi ceux que nous avons sous les yeux : la *Réponse aux Lettres* par Duranthon, docteur en Sorbonne, la *Défense de l'immunité des biens ecclésiastiques*, par le jeune Beauvais, archiviste du clergé, d'une part ; de l'autre, l'*Examen impartial des immunités*, par l'abbé de Chauvelin, ouvrage modéré, bien conçu et peut-être supérieur à celui de Bargeton (1), La *voix du prêtre* et Le *B* (le bâillon) de l'abbé Constantin. Après avoir donné l'analyse des *Lettres*, nous devons résumer les arguments que le clergé opposa à des attaques si vives et si passionnées. Voici ce qu'il disait en substance :

(1) C'est aussi l'opinion de l'auteur des *Mémoires de Madame de Pompadour* qui prétend que cet ouvrage est le seul, sur cette matière, qui mérite d'être lu.

Une nation n'a pas seulement des besoins matériels, elle a des besoins moraux et religieux indispensables à sa conservation ; il est donc nécessaire d'assurer à ceux qui en sont chargés des revenus qui, sous peine de contradiction, doivent être exempts de toute retenue. Les biens d'Église, fort différents de ceux des laïcs, sont réservés à une destination constante ; ils sont le bien de J.-C., le prix des péchés et le patrimoine des pauvres. S'il peut en être distrait quelque chose pour l'État, en cas d'absolue nécessité, c'est à titre de bonne œuvre, et, quelle que soit la richesse qu'on lui suppose et qu'on lui envie, on ne saurait trouver que l'Église, qui est la charité et la miséricorde, soit trop riche, et que le monde, qui est le luxe et l'avarice, soit trop pauvre.

Au point de vue historique, si le Christ a prescrit aux Juifs de payer le tribut à César, lorsqu'il a dû l'acquitter lui-même pour lui et pour les siens, au lieu de prélever le statère obligé sur la bourse commune, il a voulu le faire parvenir entre les mains de Pierre par une voie miraculeuse, indiquant par là que l'argent destiné aux besoins de ses disciples et aux aumônes ne devait rien à l'impôt.

Dès que l'Église fut reconnue par l'État, les empereurs exemptèrent ses biens de toute contribution et Clovis reconnut cette immunité consacrée par le cinquième canon du concile d'Orléans. Charlemagne, dans ses Capitulaires, confirma ces privilèges. Quant au service militaire, c'était pour les leudes une prérogative et non une obligation et les évêques tenaient à conduire leurs contingents à l'armée comme à un honneur et à un droit important.

Les usurpations commises par la suite contre les immunités ne constituent pas la légalité et ne prévalent pas contre les principes, puisque on a vu, en 1575, le Parlement s'opposer à une aliénation permise par le pape. Prétendre qu'un souverain est toujours libre de reprendre ce que ses prédécesseurs ont accordé est une théorie dangereuse ; elle découragerait les serviteurs de l'État et le mènerait à sa ruine.

Au reste, le clergé n'est pas exempt de tout impôt. Il ne

prétend pas que les rentes, les charges féodales, les tailles inhérentes aux biens qui lui sont donnés, sont supprimés par le fait de leur nouvelle destination. Il y a, en France, deux sortes d'impôts : la taille ou impôt sur le fonds ; le dixième, vingtième et cinquantième, impôts sur le revenu. Le clergé est soumis au premier, et doit être exempt des seconds. L'évaluation de ses biens, d'après l'almanach royal, loin de se monter au tiers de ceux du royaume, s'élève à peine à 40 millions de revenu. Depuis le commencement du siècle, le clergé a payé, pour la capitation 60 millions, autant pour les cinquantièmes et dons gratuits ; pour le dixième, en quatorze ans, 200 millions : en tout, plus de 300 millions, le sixième de son revenu. On lui reproche de procéder par la voie des emprunts, comme si ce n'était pas rendre service à l'État que de lui verser par avance la somme exigible seulement en quatre années. Enfin, il n'est pas le maître de ses richesses ; il n'en est que l'économe et le dispensateur, et par conséquent elles ne peuvent être administrées que par lui. Il ne refusera pas, comme par le passé, de contribuer par ses dons aux besoins de la France. Si la noblesse paie de sa personne, les prélats, qui lui appartiennent par la naissance, ne seront pas plus avares de leurs deniers que leurs parents ne le sont de leur sang (1).

(1) Nous avons fait le relevé des revenus ecclésiastiques d'après l'almanach royal de 1750. A ces chiffres officiels, nous ajouterons, pour les revenus des chapitres et des menses épiscopales, le double de ceux des évêchés. Pour les cures, 500 livres en moyenne. C'est, pour ces deux derniers articles, l'estimation approximative d'un de nos auteurs.

179 évêchés, dont le revenu total monte à.........	4.899.000 liv.
539 abbayes commendataires à.......	4.473.643
248 communautés de femmes........	2.205.200
Pour les chapitres et menses épiscopales et monacales.................................	10.000.000
39.661 cures, à 500 fr. l'une....................	19.730.500
	41.408.163 liv.

Il est évident que le gouvernement estimait ces revenus à une somme plus considérable, puisqu'il tenait à les faire évaluer par ses agents. Les adversaires du clergé parlaient de 80 millions. Mais quel est le gouvernement qui ne s'est pas fait d'illusions en matière de rentrées budgétaires ?

Telle était la réponse des dignitaires du premier ordre, langage hautain et dogmatique, mais digne et mesuré, tandis que celui des défenseurs du bas clergé, ou plutôt de ceux qui s'arrogaient le droit de parler en son nom, passait de l'amertume à la violence et de la violence à l'outrage.

C'était un étrange ecclésiastique que l'abbé Constantin. Originaire de Barjols au diocèse d'Aix, il était chapelain intérimaire au couvent de Belle-Chasse et très lié, parait-il, avec le Nonce. Ses deux pamphlets, devenus assez rares, *La voix du prêtre* et *Le Bâillon,* furent imprimés clandestinement le 1er avril 1756 et saisis le 22, sur la dénonciation même de la créature suspecte qui les éditait. L'abbé fut mis à la Bastille et exilé l'année suivante. (Voir l'*Intermédiaire, VI*, 376.)

Dans le premier libelle, *La voix du prêtre*, il applaudit à l'idée de l'impôt sur les revenus de l'Église et à celle de la déclaration de la valeur de ses biens. Il soutient que si les curés étaient taxés au marc la livre, ils payeraient le treizième de leurs maigres ressources au lieu d'en donner le quart ; il accuse les évêques d'infidélité dans la répartition des décimes dont ils s'exemptent au détriment de leurs prêtres à simple congrue et dans l'administration des biens des pauvres qu'ils égorgent au lieu de les nourrir. Dans le *Bâillon*, il demande la clôture de la discussion et déclare, qu'en dépit de tout le luxe d'érudition étalé de part et d'autre, la question est et demeure insoluble. Puis, cédant tout à coup à un mouvement d'aigreur contre le laïc réformateur qui « pareil au rustre de la fable veut faire porter des citrouilles aux chênes », il fait l'éloge de ces mêmes prélats qu'il vient de conspuer et prend brutalement à partie l'auteur des *Lettres*. « La meilleure manière de raisonner, Monsieur l'excommunié, lui dit-il, serait de vous appliquer un bénéfice pour vous clore le bec. Ce n'est pas au clergé que vous en voulez ; il y a trop de gens qui vous offusquent, et vous feriez grimper le peuple à la montagne sacrée, au risque d'y devenir son tribun ». Le clergé n'est pas si inutile quand on remarque que la plupart des couvents font subsister la population des campagnes qui

les environne ; quand on voit l'évêque de Marseille soigner les pestiférés, l'archevêque de Paris et tant d'autres nourrir les pauvres de leurs diocèses, tandis qu'à leur place des seigneurs qui posséderaient leurs terres, habiteraient Paris. Le clergé rend encore un autre service ; — ici, il faut l'avouer, l'abbé perd singulièrement le respect de sa cause, — « tout plats et tout grossiers que soient le décalogue et le catéchisme, ce sont là des bonnes leçons pour le commun. S'il y avait un article qui défendît aux chiens de mordre, la société devrait quelque chose à ceux qui prendraient la peine de leur faire entendre ». Si l'abbé Constantin, né vers 1710, a vécu assez longtemps pour voir les dernières années de son siècle, il aura pu constater que les gens « du commun » n'avaient pas profité des leçons de respect données à son école, et que le molosse populaire, une fois déchaîné, faisait de cruelles morsures.

Enfin, le 21 mai 1751, pour mettre fin à cette agitation qui devenait inquiétante, un arrêt du conseil supprimait trente-neuf écrits pour ou contre l'immunité des biens d'église, sous le prétexte que leur publication contrevenait aux réglements sur la librairie. Le 20 septembre l'assemblée du clergé était dissoute, mais le roi lui faisait connaître qu'il n'exigerait pas l'impôt du vingtième, et que les agents ecclésiastiques seuls seraient chargés de faire la déclaration de ses biens.

Bargeton voyait donc se terminer la lutte engagée malgré lui, comme il l'avait prévu. Son biographe, Vincens-Saint Laurent, trompé par l'avis préliminaire de l'éditeur des *Lettres* qui les annonce comme posthumes, précaution qui ne trompait personne pas plus que l'indication d'usage de Londres pour lieu d'impression, avance qu'il ne fut pas témoin de la publication et du succès de son livre. Mais notre auteur, qui ne devait mourir qu'au commencement de 1757, assista bien au contraire à toutes les péripéties de la lutte et prit part à la tempête d'opuscules qu'il avait déchaînée. Il publia encore la *Lettre d'un imprimeur de Londres au défenseur du clergé de France*, (*au*

sujet de la réponse aux Lettres) contre l'immunité des biens ecclésiastiques. Londres, 1750 (1).

Après une carrière si bien remplie, ses dernières années furent consacrées à sa famille. Il ne s'était pas marié ; mais si l'étude avait absorbé tous ses instants au détriment des délassements et des joies de la vie domestique, elle n'avait pas éteint dans son cœur le souvenir et l'affection des siens. Il dut, en approchant du terme de sa vie, ressentir, comme tant d'autres, l'amertume du vide et songer à peupler la solitude de son foyer. Nous avons dit que son oncle Balthazard avait émigré en Allemagne, en 1685, avec ses quatre fils : Etienne, Pierre, Guillaume et Henry. Les deux premiers étaient morts, l'un au service de la Prusse, l'autre à celui de la Hollande. Bargeton n'avait conservé de relations qu'avec Henry, établi près d'Andernach avec sa famille, et auquel il faisait une pension. En 1742, il parvint à découvrir la retraite du fils de Guillaume, officier d'infanterie suisse et vivant obscurément à Cossenay, dans le bailliage de Morgen. « Comme votre oncle et votre » cousin, lui écrivit-il aussitôt, m'ont témoigné qu'ils » étaient dans la nécessité, j'ai envoyé de l'argent à » l'un et à l'autre. Je vous prie de me marquer franche- » ment si vous êtes dans le besoin, car j'en userai de » même avec vous. Mon intention est d'avoir soin des uns » et des autres tant que je le pourrai, de vous faire revenir » tous en France et d'y pourvoir à votre entretien. » Jean Bargeton, fils de Guillaume, fut placé à Sommières

(1) Nous connaissons quatre éditions des Lettres publiées en 1750 : 1° Londres, grand in-12, 173 mill., 25 lignes à la page, chaque Lettre est paginée séparément. — 2° Londres, petit in-12, 138 mill., en caractères plus petits, 30 lignes à la page, pagination distincte pour les deux premières Lettres de 1 à 180, pour la troisième de 1 à 23, pour les Remontrances et la quatrième de 1 à 80, l'avis de l'éditeur au verso du titre. — 3° Londres, in-8, 30 lignes à la page, chaque Lettre paginée séparément. — 4° Amsterdam, in-12, paginée d'un bout à l'autre, 458 pages, plus l'Arrêt du Conseil ordonnant la suppression de l'ouvrage. Cette édition est la reproduction, ligne par ligne, de la première. On pourrait croire à un nouveau tirage si elle n'en différait par les fleurons, les réclames qui n'existent pas dans celle de Londres et l'accentuation de certaines voyelles.

comme gérant des propriétés de M. du Fesq ; il y resta jusqu'à la mort de son bienfaiteur et retourna en Suisse, où il vécut de la pension viagère qu'il lui laissait par testament.

Henry, le patriarche de la famille, alors âgé de soixante-treize ans, ne voulut pas quitter sa patrie d'adoption pour revoir celle qu'il avait quittée, il y avait cinquante-huit ans, et où ses croyances étaient encore proscrites comme au jour de son exil. Son fils et son petit-fils vinrent à Paris, mais furent renvoyés en Allemagne par leur parent, outré de leur inconduite. On se débarrassa du jeune Louis Bargeton en l'envoyant dans les Indes comme enseigne de vaisseau. L'un et l'autre lui avaient coûté plus de 16,000 livres. Le fils du major de Maubeuge, le filleul de Bargeton, ne devait pas mieux réussir dans la carrière militaire qu'il avait embrassée ; la branche noble crut devoir se mettre à l'unisson de l'autre. Privé de son grade, enfermé dans une citadelle, il a adressé à M. Reinaud une série de lettres qui le font voir sous un triste jour. Heureusement que son parrain ne fut pas témoin de sa conduite et de son ingratitude.

Ces déceptions durent attrister la fin de Bargeton. Son testament, fait en date du 7 octobre 1755, en garde la trace. Il y relate les dépenses considérables qu'il a faites pour son filleul ; il ne l'oublie pas néanmoins et assure à tous ses parents une pension viagère. On comprend dès lors qu'il ait reporté plus volontiers ses dons et sa confiance sur la descendance de son oncle, Pierre Reinaud, représentée par son petit-fils Jean Maurice, juge-mage et lieutenant général de la sénéchaussée et siège présidial de Nimes. Il l'institua son légataire universel et exécuteur testamentaire, le chargeant de payer tous ses legs et pensions viagères qui se montaient, pour les capitaux, à 132,000 livres, et pour les rentes, à 1,500 livres. Ces chiffres donnent une idée de la fortune qu'il avait acquise par ses travaux et son mérite. Les pauvres ne sont pas oubliés dans cette large répartition, et la pensée religieuse n'en est pas absente. Toutefois, elle est exprimée avec une réserve qui nous fait croire que Daniel Bargeton ne pro-

fessait pas, dans le fond de son cœur, le culte que les circonstances avaient imposé à sa famille.

« Je recommande mon âme à Dieu, et je le prie du plus profond de mon cœur de me faire miséricorde et de me pardonner mes péchés. Je veux être enterré au cimetière de la paroisse où j'auray mon domicile le jour de mon décès, et que mon enterrement soit fait le plus modestement et le plus simplement possible, et qu'il n'y soit pas dépensé au delà de 200 livres. Je donne et lègue aux pauvres de la dite paroisse la somme de mille livres, laquelle sera délivrée à M. le curé et aux marguilliers qui en feront la distribution comme ils le jugeront à propos. Je donne et lègue à l'Hôtel-Dieu de Paris, dont je suis un des administrateurs, la somme de 2,000 livres ; pareille somme à l'hôpital-général de la même ville, et pareille somme à l'hôpital-général de la ville de Nismes, lieu de ma naissance. »

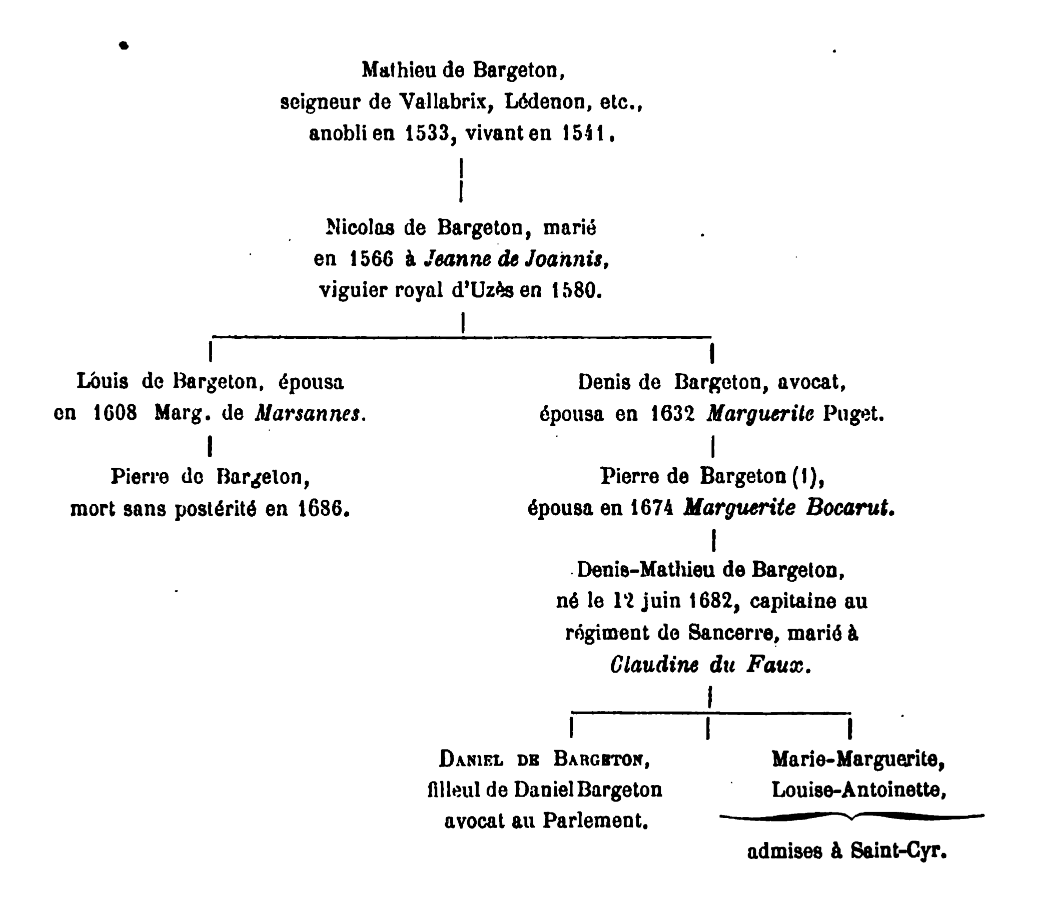
Le dépôt du testament, fait le 29 mars 1757, par le président Reinaud, nous donne la date à peu près exacte de son décès.

Nous terminons ici notre étude sur la vie de cet homme de bien. Souvent en désaccord pour les dates avec l'auteur de son article dans la *Biographie universelle*, nous dirons volontiers avec lui « qu'il fut un de ces hommes qui se recommandent au souvenir de la postérité autant par leur caractère que par leurs talents » ajoutant que, grâce à nos documents, nous croyons l'avoir prouvé. Et, si nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur leur importance relative, nous conservons l'espoir d'avoir affirmé par des preuves certains points historiques — ou tout au moins bibliographiques, — et la satisfaction, en rendant Bargeton à sa ville natale, d'avoir ajouté une illustration de plus à celles dont elle est fière à si juste droit.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

GÉNÉALOGIE COMPARATIVE DES

BRANCHE NOBLE



(1) Pierre Bargeton eut, outre Denis-Mathieu, quatre fils et six petits-fils, qui servirent tous aux régiments de Sancerre, de Limousin, etc.

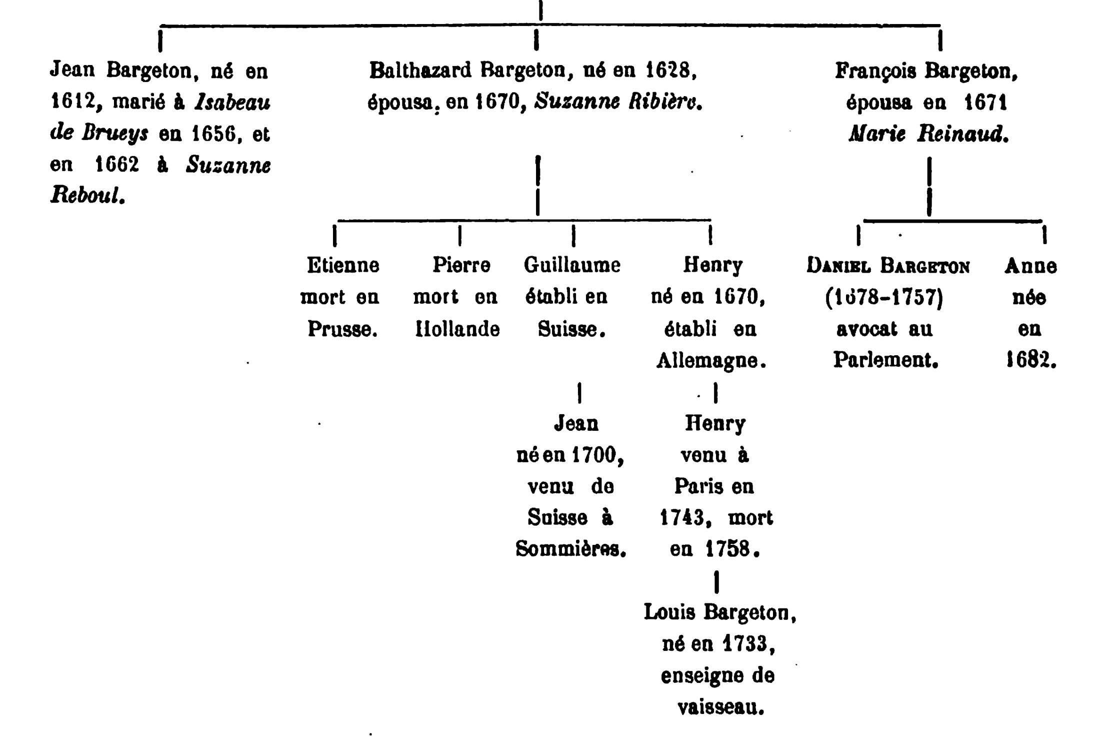
BARGETON D'UZÈS ET DE NIMES.

BRANCHE ROTURIÈRE.

N. B. — Dans l'hypothèse d'une souche commune et à l'époque la plus immédiate où les renseignements nous font défaut, le père d'Honorat serait le seigneur de Vallabrix, et son fils Nicolas, le filleul et le neveu du viguier d'Uzès.

Honorat Bargeton, marié à *Armande Rossel*,
habitant l'un et l'autre Nimes.

Nicolas Bargeton, marié le 13 mai 1610
à *Isabeau Fournier*, mort en 1635.



II

Lettres de légitimation de César de Vendôme.

(Extrait des registres du Parlement, janvier 1595).

« Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc..... Nous estimons pouvoir dire avoir travaillé autant que nul de nos prédécesseurs pour la conservation, le bien et le repos de l'Etat..... C'est pourquoi Nous avons d'autant plus désiré d'avoir lignée et en laisser après Nous à ce Royaume ; et puisque Dieu n'a pas encore permis que Nous eu ayons en légitime mariage, pour être la Reine notre Epouse depuis dix ans séparée de Nous, Nous avons voulu, en attendant qu'il Nous veuille donner des Enfants qui puissent légitimement succéder à cette couronne, *rechercher d'en avoir d'ailleurs en quelque lieu digne et honorable*, qui soient obligés d'y servir comme il s'en est vu d'autres de cette qualité, qui ont très bien mérité de cet Etat et y ont fait de grands et notables services. Pour cette occasion, ayant reconnu les grandes *graces et perfections tant de l'esprit que du corps* qui se trouvent en la personne de notre chère et bien-aimée la dame Gabrielle d'Estrées, Nous l'avons depuis quelques années *recherchée* à cet effet, comme le sujet que nous avons jugé et connu le plus digne de notre amitié ; ce que *nous avons estimé pouvoir faire avec moins de scrupule et charge de conscience, que Nous sçavons que le mariage qu'elle avait auparavant contracté avec le sieur de Liancourt* était nul et sans avoir jamais eu aucun effet ;............ et s'étant, ladite dame, après nos longues poursuites et ce que Nous y avons apporté de notre autorité, *condescendue* à nous obéir et complaire, et ayant plu à Dieu nous donner puis naguères en elle un fils... Nous avons résolu en l'avouant et reconnaissant notre Fils naturel lui accorder nos lettres de légitimation, *celle grace lui étant d'autant plus nécessaire, que le défaut* en sa progéniture l'excluant de toute prétention *en la succession, non seulement de cette couronne et de ce qui en dépend, mais aussi de celle de notre Royaume de Navarre et de tous nos autres biens et revenus... il demeurerait en très mauvaise condition, s'il n'était pas par la dite légitimation rendu capable de recevoir tous dons et bienfaits, tant par nous que par les autres, etc.* »

L'ambiguïté, dont parlent les défenseurs des princes légitimés, consiste probablement en ceci : c'est qu'il

n'est pas précisé que César de Vendôme, appelé à recevoir tous dons, biens, offices et dignités, est exclu, en tous cas, du droit de succession au trône, tandis que ce droit se trouve énuméré parmi ceux dont il était privé avant d'être légitimé. Cette thèse nous paraît peu défendable.

III

Consultations de Bargeton pour les familles et corporations qui suivent. (Archives de l'auteur.)

Chapitre d'*Aigueperse.*
Cardinal d'*Auvergne.*
Marquise de *Bassompierre*
Duchesse de *Beauvilliers.*
Marquise de *Béringhen.*
Bonnier de la *Mosson.*
Prince *Borgia.*
Princesses de *Bourbon.*
États de *Bretagne.*
Duc de *Caderousse.*
Évêque de *Cahors.*
Prince de *Carignan.*
Marquis de *Castries.*
Comtesse de *Choiseul.*
Duc de *Crillon.*
Marquise de *Crussol.*
Marquis *Descars*.
Évêque de *Die.*
Monsieur le *Duc.*
Consuls de *Frontignan.*
Marquis de *Ganges.*
Présidents *Gasq* et *Niquet.*
Évêque de *Grasse.*
États du *Languedoc.*
Duchesse de *La Trémoïlle.*
Marquis de *Liancourt.*
Prince de *Ligne.*
Princesse de *Ligne.*
Marquis de *Mirepoix.*
Prince de *Monaco.*
Archevêque de *Narbonne.*
Maréchal duc de *Noailles.*
Évêque de *Pamiers.*
Comtesse de *Poitiers.*
Cardinal de *Polignac.*
Duc de *Richelieu.*
Comte de *Sabran.*
Prieuré de *Sainte-Colombe.*
Prince de *Salzbach.*
Marquis de *Seignelay.*
Chapitre de *Strasbourg.*
Duc de *Sully.*
Duc de *Tallard.*
Archevêque de *Toulouse.*
Duc d'*Uzès.*
Duc de *Vaujours,*
Marquis de *Vérac.*
Maréchale de *Villars.*
Clergé de *Viviers.*

—

Abbayes, syndics, conseillers au Parlement, etc.

IV

Correspondance de M. V. H. de la Tour-d'Auvergne, duchesse de la Trémoïlle, avec Bargeton, au sujet du mariage de son fils.

Les lettres qui suivent ont un certain intérêt à cause de la qualité des personnes engagées dans l'affaire. Le soin qu'on a mis à les conserver, à la différence de tant d'autres du même genre, est une preuve de leur importance.

Il s'agit d'un projet de mariage entre mademoiselle de Lorges de Randan, fille du duc de Lorges et de Randan et le jeune duc de la Trémoïlle. Il avait été question pour elle d'une autre union avec un de ses parents, le vicomte de Durfort, mais la disproportion d'âge la rendait alors impossible. Le duc de Randan s'engageait en dédommagement à lui faire une donation importante, et le roi lui accordait, malgré sa jeunesse, la lieutenance de roi de la Franche-Comté. Des difficultés soulevées au moment de la signature des actes allaient amener une rupture qui eût causé le plus grand scandale à la cour, en France et à l'étranger, le mariage étant déjà officiellement notifié à toutes les maisons souveraines ; elle aurait de plus amené la disgrâce du duc de Randan, perdu à jamais dans l'esprit du roi fort mécontent d'avoir prodigué ses faveurs en pure perte.

D'Attichy, près Compiègne, ce 6 septembre.

On ne peut être plus étonnée, Monsieur, et en même temps plus affligée que je le suis de ce que vous m'apprenez. Par votre dernière lettre j'avais tout lieu de croire, qu'ayant eu la complaisance de consentir à un nouvel acte, et cet acte ayant été dressé avec toute la circonspection possible, Mrs de Lorges seroient enfin sastisfaits. En effet, connaissant l'état actuel des affaires de Madame de Randan, vous conviendrez que ce n'est que par un excès de condescendance qu'elle a pu se prêter à un nouvel acte. Pour moi, Monsieur, j'ai cru ne pouvoir mieux lui prouver le désir de lui plaire qu'en consentant à y mettre mon nom. Cependant Mrs de Lorges demandent encore des changements, qui ne peuvent assurément aboutir qu'à supprimer quelqu'une des conditions que l'on a si sagement établies ou bien à les déguiser de telle sorte qu'il en naîtroit nécessairement des procès. Or, je ne veux ni l'un ni l'autre.

Par conséquent, Monsieur, j'ai pris une ferme résolution de n'y souffrir aucun changement. Je le signerai quand on voudra tel qu'il est, en ayant donné ma parole que je ne rétracterai pas, mais il est bien sûr aussi que je ne veux entendre à rien de nouveau. Etant dans cette résolution, Monsieur, vous jugez aisément qu'un voyage à Paris seroit fort inutile et qu'il ne serviroit qu'à me percer le cœur, en voyant les peines de Mme de Randan, sansi y pouvoir apporter de remèdes. Je suis pénétrée de sa situation ; mais quelque envie que j'eusse de faire ce qu'elle désire, je compte aussi sur son amitié pour croire qu'elle n'exigera pas de moi plus que je ne puis faire. Elle doit être bien persuadée que quelque chose qui puisse arriver, elle trouvera toujours en moi une amie bien véritablement attachée. Il s'en faut de beaucoup que je sois dans les mêmes dispositions à l'égard de Mr de Randan dont les procédés *me deviennent plus incompréhensibles de jour en jour*. Il m'écrivit, en partant pour la Franche-Comté, que je n'entendrois plus parler de la donation jusqu'à la majorité de nos enfants. Je ne sçais qui l'a pu faire changer de sentimens au point où il l'est ; mais il est certain qu'il marque aujourd'hui plus d'ardeur pour déshériter sa propre fille que Mrs de Lorges à profiter de ses dépouilles. Il ne veut qu'une donation pure et simple, et je sçais même qu'en dernier lieu il a témoigné à M. le président de Marbœuf qu'il était fort fâcheux qu'il eût passé la condition où l'on dit que le don de cent mille écus n'auroit lieu que dans le cas où Mde de Randan sera remplie de ses reprises. Jugez quel avenir une pareille conduite me prépareroit.

Voilà, Monsieur, ma dernière résolution qui, comme vous voyez, épargnera beaucoup de conférences et d'écritures inutiles. Si Mde de Randan avoit montré plus de fermeté, elle se seroit tirée plus aisément des persécutions qu'elle éprouve, et je crois lui rendre un service en ne prêtant point à un nouveau changement que l'on voudroit encore faire.

Je ne sçaurois vous dire, Monsieur, à quel point je suis affligée de toutes les peines que vous cause cette affaire, surtout ne la voyant pas réussir comme vous aviez lieu de l'espérer. Soyez persuadé que l'on ne peut être plus reconnaissante que je le suis, et que tous les sentimens avec lesquels je vous honore sont assurément bien sincères,

M. V. H. de la Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille.

Attichy, le 9 septembre 1748.

Le peu de tems que j'ai à moi m'a empeschée, Monsieur, de vous écrire moi-même cette lettre (1). Je vous prie de croire que ce sont mes

(1) Il s'agit d'une lettre écrite par le secrétaire de la duchesse et à laquelle celle-ci sert de *post-scriptum*

véritables sentimens. Comme on me presse beaucoup de finir cette affaire, j'ai imaginé, Monsieur, que si vous aviès quelque peine à décider sur ce qui fait le sujet de la contestation, je ne pouvois rien faire de plus convenable que de m'en rapporter sur ce point seul à la décision de M le chancelier, ce qui justifiera dans le public ma condescendance ou mon refus. Soyez persuadé, Monsieur, de tous mes sentimens pour vous et de la douleur où je suis de toutes les peines que nous vous causons.

La duchesse de la Trémoïlle.

D'Attichy, ce 23

Je reçois dans l'instant, Monsieur, le projest d'acte rédigé. On me mande que Mr le Chancelier et Mr de Fresnes l'ont corrigé. Ces corrections me touchent fort peu sans votre approbation. J'y vois quelque différence d'avec le premier projest que vous m'avés envoié. Je ne scais si elles sont essentielles et si elles ne vont pas au delà de ce que j'ai consenti, selon votre avis. On me marque que vous l'avez approuvé et c'est ce que je désire savoir de vous, ne voulant absolument rien faire que ce que vous trouverez convenable. C'est une suite de la confiance que je vous dois, Monsieur, et de tous les sentiments avec les quels je vous honore bien véritablement.

M. V. H. de la Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille.

Ayez la bonté, Monsieur, de me faire une prompte réponse. Je ne sçai si c'est M. le Chancelier ou M. de Fresnes, ou M. Gallet seul qui a dressé le dernier article de la présence de M. le Chancelier. Ce mot *d'honorer* me fait peine et me paroit peu convenable et trop fort et puisqu'il faut satisfaire Mr de Randan, que Mr le Chancelier y intervienne, il me paroit que cet article peut être corrigé en termes plus sortables aux parties intervenantes. Ainsi je vous prie de tourner cet article différemment et d'une façon *convenable.*

Ce 26 7bre au soir.

On a deu vous communiquer, Monsieur, les objections ou pour mieux dire les nouvelles demandes du Cte de Lorges ; je vous avoue qu'elles m'ont indigné. Il faut avoir toute honte bue pour oser demander quelque chose après tout ce qui s'est passé. J'ay mandé que je ne les passerois pas ny Mme de la Trémoïlle non plus et j'ai assuré net que si on les passoit, mon neveu n'épouseroit point Mlle de Lorges. Il est plus

que tems de faire cesser des tracasseries si odieuses. Comme cependant je défère autant que Mme de la Trémoïlle à vos lumières, je vous prie de voir si la proposition qu'on fait d'asseoir dans l'acte la donation de 100,000 écus sur le duché de Lorges est raisonnable; si vous la jugés telle, et je m'en éloigne pas parce que ça toujours été l'intention des donateurs, l'objet qu'on a eu en vue et le motif qu'on nous a proposé, nous le passerons, mais rien de plus. Je vous honore, Monsieur, aussi parfaitement que sincèrement.

Le prince de TALMONT.

Il y a bien longtemps que les princes de ma maison ont commencé à s'allier avec la famille royale et des maisons souveraines, mais jamais mariage n'a donné tant de peine ni causé autant de tracasseries que celui-cy.

A Monsieur Bargeton, à l'hôtel de Cluny,
rue des Mathurins, à Paris.

Attichy, ce 3 octobre.

Je viens de recevoir, Monsieur, le projest d'acte joint au mémoire et à votre lettre. Je ne perds pas un instant à y répondre et à vous assurer que je le trouve très conforme à ce que nous avons pensé, et que je ne ferai assurément aucune difficulté de le signer tel qu'il est. Je désire de tout mon cœur que Mrs de Lorges en soient contents et que cela termine des tracasseries qui durent depuis trop longtems. Si cependant ils trouvoient encore quelque chose à dire dans ce nouvel acte et qu'ils voulussent exiger quelque changement, je vous prie, en ce cas, Monsieur, de dire très nettement que je ne me prêterai à rien davantage. Ils peuvent là-dessus se déterminer à ce qu'ils voudront. Je vous suis sensiblement obligée de tous les éclaircissements que vous voulez bien me donner. Il aurait été à désirer de les avoir avant l'engagement pris pour le mariage; mais M. de Randan s'est bien gardé de nous mettre au fait de rien. Je ne fais aucune réflexion sur ce procédé : cela doit au moins me tenir en garde pour l'avenir.. Je vous prie de vouloir bien rendre compte de tout à Mme de Poitiers, en lui fesant mes complimens. La crainte de l'importuner par des réponses m'a empêchée d'avoir l'honneur de lui écrire tout ce qui se passoit, et je me suis contentée de prier M. de Talmont de l'aller voir. Je ne saurais vous dire, Monsieur, combien je suis affligée de toute la peine que vous donne cette malheureuse affaire et en même temps combien j'en suis recon-

naissante. Recevez en donc tous mes remerciemens et soiés bien persuadé de tous les sentimens avec lesquels je vous honore très parfaitement.

M. V. H. de la Tour d'Auvergne duchesse de la Trémoille.

Comme conclusion à cette correspondance, disons que le duc de la Trémoïlle épousa Mlle de Lorges, le 18 février 1751. Le marié n'ayant que quatorze ans, sa femme, plus âgée que lui, dut attendre deux ans au couvent, qu'il eût ses seize ans révolus.

UN CHANOINE

DE LA

CATHÉDRALE DE NIMES

AU

COMMENCEMENT DU XVIII° SIÈCLE

par M. l'abbé AZAÏS,

membre honoraire.

La Bibliothèque nationale possède, parmi les manuscrits français, plusieurs lettres du chanoine Folard, membre du chapitre de Nimes, qui ont paru dans le Recueil qui est connu sous le nom d'*Analecta juris pontificii*, publié par Victor Palmé. Ces lettres sont adressées à Dom Thuillier, bénédictin du couvent de Saint-Germain-des-Prés et au chevalier Folard, commentateur de Polybe et frère du chanoine.

Ces lettres sont celles d'une véritable érudit. Elles abondent en citations latines et grecques. Il en est même qui sont empruntées à l'italien et à l'espagnol. On voit que le savant chanoine était très versé dans la connaissance des anciens auteurs et des modernes, et qu'il avait fait de très fortes études classiques.

Ces lettres, au nombre de trentre-deux, nous initient à la vie littéraire de cette époque dans la ville de Nimes ; elles nous font connaître quelques-uns des compatriotes avec lesquels le chanoine était en relation et qui partageaient son culte pour les lettres.

L'abbé Folard naquit à Avignon d'une famille de

savants, vers l'an 1770. Son frère aîné, Charles Folard, surnommé le chevalier, embrassa la carrière des armes. Il servit en France sous le duc de Vendôme, dont il fut aide de camp, et se distingua dans plusieurs batailles ; il alla au secours de l'île de Malte assiégée par les Turcs, et passa ensuite au service de Charles XII, roi de Suède, qui le destinait à commander une descente projetée en Ecosse, lorsque la mort de ce prince l'obligea à rentrer en France.

Rendu à la vie privée, il consacra ses loisirs à composer plusieurs traités sur l'art militaire. Son principal ouvrage fut un commentaire en six volumes sur Polybe, qui eut plusieurs éditions, et le fit surnommer le *Végèce français*.

Son second frère, plus jeune, Melchior Folard, après avoir achevé ses études au collège des jésuites à Avignon, entra dans la compagnie, et après son noviciat, professa avec succès les humanités et la rhétorique au collège de Lyon. Il fut reçu membre de l'Académie des Belles-lettres et des Sciences de cette ville. Il avait un goût très prononcé pour le genre dramatique, et il composa pour les représentations du collège plusieurs tragédies, dont deux, Œdipe et Thémistocle, ont été imprimées. Le chanoine de Nimes ne l'épargne pas dans sa mordante critique ; il oublie un peu trop les ménagements que l'on doit avoir pour un frère, et il fait retomber sur lui toute la rancune que son cœur de janséniste nourrissait contre les jésuites.

Dom Thuillier, à qui sont adressées la plupart de ces lettres, était un savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur et sous-prieur de son ordre. Ardent janséniste, comme le chanoine Folard, il fut mêlé aux querelles suscitées par le parti, à l'occasion de la Bulle *Unigenitus*, qui condamnait le jansénisme. Plus tard, obéissant à de meilleures inspirations, il se rétracta. fit paraître une édition latine des œuvres d'Origène et prêta son concours au chevalier Folard pour la publication des œuvres de l'historien grec Polybe.

L'abbé Folard fit ses études, comme ses frères, au collège d'Avignon, et c'est là qu'il puisa ce goût pour l'antiquité classique qui se révèle dans sa correspondance.

S'il profita des leçons de ses maîtres, il ne leur en garda

pas une bien longue reconnaissance. Il épousa contre eux toute l'hostilité du parti janséniste qui fomentait, au sein du monde religieux, des divisions si funestes. Il embrassa l'état ecclésiastique, et fut nommé par le roi Louis XIV, le 15 août 1712, à un canonicat vacant de la cathédrale de Nimes.

Parmi les membres qui faisaient partie du chapitre à cette époque, nous remarquons l'abbé Robert, prévôt; Fléchier, neveu du célèbre évêque de ce nom, premier archidiacre ; Begaut, ancien secrétaire de Fléchier, second archidiacre ; les abbés Magne, de Cabrières, de Forton, de Méretz, et trois membres de la famille de Novi. On voit que, dans ce temps, c'était principalement dans les rangs de la noblesse que le chapitre se recrutait.

Le nouveau chanoine paya son droit de cité à Nimes en consacrant sa plume à composer la vie de Claude Guiraud, nimois, philosophe et mathématicien. Elle fut écrite en latin, et nous voyons par là combien cette langue était familière au chanoine Folard, Elle fut dédiée au savant bénédictin Montfaucon, et en voici le titre : *Claudii Guiraldi Nemausensis, philosophi et mathematici vita ad virum ætetis nostræ eruditissimum Berardum Monfœlconem congregationis S. Mauri benedictinum*. Cette vie fut achevée; mais j'ignore si elle a été livrée à l'impression.

Les contemporains de Claude Guiraud vantent les rares connaissances et les qualités personnelles de ce savant. Il était en relations suivies avec Gassendi, Descartes et le père Mersenne, et l'on assure que Descartes avait une si haute idée de sa science qu'il le consultait souvent dans des questions de physique et de mathématiques. On comprend qu'un tel sujet ait tenté la plume du docte chanoine.

L'abbé Folard travailla aussi à la vie d'une autre illustration nimoise, Jean Nicot, secrétaire du roi, ambassadeur en Portugal, et nommé, en récompense de ses services, seigneur de Villemain. On sait que c'est à ce Nimois qu'est due l'introduction en France de la célèbre plante qui, dans la langue de la science a gardé le nom de nicotiane, et qui est devenue de nos jours comme un condiment

nécessaire de la vie chez tous les peuples. « J'achèverai, écrit l'abbé Folard à son frère le chevalier, la vie de Nicot quand Dom Thuillier m'aura envoyé certains mémoires dont j'ai besoin pour l'achever. Priez-le d'avoir la bonté de m'envoyer l'épitaphe de cet homme, il a été enterré à Saint-Paul, et de me faire copier ce qui a été dit de lui dans l'histoire des maîtres des requêtes, livre que personne n'a ici. » Cette vie, comme celle de Claude Guiraud, devait être écrite en latin, qui était encore à cette époque la langue des savants.

Une lettre du 30 septembre 1725, adressée à Dom Thuillier, nous fait connaître que ce religieux lui avait adressé les documents qu'il désirait. « Je vous suis bien obligé, lui écrit-il, des mémoires que vous m'avez envoyés sur Nicot. »

Je ne sais si les souffrances dont se plaint souvent le chanoine dans ses lettres lui ont permis de conduire à bonne fin ce travail.

Or, cet écrivain, à qui la langue latine était si familière, et qui la maniait comme un lettré de la Renaissance, possédait non moins bien — et ce n'est pas peu dire — la langue française et l'écrivait admirablement. Le style de ses lettres est simple, souple et varié ; l'expression est nette et claire, le tour de phrase vif, naturel, plein de grâce et de mouvement.

Nous sera-t-il permis d'ajouter que, par l'ironie qu'il manie avec une rare habileté et qu'il ne ménage pas à ses adversaires, que pour l'esprit de fine raillerie qu'il verse à pleines mains dans ses lettres, surtout lorsqu'il parle des jésuites, il rappelle plus d'une fois les *Provinciales* de Pascal. Il en a ses rancunes contre une ordre célèbre ; il en a aussi parfois la verve et la passion. On voit qu'il appartient à la même école et qu'il en a toutes les préventions.

La première lettre du chanoine Folard adressée à Dom Thuillier, laisse percer sa mauvaise humeur de janséniste à l'endroit de son frère, qu'il accuse d'être passé au camp des Rutules parce qu'il s'est fait jésuite. Mais bientôt l'homme de lettres prend le dessus, et le jugement qu'il

porte sur la traduction de l'historien Polybe par Casaubon nous montre en lui un critique aussi fin que judicieux.

« En louant, dit-il, le travail de Casaubon sur Polybe, je n'ai pas prétendu qu'il ne se fût jamais trompé, mais seulement qu'il avait mieux entendu le texte de son auteur que ceux qui l'ont traduit avant lui; et c'est là, je crois, de quoi vous convenez aussi. Vous voudriez qu'en certains endroits, il n'eût pas affecté comme il a fait de s'éloigner du sens de Perrot. Je voudrais cela et une autre chose encore, c'est qu'il eût voulu imiter la manière de traduire de Perrot. C'était la bonne, et non pas celle qu'il a employée, et qui, tenant un peu trop de la littérale, est cause que sa traduction ne fait point de plaisir à lire. Une bonne traduction doit faire plaisir à lire, être fidèle et ne sentir point la traduction; celle de Casaubon le sent trop ; Polybe y parle grec en latin.

» Je m'étonne que le président du conseil souverain de Trévoux — ceci est une allusion ironique au *Journal de Trévoux*, critique et littéraire, fondé dans cette ville par les jésuites pour combattre l'école philosophique — nous le propose comme un si grand chef-d'œuvre. Du moins ne devait-il pas la mettre au-dessus de celle de Xénophon faite par Lenclave, que Casaubon regardait comme ce qui s'était fait de plus achevé en fait de traduction. Mais il a son garant, et ce garant est feu M. l'évêque d'Avranches. Ce savant homme, dans son livre *de Optimo genere interpretandi,* va jusqu'à dire, au sujet de la traduction de Casaubon, que son excellence fait douter si c'est Casaubon qui a traduit Polybe ou Polybe qui a traduit Casaubon, c'est-à-dire qu'on ne sait plus le quel des deux textes est l'original, le grec de Polybe, on le latin de Casaubon. N'en riez-vous pas, mon révérend Père ? Mais il faut aussi que le public soit averti qu'il en faut rire. Vous l'en avertirez sans doute dans votre préface ou dans quelque note ; car apparemment vons ne craignez pas la colère du vice-président et les foudres de son tribunal. »

Dans la lettre suivante, il se plaint que le pays où il se trouve n'est pas habité par des hommes, parce qu'il n'y rencontre point de coreligionnaire qui partage ses

idées jansénistes. Il n'en trouve point parmi les bénédictins de Saint Baudile. « Le supérieur du couvent, dit-il, est un honnête homme qui a bien étudié, mais que son grand âge a presque mis hors de ce monde; l'inférieur, honnête homme aussi, mais qui n'est pas initié dans nos mystéres.»

« Le seul homme qui s'y trouve, ajoute-t-il, est mon médecin. Je lui ai montré l'endroit de votre lettre où vous le grondez. Ça été un bonheur que vous ne vous soyez pas souvenu de ces vers de Philémon. — *Le Médecin,* comédie :

» Parmi les médecins, pas un, si tu regardes bien, ne souhaite que ses amis jouissent d'une bonne santé ; pas plus que le soldat ne désire que son pays soit à l'abri d'une attaque.

Οὔτε γὰρ ιατρος.......

» De l'humeur dont vous étiez vous n'auriez pas manqué de les citer; mais vous auriez fait tort à M. Baux qui voudrait véritablement me guérir, et qui me guérirait infailliblement, ce qu'il assure, si je voulais lui obéir. Vous me demanderez à quoi il tient que je ne veuille pas. Lui obéiriez-vous, mon cher Père ? Le remède qu'il me propose est de renoncer à l'étude, et de me mettre dans le train de vie de nos autres confrères. Quelque dure que soit l'ordonnance, je viens d'être si maltraité dans cette dernière attaque, que je ne sais si je ne l'exécuterai pas. J'ai pris un an pour me résoudre ; cependant, je me suis remis à mes lectures, et me voici maintenant avec un des grands amis de saint Jean Chrysostome, je veux dire Aristophane, qui me fait passer très agréablement le temps, et qui vous le ferait passer plus agréablement à vous, parce que vous l'entendriez mieux que moi.

» Mais vous devez avoir renoncé à ces sortes de lecture après la tasche que l'on vous a donnée. Quelle terrible tasche, mon cher Père ! En vous la donnant, on a consulté vos forces , mais assurément on n'a pas consulté votre goût. Je crois qu'il n'est guère d'ouvrages à quoi vous ne travaillassiez plus volontiers qu'à la continuation de celui du Père Mabillon, quand ce ne serait que pour ne pas être

obligé de lire tant de mauvais écrivains de vieilles chroniques..... Quels Tite-Lives ! cependant, le croiriez-vous ? moi qui vous parle aussi de ces bonnes gens-là, j'en fais mes délices et j'en lis tout autant qu'il m'en tombe entre les mains. Leur simplicité, les détails où ils descendent, leurs bagatelles, leurs sornettes et quelque fois même leurs barbarismes me charment. »

Il raconte qu'il a fait transporter dans son jardin une pierre sépulcrale trouvée dans une vigne. Je regrette qu'il n'ait point reproduit dans sa lettre l'inscription de cette pierre qu'il envoie au père Montfaucon.

Dans sa troisième lettre, l'abbé Folard se plaint toujours de sa mauvaise santé et espère trouver un peu de soulagement dans un changement de résidence : « Pour ce qui est de ma santé, je ne suis pas à beaucoup près hors d'affaire. Mais mon mal est maintenant supportable. M. Baux m'ordonne de changer d'air, et de renoncer à l'étude. Je n'exécuterai pas sans doute le dernier article de l'ordonnance. J'ai trop longtemps étudié pour pouvoir le faire.

Jo altro far non posso, ne saprei,
E forse, se sapessi, non vorrei.

» Mais je songe à exécuter le premier, et je suis après à chercher où je pourrais aller. Avignon ne me convient point du tout ; c'est un séjour trop triste dans la conjoncture présente : Aubais me convient encore moins ; il n'y a que des arbres et des livres en ce pays-là. On ne converse point avec les arbres ; il faudrait être toujours avec les livres, et je ne m'en trouverais pas bien. Je veux étudier ; mais je ne veux pas trop étudier. Je crois que je me déterminerai pour Villeneuve, où il y a des hommes, et des hommes tels que je puis les souhaiter. Car vous savez qu'il y a une grande communauté de Bénédictins au fort Saint-André. J'espère que le Révérend Père secrétaire aura la bonté de me recommander à eux. Ce Révérend Père m'a fait l'honneur de venir me voir, et nous avons lié amitié. C'est un très honnête homme. Je le croyais bien vieux sur la foi de sa tête blanche et de ses rides, et il est plus jeune que moi, quoiqu'il ait quelques bonnes

années de plus que moi et que je n'aie encore ni rides, ni cheveux blancs. Mais, dit le poète grec :

La vieillesse des lions est plus vigoureuse que la jeunesse des faons.

Γῆρας λεοντων........

» Je prévoyais que le Père Daniel ne la ferait pas longue. Vous avez raison de dire que les Jésuites ont perdu en lui un vaillant écrivain. Mais le Tournemine, le Catrou, et l'humble Baffier conviendront-ils de cela ?

» Je vous dois, ajoute-t-il, un compliment de condoléance sur la mort de votre ami, M. Dacier. Il meurt endetté envers le public à qui il avait promis la seconde partie de *Plutarque*. Mais bien des gens le tiendront quitte de sa promesse, car le nombre est grand de ceux qui ne sont pas contents de cette traduction des hommes illustres. Pour moi, j'en suis très content, et toutefois je veux dire que j'aime encore mieux celle du bon Amyot. M. Dacier n'a pas sans doute gâté *Plutarque* ; mais il ne l'a pas embelli, et c'est ce qu'Amyot a su faire. *Plutarque* a perdu toute sa dureté entre ses mains, dureté qu'il a conservée tout entière entre celles de M. Dacier. »

A propos de cette mort, il fait un grand éloge de M[me] Dacier, qui a traduit *Homère* et *Térence*. « Je mets, dit-il, cette femme au-dessus de nos traducteurs français. Personne n'entreprendra-t-il sa vie ? Je me sens une si grande envie de l'entreprendre que je m'en acquitterais mieux qu'un plus habile que moi. Mais on ne tire pas l'histoire de sa tête, comme les autres choses : il faut des mémoires, et d'où en avoir ici ? »

Il raconte dans sa quatrième lettre l'histoire d'un médecin de Nimes, dont il a découvert le rare mérite jusqu'alors ignoré de lui-même et des autres. « Il a été, dit-il, quinze ans à se croire un sot et un ignorant, et le public a été autant de temps à le croire ce qu'il se croyait lui-même ; car son erreur lui donnait une timidité que l'on prenait pour bêtise. M. d'Aubais — le marquis d'Aubais—fut le premier à s'apercevoir qu'il n'était rien moins que ce qu'il paraissait ; je m'en aperçus après lui, et j'entrepris de le guérir, c'est-à-dire de lui persuader qu'il

avait de l'esprit et de l'habileté. Il ne me fut pas trop aisé d'en venir à bout. J'en vins à bout pourtant. Alors il quitta sa timidité ; il osa parler, il osa écrire ; enfin il a si bien fait qu'on le regarde maintenant comme un des plus habiles médecins de la province. » C'est M. Baux, qui sera désormais son médecin.

Parmi les personnes qui font partie de la société de notre chanoine, nous remarquons un mathématicien dont il loue la science « Notre ami, M. Daudé, écrit-il à son frère, est de retour du Gevaudan depuis près d'un mois. Il est revenu de ce pays-là avec beaucoup d'algèbre et de géométrie dans la tête. Ce sont là des acquisitions qu'il a faites dans sa solitude, et pour être devenu plus savant, il n'en est pas plus fier. Il vous salue, ainsi que Messieurs l'abbé Fléchier et Baux, Je les ai tous les jours chez moi, où nous nous amusons à raisonner physique et à bâtir des hypothèses près du feu. Vous voyez par là que vous n'êtes pas le seul à philosopher. Mais au lieu que nous ne le faisons, nous, que par jeu, vous le faites, vous, aussi sérieusement que le feu père Malebranche. »

Cet algébriste distingué était aussi homme de lettres, et sa correspondance nous révèle un véritable érudit. Voici une lettre qu'il adressait, le 7 septembre 1723, au chevalier Folard, et qui accuse un esprit cultivé ; elle fait partie du recueil des lettres du chanoine :

« Quoique je ne reçoive point de vos lettres, mon cher chevalier, je me suis engagé à vous écrire : tant d'honnêtetés que vous m'avez procurées de la part des hommes illustres que vous avez le bonheur de voir tous les jours, m'obligent à vous prier de leur en témoigner ma reconnaissance. Je suis encore obligé de vous la témoigner pour un écrit que M. l'abbé m'a fait voir, où j'ai lu non seulement d'excellentes réflexions mais où j'ai vu encore du bon style qui me fait voir combien vous avez profité dans la conversation de dom Montfaucon et de dom Thuillier. Vous voyez que je veux parler de votre dissertation sur la conduite des Romains.

» Je vois que vous ne vous laissez pas entraîner au torrent des opinions, et que, sans manquer de rendre justice

aux héros de l'antiquité, vous remarquez leurs fautes de telle sorte qu'elles peuvent servir de leçon dans le gouvernement civil et militaire. Je suis persuadé que Saint-Evremont aurait embrassé vos idées ; il ne m'a pas paru que les siennes fussent entièrement opposées aux vôtres. Mais il aurait dû avouer que vous avez vu bien des choses qui lui avaient échappé, bien des choses neuves, quelques-unes qui ont été déjà dites et auxquelles vous avez donné un nouveau tour. Je ne m'étonne pás, après cela, que vous ayez la présomption dont parle dom Thuillier, et même l'indocilité dont il vous accuse : vous devez être comme ces enfants drus qui, fortifiés d'un excellent lait, ont l'audace de battre leurs nourrices.......

» Ce pays-ci fournit peu de nouvelles qui puissent vous intéresser. Les choses y vont leur train ordinaire. La foire de Beaucaire nous a fourni quelques exemplaires du supplément du *Dictionnaire critique* de Bayle. Je l'ai parcouru ; c'est le même soleil, mais sur son couchant. Il y a de fort bonnes chosss ; mais le plus souvent elles ne sont que croquées. J'ai soutenu à M. le chanoine que vous avez un peu les allures de ce philosophe dans votre manière d'écrire, disons plus, dans votre tour d'esprit. Il aimait à s'affranchir des idées communes, il faisait bien des écarts, il parlait avec beaucoup de feu et d'abondance. Vous voyez qu'il est aisé de faire le parallèle, et vous voyez encore qu'Euclide et le P. Lamy, avec leurs problèmes, ne m'enchaînent pas si fort que je ne songe à vous et fort sincèrement. »

Le chanoine Folard, du fond de sa province, se tient au courant de toutes les publications nouvelles et communique à dom Thuillier le jugement qu'en habile critique, il porte sur elles : « Vous ne m'avez rien dit, lui écrit-il, de la traduction du *Traité de la nature des Dieux*, par M. l'abbé d'Olivet. Je l'ai lue cet été ; c'est certainement du beau français, du plus beau même, de celui d'Ablancourt et de Pélisson. Toutefois, cet ouvrage ne m'a pas fait revenir de l'opinion où j'étais que Cicéron n'était pas fait pour être traduit. J'ai bien ri, au reste, de certaines corrections que j'ai trouvées dans le texte original. C'est une chose

étonnante que la hardiesse de notre siècle. On ne sait presque point le latin : la manière dont on écrit dans cette langue en fait foi. Et non seulement on ose se mêler de corriger tel texte, mais comme si l'on était plus habile que les Manuce, les Le Fèvre, on ose toucher où ils n'ont pas osé toucher, et réformer leurs meilleures corrections. Si cela doit continuer, nos descendants sont à plaindre : peu à peu les vieilles éditions périront ; il ne restera plus que celles des Catrou et autres *défigureurs* d'anciens. Et nos descendants n'auront plus d'anciens. »

Les États s'ouvrirent le 14 janvier 1723 à Nimes, et le chanoine Folard signale cet évènement à son frère le capitaine : « Nos seigneurs les députés, dit-il, arrivent à la file, et Nimes commence à prendre un petit air de bonne ville. On attend aujourd'hui cinq ou six évêques et les petits maîtres de Montpellier, et demain arriveront les puissances et les gens du roy, et avec eux les Guillemin et les Mandajor, qui sont deux beaux esprits, à la suite des États. Le Mandajor est leur poète, et il y a dans son soulier, — pour parler grec en français — sinon le pied d'un grand poète, du moins celui d'un poète bien fécond.

» Nos États ont été peu de chose, dit-il dans une lettre du 1er mars. On s'attendait à de grandes réjouissances, à l'occasion du sacre et de la majorité. Tout s'est réduit à un *Te Deum* qui a été chanté à la cathédrale, et à une mauvaise harangue latine qui s'est faite au collège. Les évêques sont déjà tous partis ; il n'en reste que cinq ou six de quinze qu'ils étaient. Ceux qui ne sont pas venus sont Alby, Montauban, Mende, Viviers, Montpellier et Aleth. Ce dernier est malade, et sa maladie est la même que la mienne, les vapeurs qu'il a gagnées comme moi avec les livres. Les vapeurs sont l'apanage des gens de notre caste, je veux dire des gens d'étude. Qui d'entre nous ne les a pas, ou ne les a pas eues, les aura ; car il faut payer le plaisir d'étudier. »

Chose étonnante ! Le chanoine Folard, qui parle souvent dans ses lettres des trois Fléchier, membres du Chapitre de Nimes et parents du célèbre évêque que l'Église de Nimes venait de perdre, et qui entretenait avec eux des rapports

affectueux, ne prononce jamais dans sa correspondance le nom de l'illustre prélat. Il y avait cependant à peine deux ans que Fléchier était mort, lorsqu'il fut lui-même pourvu d'un canonicat à la cathédrale. La ville et le clergé gardaient le deuil de cette grande perte, et néanmoins ce nom ne vient jamais sous sa plume ; et lui qui loue tous ceux qui dans Nimes et dans les environs cultivent les lettres, il n'a pas même un souvenir pour le grand écrivain et l'orateur si admiré qui a jeté tant d'éclat sur le siège de Nimes.

Peut-être l'amitié qu'il avait pour les trois chanoines Fléchier n'a pas eu d'autre origine que l'admiration qu'il avait pour leur illustre parent, et nous pouvons y reconnaître un hommage indirect rendu au grand évêque de Nimes.

Les vapeurs dont il souffre et dont il se plaint si souvent dans ses lettres continuent à lui faire la guerre. « Me voici aux mains avec un ennemi bien difficile à mettre à la raison. Je ne sais si quelque accès que j'allai prendre au mois de novembre irrita mon mal; mais jamais je n'eus les vapeurs si cruelles. Elles m'ont crontraint de quitter Nimes et de venir en ce pays — Avignon — où l'air natal m'a fait quelque bien. Les palpitations s'en sont allées ; j'ai commencé à manger, et enfin, enfin, le sommeil m'est un peu revenu. Je passerais très agréablement le temps, si j'osais m'appliquer. Car j'ai trouvé de très belles choses dans la bibliothèque de M. le marquis de Caumont, et entre autres, le Pline du père Hardouin et le supplément du R. P. Montfaucon. Mais il faut dormir, et pour cela obéir à M. Baux et à son confrère d'ici M. Gasteldi, qui m'ont défendu sur toutes choses d'étudier. Je suis donc Tantale au milieu de l'abondance. Comptez, mon Père, que Tantale souffre. Pour se consoler, il bouquina — car cela ne lui est pas défendu, — et j'ai déjà dans ma chambre un assez gros tas de livres, tas qui par malheur ne peut guère grossir. Ce pays est très pauvre en livres. Les gens d'au delà de la mer, les descendants des Pictes y sont venus et y ont moissonné pendant dix ans. Allez glaner après de tels moissonneurs.

Quoique ses vapeurs dont-il se plaint l'obligent à recourir aux médecins, il ne leur épargne pas cependant les traits de la critique la plus piquante, quand ils lui en fournissaient l'occasion. « Il n'y a que trois quarts d'heure, écrit-il à dom Thuillier, que j'étais à l'agonie. Il y avait deux médecins dans ma chambre qui parlaient l'un d'émétique, l'autre de gouttes d'Angleterre. Le premier disait : il faut le vider ; l'autre disait, non, il faut lui donner un confortatif. Tandis qu'ils étaient à se disputer, il est venu une petite sueur, et en un instant je me suis assez bien trouvé pour n'avoir besoin ni de médecin, ni de remède ; ils ont pris du chocolat, et ils s'en sont allés, et moi je me suis levé et je me suis mis à vous écrire. »

Si ce trait rappelle un peu Molière, voici une lettre qu'on dirait empruntée aux *Provinciales*. Elle est adressée au marquis d'Aubais.

« Aubais, lui écrit-il, est bon pour M. de Rozel, ou tels autres qui n'y vont que pour étudier. Mais il n'est pas bon pour les jésuites. Ils y laissent leur embonpoint dans votre bibliothèque. Notre professeur — son frère le jésuite — est revenu de ce pays maigre à faire peur. Il est vrai que ce qu'il a perdu d'un côté il l'a gagné de l'autre, puisqu'il a abjuré la poésie. Est-ce vous qui l'avez converti ? Ses confrères vous en sauront mauvais gré, car ils ont besoin à Lyon d'un faiseur de tragédies. Pour moi qui me mets peu en peine des besoins de ses confrères, je vous en suis bien obligé. Il y avait longtemps que je souffrais de le voir lutter contre la nature qui lui a donné entièrement le génie poétique, mais qui ne lui a pas donné la veine poétique au degré qu'il faudrait pour être un grand poète. Il imagine et il pense comme Corneille et Racine, et il fait des vers, non comme qui les fait mal, mais comme qui ne les fait pas excellemment.....

« Vous seriez trop scandalisé d'apprendre quelles sont maintenant nos lectures. Je suis la vraie image du rat des champs, j'entends de celui d'Horace. M. de Caveirac, qui passe la plus grande partie de ses journées dans ma bibliothèque, est avec mes Tite-Live, mes Suétone, mes Virgile, pendant que je suis avec dona Maria de Zayas et

Gil-Blas de Santillane. Oh! vous ne me pardonnerez pas surtout quand vous saurez — car je veux vous faire ma confession jusqu'au bout — que non seulement je lis de pareilles choses, mais que je les lis avec plaisir. Quand nous nous porterons mieux nous changerons de nourriture.

Je reviens au professeur, — son frère professeur au collége des Jésuites de Lyon, — dont il faut que je vous raconte un trait, et, je vous prie, riez d'avance, car la chose en vaut la peine. Vous savez la belle habitude où il est de prendre le bien des autres, et de leur laisser le sien par inadvertance, et vous n'avez pas oublié ce qu'il fit, il y a cinq ans, quand il vous emporta un certain manuscrit, et qu'il vous laissa à sa place la harangue qu'il devait faire à Lyon, à l'ouverture des classes. Il vient de faire pis en partant d'ici, et c'est hier qu'il en partit. Il y avait au collège avec lui un autre jésuite étranger qui s'en va prêcher l'avent et le carême à Toulouse. Le Père professeur prit le porte-manteau du père prédicateur, lui laissa le sien et partit. Qui fut étonné? ce fut le bon Père quand il s'aperçut de l'échange. Ne sachant pas quel chemin le père professeur avait pris, il courut chez moi pour s'en informer. Je ne vis jamais d'homme plus alarmé ; figurez-vous l'état d'un pauvre prédicateur qui s'en va prêcher à l'Ouest, et qui voit ses sermons s'enfuir vers le Nord. Nous fîmes courir sur-le-champ après le père professeur, que l'on trouva à Lafoux, dînant tranquillement. « Vous avez emporté le porte manteau du Père un tel, lui dit l'exprès : — moi, dit le père professeur, je n'ai que le mien : — vous les avez tous deux, dit l'exprès, car voilà le vôtre que je vous porte, et celui du Père, il faut qu'il soit derrière une chaise ; grande surprise et grand scandale, point de porte-manteau : il n'avait garde d'y être puisqu'il était chez moi. Le professeur, qui était venu monter en chaire, l'y avait fait porter, l'avait mis dans une chambre, puis il l'avait oublié en déjeunant et était parti sans porte-manteau. Ici vous allez dire : et deux ; dites et trente, car je sais bien vingt-huit autres traits de lui de cette espèce. »

On voit, par cette lettre, que la plume satirique et la verve railleuse du chanoine n'épargnent pas son frère qui a le tort impardonnable d'être Jésuite.

La grande préoccupation du docte chanoine était de faire l'acquisition de livres rares et précieux. «Mes petites richesses, écrit-il au marquis de Caumont, à Avignon, vont toujours en augmentant. Il s'est vendu ici une bibliothèque de deux ou trois mille volumes, dont il en a passé cinq ou six cents dans mon cabinet. Ce sont tous vieux bouquins. Mais c'est ce que je cherche et ce qu'il me faut. Je ne me charge pas beaucoup de livres nouveaux, moins encore de livres français d'un autre genre. Je prends vos livres de physique, d'histoire et de critique ecclésiastique, surtout ceux de ces deux dernières facultés qui vienneut de la bonne boutique ; Vous savez où elle est». Le vieux janséniste fait allusion dans ces derniers mots aux ouvrages de sa secte et de ses coreligionnaires qui étaient l'objet de ses préférences et qui devaient occuper une place d'honneur dans sa bibliothèque.

» Quant aux autres, ajoute-t-il, j'ai nos bons anciens, depuis Amyot jusqu'à Bouhours, et cela me suffit. Ce n'est pas avec dessein d'apprendre le langage du XVIIIe siècle. Je veux être de celui de Vaugelas, de Dablancourt, de Pélisson, puisqu'il est permis encore d'en être. Plût à Dieu qu'il fût permis d'être de celui d'Amyot et de la Noüe. Ne doutez point que je ne parlasse très volontiers comme ces honnêtes gens-là. Depuis eux notre langue n'a fait que perdre. On l'a voulu passer par le filtre pour la purifier, et dans le filtre elle a laissé une grande partie de ce qu'elle avait de bon, un tiers de ses meilleures expressions et presque toutes ses liaisons. C'est ce qui fait qu'elle est si difficile à manier. Avec la langue d'Amyot et le goût du siècle passé, je crois que nous parviendrions à égaler les Grecs et les Latins. »

C'est la même sévérité, je puis dire la même antipathie contre notre langue qu'il manifeste dans une de ses lettres à dom Thuillier : « J'écris en latin, dit-il, parce que je m'accommode beaucoup mieux de cette langue que de la nôtre, que je n'aime du tout point. On a beau dire, ce n'est pas une bonne langue. Balzac, qui l'entendait et qui la parlait si bien n'en était point content, et lui préférait l'italienne et l'espagnole. S'il avait été languedocien,

je m'assure qu'il lui aurait préféré notre patois, qui méritait beaucoup mieux de devenir la langue dominante du royaume. »

Je crois que la mauvaise humeur du chanoine n'aurait plus de bornes s'il voyait les formes tourmentées, les couleurs fausses et les néologismes dont la littérature moderne a surchargé notre langue, et lui a ainsi enlevé les allures simples, vives et franches d'autrefois.

Sa réputation de lettré s'était répandue au loin et lui attirait de précieux témoignages d'estime et d'admiration. Les savants qui passaient par Nimes venaient le saluer, et dom Veissette, le célèbre auteur de l'*Histoire du Languedoc*, s'arrêta chez lui et le charma par sa simplicité autant que par sa science. Le Père Montfaucon et plusieurs autres doctes bénédictins étaient en correspondance avec lui, et sa grande érudition le faisait rechercher de tous ceux qui se livraient à la culture des lettres.

Les infirmités dont-il se plaint si souvent dans ses lettres l'obligèrent à résigner, en 1736, son titre de chanoine. La dernière lettre de ce recueil est datée du 24 janvier 1789.

L'Académie de Nimes ne tenait plus ses séances à l'époque où l'abbé Folard était membre du chapitre de Nimes. Il aurait été certes bien digne d'en faire partie par sa remarquable connaissance des auteurs de l'antiquité grecque et latine et par son talent d'écrivain, et il aurait pu figurer avec honneur à côté des membres les plus célèbres de la docte compagnie.

Mais on peut dire qu'avec les amis choisis qu'il réunissait chez lui pour discourir des choses de l'esprit, il faisait revivre l'Académie de Nimes et en rappelait la science. Si, au point de vue de l'orthodoxie, le chanoine janséniste n'était pas en complète conformité de doctrine avec ses confrères du chapitre de Nimes, il leur faisait honneur du moins par sa rare érudition et par son amour pour les lettres.

LA VIE DE NOS ANCÊTRES

D'APRÈS LEURS LIVRES DE RAISON

OU

LES NIMOIS

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVII[e] SIÈCLE

d'après des documents inédits

PAR

M. le docteur Albert PUECH,

membre-résidant.

Avec cette troisième partie, nous nous proposons de clore les emprunts faits au *Livre de raison* de Borrelly, et partant nous allons le suivre du 1[er] octobre 1683, date où nous nous sommes arrêté, au 4 octobre 1717, date où la plume tombe des mains du notaire. Cette période, qui embrasse trente-quatre années, a été féconde en événements ; mais si la plupart trouvent un écho dans ce précieux répertoire, tous n'y sont pas traités avec le même luxe de détails.

Ces inégalités, comme les lacunes que l'on constate, s'expliquent par les accidents inhérents à la condition humaine. Rien n'est épargné à celui auquel il est accordé de longs jours. Le vide se fait peu à peu autour de lui. La mort lui ravit, avec les amis de la jeunesse, les êtres adorés qui, de par la nature, semblent devoir lui survivre. Enfin, avec les années, les maladies, les infirmités se succèdent et changent en fardeau la tâche la plus légère.

Notre notaire a subi la loi commune; mais, il faut dire à sa louange, qu'il s'est raidi contre les coups répétés du sort, et s'il a délaissé la plume dans ses grandes afflictions, il a su la reprendre quand il a eu ressaisi ses esprits.

Sédition des huguenots du Vivarois.

Le vendredy 1 octobre 1683, Mgr le duc de Noailles vint coucher à l'Évêché et en partit le lendemain matin pour aller tenir les États à Montpellier. Il devoit venir plustot mais il a esté retenu ; car les huguenots se sont soulevés dans le Vivarois et les Boutières. Les malheureux ont pris les armes, disant qu'ils vouloient le presche aux lieux où il a été interdit et qu'ils se moquoient des ordres de Sa Majesté. Ils estoient si fort mutinés et ils le sont encores qu'il ne s'est tenu de guère qu'il n'y eut un soulevement général dans tout ce pays. Enfin Mgr le duc de Noailles étant resté quelques jours à Tournon et leur ayant fait dire qu'il y avoit amnistie de ce qu'ils avoient pris les armes depuis le mois de juillet dernier et commis mille maux (amnistie de septembre dernier donnée à Fontainebleau) ils ne l'auroient pas voulu accepter sous les conditions qui y estoient contenues, disant qu'ils la vouloient entière, sans réserves et sans exception d'aucuns (1).

Cela fit que les troupes, commandées par Mr de St Rech, maréchal de camp ez armées du Roy et lieutenant des gardes du corps de S. M., qui avoient battu dans le Dauphiné les rebelles de la Religion, attaquèrent les révoltés qui

(1) A partir de cette page, on a cru pouvoir s'interdire de donner la copie exacte du manuscrit, et se conformant à un usage généralement suivi, on a corrigé l'orthographe des mots pour les habiller à la moderne. Pour rendre plus facile la compréhension de ces divers extraits, on a également coupé les phrases qui présentaient une longueur démesurée. Enfin, pour abréger sa tâche de copiste, on n'a laissé subsister du texte que ce qui a paru avoir quelque intérêt.

Grâce à ces divers changements et en particulier à la suppression des redondances qui sentent par trop le style notarié, le manuscrit gagne en netteté et en clarté, se lit avec moins de fatigue et plus de plaisir. Sans doute Borrelly ne raconte pas tout ce que dit l'historien Ménard, mais il y a lieu de remarquer qu'il le rectifie et le complète en certains endroits. Parfois même il donne de précieux et judicieux détails qu'on chercherait vainement ailleurs. Pour ne pas sortir des limites qu'il s'est imposées, l'éditeur n'a pas cru devoir signaler tous les passages curieux ; il se borne à cette remarque préliminaire, espérant que le lecteur éclairé en fera son profit.

s'etoient réfugiés dans le pays des Boutières. Ce fut un horrible carnage. Les dragons escaladoient ces montagnes comme des démons et pendoient aux arbres tous ceux qu'ils attrapoient. A ce qu'on rapporte, les ministres de ce pays là seront étouffés ; il y en a qui ont esté condamnés par Mr d'Aguesseau, intendant, qui est actuellement à Tournon avec nos messieurs du présidial à estre roués tout vifs ; entre autrès le nommé Aumel qui fut pris avec un nommé Augier qui s'est converti. En considération de cet acte, le Roy a fait grace à ce dernier.

Les troupes logent chez les habitants de la R. P. R. : elles ruynent entièrement ce pays là ; car elles font contribuer et bailler des sommes immenses. Il est vray que ceux qui se font catholiques sont déchargés de cette contribution : aussi y a-t-il des conversions en grand nombre, mesmes des communautés entières. Il n'y a pas de missions qui en amènent autant que les dragons.

Sécheresse.

xv octobre. — Depuis un an règne une telle sécheresse que l'eau manque dans la plupart des puits ; ceux qui en ont refusent d'en donner : jusques la mesmes qu'on m'en a apporté du *Puits Couchoux* qui est au plus haut du Faubourg des Prêcheurs (1). Tout le monde sans exception a fait creuser son puits. A deux reprises, j'ai été constraint d'aller faire faire lessive au lieu de Saint-Bonnet. A la *Fontaine*, à la réserve du milieu, elle ne couloit et n'alloit point ; toutes les autres fontaines estoient taries. Pendant le cours de cette année, il y a eu quelque peu de pluye mais si peu que rien. Depuis le XIe du présent, il pleut en telle façon que ce jourd'hui XVIe mon puits a commencé à donner de l'eau : pendant deux mois et demi je n'en avois pas eu et n'ai pu réussir à le faire creuser, quoique je l'ai entrepris trois diverses fois, à cause que le fonds est un rocher vif. J'ai offert jusqu'à quatre livres le pan quarré ;

(1) A raison des manufactures qui y avaient été établies, des nombreuses maisons qui y avaient été construites, on appelait ce quartier *la ville neuve*.

mais malgré cela, les ouvriers, qui y sont descendus, en sont remontés une heure après, disant ne pouvoir rien faire. Pour l'autre puits, qui est dans la cheminée de ma cuisine, il y a eu toujours de l'eau, mais toute trouble.

Entrée des Dragons.

Le vendredy XXIX octobre, vers les cinq heures du matin, trois cents dragons entrèrent dans Nismes, ayant marché toute la nuit et venant d'Anduze, où le rendez vous avoit été donné. C'étoit un détachement de quinze maistres par compagnie. Les Cévennes sont toutes remplies de troupes; Saint-Hippolyte a pris les armes et autres lieux. Les troupes ruinent entièrement ce pays là, les religionnaires surtout; car c'est pour eux que les troupes ont été envoyées : il n'y a pas un village qui n'y contribue : l'un y est pour cinquante livres par jour, l'autre pour trois cents, et d'autres pour plus ou moins.

Doncques ces dragons furent icy très bon matin (1) afin de prendre Peyrol et Icard ministres qui avoient trop parlé et mal agi, mais ils n'ont pas réussi. Icard (2), sur des nouvelles qu'il eut, s'étoit sauvé à Genève depuis cinq ou six jours et Peyrol se cacha dans la ville (3) et ne put être trouvé. Il avoit été avisé par des espions partis d'Anduze.

(1) L'exactitude de ce renseignement est confirmée par le passage cité à la page 24 de l'*Introduction*.

(2) Charles Icard était né à Saint-Hippolyte, de David, bourgeois, et d'Anne Lafont. Il était ministre à Nimes depuis peu, lorsqu'il épousa, le 29 janvier 1671 (Privat, fol. 48) Isabeau, fille de Paul Raspal D. M. et de Suzanne de Saliens. En vue de ce mariage, le père du futur lui donne six mille livres.

Icard mourut à l'étranger ; mais son fils César, rentré en France, fut en vertu d'une ordonnance de l'intendant, remis en possession des biens de sa mère (28 mars 1707). En 1710, il vend une propriété. (Montfaucon 1710, f. 39).

(3) Il se cacha dans la maison du chanoine Rozel qui se fit un devoir de charité de le sauver. Ce ministre, qui avait remplacé J. Roure, était natif de Montpellier. Il avait épousé Marie Latour et en eut Isabeau qu'il baptisa le 25 décembre 1681. Cette fille eut pour parrain Jean-Scipion Peyrol, avocat de Montpellier et pour marraine Isabeau Latour représentée par Jeanne Bordarier, épouse du parrain (M. Charles Sagnier).

Pendant leur séjour, les dragons gardèrent la porte de la Couronne : toutes les autres étoient fermées. Ils faisoient des détachements de quinze ou vingt maistres et alloient à St-Gilles, Aimargues et autres lieux pour prendre les ministres qui étoient coupables.

Le jour de la Toussaint et les deux jours suivants, on désarma les habitants tant catholiques que de la religion. On avoit publié une ordonnance de Mgr le duc de Noailles condamnant en l'amende de 300 livres et aux galères, ceux qui ne rendroient pas les armes. Pour avoir plustôt fait, les dragons s'étoient divisés en plusieurs bandes commandées par un officier et accompagnées par quelques conseillers de la maison de ville. Quoique ce désarmement ait été fait en conscience et qu'on ait chargé d'armes, onze charrettes qui furent conduites à la citadelle de Montpellier et qu'on eût visité mesmes les couvents et les monastères, beaucoup d'armes et surtout les plus belles sont restées parce que la plupart ont été cachées.

Les dragons partirent le IV novembre et s'en retournèrent aux Cévennes chacun dans son quartier. Ils emportèrent 9.000 livres des huguenots aux dépens desquels ils avoient séjourné (1).

Décès de ma femme.

Le samedy XX novembre, à cinq heures et demie précises du matin, à ma montre et à l'horloge de la ville avec lequel elle convenoit trés bien, ma femme a rendu son

(1) Le 8 décembre 1683, J. Charrier, syndic des habitants de la R. P. R. en conséquence des délibérations prises dans les assemblées de la direction et consistoire, assisté de Mercier, Baudan sr de Cabanes, Baudan sr de Fontanilles et Richard, baille à Michel Saussines « la levée de la somme de 7.126 livres contenue dans un despartement fait par les habitants de la religion de Nismes sur eux mesmes pour les frais et despance du logement des dragons par ordre de Mgr le duc de Noailles, lequel despartement et régallement a esté authorizé par M. le Président de Rochemore, commissaire subdélégué par M. l'intendant, le six du courant. » Les fonds seront remis au fur et à mesure de l'exaction entre les mains de Paul Mercier, receveur nommé à cet effet. L'exacteur aura un sou par livre (André Haond, notaire, 1683, f. 486).

âme à Dieu. Elle étoit alitée depuis deux mois et mourut à ce que l'on croit d'une *phtisie*; mais elle étoit malade depuis plus d'un an. C'étoit une bonne âme; elle se confessoit et communioit tous les samedis; aussi vit-elle sa dernière heure venir avec joie. Tous les religieux qui venoient la visiter étoient ravis d'une telle constance. Elle étoit agée de 45 ans 10 mois 5 jours.

Elle fut enterrée dans la *vieille église* au tombeau où sont Louis, Marie et Joseph, mes enfants. La cérémonie fut très belle. Tous les messieurs du Chapitre y étoient avec le bedeau, massier, croix d'argent et la musique. Il y avoit beaucoup de monde (1).

Je ne mets point en note les frais de cette longue maladie parce que je ne veux pas qu'ils soient connus. Les habits de deuil pour moi et toute la famille ont cousté 120 livres.

1684

Le dimanche II janvier on a chanté à vêpres le *Te Deum* pour la naissance de Mgr le Duc d'Anjou, second fils du Dauphin. Il est né le XIX décembre dernier. Ainsi notre grand Roi, qui n'a que quarante sept ans, [il est de l'année 1636], a un fils et deux petits-fils; ce qui affermit bien la couronne. C'est une grande joye pour tout le Royaume.

V février. Depuis un mois, le froid est tellement rude que l'on tremble pour les oliviers. Il a neigé à trois reprises; il est tombé du verglas, et nuit et jour il gèle à pierre fendre. Cela fait que tout le monde souffre et surtout les pauvres (2).

(1) V. la note XXV relative aux *frais funéraires*.

(2) Fondée vers 1667, par quelques magistrats et ecclésiastiques, l'institution du *Mont-de-Piété* se trouva bientôt arrêtée dans ses bonnes intentions par la multiplicité des demandes et le contre-coup des évènements politiques. Elle avait beau prêter sur gages de petites sommes, elle rentrait rarement dans ses avances; aussi eut-elle vite épuisé les fonds que la charité lui avait fournis. Lors de la liquidation qui eut lieu le 2 mars 1688, par suite de la mort du caissier Geoffroy Icard, la caisse était à sec et le capital se trouvait représenté par une masse de gages et de petites obligations. Parmi ces dernieres, il s'en trouvait une qui remontait à l'année même de la fondation. (*Arch. de l'Hôtel-Dieu*, registre in-fol° contenant l'historique de l'Hôpital général.)

Le xxv. Thomas, frère utérin de mes neveux Borrelly, est allé rejoindre son père, lieutenant de cavalerie au régiment de S[t] Valery, se trouvant présentement à S[t] Omer en Flandre. Il s'est mis dans une recrue du capitaine Nouy, fils du receveur des tailles, qui va de ce côté.

Le ii mars, ma fille, femme de Pierre Seguret notaire, s'est accouchée d'un fils. Il fut baptisé deux jours après. Je l'ai tenu avec D[elle] Gabrielle Coste, mère de mon gendre. Il est le mort le vii.

Armée de Catalogne.

Il est à noter que depuis le commencement de février, il passe quantité de troupes qui vont en Catalogne et même dans la Navarre. On estime qu'il a passé jusqu'à 23,000 hommes. Il y a grande apparence de guerre. On fait compte que notre grand Roi a plus de trois cens mille hommes sur pied, sans comprendre les garnisons. Les dragons qui estoient, aux Cévennes, logés chez les huguenots, ont passé les 4, 5, 6 et 7 mars ; ils vont en Flandre. Ils ont été remplacés par le régiment de cavalerie de Crillon et de Villeneuve ; c'est dire que le Roy veut mettre fin à cette religion.

Jubilé universel.

Le dimanche xii mars, à l'issue des vepres s'est faite à la Cathédrale l'ouverture du jubilé universel concedé par le pape Innocent XI, pour implorer les secours du ciel contre les Turcs. On commença par une procession à laquelle assistèrent tous les ordres religieux et corps de la ville et ensuite on donna la benediction. Au lieu de durer quinze jours comme en d'autres lieux, ce jubilé durera un mois, afin que la mission, envoyée par le Roy aux Cévennes, soit en état de donner plus de fruits. Pour cela, M[gr] l'Evéque a partagé la ville en deux depuis la Porte de la Couronne passant sous l'arc de la Trésorerie et puits de la Grand-Table jusqu'à celle des Precheurs : ceux qui sont dans la partie à main droite en allant à la porte des Precheurs, gagneront le jubilé dans l'une des semaines de la première quinzaine en jeunant les mercredy, vendredy et samedy, en visitant une ou plusieurs églises, à la dévo-

tion des ames, marquées dans les imprimés que Mgr a fait mettre aux portes des églises, en faisant quelque aumosne, se confessant et communiant à la fin de la semaine, et priant Dieu pour l'union et concorde entre les princes chrétiens et autres prières marquées dans un petit livre qui coûte un sou chez le libraire. Le jubilé finira le dimanche de *Quasimodo*.

Cette mission, composée de quatorze à quinze prestres, a pour chef Mr Charles-Benigne HERVÉ, conseiller du Roy, aumosnier de Mgr le duc d'Orléans, abbé de St Vaulry en Limoges ; elle est logée à l'évêché dans une grande chambre où ont été dressés plusieurs lits. Tous les jours, on fait un sermon à quatre heures du matin pour les gens de travail et de service, précédé et suivi d'une messe. Après la grand'messe, le prédicateur ordinaire du carême fait son sermon. A une heure de l'apres-midi, on fait une doctrine et vers les cinq heures il y a sermon de l'abbé Hervé, suivi de la benediction. La benediction se donne chaque jour, non seulement à la cathédrale mais encore à l'église qui est de tour. Chez les pères Recolets, on fait des retraites de quatre jours entiers : ceux qui veulent y aller se font inscrire et n'en sortent qu'à neuf heures du soir pour aller se coucher. Il y a un hôte qui fournit le diner et la collation à tant par tête. Pendant ces retraites, personne ne parle, sauf le directeur qui dit des prières et des méditations. On fait de même pour les femmes et filles, dans l'église du premier monastère de Ste Ursule.

Toute la ville est en dévotion. Au puits de la Grand-Table, les missionnaires prêchent la controverse : on a choisi cette place à cause des grands fenestrages (*sic*) qu'il y a.

XXVII may. Mon neveu Antoine, fils de Claude mon frère, brigadier dans la compagnie des cravates de M. Des Ports d'Arênes, est parti. Il est cantonné à Valence en Dauphiné jusqu'à nouvel ordre.

XIV juin. Mon fils Charles a été mis en possession d'une des places de la chapelle de nostre Dame de Piété de la ville de Sauve, vacante par le décès de Me Nicolas Godier, vicaire de St Jean de Roques.

xxiv dudit. *Te Deum* pour la prise du Luxembourg ; cette place, que tout le monde croyoit imprenable, a capitulé apres vingt-cinq jours de tranchée. Dans ce mois ou à la fin de mai, la ville de Gênes a été châtiée pour les secours qu'elle avoit donnés aux Espagnols. L'armée navale, commandée par M. le marquis Seignelay et l'amiral Duquesne, y lança dix mille bombes. Tous ses grands palais de marbre, celui du doge et du sénat et quantité d'eglises ont été brulés. Il en a été de même du port franc ou estoit le trésor, en telle manière que cette ville, en grande partie batie de marbre, étoit en feu. Les troupes firent une descente et chassèrent les espagnols et n'eût été qu'elles furent obligées de se rembarquer, à cause que la mer se faisoit haute, cette ville eut été entièrement embrasée. Nos galiotes, qui bombardoient la ville, étoient hors de la portée du canon. L'action dura cinq jours et le pillage a été si grand que cela a esté la chose la plus désolante du monde.

vii juillet. Achat de blé à raison de 21 l. la salmée appréciée par MM^rs les consuls qui ont fait ouvrir les greniers parce que personne ne vouloit en vendre. Les brouillards ont gâté la récolte qui s'annonçoit très bonne (1).

Le dimanche xvi du dit, MM^rs Darvieu, Pallier et Jonquet, aumoniers de Mgr, m'invitèrent à diner au nouveau palais épiscopal. Nous dinâmes dans le membre bas qui doit servir de cuisine, car il reste bien des choses à faire.

Le xx septembre le régiment de la Fère est arrivé : il va à St Hippolite et aux Cévennes.

Au commencement d'octobre, il a été publié et enregistré en la cour présidiale, une déclaration de Sa Majesté portant qu'aucun de la R. P. R. ne pourra être expert ni arbitre.

(1) Cette circonstance aggrava la situation déjà facheuse des commerçants et rendit fréquentes les faillites et banqueroutes. C'est la remarque que fait l'avocat du Roi, Simon Nouy, en demandant, en septembre 1681, l'apposition des scellés sur les meubles d'un marchand qui s'est absenté. (*Arch. du Palais, Inventaires*, Liasse xx.)

Refuge.

Le IX dudit, à quatre heures du matin, les filles du refuge qui étoient pour un cependant (1) à la maison où souloit être le couvent des Carmes joignant le Palais et tout contre la plateforme, ont été changées, avec toute sureté, à la maison qui a été acquise de M[gr] l'Evéque, laquelle étoit attenante au palais épiscopal de la Place Belle-croix. Cette maison, érigée en refuge, respond à la rue de M. de la Baulme C[r] ou rue des *Cardinaux* : elle n'a point de vue sur cette rue et les fenêtres qui étoient du côté de l'Evêché ont été bouchées. Ainsi, elles sont cloistrées comme il faut.

Passage du maréchal de Bellefon.

Le jeudy XII dudit, M. le maréchal de Bellefon, qui commandoit l'armée de Catalogne, est passé en cette ville, n'ayant fait que collation au *Luxembourg* et visité les Arènes et la Maison-Carrée qu'il a trouvée fort belle, et ensuite il est parti pour la cour où il se rend avec grande diligence. Il n'a pas été heureux en cette campagne et quoiqu'il eût sous ses ordres de belles et bonnes troupes — huit mille fantassins et quatre mille chevaux — il n'a eu que des revers. Nous avons vu toute cette infanterie et cavalerie passer en cette ville et voilà pourquoi je puis dire que cette armée a quasi tout péri. Quoiqu'elle fit merveille, elle fut battue devant Girone à plate couture. Elle avoit chassé les espagnols du Pont-Major où ils s'étoient retranchés avec des canons, ayant mis des arbres dans la riviére pour empêcher que la cavalerie ne la passât à la nage. Devant Girone, la maladie a emporté une foule de françois et la plupart des chevaux ont péri. Quelques jours plus tard, ces troupes ont repassé par la ville, pour aller prendre leur quartier d'hiver en Provence. Les bataillons, formés de seize compagnies de 50 hommes chaque, sont réduits à quatre cents hommes et encore ils sont mal mis, blessés ou malades pour la plupart.

On dit qu'il y a tréve signée pour vingt ans entre le Roy, celui d'Espagne et l'Empereur..... Elle a été

(1) Synonyme de *en attendant*.

publiée le xxvii dudit, sans aucune cérémonie ni feu de joie.

Il a été publié et enregistré deux déclarations du Roi portant : l'une, que les seigneurs de la R. P. R. qui ne remontent pas en ligne directe avant l'Édit de Nantes, ne pourront avoir presche chez eux ; l'autre, que tous les pauvres malades de la R. devront se faire soigner aux hôpitaux catholiques.

Le vii novembre, pour un soupé donné à plusieurs amis, dépensé 5 livres, 8 s., 6 d.

Le xxiv décembre, payé 10 livres à Mr Coupy, directeur du domaine, pour une perruque qu'il m'a achetée à Montpellier. Mr l'abbé de Chambonas, 3e archidiacre, en revenant des Estats où il entre tous les ans pour Mgr l'eveque son oncle, m'a apporté une fort belle perruque. Il me l'a donnée en considération des affaires que je fais assez souvent pour lui.

1685

En conséquence d'un arrest du Conseil, l'intendant d'Aguesseau, avec messieurs du presidial, ont jugé, en dernier ressort, quantité d'affaires de ce diocèse concernant la démolition des temples surtout du costé des Cévennes. Par suite de ces jugements, rendus à la fin de février, il ne reste quasi aucun temple. Plusieurs ministres se sont faits catholiques ; ils ont de bonnes pensions ainsi que quantité d'autres personnes.

Au commencement de mars, il y a eu nouvelles annonçant la mort du roi d'Angleterre d'une apoplexie. Néammoins il a eu le temps de se faire catholique, de se confesser et de recevoir le saint Viatique. La reine son épouse, qui est fort dévote, a opéré cette conversion : a défaut d'enfants. c'est son frère, le duc d'York, qui a été proclamé roi sous le nom de Jacques II....

Le x avril, Salomon Got m'a apporté de Lyon douze culières et douze fourchettes etain cornalié *(sic)* en forme d'argent qui ont couté 4 liv. 14 s.

Le xvii avril payé à la femme de *Lentredeux* hôte 45 sous pour une croustade d'agneau à la sauce douce, pour

l'aprétage d'un chapon, de trois perdrix, d'un bizet et d'un lapin.

J'ai omis de mettre dans son rang que les VI et VII mars dernier, les religieux de la Chaise-Dieu, ordre de St Benoit, autres fois prieurs de St-Bauzile-les-Nimes, ont acquis de Mgr l'Eveque sa maison ou palais épiscopal de la Place Bellecroix.

Cette acquisition a été faite des deniers de M. de Lyonne ci-devant prieur et de ceux de M. Pin à présent prieur dudit St Bauzille, car par arrest du Conseil ils ont été condamnés à bastir une maison aux dits religieux. Ils vouloient la faire construire à St Bauzille même, mais on ne l'a pas jugé à propos, car l'éloignement l'eut rendue incommode aux religieux et aux habitans (1).

Députation faite par la république de Gênes.

En mai, le Doge de Gênes est arrivé à Paris, accompagné de quatre sénateurs et de quantité de gentilshommes pour faire soumission et présenter excuses au Roy. Il fit un grand discours, teste nue, le Roy estant assis et le Doge debout. Le Roy le fit couvrir peu après qu'il eut parlé. J'ay veu la harangue qu'il fit en son langage ; elle a esté depuis imprimée en françois. Il parle au nom de la république avec profonde soumission ; il demande au Roy sa protection et sa bienveillance et lui témoigne la grande estime et vénération que la republique a pour Sa Majesté. Et pour qu'à l'avenir on ne dit point que le Doge avoit cessé de l'être au moment de son départ et que l'on ne voulut faire passer cela pour une fable dans les siècles à venir, le Roy a exigé que la république ecrivit à son chef pendant son sejour à Paris et qu'à son retour à Gênes il continua durant quelques années ses fonctions.

Le Doge a fait présent au Roy d'une chaise de cristal de roche, garnie d'or, de deux bassins, d'une aiguière, de

(1) Dom Laurens Pinot, qui prit possession de l'ancien évêché en qualité de desservant le prieuré de St Bauzille, y mourut le mercredi 4 août 1698, à la suite d'une maladie qui avait duré quatre mois. Il y avait tout d'abord résidé avec Dom Landemare, dont il est parlé à la page 169.

deux quentines (1) et de six chandeliers pour la table le tout en or; d'un manteau royal greslé (*sic*) de perles, travaillé à Messine, d'un sceptre et d'une couronne d'or garnie de perles et diamants, de deux espées greslées de pierreries, de douze caisses de confitures et de douze caisses de flambeaux et chandelles de cire blanche.

Le I aout j'ai arrenté trois chambres au premier et un grenier de ma maison au prix de 55 livres à M. Brissot. maistre d'hotel de M[gr] de Nismes.

Le XIII septembre M[r] l'intendant est parti de cette ville où il a séjourné huit à dix jours. Pendant ce temps, il a jugé, avec Messieurs du présidial, les affaires concernant l'exercice de ceux de la Religion et a ordonné la démolition de trente-deux temples parmi lesquels ceux d'Allez, Anduze, Sauve, Calvisson, Aulas, Cardet, etc. Il n'en reste pas six dans tout le diocèse : pour celuy de cette ville, ils ne peuvent en connoistre ; il faut que le procés s'en fasse par la voie ordinaire et que la sentence soit confirmée par arrest du parlement. M. Henri d'Aguesseau quitte son intendance et va a Paris; c'est tout ce qu'il souhaitoit parce qu'il déteste les embarras et aime à vivre tranquille. Il y a long temps qu'il a sollicité et fait solliciter le Roy pour être tiré de sa charge. M[r] de Basville, intendant du Poitou, est nommé à sa place; c'est, dit-on, un homme d'expédition. Il doit venir des troupes pour fouler les religionnaires (2).

(1) La quentine ou *cantine* était une petite caisse divisée en compartiments qui servait à transporter des flacons ou bouteilles de vin. Elle est signalée fréquemment dans les inventaires de cette époque.

(2) Les derniers actes du consistoire sont : du 31 juillet, l'exaction de l'impôt confiée à Guillaume Bourguet et à Michel Saussines; du 25 août, un emprunt de 1,200 livres, autorisé par l'intendant, et du même jour la remise de cette somme à MM. Gaspard de Calvière, seigneur de Saint-Cosme, et Charles Restaurand, avocat, députés à la cour, pour obtenir la continuation de l'exercice de la religion (Haond, 1865, f. 296, 323 et 324). Les membres du conseil de direction sont, avec les ministres et les députés, Claude d'Albenas, ancien viguier, Henri de Mirman, seigneur de Vestric, Michel Guiraud et Antoine Rouvière, avocats, J. Charrier, procureur, Claude Combes, marchand. Ce dernier avait épousé Catherine Cheiron, sœur du ministre.

Le xi du dudit fut publié à l'audience de la cour présidiale — jour auquel l'ouverture du palais se fit après quasy deux mois de vacation — dix-huit déclarations contre ceux de la religion qui sont entre autres qu'à l'avenir aucun avocat, médecin, ne pourra estre receu s'il est de la R. P. R., que ceux de ladite ne pourront sortir de la sénéchaussée pour aller entendre le presche, qu'ils ne pourront être libraires, etc., etc.

Fermeture du temple.

Le dimanche xxiii du dudit, M. de Montanègre est arrivé pendant les vêpres et après être descendu à l'évêché, est allé prendre la bénédiction. Vers les quatre heures, j'ay vu des allées et des venues de certaines gens qui me donnèrent à connoistre qu'il y avoit quelque chose de nouveau, surtout après avoir vu entrer M. Cheiron ministre et Me Claude d'Albenas, ancien viguier. Peu de temps après, seroit sorti de l'éveché M. François Annibal de Rochemore, president, juge mage, en robe, précedé d'un huissier, et suivi de Me Nouy, avocat du Roy, des consuls en chaperon et d'un grand nombre de personnes. Peu après venoit M. de Montanegre (1) en chaise, entouré de ses gardes et suivi de quantité de gens parmi lesquels les sieurs Cheiron et d'Albenas. Tout ce monde se seroit rendu au temple de ceux de la religion dont les trois portes étoient gardées par des dragons. Le sceau du Roy auroit été apposé sur les portes et sur le cabinet qui répondoit dans le temple.

J'avois omis de dire que ledit seigneur de Montanegre avoit envoyé quérir les sieurs Cheiron et d'Albenas pour leur signifier la volonté du Roy et leur faire connoistre

(1) Jean-Baptiste d'Hure, marquis de Montanègre, était lieutenant-général du Languedoc. Il avait épousé Isabeau Calvière de Lauga de Boucoiran, et mourut à Villeneuve-lez-Avignon le 7 février 1789. Il avait acheté sa charge de Frédéric Schomberg, époux de Suzanne d'Aumale, en avait été pourvu le 1er octobre 1677, et en avait acquitté le prix, soit 310,000 livres, le 23 décembre 1580. Suivant l'usage, il avait force créanciers, et peu après, pour se libérer, il dut vendre sa charge.

l'arrest du conseil portant interdiction du temple. Tout ce monde ne revint qu'à la nuit, car il étoit huit heures quand je les vis arriver de la porte de ma maison. Cela s'est passé fort doucement; car, depuis quelque temps, la plupart des religionnaires ont débagagé et s'en sont allés de côté et d'autre.

Entrée de Mgr le duc de Noailles.

Il entra le XXVI septembre, environ les quatre heures après midi ; il avoit couché à Beaucaire et alla loger à l'évêché. Il est venu pour la tenue des Etats, convoqués à Montpellier, qui se doivent ouvrir dans un mois ; il est arrivé à l'avance, par ordre exprès du Roy, pour donner la derniere main a cette grande œuvre et mettre fin à la religion prétendue réformée. Dieu nous en fasse la grace. Toutes les affaires sont entièrement perdues ; rien ne se fait ; tout le pays est ruiné.

Le duc de Noailles a fait appeller le ministre Cheiron et les plus apparens du Consistoire, et les a entretenus en particulier. De jour en jour, on attend huit mille hommes de troupes.

Première entrée de l'intendant de Basville.

Le lundi I octobre, Mr de Basville, fils de Mr de Lamoignon, premier président au parlement de Paris, est arrivé sur les quatre heures de l'après-midi et, à l'exemple de ses devanciers, feu de Bezons et M. d'Aguesseau, il est allé loger chez M. Nouy receveur du diocèse à la rue de l'Arc de St Estienne. Il arrive du Poitou où il a fait des merveilles ; car il y a converti tous les huguenots.

Quelques heures avant sa venue, il a été publié une ordonnance portant que les catholiques qui ont acheté ou récelé quelque chose des religionnaires, doivent aller le déclarer dans les vingt-quatre heures, à peine de mille livres d'amende et de garnison dans leur maison. Il se trouve en effet des religionnaires qui, prévenus du mouvement des troupes, ont depuis douze à quinze jours, vidé leurs maisons, et laissé à des catholiques leurs amis, quantité de meubles. On fait compte qu'il est sorti de la ville plus de quatre mille ames et en particulier des femmes et

des filles. La plupart sont réfugiés à des villages catholiques qui sont d'ici à Avignon ; d'autres sont à Orange ; mais on croit que ces fuites ne serviront de rien.

Retour de Mgr le duc de Noailles.

Le lendemain II octobre, le lieutenant general est arrivé sur les deux heures de l'après midi ; il a diné à l'évêché mais il logera chez Mr le président de Rochemore, à la maison appartenant à sa femme, madame de la Rouvière, proche les Jésuites. Pendant ce jour, cinq cents personnes se sont converties à l'évêché. J'en ai fait le compte, parce que je suis presque continuellement à l'évêché, comme ayant l'honneur d'être aimé de l'évêque, recevant tous les actes et y étant regardé comme de la maison.

Pendant ce jour, il est arrivé quantité de troupes, venant de Montauban où tous les huguenots se sont convertis. Ceux du Béarn, du Rouergue, ceux de cette province, depuis Toulouse jusqu'ici, à droite et à gauche, ont fait de même dans le courant du mois de septembre. Montpellier, Lunel, Sommières et toute la Vaunage se sont convertis quasi tous à la fois par des délibérations que j'ai reçues. Quoique l'on dise, il y a du miracle et ouvrage de Dieu. Les portes de la ville sont fermées à la réserve de la Couronne, des Precheurs et de la Magdeleine, que gardent les dragons.

Abjuration générale.

Le mercredi III dudit, comme on ne pouvoit survenir à faire fere abjuration aux huguenots, à cause de la grande foule, Mgr le duc de Noailles et les autres personnes trouvèrent bon qu'on reçut les religionnaires en général. Par ordre de Mgr le duc, on fit crier par tous les carrefours qu'ils eussent à se rendre ce jour-là à la Cathédrale, pour abjurer et recevoir l'absolution. A cet effet, chacun dut venir prendre une marque, consistant en un petit carré de carte, au milieu duquel se trouvoit le cachet de Mgr Seguier (1) ; c'étoit à fin de savoir ceux qui y étoient allés.

(1) Ce détail est confirmé par plusieurs inventaires, par exemple, on lit au n° 43 d'un inventaire fait en 1686 « carte empreinte des armoiries de

Mgr le duc avec ses gardes, M. l'intendant, M. le lieutenant du Roy, Messieurs du presidial, les consuls et grands officiers de guerre assistoient à la cérémonie. Mgr l'eveque monta en chaire, et après un discours sur cette action, leur fit faire abjuration et pour cela leur fit lever la main pour le serment. Il leur donna ensuite l'absolution — pour lors on lui mit la mitre en teste, car auparavant il n'avoit que le bonnet. On ne sortit de l'église qu'à midi et demi. Comme beaucoup n'avoient pas levé la main, il fut arresté que chacun en particulier feroit son abjuration ou dix ou douze à la fois comme ils se présenteroient. En conséquence, on envoya par toutes les églises où ils etaient receus de la maniere acostumée de leur faire fere une nouvelle abjuration et de leur délivrer une nouvelle marque portant certificat de leurs réceptions. On va de maison en maison et ceux qui ne montrent pas la marque ou qui sont absents ont des garnisons chez eux. Mgr le duc a accordé vingt jours aux absents : passé ce délai, ils seront condamnés aux galères pour la vie et auront leurs biens vendus et confisqués au profit du Roy.

Sur le soir, entre nuit et jour, M. Elie Cheiron et M. Pierre Paulhan, fils de feu Me Antoine Paulhan, notaire, ministres depuis longtemps, se rendirent en chaise chez M. le Duc et abjurèrent entre les mains de Mgr l'Evêque. Je les vis partir et j'ai vu leur abjuration par eux signée dans le registre qui se trouve à l'évêché. Les religionnaires sont enragés de la conversion de leurs ministres : s'ils pouvoient, ils les mettroient en pièces. Ils disent qu'ils ont été trompés par eux, que ce sont des maudits, des misérables, de les avoir ainsi abusés.

Les bancs du temple ont été sortis et portés par les soldats à l'hôpital. Quant au temple, vu les grandes pluies

Mgr de Nismes contenant la réception à la religion catholique de demoiselle Gabrielle de Pascal, du 25 octobre 1685, avec le certificat comme elle a este ouïe en confession »; au n° 44 « certificat de la confession de Denis Pascal bourgeois, signé Castillon, pretre doctrinaire du 23 mars 1686. »

qui règnent, il n'a pas pu etre abattu, et en attendant, il sert de place d'armes aux soldats.

Le lendemain, IV du dit, le duc est parti pour Uzès, où tous se sont convertis, à la réserve de quelques opiniâtres qui ont garnison chez eux.

Le mardi, IX du dit, le duc est parti à cheval pour Alais; on croit même qu'il ira jusqu'à Mende. Il est allé dîner chez M. de Calvière, à Boucoiran.

Le XIX du dit, après avoir visité Alais, Anduze, Saint-Hippolyte, le Vigan, Meyrueis, et bien d'autres endroits des Cévennes, le Duc est arrivé, avec deux compagnies de dragons rouges. Tout le pays s'est fait catholique. Nous avons en ville le régiment d'infanterie nommé La Fère, et quatre compagnies d'Allemands du régiment de Fustemberg, fortes chacune de cent hommes.

Le lundi XXII, le duc est retourné à Montpellier, où les Estats doivent se tenir. L'ouverture en aura lieu le XXV courant. Avant son départ et par son ordre, il a été publié par tous les carrefours que les enfants au-dessous de quatorze ans, les servantes et domestiques doivent se faire catholiques à peine aux pères et mères et aux maistres, de la garnison, quatre jours après ladite publication.

Le dimanche IV novembre, Mr Causse, second archidiacre, a dit la première messe à la chapelle du couvent des Carmes.

Les Estats ont accordé à Sa Majesté 2.200.000 livres, soit 300.000 livres de moins que l'année précédente.

Passage du cardinal Millini.

Le samedi XVII dudit, Mr le cardinal Millini, qui a été nonce du Pape en Espagne pendant dix ans, et qui s'en revient à Rome, a logé à l'évêché. Il a grand train, est âgé d'environ quarante-cinq ans et est fort aimé du Pape. Le duc de Noailles, Mr le cardinal Bonzy, archevêque de Narbonne, l'ont traité avec magnificence. Partout il est receu comme un roy et il y a lieu de croire qu'il se louera de la France. Les troupes se mirent sous les armes lors de son arrivée et on fit garde à la porte de l'évêché où il étoit logé. Il visita les Arènes, la Maison Carrée, le Temple de Diane

et une foule d'autres endroits. Il ne parle que très peu françois et a un trucheman.

Le dimanche II décembre, par ordre du duc de Noailles, les nouveaux convertis ont été conduits à la messe par les soldats du régiment de la Fère, qui les fesoient tenir à genoux. C'est ce que j'ai vu ce matin. Le Roi l'a voulu ainsi, parce que ces gens-là, depuis leur conversion, vivent comme des athées et sans religion. De grandes précautions sont nécessaires, pour les mettre dans le devoir.

Le XXVIII, payé à mon neveu Borrelly, marchand droguiste, 42 sous 6 deniers pour quatre livres *tourron* à cinq sous la livre ; 4 livres *nougat* à quatre sous la livre, et une demi-livre biscuits à raison de treize sous la livre. C'étoit pour fêter la Noël.

La recette totale de l'année est de 935 livres 12 s. et la depense se monte à 782 livres 12 s. 7 d. en y comprenant 144 livres pour la viande de boucherie, poissonerie et autres qui est à raison de 8 sous par jour et par conséquent 4 sous par repas en moyenne. Les années précédentes j'arrivois à 5 sous par repas parce que j'avois chez moi le fils Peyronnet de St Bonnet qui étoit une personne de plus et nécessitoit un peu plus de viande. Quant au cuisage du pain, chandelles, lessives et autres choses, il arrive tout au plus à cent livres. Mon profit se réduit à 152 livres 19 s. 5 d. Avec cela, on ne peut laisser de grands biens à ses enfants. On s'estime néammoins heureux de gagner sa vie, tant la misère est grande, tant les affaires sont perdues. C'est une pitié ; plus on va, plus le monde se rend misérable. Dieu y mette sa bénédiction.

1686

Le mardi I janvier les consuls ont été installés en la forme ordinaire. Ce sont MMrs Elie *Cheiron* (1), cy-devant

(1) Il etait petit fils de Pierre Cheyron qui fut grenetier du grenier à sel de Nimes de 1592 a 1607 et fils d'Antoine et de Catherine Vergne. Il fut tour à tour pasteur à Barjac (1657) à Bagnols (1660) et à Nimes (9 mai 1663). Il épousa Judith Berbiguier, testa le 9 septembre 1675 (Privat f. 745) et mourut le 28 juillet 1698 à l'âge de soixante ans passés. A défaut d'enfant, il fit héritier le fils ainé de sa sœur, Jean Combes.

ministre et enfant de la villé très fameux — il a été fait par lettre de cachet et a été pour cela reçu avocat — Jean *Teissonniére* mon voisin — il a été fait à la recommandation de Mgr le duc de Noailles. On remplit néammoins à son égard les formalités acostumées, ayant fait prendre pommeau aux quatre qui s'assoient à la seconde échelle, ayant dit aux trois autres que le dit sieur Teissonniere auroit le bon, mais qu'il falloit en user ainsi pour maintenir les priviléges de la ville — enfin les deux derniers, Balthazar *Vigier*, mon beau frère, et Guillaume *Bonnet*, ménager, furent faits en la forme ordinaire.

Les nouveaux convertis mal intentionnés, dont le nombre est très grand, sont enragés de voir pour premier consul un ancien ministre et pour second consul un nouveau converti. Le Roy a ses raisons pour que la chose ait été ainsy faite. Quoique la communion ne fut d'obligation pour eux qu'à la fête de Pâques prochaine, Cheiron et Teissonnière se sont confessés samedi dernier et ont communié dimanche à la grande messe. Ils ont bien voulu faire cette grande action volontairement.

Le régiment de la Fère est toujours en ville pour tenir les nouveaux convertis, car il y a seulement quelques familles, qui remplissent leurs devoirs. Les autres sont des diables, n'allant ni à la messe ni aux sermons. Nous verrons bien des corps jetés à la voirie. Le Roy veut qu'on agisse ainsi et que le procès soit fait à la mémoire de ceux qui mourront sans avoir appellé les curés et sans s'être confessés ; il veut que dans tout le royaume les nouveaux convertis se confessent et communient à Paques. On nous dit que dans la ville ceux qui meurent sont enterrés secrètement dans les crottes ou dans les champs (1).

(1) Cette déclaration, qui frappait surtout les héritiers, semble avoir été rarement appliquée ; elle est du moins pendant cinq ans restée à l'état de lettre morte. En effet, tandis qu'on trouve dans les registres curiaux la mention d'individus, morts sans avoir reçu les sacrements, c'est seulement à partir de 1691, qu'on constate l'exécution d'une partie des mesures édictées contre les *relaps*. De cette époque à 1700 inclusivement, soit pendant une période de dix années, il a été relevé vingt cas dans

Depuis plus d'un mois, nous avons seize missionnaires qui prêchent fort bien ; ce sont des prêtres séculiers, tous du côté de France. Ils donnent, à la cathédrale, trois sermons par jour, mais jusqu'à présent ils n'ont pas obtenu grands résultats. L'opiniâtreté de ces malheureux leur coûtera cher. Les pauvres anciens catholiques souffrent également de cet état de choses. Le pays est tout entier ruiné ; le négoce et toutes les affaires ont complètement cessé. La misère est si grande que l'on ne scait de quoi devenir.

Depuis environ un mois, M[r] le marquis de la Trousse est arrivé ; il réside à Montpellier, et commande toutes les troupes de la province, à la place de M[gr] le duc de Noailles.

Dimanche xxvii dudit j'ai donné à souper au cabaret à cinq de mes amis et ai payé à Nicolas 3 liv. 14 sous.

Le iv février, par tous les carrefours de la ville, il a été publié une ordonnance de M[r] de la Trousse par laquelle, à peine de garnison, les nouveaux convertis doivent remettre, à M[r] le chevalier de la Fère commandant le régiment qui est en garnison, tous les livres concernant leur ancienne religion (1).

Création de vicaires perpétuels.

Le viii mars il a été publié et enregistré en la cour présidiale deux déclarations (2) données le xxix janvier por-

lesquels le refus du prêtre a motivé l'apposition des scellés et l'inventaire des meubles. (*Archives du Palais* LL. Div. 11 liass., 23-4-5-6-7-8.)

Le résultat des recherches de M. Charles Sagnier (*Quelques condamnations de relaps à Nîmes* 1699-1703. Paris, 1878, in-8° de 20 pages) vient également à l'appui de ce qui précède ; car s'il y avait eu d'autres procédures de ce genre, elles n'eussent pas échappé à ses patientes et consciencieuses investigations.

(1) Cette ordonnance ne fut qu'imparfaitement exécutée, si l'on en juge d'après certains inventaires faits après décès. Nous citerons en particulier celui de François Graverol, qui était dépositaire de tous les livres du ministre Dubourg.

(2) Ces déclarations, qui étaient à l'avantage du bas clergé, ne peuvent qu'être approuvées sans réserve. Voir pour les conséquences qui en résulteront quelques années plus tard, la note xxvi.

tant : l'une que toutes les paroisses auroient un vicaire perpétuel tandis que ci-devant la plupart n'avoient que des curés amovibles ; l'autre que tous ces vicaires auroient trois cents livres pour leur portion congrue et que dans les paroisses où il se trouvera plus de quatre cents communiants, le vicaire sera assisté d'un secondaire. Le Roy le désire ainsi, car maintenant tout le royaume est catholique. Les nouveaux convertis donnent toujours du tracas et, à part quelques-uns, ne font que par force les fonctions de catholiques. Il y a quinze jours, du côté de La Salle, il y a eu un soulèvement ; on est allé dans une métairie prêcher et chanter des psaumes ; un officier et quatre soldats ont été blessés par ces rebelles.

Le xxvii dudit j'ai acheté d'une courtière une cassette laiton, vu le bon marché. Telle est la misère qu'on ne voit par la ville que courtières. Le lendemain, j'ai acheté pour ma fille un habit de petite étoffe de soie, à fond blanc, parsemé de petites fleurs ; il est tout neuf et a du coûter 30 livres au moins ; il a été cédé pour seize livres. Les nouveaux convertis vendent tout.

Le xxx dudit, il a été publié par les tambours du régiment de la Fère défense aux nouveaux convertis de sortir de la ville et ordre à ceux qui sont absents de rentrer, à peine de garnison et de voir leurs maisons rasées.

Le iv avril, les soldats du régiment de la Fère ont abattu la maison de Me Trintignan, (1) chirurgien de cette ville, située à la place du Marché, vis à vis du puits de cette place, et faisant coin à droite à la rue qui va à la porte de la Madeleine. Elle a été abattue parce que lui et sa famille se sont évadés. Nous sommes à même d'en voir d'autres abattues (2) ; car le Roy veut que les nouveaux convertis fassent leurs devoirs. C'est pour cela que depuis longtemps il y a une mission en ville. Un des plus grands prédicateurs de France, le Père Gaillard (3), jésuite, prêche le

(1) V. *Les chirurgiens d'autrefois*. Paris, 1880, p. 121.

(2) C'est le seul exemple qui en ait été relevé.

(3) Honoré-Reynaud de Gaillard, né à Aix le 9 octobre 1641, mort à

carême ; il cherche à les instruire, à les éclairer ; mais ils ont une telle prévention contre la religion romaine que que s'ils pouvoient, ils se feroient *Turcs*.

J'ai acheté de la femme d'un taffetassier trois cannes et demi taffetas bleu rayé pour un jupon à raison de 50 sous la canne, et quatre mouchoirs de filoselle à raison de neuf sous la pièce. La misère est la cause de ce grand bon marché.

Mon cousin Roqueirol m'a vendu une paire de bas de laine, fait au métier, 3 livres 10 sous.

Mai. Il y a nouvelle d'un grand combat dans la vallée de Luzerne où à l'exemple de notre grand Roi, le duc de Savoie a voulu convertir ses sujets. Ils se sont révoltés et ont du être attaqués, d'un côté par les troupes du duc, de l'autre par celles de nostre Roi. Ce peuple battit deux régiments françois et notamment le régiment de *Provence* autrefois *Montpezat*. Le combat dura vingt-quatre heures ; on dit qu'on a passé par le fil de l'épée environ quatre mille hommes, femmes, enfants et qu'on a fait quinze cents prisonniers. Les savoyards se sont rendus et d'après une lettre de M[r] Chabaud s[r] des Isles, major au régiment de Provence (1) dont j'ai ouï la lecture, nos troupes doivent se retirer sous peu de jours.

Exécution du proposant Rey.

Lundi VIII juillet, environ l'heure de six après midi, le nommé Rey (2), fils d'un marchand de cette ville, a été

Paris le 11 juin 1727. Le duc de Saint-Simon a prétendu que le pére Gaillard « n'avait du jésuite que l'habit ». (V. pour plus de détails la *Biographie Didot*, t. XIX, p. 183.)

(1) Jacques Chabaud était fils de Firmin Chabaud, conseiller au présidial et de Tiphène de Forton. Il devint lieutenant-colonel au régiment de Limousin et épousa Diane de Bimar. Il mourut âgé de 66 ans et fut enterré aux capucins le 1[er] septembre 1714.

(2) Fulcrand Rey, dont il s'agit, était le septième enfant de Jean Rey et de Françoise Jugla. Il naquit à Nimes le 13 septembre 1659 et fut baptisé le 26 dudit, par le pasteur J. Roure. Il fut tenu par Fulcrand Maystre et Marie Gibelin. Il avait partant près de vingt-sept ans au moment de l'excéution. (Note fournie par M. Charles Sagnier.)

exécuté au pré de la ville de Beaucaire pour avoir, contre la défense du Roy, prêché en diverses assemblées secrètes qui se faisoient du coté des Cévennes. Avant l'interdiction de la religion, il étoit proposant, c'est à dire dans la voie d'être ministre. Il étoit travesti, bien payé par les assemblées et faisoit cette entreprise depuis assez longtemps. Bien qu'il y eut les ordres les plus rigoureux pour l'attraper, il n'a été pris que parce qu'il a été vendu. Il ne voulut point se convertir quelles remonstrances que des prêtres séculiers et des religieux lui fissent, disant qu'il vouloit rester fidèle à sa religion et qu'il mourroit martyr.

On fait compte que plus de mille nouveaux convertis de cette ville sont allés à Beaucaire pour le voir et ouïr ce qu'il diroit et s'il resteroit constant dans sa religion. Ils en sont revenus disant que c'étoit un grand saint puisqu'il étoit mort martyr.

On avoit fait un grand parc autour de la potence où il y avoit des gens de guerre et, comme il vouloit parler, les tambours couvrirent la voix. L'instruction du procés avoit été faite à Nimes ; mais par ordre de l'Intendant qui se trouvoit à Beaucaire, les conseillers du présidial le jugérent en cette derniere ville. On dit que cela a été fait exprès, afin que les raisonnements de ce malheureux ne pervertissent pas davantage les nouveaux convertis.

Les assemblées secrètes continuent et quoi qu'il y ait ordre aux troupes de tirer dessus et de pendre les assistants sans autre formalité, cela ne les empêche point. Les nouveaux convertis sont plus mauvais et encore plus obstinés qu'ils ne l'étoient au début : cela vient des lettres que font courir les ministres qui se sont retirés aux pays étrangers, et à ce que l'on dit, cela ne seroit pas arrivé si le Roy n'eut pas permis, comme il a fait, aux ministres de son royaume de se retirer où bon leur sembloit.

Les nouveaux convertis ne vont à la messe et au sermon que par force et contrainte. Tous les jours, nous entendons dire que des familles entières sont sorties du royaume, emportant des sommes immenses. Rien ne se fait ; tout le pays est entièrement ruiné, n'y ayant que misère et pauvreté. Encore un peu et nous sommes réduits à la mendi-

cité. On ne rencontre par les rues que des courtières offrant meubles et argenterie.

Tous les biens des fugitifs, le Roy les fait prendre et saisir, mais ces mesures rigoureuses n'empêchent pas la désertion. Depuis quelque temps cependant, les côtes de la mer sont gardées par des soldats. On a jugé certains patrons de barques, et autres qui étoient de connivence avec eux, pour favoriser la sortie des familles. Tous ont été condamnés aux galères pour la vie et à de fortes amendes. Ils avoient gagné à ce trafic là des sommes considérables. Un certains Vincens, natif de Gènes, réfugié et marié à Montpellier depuis plusieurs années, avoit fait une fortune : il possédoit plus de quinze mille livres.

Installation de Mr de Vivet-Montclus.

Le jeudi XVIII juillet Mr Jacques de Vivet de Montcalm, baron de Montclus et de Tresques, ayant cinquante mille livres de rente, acquéreur des offices de M. Annibal François de Rochemore (1), fut installé comme président et juge mage au Palais du présidial. Sur les provisions du Roy, il avoit été reçu au Parlement de Toulouse, ce qui ne lui fut pas mal aisé ; car il y étoit depuis plusieurs années conseiller au Parlement. Il y a lieu de remarquer qu'il n'y demeuroit quasi jamais, mais bien en ce pays à raison de ses affaires et c'est probablement le motif qui lui a fait acquérir ces diverses charges.

Le présidial députa quatre de ses membres qui allèrent prendre M. le président de Vivet Montcalm chez lui (1).

(1) Annibal François de Rochemaure « se trouvant mal dans ses affaires et d'ailleurs ne se plaisant pas dans ses charges », écrit Borrelly, vendit ses offices d'ancien premier et deuxième président, de juge mage, de lieutenant-général et de commissaire des inventaires au prix de 100,000 livres à Jacques de Vivet de Montcalm marquis de Montclus et de Tresques, conseiller au parlement de Toulouse (Charaud, 1686, f. 344). Le dépouillement des registres de ce notaire ne prouve que trop la justesse des informations de Borrelly, car tous les créanciers ne se trouvèrent pas désintéressés par les sommes provenant de cette vente.

(1) Jacques de Vivet de Montcalm, baron de Tresques et de Montclus, était né en 1649 et avait par suite 37 ans. Il était fils de Louis, pré-

Il sortit de sa maison en robe rouge, précédé des huissiers et des archers avec leurs casaques, mousquetons et trompettes, ayant à ses côtés les quatre conseillers et suivi des consuls en chaperon. Venoient ensuite les avocats, tous les procureurs, et ensuite son prédécesseur, Mr de Rochemore, avec quantité de noblesse. C'est dans cet ordre qu'il fut conduit au Palais. Il fut installé en la chambre du conseil, où il fut harangué par Mr Massip, un des avocats du Roy. Il tint ensuite l'audience où il y eut des harangues et des plaidoiries d'avocat.

On le ramena chez lui avec le même cérémonial. Du Palais à sa maison, quatre compagnies du régiment de la Fère étoient sous les armes, avec les officiers en tête. Il traita tout le présidial et ensuite les consuls et autres personnes.

Cette année, la récolte de blé a été très misérable et cela est général.

xv août. En conséquence de la déclaration de Sa Majesté, les louis d'or et pistoles d'Espagne, qui depuis longtemps ne valoient que onze livres, ont commencé à valoir onze livres dix sous pièce.

Le xxvi août, Mgr Jac. Séguier a été entièrement payé de la maison qu'il a vendue au prieur de St Bauzille, maison qui depuis 1636 servoit de palais épiscopal. Il a pris possession de celui qu'il a fait construire sur le sol de l'ancien ; mais comme il y manque portes et fenêtres, il cou-

sident en la Cour des Comptes de Montpellier, et petit-fils de noble Pons de Vivet. Il avait épousé Gabrielle de Tremolet de Bucelly, sœur de Henri, baron de Montpezat, capitaine aux gardes françaises, brigadier ez armées du Roy et lieutenant de Roy en Languedoc. Il en eut : 1° François-Henri, qui lui succéda en ses charges ; 2° Joseph, lieutenant aux gardes françaises : 3° Louis-François, prieur de Saint-Chaptes ; 4° Louise, épouse de M. Jean Rouvière, seigneur de Cernay ; 5° Marie-Anne ; 6° Thérèse, ursuline à Sommières. Il testa le 14 août 1714 (Charaud, f° 412). Il recommande à ses enfants de vivre et mourir dans la foi catholique, « d'être fidèles au Roy, obéissants à ses ordres et de ne commettre aucune action contraire à l'honneur d'un gentilhomme, au nom qu'ils portent et au sang dont ils sont issus. » Il mourut le 25 mai 1715, âgé de 66 ans.

che et mange depuis longtemps aux Récolets à l'appartement que son prédécesseur y avoit fait bâtir.

Le dimanche xxii septembre, *Te Deum* à la cathédrale et feu de joie à l'Esplanade pour la naissance de Mgr le duc de Berry. C'est le troisième fils de Mgr le Dauphin ; il est né, il y a environ un mois.

J'ai acheté de deux courtières. au prix de 30 livres et 12 sous pour le courtage, un grand miroir pour parer une chambre que je me propose de louer à des gens des États, car les États de Languedoc sont convoqués en cette ville pour le xvii octobre.

Le iii octobre, M^r le marquis de la Trousse est parti pour Paris. Depuis quinze jours, il a été remplacé par M^r le marquis de Roze, maréchal de camp, qui fait sa résidence ici. Il loge chez Mr de Mirmand, au derrière de ma maison et a fait mettre un corps de garde dans la petite maison de Mr Nerse, mon voisin. Nous avons six compagnies du régiment de Soissons.

Établissement de l'Hôpital général.

Le dimanche xiii dudit a été faite, à l'issue des vêpres, une procession à laquelle assistoient tous les pauvres de la ville. Les hommes et garçons étoient vêtus de bleu avec bonnet de même, ainsi que les femmes et filles ; ils marchoient deux à deux, en bon ordre. Après leur avoir donné à souper à la basse-cour de l'évêché nouvellement bâti, on alla les enfermer dans l'hôpital général, qui est en attendant où étoit le temple de ceux de la religion. Dans quelque temps, il sera établi au logis de Montpellier, hors et proche la porte de Saint-Antoine.

Cet établissement, fondé par ordre de Sa Majesté, est appelé à subsister. Le R. Père Chaurand, jésuite, en a établi dans beaucoup de villes ; car le roi veut qu'on ne voie pas de pauvres dans les villes et lieux. C'est un grand œuvre (1).

(1) V. aux *Archives de l'Hôtel-Dieu* un registre consacré à cet établissement. Indiquons un acte reçu par Haond (14 septembre 1686, f. iii), dans lequel le Père Honoré Chaurand donne, à un charpentier et à un maçon, réparations à faire au temple de la Calade.

États de Languedoc.

Le mercredi xvi octobre, M. le duc de Noailles est arrivé pour la tenue des États convoqués pour le lendemain. On ne les avoit pas vus dans Nimes depuis l'année 1637, c'est-à-dire depuis quarante-neuf ans : toute la ville est en joie; car on espère que cela lui portera du profit. Le duc habite chez M. le Président, qui a rendu fort logeable l'ancienne maison de M. de la Rouvière, juge des conventions. Il a un si grand train qu'il a fallu percer la maison de M. d'Agulhonet, qui est vis-à-vis l'église des Jésuites, et établir un pont de bois du côté de la rue de la *Monnoye* (1), pour faire communiquer la dite maison à celle de M. le Prévost de la cathédrale, dans laquelle ce seigneur doit coucher pour être plus à couvert du bruit. Il lui faut six grandes cuisines : tous ses gardes, valets de pied, pages et toute sa maison sont d'une très grande propreté.

Mgr le cardinal de Bonzy, archevêque de Narbonne, est logé fort magnifiquement à l'évêché nouvellement construit; M. l'Intendant est chez M. Nouy, receveur; les évêques, qui sont au nombre de quinze à seize, sont dans de belles maisons; les barons de même, et les députés et les envoyés aussi; bref, tout le monde est fort bien logé. La ville s'est piquée de bien faire, parce que Montpellier, qui a eu les États pendant quinze ans consécutifs, l'a descriée, disant que Nismes ne pouvoit pas les recevoir. L'assemblée se tiendra au palais du présidial : il est si bien agencé, paré et commode, qu'on dit que, dans la province, il n'y a pas un lieu plus propre pour cela. On y trouve même une chapelle qui, autrefois, servoit d'église aux Pères Carmes.

Procession des États.

Le dimanche xx octobre, la procession des Etats se fit, mais auparavant Mgr le cardinal dit la messe et Mgr de Bé-

(1) Ce détail prouve que ce qui s'appelle aujourd'hui *rue du Chapitre* portait autrefois le nom de rue de *la Monnoye.*

thune, évêque du Puy, fit la prédication immédiatement après l'évangile. Le chœur de l'église et la nef étoient si bien parés qu'on ne pouvoit voir rien de plus beau. Les évêques et grands vicaires étoient du côté de l'évangile aux sièges des chanoines ; Mgr le duc de Noailles, étoit à la place de M^r le Prevôt de la cathédrale; Mr de Montanegre, lieutenant de Roy, Mr de Lamoignon-Basville, les deux trésoriers de France et les barons étoient du côté de l'épitre aux sièges des chanoines. Les envoyés et députés étoient au parterre sur des bancs bien rangés et couverts de bleu. Les membres du chapitre étoient sur des chaises rangées sous la lampe à peu près du grand autel ; la musique des Etats étoit au *jubé*. Le banc des conseillers touchoit celui des chanoines, afin que ce grand nombre se put mettre commodément. Le banc des consuls étoit contigu avec celui des officiers royaux et des chanoines. Mgr l'archevêque de Toulouse avoit la place de Mgr de Nismes quand il entend le sermon et Mgr le cardinal, vêtu pontificalement, étoit sur un trône, à la porte de l'entrée du chœur de la grille, laquelle porte est entre les sièges dont les chanoines se servent pour ouïr le sermon.

A toutes les portes du chœur, de la sacristie, des galeries et des tribunes des chapelles étoient placés des gardes ; il n'y avoit que la grande porte du côté de la place qui fut ouverte ; et la faveur seule donnoit accès aux personnes de la bourgeoisie. Pour moi, j'entrai fort aisément et fus placé aux galeries qui regardent dans le chœur du côté de l'épître.

La procession marcha dans l'ordre suivant : savoir premièrement les deux bandières ; les archers de la prévôté de Nismes ; les gardes du duc de Noailles au nombre de soixante ; les Capucins ; les Augustins ; les Carmes ; les Recolets ; les Jacobins ; les prêtres servant la cathédrale ; la musique des Etats ; le dais fort beau, porté par les consuls et sous le dais, le saint sacrement porté par Mgr le cardinal. Derrière le dais, étoit Mgr le duc, couvert d'un manteau riche au possible qui lui a été donné par le Roy ; il étoit suivi du lieutenant de Roy, des trésoriers de France et des barons. Venoient ensuite les archevêques ; les syndics

de la province ; les envoyés et députés en grand nombre; chacun portant un grand cierge de cire blanche, à l'exception du duc et des évêques qui le faisoient porter par leur aumônier. Toutes les rues étoient fort nettes et tapissées. Cette cérémonie fut fort belle. On n'avoit jamais vu en telles processions Mgr le duc ni autres gouverneurs avec Mgr le cardinal ; car chacun prétend avoir le pas ; mais comme Mgr officioit, il étoit juste, pour cette raison, qu'il eut tous les honneurs.

Cette procession avoit attiré plus de dix mille étrangers ; il en étoit venu de toutes parts, notamment d'Avignon, Tarascon, Beaucaire et Arles. Telle étoit l'affluence qu'on avoit peine à passer par les rues. Le grand prévôt de Languedoc, M. de Malasaigne, logeoit chez moi.

Tous les Messieurs des États sont fort contents de Nismes.

Le mardy XXII octobre, les États ont accordé au Roy deux millions cent mille livres et en plus cent cinquante mille livres pour le canal pour la jonction des deux mers. Ils ont fini le II décembre (1) et après la messe, la bénédiction a été donnée par Mgr le cardinal Bonzy. Les évêques, vêtus avec rochet et camail, les barons et les députés sont allés à pied, du Palais chez Mr le duc de Noailles, lui rendre visite en corps. Il part demain, à cinq heures du matin, pour Paris. Les États, qui ont duré un mois et demi, doivent se tenir l'année prochaine dans notre ville.

1687.

Le jeudi II janvier, j'ai baillé à ma fille Antoinette 17 livres pour se faire un habit et jupon de petite étoffe de soie.

(1) C'est dans la nuit du deux au trois décembre qu'eut lieu l'attaque la plus effrontée que la cour prévotale ait été appelée à connaître. Sept soldats de la garnison, dont deux sergents, assaillirent les domestiques du cardinal, en tuérent deux et en blessérent trois grièvement. En dépit des archers, la plupart des coupables échappérent au chatiment qu'ils avaient mérité.

Exécution de Barbut et de son compagnon.

Le samedi xxv, à la nuit, vers les sept heures du soir, et gelant à pierre fendre, ont été exécutés, à l'Esplanade, un cardeur nommé Barbut et un sien compagnon pour s'être trouvés à une assemblée qui eut lieu dans le terroir de Nimes, au quartier appelé *lou Canlinié*. Il y avoit à cette assemblée environ trois cents nouveaux convertis, qui chantoient des psaumes et mesme y vouloient faire la cène. Tout ce monde-là appartenoit au petit peuple. Sur l'avis que l'on en eut, il fut envoyé un détachement du régiment de Soissons (1) qui a remplacé le régiment de la Fére. A son approche, tous s'enfuirent à travers champs et on put n'en prendre que cinq.

L'intendant en écrivit au Roy, qui fut si outré qu'il vouloit faire abattre les murailles de la ville, changer le présidial, transférer l'évêque et le chapitre à Alais, mais grâce à l'intervention de Mr de Noailles et des autorités qui démontrérent qu'il n'y avoit là ni gens de qualité, ni bourgeois, ni marchands, le Roy s'apaisa et décida que, pour servir d'exemple, deux des prisonniers seroient exécutés. En conséquence on les fit tirer au sort : Barbut et son compagnon, ayant rencontré les billets noirs, furent mis à mort, tandis que les autres furent condamnés aux galéres. Vu la maladie de l'exécuteur de justice, ce fut sa fille qui y procéda. Barbut, qui n'imita pas son compagnon et ne voulut pas se convertir, fut exécuté le premier : pour que les assistants ne pussent entendre ce qu'il diroit, on fit battre la caisse aux soldats qui étoient rangés en bataille autour de la potence.

Les nouveaux convertis, qui ne font pas leurs devoirs, sont envoyés à Madagascar, à la Martinique ou nouvelle

(1) Ce régiment a laissé de tristes souvenirs. En six mois de séjour, il a occupé plus la justice que les autres en l'espace de vingt ans. Outre l'affaire dont il a été parlé ci-devant, trois soldats sont jugés comme voleurs et un dernier est pendu pour viol. (*Sentences au criminel,* liasse 6).

France. Aujourd'hui même il en est parti cinquante-trois. Tous les jours, il en arrive des Cévennes et des villages circonvoisins qui sont exilés. Il y a quinze jours, Baudan Bellevue (1) et son frère Jacques (2), Baudan-Arcourt (3), cousin des précédents, Mr de Castelnau ont été envoyés à Lyon à Pierre Encise ; Mr Arnaud de la Cassagne (4) a été envoyé à Carcassonne ; le sieur Rolland, marchand, à Narbonne. Aujourd'hui le sieur Riffard, jadis lieutenant de cavalerie, est parti pour Pierre Encise (5). Certaines familles, qui sont autorisées à vendre leurs biens, sont invitées à quitter la ville et à aller s'établir dans le royaume où bon leur semblera. Ces mesures donnent l'épouvante et font que beaucoup de nouveaux convertis se rendent aux exercices religieux. On parle de construire en ville et en divers endroits du diocèse, des forts, des espèces de citadelles pour tenir le peuple soumis et mettre fin aux assemblées qui se font en divers endroits.

Dimanche XXVI dudit, à l'issue du sermon, *Te Deum* en présence de Mr de la Trousse, commandant en chef de la province, et de l'intendant. C'est en action de grâces pour le rétablissement du Roy. Il étoit atteint d'une fistule qui

(1) Pierre Baudan, fils de Daniel, contrôleur du grenier à sel de Sommières, épousa, le 12 octobre 1654, (Privat) Marie, fille de Claude Rossellet, ministre, et d'Esther Brueis. Il testa le 6 janvier 1712 (Roque). Le 10 février 1714 (Montfaucon), sa veuve institua heritier Henri des Combiers sr de Privadières.

(2) Jac. Baudan sr de Cabanes mourut le 15 avril 1708. Sa succession donna lieu à force litiges, car il s'était marié trois fois. (Pontier, 1708, f. 139 et 160).

(3) Jean Baudan-Arcourt était fils d'Antoine, me des ouvrages du Roy, et d'Isabeau de Vallès. Il épousa : 1o Marthe de Lageret, qui mourut le 27 décembre 1681 ; 2o Marguerite Roux, de Montpellier, dont il n'eut pas d'enfant. Il mourut à Lyon avant le 17 mars 1694.

(4) Claude d'Arnaud sr de la Cassagne épousa, le 24 novembre 1659, Marthe Favier, et en eut François, Anne et Louise. Il testa à Nimes le 13 juillet 1695 [A. Haond, f. 456].

(5) Henri Riffard, capitaine de chevau-légers, prisonnier d'État à Châlon-sur-Saône, y mourut en février 1707, faisant héritier son neveu Tristan de Fontfroide, capitaine de carabiniers. (Pontier 1707, f. 589.)

avoit fait comme un sac à la hanche et on a du lui couper beaucoup de chair. On appréhendoit l'opération, mais par la grâce de Dieu, il est guéri.

Construction de la citadelle ou fort.

Le VIII may, jour de l'Ascension, Mgr de Basville est arrivé de Montpellier et le lendemain il s'est transporté au quartier de la Lampèze, proche la porte de ville appellée la Boucarié, à l'endroit où l'on doit construire la citadelle. Il y a quelque temps que les ingénieurs du Roy ont levé le plan de la ville et de tout le dehors. et après l'avoir envoyé en cour, il a été décidé de la faire audit endroit qui prend la ville de tout son long. Elle sera, il est vrai, dominée par la Tourmagne, mais elle n'est faite que pour contenir la ville. En cet endroit, il y a des maisons, vignes et olivettes qui ont été abattues, coupées ou arrachées en moins de trois jours ; car on a mis à cette œuvre trois ou quatre cents personnes. Il y a là de belles maisons et force beaux jardins de fleurs ; c'est même le quartier de prédilection de ces derniers. Ces démolitions précipitées consternent les habitants ; car ils ont à peine le temps de lever leurs meubles.

Le XII dudit, Mgr le marquis de la Trousse est arrivé de Montpellier pour cet objet. On procède aux moins dites ; il est venu des entrepreneurs de toutes parts, de Marseille, de Toulon et mesme de Paris.

Le XVII dudit, la confection de la citadelle a été délivrée à un architecte de Paris (1) et à un autre de cette ville nommé Jacques Cubizol (2) ; d'autres sont intéressés, mais

(1) Il s'appelait Jean Papot. L'ingénieur général était René de Ferry qui avait sous ses ordres Roulet et Minet, ingénieurs du roi. (Charaud 1687, f°s 91 et 95 ; 1688, f° 163). Ce dernier prix fait a trait à la conduite des eaux dans la citerne (V. aussi Haond, 1687, f° 230 pour la menuiserie).

(2) Fils d'un pauvre maçon qui laissa pour tout héritage ses instruments de travail, Jacques Cubizol fut l'unique artisan de sa fortune. Il la dut non à la faveur mais à sa parfaite entente de la partie, à l'étendue de ses connaissances techniques. Il prit part à tous les grands travaux publics, à la réfection des routes, au curage des canaux de Silvéréal, à la construction des églises qui s'édifiaient de tous côtés, et quoiqu'il n'en eût obtenu la délivrance que grâce à ses moins-dites ou rabais, il réalisa

il n'y a que ces deux qui paraissent. Le prix fait a été laissé à tant la toise pour le bâtiment et la charpente et à tant le quintal pour le fer. La citadelle, bien qu'elle ne soit qu'un fort à quatre bastions, arrivera à près d'un million ; on va y faire travailler deux mille hommes. Tout sera conduit comme à la guerre, c'est-à-dire par compagnie ; on aura cent charrettes par jour pour charrier la pierre de taille de Beaucaire, et quand il faudra terrasser, des troupes viendront y travailler. On construit également des citadelles à Alais et à Saint-Hippolyte, pour tenir tout ce pays dans le devoir. Nos messieurs du présidial ne seront pas à l'avenir aussi considérés que par le passé ; ils se sont crus jusques ici et par trop les maîtres ; ils seront maintenant sous les ordres du gouverneur.

Le xxiv dudit, on commence les fondements d'un des bastions en droite ligne de la Tour de Corconne qui est attenante et contiguë avec les murailles de la ville. Cette tour est proche et vis à vis l'*Agau du Rat* (1), là où est le moulin à eau du chapitre, et vise en droite ligne le clocher de la cathédrale (2).

Le xi octobre, on a couvert le corps de garde qui est sur la première porte, à main droite en entrant. Deux mille hommes sont employés à construire le fort. C'est un curieux spectacle : les uns bâtissent, les autres posent la pierre de taille ; ceux-ci charrient du mortier, ceux-là le préparent. Ceux-ci taillent la pierre, tandis que ceux-là la charrient. Les uns creusent, les autres font jouer la mine

de sérieux bénéfices. Il testa le 26 février 1700 (Charaud, f° 368), laissant de Suzanne Mazerte cinq enfants, dont deux fils. Il avait été deux fois consul en 1682 et 1695, et était alors assesseur de maire. Son fils aîné, Etienne, fut architecte comme lui et sa petite fille épousa noble Alexandre Leblanc s[r] de la Ferrière. (Montfaucon, 1720, f° 462).

(1) C'était un modeste ruisseau
« Dans lequel le moindre poisson
« A peine a le mouvement libre. »

(2) La tour de Corconne fut démolie en juin 1688 ; elle a donné bien de la peine, car elle était forte, et il a fallu, dit Borrelly, faire jouer les pétards. Pour ne pas couper le récit, j'ai rapproché tout ce qui a trait à la construction du fort.

pour fere sauter les rochers ; car le fort a été bâti sur une montagne aussi élevée que celle où se trouvent les moulins à vent du côté de S[t] Bauzille. C'a été le plus grand travail et c'a été aussi le plus dangereux, car soit en mettant le feu aux pétards, soit par les éclats de pierre, il a été tué bien des gens, et encore il n'est pas permis d'y mettre le feu avant que le tambour n'ait battu. Au roulement du tambour, vous voyez les ouvriers prendre la fuite à toutes jambes. Il y a des manœuvres qui charrient l'eau à dos de mulet ou avec des charrettes ; d'autres transportent la chaux ; d'autres, la terre. On a trouvé sur place de la pierre rassière qui est fournie par les pétards et du sable jaune tout autour du fort. On en a tellement tiré qu'on a fait de grands creux qui semblent des précipices. On travaille aujourd'hui à la citerne qui sera fort grande.

Il y a force employés pour surveiller les ouvriers et leur faire faire diligence. Le régiment de Vivonne, qui est en ville depuis longtemps, travaille aux mines ou à charrier les matériaux. Tous les jours, il y a deux ou trois cents charrettes qui portent de Beaucaire la pierre de taille, ou le charbon de pierre qui vient du côté d'Alais. On en a fait un entrepôt à Boucoiran, où les charrettes vont le prendre : on transporte également de la pierre rassière. Les communautés du diocèse et des diocèses voisins, qui ont des charrettes, les fournissent au Roy, qui leur paie trois livres 10 sous par journée. Tout proche le fort, on a construit dix-huit fours à chaux, afin de ne pas perdre de temps en charrois.

Le XIII janvier 1688, sur les trois heures après midi, la garde a été, pour la première fois, montée au fort. Les soldats du régiment de Vivonne ont tiré leurs mousquets que chacun avoit mis dans des flancs, et crié « Vive le Roy. » Le fort n'est pas cependant achevé : il y manque encore beaucoup ; on construit une redoute par-dessus parce qu'on a pris le fort trop bas au lieu de le faire à l'endroit le plus élevé. C'a esté une grande faute et cela occasionnera bien de la dépense.

Enfin, en mai tout est fini, tout est dans la perfection, et à en croire Cubizol, l'un des entrepreneurs et mon pa-

rent Roqueirol qui tient les comptes, il n'a été dépensé que 450,000 livres, y compris les indemnités accordées aux propriétaires de terrains. Tout le monde croyoit que la dépense se porteroit à un million et demi et que la construction ne seroit pas terminée avant quatre ans.

Le dimanche xxx may 1688, la garde a été mise dans le fort ; huit compagnies du régiment de la marine y logent avec leurs officiers. Il reste en ville quatre compagnies du même régiment, en attendant que toutes les casernes soient bien sèches. Quant au bataillon du régiment de Piémont, commandé par Mr de Mepas, il est parti le même jour pour le fort de St Hypolite. Le xxiii juin, Mr le Major (1) est arrivé et, en attendant d'être logé au fort, s'est mis chez Mr Pierre Guiraud. Les consuls sont allés le visiter en chaperon.

Le samedi xxi juin 1687, j'ai donné 2 livres 5 sous pour les frais de baptême de ma petite fille Seguret. Ma fille Antoinette était marraine, mon beau-frère Vigier parrain, mais comme il se trouve malade, c'est mon fils Marc-Antoine qui l'a tenue à sa place.

Le xxiii dudit, baillé à mon gendre Seguret, syndic du corps des notaires, six livres pour ma contribution qui est d'un sou par contrat.

Le xiv juillet, ma fille Thérèse a été mise à l'école de Mademoiselle Lieutier, à laquelle j'ai baillé par avance cinq sous pour le mois.

Le xvi août, arrêté une servante à 18 livres l'an.

Départ de l'évêque Séguier.

Le iv septembre Mgr Jacques Séguier est allé coucher à Remoulins : il s'en va pour ne plus revenir, et doit se démettre de son évêché entre les mains du Roy. Cela vient de ce que dans le temps où ceux de la religion se firent catholiques, l'évêque, à raison de sa vieillesse — il a soixante et quinze ans — n'agit pas avec ardeur, et d'ailleurs,

(1) C'était le sieur Arthault qui descendit à l'hôtellerie du Luxembourg.

quoique très savant et grand *sorboniste*, il n'a pas le talent de la prédication ni celui de bien exhorter. Le Roy, qui en fut informé, lui donna à connoistre qu'il se devoit retirer, ce qui fit que l'évêque demanda sa retraite ; puis voyant que tout étoit assez calme et que sa tache étoit diminuée par l'envoi d'un grand nombre de missionnaires, il auroit eu la fantaisie de rester, mais il n'étoit plus temps. Le Roy a nommé à sa place M. l'Évêque de Lavaur, cy-devant nommé l'abbé Fléchier, natif du lieu de Pernes au Comtat-Venaissin, de bonne maison, mais non pas de grande naissance. C'est un des savants et des plus grands prédicateurs qu'il y ait en France. Un homme de cette force nous est très nécessaire, car les nouveaux convertis sont toujours obstinés. Malgré les missions et les gens de guerre, on n'en viendra jamais à bout ; ils ne seront jamais bon catholiques ; mais, s'il plaît à Dieu, leurs enfants le seront.

Mgr Seguier est parti sans aumônier ni laquais ; il est seul dans sa litière ; M. de Laugnac, (1) trésorier du chapitre, est dans une autre avec Brissaud, son maître d'hôtel, et trois hommes à cheval l'accompagnent. Je ne lui ai pas grande obligation ; il me doit un compte de 800 livres environ, que j'acquitterois pour moitié, et il m'a fait perdre plus de 2,400 livres en m'enlevant les charges de secrétaire du clergé et de greffier de l'officialité. Il a été évêque pendant quinze ans et neuf mois.

Le IX octobre j'ai acheté, au prix de 18 livres, une salmée de blé au P. Boyer, syndic des Prêcheurs (2).

Arrivée de Mgr Fléchier.

Le jeudi XIV dudit, M. l'abbé Fléchier est arrivé sur les six heures du soir ; il est allé loger chez les Pères Recolets, dans l'appartement que feu Ant.-Denis Cohon, mon

(1) Gaspard de Georges, abbé de Laugnac, prieur de Cicurre, était frère de François, baron de Lédenon. Il mourut le 5 février 1704.

(2) Au commencement de cette année, le blé était tellement rare qu'on craignait la famine. Il en descendit de la Bourgogne quatre à cinq mille salmées, et grâce à cet arrivage, le prix ne s'éleva pas outre mesure. Voir la note XXVII où est relevé, année par année, le prix moyen du blé.

bienfaiteur, a fait bâtir; il n'a pas encore ses bulles. Le Pape, qui est un grand homme, et qui, pour ce qui concerne les intérêts de l'Église, ne craint aucun roi, ne baille depuis longtemps aucunes bulles, à cause du droit de régale. Quoique l'abbé Fléchier agisse comme grand vicaire de son prédécesseur, la ville lui a rendu les honneurs épiscopaux. Le chapitre députa vers lui une dignité et trois chanoines qui furent l'attendre au pont de Lunel; et il en a été de même pour le conseil de ville et lé présidial. A son arrivée, tous les corps de ville et même le corps des notaires allèrent le haranguer. Je portai la parole au nom de ces derniers. L'abbé Fléchier a pris logement aux Recolets (1) parce que l'évêché doit être habité par Mgr le cardinal de Bonzy pendant les États convoqués le XXII de ce mois.

États de Languedoc.

Le dimanche XXVI dudit, M. le duc de Noailles, lieutenant-général du Languedoc, est arrivé sur les cinq heures du soir. Il dîna à Beaucaire parce que, depuis Lyon, il est venu par eau. Il n'a pas pu quitter la cour plus tôt. Son entrée a été fort belle, parce que tous les évêques, barons et députés des États allèrent au devant de lui. Mgr le cardinal Bonzy n'est pas pas encore arrivé; il voyage à petites journées, parce qu'il relève de maladie.

L'ouverture des États s'est faite le mercredi XXIX dudit. Les États n'ont tenu que quarante-cinq jours (2); ils ont

(1) Quelques jours auparavant, c'est-à-dire dans la nuit du 5 octobre, l'église et la sacristie des Récolets avaient été complètement dévalisées. Les voleurs furent arrêtés et les vases sacrés restitués le 2 décembre suivant au gardien Fr. Chérubin de Sainte-Marie Ruppe, et au vicaire Fr. Athanase Barbier.

(2) D'après les rôles tenus par le commis de la boucherie, le débit de la viande augmenta durant la tenue des États et produisit un excédant de recettes de 479 l. 12 s. 6 d. Le droit était de 9 livres par bœuf et de 15 sols par mouton. La maison du duc de Noailles entre pour 39 livres dans cet excédant, et encore elle avait un prix de faveur et ne payait que 36 sols par bœuf et 4 sols par mouton. (Charaud, 1687, fol. 144.) J'ai relevé

accordé au Roy 2,230,000 livres et ont pris à leur charge les frais du charroi des, forts de Nimes, Alais et Saint-Hippolyte.

Le dimanche VII décembre, M. Fléchier a dit la messe à la congrégation des *Messieurs* au collège des R. P. Jésuites. Le duc de Noailles s'est fait recevoir de cette congrégation ; il est parti le dimanche suivant pour Paris.

La recette de l'année a été de 659 livres, la dépense de 629 livres, d'où un excédant de 30. C'est peu et en vérité c'est beaucoup, tant la misère est grande depuis le changement de religion. On a peine à vivre ; le négoce et toutes les affaires sont perdus ; rien ne se fait ; la plupart des nouveaux convertis passent à l'étranger. Personne ne paye et tous sont réduits à la misère.

1688

Le jeudi I janvier, dépensé 34 sous 6 deniers pour étrennes données à mes enfants ou autres.

Le mardy XIII dudit ont été élus les consuls. Habituellement ils se font le samedi après la St André ; mais à cette époque arriva une lettre de cachet ordonnant de surseoir à l'élection. Aujourd'hui, sur une nouvelle lettre, il y a été procédé en la forme ordinaire, sauf pour le premier consul qui a été continué. On laisse Mr de Villevieille, parce qu'il est au courant des ordres à donner pour le charroi des matériaux du fort. Les autres consuls sont : pour la seconde échelle, M. Froment, marchand drapier en gros, pour la 3e, le s^r^ Gay, orfèvre, et pour la 4e Me Sagnier de relie (*sic*) ménager (1). Le XIV au matin, ils ont prêté serment, suivant la coutume, à la place, au devant de l'église,

ces chiffres afin de donner un aperçu des bénéfices encaissés par les villes où se tenaient les états.

Quant à la consommation ordinaire de la viande, elle était, par année, de 800 à 900,000 livres.

(1) Pour le distinguer des autres Sagnier, on faisait suivre son nom de celui de sa femme Jeanne Reilhe. Antoine mourut, le 3 juin 1699, laissant huit enfants, dont six mariés et deux filles nubiles.

et ensuite ils sont allés faire leurs visites à l'abbé Fléchier, à M. le Président et au viguier. On dit que, comme on a déjà fait, la première et la troisième échelle seront occupées par des anciens catholiques, la seconde et la quatrième par des nouveaux catholiques, afin que chacun ait part aux honneurs consulaires.

Le II février j'ai donné à souper à quelques amis chez Bounaud, cabaretier, et ai dépensé quarante-cinq sous.

Le XIV dudit, M. l'abbé François Chevalier de Saulx, prêtre et docteur de la Sorbonne, a couché à Nimes et est parti le lendemain pour Alais, dont il est nommé évêque. C'est un grand changement de voir ainsi démembré notre diocèse. On dit qu'il est trop grand et que l'évêque est trop fatigué.

L'évêque de Nimes aura toujours les mêmes rentes : quant à celui d'Alais, il aura les revenus de l'abbaye de Psalmody. En qualité de commis pour les insinuations ecclésiastiques, j'ay ce jourd'hui enregistré les lettres de grand vicaire de Mr de Saulx, lettres qui lui ont été baillées par Mgr Séguier.

Dubois (1), compagnon chirurgien chez M. Rouvière, m'a vendu une perruque de rencontre au prix de 4 livres.

Le mardi XXIV février, le cimetière de la Couronne a été béni par le vicaire perpétuel de la ville, suivi de quantité de prêtres. Ce cimetière appartenoit à ceux de la religion, et avant d'y enterrer, on a attendu que les corps fussent consumés.

Le lundi III mai, on a commencé à abattre la muraille de la ville et on a tracé la muraille neuve qui doit enfermer le faubourg des Prêcheurs et venir se joindre d'un côté et d'autre au fort. La muraille, qui doit être abattue, va depuis le coin des tours du château, visant le *Puechjasieu*, jusques au coin qui vise celui du jardin des Récolets et banc de *las Jasioles*. Sur cette muraille, il y a deux portes de ville ; l'une au milieu dite des *Prêcheurs*, qui vise le che-

(1) Voir, pour Dubois et Rouvière, *Les chirurgiens d'autrefois*, p. 127 et 136.

min de la Calmette qui passe à la grande rue de ce faubourg ; l'autre appelée de la *Boucarié*, qui vise la guérite du fort au couchant et qui se trouve à cent cinquante pas environ du coin de la muraille qui fait face au coin du jardin des Récolets. Tout cela consterne bien des gens ; car on fera de grands dégâts et prendra des terrains dans lesquels se trouvent des lieux fort agréables et très récréatifs. On se propose de fere de grandes rues et de les aligner pour communiquer au corps de la ville.

Le prix fait de ces murailles a été baillé à Dardalhon (1) qui doit les avoir terminées en quatre mois. On y travaille avec activité. Les fondements, qui ont été commencés à bâtir le xxxi mai, n'ont que neuf pans de profondeur ; on ne

(1) A l'inverse de Cubizol, dont il partagea la fortune, Gabriel Dardalhon était originaire du Gévaudan. Descendu de ses montagnes tout à fait illettré, il s'instruisit, et après avoir été obscur gipier, devint un architecte distingué.

Il épousa : 1° Isabeau Robert, fille d'un menuisier, qui lui compta 400 livres (Reynaud, 11 mars 1654, f° 195) ; 2° Jane Raoulx, qui eut 600 livres (Privat, 28 mai 1661, f° 356). Il mourut le 11 mars 1695 dans sa maison sise sur le Cours dont il occupait neuf pièces, laissant de la dernière femme deux filles et quatre garçons : 1° Jacques, dragon au régiment de Poitiers ; 2° Gabriel, qui devint marchand de soie ; 3° Esprit, qui fut architecte comme son père ; 4° David, qui avait alors douze ans.

Son inventaire, qui se trouve au palais de justice, est curieux à lire. L'architecte possède une boussole noyer avec aiguille d'aimant, un cadrau solaire avec son aiguille, vingt-huit plaques de plomb et d'airain représentant diverses figures, et surtout une bibliothèque assez considérable pour le temps. Parmi les ouvrages grands in-folio, reliés en basane ou en veau, se trouvent les *Traités d'architecture* d'Androuet du Cerceau et de Palladio ; *Le parallèle de l'architecture ancienne avec la moderne*, par de Chambre ; *Les figures du palais de Gênes ; Les œuvres de Philibert Delorme* ; *Les œuvres de Vitruve sur l'architecture, et de Léonard de Vinci sur la peinture* ; *Les fortifications du chevalier Ant. de Ville, etc.* Il y a encore : *Les œuvres de mathématiques*, de Samuel Marolles ; *L'architecture*, de Vignole ; un *Traité de perspective pratique*, en 3 vol. in-4° ; *L'escole des arpenteurs ; Les principes de la cosmographie*, etc., etc., et quatre ou cinq *Traités de fortifications*, parmi lesquels celui de notre compatriote Henri Gautier.

En résumé, il y a là une bibliothèque technique qui dénote un sérieux désir de s'instruire et de se mettre à la hauteur de ses fonctions

va pas jusqu'au ferme, et d'ailleurs ces murailles n'auront que quatre cannes de hauteur et devront être terrassées.

Au mois d'août les murailles ont été entièrement parachevées et le XVI on a commencé à travailler au Cours. Le vendredy XXXV février 1689, la plantation des ormeaux a été faite sur le Cours. Mon beau-frère Vigier avec d'autres est chargé de les planter et de les entretenir durant trois ans (1).

Entrée du gouverneur de la ville.

Le mercredi XXI juillet 1688, M. de Ripert d'Alauzier, brigadier d'infanterie, est entré vers les huit heures du matin, et a pris possession du gouvernement du fort et de la ville de Nismes. Il y a quelques jours, il est passé en poste, *incognito*, allant à Montpellier, visiter M. de la Trousse, lieutenant-général, et M. l'intendant. En l'absence de l'évêque et du président qui sont à la campagne, il a été reçu à la porte de la ville par les consuls en robe rouge, qui lui ont présenté les clefs. Il est allé habiter chez M. Guiraud, proche le Marché. On croit même qu'il y restera, parce que l'appartement du fort n'est point logeable. Tous les corps de ville sont allés le visiter et le complimenter. Son arrivée change les choses de face. L'autorité du présidial (2) et des consuls est considérablément amoindrie ; car cette ville avoit vescu dans une grande liberté, les consuls ayant été jusqu'ici nos seuls gouverneurs.

Le vendredi XXIII dudit, mes fils et filles sont allés à la foire de Beaucaire et y ont acheté du savon, du chanvre, du riz et autres provisions.

(1) Le 28 juillet 1689, on a commencé à faire brèche à la nouvelle muraille, là où étoit autrefois la porte de la Boucarié et où est à présent le Cours. On doit fermer celle qui est près le Fort et la reporter à l'extrémité du Cours afin de l'embellir. (Note de Borrelly.)

(2) « Cette magistrature étoit, au milieu du XVIIe siècle, sur un autre pied qu'elle n'est depuis qu'on a bâti tant de citadelles et que les intendants et les maltotiers règnent dans la province. Le maréchal de Bassompierre le scavoit bien. Comme il aimoit les bons mots, il dit un jour à Louis XIII que s'il vouloit être le bienvenu à Nismes, il faloit qu'il se pourvut d'un office de conseiller au présidial. » (Graverol, *loc. cit.*, p. 73.)

Le xxv août, fête de S. Louis, la chapelle du fort a été bénite par Mgr Fléchier. Il y a célébré la messe, avec la musique de la cathédrale. M. le gouverneur s'y trouvoit avec tous les officiers du fort. Les soldats étoient sous les armes. On tira quelques coups de petits canons qui ne sont pas encore sur leurs embrasures. On permit à tout le monde d'entrer pour assister à cette cérémonie.

Le xx septembre, achat de six chaises ouvrées à dix sous pièce.

Le IV octobre, payé à un homme d'Avignon, qui donne des leçons de *tympanon* (1) à mes enfants, six livres, pour un mois de leçons.

Session des États de Languedoc.

Le XXI dudit, Mgr le duc de Noailles est arrivé pour les États, qui sont convoqués pour le xxv. C'est la troisième année qu'ils se tiennent à Nismes, au désespoir de Montpellier, qui les avoit eus durant vingt années consécutives. A l'arrivée du duc, tous les canons du fort ont tiré; à l'arrivée du cardinal de Bonzy, qui eut lieu le lendemain, on tira six coups de canon seulement.

La procession des États se fit le jeudi XXVIII, fête de S. Simon et S. Jude.

Voici l'ordre de sa marche, noté de ma fenêtre, quand elle passoit. Les Capucins tout premiers, les Carmes, les Récolets, les Prêcheurs, les Augustins — ces derniers peu nombreux; — les archers de la maréchaussée de Nismes avec leurs casaques et mousquetons; le grand prévôt de la province; le prévôt de ladite maréchaussée et son lieutenant; les gardes de Mgr le duc de Noailles ou plutôt de Mgr le duc du Maine, gouverneur de la province, avec trois trompettes à la tête; les quatre valets de consuls; les prêtres servans de la cathédrale; les bedeaux, enfants de chœur et la croix d'argent; la musique des Estats; les curés et secondaires; les chanoines de la cathédrale, précédés par le massier; ensuite vingt-quatre valets de pied

(1) Le tympanon, est un instrument de musique monté avec des cordes de laiton et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois.

de Mgr le duc de Noailles, de Mgr le cardinal et d'autres, portant chacun un gros flambeau de cire blanche ; deux aumôniers, l'un portant la crosse et l'autre un grand flambeau ; le St Sacrement que Mgr de la Berchère portoit sous le dais des Etats, assisté de Mr le prévôt de la cathédrale et d'autres dignitaires. Venoient ensuite les gentilshommes ; Mgr le duc ; les trésoriers de France et l'intendant avec eux ; les syndics de la province ; les évêques et enfin les députés du tiers état. Quant à Mgr le cardinal, il n'y estoit pas, à cause de Mgr le duc de Noailles.

Jeudi XI novembre. *Te Deum* chanté à la cathédrale par la musique des Estats pour la prise de Philsbourg. Le duc de Noailles étoit dans le chœur du côté de l'épître, à la place des chanoines, et après le lieutenant de Roy, les commissaires du Roy, l'intendant et les barons. Du côté de l'évangile, étoient les archevêques de Toulouse et d'Alby, les évêques et les grands vicaires. Le tiers état étoit, au milieu du chœur, rangé sur des bancs bleus. Mgr le cardinal officioit sous un dais et trône bien préparé, assisté de cinq chanoines. Les autres membres du chapitre étoient rangés sur des chaises au premier degré de l'autel.

III décembre. Le fils de Claude Borrelly, mon frère, qui est maréchal de logis dans la compagnie du fils de Possac (1), va en quartier d'hiver à Romans en Dauphiné. Il

(1) Guillaume de Possac, capitaine de cavalerie au régiment de Lomaria, était fils d'Isaac et d'Olympe Ardoin de la Calmette. Il épousa, le 3 janvier 1692 (Charaud, f° 490), Françoise, fille de noble Antoine des Pierres sgr des Ports et de Louise de Villar de Vallongue. Il mourut, le 13 septembre 1723, laissant Isaac, Pons-Simon et François. Bien que nouveau converti, frère d'émigrés pour fait de religion, neveu d'Antoine, mort relaps, il avait obtenu des lettres de noblesse. C'est ce qu'apprend l'inventaire de son fils aîné, mort le 17 octobre 1750. On y trouve mention d'un arrêt du Conseil d'État du 18 juillet 1733, maintenant les fils de Guillaume et toute leur postérité dans leur noblesse d'extraction, avec les lettres patentes et celles de relief nonobstant surannation, le tout enregistré au parlement de Toulouse, et à la cour des Aides de Montpellier, avec l'enregistrement de leurs armes dans l'*Armorial général* de France, signé d'Hozier, le 18 septembre 1698.

est allé coucher à Montfrin, pour dire adieu à son oncle Audoyer ; il rejoindra sa compagnie au S[t] Esprit (1).

Le IX dudit est arrivé un courrier, annonçant à M[gr] de Noailles, qu'il a été fait *cordon bleu*. C'est une rare distinction, car il n'y en a en tout que cent-vingt cinq : à ce que j'ai ouï dire, les messieurs qui l'ont obtenue doivent se rendre à Versailles, le V janvier prochain, pour prêter serment.

Les États ont pris fin le XI décembre. M[gr] le cardinal Bonzy, qui a été également fait cordon bleu, a donné la bénédiction. Les États ont accordé au Roy deux millions ; deux cens mille livres pour le canal, un régiment de dragons que la province lèvera et entretiendra et une foule d'autres choses. Le Roy, notre grand monarque, a bien besoin de tous ces subsides ; il a quatre cens mille hommes sous les armes et quasi tous les potentats contre lui.

Le dimanche XII décembre, le cardinal est parti pour Paris. Le lendemain, après avoir entendu la messe de grand matin, le duc de Noailles a pris la même route : il va en poste, en chaise roulante, et compte être à Paris dans cinq jours. A cause de la pluie, le fort n'a tiré que neuf coups de canon (2).

Le XXIV dudit, acheté d'un juif, au prix de 3 livres, une paire de gants, à grandes franges de soie.

1689

I janvier, baillé pour estrennes, à ma fille Antoinette, trois louis d'or et un escu blanc ; elle s'en fera un habit.

Acheté pour mes deux garçons, un manchon de chat sauvage, à 24 sous pièce, que j'ai payé sur le champ au sieur *La Fontaine*, gantier (3).

(1) Pont-Saint-Esprit.

(2) C'est le 17 décembre que fut établi un impôt appelé *Subvention* sur le vin et sur les pourceaux qui entrent dans Nimes.

(3) Le manchon, dont l'usage remontait au règne d'Henri III, se mettait par-dessus les gants et était assujetti, sur le devant du corps, au moyen d'un cordon noué autour de la taille qu'on appelait à cette époque *passe-caille*.

Le XIX janvier, M^r le comte de *Broglie*, qui remplace M^r le marquis de la Trousse, est entré sur les six heures du soir. Il est arrivé de Montpellier avec M^r et Mme de Basville, intendant, son beau-frère. Il est logé chez M^r le Président, qui lui a donné à souper. En son honneur, le fort a tiré quelques coups de canon.

Dans la nuit de vendredi à samedi et tout le samedi XXII dudit, a régné une tempête épouvantable. Personne n'osoit aller par les rues, tant il y avoit danger. On ne voyoit que tuiles et pierres tomber ; il y a eu même des couverts et des tours arrachés. Le balustre de pierre de taille de la cathédrale a été renversé. A la campagne, des maisons ont été abattues et de gros arbres déracinés. Presque toutes les cheminées ont été jetées à terre. On estime que, dans Nimes, cette tempête a fait plus de dix mille écus de dégâts. Le lendemain dimanche, le jour a été beau et très doux.

Le samedi XXVI février, les consuls ont été créés : ce sont MM^rs Fabre, avocat; Boissières, procureur (1) ; Razoux, apothicaire (2); Colson, d^t la vigne. Le lendemain dimanche, ils ont fait, en l'absence de M^r le gouverneur, la première visite à M^r le Major du fort, la seconde à l'évêque ; mais ce prélat ne s'y est pas trouvé, prétendant être visité le premier, comme par le passé. A ce que l'on dit, il perdra son procès, car les choses ont bien changé de face.

Convocation du ban et arrière-ban.

XXI mars. La province a fait un régiment de dragons et doit faire quatre régiments de milice. Le 1er sera commandé par M. de Villevieille (3), qui était consul l'année dernière ;

(1) Guillaume Boissières, époux Marie Dagnac, était sorti de Générac, dont il devint viguier et maire perpétuel. Il est le premier procureur qui ait été nommé consul à la 2e échelle. Par sa femme, il était beau-frère de Jean Dumas, lieutenant de prévôt. Il maria sa fille ainée à Scipion du Roure, et sa fille cadette à Etienne Cubizol, fils de l'architecte, et appelé à recueillir la succession paternelle.

(2) Voir *Les pharmaciens d'autrefois*. Paris 1881, p 159.

(3) Raymond Pavée s^gr de Villevieille, baron de Montredon, avait été capitaine au Régiment royal cavalerie et était lieutenant pour le Roy au gouvernement de Sommières.

le 2e, par M. le marquis de Chambonas ; le 3e, par M. le marquis de la Tourette, et le 4e, par M. le marquis de Vaugueil. Ces régiments de milice ne sont composés que d'anciens catholiques : car le roi se méfie des nouveaux convertis : Nismes doit fournir cent hommes. Ils sont partis le IV avril et sont envoyés du côté des Cévennes.

Les lettres patentes du Roi pour le ban et arrière-ban sont datées de Versailles le XXVI février, avec une lettre de cachet dressante au sénéchal ; elles ont été enregistrées au bureau du domaine, avec l'ordonnance de M. de Broglie, lieutenant-général. Les commissaires du bureau sont MM. de Montfrin, sénéchal, le marquis de Montclus, président et juge mage, avec quelques conseillers du présidial et les gens du Roy. Tous les gentilshommes et autres possédant fief, vivant noblement et portant l'épée, doivent faire leurs présentations à ce bureau, et tous ceux qui seront commandés devront se rendre en bon estat, le XII may prochain, au lieu qui leur sera marqué (1).

Le XVII may, les gentilshommes, au nombre de cinquante pour la sénéchaussée de Nimes, ont été passés en revue à l'Esplanade, par devant M. de Montfrin. Tous portoient des justecorps d'écarlate avec de grands galons d'or. Ils avoient des plumes blanches à leur chapeau et étoient supérieurement montés ; car il y a de grands seigneurs avec de grands équipages. Ils partent demain pour Montpellier, où les officiers se feront, en présence de l'intendant et de M. de Broglie. Ils ont été envoyés en Guyenne et sont rentrés dans leurs foyers sans s'être battus.

Les nouveaux convertis continuent à faire des assemblées. De temps à autre, on en pend quelques-uns ; tantôt ici, tantôt du côté de Castres, et tantôt du côté du Viva-

(1) On pouvait se faire remplacer. Ainsi Henri Brues, baron de St Chapte, vu ses incommodités et l'état de ses affaires, envoie son frère Louis à sa place et, comme il n'a pas d'argent pour monter son équipage et faire la dépense de la campagne, il obtient de l'intendant, *vu qu'il s'agit du service du Roy*, une provision de 600 livres sur ses revenus saisis. (Charaud 1689, f° 376.)

rais. Assurément, sans les troupes et les forts, ils se mutineroient (1).

Chapitre provincial des Prêcheurs.

Les R. P. Prêcheurs ont tenu à Nismes leur chapitre provincial. Le dimanche I may, au lendemain de l'élection du provincial, et sur les neuf heures du matin, ils se sont rendus en procession à la cathédrale, où les chanoines les attendoient à la porte. Ils ont dit une grande messe et chanté admirablement leur plein-chant. On avoit paré le chœur et l'autel, et on leur avoit baillé les plus beaux ornements. A l'issue de la messe, un Père monta en chaire et ravit l'auditoire, qui étoit très nombreux.

XIV juin. Achat chez M[lle] Plasses (2), au prix de 28 sous, d'un dictionnaire grec, latin et françois.

XXVII dudit. Mon fils Charles, par permission de M[gr] Fléchier qui me l'a accordée par escrit fort agréablement, est entré au séminaire de cette ville : il y restera jusqu'à ce qu'il soit prêtre. La pension est de quinze livres le mois, mais le R. P. Durand, recteur, m'a dit de bonne grâce que je serois le maître de bailler ce que je voudrois. J'ai meublé sa chambre fort proprement et lui ai donné draps, chandelles et huile.

Mon frère m'a apporté, de la foire de Beaucaire, les *Méditations de Buvelet*, la *Théologie morale d'Abelly* et celle de *Bonnal*, et un *Bréviaire* pour mon fils. Ces sept volumes ne lui ont couté que dix livres ; car, à ce qu'il m'a dit, les ouvrages étoient, cette année, à donation.

La sécheresse est grande ; les puits sont à sec pour la plupart et la fontaine, qui n'a crû depuis dix-huit mois, est basse à faire compassion. Les teinturiers, qui, avant la

(1) Tous ces passages ont paru devoir être soigneusement relevés, en ce qu'ils montrent l'état de fermentation des esprits. Concurremment, la province fait réparer les routes d'Alais à Saint-Ambroix et à Saint-Germain-de-Calberte (Charaud 1689, f° 565).

(2) C'était Marie Blanc, veuve de Jean Plasses, imprimeur. Assistée de son fils, autre Jean, elle faisait fonctionner l'imprimerie et tenait en même temps une boutique de librairie.

foire de Beaucaire, sont à leur moment de presse, fesoient chercher, avec charrettes, de l'eau du côté du mas Bourbon, du pont d'Arles et des autres *gours*.

Le pape Innocent XI est décédé le XII août. Il a régné 12 ans 10 mois 22 jours. Depuis deux ans il a causé bien des troubles, car il s'étoit déclaré contre la France. Dieu lui fasse miséricorde. — Le XI octobre le cardinal Ottoboni a été créé pape. Il a pris nom Alexandre VIII.

Le samedi V novembre, Mgr le duc de Noailles et Madame sa femme sont entrés en ville, à la chûte du jour. Il y a un mois environ que Madame sa femme étoit venue de Paris s'en allant voir son mari qui commande en chef l'armée du Roussillon. Ils sont arrivés tous deux, avec Madame de Guiche, leur fille, et d'autres dames.

États de Languedoc.

L'ouverture des États s'est faite le lundi suivant et la procession le jeudi X. Cette cérémonie a eu lieu dans l'ordre marqué cy-dessus, sauf que cette année les archers de la maréchaussée de Nismes, le prévôt, le lieutenant du prévôt, le grand prévôt de la province et les gardes du gouverneur de la province, précédoient les religieux et qu'il n'y avoit aucune trompette. Mgr l'évêque d'Uzès a officié et porté le Saint-Sacrement. La procession a fait le petit tour ; elle a passé à la Bellecroix, à la Grand'rue, à la rue *Daurade* et est rentrée à la cathédrale par le *Puits de la Grand Table*. Après l'offertoire, Mgr l'évêque de Montpellier a fait la prédication. En l'absence du cardinal Bonzy, qui est à Rome, c'est l'archevêque de Toulouse qui a présidé les États (1).

Le XV novembre, tenu en baptême une fille de mon neveu Borrelly (2), notaire de Besouce. J'ai donné à sa femme

(1) Jean-Baptiste Colbert. « C'est un grand prélat, écrit Graverol, qui, en présidant, l'année 1689, aux États de cette province tenus à Nismes, fit connoître qu'il était digne du nom qu'il porte, s'étant acquitté de cet emploi important avec beaucoup de prudence et d'habileté. »

(2) Mathieu Borrelly, fils du frère aîné, avait été reçu, le 28 juin 1779, à la charge de notaire et greffier des arbitrages des lieux de Saint-Gervazy et Bezouce. (Registre des provisions des notaires et juges n° 2. *Arch. du Palais.*)

cinq pièces de trente sous, et dépensé cinquante-cinq sous pour estrennes ou autres frais.

Le XXIX dudit, envoyé à Mr Tache, banquier d'Avignon, 27 livres pour les signatures qu'il m'a envoyées pour mon fils de la bénéficiature qu'on lui a résigné en cour de Rome. Cette bénéficiature de St Gilles, valant cent soixante livres de rente, servira de titre clérical à mon fils, quand il prendra les ordres mineurs.

Le XI décembre, vendu ma montre au prix de dix-huit livres ; elle en avait coûté vingt-deux. Je l'ai vendue parce qu'elle ne me servoit de rien et qu'elle se gatoit.

Le XVIII dudit, on a publié à son de trompe l'augmentation des espèces. Les louis d'or et pistoles d'Espagne vaudront pièce 11 liv. 12 au lieu de 11 liv. 5, et les escus blancs 3 liv. 5 au lieu de 3 livres.

Le lundi XIX, la bénédiction s'est donnée, dans la salle des Estats au palais du Présidial (1), vers les neuf heures du matin. J'étois présent ; car tout le monde est alors admis. Après le *Te Deum*, chanté par la musique, l'archevêque de Toulouse donna la bénédiction. Tout le monde étoit à genoux, à la réserve des évêques. Il tira son bonnet et se tournant vers les évêques qui estoient à sa droite, tandis que les barons se trouvoient à sa gauche, il donna la bénédiction. Après quoi, l'assemblée sortit deux à deux et alla visiter chez lui Mgr le duc de Noailles. Les valets des consuls étoient en tête, précédant les consuls en chaperon. Venoient ensuite les syndics de la province, les archevêques, les évêques, les barons, les capitouls de Toulouse et les députés du Tiers-État. Après cette visite, Mgr le duc de Noailles est allé coucher à Bagnols ; il doit rejoindre au Saint-Esprit Madame sa femme qui l'a devancé et a séjourné chez Mgr l'évêque d'Uzès.

Les États qui ont tenu quarante-trois jours, ont accordé

(1) Il y a à signaler l'entretien du couvert de ce palais, moins pour la dépense qui est à la charge des magistrats, que parce que cet acte fournit quelques données sur la façon dont les salles s'y trouvaient distribuées. (Charaud 1690, fol. 1.)

au Roy 3,150,000 liv., et pour le canal 150,000 l. En y comprenant les frais des États, les quartiers d'hiver, l'entretien des milices et du régiment des dragons, le tout arrive à six millions (1). Comment la province pourra-t-elle payer cette somme? Grande est la misère, mais notre grand Roy a tellement d'affaires sur les bras qu'il est juste de se saigner.

Le bilan de l'année est navrant : car tandis que les recettes ont diminué, les dépenses ont augmenté et dépassent les premières de 619 livres. C'est, ajoute le notaire, d'un très mauvais présage, mais disons à sa décharge que ses fils lui ont beaucoup coûté. Il a mis l'aîné au séminaire, il a envoyé le second à Toulouse chez un procureur : de là l'explication de ces dépenses excessives.

1690

Mon fils Charles, qui a été baptisé le 27 août 1667, tonsuré le 9 novembre 1681, et qui a, le 9 avril dernier, reçu les ordres mineurs, a, le IX janvier, pris possession du bénéfice qui lui a été résigné. Nous étions, la veille, allés coucher à Saint-Gilles et en louage de cheval et autres menus frais, il a été dépensé 9 livres 10 sous.

Le X janvier, les consuls ont été faits de l'autorité de l'intendant. Cela a donné lieu à de grandes rumeurs. Le lieutenant de roy de notre fort (2) étoit fort opposé à cette création et n'eut été qu'on l'a sollicité, il n'y auroit pas eu de consuls. On l'obligea d'aller à Montpellier, mais là il s'est laissé gagner, car à moins d'ordre exprès du Roy, il consentoit à ce qu'ils fussent élus suivant les formes ordinaires. Comme membre du conseil politique de la seconde échelle, j'en sais quelque chose. Les consuls sont : Mr

(1) Les actes des États du Languedoc se trouvent tout au long relatés dans le t. XXVI de la collection d'Aubais. (Manuscrits nos 314 à 349).

(2) Michel Bally, écuyer, sgr de la Motte, époux Barbe-Belchamps, lequel était mort avant le 29 mai 1692. (Charaud, fol. 585). Il eut pour successeur Balthazar d'Azemar de Montfalcon.

Abdias Pavée (1) de Moutredon, qui n'est pas même de la ville ; Mr Mourgues, marchand de soie (2) ; Mr Anglejan, marchand tellement tellement *(sic)*, et Mr Foucard, ménager, dit depuis l'année dernière, *baron de la Crucimèle*. A l'avenir, il en sera toujours ainsi. La première visite des consuls a été pour le gouverneur, la seconde pour l'évêque, mais il ne les reçoit pas, et crainte des conséquences, il ne les recevra jamais.

Le XXII mars, Mgr Fléchier est, par ordre de Sa Majesté, parti pour Paris. J'ai vu et lu l'ordre. Il m'a confié les sceaux pour fere les expéditions sous les grands vicaires.

Le lundi XXVIII du dit, le lendemain de Pâques, le chapitre de St Gilles, assemblé à l'issue des vêpres, a installé mon fils. J'ai dû bailler 70 livres au syndic du chapitre pour droit d'entrée et ai dépensé en tout 95 livres. Il est en pension chez Me Manuel, bénéficier, à douze livres le mois. Je lui ai meublé une chambre et lui ai envoyé son tympanon, six tableaux de grotesques, le portrait de Mgr Fléchier et quatorze ouvrages de théologie.

Le XV avril, achat à Mr Affre, chirurgien, d'une perruque au prix de 11 livres et paiement de ma taille. Autretrefois, elle ne se payoit qu'à la Madeleine, mais à l'avenir et par ordre des États, elle se paiera à cette époque.

Madame la Dauphine est décédée le XX avril.

II mai, ma fille Antoinette est allée rendre visite à son frère le bénéficier. Elle doit, de St-Gilles aller à Arles, voir la procession qui se fait lorsqu'on sort les corps saints.

Dépensé vingt-cinq sous pour une rame de petit papier.

XII juin. Le *ban* et *arrière-ban*, c'est-à-dire 45 à 50 gentilshommes, sont partis pour le Béarn. Depuis l'année dernière, la milice est sur pied ; elle est cantonnée du côté des Cévennes. Depuis que le monde est monde, la France n'avoit eu autant d'ennemis ; elle a contre elle l'Empereur, l'Angleterre qui a chassé son roi légitime,

(1) Il était fils d'autre Abdias s^gr^ de Villevieille, et frère de Raymond, qui avait été consul deux ans de suite.

(2) Son fils Barthélemy devint receveur des tailles du diocèse en 1719.

l'Espagne, la Hollande, le duc de Savoie et les nouveaux convertis, qui sont des diables mal intentionnés.

XVIII dudit. Ouverture du jubilé universel concédé par le pape Alexandre VIII, par une procession durant laquelle a été chanté le *Veni creator*, suivie d'une messe du Saint-Esprit. La procession a commencé à huit heures du matin. Tous les corps de ville et ordres religieux y ont assisté. Le jubilé durera deux semaines et finira le dimanche II juillet. Tous les jours, il y aura prédication et bénédiction. Pour le gagner, on dira tous les jours cinq *Pater* et cinq *Ave Maria*, et on récitera les prières contenues dans un petit livre qui a été imprimé. On jeûnera les mercredi, vendredi et samedi d'une des deux semaines; on visitera telles églises qu'on voudra; on fera quelque aumône et on communiera. MM. Magne et Trimond (1), chanoines, et l'abbé Robert, qui est ici comme missionnaire, tous trois grands vicaires de Mgr Fléchier, qui est à la cour, ont donné l'ordonnance que j'ai contresignée comme secrétaire.

XXVII dudit. M. de Sandricourt (2), qui a remplacé feu M. d'Alauzier, comme gouverneur du fort et de la ville, ést entré vers les sept heures du matin. Tous les canons du fort ont tiré, et tous les corps de ville sont allés le visiter. Son devancier n'a presque pas demeuré ici; il étoit toujours à l'armée.

XVI juillet. D'après une lettre d'Antoine Borrely, mon

(1) Louis de Trimond, sgr d'Aiglun, qui pendant de longues années avait été l'orateur du Chapitre, mourut le 1 octobre 1697, à l'âge de soixante-douze ans.

(2) A l'inverse de son prédécesseur, François de Saint-Simon, marquis de Sandricourt, n'a pas quitté Nimes et a gardé le poste de gouverneur durant longues années. Il mourut à l'âge de soixante et dix-huit ans, le 4 octobre 1717, et fut enterré aux Capucins. Après avoir été pendant vingt-trois ans locataire de l'avocat Pierre Guiraud, il finit ses jours en l'hôtel du conseiller de Fabrique, époux Olympe de Boisson de Caveirac.

Il a testé à plusieurs reprises, le 23 septembre 1712 (Montfaucon fol. 346) le 13 mai 1715 (id. f° 206), codicille le 9 novembre 1716 (id. fol. 463), et le 19 septembre 1717 (id. f° 400), constitue procureur pour assister au mariage de son neveu et héritier François de Saint-Simon de Sandricourt, brigadier et maître de camp du régiment de Berry.

neveu, cornette au régiment de Lomaria, écrite du IV et arrivée cejourd'hui par l'ordinaire, M. de Luxembourg, commandant l'armée de Flandre, a attaqué, le 1er, M. de Waldeck, qui commande l'armée ennemie, plus forte que la nôtre de six mille hommes. Mon neveu a été percé en divers endroits, mais n'a pas été blessé. Il marque qu'ils marchèrent droit à l'ennemi et l'attaquèrent l'épée à la main, sans tirer un seul coup de fusil. Il se fit quatre attaques, bien rudes du côté des nostres. Au premier choc, on demeura, une grosse heure, mêlé avec l'ennemi à en faire boucherie. La bataille fut donnée dans une plaine, près d'un bourg appelé *Fleurus*. Les ennemis ont pris la fuite, abandonnant cinquante-six canons, huit pontons de cuivre servant à fere des ponts, et plus de trois cents charriots chargés de munitions de guerre. On leur a tué neuf mille hommes et on a fait autant de prisonniers : on dit que parmi ceux-ci se trouvent beaucoup de françois. La victoire est complète ; aussi toute la France est en joie.

Voici la lettre que le Roy a adressé, à ce sujet, à l'abbé Fléchier :

Monsieur l'abbé,

Aiant eu avis, sur la fin du mois dernier, que le prince de Waldeck, qui commande en chef les troupes des États généraux des provinces unies du Pays-Bas, avoit assemblé une armée considérable et qu'il se disposoit à s'avancer du costé de la Sambre, je manday à mon cousin le duc de Luxembourg, pair et maréchal de France, auquel j'ay donné le commandement en chef de mon armée de Flandre, de la fere marcher vers cette rivière et de chercher partout l'armée des ennemis pour la combattre, et pour lui en faciliter les moyens, j'ordonnay au comte de Gournay de la rejoindre avec un corps de 4,000 chevaux ou dragons qui estoient à ses ordres et au marquis de Boufflers, de détacher de l'armée qu'il commande, 15 batalions d'infanterie et 30 escadrons de cavalerie, et de les envoier à mondit cousin au jour et lieu qu'il lui manderoit. Ce qu'aiant esté ponctuellement exécuté, mondit cousin s'a-

vança avec ce renfort et quelque troupe qu'il commande, sur cette rivière ou d'abord il fit attaquer des redoutes qui en deffendoient le passage, et ensuite le château de Fredemon où il prit un régiment de dragons espagnols. Cependant les ponts qu'il avoit ordonné sur la Sambre aiant esté faits, il donna des ordres nécessaires pour fere passer mon armée. Le 30 dudit mois au matin, s'estant avancé avec la brigade de gendarmerie et quelques escadrons de cavalerie et de dragons, pour reconnoistre le pays, il fit rencontre de 2,000 chevaux de troupes hollandoises, lesquelles il auroit fait charger si vigoureusement que la plus grande partie fut taillée en pièces, le reste mis en déroutte et poussé jusques dans l'armée du prince de Waldeck. Le lendemain, premier de ce mois, mondit cousin fut informé au point du jour par des partis qu'il avoit envoyés, que les ennemis avoient passé la nuict sous les armes et estoient en bataille près de St Aman. Aussitost il marcha pour le combattre, mit mon armée en bataille et la fit attaquer si à propos que les deux ailes de leur armée aiant este défaites avec une partie d'infanterie, il ne resta plus que treize ou quatorze bataillons, mais comme il faisoit un grand feu, il envoya les charger de tous costés et ils furent entièrement défaits, de manière qu'il est demeuré maistre du champ de bataille où il est resté plus de huit mille morts des ennemis, qu'il en a esté fait 7,800 prisonniers entre lesquels il y a plus de six cens officiers, et qu'on a pris 49 pièces de leurs canons, plus de 200 charriots d'artillerie et 106 tant drapeaux qu'estandars. Un avantage si considérable et dans un temps où la plus grande partie des princes de l'Europe sont armés contre moi, faisant visiblement connoistre que Dieu prend en main ma deffense et celle de mes peuples, je me trouve obligé d'en rendre et d'en faire rendre à la divine bonté les grâces qui luy en sont deues. C'est pourquoy je vous fais cette lettre pour vous dire de faire chanter le *Te Deum* dans l'église principale de l'évesché de Nimes et autres dudit diocèse, observant de vostre part en cette occasion les solennités en tel cas requises et acostumées ; ce que me promettant de vostre zèle et de vostre affection, je prieray

Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'abbé Fléchier, en sa sainte et digne garde.

Escrit à Versailles, le x[e] jour de juillet 1690.

Signé : Louis.
Et plus bas : Phelypeaux.

xxx juillet. *Te Deum* chanté en grande solennité. A l'entrée de la nuit, tous les canons du fort ont tiré. Chaque habitant avoit fait un feu de joie au devant de sa porte et mis de la chandelle aux fenêtres. Il y a eu des particuliers qui ont fait merveille.

vi août. *Te Deum* et feu de joie pour une victoire navale où les anglois et hollandois ont perdu vingt-quatre gros vaisseaux. On a fait aussi un feu d'artifice à l'Esplanade.

viii septembre. *Te Deum* et feu de joie pour la victoire remportée sur l'armée du duc de Savoie. Au fort, il s'est également fait un autre feu de joie, accompagné de trois décharges de canon et de trois de mousqueterie. Quant aux habitants, ils ont mis de la chandelle aux fenêtres.

Octobre. Mon fils le bénéficier a pris les accès de fièvre à S[t] Gilles : il en a été guéri par une demi once de *quina* (1), qui lui a été ordonné par le médecin Dumas (2) et qui a coûté trente-un sous. Je lui ai acheté un manteau drap de Lodève, minime obscur, revenant à vingt livres seize sous à raison de 9 livres la canne.

(1) C'est grâce à Louis XIV que le *quinquina* a acquis sa grande vogue ; mais avant 1682, époque ou fut publié : *Le remède Anglais pour la guérison des fièvres*, il semble avoir été connu dans nos contrées. Les nombreuses relations qu'elles avaient avec l'Espagne, les fièvres d'accès qui y régnaient sur une vaste échelle, paraissent avoir favorisé de bonne heure l'emploi de l'écorce du Pérou. Si elle fait défaut dans l'inventaire d'une apothicairerie, fait en 1651, elle semble avoir été la base d'un flacon de *cina*, volé par des bohémiens. (Reynaud 1658, f° 73). En l'absence d'autres détails, il est difficile de dire s'il s'agit d'une décoction vineuse de quinquina très concentrée ; mais les efforts que l'on fait pour recouvrer ce flacon, en témoignant du prix qu'on y attache, donnent tout au moins une sérieuse valeur à cette hypothèse.

(2) Voir *Les médecins d'autrefois*. Paris, 1879, p. 223.

La recette de l'année est de 614 livres, la dépense est de 817. Je suis sur le chemin qui conduit à l'hôpital (1). On ne travaille pas et les guerres en sont causes. On a beau économiser ; la dépense va tout de même. Dieu soit béni et nous donne la paix.

1691

Le lundi I janvier, j'ai fait présent à Louis Montfaucon, créé 4e consul, mon compère et tailleur, de deux paires de perdrix qui ont coûté quarante-cinq sous la paire.

Le vendredi XXVI, Mgr Fléchier a béni l'église de la Maison-Carrée (2) et y a célébré la première messe, en présence de l'intendant, du gouverneur et des consuls en robe rouge. Cette église a été bâtie dans l'enceinte de la Maison-Carrée, par les soins du P. Tonga, prieur des Augustins. Il y a quelques années que ces religieux ont acheté ce superbe et antique édifice. Ils vouloient le détruire, mais le Roy défendit d'y toucher, permettant seulement d'y établir l'église et de réparer l'édifice qui étoit fort délabré. Cela a été fait le mieux du monde ; on a refait des

(1) Un détail infime, mais par cela même d'une grande importance, atteste la misère générale. Au 15 septembre 1690, il restait dû, pour l'exercice des deux années précédentes, 648 amendes, représentant réunies 972 livres. (Haond 1690, fo 314.)

(2) La Maison Carrée servit d'abord d'hôtel de ville. Echangée en 1540, contre la maison de Pierre Buys, qui est restée l'hôtel de ville de cette époque à l'année 1700, elle eut toutes sortes de destinées et de locataires. Par exemple, si elle a été habitée par le ministre Claude Falgueroles, elle est devenue un peu plus tard, une modeste auberge. A la mort de Pierre Buys, qui en fut le premier possesseur, elle passa aux mains de sa fille Louise, épouse de Robert d'Albenas sgr de Valerargues, et de celle-ci au fils aîné de sa fille, Denis Brues sgr de Saint-Chaptes. Félix Brues, héritier du précédent, la vendit au prix de 5,650 livres aux Pères Augustins. L'acte reçu le 26 mai 1670 (Privat, fo 231) constate que l'évêque Cohon indiqua cette maison « comme la plus propre à y bastir un couvent et une église. » Il y avait plusieurs maisons attenantes habitées par de pauvres ouvriers, et c'est, en voulant les démolir, qu'on compromit la solidité de l'édifice. L'intendant Basville intervint alors et c'est à son crédit, à ses instantes démarches, que sont dues les réparations qui ont sauvé d'une prompte ruine ce bijou d'architecture.

piliers entiers et on a étayé cette *maison* qui étoit en l'air, au moyen de l'église et de grands fers. On a pris force peines et soins ; on a donné aux réparations la couleur de l'antique. Il en coûte beaucoup à la province ; car tout cela s'est fait à ses dépens.

Le dimanche IV février, la milice bourgeoise (1), composée de huit compagnies, a été passée en revue à l'*Esplanade*. Elle n'est formée que d'anciens catholiques ; car les nouveaux sont les ennemis mortels du Roy. Ils continuent à faire des assemblées, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, prêchant et faisant la cène en des endroits cachés. De temps en temps, on en pend quelques-uns ; mais cela n'y fait rien ; car ils sont obstinés comme des démons. La milice, qui doit avoir la garde du pays, a pour capitaines : Mr de Rozel (2) sr de Sauzette, lieutenant du sénéchal ; son neveu

(1) Cette garde nationale, triée sur le volet, acquit de l'importance durant les excursions des Camisards. Elle dut monter la garde le jour, faire la patrouille la nuit et fut, à certaines époques, commandée pour des détachements. Bref, son rôle devint tellement actif que Basville exempta ses officiers de toutes charges personnelles. (Voir les deux ordonnances de l'intendant. Pontier 1706, fº 45.) A cette époque, tous les lieutenants mentionnés ci-après avaient disparu des cadres.

(2) Il était le onzième enfant de François Rozel, lieutenant principal et de Louise de Sautel. Il avait été tour à tour maître de camp d'un régiment d'infanterie, maréchal de bataille ez armées du roi, premier consul en 1661, lieutenant lay en 1667 [charge qu'il vendit le 4 juillet 1691, au prix de douze mille livres à Jean Rouvière sgr de Cernay (Roque)] lieutenant des maréchaux de France. « Commission de MMrs les maréchaux de France donnée au sieur de Sauzette, dans l'étendue de la sénéchaussée de Nismes, de recepvoir les advis des différans qui subviendront entre les gentilshommes et autres faisans profession des armes de se rien demander par voye de faict ainsin qu'est plus amplement porté par les lettres patentes données à Paris, le II novembre 1667. — Lettres d'injonction données par le marquis de Castries, lieutenant général pour Sa Majesté en Languedoc, à tous gentilshommes et autres faisans profession des armes, de recognoistre ledit sr de Sauzette Rozel, en la susdite qualité, avec mandement à tous prévosts, greffiers et archers, d'exécuter les ordres qu'il leur donnera. Montpellier, XXII may 1669. »

Jean Rozel mourut à Toulouse, le 22 août 1691, à l'âge de soixante-sept ans, laissant de Louise Caffarel : Louis sgr de Servas, l'Olivier et la Sorbière, et deux filles, dont l'aînée, Marguerite, avait épousé noble Laurens de Morreton, sgr de la Motte.

Mr de Rozel de Servas (1) ; le fils de Mr de Cabrières (2) ; Mr Descombies (3) ; Mr de St Chaptes (4) ; Mr Pascal sr de la Reiranglade (5) ; Mr de Lédenon (6) et Mr de Digoine (7). Les lieutenants sont : mon beau-frère Vigier, Anglejan, le cadet Maimbert, Bousquet, me chirurgien ; Chastang et Polge, procureurs, etc., etc. Tous les dimanches et fêtes, elle doit s'assembler et faire l'exercice.

Le XII février, le cardinal Bonzy est parti pour Rome, car le pape Alexandre VIII est mort le premier de ce mois.

Le XXVIII mars, mon fils Charles est parti pour St-Paul ; il doit y prendre le diaconat.

Lettre du Roy au sujet de la prise de Nice.

A Mr l'abbé Fléchier par moy nommé à l'évesché de Nismes.

Monsieur l'abbé Fléchier,

Aiant considéré que les ville, fort et citadelle de Nice, ville et château de Villefranche, et les châteaux de Montalban et de St-Auspice, situés sur les frontières de Pié-

(1) Neveu du précédent, Charles Rozel était fils de François et de Madelaine de Freton. Il mourut le 30 octobre 1716, dans sa quatre-vingtième année, et fut enterré aux Capucins.

(2) C'était François, fils de Claude Roverié, qui mourut le 14 juillet 1694, et de Gabrielle de Brues de Saint-Chaptes.

(3) François Des Combiers, ancien capitaine au régiment de Rouergue, époux Jeanne de Céré. Il fut peu après nommé major.

(4) Henri Brues, fils aîné de Jean Félix Brues, sgr de Saint-Chaptes et de Louise de Forez de Treguiers.

(5) Jean-Jacques de Pascal sgr de la Reiranglade, fils de noble Jean-François, conseiller au présidial, et de Catherine de Girard. Il épousa, le 26 octobre 1694 (Haond, fo 345), Suzanne, fille d'Antoine Jacques Poustoly, contrôleur du grenier à sel, et de Suzanne Bellot.

(6) François de Georges de Tharau, baron de Lédenon. Devenu colonel du premier régiment d'infanterie bourgeoise, il mourut le 28 avril 1706, et fut porté à Lédenon au tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé Jeanne, fille de Pierre de Bane, sr de Cabiac, conseiller au présidial, et de Jacquette de Carcenat.

(7) Neveu du lieutenant-colonel, Olivier de Digoine, sgr de Bel, Pierre était fils aîné de Jean-Antoine de Digoine, procureur du Roi, et de Jeanne Lefebvre. Il épousa, le 16 février 1693, Anne Martin, et se retira peu après au Bourg-Saint-Andéol, où se trouvaient les propriétés paternelles.

mont, du costé de Provence, et voisins de la mer, estoient des postes d'autant plus importans qu'ils occupoient et deffendoient le seul passage qui resta à mes ennemis, pour pouvoir entrer des Estats du duc de Savoye dans mon royaume et s'opposer à l'entrée de mes troupes dans le Piémont, je formai le dessein de les faire attaquer. Pour cet effet, je donnai mes ordres au sieur de Catinat, l'un de mes lieutenants généraux, auquel j'ai confié le commandement en chef de l'armée d'Italie, de marcher au commencement du mois de mars dernier avec madite armée pour se rendre aux environs des dites places et à mesme temps j'ordonnay au s^r comte d'Estrées, chef d'escadre, de ranger la coste de Nice avec l'escadre que j'avois fait équiper et qui estoit destinée tant pour faciliter le transport de l'artillerie, munitions de guerre et des vivres nécessaires pour cette entreprise, que pour en favoriser l'exécution et oster aux ennemis les moyens de la traverser, au cas qu'ils voulussent tenter de jetter par terre des secours dans cette place, de sorte que mesdites armées de terre et de mer estant arrivées dans le temps que j'avois projetté, le dit sieur de Catinat commença par attaquer Villefranche et ensuite le château qui, après avoir été bombardé et battu du canon, capitula le 20 du dit mois de mars. Les 22 et 23, les châteaux de Montalban et de St-Auspice se rendirent pareillement, et la ville de Nice s'étant aussi soumise, il restoit à se rendre maistre des fort et citadelle de Nice, poste le plus considérable et redoutable par sa situation escarpée et par la bonté de ses fortifications. Le dit sieur de Catinat y fit ouvrir la tranchée le 29 au soir et le lendemain matin fit battre la place par quatre batteries de canons et une de mortiers, de manière que bien qu'il y eut une très grosse garnison dans le fort et qu'il n'y manquât aucune des choses nécessaires pour fère une bonne deffense, néanmoins les bombes et le canon des assiégeants firent un effet si prodigieux qu'on avança les travaux avec tant de diligence et on attaqua si rigoureusement les ennemis qu'ayant perdu beaucoup de monde, et les deux tiers de ce qui restoit de la garnison ayant esté mis hors de combat par le ravage de deux

magasins à poudre, qui furent brûlés par les bombes, le gouverneur fut constraint de demander à capituler le 2 du présent mois et de rendre la place sans que du costé des assiégeants il y ait esté perdu à ce siège, ni à ceux des autres postes, qu'un très petit nombre d'hommes, et d'autant qu'un succès si avantageux ne peut estre attribué qu'à la divine bonté qui daigne bénir la justice de nos armes................. Escript au Camp sous Mons le xe jour d'avril 1691, Louis et plus bas Phelypeaux.

vi mai. *Te Deum* à la cathédrale et feu de joie à l'Esplanade ; trois salves de canon tirées en actions de grâces ; toutes les fenêtres éclairées ; beaucoup de feux audevant des portes. D'après des lettres venues de l'armée, quinze cents hommes ont été ensevelis sous les ruines de la citadelle de Nice, et tous ces cadavres ont causé une infection épouvantable.

xiii may. Nouveau *Te Deum* et feux de joie à l'Esplanade, l'un commun, l'autre d'artifice, qui fut très beau et réussit admirablement. La milice bourgeoise a fait trois décharges de mousqueterie à l'Esplanade, et la garnison du fort trois décharges de canons. Ça été une grande réjouissance ; car la prise de Mons est de grande importance.

Lettre du Roy au sujet de la prise de Mons.

Comme j'ai cru qu'il estoit important au bien de mon état, pour prévenir les desseins de mes ennemis, de faire quelque entreprise considérable, je me suis rendu devant la ville de Mons pour former le siége de cette capitale du Haynault, et quoy qu'il y eût près de sept mille hommes de garnison et qu'elle fût très bien fortifiée, tant par les ouvrages qu'on y avoit construits que par les marais et les eaux dont elle estoit entourée, néanmoins en quinze jours de tranchée ouverte, sans avoir perdu que très peu de soldats, et à la vue du prince d'Orange, qui n'en estoit éloigné que de sept lieues, avec un fort grand corps de troupes, elle a esté réduite à mon obéissance. Ce qui est une marque visible de la protection que Dieu continue de donner à la justice de nos armes..... Escrit à Versailles le xvii d'avril 1691. Louis, et plus bas Phelypeaux.

J'ai lu également, chez Mgr l'évêque, une lettre du Roy recommandant de fere prier Dieu et de dire des messes pour le repos des âmes des officiers, gendarmes, cavaliers, dragons, soldats et matelots qui ont été tués ou seront décédés au service de Sa Majesté. Cela est fort pieux et très louable.

I mai. Habit d'été de droguet, étoffe, façon et fournitures, 19 livres 9 sous (1).

XV juin. Habit de toile rayée, qui est fort à la mode, pour ma fille Toinette, 5 livres.

IX juillet. Haut de chausse de sergette de Marvéjols, à 30 sous la canne, 2 livres 1 ; — toile pour deux cravates, 1 livre 5 ; — paire de souliers, 2 livres 6.

XII dudit. Création du pape Innocent XII, cinq mois douze jours après la mort de son prédécesseur. Il est âgé de 76 ans. On croit qu'il sera dans les intérêts de la France.

IV septembre. Publication au présidial de la déclaration du Roy du XXIV juillet, concernant le papier et parchemin timbrés. Il y a beaucoup d'articles et beaucoup de difficultés ; la page doit contenir tant de lignes et de syllabes, et, en cas de contravention, il y a trois cens livres d'amende. Enfin, c'est un désordre. On dit que tous les parlements ont fermé.

XXII décembre. Mon fils Charles a été ordonné prêtre par Laurentius Feliscus, archevêque d'Avignon. Il a dit sa première messe le dimanche XXVII janvier suivant, à l'église du second couvent de Sainte-Ursule, immédiatement après celle de Mgr Fléchier. Il a eu pour parrain, son parrain de baptême, M. Charles Magne, chanoine et grand vicaire, son cousin remué de germain du côté maternel. Quoique ce fût une messe basse, il y a eu musique, car les musiciens de la cathédrale sont venus sans avoir été priés.

La recette totale est de 703 livres 12 sous, la dépense totale de 967 livres 8 sous 2 deniers, soit un excédent de

(1) On trouvera à la note XXVIII, avec quelques détails sur les vêtements, l'indication des taxes que les tailleurs avaient établies pour payer l'intérêt toujours croissant des dettes de leur communauté.

cette dernière de 273 livres 16 sous 2 deniers. Voilà qui va mal ; je suis sur le chemin de l'hospital. Dieu soit loué et nous donne la paix.

1692

XIII janvier. *Te Deum* pour la prise de Montmélian qui eut lieu le XXI décembre. Cette place, située sur un rocher escarpé, d'une hauteur effroyable, étoit réputée imprenable. Il y a un an et demi qu'on en avoit fait le blocus : quant au siège en règle, il a duré un mois. Le feu de joie a eu lieu le XVI (1).

VI mars, vu la cherté des perruques, j'ai acheté la perruque de feu Mr de Sauzette. Elle lui avoit coûté 18 liv.; la courtière me l'a vendue 5 livres 13 sous, y compris deux sous pour étrennes.

Le même jour, Mgr Fléchier m'a fait expédier des lettres de greffier de l'officialité et de la temporalité. J'avois été pourvu de cette charge le XIX mars 1658 et destitué par Mgr Séguier ; enfin Mgr Fléchier a bien voulu me faire la grâce de me rétablir. C'est une charge de peu de profit, mais il faut compter l'honneur pour quelque chose.

XII mars, Mgr Fléchier, qui a enfin obtenu ses bulles, est parti à deux heures après-midi pour Paris, où il va se faire sacrer. Il est allé coucher à Uzès.

XIX dudit, Mire Magne, grand vicaire, qui s'est fait construire une chapelle dans l'église des Capucins, l'a bénite et y a célébré la première messe.

XXIII dudit, ouverture du jubilé universel. Il doit durer quinze jours et finira le jour de Pâques.

XVI mai. baillé à ma fille trois louis d'or neuf, valant 12 liv. 10 sous pièce, pour un habit, — achat de bas gris blanc 3 liv. 10 sous — d'une jupe à fleur d'occasion 10 liv. 7 sous.

(1) De 1650 à 1700, il a été relevé un seul *infanticide*. Il fut commis derrière le four-à-chaux, par Catherine Floride, épouse d'un travailleur de terre, et peu après, le 29 janvier 1692, cette mère dénaturée expiait son monstrueux forfait. (*Arch. du Palais*, division XXV, liasse 7).

xxvii juillet. *Te Deum* et feu de joie pour la prise de Namur (1),

Achat à la foire de Beaucaire du *Dictionnaire*, de Richellet, 7 livres ; de l'*Abrégé de l'Histoire de France par demandes et réponses*, 15 sous.

xxix août, feu de joie pour la bataille d'Anguin en Flandre.

v septembre. ma fille Thérèse est entrée au couvent de l'Hôtel-Dieu pour s'y faire religieuse. La dot est de deux mille livres : en attendant, je lui servirois cent livres de pension.

viii dudit, ma fille de Seguret s'est accouchée d'une fille. Comme je fais à chaque accouchement, je lui ai donné un écu blanc valant 3 liv. 5 sous.

xxx dudit, achat au prix de seize sous de deux lampes de fer appelées *lumes* (2).

v octobre, à l'imitation des autres villes, le conseil général de ville a fait don au roy de quarante-cinq mille livres ; Montpellier en a donné soixante mille. C'est pour le secourir dans ses guerres.

La reine d'Angleterre, veuve du défunt roi, est arrivée à la nuit et *incognito*. Elle s'en va en Portugal.

xv octobre, payé au tisserand 16 livres 16 sous pour façon de 42 cannes de toile, à 7 sous 9 deniers la canne.

vi novembre. La mort de mon fils Marc Antoine me fut annoncée par le R. P. Mourgue, recteur des jésuites (3), et par le R. P. Myellin, procureur de la maison, mes bons

(1) Je me borne à cette mention et passe sous silence le cérémonial qui est connu.

(2) On désignait, sous ce terme languedocien, une lampe à queue, munie d'une mèche de coton, qui trempait dans l'huile. C'était un éclairage moins dispendieux que celui fourni par la chandelle ; aussi cet ustensile se rencontre-t-il surtout dans les inventaires d'artisans.

(3) C'est son successeur immédiat, Jean-Étienne Grozet, qui acquit, au prix de 20,868 livres, y compris bétail à laine, bêtes de trait et cabaux, le *Mas de Ville*. Cette propriété considérable, qui avait appartenu à noble Bauzile de Fonfroide, fut vendue par Simon-Pierre Grizot ; elle est aujourd'hui possédée par le Lycée.

amis. Ce pauvre enfant est décédé de maladie à l'Hôtel-Dieu de Dunkerque, le XIX octobre dernier. Il avoit fait deux campagnes, l'une en Piémont et l'autre en Flandre. Je prétendois le retirer à quelque prix que ce fût, mais comme il s'étoit enrôlé dans le régiment de Mollac, avec Mr de Guilly, capitaine de cavalerie, que personne ici ne connoissoit, je n'ai pu y parvenir. J'aurois voulu qu'il demeurât six ans à Toulouse, trois ans sous un procureur et trois autres à l'université, le fere passer avocat, et néanmoins le fere recevoir en mes charges ; et quand même je ne lui aurois pas laissé d'autre héritage, il estoit grand seigneur ; car c'est le plus honeste poste de la ville... Me voilà sans successeur. Dieu soit béni de tout et fasse miséricorde à ce pauvre garçon qui est la seule cause de sa perte (1).

1693

Réception de Msr Fléchier comme évêque.

Le dimanche XXV janvier, environ les trois heures après midi, Mgr Fléchier fit sa première entrée. Le samedi, la

(1) Cette mort, acceptée avec une résignation si profondément chrétienne, ne causa pas seulement de vifs regrets au notaire; elle amena encore une transformation radicale dans son *Livre de raison*. Au lieu d'y inscrire, au jour le jour, ses grosses et menues dépenses, au lieu d'y faire à la fin de chaque année son bilan consciencieux à un denier près, il se désintéresse absolument de cette tâche. La mort de ce « beau garçon, blond et bien tourné », en qui il espérait se voir revivre, lui a rendu indifférent toutes ces choses; et s'il conserve son gros registre sur sa table de travail, il le lit plus souvent qu'il n'y écrit. Il y revit par la pensée avec les êtres aimés qui ne sont plus ; il se complait dans les souvenirs du passé.

Cette disposition d'esprit, qui perce en maints endroits, est, avec la cause des lacunes présentées par son journal, l'explication du laconisme de quelques descriptions. A certains moments, il est vrai, il semble faire trève à son affliction; mais que l'événement soit heureux ou malheureux, il reste sobre et se garde des développements qui, quelques années auparavant, auraient sollicité sa plume. C'est bien pis, quand la maladie et les infirmités le visitent ; son journal devient alors un véritable *memento*. Fidèle à mon rôle d'éditeur, j'ai extrait de cette dernière partie tout ce qui avait quelque intérêt et, quand cela a été possible, j'ai signalé en note les documents qui complètent les trop brèves remarques du notaire.

grosse cloche sonna longtemps après l'*Angelus*. Le dimanche, tous les corps de ville, et moi avec Messieurs du chapitre en nombre de quatre, se rendirent à Milhau, environ les neuf à dix heures du matin, pour le recevoir et le complimenter. En revenant des États qui s'étoient tenus à Pézenas, il avoit couché à Bernis. A son arrivée à Milhau, qui eut lieu vers midi, tous les habitans se mirent sous les armes et à l'entrée du lieu, où il y avoit un arc de triomphe, le curé le complimenta. Mgr descendit à la maison de Me Nouy (1), y reçut les compliments et y dina. Quelque temps avant son arrivée à Nismes, la grosse cloche se mit à sonner et continua pendant toute la durée de la cérémonie. Le chapitre, avec tous les ordres religieux, se rendit à la porte de la Couronne, c'est-à-dire à la porte qui est du côté de la ville. L'Évêque, après s'être arrêté à l'église des *Capucins*, s'y rendit avec camail et rochet, et ayant joint le chapitre, baisa la croix que lui présenta le Prévôt, puis après s'être mis à genoux sur un tapis et un carreau préparé, prit sa chapelle, mitre et crosse et entendit la harangue du prévôt. Avec la musique et sous un dais porté par les consuls, il fut conduit à la cathédrale, à travers les rues tapissées. A la porte de l'église, on lui donna de l'eau bénite. Il prêta serment d'observer la bulle de sécularisation du chapitre, les statuts et règlements faits et à faire. Il fut ensuite conduit au grand autel où se firent les cérémonies religieuses. Le temps fut très beau.

Février. Les vivres ont renchéri ; le blé se vend 29 livres la salmée ; le vin 60 livres le vaisseau. Le beurre se vend 9 sous la livre et la merluche (morue) 6 sous la livre.

Le jeudi XIV mai, Mr de Monclus, président du présidial, a été reçu, en grande pompe, maire perpétuel de la ville. Les consuls vinrent le prendre en robe rouge et le condui-

(1) Pierre Nouy, qui donna l'hospitalité à l'évêque, était receveur des tailles du diocèse. Il mourut dans sa quatre-vingt-unième année, le 1er janvier 1694, laissant Jacques, conseiller au présidial, époux Elisabeth de Fabrique ; Mathieu, chanoine, et trois filles : Catherine, épouse du conseiller Jacques Malian ; Claire, épouse de Louis Vérot, avocat, et une dernière, religieuse ursuline à Beaucaire.

sirent, vêtu d'une robe de velours rouge, à la maison de ville. Ils étoient précédés de quantité de tambours, trompettes, hautbois et violons, et suivis d'un grand concours de peuple. Tout le monde ferma les boutiques (1).

XXI juin. *Te Deum* et feu de joie pour la prise de Heidelberg, en Allemagne.

XII juillet. *Te Deum* pour la prise de Namur.

XXV août. *Te Deum* pour la bataille de Nerwinde. — Deux jours avant, sont partis cinq cents mules ou mulets pour aller à Pignerol, que le duc de Savoie assiège avec cinquante mille hommes. Chaque bête porte deux quintaux d'avoine, dont un est pour la bête et l'autre doit être rendu au quartier, et par quatre bêtes il y a un homme pour les conduire. La province a fourni treize mille bêtes environ.

XIII septembre. Après une année d'*approbation*, ma fille Thérèse a été reçue novice aux religieuses de St-Joseph. Elle a eu pour parrain, M. Charles Magne, chanoine. M. Marcellin Filère, chanoine, a fait les exhortations. Mgr Fléchier, qui demeure depuis quelque temps à Sommières, a commis pour l'examiner le P. TARDIEU, prieur des Bénédictins. Cette cérémonie a attiré du beau monde en quantité. A cette occasion, je donnai aux religieuses un grandissime dîner, ou pour mieux dire je leur baillai de la viande, deux gros dindonneaux, quatre grosses poules pour la soupe, douze gros perdreaux, un lièvre, deux levrauts, huit lapins, huit poulets, autant de pigeons; quatre douzaine de *petits pâtés à la cardinale*; une grande corbeille de belles pêches, muscats et autres fruits et vingt-cinq livres de confiture sèche. Ce jour-là, de mon

(1) L'établissement de cette mairie donna lieu à quelques troubles qui n'ont été signalés ni par Ménard ni par Borrelly. Le fait est mentionné dans la correspondance de l'intendant de Basville. Voir à ce sujet la *Correspondance des intendants*, publiée par M. de Boislisle. Pour l'année 1693, pièce 1179, *ad finem*, et pièce 1346; et pour l'année 1699, la note n° 1847.

Cette mairie était une création essentiellement fiscale. Elle entraîna un déboursé de 36.000 livres. (Charaud, 1693, fol. 30).

côté, je donnai, à une vingtaine de parents et amis, un grand dîner. — Quoique la plupart de ces objets m'eussent été envoyés en présent, je dépensai, en étrennes, en achats, ou pour l'apprêt, une quarantaine de livres (1).

1694

Arrivée du général des capucins.

IV janvier. Sur les quatre heures du soir, est arrivé le général des Pères capucins. Il doit tenir une congrégation où seront représentés les couvents du même ordre des lieux circonvoisins et même d'endroits assez éloignés. On estime qu'il y a quatre-vingt-treize religieux. C'est une grande dépense ; aussi, l'Évêque, le chapitre, la maison de ville et beaucoup de particuliers sont-ils venus en aide au couvent. Ce général, qui, comme tous les généraux des autres ordres, habite Rome, monte une mule blanche et a beaucoup de religieux à sa suite. Les religieux du couvent vinrent le prendre processionnellement vers la porte de Saint-Gilles, et en chantant le *Te Deum*, le conduisirent au grand autel de l'église. Là, il s'assit sur un fauteuil et donna sa main à baiser. Il doit séjourner huit jours et a été reçu à Versailles par Sa Majesté.

XIII mars. Ouverture du jubilé universel concédé par le pape Innocent XII.

XXV juillet. Feu de joie pour la prise de Girone.

XXIX août. Mgr François Chevalier de Saulx, évêque d'Alais, a été sacré à Montpellier.

III octobre. Ma fille Thérèse (2) a fait profession entre

(1) Le compte en cierges, dragées et confitures va à douze livres douze sous. — V. testament de Thérèse Borrelly. (Montfaucon, 20 septembre 1694, f. 118.) On voit par ces détails qu'à cette époque les prises d'habit se faisaient avec plus d'éclat que les mariages. Lors des noces de la fille aînée du notaire, tout s'était, du moins, passé avec plus de simplicité. Il a dû en être de même pour celles de la fille cadette, car la date n'en est pas même mentionnée.

(2) Elle mourut le XVIII décembre 1698, à l'âge de vingt-trois ans, de la même maladie que sa mère.

les mains de M. Philippe Robert, chanoine et grand vicaire, mon ami particulier. L'évêque auroit fait la cérémonie, si depuis quelque temps il n'étoit à ses abbayes, qui sont du côté de la Saintonge.

XXII novembre. Bénédiction de mon mariage avec Marie Lafont, âgée de quarante-quatre ans (1).

1695

XX février. M. de Basville a commencé à travailler à la *capitation*. Il y a divers bureaux à l'évêché qui sont présidés par l'intendant, par l'évêque, par M. de Montcalm, par les consuls, etc. Cet impôt atteint tout le monde sans exception, depuis le Dauphin jusqu'au plus humble chef de famille. Le roy a grand besoin d'argent pour soutenir la guerre qu'il a avec tous les potentats.

III novembre. On a posé la première pierre pour le bâtiment des CASERNES. Il n'y a pas eu de cérémonie, car l'Évêque se trouve à Paris, et son grand vicaire est aux États qui se tiennent à Montpellier. Ces casernes sont construites pour le soulagement des habitants, car les soldats les rançonnoient (2). Elles coûteront deux cent mille livres : tout le monde a été taxé. Pour ma part, j'ai quarante livres à payer.

1696

Mai. Établissement d'un subside sur le bois à brûler, le charbon de bois et de pierre.

XII août. A ma demande, Mr Filére (3), chanoine, m'a

(1) Elle était fille de Jacques Lafont et de Gabrielle Troulher. Le contrat avait été reçu le 31 mai 1695 par son collègue Jac. Montfaucon, fils de son tailleur.

(2) Cet aveu est bon à retenir. On trouvera, exposés à la fin de la note IV, quelques documents qui justifient cette accusation.

(3) Marcellin Filére, prêtre du Puy, devint chanoine par résignation de son oncle Antoine de Lagarde, en-date du 13 avril 1693. (*Arch. départ.*, G. 910, fº 51), et troisième archidiacre, le 16 septembre 1701 (*id.* G. 911, fº 120).

amené du Puy, lieu de sa naissance, un cheval de trois ans, qui, tout harnaché de neuf, revient à 72 livres.

xxix octobre. Publication de la paix entre la France et le duc de Savoie. En l'absence du président et des autres chefs, cette cérémonie a été présidée par M. Mathieu, lieutenant particulier (1), assisté des consuls. Le lendemain dimanche, *Te Deum* à la cathédrale, et le soir feu de joie à l'Esplanade.

1697

x novembre 1697. On a mis dans toutes les rues et coins des lanternes qui sont allumées à partir de sept heures. On y place une chandelle, et il y a des gens commis pour cela. Le Roy se charge de l'entretien et demande à cet effet soixante mille livres à la ville. Pour le présent, cela est établi à Toulouse, Montpellier et Nismes tant seulement.

Publication de la Paix de Riswick.

Le xxvi décembre 1697, vers midi, a été publiée, par tous les carrefours de la ville, la paix générale. Les consuls étoient à cheval, en robe rouge, et au milieu étoit Mr Chazel, lieutenant principal (2), — Mr le président se trouvant, comme maire, à Montpellier aux Estats, — précédés par la compagnie de la maréchaussée et huissiers du présidial, et après venoient les consuls désignés à l'élection dernière parmi lesquels mon collègue Jacques Charaud, second consul, et les assesseurs de la maison de ville en robe noire. Venoient ensuite les marchands drapiers et les marchands de soie, tous bien montés et proprement équipés, les trompettes, violons, tambours, hautbois et chars de triomphe.

(1) C'était Etienne, fils de Jean Mathieu, procureur, et de Catherine Nouvel. Il épousa : 1° Madeleine de Cray ; 2° Suzanne d'Albenas, fille de l'ancien viguier. Il mourut le 17 avril 1698, dans sa cinquante-troisième année.

(2) Jean-Pierre Chazel, qu'il ne faut pas confondre avec le procureur du roi de cette époque, était originaire d'Avignon, et avait épousé (20 octobre 1660, Gally) Françoise, fille de Michel Cassagnes, trésorier du domaine, et de Catherine de Villar. D'abord simple conseiller, il avait acquis, en 1683, la charge de François Rozel, sgr de Servas.

La cérémonie fût très belle. A vêpres, on chanta le *Te Deum* et le soir à l'Esplanade il y eut deux feux de joie, dont un d'artifice. Il y avoit dans les rues beaucoup de fontaines de vin. Mr Bousquet, marchand, qui fut élu *guidon*, dépensa plus de deux mille livres. MMr Ginhoux et Martin furent faits capitaines. Il se dépensa beaucoup d'argent (1).

Entrée des ducs de Bourgogne et de Berry.

Le mercredy II mars 1701, nos seigneurs les princes, les ducs de Bourgogne et de Berry, petits-fils de notre grand Roy Louis XIV, entrèrent suivis d'une grande quantité de seigneurs de la cour, parmi lesquels Mr le duc de Noailles, maréchal de France. Il étoit environ cinq heures après-midi. On fait compte qu'il y avoit deux mille chevaux, grande quantité de carrosses et chaises roulantes, des charriots, fourgons et mulets en très grand nombre. La file commença vers midi et continua jusques à la nuit. Il étoit venu du monde de tous côtés, et on estime qu'il y avoit quarante mille âmes dans la ville. La route, depuis Milhau jusqu'à la porte de la Couronne, étoit bordée de tant de gens qu'ils étoient les uns sur les autres.

A trente pas de la porte de St-Gilles, la ville avoit fait dresser un arc de triomphe, d'une hauteur prodigieuse. Il étoit formé de buis, de romarin, de laurier, de sauge, d'olivier et d'autres feuillages, tout parsemé de rubans de papier, peint de plusieurs couleurs, pliés en forme de roses et au dessous d'un chacun, à défaut de fleurs, il y avoit un orange ou citron et une étoile d'oribet (*sic*) d'or, qui éblouissoient tout le monde et quantité de corail rouge dont il n'y avoit que la pointe qui parut, le restant

(1) Pour plus amples détails, voir le manuscrit n° 352 du catalogue. *Le livre de Raison*, à partir de cette époque, offre beaucoup de lacunes. En particulier, le mariage de sa fille Antoinette est passé sous silence. Elle épousa, le 17 mars 1699, François Delom, directeur des postes du Bas-Languedoc, fils de Jean Delom et de Jeanne Alibert de Beaucaire. Elle eut deux mille livres de dot. L'acte reçu par Claude Guyon, notaire de Sernhac, se trouve dans les minutes du père.

étant encastré dans le buis ou romarin. Tout le feuillage étoit bien tondu et bien uni.

Nosseigneurs les princes furent harangués au devant de l'arc de triomphe par le fils de M. Vérot (1), avocat et premier consul. Quoique je fusse tout contre l'arc de triomphe, je n'entendis rien, tant nous étions les uns sur les autres. Quoiqu'il y eut la garde suisse avec ses pertuisanes, les chevaux et carrosses étoient si nombreux qu'il y avoit danger d'être estropié. Les princes étoient au fond du carrosse, Mgr le duc de Bourgogne à la droite et Mgr le duc de Berry à la gauche, et sur le devant le duc de Noailles et le gouverneur des princes. De l'autre côté de l'arc de triomphe, c'est-à-dire du côté de la porte de la Couronne, il y avoit une symphonie, composée de plusieurs instruments, qui joua tant que les princes furent arrêtés.

De l'arc de triomphe à l'évêché, la milice bourgeoise, bien propre et bien parée, formoit la haie. De la porte de la Couronne à l'évêché, on avoit jeté sur le pavé, qui est très mauvais, une espèce de sable qu'il y avoit plaisir à marcher dessus. Au milieu de la rue, il y avoit un ruisseau pour donner écoulement aux eaux et encore par précaution, il étoit expressément défendu de jeter de l'eau dans les rues.

Il y eut deux très beaux feux d'artifice ; l'un à l'Esplanade, que les marchands drapiers et les marchands de soie firent faire et qui leur a coûté 1,500 livres ; l'autre au

(1) La famille de Vérot, qui remonte au milieu du XVIe siècle, semble sortie de Bernis ; ce qu'il y a de certain, c'est que le père et le grand-père du consul de 1701 y habitaient, et que ce dernier y était né. Le grand-père, Jean, qui avait épousé Isabeau de Georges, est qualifié écuyer dans son testament du 18 mai 1617. Le père, Pierre, qui avait épousé, le 4 juin 1637, Gillette d'Arlhac, est qualifié *gentilhomme servant du Roy*. (*Arch. dép.* E. 201, f. 16). Quant au consul, il s'appelait Louis, et s'était marié, le 1er mai 1673, à Claire, fille de Pierre Nouy, receveur des tailles du diocèse, et de Jeanne Ricard, et sœur de Jacques, conseiller au présidial.

De ce mariage, était provenu, entre autres enfants, Pierre, qui harangua les princes. Ce dernier fut émancipé (Montfaucon, 5 décembre 1710, fol. 580), et comme avocat devint premier consul en 1713.

Capite qui a été fait par la ville et qui coûta pour le moins autant (1). A l'entrée de la nuit, le jour de l'arrivée des princes, ce dernier joua et réussit à merveille. Il dura longtemps ; il sembloit que la foudre et le tonnerre étoient en l'air, et il faisoit tant de bruit que personne ne pouvoit s'entendre. Nos princes, qui étoient aux fenêtres de l'évêché du côté du *Capite* pour voir le feu, virent défiler tous les marchands, avec un flambeau de cire blanche ; y compris les facteurs, ils n'étoient pas moins de quatre cens. Le lendemain jeudi, on mit le feu à celui de l'Esplanade ; il marcha assez bien, mais cependant moins bien que le premier. Ce jour-là, les princes entendirent la messe à la cathédrale, vers les dix heures du matin. Dans l'après-midi, Mgr Fléchier leur fit visiter les Arènes, la Maison carrée et le Temple de Diane. Ils firent ensuite le tour de ville, à cheval, accompagnés de toute leur cour, et partirent le vendredi matin (2).

Entrée de la Reine d'Espagne.

Le mardi xxv octobre 1701, vers les cinq heures, arriva la seconde fille du duc de Savoie, qui vient d'être mariée au nouveau roi d'Espagne, Philippe V. Elle est venue par mer jusques à Marseille et de là, elle se rend par terre en Espagne. Elle est partie le lendemain vers les sept heures du matin ; elle va dîner au Pont de Lunel et couchera à Montpellier. Je l'ai vue à l'évêché où elle a logé ; elle est encore fort petite, mais elle a bonne grâce. On ne lui a fait aucune entrée, parce qu'elle passe *incognito*. Elle voyage dans une litière de velours rouge tant dedans que dehors, dont les mulets sont couverts de même. Elle

(1) Il avait été fait par Brès, artificier d'Avignon. (*Arch. mun.* OO. 131.)

(2) On lit dans le premier registre de Me Pierre Pierre dont les minutes sont possédées par Me Grill. « Ce jourd'hui premier mars 1701, Louis de Bourbon, duc de Bourgogne, fils aisné de Monseigneur le Dauphin et François de Bourbon, duc de Berry, son frère, petits-fils de Louis-le-Grand, roy de France et de Navarre, ont passé en cette ville de Nismes. A leur entrée les habitants les ont receus avec toute la magnificence possible. Ils ont séjourné un jour et en sont partis le troisième de ce mois. »

est accompagnée de princes d'Italie, de comtes et grands d'Espagne, de Dames de qualité, et de quantité de gardes vêtus de rouge. Mr le comte de Broglie, lieutenant du Roy de la province, est venu la recevoir, avec quantité d'autres seigneurs. Quant à l'intendant et à Mgr de Nismes, ils se trouvent à Carcassonne, retenus par les États.

Ouverture du Jubilé le xviii décembre 1701 et clôture le premier de l'an. — Autre pour l'année sainte, qui est de cent en cent ans, de deux mois de durée.

1702

Diminution des espèces.

A partir du 1er septembre 1702, le louis d'or neuf, qui depuis quelque temps valoit 14 livres, a été mis à 13 livres 15 sous ; l'escu neuf qui valoit 3 livres 16 s. ne vaut que 3 livres 14 ; les pièces neuves de 6 sous ne valent que 5 sous 2 deniers ; les pièces neuves de 5 sous ne valent que 4 sous 10 deniers. De temps en temps, nous voyons, tantôt des augmentations, tantôt des diminutions des monnoies.

vii octobre 1702, achat de foin du Cailar, pour ma jument, à vingt sous le quintal.

Soulèvement des fanatiques

C'est avec douleur que je mets aujourd'hui, xxx novembre 1702, cette annotation. Voilà trois mois qu'il s'est formé une nouvelle secte de fanatiques, parmi les nouveaux convertis. Dans les diocèses de Mende, Montpellier et surtout dans ceux de Nismes et d'Uzès, ils ont commis les plus exécrables et barbares actions. Ils ont brûlé une trentaine d'églises, tué une quinzaine de prêtres, massacré quantité d'anciens catholiques, avec des cruautés que le diable n'en sauroit inventer de plus fortes. Ils font toutes leurs expéditions de nuit, par bandes de cent cinquante à deux cents hommes, et le jour, ils se retirent dans les bois (1).

(1) « Cette année 1702, il s'est levé plusieurs faux prophètes dans les Cévennes et aux environs de cette ville de Nismes, qui en ont séduit

Toutes les milices sont sur pied ; mais quoiqu'il y ait trois mille hommes dispersés, on n'en peut venir à bout. Ces fanatiques se défendent et se battent comme des diables. On a beau pendre, rouer, envoyer aux galères ceux qui sont pris ; rien ne les effraie. En ville, on a établi plusieurs corps de garde et on fait de même dans les villes et villages. On ne voyage plus. Le commerce est interrompu ; les églises sont abandonnées par les pasteurs ; il faudra des troupes réglées pour les mettre à la raison. Les routes ne sont plus sûres ; les évêques, qui vont aux Etats qui se tiennent à Montpellier, sont obligés d'avoir une escorte, et Mr de St-Cosme (1), qui alloit de Vauvert à Boissières, a été tué à coups de bâtons et de pierres, en plein jour, sur le grand chemin.

Entrée du Roi d'Espagne.

Le lundi IV décembre 1702, sur les quatre heures du soir, est arrivé Philippe V. Il vient de l'armée d'Italie, a passé par Marseille, Aix, Arles, a dîné à Bellegarde et a couché à l'évêché. Une heure après son arrivée, il est allé à pied, voir la Maison carrée et les Arènes. J'eus l'honneur de le voir à la passade trois différentes fois : il est beau garçon, bien fait ; il a le visage fort blanc et le teint fin et blond ; il porte un chapeau avec un plumet blanc, et un habit bleu en broderie. Il voyage *incognito* et est

plusieurs, nonobstant les supplices qu'on a exercé sur ceux qu'on a pris. Ils s'étoient sy fort multipliés qu'ils avoient pris les armes contre le roy. Ces gens étoient appellés vulgairement *Camisards* et leur cruauté a été si grande envers les prestres qu'ils en ont tué plusieurs dans les villages, de sorte que les autres furent d'obligation de se retirer en cette ville de Nismes pour se mettre en sureté. En ce temps là, on n'entendoit parler que massacres et brulements d'église. » (Pierre PIERRE *loc. cit.*)

(1) Gaspard de Calvière naquit à Nimes en 1648, de François s[gr] et baron de St-Cosme et Boissières, et de Marguerite Perrinet d'Arzeliers. Il épousa, le 15 octobre 1674, Françoise d'André. D'après la *France protestante*, il aurait abjuré secrètement à Paris et n'aurait conservé sa place au consistoire que pour remplir le rôle d'espion. Il fut assassiné le 18 août 1702 par Abdias Maurel dt Catinat, moins en souvenir de sa conduite équivoque que parce qu'il se trouvait colonel d'un régiment de milice.

suivi d'une grande quantité de seigneurs d'Espagne et de France. Il est seul dans une très riche chaise roulante rouge et a plus de cent chaises roulantes, carrosses, litières, sans compter les chevaux de selle, les mulets et charrettes pour porter ses hardes. Depuis quinze jours, cent charrettes, vingt-cinq chaises roulantes et des chevaux de selle l'ont attendu dans les casernes : cela a causé une très grande dépense qui devoit être à sa charge. Vu l'*incognito*, il n'y a eu ni coups de canon, ni harangue, ni cérémonie. Il a ouï la messe à la chapelle de l'évêché et est parti le lendemain. Crainte des fanatiques, il a été escorté par cent soldats de la garnison.

1703.

Le XXIII janvier 1703, mon valet a été enrôlé par le corps des serruriers, menuisiers, maréchaux, broquiers, tourneurs et charrons, pour le service de Sa Majesté. On lui a donné cent cinquante livres dont il m'a confié les deux tiers. Je les lui remettrai à son retour, et en cas de décès, je les donnerai à la nommée Caponne, qui fait, avec son mari, fonction de maistre d'école, et demeure tout proche la maison de Mr le gouverneur (1).

Arrivée du Maréchal de Montrevel.

XIV février. Le maréchal de Montrevel est arrivé sur les quatre heures du soir ; il a soupé chez Mgr l'évêque et doit loger chez Mr le président, à la Grand'Rue.

XX dudit, ayant eu avis qu'il y avoit cinq cents camisards du côté de Barutel et métairie de Serrières, il monta à cheval et il marcha sur eux avec deux cents dragons. A son arrivée, il trouva que le détachement de dragons qu'il avoit envoyé en reconnoissance, avoit mis en déroute ces malheureux. Le lendemain, des soldats et gens de la Calmette trouvèrent environ cent-dix morts, soit sur place, soit aux alentours, dont une femme et une jeune fille qu'on

(1) Maison de l'avocat Guiraud, époux Jacquette Rouvière, à la place du Marché.

dit être des prophétesses. Deux dragons ont été tués et deux autres sont morts à l'hôpital des suites de leurs blessures.

Le dimanche des Rameaux, 1er avril, le maréchal, ayant été informé que deux cents fanatiques se trouvoient dans le moulin à eau de Mlre de Calvière (1), hors et proche la porte des Carmes, le fit investir par les dragons et soldats de la garnison. Quarante hommes ou femmes furent tués et le feu fut mis au moulin. Cette nouvelle, qui vint jusques à la cathédrale pendant les vêpres, causa un désordre épouvantable (2).

xviii juin. On a brûlé tout vif un fanatique à l'Esplanade (3), et le lendemain on en a roué un au Marché (4). Ils ont été convaincus d'avoir massacré des prêtres et des anciens catholiques.

xxi dudit. Par ordre de Mr le maréchal, le village de St-Césaire a été mis au pillage : les habitants ont été accusés de donner retraite et de fournir vivres aux Camisards.

xiv juillet. On a roué au Marché deux hommes et tout à la fois on a pendu deux femmes et deux hommes. Tous ces gens-là sont des *Camisards*. Personne ne va plus aux

(1) Claude-Charles de Calvière, baron de Confoulens, de Lanas, de Valbonne, de St Césaire et autres places, fils d'Antoine, colonel d'un régiment d'infanterie, et de Marthe de la Roche, avait épousé à Lyon, le 22 janvier 1701, Antoinette, fille de Gaspard d'Albon, marquis de St Forgeux, baron d'Anauge et de Françoise de Thiange, veuve de Léon de Valbert, marquis de Montfuron, comte de Ribière. (*Registre des insinuations au Sénéchal*, t. XV, non folioté.) Partant il ne s'était pas marié à Avignon le 26 juin 1692 avec cette dame, comme le dit l'*Armorial de la noblesse du Languedoc*.

(2) Le récit de l'abbé Valette, prieur de Bernis, est plus circonstancié, mais il a été écrit près d'un demi-siècle après l'événement et sent trop le roman pour être accepté sans réserve. En histoire, on ne saurait trop se méfier de l'imagination.

D'après le jugement publié par M. Charles Sagnier (p. 18, *loc. cit.*), le procès fut fait à la mémoire de vingt et une victimes, dont dix-huit femmes.

(3) Brunel, de Vauvert.

(4) Chevalier, de Saint-Remy en Provence.

champs ; moi-même je n'ose aller au clos où sont les fours à chaux. Les valets les ont quittés, et voilà plus de six mois qu'on a cessé d'y travailler.

Ces jours passés on a coupé la tête à deux gentilshommes, complices de ces désordres (1).

XXVII dudit. On a roué tout vif un enfant de cette ville, nommé Blavignac. Il a été pris hier avec un fusil, deux pistolets et quantité de poudre et de balles et, en moins de vingt-quatre heures, son procès a été fait et parfait. Il a avoué avoir tué bien des gens.

XXVIII dudit. Par ordre de M[r] le maréchal, le lieu de Vestric a été mis au pillage et brûlé, parce que les Camisards alloient s'y ravitailler. Tous les habitants ont été conduits au fort, les femmes et les enfants sur des charrettes, les hommes à pied, escortés par des soldats irlandois et dragons, conduisant des mules et ânes ou portant divers objets. C'ètoit la chose la plus déplorable du monde.

VII août. Quatre hommes et trois femmes de Fons et de S[t]-Mamert ont été les premiers roués tout vif, les secondes pendues au Marché sur les trois heures après-midi. Cette exécution a duré jusqu'à la nuit. Le même jour, entre les sept et huit heures du soir, les Camisards ont brûlé l'église de Sanilhac, tué le prêtre, nommé Granier, et plusieurs catholiques. Le lendemain, ils ont brûlé l'église de Serviès.

IX. On a roué le nommé Isnard, de S[t] Césaire, qui a été pris dans les vignes du côté de Valdejour. On dit qu'il a révélé beaucoup de choses.

XII. Vers quatre heures, on a brûlé, à l'Esplanade, deux Camisards : l'un appelé *la Plume*, chef de parti, est resté

(1) C'étaient de la Rode et d'Entragues, gentilshommes du Vigan. Les personnes qui désireraient être plus exactement renseignées sur cette douloureuse époque, devront consulter un journal du temps, qui a été publié par notre ami, M. de Lamothe. (*Exécutions des Camisards faites à Nimes*, du 26 juillet 1702 au 22 mai 1705. Nimes, A. Catélan 1874, de 27 pages in-8°.) C'est un document d'une excessive impartialité ; car il ne contient que des faits et des dates. Tout y est enregistré sans commentaires, sans la moindre réflexion. On dirait l'œuvre d'un greffier.

obstiné ; l'autre s'est confessé, à ce que m'a dit le P. *Fosse*, jésuite, qui l'exhortoit (1).

Dans la nuit du XXIV au XXV septembre, les Camisards ont brûlé le château de *Campagne*, appartenant au chapitre, avec huit valets qui s'y trouvoient ; la métairie de *Campagnole*, appartenant à l'abbé de Franquevaux, et celle d'*Estagel*. Ces jours passés, ils ont incendié la métairie de *Mérinhargues*, appartenant aux P. Prêcheurs de cette ville ; celle de M. Poustoly (2), au *Plan du Pin*, le long du Vistre ; l'église et plusieurs maisons de Bernis. Ils ont brûlé Signan et tué Jacques Duranc, garde terre de Campagne. Ensuite ils ont brûlé les églises du Caila, de Clarensac, Fons, Saint-Bauzély, Montinhargues, et plusieurs maisons, notamment celle du sieur Agier, beau-père de l'avocat Teissonnière (3). Ils ont égorgé, avec tous ses gens, un commandeur qui se trouvoit à une de ses métairies, du côté de la Pinède, vers Aiguesmortes. Tout est à l'abandon, et même, par ce temps de vendanges, personne n'ose aller faire sa récolte.

Dans la nuit du I octobre, ils ont brûlé les fauxbourgs de Sommières et, dans les nuits suivantes, l'église d'Uchaud et le presbytère, les deux logis du pont de Lunel, l'église de Parinhargues, avec la maison des Jésuites, et le logis ou *baraque* de M. de Montpezat. Ils ont enlevé tous les chevaux des postes et tous les chevaux des métairies des pays bas. Tout le monde est réduit à la misère ; il n'y a ni négoce ni trafic ; personne ne peut faire valoir ses biens.

(1) De cette date au 1er septembre, il y a eu cinq Camisards roués, parmi lesquels Bouzanquet, de Boissières ; Gueidan, de Brignon ; et deux pendaisons dont Formelin, qu'on dit être de Nimes. (Borrelly.)

(2) Antoine Poustoly était sorti du Vivarais. Il fut tout à la fois notaire et procureur, et ensuite contrôleur du grenier à sel. De Suzanne de Bellot, qu'il avait épousée le 12 août 1670 (Temple), il laissa Jean-Louis, qui lui succéda en sa charge, et Suzanne, épouse de Jean-Jacques de Pascal, baron de la Reiranglade. Sa métairie, qui produisait beaucoup de vin, était sur le terroir d'Aubord.

(3) Jacques Teissonière, fils de Jean et de Catherine Paulhan, avait épousé, le 28 mars 1699 (Montfaucon, fol. 345), Marguerite, fille de Pierre Adgier, riche propriétaire de Fons.

1704

Dans la nuit du xxv au xxvi février, les Camisards ont incendié sept métairies au quartier de Grézan, savoir : celle de M. Chazel à Luc (1), celle de Reynaud (2), celle de M. de Possac (3), celle de Sorbier, celle de la Rochelle appartenant à M. de la Cassagne, celle du sieur Martin (4) et celle du Mas des Isles (5). Peu avant, ils ont brûlé toutes les maisons et l'église de Rodilhan, et du côté de Vedelenc, égorgé sept ou huit laboureurs qui travailloient aux vignes. Au chemin d'Uzès, ils ont brûlé la métairie de *Cristolas* (6), appartenant à M. Rouvière.

(1) Le propriétaire de cette métairie remplissait les fonctions de procureur du Roy. On l'indemnisa en lui donnant les biens de deux camisards, qu'il retrocéda aux veuves, moyennant 1.500 livres.

Pierre Chazel était fils du lieutenant de juge de Roquemaure. Il avait épousé le 1er juillet 1662 Isabeau Théremin. Il mourut le 20 août 1724, laissant son petit-fils Jacques, également procureur du Roy.

(2) C'était, suivant toute probabilité, la métairie de l'avocat Jacques-Scipion Reynaud.

(3) V. *Dictionnaire topographique du Gard*, de Germer-Durand, 1868, p. 170.

(4) Receveur des décimes du clergé depuis 1699, Francois Martin n'imita pas son prédécesseur Jean Jonquet, et trouva moyen de faire faillite le 19 février 1717. Quelle fut la cause déterminante de cette catastrophe financière ? c'est ce que la lecture de son volumineux inventaire laisse ignorer. On y rencontre force récriminations, mais nulle part l'explication que nous avons vainement cherchée.

(5) Le mas des Isles appartenait aux enfants de Firmin Chabaud, conseiller au présidial, mort le 1er mai 1701, à l'âge de 85 ans. Les dégâts n'y furent pas très considérables ; ils se bornèrent à la destruction des couverts de l'écurie et du grenier à foin. (Montfaucon, 1705, fol. 1.)

(6) Cette métairie, située sur la route d'Uzès, s'appelait ainsi en souvenir de Christol Rouvière qui l'avait créée. A cette époque, elle était encore aux mains des descendants de ce modeste laboureur, mais, à l'inverse de tant d'autres, ils avaient grandi. Un de ses petits-fils, Jean, distingué par le grand Colbert, avait eu une fortune inespérée ; il était devenu secrétaire de la maison et couronne de France, sgr de Cernay et Hormon, et, à défaut d'enfant, avait fait héritier son neveu, Jean, fils de Pierre, receveur du grenier à sel, et d'Anne de Malian.

Cet homme de bien, qui mourut à Paris le 21 mars 1687, n'avait pas oublié les pauvres ; il avait légué à l'hôpital général la somme de 9.000 livres.

Dans la nuit du XXVIII au XXIX février, ils ont brûlé plusieurs métairies au plan de Beaucaire, entre autres celle de s[t] Pau, appartenant à l'abbesse de la Font de Nismes (1), celle du s[r] Vianes (2), et ont tué vingt et un ou vingt-deux anciens catholiques. A Bellegarde, la bourgeoisie s'est défendue tant qu'elle a pu; mais elle a fini par succomber sous le nombre. On signale une foule de morts, et il faudroit toujours avoir la main à la plume pour enregistrer toutes les cruautés des Camisards.

Défaite des troupes du Roy.

Le XIV mars, M. le maréchal de Montrevel, se trouvant à Uzès, ayant appris qu'il y avoit douze cents Camisards du côté de Saint-Chaptes, les fit attaquer par trois cents soldats du régiment de la marine et quatre ou cinq compagnies de dragons de S[t] Sernin. Effrayées par le nombre, ces troupes prirent la fuite, si bien que tous les soldats de la marine furent taillés en pièces, et qu'il resta dix-huit officiers de grande distinction (3) ; quant aux dragons, ils se tirèrent de leurs mains. Le malheur vint de ce que les soldats étoient chargés de butin, et qu'ils avoient si fort bu, qu'ils étoient hors d'état de combattre.

Cette défaite a mis le peuple dans la consternation. On n'ose aller aux champs ; et pour que les vignes ne restent sans culture, les consuls ont demandé au maréchal une escorte de deux cents soldats pour les travailleurs. L'ordre est de fere facturer de quartier en quartier, sous la surveillance des troupes.

Défaite des Camisards.

Le XV avril. Le maréchal de Montrevel, étant à Sommières, informé que les Camisards étoient dans la Vau-

(1) En 1704 l'abbesse s'appelait Marguerite de Georges de Taraut de Laugnac. Elle était sœur du baron de Lédenon.

(2) Gabriel Vianes, de Beaucaire, avait épousé une nimoise, Louise Pison, fille de Pierre, receveur des tailles du diocèse en 1663.

(3) Parmi ceux-ci se trouvait un nimois, noble François de Deydier, lieutenant de vaisseau. Il avait épousé, le 5 mai 1699, Madeleine, fille de Matthieu Peschier, procureur, et la laissa veuve avec quatre enfants en bas-âge.

nage, annonça son départ pour Montpellier, et fit ses adieux, pendant qu'il donnoit ordre aux troupes de Lunel et des environs de se rendre en un endroit indiqué, où il se trouveroit avec les troupes qu'il avoit. Il conduisit si bien cette affaire qu'il rencontra les Camisards. On estime qu'ils ont perdu huit cens hommes. On a poursuivi les fuyards jusques vers Montpezat et S[t] Mamert, où la bourgeoisie, les ayant rencontrés, en tua un grand nombre (1).

Le XVII avril. Le maréchal de Montrevel est parti pour Montpellier; il est envoyé en Guyenne.

Le XXI avril, à midi, le maréchal de Villars, qui le remplace, est arrivé. L'intendant est allé le prendre à Beaucaire : en attendant sa maison et son train, il loge chez M. Nouy (2), lieutenant principal (3).

Entrée de Cavalier, chef des Camisards.

Le vendredi XXVI, vers les quatre heures, le nommé Cavalier, du lieu de Ribaute, boulanger de son métier et auparavant goujat, gardant les troupeaux, âgé d'environ vingt-deux ans, arriva dans cette ville et se rendit au jardin des R. P. Récollets (4), où il trouva M. le maréchal de Villars, avec M. de Lalande, lieutenant-général. Il a à sa suite quelques cavaliers de sa troupe qui est à S[t] Césaire

(1) Cette affaire est communément appelée *combat de Nages*. L'historien protestant, Ant. Court, prétend, avec raison, qu'on peut regarder cette journée du XVI avril 1704 « comme décisive dans la guerre des Camisards. » Tout n'est pas sans doute fini, mais le coup a été tellement rude que la mission du maréchal de Villars en sera singulièrement facilitée. C'est, en effet, quelques jours après que Cavalier traite de sa soumission.

(2) C'était Léon Nouy, qui avait épousé, le 27 avril 1699, Catherine de Georges, fille du baron de Lédenon. Il était fils de Raymond, longtemps garde-sceaux du présidial et ensuite lieutenant principal, et d'Antoinette fille du conseiller André Villar seigneur de Vallongue. Il était, par suite, petit-fils d'autre Léon, mort dans sa quatre-vingt-unième année, le 25 février 1697, receveur des tailles des diocèses de Nimes et Alais. On trouvera quelques détails complémentaires sur cette famille à la note XXI.

(3) M[me] la maréchale de Villars est arrivée dimanche XXV mai, sur les cinq heures de l'après-midi. Les canons ont tiré. (Borrelly).

(4) Il est passé par la porte du jardin qui regarde les fossés de la ville (Borrelly).

et qui garde trois capitaines de l'armée pour otages, de sorte que si ce chef des fanatiques eût été tué, on auroit massacré ces trois officiers.

Après une longue conférence, il alla rejoindre, à S[t] Césaire la troupe qui l'attendoit. Il y avoit hors la ville plus de six mille âmes pour voir ce malheureux, qui a fait tant de bruit et causé tant de malheurs.

On dit que le maréchal de Villars et l'intendant, étant allés dans les Cévennes, accompagnés de troupes et de dragons, ont, dans leur parcours, fait assembler les consuls et les habitants, et ont promis, au nom du Roy, pardon et amnistie aux rebelles s'ils se rendoient, ajoutant qu'à défaut, tout seroit passé par le fil de l'épée. Il convient d'ajouter que le sieur Lacombe, du lieu de Vézenobres, qui a été, il y a trois ou quatre ans, fermier de Signan et de Campagnes appartenants au chapitre, a été employé comme connaissant particulièrement ledit Cavalier, qui a été autrefois son serviteur (1). Après beaucoup de peines et avoir couru force dangers, il rencontra Cavalier dans le bois de Bouquet et prit pour prétexte qu'il lui portoit une bonne nouvelle, savoir que son père et son frère, détenus prisonniers au fort de S[t] Hippolyte, avoient été mis en liberté. Puis, il lui représenta que tost ou tard il seroit pris par les troupes du Roy et qu'il mourroit d'une mort cruelle, tandis que, s'il se soumettoit, il pourroit se tirer d'affaire, et que M. de Lalande, gouverneur de la ville d'Alais, désiroit de conférer avec lui. Après une longue résistance, Lacombe le gagna par belles et bonnes paroles et l'obligea même d'écrire à M. de Lalande. Le rendez-vous fut au château en bas de Vézenobres, où le sieur Lacombe loge, comme rentier du domaine qui en dépend. Au jour fixé, Cavalier s'y rendit avec trente cavaliers, et M. de Lalande avec quarante dragons. Ils conférèrent longtemps ensemble en plate campagne.

Après cette conférence, M. de Lalande vint porter la

(1) D'après Ant. Court, il avait servi chez Lacombe, en qualité de berger.

nouvelle à M. le maréchal, qui envoya incontinent au Roy un courrier, et c'est en conséquence de la conférence de Vézenobres qu'a eu lieu celle de Nismes. On ne sait encore les particularités qui ont été arrêtées dans cette dernière, mais, par ordre, les sentinelles et les corps de garde ont été supprimés aux portes de la ville.

Maintenant Cavalier va par toute la ville, suivi de la populace, comme s'il eùt été un des plus grands seignéurs du royaume. Il a des gardes de sa troupe et même quelques soldats de l'armée. Tous, grands et petits, s'empressent de le voir; il est de petite taille et n'a pas grand'mine (1). Par politique, et sauf l'exercice de sa religion, il lui a été accordé tout ce qu'il pouvoit souhaiter, jusques à un brevet de colonel.

Cette conduite n'a pas désarmé les rebelles. Ils traitent Cavalier de traitre et ne veulent pas suivre son exemple. Les autres chefs, les nommés Rolland, Laporte, Castanet, etc., font, avec leurs troupes, beaucoup de mal, mais le maréchal de Villars en viendra à bout. Cavalier a parlé; il a donné de grands mémoires et des instructions miraculeuses. Deux cents hommes se sont rendus avec lui et ont été conduits à Valabrègues, qui est entre deux eaux. Il doit aller à Brisach, où est son quartier et où on lui enverra tous ceux qui se rendront. Cela dépasse l'imagination que Cavalier soit pardonné et même récompensé de ses crimes. On a cru par là attirer les autres, mais ce ne sera pas sans peine.

Dimanche xx juillet 1704. *Te Deum* pour la naissance du Duc de Bretagne, fils de Mgr le Duc de Bourgogne. Le maréchal de Villars avoit un prie-Dieu devant le grand autel, Mgr Fléchier étoit dans sa chaise. L'intendant, quantité d'officiers, toute la noblesse et les ordres religieux assistoient à la cérémonie. Pendant le chant, le canon tira. Le soir, à l'Esplanade, grand feu d'artifice, tir des canons

(1) L'auteur du manuscrit, édité par M. Marius Tallon, (*Fragment de la guerre des Camisards*, Privat, 1887, in-8° de 105 p.) écrit que Cavalier est « de fort petite taille et d'assez mauvaise mine. »

et par deux fois décharge des troupes. Toutes les fenêtres des maisons ont été illuminées. Au fond de l'Esplanade, il y avoit un jet de vin où tout le monde alloit boire. La niche et les ormeaux de cette place étoient garnis de lanternes ; on y voyoit comme en plein midi. Le maréchal a donné un grand souper et bal au jardin de M[r] de Rozel, précenteur (1), qui est à la bourgade des Prêcheurs, proche les Pères de la Doctrine chrétienne (2).

Le dimanche suivant, les P. Capucins ont fait, sur le soir un feu de joie au devant de leur église. La façade, c'est-à-dire au plus haut, il y avoit des lanternes aux deux coins et au milieu les armes du duc de Bretagne. Grande réjouissance par toute la ville.

Le samedi IX août, sur les quatre heures, on a roué tout vif cinq camisards qui, un peu avant le jour, ont été pris entre Castelnau et Valence. Sans la sentinelle qui étoit au plus haut du château de Castelnau, où ils s'étoient retirés, tous ces rebelles auroient été pris. Le fameux chef Rolland, qui a fait tant de mal, a été tué par un dragon. On l'a embaumé et on l'a porté en ville à travers d'un cheval. Le jeudi VII, il fut exposé tout de son long sur un *ais* (planche) à la Place des Casernes où tout le monde alloit le voir. Le samedi, jour de l'exécution des cinq autres chefs, le cadavre a été porté à l'Esplanade et brûlé en présence des suppliciés.

XI août. On a coupé la tête à un gentilhomme étranger (3), et on a pendu un nommé Martin, de cette ville. Ils ont été pris, du côté d'Antibes, sur des barques qui portoient des fusils pour armer les fanatiques de ce pays.

(1) Jean-Joseph de Rozel, s[gr] de Valescure, conseiller clerc au présidial, mourut le 13 juillet 1725, à deux heures du matin, ayant par testament du 7 juin 1723 (Montfaucon), légué toute sa fortune aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. C'était le dernier représentant de la branche Rozel de Faucon.

(2) La ville dépensa 737 livres 9 sous pour les réjouissances données à cette occasion. (*Arch. mun.* OO. 131).

(3) Il s'appelait de Goulaine et était du Poitou. Son compagnon d'infortune était fils d'un jardinier, qui avait épousé la sœur de Pezet, tailleur d'habits. Il avait des lettres de lieutenant, données par le duc de Savoie.

1705

Le jeudi VIII janvier, M[r] le maréchal de Villars, qui, depuis peu, a été fait *cordon bleu*, est arrivé sur les huit heures. Il vient de Montpellier tenir les Etats, qui ne sont pas encore finis. Le lendemain, sur les six heures du matin, il est parti pour Paris.

Le XVIII mars, M[gr] le prince Berwick, fils naturel de Jacques, roy d'Angleterre, est arrivé et est parti le lendemain pour Montpellier. Il est nommé commandant de la province.

A la fin d'avril et au commencement de mai, on a pendu, roué ou brûlé vingt-quatre Camisards, presque tous de cette ville. C'est une chose épouvantable. Ils s'accusent les uns les autres ; ils devoient massacrer tous les catholiques et donner la main aux étrangers qui ont projeté de faire une descente sur les côtes.

[J'ai trouvé, à la fin du premier registre du notaire Pierre PIERRE les détails suivants qui complètent cette brève énonciation.

Cejourd'huy XIX avril 1705, à deux heures après minuit, RAVANEL, chef des rebelles, a été pris dans une salle basse de la maison de feu Borrelly, médecin, qui est au-devant de celle de M[r] Rame, m[e] apoticaire, du côté du marin, avec JONQUET, autre chef des Camisards, ensemble le sieur Devillas, de S[t]-Hippolyte, pris dans ladite salle basse, qui estoit tenue par le s[r] Henri Alison, fils de Guy, marchand de cette ville (1).

Le même jour, ledit s[r] Alison avec le s[r] Lacroix, son cousin, ont été arrêtés : ils s'étoient cachés sur le toit de

(1) Guy Alison, était marchand de soie. Le 13 octobre 1699, il venait de faire sa recette et était chargé de deux balles de marchandises, lorsqu'en traversant le Cadereau, au niveau de la Tourmagne, il se noya. Telle était la violence du courant que son corps ne fut retrouvé qu'à deux cents pas de là, c'est-à-dire tout près du jeu du Mail. Il laissait de Catherine Ferret, sa première femme, car il avait épousé en secondes noces Marie Degras : 1° Henri ; 2° Marie, qui épousa, le 23 mars 1703, Henri de Roveroles, s[r] de Graves, capitaine au régiment de Noailles.

la maison de Mr Dagnac, fondeur, joignant ladite maison de Borrelly (1).

Le lendemain, xx du dit, M^r le prince de Berwick et M^r l'intendant arrivèrent en cette ville pour voir les dits prisonniers, et le xxi, Ravanel, Jonquet et Devillas furent conduits, du fort aux prisons royaux, pour être jugés. Avant le jugement, M^r le prince ayant su que Catinat, natif du Cailar, principal chef des rebelles, étoit caché dans la ville, fit sur le champ publier une ordonnance par laquelle il donneroit grâce à ceux qui retenoient Catinat caché, pourvu qu'ils vinssent le dénoncer ; autrement ils seroient punis de mort et outre ce, il promit vingt louis d'or de gratification à ceux qui viendroient dire où il seroit.

Cette ordonnance ne fut pas plus tôt publiée que Catinat fut pris et arresté à la Place du Marché sur sa mauvaise mine : il fut reconnu pour tel par plusieurs personnes qui l'avoient vu dans le temps qu'il se rendit avec Cavalier, chef de toutes les troupes des rebelles. Enfin, ce même jour, les misérables furent condamnés par jugement souverain : savoir les dits Ravanel et Catinat à être brûlés vifs, et les dits Jonquet et Devillas à être rompus vifs, le dit Jonquet étant mort, son corps a été jeté au feu où lés dits Ravanel et Catinat brûloient, et le corps du dit Devillas a été enterré. Ce jugement a été exécuté le xxii, sur les onze heures du matin, à la place de la porte de la Boucarié. Ils ont vécu en scélérats, ils sont morts en scélèrats, étant obstinés dans leurs erreurs, rejettant les paroles que les prêtres et religieux leur annonçoient pour leur conversion.

C'est la fin de ces chefs des rebelles qui ont fait tant de maux et ravages que ceux qui viendront après nous auront peine de croire que la nature ait produit de tels monstres. Ces malheureux avoient projeté un soulèvement pour

(1) Cette relation diffère quelque peu de celle de Ménard, mais comme ce notaire habitait tout auprès, qu'il était en relation d'affaires avec les cousins Alison, témoins quelques actes les concernant, on est porté à en admettre l'exactitude.

massacrer avec plus de violence les pauvres catholiques ; mais Dieu, qui protège ses enfants, a confondu leurs desseins à la veille de leurs exécutions et a mis au jour la plus diabolique et séditieuse entreprise qui fut jamais.

Le xxiv avril, a onze heures du matin, on a jugé présidialement, et en dernier ressort, assistant Mr l'intendant, six de ces rebelles, savoir : les sieurs Henri Alizon, cousins germains, l'un fils de Guy et l'autre de Hérail, ont été condamnés, le premier a être rompu vif, le second à être pendu. On a condamné le sieur Allègre, marchand, à être rompu vif, et les autres, qui sont : Roger, armurier, la Jeunesse, et le nommé Lauze, hôte, à être pendus. Ils ont été exécutés le même jour, vers les cinq heures du soir, à la porte de la Boucarié et à l'entrée du Cours. Ils sont morts dans leurs erreurs. Par permission, leurs corps ont été enterrés dans la nuit.]

1706

Le mercredi xii mai, à neuf heures du matin, il y a eu une grande éclipse. La lune couvroit entièrement le soleil. Cela fit qu'on pouvoit regarder l'éclipse, sans que la vue fut troublée. Elle dura un gros quart d'heure, pendant lequel on n'y voyoit ni dans les rues ni dans les maisons. Pendant sa durée, j'étois comme secrétaire au chapitre et je ne pus écrire.

Depuis le mois de mars et par permission de Mgr, le nommé Bertoumieu, ci-devant berger et réputé homme de bien, a planté une croix sur une montagne, appellée *Puechicart*, tout proche le lieu de St-Gervazy. Cette croix ne fut-pas plustôt arborée qu'il y a eu un grand concours de monde et qu'il s'y est fait de grands miracles auxquels on ne croit pas encore. L'Évêque fait faire des enquêtes sur les estropiés qui ont été guéris et sur les aveugles qui ont recouvré la vue. De tous les côtés, on y vient en dévotion. Tous les villages voisins y vont pieds nus en procession. On fait compte que jour et nuit il y a deux mille personnes. On y vient de la Provence, du Comtat-Venaissin, de Montpellier et même de Béziers.

Le mardy xx juillet, Mr de Vivet de Montclus (1), fils de Mr le président de Montclus, arrivé hier de Toulouse, a été installé juge mage et lieutenant général de notre sénéchaussée. On lui rendit les mêmes honneurs qu'à son père [V. page 237]. L'après diner, tous les corps allèrent le visiter. En qualité de doyen du corps des notaires, je portai la parole (2).

1707

Le xxx janvier, *Te Deum*, chanté en actions de graces de la naissance de Mgr le duc de Bretagne. Il est fils de Mgr le duc de Bourgogne et arrière petit-fils de notre grand Roy.

x avril, ouverture du jubilé universel.

On annonce que la nuit du dimanche au lundi xxii août, le duc de Savoie et le prince Eugène ont abandonné le siège de Toulon qu'ils assiégeoient par terre et par mer. Leur lenteur a sauvé cette place. Mr le maréchal de Tessé les suit avec son armée et plus de douze mille paysans provençaux. L'ennemi espéroit que toute la Provence, à cause des impôts, se révolteroit, mais, Dieu merci, elle est restée fidèle à son Roy.

xxv septembre. *Te Deum* pour la naissance de l'*infant* d'Espagne, fils de Philippe V.

La pluie qui a commencé à tomber le xxii dudit, à l'entrée de la nuit, a duré dix à douze jours et a occasionné un véritable déluge. Elle a, dans le cours des Cadereaux, emporté les vignes, arraché les figuiers et oliviers, renversé les murs de clôture et inondé toute la campagne. La Fontaine a subi une telle crue que les fossés de la ville ne pouvoient contenir toute l'eau qui en provenoit. Toutes les caves ont été remplies d'eau et la plupart des cou-

(1) François-Henri de Vivet de Montcalm, mourut le 20 septembre 1738, et eut pour successeur son neveu, Pierre Rouvière seigneur de Cernay et de Dions. Il est le seul magistrat qui ait été enterré dans la chapelle du Palais.

(2) V. Charaud 1706, f° 519.

verts n'ont pas résisté. On a trouvé, dans les plaines, quantité de perdrix, lièvres et surtout de lapins morts. Du côté des rivières, des métairies, maisons de campagne ont été emportées. Beaucoup de personnes, à ce que l'on rapporte, ont été noyées. On estime, à plus de cinquante mille livres, les dommages qui ont été faits au terroir de Nimes.

J'ai remis ma maison à l'Hôtel-Dieu pour trois raisons, la première parce qu'il falloit payer 2,318 livres, la seconde, parce que mes deux gendres n'ont pas besoin de maison, puisque Seguret aura un jour la maison paternelle et que Delom en posséde une fort belle, et enfin parce qu'à la paix, le roi voudra que toutes les communautés se liquident : or, comme celle de Nismes doit plus de sept cents mille livres, il faudra fere un despartement ou une grande imposition, par suite duquel ladite maison sera cotisée plus de 600 livres.

1709

Le dimanche VII juillet 1709, après la grand'messe, M[gr] Fléchier a béni en grande solennité la chapelle qu'il a fait construire et qui est dénommée *chapelle du S[t] Sacrement*. Quant à celle où reposoit le Saint-Sacrement, qui est tout proche la chaire du prédicateur, elle ne sert plus ; le tableau magnifique, qui y étoit, a été déplacé et mis à la nouvelle chapelle.

Rigueur de l'hiver.

J'ai renvoyé à écrire cette annotation jusques au mois d'octobre, afin de savoir au juste comment toutes choses se sont passées. Le mois de janvier et février 1709, ont été extraordinairement froids. En janvier, il plut beaucoup et après il survint des gelées extraordinaires qui furent d'autant plus désastreuses que la terre étoit humide. Les blés et autres grains, les oliviers furent tués, et les vignes fort endommagées, puisque tel qui avoit dix vaisseaux de vin n'en a cette année récolté que deux. Les bestiaux à laine, les bœufs et même des gens ont été trouvés morts par chemins.

Ce froid a atteint les chênes verts et blancs, les lauriers et les grenadiers. Toutes nos garrigues sont brûlées comme si le feu y avoit passé. Le dimanche des Rameaux, on bénit du buis, faute d'autre chose pour servir à cette cérémonie.

Pendant ces deux mois tout le monde a souffert. On se croyoit à la fin du monde. Tous ceux qui pouvoient fere l'aumône ont été taxés, et comme l'année dernière, la récolte du blé et autres grains avoit été médiocre, non seulement dans le diocèse, mais encore dans tout le royaume, nous étions assassinés par les pauvres tant de la ville que du dehors. Pour vivre ou pour avoir moyen de semer, personne ne vendoit du blé. Ceux qui avoient moyen de cuire n'étoient pas assurés d'avoir leur pain, appréhendant qu'il ne fût volé par les pauvres. Lorsqu'il fit plus doux, tout le monde se remua, et comme le temps de semer le blé (1) étoit passé, on ensemença de la poumoule, de l'orge, de l'avoine, du seigle, du millet, et toutes sortes de légumes.

Ces semailles réussirent en ce que la saison fut favorable et qu'il ne régna pas de chaleur. Une salmée de semence de poumoule donna quinze à vingt salmées de grain. Le millet donna encore plus, car un boisseau de semence produisit douze à quatorze salmées. On récolta beaucoup d'avoine et aussi beaucoup de vesces blanches. Avec tout cela, comme il n'y a pas eu de blé, toutes ces sortes de grains se sont vendus à un haut prix, puisque la poumoule

(1) D'après Borrelly, quelques-uns auraient semé du blé, mais cette tentative n'aurait pas réussi. D'après le livre de raison de Fauquier, qui m'a été communiqué par M. le comte de Balincourt, cela ne serait pas tout à fait exact. « Le 24 juillet 1709, écrit-il, nous avons esté couper les bleds qui avoient été semés à la fin de mars ; car l'hiver rigoureux avoit empêché les autres de sortir. Tout le monde croyoit que cela ne réussiroit pas et nous en voulumes faire l'essai : il réussit qu'on n'avoit rien vu de plus beau soit en hauteur soit en espis qui estoient gros et bien nourris. Il est vrai que la saison les avoit servis, car ils avoient eu tout autant de pluye qu'on pouvoit le souhaiter et les chaleurs ne les avoient pas pressés. On s'attendoit d'avoir une bonne récolte ; mais, vu les brouillards, ils produisirent seulement 2 1/2. » Relevons qu'il a acheté au prix de 64 livres la salmée, le blé pour semence.

a valu jusques à 33 livres et que le millet, au mois de novembre, est arrivé à 20 livres la salmée. L'avoine se vendoit couramment 15 livres. Quant aux lentilles, graines et autres sortes de légumes, dont il y avoit eu une très grande récolte, ils se vendoient au prix de l'or. La *barjalade*, qui étoit composée de vesces blanches, d'avoine et de quelque peu d'orge, se vendoit jusques à 24 livres la salmée. Le pain, fait de ces sortes de grains, faisoit pâtir ceux qui en mangeoient; aussi par les rues on n'entendoit crier que du *millas*.

Dès que les gelées eurent pris fin, les villageois affluèrent; aussi défendit-on de leur bailler du pain. Il se commettoit de grands abus; car ils en prenoient de grands sacs et en faisoient commerce. Les habitants de St-Gervazy, Bezouce et autres en vendoient à des gens d'Avignon. Cependant, à Nismes, tout le monde crioit. M^r le juge de police, les consuls et conseillers visitoient maison par maison et surtout les boulangers, pour savoir quelle quantité de blé et de grains on avoit, et ayant vu que ce qu'on avoit trouvé n'étoit pas suffisant pour nourrir les habitants, à l'exemple de la ville de Montpellier et de bien d'autres, ils firent publier qui voudroit prendre et fournir du blé à la ville. Il se trouva un parti qui s'obligea d'en tenir aux conditions convenues, et il en vint de Narbonne une quantité assez considérable. Il se forma des partis pour en faire venir du Levant et de la Turquie; mais les ennemis ont pris tant de bâtiments chargés de blé, que cela n'a pas amené un soulagement considérable. Le blé du Levant s'est vendu jusques à 46 livres, et quelques personnes, faute de blé du pays, en ont semé; mais on craint qu'il ne réussisse pas.

Pour toute conclusion, il n'y a que misère (1) et banque-

(1) Jamais la misère n'avait atteint un degré aussi élevé. Venant après de longues guerres, et surtout après la révolte des Camisards qui avait été essentiellement dévastatrice, cet hiver eut des conséquences terribles; car tous se ressentaient en leur particulier des blessures qu'ils avaient précédemment reçues.

Le commerce ne fut pas moins profondément atteint que l'agriculture. Les travaux industriels s'interrompirent; les taffetassiers et fabricants de

routes (1). Le temps est si mauvais par tous pays que tout manque. Ce qui se donnoit ci-devant aux bêtes sert à la nourriture des hommes. L'hiver dernier, il y eut grande abondance d'huile ; jamais on n'en avoit tant vu ; mais qui peut la garde ; car il y a apparence que les oliviers étant morts, il n'y aura pas de longtemps une récolte. Pour le présent, la canne d'huile se vend sept livres, le pain blanc cinq sous la livre et le moins blanc quatre sous (2). Tous les pauvres gens et bien d'autres ne vivent que de navets, de légumes et de millet. Le blé du pays se vend 60 livres la salmée ; celui du Levant est arrivé jusques à 48 livres. Dieu y mette sa bénédiction ; jamais temps fut plus misérable (3).

1710

Mort de l'Évêque Fléchier.

Le dimanche XVI février 1710, Mgr Esprit Fléchier est mort dans son palais épiscopal, vers les huit heures du

bas furent arrêtés successivement, et comme les ouvriers agricoles, n'eurent d'autres ressources que celles fournies par la charité. L'Évêque donna tous les mois une somme de mille livres ; des collectes furent faites à domicile ; chacun multiplia ses sacrifices ; mais si on évita aux malheureux les affres de la faim, on ne put prévenir les nombreuses banqueroutes qui frappèrent le commerce nimois.

(1) Les corps des teinturiers de drap et de soie et des maîtres tondeurs, par une délibération du 6 juillet 1709 (Montfaucon, f° 129), demandent privilèges pour leurs créances sur les effets des faillis des deux dernières années, attendu que ce sont là des œuvres de main, et que leurs travaux et teintures augmentent notablement le prix des marchandises. Ils se prévalent de ce qui se passe à la place de Lyon, et sollicitent l'homologation de deux articles empruntés aux règlements de cette dernière ville.

(2) Pour faire apprécier le degré de cette augmentation, il suffira de rappeler qu'en 1688, le pain blanc se vendait dix deniers, et que celui de qualité inférieure se vendait huit deniers la livre. A la même époque le bœuf se vendait deux sous et le mouton trois sous la livre ; mais je n'ai pu trouver l'augmentation que la viande avait subie en 1709.

(3) Cette année néfaste provoqua une foule de délibérations particulières, dont une sera reproduite à la note XXX. Elle est instructive en ce qu'elle fait connaître l'organisation des *tisserands de toile* et témoigne de la profonde misère dans laquelle ils se trouvaient.

soir, âgé d'environ quatre-vingts ans (1). C'étoit un des plus grands hommes du siècle pour la prédication et pour les beaux livres qu'il a composés. On l'appeloit la *plume d'or*, et en dépit de l'âge, il avoit toujours bonne mémoire. Il étoit revenu de Montpellier, où les Etats se tiennent, depuis une quinzaine de jours.

Le lundi matin, les messieurs du matin firent l'absoute, en surplis et aumusse. On l'embauma ensuite, et le mardi on l'exposa dans son lit de parade où tout le monde le voyoit. On avoit dressé un autel dans la chambre et depuis le grand matin, on y disoit la messe. Tous les ordres religieux s'y rendirent processionnellement, y faisant l'absoute, et disant des prières. Le lit de parade est dans une chambre richement ornée, à main droite, en entrant dans l'évêché.

Le lundi XXIV, M[gr] Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, arriva en ville et logea chez Madame de Causse (2), en la

(1) D'après la biographie Didot (t. XVII, col. 878), Fléchier serait né le 10 juin 1632 ; mais comme l'auteur de l'article le fait mourir à Montpellier, on a lieu de se demander si le premier renseignement n'est pas erroné comme le second.

L'éloge de ce prélat n'est pas à faire ; aussi me bornerai-je à tirer de l'oubli quelques lignes, écrites du vivant de l'évêque, par un nouveau converti :

« Messire Esprit *Fléchier*, abbé des abbaïes de S[t]-Sévérin et de Bagne, ci-devant aumonier ordinaire de Madame la Dauphine, est évêque de cette ville et protecteur de l'Académie roïale qui a été établie par lettres patentes de Sa Majesté, du mois d'août 1682. Il est aussi de l'Académie Françoise. Et pour renfermer en peu de mots son éloge, je dois dire qu'il a un si beau talent pour la prédication, pour les oraisons funèbres, pour la pureté du style et géneralement pour tout ce qui fait l'orateur parfait, que ses envieux mêmes sont obligéz de le reconnoître pour le véritable Chrisostome de ce siècle. »

(*Notice ou abrégé historique des vingt-deux villes chefs lieux des Diocèses de la Province du Languedoc*, par feu Fr. Graverol. Toulouse, Gnill. Louis Colomiez, in-folio, p. 11.)

(2) Pierre CAUSSE, bachelier en théologie, docteur ez droitz, était prieur de S[t] Giraud, de Toulouse, lorsqu'il fut nommé, le 5 janvier 1671, par Sa Majesté, économe de l'évêché de Nimes, vacant par la mort de Cohon. En récompense des services rendus, Seguier l'institua son vicaire-général et official. Devenu par la mort de J. de Fabrique, 2[e] archidiacre,

maison du grand archidiacre. Le lendemain, il fit les honneurs funèbres. Tout autour de la cathédrale, il y avoit deux rangées de *titres* avec les armoiries du défunt, avec une telle profusion qu'elles se touchoient presque ; dans le chœur, il y en avoit trois rangées, une chapelle ardente et le trône accoutumé pour l'évêque d'Uzès.

A la tête de l'enterrement, marchoit un ermite sonnant une cloche, portant devant et derrière les armoiries du défunt. Venoient ensuite quatre-vingts pauvres, portant chacun une pièce de cadis et un cierge blanc du poids de deux livres ; quatre-vingt-cinq paysans de Milhau, Besouce, S[t]-Gervazy et Garons avec leurs officiers ; tous les religieux, savoir : les capucins, carmes, augustins, récollets et dominicains ; des prêtres au nombre de trente-un ; la musique ; des députés du chapitre de S[t]-Gilles ; l'Évêque d'Uzès en chape noire, avec deux assistants de même ; quatre chanoines portant le drap de velours, suivis des prêtres portant le corps, le visage découvert, coiffé de la mître blanche et noire. Après le corps, venoient Messieurs du présidial, les consuls en robe et une grande suite de monde. On fit le grand tour accoutumé, et arrivé à l'église, on célébra la messe pontificalement. Après l'oraison funèbre dite par M[r] Philippe Robert (1), prévôt de la cathédrale, et dont tout le mondé a été fort content, il a été enseveli à la chapelle du S[t]-Sacrement, au tombeau qu'il avoit fait construire et qui n'est pas encore dans sa perfection.

IX mars 1710. *Te Deum* pour la naissance de M[gr] le duc d'Anjou, fils de M[gr] le duc de Bourgogne.

il appela auprès de lui son neveu Jean-Pierre, qui fut capitoul de Toulouse, et lui fit épouser Françoise de Forton, fille de Pierre, conseiller au présidial et de Louise Roverié de Cabrières.

De cette union naquirent Pierre Philippe, auquel Jean-François de Forton résigna son canonicat, et Jean-Louis qui épousa Catherine, fille de noble André Villar s[gr] de Vallongue, Gajans et d'Antoinette de Calvas. (Pontier, 25 juin 1720, fol. 511).

(1) En 1703, il avait été nommé prévôt, à la mort d'Antime-Denis Cohon. Il était docteur en théologie et chanoine de Chartres, lorsqu'il devint, en 1693, chanoine de notre cathédrale (*Arch. dép.*, G. 910, f° 20.)

XVI juin 1711. Ce mardi, on a fait les honneurs funèbres de Mgr le Dauphin, mort le XVII avril dernier, de la petite vérole. L'autel et le chœur étoient bien parés de noir, avec les armes dorées du Dauphin et celles du Roy en quelques endroits : il y avoit une chapelle ardente. Par suite de l'absence ou de la maladie des deux premiers archidiacres, la grande messe fut dite par M. Begault (1), 3e archidiacre. M. le prévôt Robert fit l'oraison funèbre. Tous les corps de ville y assistèrent, et il y eut un tel concours de monde que beaucoup ne purent entrer dans la cathédrale.

Entrée de l'Évêque de la Parisière.

Le lundi XXIII novembre 1711, sur les onze heures du matin, Jean-César Rousseau de la Parisière (2) est arrivé en poste, dans une chaise roulante, ayant écrit de Paris

(1) L'abbé Gilles Begault mourut le 3 août 1733, à une heure après minuit, dans la maison appelée *La garde de Dieu*, sise près la cathédrale. Il eut pour successeur Louis Daniel Dides, et avait eu pour prédécesseur Marcellin Filère.

Ses contemporains, au dire de la *Biographie Didot*, le comparaient à Fléchier pour l'éloquence de la chaire. On a de lui : *Panégyriques et sermons sur les mystères, avec des discours académiques, des compliments et des lettres*. (Paris, part. I, II, 1711 ; part. III. 1717 ; part IV et V, 1727, in-12.)

Bien qu'il ne soit pas né à Nimes, comme le prétend la biographie ci-dessus citée, il y a fait un assez long séjour pour que la bibliothèque municipale cherche à se procurer ses œuvres.

(2) Né le 3 mai 1667, à Poitiers, il mourut, à Nimes, le 15 novembre 1736, sur les sept heures du matin, après dix mois de maladie, durant laquelle il fut soigné par les docteurs Ant. Durand et Jacques Razoux. Il avait consulté les professeurs Fizes et Vernet de Montpellier. Son inventaire, qui se trouve au Palais de justice, compte onze cents pages, sans compter celui de l'abbaye de Saint-Gilles, dont il était abbé, qui comprend cent dix pages.

On a de lui *Harangues, Panégyriques et Sermons* ; Paris, 1740, 2 vol. in-32 ; — la fable allégorique sur *Le bonheur de l'imagination*, insérée parmi les œuvres de Mlle Bernard.

qu'il ne vouloit aucune cérémonie. Il descendit à l'évêché, où le chapitre le reçut processionnellement, et où les consuls le complimentèrent. Ayant pris son rochet et camail, il se rendit, avec le chapitre, à la porte principale de l'église, les cloches sonnant et les compagnies et corps religieux y étant. Là ledit prévôt lui a présenté la croix à baiser et lui a fait son compliment de bienvenue, auquel ledit seigneur a répondu. Après s'être revêtu de ses habits pontificaux, il a été conduit au chœur de l'église, où il se seroit mis à genoux sur un prie-Dieu qui avoit été préparé. Après avoir chanté le *Te Deum* et oraisons comme il est dit au pontifical, il a été conduit dans la chaire épiscopale et a entendu un motet; puis, M. le prévôt s'étant approché, lui auroit fait le baiser de paix, ainsi que MM. les dignités et chanoines. Ensuite le prévôt l'a conduit à l'autel, qu'il a baisé, et chanté après l'oraison de la Vierge et donné la bénédiction épiscopale au peuple. De retour dans sa chaire, il a quitté ses habits pontificaux, et en rochet et camail, il a été conduit par le prévôt dans la salle capitulaire où, ayant pris place à la chaire affectée à l'Évêque, il a présenté sa quittance du droit d'entrée, a prêté serment et promis de garder et d'observer la bulle de sécularisation du chapitre, les statuts et règlements faits et à faire, et ensuite il a été reconduit à l'évêché. Il a dîné chez Mr le prévôt et a reçu, ce jour-là et le lendemain, les compliments de tous les corps de ville. Le surlendemain, il est parti pour les États qui se tiennent à Montpellier, et en attendant d'avoir meublé l'évêché, il doit, à son retour, loger au Séminaire (1).

Le XII février 1712, Madame la Dauphine est décédée de la rougeole, et le XVIII dudit, son mari, Mgr le Dauphin, ci-devant le duc de Bourgogne, a succombé au même mal. C'étoit un grand prince, qui promettoit beaucoup, et c'est une grande perte pour la France. On les a enterrés à St Denis, tous deux dans la même caisse.

(1) Le 14 novembre 1712, l'Évêque se trouvait encore au château de Villevielle. (*Arch. dép.*, G. 912, fol. 245). Cette villégiature prolongée s'explique par le procès qu'il avait avec le chapitre.

1713

Le lundi xix juin 1713, vers les huit heures du matin, l'Évêque bénit la première pierre de l'église du couvent des Carmes. Il étoit assisté de MM[r] Causse (1) et Matthieu Nouy (2), chanoines. Après la cérémonie, qui avoit attiré un grand concours de monde, les maçons prix-fachiers présentèrent à l'Évêque un bassin d'argent, où il mit trois louis d'or de 20 livres pièce.

Publication de la paix d'Utrecht.

Le dimanche vi août 1713, environ l'heure de dix du matin, on a publié la paix entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal et le duc de Savoie. Cette publication devoit se faire au commencement de juillet, mais à raison de la foire de Beaucaire, qui étoit proche, les marchands obtinrent, du duc de Roquelaure, commandant en chef de la province, de la faire renvoyer à la date ci-dessus.

Il y avoit en tête, une timballe, quatre trompettes qu'on avoit fait venir du camp de Barbentane, en Provence, et quatre hautbois qui jouoient en marchant. Après eux et précédé des huissiers et greffiers de la cour en robe et bonnet, venoit M[r] le juge mage de Montclus, en robe et bonnet, ayant à ses côtés les premier et second consuls en robe rouge, et derrière les 3[e] et 4[e] consuls et quantité de gens de la maison de ville, tous à cheval et fort proprement mis. Les marchands, en très grand nombre, venoient ensuite. Ils avoient à leur tête M[r] Teissier, qui a bâti dans l'enclos de M[r] *Alison* (3), une maison si luxueuse qu'elle a

(1) Pierre-Philippe Causse était neveu de Pierre Causse s[gr] de Serviers, deuxième archidiacre, mort le 30 mars 1707. Il était chanoine depuis 1708, et devint prévôt de la cathédrale en 1730.

(2) Il devint grand archidiacre en 1719.

(3) Cet enclos, qui s'étendait du fort à l'extrémité du Grand-Cours, avant d'être morcellé comme terrain à bâtir, avait servi de local à une des premières grandes manufactures de bas, et à une pépinière de mûriers destinés aux plantations de la province. Quant au propriétaire, Jean Alison,

coûté 120,000 escus (1). Mr Teissier, qui est fort riche, étoit monté sur un très beau cheval ; il étoit précédé de quatre grands valets de pied, vétus de rouge et étoit suivi de deux cent cinquante marchands, montés sur des chevaux, bien harnachés de belles housses noires. Ils étoient vêtus uniformément de beau drap à parements de velours rouge ; ils avoient au cou des cravates rouges et blanches et au chapeau des cocardes de même. Venoient ensuite les marchands mariés, au nombre d'une centaine ; ils étoient aussi à cheval et avoient à leur tête le guidon, deux trompettes, quatre hautbois et quantité de jeunes compagnons marchands, bien montés et mis comme les marchands.

Tout ce monde marchoit en bon ordre : aux carrefours le greffier ordinaire fesoit, chapeau bas, lecture de la paix et après, tous crioient « Vive le Roy ». Les pistolets étoient déchargés ; les timballes, trompettes et hautbois jouoient tous ensemble. Teissier et bien d'autres jetoient des dragées par les rues. On estime, à plus de quatre mille, les étrangers qui étoient venus voir cette belle fête.

A la nuit, chacun mit aux fenêtres des chandelles avec les armes du Roy, et cela fesoit une telle lumière qu'on eut dit être en plein jour. Le feu d'artifice, composé par un homme d'Avignon, réussit à merveille (2). Teissier (3) s'est signalé par sa dépense : il avoit dans son por-

il était fils d'un marchand et petit-fils d'un apothicaire. Après avoir été longtemps avocat, il était, après la Révocation de l'Édit de Nantes, devenu tour à tour contrôleur des bois du Languedoc et du Roussillon, consul en 1691, juge des conventions royaux de Nimes, seigneur de la Roche-Saint-Angel, et après 1701, procureur général à la Cour des comptes de Montpellier.

Il mourut vers 1710, laissant de Madeleine Maystre, qu'il avait épousée, le 24 décembre 1671 (Daleyrac) : 1o Charles, sgr de la Roche-Saint-Angel, juge royal de Perpignan ; 2o Pierre, président au présidial de Montpellier.

(1) On est porté à croire que le bon notaire a mis un zéro de trop,

(2) Les peintures de ce feu d'artifice furent adjugées aux peintres Gommeau et Basset, qui avaient pour concurrents Mauric et Natoire, sculpteurs. (*Arch. mun.*, OO. 113.)

(3) Il s'agit d'Antoine Teissier, que le commerce des soies avait enrichi et que d'heureuses opérations devaient élever à une fortune excep-

che, aux fenêtres du dedans ou dehors, plus de huit mille lanternes, décorées des armes du Roy. On dit qu'il y avoit dans cette décoration quatre quintaux de cire blanche. Il y avoit une grande tente au-devant la porte de sa maison et sur la rue une fontaine de vin. C'étoit une si belle décoration que peut être en France il n'y a pas eu sa pareille. Ce jour-là il donna à souper à toute cette cavalcade, à cinq livres par tête, sans compter pain, vin, liqueurs et fruits. Les jours suivants, il se fit de grands festins, bal et collations aux dames avec trompettes, hautbois et violons. La fête a duré trois jours et la dépense, à ce que l'on dit, a dépassé cinq mille livres. Il y a eu une foule de choses admirables, surtout de la part du sieur Teissier, que je ne puis rendre.

1714

XXVIII mars 1714. En l'absence de l'Évêque qui est à Paris pour son procès avec le chapitre, Mr François Morel (1), qu'on dit être de Narbonne, son grand vicaire et official, a béni la première pierre de l'église que les P. Carmes font bâtir hors la porte des Carmes (2). Quinze jours

tionnelle. Quelques années après, il acheta des *Gévaudan* la baronnie de Marguerittes, les seigneuries de Roquecourbe, Bagarne, Couloures, devint secrétaire du Roy en la généralité de Montpellier, et mourut, chargé d'ans, le 2 juillet 1751, laissant Jean-Joseph-Augustin-Christophe, qui lui succéda, Angélique, épouse Raymond Nouy, sgr de Caveirac, lieutenant principal du présidial, et Marie, épouse de François Cambon, habitant Palerme.

Lors de son inventaire, on trouva, avec 200.000 livres d'obligations deux cent quatorze marcs d'argenterie. Inutile d'ajouter qu'en ce temps, il n'y avait pas à Nimes de fortune plus considérable.

(1) Fr. Morel, qui, en 1725, fut pourvu de la précentorie, aimait les livres au point d'avoir rassemblé un millier de volumes. Il mourut, le 23 juin 1746, instituant, par testament mystique, héritiers, le chanoine Ferrand et l'avocat Pierre Vérot, ses amis particuliers. Ses lettres d'official étaient du 20 février 1713. (*Arch. dép.* G, fo 248).

(2) Cette indication, en contradiction avec ce qui a été inscrit à la date du 19 juin 1713, me paraît le résultat d'une confusion. C'est aussi l'opinion du savant archiviste de l'évêché, M. l'abbé Goiffon.

après, il a béni la première pierre de l'église que font construire les Pères Prêcheurs. Enfin, le xxvii mai, il a béni la chapelle que les P. Bénédictins ont récemment fait bâtir (1).

Le xxviii mars 1714, on a publié la paix entre le Roy de France et l'Empereur. Par ordre de la cour et pour éviter dépenses, cela a été fait sans grande cérémonie. Le juge mage en robe, les consuls, en chaperon et robes, étoient à pied, précédés des huissiers, trompettes et tambours. Il y avoit grand concours de monde.

Le xxiii septembre 1714, Toinette, que nous avions pour servante depuis sept ans, à raison de 21 livres l'année, a quitté la maison, sans mot dire. A ce qu'on nous a rapporté, cette maudite est enceinte des œuvres d'un procureur (2).

(1) On lit dans le registre de l'hôpital général (f° 129), à la date du 6 juillet 1714 : « Le bureau de l'hôpital général s'est assemblé extraordinairement pour assister et voir poser la première pierre du bâtiment, (Manufacture d'étoffes et moulins de soie) suivant le plan qui en a été fait par plusieurs architectes. En l'absence de l'Évêque, la cérémonie a été faite par M. l'abbé Morel, vicaire général. Cette pierre a été placée à l'endroit où le mur du réfectoire doit couper le mur de refent intérieur de la cage de l'escalier. Elle a pour inscription :

D. O. M.
EGENIS ET ORPHANIS
AB INOPIA ET OTIO REVOCANDIS
MOLEM HANC POSUERE
HOSPITII NEMAUSENSIS
BENEFICENTIA ET STVDIUM
SEDENTE JOANNE CŒSARE EPISCOPO
ANNO AB ŒRA VULGARI M.DCC.XIV

Ont signé : Messieurs Morel, vicaire général ; Guiraud, Larivière, Fr. Nouy, Poustoly. »

J'ai reproduit cette délibération textuellement, mais je dois faire remarquer que l'inscription a dû être altérée par le copiste, car elle est loin d'être irréprochable.

(2) Il oublie de signaler, au xxv octobre, l'ouverture des États de Languedoc. C'est pendant leur tenue que J. Martel, imprimeur de Montpellier et des États, fit son testament. Il donne trois mille livres à Jacques et à ses deux filles et fait héritiers universels son épouse, Marianne de Tri-

1715

Le grand Roy Louis XIV est mort le 1er septembre 1715. Il avoit septante-sept ans d'âge et a régné septante-trois années. Jamais roy de France n'avoit eu un aussi long règne. Il a été si puissant qu'il a fait trembler toute l'Europe. Son arrière petit-fils, âgé d'environ quatre ans sept mois, a été proclamé Roy sous le nom de Louis XV. Dieu lui donne longue vie. Mgr le duc d'Orléans a été proclamé régent. Suivant toutes apparences, il y aura de grands changements.

Le xxvii septembre 1715, est parti pour Paris Mr Charles Leroux, bourgeois de St-Valéry-sur-Somme en Picardie. Il a fait pendant douze ans la régie du Prieuré de St-Bauzille, comme procureur de MMrs Brisasier et Tiberge, supérieur et directeur du séminaire des missions étrangères, rue du Bac, à Paris. Il est parti avec sa femme et ses deux fils. Il va rendre ses comptes et ensuite il se retirera à son pays natal.

1716

Le mercredi de la semaine sainte, le vii avril 1716, est décédé, à l'âge de soixante-un ans, mon gendre Pierre Seguret, notaire (1). Depuis quatre ans, peu ou prou, il étoit incommodé de la difficulté d'uriner et rendoit de temps en temps des pierres. Enfin, il tomba dans l'hydropisie. Il a fait beaucoup de remèdes, de grandes dépenses, et tout cela n'a de rien servi. Il a laissé trois enfants dont Claude

gnan, et Jean, son fils aîné. Les témoins sont : André de Joubert, syndic général de la province ; Jacques Abauzit, curé de la cathédrale ; Guillaume Besse, libraire de Narbonne ; Gabriel Belle, libraire de Nimes. (Charles Montfaucon, 8 novembre 1714, fol. 557).

On lit d'autre part dans le registre déjà cité de P. Pierre :

« Ce jourd'huy lundi v novembre 1714, la Reyne d'Espagne, fille unique du duc de Parme, est passée à Nismes, où elle a couché, et en est partie le lendemain à midi, ayant esté accompagnée de quelques messieurs des Estats. »

(1) Il était fils d'autre Pierre et exerçait depuis 1667.

a été reçu à ma survivance au secrétariat du chapitre. Après moi, il sera greffier de l'officialité, temporalité et commis greffier des insinuations ecclésiastiques : quant à mon office de notaire, je ne scay comment cela ira. Il a été enterré chez les P. Prêcheurs.

1717

L'an 1717 et le IV octobre a esté enterrée dans le cloître du couvent des P. Prêcheurs, ma femme Marie Lafont. Elle étoit âgée de soixante-six ans et avoit reçu tous les sacrements.

Quoi qu'on puisse penser de la brusque cessation de ce livre de raison, de l'altération survenue dans l'écriture des dernières lignes, le notaire ne suivit pas de près sa femme dans la tombe. Il a beau avoir quatre-vingt-quatre ans passés, il résiste à ce nouveau chagrin et, grâce à la vigoureuse constitution que lui a transmise son père, il continue à vivre quelque temps encore.

Il y a peu de choses à dire sur ces dernières années sinon que le vieillard se désintéresse des choses de ce monde. Après soixante-trois ans d'exercice, il abandonne l'office de notaire auquel il tenait tant et à la fin de 1718, cède à ses filles les propriétés qui lui ont été léguées par sa femme et que son grand âge ne lui permet plus d'administrer. Il se retire ensuite chez son fils, le prieur de Saint-Firmin-de-Quilhan, et s'y endort, deux ans après, du sommeil éternel.

LA GALINO

Fable imitée de La Fontaine.

par M. A. BIGOT,
membre-résidant.

Parei qu'un sécré és quiquon de ben.grèoou,
Et que lou porta yun i fenno és dificile.
Pamén, en çercan, trouvarian bélèou
D'ome que soun fénno, — et, laïssen acò tranquile.

Déspiei siei més Pièroto avié espousa Babèou.
Un èro courdougnié, l'aoutro èro tafataïro ;
Avien lougua 'n membré ou sourél, proche dis aïro,
Et 'n poussan la navéto et 'n tiran lou lignoou
Vivien coumo dous roussignoou.
Récatouso, travayaïro
Et poulido à faïre gaou,
Babèou avié pa qu'un défaou,
Babèou èro un paou babiyaïro...
Pièroto dinc acò l'aïmavo talamén
Que la vésié parfèto. — Oh ! l'amour ! — Mai pamén,
Un jour qué la trouvè mésclado
Dino un patifar de di, de rèdi,
Noste ome ouvriguè l'ieul. — N'ourias fa itan, pardi —
Et maougra sa testo troublado,
San ren dire à Babèou et sans la suscava,
Tirè soun plan pér l'esprouva.

Uno gneu èroun coucha touti dous ben tranquile,
Quan Pièroto se més a crida tou d'un cò :
Moun Dïou ! moun Dïou ! De qu'ès acò ?
Quanti couliquo !... Es inutile...
Mi bouyèou landoun ! — Et, pu plan :
Babèou, és maï que de couliquo...
Vaï t'én quère Madamo *Piquo* ;
Cresé qu'aï li maou de l'énfan.
— Babèou saouto dou yé, ésfrayado,
Et tou én atuban lou lun
Ye faï : Acò es paren ; tè, te vоou baya 'n grun,
Ti couliquo séran coupado.
— Non ! Aï li maou ! — Pamén, moun ami, coumo siès. —
Es yïou que siei énçento... et tus t'acouchariès ?
Vésès ben qu'acò es pa poussible...
— L'aoutrè en se groumiyan rénavo : Acò es égaou,
Pér tan que te siègue pénible,
Babèou te disp qu'aï li maou.
Vite ! La sajo-fénno ! — Et Babèou, mita morto,
Traï soun tartan sur élo et couris ver la porto...
Quan Pièroto faguè embun soupir éstoufa :
Babèou... réviro-té ; l'aï fa...
Aï fa 'un iòou. Es un iòou, regardo ;
Et tégnié din sa man et moustravo à Babèou,
Un gros iòou, blan coumo la nèou.
Aquésto, ouvrissié d'ieul !.. — L'aoutre sou-dis : Prèn gardo,
De paren dire en rés ; car s'acò se savié,
De yiou tou lou mounde ririé.
Et m'apélarien *la Galino.*
— Pièroto, agues pa de souci ;
Vaï s'és acò que te carçino,
T'ou jure ; aquél sécré sourtira pa d'ici.
Te voou quère un bouyoun de viando,
Resto ou yé, paouso-té, bouto, ouraï soin de tus,
Respoundraï se quaouqu'un démando. —
Et par, et sa lèngo ye prus,
Soun sa po pa teni li nose. La boucheiro
En la vésen intra : Tè, Babèou, de que z-as ?
Sembles desvariado, et... sïès ben matigneiro.

— Ce que z-aï ! Jamai ou creirias.
Pode pa m'émpacha dou dire,
Acò me crèbo lou papa,
Maï oumén ou rediguessias pa.
Moun ome, aquésto gneu én soufrissen lou martire,
Moun ome, à moun cousta, — jamaï ren de parié, —
Moun ome a fa 'n iòou, din lou yé !
Un iòou ! — Un iòou !... Te troumpes ou vos rire ;
Coumo vos... — Siei pas guerlo ou sirouzo, bèlèou ;
Aï vis l'iòou, l'aï touca, vraï coumo siei Babèou,
Et vou responde qu'és di bèou.
Bayas-me vite un col, emb' une coustéléto,
Qu'ane metre ma soupo et poussa ma navéto :
Et 'n poun à vostro bouco, ou mén.
Pièroto es ben un paou flassado,
Mai foou pa qu'un michan moumén
Et réçoupriei uno tanado.
— Oh ! pér acò, vaï, vaï ; mudo coumo un arén.
' Tré que Babèou ségué partido,
La boucheiro, li poun planta
Sus si cousta :
Quanto foutralo ! De la vido !...
Et 'n cacalas faguè trambla si trés mentoun.
Tou d'un van intré Janétoun :
De que risés ? Siès ben countento,
Saïque de bon matin as émbunla quaouqu'un ?
Yiou, vène de paga ma rento.
Bayo-mé vite un lèou. — Tè, aqui un lèou, viel sécun.
Siès ben pressado yeui ; s'ères pa tan pressado,
Te diriei ce que mé faï rire ; et s'ou saviès
Te responde que n'en ririès.
— Zou ! zou ! pa tan de badinado,
Et vèjaqui ti quatre soou,
Conto ta parabolo un paou vite ou m'énvoou.
— Pièroto, toun vésin, aquesto gneu a fa 'n iòou.
Un iòou gros coumo un iòou de dindo,
— Moustran lou poun — un iòou ansindo !
Sa fénno én m'ou countan m'a bén récoumanda
De pa bada ;

Mai saves que pér tus aï pajén de cachoto.
Aro tan que voudras ris de l'iòou de Piéroto ;
Mai contes pa 'acò en rès, vé, per rapor à yïou.
— *Ni vu ni connu.* Dor tranquilo ; adiou.
Et filo, et 'n marchan faï : Babèou es ambrévilo ;
Se conto que soun ome a fa 'n iòou, ben ségu,
Es que n'a fa maï d'un et lis a rescoundu...
Quaou sa ? Bélèou lis a bégu.

La lacheiro partié 'n si dourco pér la vilo,
Et Janétoun l'aresto : As parén soupégu ?
— Non. Quaou és qu'a gagna ? Li rouje ou ben li blu ?
— De que vénes grata ; te parle pa dou voto.
Saves pas de qu'arivo ou courdougnié Piéroto ?
Yeui, sa fénno én fasen soun yé, din si lénçòou
Loguo de gneiro a trouva d'iòou,
Que soun ome avié fa... Ou téne de la boucheiro.
Aro te foou pa 'ana counta acò pér carieiro,
Foou pa faïre escorno à noste vésin. —
La marchando de la réprengué soun camin
En disen : *Rélamén*, foou estre en Républiquo,
Per qu'arive de caouso ansin...
Ou bélèou es quaouqu'un que ye faï la *fusiquo*.
Ou premié soou de la : Savès paren de noou ?
Eh ben ! din moun quartié y'a 'n ome qu'a fa d'iòou ;
— D'iòou ! répétè la chambrieiro,
Aquaou s'adressavo ; et lèou,
Lou mitroun, la peissougneiro,
Et fataïre, et bugadieir o,
Et marchando de fidèou,
Soupéguèroun la nouvèlo. —
Coumo uno boulo de nèou,
End'i lénguo batarèlo
Lou noumbre d'iòou toujour anavo én oumentan.
Quaou disié : n'a fa trés ; dous de rous, un de blan.
Quaou disié siei, quaou dès, quaou vin, quaou dos doujéno,
Gn'avié trente à miejour, à gousta uno centéno.
Tantiya qu'a la gneu, vér l'ouro dou soupa
Quan atubèroun li candèlo,

Pièroto avié fa d'iòou, — bélèou ou creirès pa ? —
Quan dirias ?... Cen cinquanto, amaï la canastèlo !

Se d'estre batarel la fènno a lou défaou,
Empuses pa lou flò, suscaves pa lou maou ;
Ariva ou bou, séras ni pu gras ni pu maïgre.
Prénguén li fènno coumo soun
Et ye dounén pa l'oucasioun
De faïre ana sa lénguo et crida soun vinaïgre.
Pér atrapa Babèou, Pièroto s'atrapè.
Es vraï que, gràço ou tiro-pè
Tengué quaouqui jour én respé
La lénguo de Babèou, mai pa la di vésino;
Et l'iòou qu'avié tra 'en l'er ye toumbè sus l'ésquino,
Talamen ben que yeui encaro, lis énfan
Quan passo, embé lou dé sé lou mostroun et fan :
La Galino.... La Galino....

l'année 1886.

MOIS.	B	JRS			Nombre de fois que le vent a soufflé des directions							
	MAXIMA.	Brouillard.	Glace.	Gelée blanche.	N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.
Janvier	762,5	4	11	5	60	7	1	12	9	»	3	30
Février	766,2	»	11	2	»	»	»	19	»	4	»	69
Mars	766.8	6	5	»	28	32	13	6	56	7	8	15
Avril	766,2	»	»	»	42	2	4	42	27	6	5	23
Mai	764 3	»	»	»	48	8	13	39	10	5	»	»
Juin	761 3	»	»	»	50	11	4	3	6	5	12	40
Juillet	761	»	»	»	58	5	2	29	15	28	2	18
Août	761,8	»	»	»	27	37	10	42	13	10	8	49
Septembre	767	»	»	»	49	5	7	18	10	10	4	4
Octobre	765,3	2	»	»	25	10	19	30	39	25	14	25
Novembre	765 9	2	»	»	25	10	23	17	12	18	»	77
Décembre	762,3	1	3	3	66	20	10	3	22	25	16	24
		3	10	5								
	28 sept. 9 heures matin. 767	18	40	15	4 8	147	106	251	219	113	72	374

Les auteurs aur[illegible] d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

CONCOURS OUVERTS

pour les années 1888 et 1889.

L'Académie met au Concours deux études pour participer aux prix à décerner, savoir :

I. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1888

Histoire locale

Jean Nicot, seigneur de Villemain, né à Nimes en 1530 ; mort en 1600. — Secrétaire du roi Henri II — Sa vie, ses écrits, son ambassade en Portugal.

II. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1889

Histoire littéraire

François Guizot, *historien*.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS :

Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 *décembre* 1887, pour le premier concours, et le 31 *décembre* 1888, pour le second concours.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

DOCUMENTS ANNEXES

pour servir à l'histoire de l'Académie.

DONATEURS, PERSONNEL, SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, PUBLICATIONS

DONATEURS A L'ACADÉMIE

1° { Jean-François SÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nimes, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
Charles Prudent de BECDELIÈVRE, évêque de Nimes. (*Conjointement.*)

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — Donation entre vifs, par J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de Me Nicolas, notaire à Nimes, aujourd'hui étude Collet), comprend :

« Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et
» estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant ancien-
» nes que modernes, son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier,
» et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des cho-
» ses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles (le tout
» estimé vingt-cinq mille livres). »

(Approbation par Lettres patentes, de juillet 1779.)

19 janvier 1780. — Seconde donation entre vifs par M. J.-François Séguier à l'Académie (acte aux minutes de Me Nicolas, notaire à Nimes, aujourd'hui étude Collet).

« La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au faubourg et
» dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant les hoirs Masmé-
» jean, Demlle veuve Comte, le chemin qui va aux Cinq-Vies et le
» sr Gallian — à charge de la rente due annuellement aux RR. PP.

» Carmes (1), pour prendre possession après le décès dudit s[r] Séguier,
» et de mad[lle] sa sœur, (2) — à la charge, en outre, de payer douze
» mille livres à l'Œuvre de la Miséricorde de Nimes, et trois mille
» livres à l'hôtel-Dieu de la même ville.

» Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Roche-
» more, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nimes, supérieur
» et administrateur de l'Œuvre de la Miséricorde, et s[r] Daniel Mur-
» jas, receveur de l'hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux som-
» mes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par les mains
» de M. de Genas, délégué de l'Académie, des deniers de M[gr] de Bec-
» delièvre, évêque de Nimes. »

21 janvier 1780. — Acte de rachat de lods, grevant la propriété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le paiement d'une somme capitale de quinze cents livres. (Aux minutes de M[e] Mercier, notaire à Nimes, aujourd'hui étude de M[e] Grill, notaire.)

Nota. — L'Académie de Nimes a été dépouillée de toutes les valeurs dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret de la Convention (1791), portant confiscation des biens des communautés religieuses et corporations diverses

2° L'abbé d'Ornac de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale de Nimes (neveu de M[gr] de Becdelièvre) et membre de l'Académie.

10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois mille
» livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux en deux
» ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet qu'elle proposerait,
» en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage couronné qui pût
» blesser la religion, les lois ou les mœurs. »

(Extrait d'une délibération de l'Académie, à la date ci-dessus, 10 juin 1779.)

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de la directe des PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres (il l'avait fait bâtir lui-même pour y loger ses collections, à son retour d'Italie en 1755.)

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1[er] septembre 1784, âgé de 81 ans. M[lle] Marianne Séguier, sa sœur, lui survécut; son décès n'eut lieu que le 29 mars 1786.

3° Edouard-Joseph-Alexandre Maumenet, membre de l'Académie (1).

15 octobre 1873. — Testament autographe, aux minutes de Me Guérin, notaire à Nimes.

Après avoir constitué sur la tête de Mme Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que liquidation faite de ce qu'aura laissé Mme veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, sous forme de rentes sur l'État ou de valeurs en bons placements « pour le produit être employé à faciliter l'instruction secondaire ou » supérieure des enfants adultes, dénués de fortune, tant filles que » garçons, sans égard à leur religion, à leur pays, même à leur natio- » nalité, — et s'en rapporte à l'Académie pour organiser l'adminis- » tration du capital qu'il lui laisse, et la répartition des revenus en » provenant, suivant ses intentions, — son vœu est que le choix des » bénéficiaires dont on paiera tout ou partie des frais d'instruction, et » d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être » un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute » autre considération. Autant que possible, un même protégé sera » poussé jusqu'aux plus hautes études ; et quand il les aura termi- » nées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée » pendant un an, pour lui permettre de chercher une position. »

(L'Académie n'entrera en possession des valeurs à recueillir qu'après le décès de Mme veuve Maumenet.)

4° Jacques-Prosper-Ernest Sabatier, membre de l'Académie (2).

1er juin 1881. — Extrait de son testament, aux minutes de Me Grill, notaire à Nimes.

« Je lègue à l'Académie de Nimes ce qui me revient de la succes- » sion de ma cousine, Mme Huguet, ou la somme équivalente, dont » les revenus seront employés à payer la pension d'un ou de plu- » sieurs enfants pauvres au lycée de Nimes ou à une école de l'Etat. »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'enregistrement, pour l'acquittement des droits de succession, doit s'élever à 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de

(1) Décédé le 4 juillet 1874.
(2) Décédé le 15 décembre 1881.

l'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double décès de 1° M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de Mme Huguet; 2° de Mlle Françoise dite Fanny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant absolument dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais d'enregistrement sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nimes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nimes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser, que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

(L'autorisation du legs est en instance.)

TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES.

BUREAU DE 1886.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD (*disposition statutaire*).

Président honoraire : Mgr L. BESSON, évêque de Nimes (*disposition exceptionnelle*).

Président.........	M. Ernest DELÉPINE ✻, inspecteur d'Académie en retraite.
Vice-Président......	M. l'abbé FERRY, directeur de la maîtrise.
Secrétaire-perpétuel.	M. Charles LIOTARD, bibliophile.
Secrétaire-Adjoint..	M. Elie MAZEL, docteur en médecine.
Trésorier	M. Fernand VERDIER, avocat.
Biblioth.-Archiviste.	M. Amédée VILLARD, ancien avoué à la Cour d'appel.

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 31 décembre 1886.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait dans la ville de Nimes.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEUR immédiat.
		Messieurs	MM.
1	15 juillet 1850....	Jules Salles, peintre.	...?
2	26 novembre 1852.	Aug. Aurès, O. ✻, O. ✪, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite.	Bernard-Brisse.
3	26 avril 1862.....	Charles Liotard, bibliophile.	Président Ignon.
4	14 avril 1863....	A.-Henry Révoil, O. ✻, O. ✪, architecte diocésain et des monuments historiques.	Léonce Curnier
5	13 février 1864...	Ant.-Hipp. Bigot, négociant.	Abbé Privat.
6	25 février 1865...	Edouard Tribes, docteur-médecin, chirurgien en chef des Hospices.	Nicot.
7	16 janvier 1868..	Eug. Brun, juge de paix.	Places créées.
8	—	Irénée Ginoux, arbitre de commerce.	
9	—	Ch. Lenthéric, ✻, O. ✪, ✠, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.	
10	—	Fernand Verdier, ancien magistrat.	
11	1er février 1868...	G. Balmelle, ✻, avocat, anc. maire de Nimes.	Docteur Fontaines.
12	4 décemb. 1869..	Gouazé, C. ✻, Premier Président de la Cour d'appel de Nimes.	Ollive-Meinadier.
13	—	Alb. Puech, médecin en chef des Hospices.	Gaspard.
14	16 décembre 1871.	Vict. Faudon, ✻, ancien cons. à la Cour d'appel.	De la Farelle.
15	21 juin 1873.....	Eug. Bolze, conseiller à la Cour d'appel.	Doct. B. de Castelnau.
16	5 juillet 1873....	Léon Carcassonne, ✻, docteur-médecin, médecin en chef des hospices.	Abbé de Cabrières.
17	9 mai 1874.	Melchior Doze, O. ✪, peintre.	Flouest.
18	10 mars 1877....	Ernest Delépine, ✻, O. ✪, ancien inspecteur de l'Académie de Montpellier	De Grisy.
19	6 avril 1878.....	L'abbé Cam. Ferry, directeur de la Maîtrise.	Abbé Azaïs.
20	—	Victor Robert, avocat.	Bonnard.
21	5 avril 1879....	Félix Boyer, ✻, professeur de chimie.	Germer-Durand fils.
22	20 novembre 1880.	Albin de Montvaillant.	Germer-Durand père.
23	18 décembre 1880.	Ch. Dardier, pasteur de l'Eglise réformée.	Pasteur Viguié.
24	31 décembre 1881.	Ed. Bondurand, O. A, archiviste du département.	Charles Sagnier.

N°s d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEUR immédiat.
		Messieurs	MM.
25	11 février 1882...	Marcellin Clavel, présid. du tribunal de com.	Henri Roussellier.
26	25 février 1882...	Joseph Simon, instituteur communal.	Léon Penchinat.
27	25 mars 1882.....	Henri Dautheville ✻, président de Chambre à la Cour d'appel.	Ernest Sabatier.
28	7 avril 1883.....	Amédée Villard, ancien avoué près la cour d'appel.	Philippe Vigne.
29	2 juin 1883......	Elie Mazel, docteur en médecine.	Présid. Pelon.
30	5 avril 1884......	Abbé Goiffon, archiviste de l'Evêché.	Alph. Dumas.
31	—	Grotz, pasteur de l'Eglise réformée.	Jean Gaidan.
32	2 mai 1885.....	Gustave Fabre, pasteur, aumônier du lycée.	Ernest Roussel.
33	—	Coustalet, professeur au lycée.	Torcapel.
34	27 juin 1885.....	Georges Maurin, avocat.	Emile Im-Thûrn.
35	—	Comte Edgard de Balincourt, O. ✻, chef d'escadrons en retraite.	Albin Michel.
36		N...	Ch. Dombre.

CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDANTS,

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nimes.

		Messieurs
1	15 mars 1853.....	Rodier de La Bruguière, propr., à Anduze, (*décédé en* 1887.)
2	20 août 1859.....	Schilizzi, docteur-médecin, à Aiguesmortes, (*décédé en* 1887.)
3	Id........	Léonce Destremx, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.
4	16 mars 1861....	Armand de Pontmartin, homme de lettres, aux Angles.
5	11 mai 1861.....	César Fabre, juge de paix, à Alais.
6	28 mars 1863....	Léonce Curnier ✻, ancien trés.-payeur général, à Paris.
7	2 janvier 1864....	Hippolyte Soulier, à Anduze.
8	21 mai 1864......	Adrien Jeanjean, géologue, à Saint-Hippolyte-du-Fort.
9	2 décemb. 1865.	Abbé Alph. Delacroix, curé de Bagnols-sur-Cèze.
10	4 juillet 1874...	Edm. Hugues, sous-préfet.
11	31 juillet 1875....	Ch. Domergue, à Beaucaire.
12	20 avril 1878....	Armand Lombard-Dumas, à Sommière.
13	26 juillet 1879...	Abbé Th. Blanc, curé de Domazan.
14	4 décembre 1880	Goudard, archéologue, à Manduel.
15	30 avril 1881....	Henri Roussellier, ✻, Avocat-général à la Cour de cassation.
16	30 avril 1881....	Deloche ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Cahors.
17	Id.........	Louis Michel-Jaffard ✻, procureur-général près la Cour d'appel de Rennes.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
18	23 juillet 1881...	Prosper Falgairolle, à Vauvert.
19	31 décembre 1881	Charles Sagnier, à Paris.
20	Id........	Léon Penchinat O. ✻, premier président de la Cour de Montpellier.
21	1er janvier 1883...	Pelon, O ✻, président honoraire à la cour d'appel de Nimes, à Saint-Hippolyte.
22	9 février 1884....	Torcapel Alfred, ingénieur de la compagnie P.-L.-M., à Avignon.
23	17 janvier 1885...	Barafort, O. ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, à Colognac, (*décédé en* 1887).
24	2 mai 1885.....	Emile Im-Thürn, à Bellegarde.
(1) 25	3 juillet 1886...	Germer-Durand François, architecte du département de la Lozère, à Mende.

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

28 janvier 1832...... Hipp. Roux-Ferrand ✻, sous-préfet en retraite, à Paris, (*décédé en* 1887.)

26 avril 1860........ L. Bretignière, ✻, inspecteur honoraire d'académie à Paris.

13 juillet 1867...... Pasteur, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

25 avril 1868........ F. Paradan ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel, ancien maire de Nimes.

19 décembre 1868... E. Gaspard ✻, professeur de rhétor. au lycée Louis le Grand, à Paris.

8 novembre 1873... Ed. Flouest, ✻, ancien procur. général, directeur de la Compagnie *la France*, à Paris.

25 avril 1874........ Mgr Anat. de Cabrières, évêque de Montpellier.

16 décembre 1876... Osw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée de Vanves.

16 décembre 1876.... Isaïe Brunel, ✻, insp. d'Académie, à Lille.

9 février 1878... .. L'abbé P. Azaïs, ✻, O. ✻, ancien aumônier du Lycée de Nimes, à Cette.

(1) Le nombre total réglementaire de 60 académiciens ordinaires se trouvait constitué, à la fin de l'année 1886, par 35 membres résidants et 25 non résidants ; compensation faite d'un membre en plus dans la classe des *non-résidants* par un membre en moins dans celle des *résidants*.

23 février 1878 ..... Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris.
14 décembre 1878.... Gast. Boissier, O. ✻, membre de l'Académie française, professeur au collège de France, à Paris.
11 janvier 1879..... E. Quesnault des Rivières, ✻, O. ⓘ, prov. en retraite, (*décédé en 1887.*)
20 novembre 1880... Ariste Viguié, ✻, pasteur, professeur à la faculté de théologie de Paris.
6 novembre 1886 ... Dombre Charles, ✻, ingénieur des Ponts et chaussées en retraite.

CLASSE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

12 mars 1836....... De Quatrefages, O. ✻, naturaliste, membre de l'Institut, à Paris.
28 avril 1838........ De Sauriac, prés. de la soc. d'agr., à Foix.
4 août 1838 .... Désiré Nisard, O. ✻, membre de l'Académie française, à Paris.
7 décembre 1839 ... Germain, O. ✻, doyen honoraire à la Fac. des lettres, à Montpellier, membre de l'Institut (*décédé en 1887.*)
4 juillet 1840....... Magen, homme de lettres, à Agen.
26 décembre 1840.... Lecerf, ✻, professeur honoraire, à la Faculté de droit, à Caen.
6 février 1841..... Ragut, secrétaire général de la Société académique, à Mâcon.
— De Salve, médecin, à Liége.
— Henri Hardouin ✻, conseiller hon. à la Cour d'appel de Douai, avocat, bâton. de l'ordre, à Quimper.
9 mai 1841....... De Payan-Dumoulin ✻, ancien cons. à la C. d'Aix.
24 décembre 1842.. Rivoire, ✻, ancien ch. de div. à la Préf. du Rhône, à Marseille.
11 janvier 1845. ... Alexis Perret, ✻, ancien professeur à la faculté des sciences, à Dijon.
22 février 1845..... Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.
5 avril 1845....... Payan, docteur-médecin, à Aix.
15 novembre 1845. De Robernier, ✻, ancien présid. de chambre à la Cour de Montpellier.

Messieurs

26 juin 1847	Isidore Hedde, ✻, ancien délégué du gouvern. franç. en Chine, au Puy-en-Velay.
26 juin 1847.......	Vingtrinier, ✻, docteur, médecin en chef des prisons à Lyon.
17 mars 1849	E. de Kerkhove-Varent ✻, doct. en dr., député de Malines à la Chambre des députés de Belgique.
20 mars 1852	Ebrard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
8 janvier 1853.....	Baruffi, méd. en chef de l'hôpital, à Rovigo.
13 avril 1854	Massone, docteur-médecin, à Gênes.
5 janvier 1856.....	Mme Hérald de Pages (Comtesse de Vernède de Corneillan), à Paris.
16 février 1856.....	Charles Jalabert, O. ✻, peintre, à Paris.
21 juin 1856.......	Alibert, médecin-inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-Christoly (Médoc).
—	Ed. de Barthélemy, ✻, homme de Lettres, à Paris.
23 janvier 1858.....	Martel, ✻, méd. en chef des hospices, au Puy.
20 février 1858.....	Cros-Mayrevieille, homme de lettres, à Carcassonne.
1er mai 1858.......	Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.
24 janvier 1860....	Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
31 mars 1860	Guillaume Guizot, ✻, professeur au collège de France, à Paris.
13 avril 1861........	J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
13 avril 1861	Marius Chaumelin, homme de let., à Marseille.
15 février 1862.....	Michel Nicolas, ✻, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
25 avril 1863.......	Giraud-Teulon, docteur-médecin, à Paris. (*décédé en 1887.*)
20 juin 1863.......	P. Lenthéric, professeur à l'école régimentaire du génie, à Montpellier.
20 juin 1863.......	E. Connelly, ✻, anc. conseill. à la Cour de cassation.
21 novembre 1863..	Pompée, dir. de l'école prof. d'Ivry (Seine).
16 janvier 1864.....	Alexis Muston, pasteur, à Bourdeaux (Drôme).
21 mai 1864........	Jos. Roumanille, ✻, libraire, à Avignon.
11 février 1865	Eug. Arnaud, pasteur, à Crest (Drôme).
—	L.-Ch. Jeannel, ✻, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.
—	Ch. Revillout ✻, profess. de littérature française à la faculté des lettres de Montpellier.
11 mars 1865.......	Maillet, professeur de philosophie au Lycée Louis le Grand, à Paris.
3 juin 1865	Marius Topin, ✻, inspecteur général des bibliothèques scolaires, à Paris.

Messieurs.

1er juillet 1865..... A. Houzé, homme de lettres, à Paris.
30 décembre 1865... Ludovic de Vauzelles, ✻, cons. honoraire à la Cour d'Orléans.
19 mai 1866....... Adolphe Cazalet, ancien inspecteur de l'Instruction primaire à Alais.
19 mai 1866....... Fr. Mistral, ✻, homme de lettres, à Maillane.
28 mars 1868....... Alexis Giraud-Teulon fils, avocat, à Genève.
— J. Benoit, ✻, prof. à la Fac. de méd., à Montpellier.
2 janvier 1869..... Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
— Jacq. Malinowski, professeur au Lycée de....
13 mars 1869 ...... Louis Roumieux, félibre, à Beaucaire.
26 février 1870..... Frédéric Béchard, homme de lettres.
18 juin 1870....... Paul de Rouville, ✻, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
30 juillet 1870...... V. Auphan, ✻, docteur-médecin, à Alais.
15 avril 1871....... P. Cazalis de Fondouce, ing. civil, à Montpellier.
5 août 1871....... J. Ollier de Marichard, géologue, à Vallon (Ardèche).
20 avril 1872...... L'abbé A. Fabre, curé de Champigny.
10 mai 1873........ Lionel d'Albiousse, juge au Tribunal d'Uzès.
27 février 1875...... Baron Edm. de Rivières, au chât. de Rivières, par Gaillac.
13 mars 1875....... Félix Ducoin, anc. magistrat, à Paris.
22 mai 1875........ Vict. Laval, méd. aide-major de 1re classe au 10e dragons.
31 juillet 1875....... G. Bourdel, professeur agrégé à la Fac. de médec., à Montpellier.
18 déc. 1875........ L. Bruguier-Roure, membre de la Société française d'archéol., à Pont-Saint-Esprit.
6 mai 1876........ L'abbé Suchet, vicaire-général à Besançon.
1er juillet 1876 .... De Berluc-Pérussis, de l'académie d'Aix.
29 juillet 1876...... Alfred Léger, ingénieur civil, à Lyon.
— I. Gilles, à Marseille.
16 nov. 1878....... Ernest Louet, C. ✻, ancien trésorier payeur général.
23 mars 1879....... Mme Mathilde Soubeyran, à Saint-Geniez.
19 mars 1881....... Teixeira de Magalhaës, professeur à l'Université de Coïmbre.
11 mars 1882....... Ernest Bosc, architecte, à Nice et à Paris.
20 mai 1882........ Tavernier, ancien conseiller à la cour d'appel, à Aix.
— L'abbé Magnen, curé de Caissargues.
— Dax, docteur médecin à Sommière.
30 déc. 1882....... Michel Edouard, ✻, docteur-médecin, à Paris.

2 juin 1883........ Falguière, attaché à la sous-préfecture du Vigan.
1er décembre 1883... Westphal Alexandre, à Montpellier.
26 janvier 1884...... Ch. Gide, O. ✠, prof. à la facul. de droit de Montpellier.
23 février 1884...... Colonel Meinadier, O. ✱, sénateur, à Paris.
14 Juin 1884........ P. Fesquet, pasteur, à Colognac.
8 novembre 1884.... Tarry, ✱, inspecteur des finances, à Alger.
13 décembre 1884... Boilfils de Massanne, à Sumène.
Id. Abbé de Laville, curé de Rochebelle.
7 février 1885...... Charles Frossard, pasteur protestant, à Paris.
— L'abbé Ferd. Saurel, aumônier, à Montpellier.
15 juillet 1885...... Soucaille, anc. professeur de rhétorique. à Béziers.
18 décembre 1886... Falgairolle Edmond, avocat à la cour d'appel de Paris.
— Espérandieu Emile, lieut. d'infant., prof. à l'école militaire de Saint-Maixent.
— Georges Fabre, inspecteur des forêts, à Alais.
— Rousset Louis, archéologue, à Uzès.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Aisne............	Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.
—	Société académique de Laon.
—	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
—	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Alger............	Société historique algérienne, à Alger.
Allier............	Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Alpes (*Basses-*)...	Société académique, à Digne.
Alpes (*Hautes-*)...	Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes-Maritimes..	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Ardèche..........	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de l'Ardèche, à Privas.
Aube.............	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
Aude............	Société des arts et des sciences, à Carcassonne.
Aveyron..........	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
Bouches-du-Rhône.	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
—	Société de statistique de Marseille.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
Calvados.........	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Calvados	Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Charente	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure.	Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
—	Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, à Saintes.
Cher	Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Constantine	Société archéologique, à Constantine.
—	Académie d'Hippone, à Bône.
Côte-d'Or	Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
—	Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
Côtes-du-Nord	Société archéologique et historique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Creuse	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Doubs	Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
—	Société d'émulation de Montbéliard.
Drôme	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
—	Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.
Eure	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
Eure-et-Loir	Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
—	Société dunoise, à Châteaudun.
Finistère	Société d'archéologie, à Quimper.
—	Société académique, à Brest.
Gard	Société scientifique et littéraire, à Alais.
—	Société d'étude des Sciences naturelles, à Nimes.
—	Comité de l'Art Chrétien, à Nimes.
Garonne (Haute-)..	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.

Garonne (*Haute-*)..	Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
—	Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
—	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
—	Société académique hispano-portugaise, à Toulouse.
Gironde..........	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
Hérault..........	Société archéologique, à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
—	Société d'étude des langues romanes à Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
Ille-et-Vilaine....	Société archéologique, à Rennes.
Indre-et-Loire....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire. à Tours.
Isère...........	Académie delphinale, à Grenoble.
—	Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
Jura.............	Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
	Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
Landes...........	Société de Borda, à Dax.
Loir-et-Cher......	Société des sciences et des lettres, à Blois.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.
Loire............	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
—	La *Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
Loire (*Haute-*)....	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.
Loire-Inférieure..	Société académique, à Nantes.
—	Société archéologique, à Nantes.
Loiret............	Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
—	Société d'agriculture, sciences, belles-lettre et arts, à Orléans.
Lot-et-Garonne...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
Lozère............	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

Maine-et-Loire.... Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

Manche.......... Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.

— Société académique, à Cherbourg.

Marne........... Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.

— Académie de Reims, à Reims.

— Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.

Meurthe.......... Académie de Stanislas, à Nancy.

— Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Meuse............ Société philomathique, à Verdun.

— Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.

Morbihan......... Société polymathique du Morbihan, à Vannes,

Nièvre........... Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.

Nord............. Société des sciences, des lettres et des arts, à Lille.

— Société d'émulation, à Cambrai.

— Société d'agriculture, de sciences et arts, à Douai.

— Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.

— Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.

Oise............. Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.

— Comité archéologique, à Senlis.

— Comité archéologique, à Noyon.

Orne............. Société industrielle à Flers.

Pas-de-Calais.... Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

— Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

— Société académique, à Boulogne-sur-Mer.

— Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme..... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-). Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Pyrénées-Orientales. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhin (Haut-)..... Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

Rhône........... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.

— Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, à Lyon.

— Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles, à Lyon.

Saône-et-Loire.... Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Mâcon.

— Société éduenne, à Autun.

— Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.

Saône (Haute-).... Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

Sarthe........... Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.

— Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

Savoie........... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

— Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.

— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

— Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.

Savoie (Haute-)... Société de la Revue savoisienne, à Annecy.

Seine............. Société des antiquaires de France, à Paris.

— Société nationale d'agriculture de France, à Paris.

— Société d'anthropologie, à Paris.

— Société philotechnique, à Paris.

— Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

— Annales du musée Guimet, à Paris.

Seine-et-Marne... Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.

Seine-et-Oise..... Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.

— Société des sciences naturelles et médicales, de Seine-et-Oise, à Versailles.

— Société archéologique, à Rambouillet.

Seine-Inférieure...	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
—	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
Somme..........	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
—	Société d'émulation, à Abbeville.
Tarn............	Société des sciences, arts et belles-lettres à Albi.
—	Société littéraire et scientifique, à Castres,
Tarn-et-Garonne..	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
Var............	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
—	Académie du Var, à Toulon.
Vaucluse........	Académie de Vaucluse, à Avignon.
—	Société du Museum Calvet, à Avignon.
—	Société littéraire, scientifique et artistique, à Apt.
Vienne..........	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
Vienne (*Haute*)...	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Vosges..........	Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
Yonne..........	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre
—	Société d'études, à Avallon.
—	Société archéologique, à Sens.

Sociétés étrangères correspondantes.

Angleterre......	Société littéraire et philosophique, à Manchester.
Belgique.......	Société d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Suède..........	Université de Lund.
Norwège.......	Université de Norwège, à Christiania.
Italie..........	Accademia dei Lincei, à Rome.
—	Académie des sciences et arts, à Modène.
Espagne.......	Athénée de Barcelone.
Alsace-Lorraine.	Académie de Metz.
—	Société des sciences et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg
—	Société d'histoire naturelle, à Colmar.
Etats-Unis.. ..	Smithsonian Institution, à Washington.
—	Société d'histoire naturelle, à Boston.
—	Société zoologique d'Harvard Collège de Cambridge.
Allemagne......	Académie d'histoire et archéologie de Thuringe, à Iena.

Revues.

Journal des Savants.
Revue des Sociétés savantes des départements.
Revue savoisienne.
Romania.
Revue des langues romanes.
Revue épigraphique du midi de la France, de M. Allmer.
Bibliothèque de l'école des Chartes.
Geological Survey, de Washington.
Revue de l'histoire des religions, par M. Albert Réville. (Annexe du musée Guimet.)

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS EN HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES,

pendant l'année 1886.

Les anciennes faïences de la Haute-Provence, par M. *de Berluc Perussis*.

La grotte de Lourdes et les vestiges de l'âge du renne qu'elle renferme, par M. *Charles Frossard*.

Notice sur l'épigraphie romaine de Bagnères-de-Bigorre, par le *même*.

Notice sur quelques minéraux de Bastennes (Landes), par le *même*.

Discours sur la vie et les œuvres d'Agrippa d'Aubigné, par M. *Gustave Fabre*.

Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon, par M. *J. Legoux*.

Les étrangers à Bordeaux (épigraphie romaine), par M. *Ch. Robert*.

Deux discours de M. *Clauzel*, bâtonnier de l'ordre des avocats, 1884 et 85.

Liber instrumentorum memorabilium, par M. *Germain* (*suite*.)

Enquête sur le Crédit agricole, par MM. *Barral* et *Passy*.

Histoire de Charlemagne, d'après les documents contemporains, par M. le chanoine *Van Drival*.

Chartes de Saint-Bertin, par M. l'abbé *Haigneré*, 1er volume.

Carte de la topographie des voies romaines de la Gaule-Belgique, par M. *Victor Gauchez* (d'Anvers).

Monseigneur de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes, par M. l'abbé *Delacroix*.

La vérité sur les tarifs internationaux des chemins de fer, par M. *Haguet*.

Notions générales sur la viguerie de Pont-Saint-Esprit, par M. *Bruguier-Roure*.

Lutte des langues à la surface du globe, par M. *Ch. Gide*.

A quoi servent les colonies, par le *même*.

Club alpin français. — Section de la Lozère et des Causses. Bulletin n° 1.

Le marchand de bric-à-brac, nouvelle, par M. ***Roux-Ferrand.***

Premières feuilles de l'Histoire de Nimes, de 1830 à nos jours, par M. *Adolphe Pieyre.*

Notice sur la ville de Sommière en 1790-91, par M. *Mazel* fils.

Paul Rabaut, sermons inédits, par M. *Ch. Frossard.*

Les médailleurs de la renaissance. Etude sur Sperandio, par M. *Ch. Robert.*

Objet, division et plan d'une bibliographie départementale, par M. *Milsand.*

Nombreux articles de M. *Gaspard Bellin,* insérés dans le *Salut public* de Lyon.

Gilberte de Saint-Guilhem, Déborah la bohémienne, Le capitaine de la Fayolle, romans, par M. *Adolphe Pieyre.*

L'Epargne, La fin du monde, La politique traditionnelle, par le *même.*

L'Act Torrens, étude de législation comparée, par M. *Ch. Gide.*

Manuel de la langue néo-latine, usuelle et commerciale, par M. *Courtonne.*

Histoire des juifs de la ville de Nimes, par M *Joseph Simon.*

L'Hermitage, roman, par M. *Ad. Pieyre.*

Feuilles successives de l'histoire de Nimes, du *même.*

Les syndicats professionnels, par M. *Emile Renaud,* avocat.

Montcalm devant la postérité, étude historique par M. *Edmond Falgairolle.*

Goudargues, son abbaye, son prieuré, par M. l'abbé *Roman.*

Quatrefages de la Roquette, constituant du Gard, par M. *François Rouvière.*

La question des habitations ouvrières en France et à l'étranger, l'assistance rurale et le groupement des communes. — Deux publications économiques de M. *Cheysson,* ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Mémoire sur la conservation des monuments en Algérie et dans les colonies françaises, par M. le lieutenant *Espérandieu.*

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES

MÉMOIRES.

Première Série (XVIIIe siècle).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nismes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Recueil (factice) de pièces en prose et en vers lues à l'Académie, de 1768 à 1777 (Epuisé).

Deuxième Série (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804-1805), Broch. in-8°.

— — pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé.)

— — pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.

— — pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.

— — pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.

— pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.

— — pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

Troisième Série (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé.)

— — 1840-1841. 1 vol. in-8°.

— — 1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé).

— — 1845-1846. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°.

— — 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé.)

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

Quatrième Série (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.

— 1852. 1 vol. in-8°.

— — 1853. 1 vol. in-8°.

— — 1854-1855. 1 vol. in-8°.

— — 1856-1857. 1 vol. in-8°.

— — 1858-1859. 1 vol. in-8°.

— — 1860. 1 vol. in-8°.

Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

Cinquième Série (1861-1870).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1861. 1 vol. in-8°.
— — 1862. 1 vol. in-8°.
— — 1863. 1 vol. in-8°.
— — 1863-1864 1 vol. in-8°, avec les tables, de 1804 à 1860.
— — 1864-65. 1 vol. in-8°.
Réglement de l'Académie du Gard. 1866, broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard. 1865-66. 1 vol. in-8°.
— — 1866-67. 1 vol. in-8°.
— — 1867-68. 1 vol. in-8°.
— — 1868-69. 1 vol. in-8°.
— — 1869-70, 1 vol. in-8° avec les Tables décennales de 1861 à 1870.

Sixième Série (1871-1877).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1871, 1 vol. in-8°.
— — 1872, 1 vol. in-8°.
— — 1873, 1 vol. in-8°.
— — 1874, 1 vol. in-8°.
— — 1875, 1 vol. in-8°.
— — 1876, 1 vol. in-8°.
— — 1877, 1 vol. in-8° en 2 parties.

Septième Série (1878-) (*Format agrandi*).

Mémoires de l'Académie de Nimes. 1878, 1 vol. gr. in-8°.
— — 1879, — —
— — 1880, — —
— — 1881, — —
— — 1882, — —
— — 1883, — —
— — 1884, — —
— — 1885, — — avec les Tables décennales de 1871 à 1880
— — 1886, 2 vol. gr. in-8°.

PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 225 pages (Epuisé.)

— Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé.)

— Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.

— Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).

— Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).

— Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.

— Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.

— Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.

— Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.

— Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.

— Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.

— Année 1856—57. 1 vol in-8° de 184 pages.

— Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.

— Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.

— Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.

— Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.

— Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.

— Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.

— Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.

— Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.

— Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1866—67 1 vol. in-8° de 173 pages.

— Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 193 pages.

— Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.

— Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.

— Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.

— Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.

— Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.

— Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.

— Année 1876. 1 vol in-8° de 200 pages.

— Année 1877, 1 vol. in-8° de 224 pages.

Bulletin de l'Académie de Nimes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 152 pages.
— — Année 1879, 1 vol. in-8° de 176 pages.
— — Année 1880, 1 vol. in-8° de 154 pages.
— — Année 1881, 1 vol. in-8° de 142 pages
— — Année 1882, 1 vol. in-8° de 160 pages.
— — Année 1883, 1 vol. in-8° de 148 pages.
— — Année 1884, 1 vol. in-8° de 204 pages.
— — Année 1885, 1 vol. in-8° de 173 pages.
— — Année 1886, 1 vol. in-8° de 167 pages.

TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues à la séance publique du 22 mai 1886.

BIOGRAPHIE ACADÉMIQUE

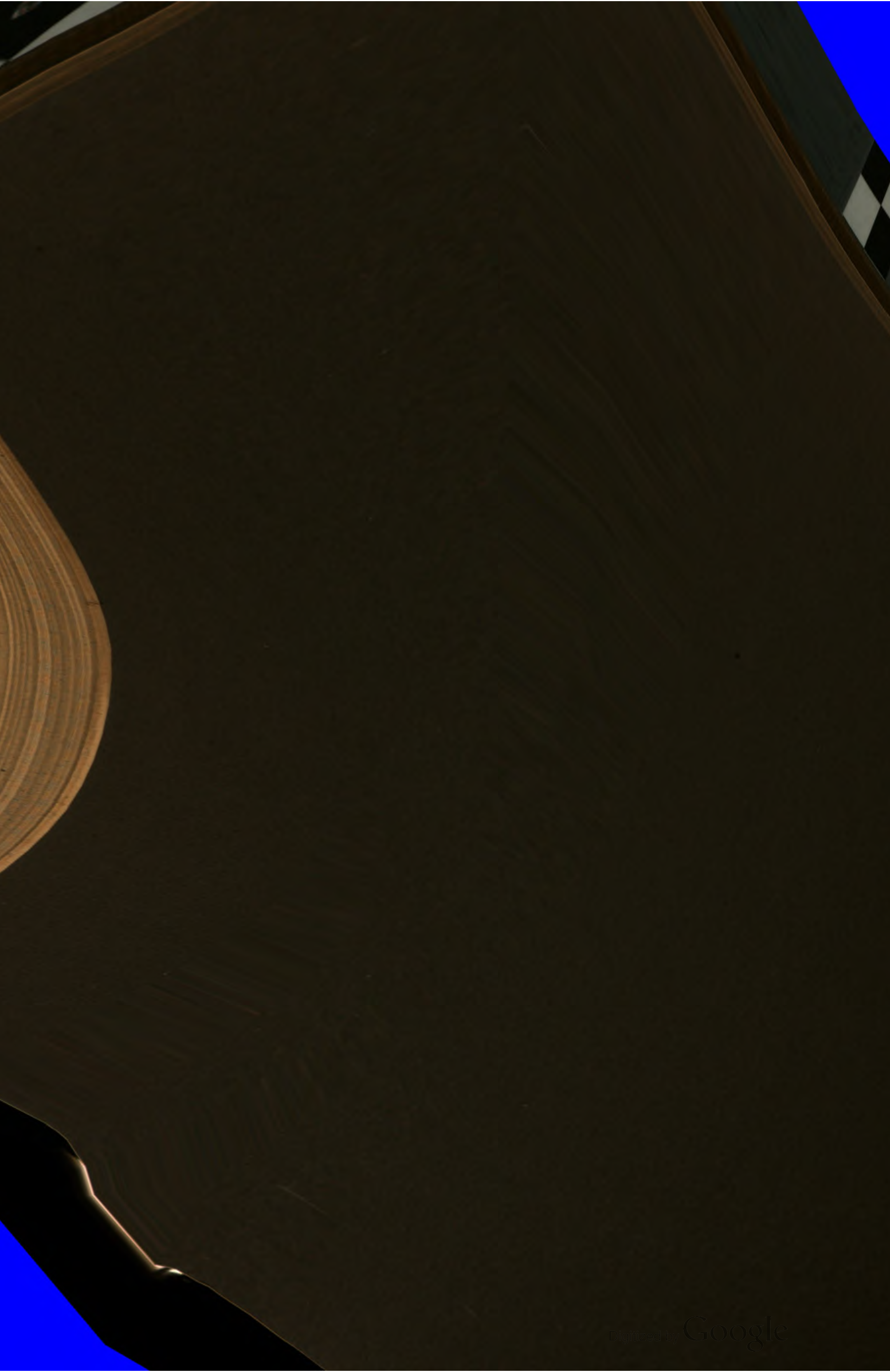
ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE LOCALE

Poésie

Annexe au présent volume : *Le Manuel de Dhuoda*, publié sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique et de l'Académie de Nimes, par M. *E. Bondurand*, 1 vol. in-8°, 271 p.

Nimes. — Typ. F. Chastanier, 12, Rue Pradier.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06441 8307



